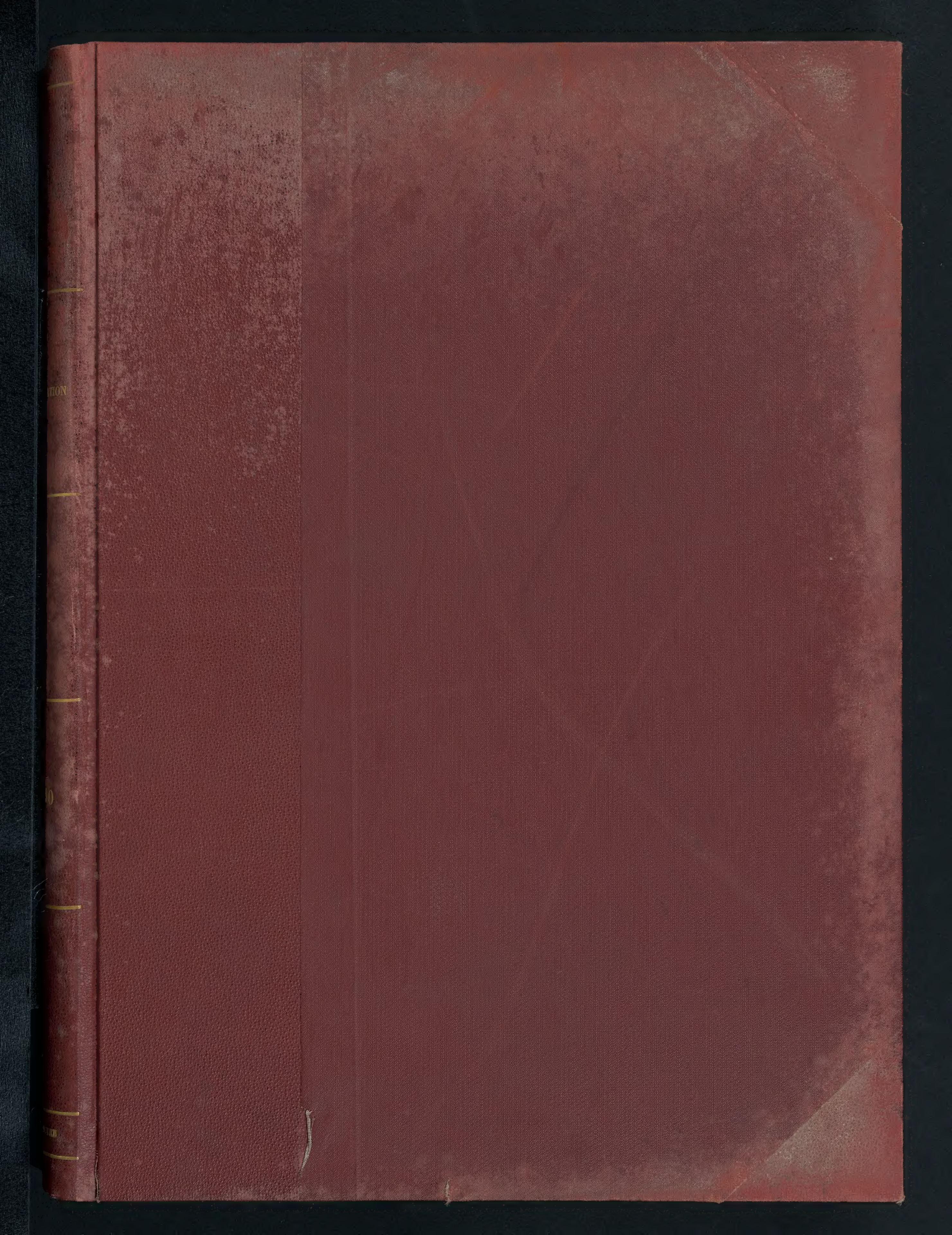


L'ÉMULATION

XVe ANNÉE — 1890

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

XVe ANNÉE — 1890

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139, Bruxelles

DIRECTION (PLANCHES)
Chaussée de Charleroi, 98, Bruxelles

SECRÉTARIAT DE LA RÉDACTION (TEXTE)
Rue des Palais, 63, Bruxelles

Abonnements

Belgique	fr. 25 00
Étranger (port en sus)	fr. 30 00
L'année parue mise en carton	fr. 30 00

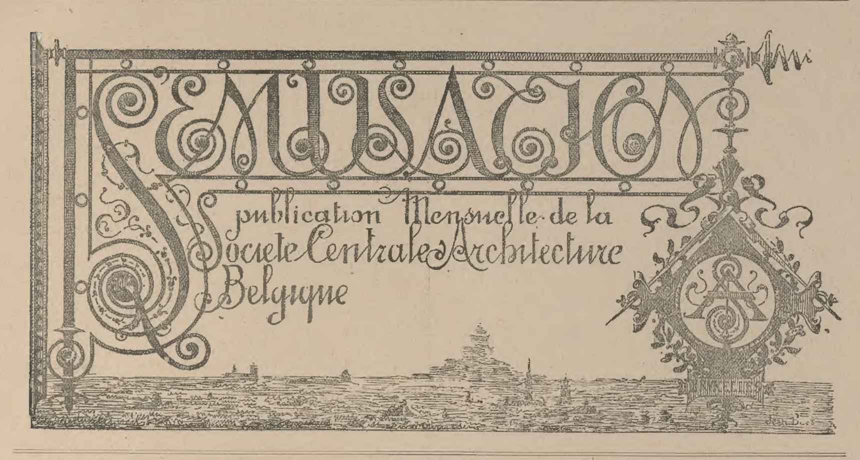


LIBRAIRIE SPÉCIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DÉCORATIFS
CH. CLAESEN, ÉDITEUR

LIÉGE
26, rue du Jardin Botanique, 26

PARIS
30, rue des Saints-Pères, 30

CH. CLAESEN & Cie
BERLIN
123B, Koniggratzerstrasse, 123B



Administration	Boulevard du Hainaut, 139.	BRUXELLES.	ABONNEMENTS Belgique. . . . . 25 francs.
Direction (PLANCHES)	Chaussée de Charleroi, 96.		Étranger (port en sus) . . . . 30 francs.
Secrétariat de la rédaction (TEXTE).	Rue des Palais, 63. . . .		L'année parue mise en carton . 30 francs.



LE CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR LA

PROTECTION DES ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS

TENU A PARIS EN 1889

Suite, voir XIVe année, col. 145, 161 et 177

IV


Dans une des dernières séances, M. Graul de Vienne a proposé la formation d'un album international de tous les monuments du Moyen Age et de la Renaissance, permettant de comparer ces édifices entre eux, alors qu'actuellement disséminés que sont les monographies, dans des publications diverses, la chose est difficile.

Un ardent défenseur des monuments parisiens, M. Arthur Rhoné, a parlé du vandalisme à Paris. Il a signalé les malencontreuses restaurations de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, de la tour de Jean-Sans-Peur et de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Celle-ci a été conservée, mais d'une façon défectueuse en lui donnant pour pendant une mairie.

Mais ce n'est rien encore auprès de ce qu'ont détruit les démolitions nécessitées par les percées de l'administration Haussman.

Le mal est fait, il n'y a plus qu'à le regretter, mais il reste bien des actes de vandalisme à commettre. C'est pour cela que nous devons veiller sans cesse en songeant au péril que courent les édifices si chers à ceux qui aiment le passé de l'antique Lutèce.

M. Jules Périn, archiviste paléographe et avocat à la cour d'appel de Paris, fait connaître au Congrès que les travaux de restauration des monuments historiques exigeant des soins spéciaux, rentrent de cette façon dans les prévisions de l'ordonnance du 14 novembre 1837, article 3, qui permet, dans ce cas, de n'admettre à concourir que les personnes préalablement reconnues « capables par l'administration ».

C'est fort important, car il est inconcevable que dans certains cas, on laisse faire ces travaux par le premier entrepreneur venu.

M. le baron de Geymüller, délégué suisse, fait voter un vœu demandant la création de musées d'anciens dessins d'architecture; l'honorable membre propose également que ces dessins soient publiés et que les divers États procèdent à l'échange des documents recueillis.

Un artiste-peintre fort connu, M. Adolphe Guillon, qui est en même temps un archéologue distingué, a fait connaître à beaucoup de membres du Congrès, une fort louable société; nous voulons parler de la *Society for the protection of ancient Buildings*.

Voici en quels termes l'éminent et sympathique artiste s'est exprimé :

LA SOCIÉTÉ ANGLAISE POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS.

Le Société anglaise, pour la protection des anciens monuments, a été fondée en 1877.

Les Anglais, vous le savez, Messieurs, n'ont pas, comme nous, l'habitude de tout demander au gouvernement; aussi, cette Société est-elle née de l'initiative privée; un certain nombre de savants, d'artistes, d'amateurs éclairés, désolés de voir les vieux monuments de l'Angleterre détruits inutilement ou dénaturés par de détestables restaurations (sous le prétexte de les embellir), s'est donné l'utile mission de protéger les monuments historiques contre toutes les causes de destruction qui les menacent, et plus particulièrement contre les mauvaises restaurations.

Le manifeste de la Société fit sensation quand il parut.

Il insistait sur la distinction qu'il faut faire entre les travaux de réparation, d'entretien et de consolidation et ceux de restauration ou de reconstruction.

La conclusion était celle-ci :

« Si l'on nous demande de préciser le genre d'architecture

ou de style qui recommande un édifice à la protection, nous répondrons : Tout ce qui mérite d'être appelé artistique, pittoresque, historique et archéologique. C'est donc en faveur des monuments de tous les siècles et de tous les styles que nous élevons la voix. Nous demandons à qui de droit de substituer la protection à la restauration, de conjurer, par une sollicitude constante, la ruine des monuments ; par exemple, d'étayer le mur qui menace, de réparer le toit percé, par les moyens les plus simples, en ne visant qu'à la réparation et non à l'art, et de s'opposer à toute entreprise qui aurait pour but une altération quelconque de la construction du bâtiment ou de son ornementation. »

M. le professeur Huskin, dans une note répandue à un grand nombre d'exemplaires, disait :

« Le principe des temps modernes est d'abord de négliger les monuments et ensuite de les reconstruire. — Prenez le soin nécessaire de vos monuments, et vous n'aurez pas besoin de les restaurer.

« Quelques feuilles de plomb mises à temps sur le toit; quelques feuilles mortes et brins de bois retirés à temps des gouttières, sauvegarderont et le toit et la muraille de la ruine.

« Surveillez un ancien bâtiment avec un soin anxieux, protégez-le le mieux possible, et n'importe à quel prix, de toute influence nuisible. Comptez ses pierres, comme vous feriez des joyaux d'une couronne ; posez-y des gardes comme aux portes d'une ville assiégée; soutenez-le avec des barres de fer ; étayez-le s'il décline, ne vous inquiétez pas de la difformité du soutien ; mieux vaut une béquille qu'un membre perdu ; et faites tout ceci avec tendresse, respect et persévérance, et maintes générations naîtront et passeront encore sous son ombre.

« Plus a été glané, ajoutait-il, de Ninive en ruines que de Milan reconstruite. »

*
* *

La Société anglaise se compose d'environ quatre cents membres, dont une trentaine de membres du clergé, et quatre Français, MM. Gérôme, membre de l'Institut, Louis Gonse, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, Adolphe Guillon et Charles Yriarte.

La souscription annuelle est d'une demi-guinée. Beaucoup de membres payent bénévolement une guinée.

Le budget dernier était de 384 livres.

Le comité, composé de cent membres, se réunit toutes les semaines à Londres. Il publie tous les ans un rapport lu devant les membres de la Société, réunis en assemblée générale.

Le secrétaire actuel, M. Thackeray Turner, architecte fort instruit, est un homme des plus distingués.

L'année dernière, la Société est intervenue dans plus de 170 occasions, telles que projets de restauration, de modification ou de destruction ; quarante-cinq monuments ont été inspectés, et des rapports ont été rédigés sur leur état.

La besogne n'a pas manqué à la Société, car de 1878 à 1885, 2,577 églises ont été restaurées, et 819 ont été reconstruites.

*
* *

Voici comment fonctionne la Société :

Le secrétaire est chargé de rechercher, dans les journaux d'architecture, les articles contenant des avis touchant les bâtiments qui peuvent intéresser la Société ; c'est-à-dire qui sont menacés de destruction, ou qui ont besoin de réparations. Il avertit le comité, et lui fait part des cas qui lui sont signalés, pendant la semaine, verbalement ou par écrit, par des membres de la Société.

Le comité le charge alors de s'assurer de la valeur des monuments, en s'adressant aux correspondants désignés pour le district, ou à l'architecte du monument ou à ses gardiens. Si, par la réponse qu'il reçoit, il est certain que le bâtiment a une vraie valeur, le secrétaire ou un membre du comité va faire une visite d'inspection, explique au gardien le but de la Société et lui remet une copie du manifeste.

S'il s'agit d'une église, il remplit sur le lieu la formule dont un exemplaire est joint, prend des notes et des mesures pour faire au comité un rapport sur l'état du bâtiment.

Quand une réparation est jugée nécessaire, il donne son avis sur la meilleure méthode à employer.

Dans le cas où le bâtiment est une propriété privée, le secrétaire écrit de la part du comité au propriétaire, en lui demandant la permission d'inspecter le bâtiment et d'en faire faire un rapport. Si la permission est accordée, le comité examine le rapport et adresse des conseils au propriétaire sur ce qu'il devrait faire ou ne pas faire.

Naturellement, l'accueil fait aux démarches de la Société n'est pas toujours bienveillant. Dans bien des cas, cependant, ses avis sont écoutés.

Dans certaines circonstances, on fait lithographier les rapports, pour qu'ils puissent être envoyés aux personnages influents du pays, et, quand il y a raison de croire que les conseils ne seront pas suivis, le comité fait paraître son rapport dans les journaux locaux et dans les principaux journaux de la capitale ; on répand des brochures ; on crée une agitation en faveur des principes de la Société, et on cherche à encourager les progrès de la souscription quand il y en a une.

Ce moyen n'est jamais adopté quand il s'agit de maisons particulières.

Les procédés varient, du reste, selon les circonstances.

Quand il est question de destruction ou de mutilation d'un monument national de haute importance, on demande aux membres du Parlement qui font partie de la Société, d'en amener le sujet devant la Chambre, afin d'arrêter le mal, s'il est possible, et on adresse des lettres de protestations aux journaux.

Comme vous le voyez, Messieurs, la Société n'a, en somme, à sa disposition que deux armes bien faibles : la persuasion et l'agitation devant l'opinion publique.

Cependant, grâce à la persévérance et à l'activité de ses membres, elle a obtenu des résultats fort satisfaisants.

Je lisais, dans un rapport annuel de 1880, une communication du professeur Colvin, qui citait un certain nombre de restaurations projetées qui avaient été arrêtées ; et il constatait que la Société avait déjà exercé une influence pratique dont les générations futures apprécieront certainement les effets dans l'avenir.

« C'était la mode, disait-il, au dernier siècle, parmi les gentilshommes campagnards, d'abattre leurs maisons gothiques ou du temps d'Élisabeth, pour en construire d'autres en style français classique de Louis XV.

« Depuis lors, la mode a été de démolir le français classique et de le remplacer par du gothique des XIIIe et XIVe siècles.

« Notre Société a causé un changement dans le courant d'idées du pays, et ce changement a été d'autant plus avancé qu'on nous a fait une grande opposition et qu'on nous a discutés, dans une certaine sphère ; ce qui nous a fait connaître davantage. Ainsi, nos vues ont été mieux connues et plus répandues, et on peut apprécier au juste le changement que nous avons déterminé dans les esprits des gens de notre pays.

« Non seulement ils apprennent à respecter les vieux monuments, mais aussi à respecter l'ameublement intérieur et tout ce qui s'y rattache ; et de même qu'autrefois on considérait comme fort naturel d'enlever une cheminée, une fenêtre, une corniche, de même, aujourd'hui, la mode heureusement est de ne pas changer le caractère de ces choses et de les conserver telles qu'elles sont.

« Au lieu d'un maître de maison montrant à ses hôtes les nouveaux changements qu'il a opérés dans son ancienne demeure, on rencontre actuellement des propriétaires qui sont fiers de montrer ce qui est resté intact dans leur domaine. »

*
* *

En 1880, sir John Lubbock proposa au Parlement un bill de protection pour certaines classes de monuments. Cette loi, conçue en termes très généraux, ne semble cependant avoir pour objet que des monuments mégalithiques appartenant à des particuliers.

Une commission est nommée pour l'exécution de la loi, et cette commission se compose d'administrateurs du British Museum.

La commission doit avertir le propriétaire du monument qu'elle veut conserver, et à dater de cet avertissement le propriétaire ne peut faire aucun travail de réparation, restauration ou autre semblable, sans avoir prévenu la commission trois mois avant de commencer les travaux.

Si la commission élève des objections et s'oppose aux travaux projetés, et si le propriétaire persiste, il doit prévenir encore la commission de ses intentions deux mois avant de commencer les travaux et la mettre en demeure d'obtenir contre lui, de la cour de justice (qui peut accorder ou refuser) un droit d'empêcher ou d'acheter le monument.

Ce droit d'empêcher peut être acheté par contrat, mais ne donne lieu qu'à une obligation personnelle.

La commission peut exproprier le monument pour cause d'utilité publique, et il ne peut être exproprié pour travaux publics quelconques sans qu'elle ait été avertie et ait pu présenter ses observations.

La pénalité relative à la dégradation des monuments est appliquée au propriétaire comme au non-propriétaire.



La loi assure en outre, aux membres de la commission, le droit d'accès au monument.

Cette loi contient une clause pourvoyant aux appointements d'un inspecteur des monuments anciens, chargé d'intervenir quand il entend parler d'un projet de destruction d'un monument.

Le premier inspecteur nommé fut le général Pitt-Rivers, personnage fort sympathique et doué d'une haute compétence en archéologie. Il y a actuellement soixante-neuf monuments classés dans la Grande-Bretagne.

∴

La Société anglaise étend son action non seulement sur les monuments anglais, mais sur ceux des Indes, sur les monuments coptes d'Egypte, sur ceux de Malte et même sur certains monuments de l'Italie, de l'Espagne et de la Turquie. Elle a pris une large part à la campagne entreprise contre les restaurations de Saint-Marc à Venise.

Un grand nombre de Français ont, à cette époque (c'était en 1880), adhéré à la protestation lancée par M. H. Wallis, le zélé secrétaire du comité de Saint-Marc. Parmi ces noms, nous trouvons ceux de Mme Adam, de MM. Th. Ballu, Baudry, Ch. Blanc, Ed. Charton, Ch. Garnier, Gérôme, Henner, J. P. Laurens, Lefuel, Puvis de Chavannes, Meissonier, etc.

Enfin, un beau jour, elle a sauvé de la destruction un *monument historique français classé*, et voici comment :

Un membre du comité de la Société, M. G. P. Boyce, avait lu dans le *Times* une annonce ainsi conçue :

« A vendre, les matériaux du cloître des Carmélites de « Pont-l'Abbé, bâti en 1383, parfaitement intact, classé « comme monument historique. S'adresser à M. L..., avoué, « à Quimper (Finistère). »

Il eut l'idée de m'adresser cette note. J'allai (en qualité de membre honoraire et correspondant de la Société anglaise) la porter à Edmond About, qui dirigeait alors le journal *le XIXe Siècle*. M. Henri Fouquier voulut bien se charger de plaider dans ce journal la cause du pauvre petit cloître, exposé à être transporté en Angleterre par pierres numérotées.

Son article fit sensation.

La commission des Monuments historiques fut saisie de l'affaire et, sur sa proposition, le ministère fit allouer 2,000 fr., qui, joints à 1,500 francs votés par le conseil municipal de Pont-l'Abbé, suffirent à faire face aux exigences du vendeur. Le monument fut ainsi sauvé de la déportation.

Comme vous le voyez, Messieurs, c'est grâce à la Société anglaise que ce cloître breton, monument historique classé et intact, est resté en France.

ADOLPHE GUILLON,
Membre honoraire et correspondant à Paris de la Société anglaise.

Nous nous associons pleinement aux applaudissements donnés par le Congrès aux efforts de cette société qui répond à un but si éminemment utile et qui sait poursuivre aussi bien l'ignorance qui détruit que la fausse science qui restaure.

L'une est aussi fatale que l'autre.

M. José de Vélasco, délégué du gouvernement du Mexique, a donné une fort intéressante conférence sur la conservation des monuments dans son pays. Il nous a dit le soin que l'on prend des antiques monuments laissés sur le sol du Mexique par la civilisation des Aztèques, la race conquérante que Fernand Cortez y trouva au commencement du XVIe siècle. Les monuments élevés par les conquérants espagnols sont aussi l'objet de soins jaloux.

Chacun de ces édifices a un gardien nommé et payé par le gouvernement et celui-ci possède un conservateur des monuments historiques qui surveille les restaurations et les travaux d'entretien. C'est ainsi que sont conservés le monument de Xochicalco qui se trouve situé dans l'État de Morelos et dont certaines parties sont reproduites sur le pavillon de la République mexicaine à l'Exposition universelle de Paris, le palais de Huexotta qui a inspiré celui-ci, les ruines de la ville de Tula, etc.

Une expérience curieuse à signaler, c'est l'ouverture d'un concours pour la restauration des monuments anciens.



Il paraît que cela a donné de fort bons résultats. Il est utile de rapporter le fait.

Le concours est d'ailleurs préconisé par M. Léon Horsin-Déon qui le trouve nécessaire pour faire connaître au public les bons restaurateurs de tableaux anciens.

Les vœux suivants sont votés dans ce sens :

1° Appeler l'attention des gouvernements sur la protection des peintures historiques.

2° Ouvrir dans chaque pays des concours de restauration de peinture et délivrer un diplôme aux lauréats.

La dernière séance du Congrès s'est terminée par la lecture de vœux fort importants de M. de Geymüller sur la restauration des monuments.

Nous nous bornons à les signaler, car nous craignons d'allonger encore ce compte rendu d'un congrès qui a fait une très utile et très fructueuse besogne.

Notre dernier mot sera donc celui de tous les adhérents du Congrès :

Merci aux organisateurs et à bientôt, car nous espérons qu'un second Congrès s'ouvrira sans tarder pour continuer vaillamment la lutte contre le vandalisme ouverte au Congrès de Paris par les vaillants organisateurs, *les Amis des monuments français*, parmi lesquels, au premier rang, nos estimés confrères, MM. Ravaisson-Mollien et Ch. Normand, auxquels revient bonne et large part du succès auquel nous applaudissons (1).

PAUL SAINTENOY.

CONDITIONS A OBSERVER POUR LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES A BRUXELLES

Rapport présenté au Collège échevinal par la Commission spéciale composée de MM. Janssens, docteur en médecine, directeur du service d'hygiène, président; V. Jamaer, architecte de la ville; Aerts, ingénieur, directeur du service du chauffage et de l'éclairage de la ville; A. de Jamblinne de Meux, ingénieur, chargé du contrôle des travaux neufs de la ville; V. Dumortier, architecte, et L. Favresse, secrétaire de la Commission.

Conditions à observer.

I. *Emplacement.*

1. Terrain sec ou rendu sec;
2. Abrité contre les influences miasmatiques;
3. Aussi aéré que possible;
4. Protégé contre les bruits extérieurs;
5. Terrain peu développé en façade et d'un abord facile;
6. Issues sur des voies publiques autant que possible peu fréquentées.

II. *Orientation.*

7. Fenêtres des classes de préférence vers l'Est.

III. *Minimum des salles et locaux divers nécessaires pour une école de 700 élèves.*

8. 18 classes;
9. Salle pour le comité scolaire et la bibliothèque des instituteurs;
10. Salle pour le magasin des fournitures scolaires;
11. Bureau du directeur;
12. Salle pour la bibliothèque populaire;
13. Préau couvert;
14. Gymnase;
15. Caves pour appareils de chauffage et approvisionnement de combustible avec accès direct vers la rue;
16. Caves isolées pour l'emmagasinement du mobilier scolaire et des bureaux électoraux;
17. Cours de récréation;
18. Loge pour le concierge avec deux chambres et dépendances.
19. Petite remise pour le bac à cendres et à immondices et pour objets de nettoyage;
20. Pissoirs et cabinets d'aisances;
21. Citerne à eau de pluie.

(1) *Procès-verbaux officiels*, aux bureaux de *l'Ami des Monuments*, 98, rue de Miroménil, Paris.

IV. *Dimensions des locaux.*

22. Classes rectangulaires (coins coupés ou arrondis) 8 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur et 4m50 de hauteur;

23. Préau couvert et cour; ensemble une superficie minimum de 2 mètres carrés par élève;

24. Gymnase : environ 160 mètres carrés; même hauteur que les classes;

25. Corridors : largeur minimum 2 mètres;

26. Escaliers, au minimum : 2 escaliers, construits en matériaux incombustibles, toutefois les marches peuvent être en bois de chêne, fonçure de deux pouces d'épaisseur,

Ils ne peuvent déboucher directement en face d'une porte;

Volées de 15 marches au plus;

Marches droites : foulée 0m30, hauteur 0m16, largeur 1m50;

Rampe de sûreté : 1m25 de hauteur (prise du nez des marches);

Barreaux espacés de 0m12 d'axe en axe; mains courantes de chaque côté de l'escalier, fixées l'une au mur, l'autre à la rampe à 0m80 au-dessus du nez des marches.

V. *Disposition des classes.*

27. Lorsque la configuration du terrain le permet, les classes doivent être disposées de manière que chacune d'elles ait sa sortie sur un préau couvert bien aéré.

VI. *Conditions de construction.*

28. Façade simple mais ayant le caractère de la destination de l'établissement;

29. Caves éclairées, ventilées et préservées de l'humidité extérieure et celle provenant du sol;

30. Classes construites sur voûtes ou sur gîtages en poutrelles, entre lesquelles sont établies des voussettes en briques ou des remplissages en béton;

31. Pavements en carreaux céramiques non glissants, d'une teinte claire et uniforme, à l'exception du gymnase qui sera planchéié;

32. Pavement des cours en briques dites « klampsteen » posées au sable de mer avec joints de 5 millimètres au plus; point culminant dans l'axe; pente de 0m02 par mètre vers la bordure du trottoir;

33. Portes à un battant, celles des classes placées vers l'estrade et s'ouvrant vers l'intérieur de gauche à droite;

34. Pas de communication entre les classes;

35. Murs de séparation entre les classes : une brique et demie d'épaisseur ou mur creux;

36. Dans les classes, lambris formés de tableaux noirs ardoisés pouvant s'enlever facilement;

37. Murs et plafonds de tous les locaux peints à l'huile d'un ton neutre mat.

VII. *Éclairage naturel.*

38. Fenêtres percées dans le long côté de la classe donnant un éclairage unilatéral à la gauche des élèves;

39. Fenêtres rectangulaires, rapprochées le plus possible du plafond; elles seront à guillotine à deux parties mobiles ou divisées verticalement en parties fixes et en parties mobiles, celles-ci pouvant se replier complètement sur les parties fixes;

40. Encadrement des fenêtres évasé vers l'intérieur;

41. Tablettes des fenêtres à 1m10 du sol et inclinées à 45° vers l'intérieur.

VIII. *Éclairage artificiel.*

42. *Classes :* Dans les classes destinées à être occupées le soir, appareils d'éclairage disposés symétriquement, de manière que les élèves reçoivent la lumière de gauche et de devant, hauteur des appareils au-dessus des bancs à déterminer en raison de leur puissance;

43. Dans les autres locaux, nombre d'appareils strictement nécessaire.

IX. *Chauffage et ventilation.*

44. Appareils de chauffage placés du côté des fenêtres et de préférence sous celles-ci. Surface de chauffe calculée de façon à maintenir une température de 16° centigrades, même lorsque la température extérieure est de 10° sous zéro;

45. Ventilation artificielle renouvelant trois fois par heure le volume d'air de la classe. Pour chaque installation on produira des plans spéciaux et un mémoire justificatif des surfaces de chauffe, ainsi que des sections des orifices d'introduction et d'extraction d'air vicié.

X. *Cabinet du directeur.*

46. Disposé de façon à permettre une surveillance générale sur toute l'école.

XI. *Pissoirs et cabinets d'aisance.*

47. Un cabinet d'aisance pour 25 filles ou pour 40 garçons;

48. Pissoirs avec séparations en matériaux imperméables, de préférence en granit poli, au nombre de 1 compartiment par 25 garçons,

49. Sièges proportionnés à la taille des enfants, dispositif qui empêche d'y monter;

50. Portes laissant visibles la tête et les pieds des occupants;

51. Système inodore perfectionné à effet d'eau (à détailler complètement dans les plans);

52. Pissoirs et cabinets placés dans la cour et accessibles par un chemin couvert.

XII. *Emploi du programme.*

Ce programme est destiné :

1° A guider le collège et les sections dans le choix des emplacements d'écoles;

2° A guider l'architecte dans l'élaboration de son plan;

3° A servir de critérium aux sections dans les jugements qu'elles auront à porter sur les plans qui leur seront soumis;

4° Tout plan d'école proposé sera accompagné d'un rapport de l'architecte dans lequel il indiquera les articles du programme dont il se sera écarté avec les motifs à l'appui.



Le Concours d'Échafaudages, organisé par l'Union syndicale de Bruxelles

—



L'Union syndicale de Bruxelles, sur l'initiative prise par la Chambre syndicale des patrons peintres, et avec l'aide pécuniaire des administrations communales de Bruxelles et des faubourgs (Etterbeek excepté), a organisé un concours ayant pour but de rechercher les meilleurs systèmes d'échafaudages et les meilleurs moyens d'assurer la sécurité des ouvriers devant travailler sur ceux-ci. L'Exposition des maquettes et plans envoyés par les concurrents s'est ouverte le dimanche 24 novembre, dans le préau de l'Ecole no 3, Nouveau Marché-aux-Grains,... local primitif, largement (trop largement peut-être) pourvu d'air, et où aucune décoration fallacieuse ne distraira de son devoir, l'œil du juré vigilant.

L'ensemble du concours était régi par cette disposition spéciale : « Tenir compte, dans la limite du possible, des us et coutumes des industries du bâtiment dans l'agglomération bruxelloise. »

Cette condition s'imposait, ce concours ayant surtout pour objectif la revision du règlement arrêté par l'administration communale, en 1888, sur la construction des échafaudages, règlement qui avait immédiatement soulevé une protestation générale de tous les entrepreneurs intéressés.

Ce concours est divisé en quatre subdivisions; nous examinerons successivement les projets exposés dans chacune d'elles :

Concours A. — « Échafaudages volants pour travaux à exécuter aux façades (peinture, crépissage, rejointoyage, etc.). Réunir toutes les conditions possibles de solidité, sécurité, simplicité, légèreté, facilité de placement, non-obstruction de la voie publique, économie raisonnable dans les frais de placement et de déplacement. »

Vingt concurrents présentent des maquettes, mais sur ce nombre on peut de prime-abord en éliminer la moitié : les projets qu'ils présentent prouvent seulement leur incompétence ou leur insuffisance de pratique. Les engins qu'ils présentent sont surchargés d'un luxe de poutrelles en fer, consoles, coulisses, vis de pression, planches à charnières, etc., qui en font les objets les plus lourds, les plus impraticables, les plus coûteux qu'on puisse rêver. Il en est même dont le placement serait absolument impossible.

Parmi les autres projets présentés, on peut faire un choix facile, et arrêter comme suit les modifications proposées aux échelles volantes : établissement, à l'étage supérieur, d'une balustrade en prolongement des montants externes des échelles, et munis, ainsi que les étages inférieurs, de deux cordes ou lattes formant garde-fou et placées à 0m60 et 1m20 au-dessus des planches, de façon à préserver les ouvriers debout ou assis; liaison des planches extrêmes aux traverses des échelles à l'aide d'une corde ou d'une ferrure mobile permettant de manœuvrer les planches en cas de nécessité.

Les projets qui me paraissent le mieux répondre, dans cet ordre d'idées, aux conditions du programme, sont ceux de MM. De Ligne, Betdendorf, Moucheron et Masson.

M. Famelle expose l'échafaudage volant français, formé d'une sorte de balcon soutenu par des moufles placés au haut de la façade. Ce système est commode pour des travaux de courte durée, mais, à mon avis, pour un travail un peu long, tel que peinture à plusieurs couches, il multiplie trop les cas de possibilité d'accidents, par suite de la manœuvre continue que nécessite l'appareil. Il est impraticable, du reste, pour les travaux de crépissage ou de rejointoyage.

Concours B. — « Échafaudages plantés sur le sol pour travaux à exécuter aux façades (peinture, crépissage, rejointoyage). Rechercher les moyens d'assurer la stabilité de ces échafaudages au moyen d'attaches présentant les garanties nécessaires de solidité et de fixité. »

Concours nul ou peu s'en faut. Je vois exposé le modèle ordinaire avec échelles volantes plantées sur le sol. — Un autre système, avec emploi de sortes de piliers formés de quatre montants entre lesquels coulissent de petits planchers avec arrêts à déclic; deux ou plusieurs piliers sont réunis par des planches posées sur ces planchers. — Une échelle à développement, dans le genre de celle des pompiers de Bruxelles mais se dressant parallèlement à la façade. Cette échelle, montée sur chariot, me paraît devoir être fort lourde et partant peu maniable. — Un échafaudage mobile universel,



Imp. TH. CLAESEN à Liège

PL. 1

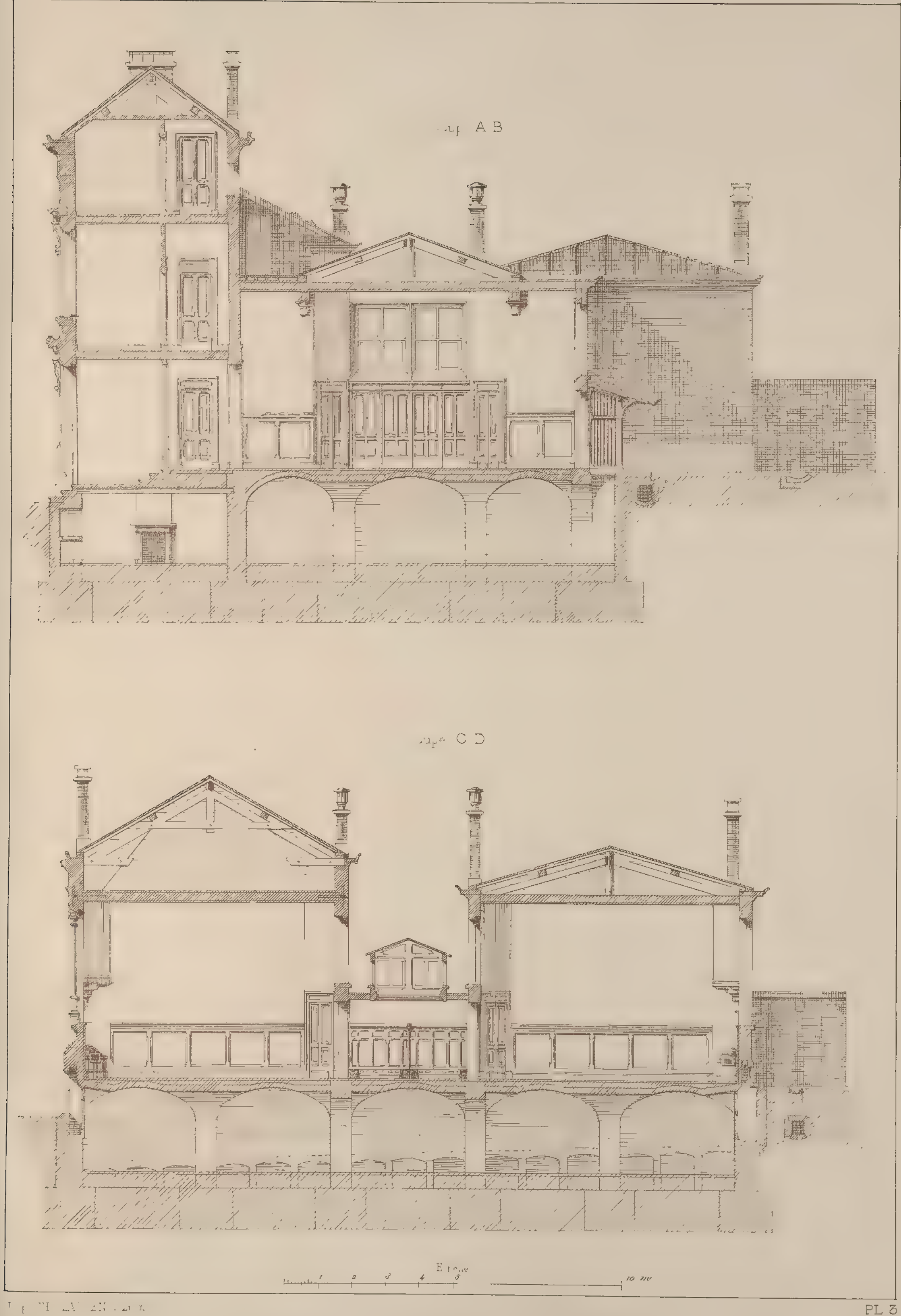
JARDIN D'ENFANTS RUE DU CANON A BRUXELLES

ARCHITECTES C. BOSMANS & H. VANDEVELD

Coupe

Coupe

PL.



PL 3

JARDIN D'ENFANTS RUE DU CANON A BRUXELLES

[illegible]

ARCHITECTES C. BOSMANS & H VANDEVELD



Imp. ... à Liège

Editeur de publications ...

JARDIN D'ENFANTS RUE DU CANON A BRUXELLES

ARCHITECTES C. BOSMANS & H. VANDEVELDE

formé d'une quantité de pièces séparées que l'on peut monter de toute façon suivant les nécessités du travail à faire. Quoique bien raisonné en théorie, je crois qu'en pratique cela doit manquer absolument de stabilité. — Je crois bien que c'est tout.

J'ai dit concours nul, parce qu'aucun des concurrents ne s'est occupé de la recherche des moyens d'assurer la stabilité de l'échafaudage au moyen d'une attache convenable, et c'était là le point capital du concours.

Concours C. — « Échafaudages spécialement destinés à la construction de maisons ordinaires et ne devant pas supporter des matériaux d'un poids considérable (travaux de maçonnerie, plafonnage, charpenterie, etc.). Réunir les meilleures conditions de solidité, sécurité, praticabilité, facilité d'accès et d'élévation des matériaux. »

Concours brillant par son absence! Je ne vois qu'une maquette au 1/10e d'un échafaudage formé de poutres et de gîtes assemblés, tel qu'on en vit devant les maisons de la Grand' Place. — Rien ne répondant aux conditions du concours.

Une note seulement pour M. Furnes, qui expose un treuil sans fin, évitant les désagréments du treuil ordinaire, le câble ne s'enroulant pas sur lui même lorsqu'il arrive à l'extrémité du cylindre.

Concours D. — « Les meilleurs moyens à employer pour assurer la sécurité des ouvriers travaillant aux toitures. »

Neuf maquettes, dont cinq seulement répondant aux conditions du concours. Il est clair, en effet, que l'on ne demandait pas un échafaudage à employer par les ouvriers travaillant aux toitures, mais les moyens d'assurer leur sécurité lorsqu'ils sont à l'œuvre sur un échafaudage quelconque. Les cinq maquettes restant en ligne proposent toutes l'établissement d'une balustrade sur le rebord de la corniche, mais par des moyens différents.

MM. Geesbergen et Gélée présentent une rampe en fer, posée d'une façon permanente sur le rebord de la corniche, mais supportée par des supports en fer maintenus dans la maçonnerie, pour parer au manque de solidité de la boiserie de la corniche. C'est évidemment bon, mais les propriétaires feront-ils cette dépense? M. Durieux expose un système de balustrade mobile en fer et bois, fixée au bord extrême de la corniche dans des espèces de coulisses en fer fixées à l'aide de boulons. Pour être mis en usage, ce système demande que tous les entrepreneurs aient le même modèle de poteau, et que toutes les corniches soient munies du même modèle de coulisse. Cela me paraît difficile à obtenir. M. Moucheron propose de faire une balustrade volante à l'aide des bâtons d'échafaudages ordinaires (mansoede) modifiés suivant son système, qui permet de les munir à leur extrémité d'un montant; en réunissant par des lattes les montants successifs et en mettant une couple de planches sur les bâtons, on forme un plancher et un garde-fou tout le long de la toiture. M. Betdendorf propose un moyen à peu près semblable, en rapprochant les montants de la corniche et en y ajustant un crochet de fer qui en embrasse le rebord. M. De Ligne présente une balustrade fixe en fer rond, dont les montants recourbés à angle droit viennent s'attacher à des pivots fixés à la charpente, de façon à permettre de faire basculer la balustrade sur les versants du toit et à la soustraire à la vue. Il satisfait ainsi aux conditions de solidité nécessaires sans choquer la vue et faire tort à l'aspect décoratif des façades. Il expose également un dispositif simple permettant aux couvreurs ou autres ouvriers travaillant aux toitures d'établir une balustrade volante sans augmenter sensiblement le matériel des entrepreneurs, et sans rien faire absolument à la construction.

— Je pense bien avoir cité tout ce qui mérite de l'être; un oubli est possible dans cette foule de concurrents! Regrettons, avant de terminer, que l'on ait mis si peu d'empressement à répondre à l'appel du comité et que très probablement dans deux concours le jury sera dans l'impossibilité de juger quelque chose... Que diable, il faut un lapin pour faire une gibelotte... E. F.

P. S. — Depuis que cet article a été écrit, le jury a procédé à l'examen des projets présentés. Voici les résultats des différents concours :

Concours *A.*—1er, M. Em. De Ligne; 2e, M. Betdendorf; 3e, Observer le programme... (devise); 4e, M. Masson; 5e, M. Hermans.

Concours *B.* — Néant.

Concours *C.* — Pas de classement; le jury décerne, toutefois, des primes d'encouragement à MM. Paradys et Verbruggen.

Concours *D.* — 1er, M. Betdendorf; 2e, M. Em. De Ligne; 3e, M. Durieux; 4e, M. Hermans.

La nouvelle cathedrale de New-York



L'*American Architect and Building News* nous a fait connaître, dans son numéro du 5 octobre 1889, trois des projets envoyés au concours pour l'érection de la cathédrale Saint-Jean-le-Divin, à New-York.

Ces projets donnent une haute idée du mouvement architectural de l'autre côté de l'Atlantique.

Nous connaissions les efforts de nos confrères américains, et de loin applaudissions à leurs succès, en voyant l'énergique ardeur avec laquelle les Anglo-Américains se créent une école architecturale bien moderne et bien caractéristique.

Laissons-les faire, et d'ici peu nous pourrons applaudir à l'éclosion d'une école originale, marquée au sceau de cet esprit rationnel, qui fait le fond du caractère américain.

Feu M. Richardson a ouvert — nous semble-t-il — une voie dans laquelle la nouvelle génération se lance avec ardeur et succès.

Les projets de MM. Carrère et Hastings, Chandler, et enfin de M. Fraser, prouvent ce fait.

Les deux premiers l'emportent, certes, comme originalité. Leur projet est conçu dans le style de la renaissance italienne, traitée avec un brio tout spécial.

Disons tout d'abord que nous aimons peu la facade principale, de laquelle émergent deux tours rappelant *le Campanile* de Venise, et dont les parties inférieures sont d'un parti confus. Mais l'ensemble n'en a pas moins une allure et un sentiment très vif du pittoresque dans la ligne et dans la couleur.

Ajoutons que MM. Carrère et Hastings ont très habilement tiré parti de la nature accidentée du terrain choisi pour la construction.

En coupe, l'édifice présente la même originalité, et les éléments dits classiques y sont placés de façon à faire presque oublier leur banalité.

* *

Le projet de M. W. S. Fraser, architecte à Pittsburg (Pensylvanie), a un grand défaut : ses masses sont ceux de la cathédrale d'Ely. Je sais bien que la ressemblance n'est qu'apparente, que les détails sont traités très différemment, la chose n'en apparaît pas moins.

M. Fraser est plus archéologue que MM. Carrère et Hastings, et nous lui en faisons presque un reproche.

Son édifice, en style normand du XIIe siècle, est très bien observé comme exactitude des formes anciennes, mais il n'a pas, comme la cathédrale de ses confrères new-yorkais, le mérite de l'originalité et d'un modernisme rationnellement employé.

Un mot encore. Le couronnement de ses tours et tourelles est un peu sec.

Comme conclusion, beaucoup de savoir, même trop.

M. T. P. Chandler a, lui, emprunté au XIIIe siècle anglais la conception générale de son édifice — très sagement conçu — avec un respect absolu de l'archéologie. Tellement absolu, que les deux tours jumelles sont dissemblables. L'une tient par son style à l'édifice conçu, nous le répétons, dans le genre du XIIIe siècle anglais, tandis que l'autre semble avoir été ajoutée au XVe siècle!

Nous n'admettons guère ces choses!

Le plan tire sa caractéristique de l'adjonction d'un énorme dôme en forme de croix latine, donnée à l'édifice.

C'était là problème difficile.

M. Chandler s'en est tiré à son honneur, et, en coupe comme en façade, la chose s'accepte parfaitement.

Nos félicitations!

P. S. Ces lignes étaient écrites quand la poste nous a apporté, avec les numéros suivants de l'intéressante et importante revue architecturale l'*American Architect and Building News*, de nouveaux projets du même concours.

Tout d'abord celui de M. R.-W. Gibson, qui ne le cède en rien aux précédents et qui étale en une prestigieuse perspective, un grand déploiement décoratif d'une imagination fertile qui s'en va d'invention ingénieuse en invention ingénieuse, sans lasser une verve intarissable.

L'édifice nous paraît bien un peu menu, l'attention est attirée par trop de côtés à la fois, mais somme toute c'est intéressant et digne d'être loué sans grandes réserves d'approbation.

Le projet de MM. Peabody et Stears est moins captivant. Le plan est pourtant de proportions délicates avec une ressouvenance de françaises combinaisons. Celles-ci se retrouvent dans la coupe. Cela manque de personnalité.

MM. Cope et Stewardson ne peuvent encourir le même reproche, mais d'autre part leurs élévations sont lourdes et manquent d'élégance. Leur plan vaut mieux, mais les éléments constructifs sont de trop minces allures.

Nous aimons mieux M. H.-M. Congdon qui a pour lui un plus vif sentiment de la ligne. Son plan est peut-être confus, mais exécuté il aurait de pittoresques échappées de vue en de mystérieuses chapelles où il ferait bon d'entendre le son « dévotieux » des orgues, comme disait Montaigne. Les façades manquent d'allure et d'élévation; l'ensemble est écrasé.

M. Witters est tout autre. Ses façades, bonnes de lignes, silhouettent sur le ciel leurs flèches effilées, leurs toitures aiguës et leurs pinacles élancés.

Bon projet qui nous rappelle les compositions de certains maîtres-architectes anglais.

La perspective que donne M. Witters, sans avoir l'allure

décorative du projet de M. Gibson, a plus de tenue austère, et l'exécution d'une pareille étude donnerait un monument de rationnelle et sage ordonnance.

Signalons en terminant le projet de MM. Van Brunt et Howe, moins intéressant.

PAUL SAINTENOY.

Le Congrès international des Ingénieurs et Architectes qui sera tenu à Palerme en 1891



Nous recevons l'avis suivant, que nous nous hâtons de publier, en faisant des vœux sincères pour la bonne réussite de cette excellente initiative :

Monsieur,

Dans le VIe Congrès des ingénieurs et des architectes italiens qui eut lieu à Venise, on désigna comme siège du VIIe Congrès, la ville de Palerme.

Le duc di Verdura, maire de cette ville, président honoraire du Comité exécutif, dans le noble but d'étendre le champ de cette utile institution et de rendre de plus en plus féconde la réunion des hommes qui, dans ce siècle, se consacrent avec activité et ardeur au perfectionnement de cette science, a voulu que les ingénieurs et les architectes des autres nations fussent invités à en faire part. La ville de Palerme sera bien heureuse d'accueillir la phalange scientifique qui dans le monde entier répand son génie dans les grandes inventions et dans les créations merveilleuses, et en attend de puissants et salutaires conseils pour le développement ultérieur de son bien-être matériel.

Les ingénieurs et architectes continentaux et étrangers recevront ici, de la part de leurs collègues de la Sicile, les marques de la plus respectueuse estime, et trouveront, en même temps, ouverte dans cette ville, une Exposition nationale d'arts et d'industries, dans laquelle la Sicile tâchera de réunir l'ensemble de ses productions.

Le Congrès sera tenu en 1891 dans la Grande Salle de l'Université en plusieurs séances successives, et les discussions seront réunies et publiées dans les Actes par les soins du Comité exécutif.

Le programme et le règlement que nous transmettrons sous peu à ceux qui auront notifié leur adhésion au Congrès, feront connaître les sections dans lesquelles le Congrès sera divisé, comment il sera tenu, quelles thèses seront choisies entre celles qne peuvent présenter les Italiens ou étrangers prenant part au Congrès, thèses qui serviront à éclaircir et à éclairer quelques points qui préoccupent l'art et la science de l'ingénieur.

En même temps, dans le but de joindre l'agréable à l'utile, le Comité directeur organise une excursion artistico-archéologique pour visiter les antiquités de la Sicile, à Ségeste, Selinunte, Girgenti, Syracuse, Catane, Messine, Taormine, Solunto, Trapani, Montréal, etc., où seront faites des conférences d'intérêt local sur les monuments. De cette manière, à titre de récréation, les membres du Congrès, qui n'ont pas eu l'occasion de connaître les vestiges des grandeurs historiques de cette *terre classique*, peuplée de monuments qui sont *l'or pur* de l'art antique et le développement complexe de celui du moyen âge, pourront profiter de cette circonstance solennelle dans laquelle les Collèges d'ingénieurs et d'architectes de la Sicile ainsi que les Municipalités des principales villes de l'île rivaliseront de zèle pour se rendre dignes de l'honneur que recevra la Sicile de la visite de personnages si illustres dans l'art et dans la science.

Pour être membre du Congrès il suffit de signer le bulletin ci-inclus, où avis est donné que les adhérents doivent verser la somme de 12 francs, ainsi qu'il fut délibéré pour le Congrès de Palerme par l'Assemblée du dernier Congrès qui eut lieu à Venise.

Vous êtes prié, Monsieur, de vous inscrire pour prendre part à nos travaux en proposant même quelque thèse à discuter au Congrès, puisque le Comité exécutif choisira, entre les questions qui seront proposées, celles dont devra s'occuper le Congrès.

En attendant, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Palerme, 31 mars 1889.

Le Comité directeur :

J. B. PH. BASILE, président.
A. BETOCCHI, vice-président.
J. SALEMI-PACE, vice-président.
E. PERTICA, trésorier.
J. LA MENSA, secrétaire.
A. BURGIO DI VILLAFIORITA, secrétaire.

PROGRAMME

1. Le septième Congrès des ingénieurs et des architectes italiens qui aura lieu à Palerme a été, sur l'initiative de la Municipalité de cette ville, proclamé international.

Il sera convoqué durant l'Exposition nationale qui aura lieu à Palerme en 1891, et le jour de l'ouverture sera préalablement communiqué aux adhérents.

2. Seront membres du Congrès tous les ingénieurs et les architectes italiens ou étrangers, tant civils que militaires, qui auront notifié leur adhésion et signé le bulletin ci-après.

3. Ceux qui auront adhéré au Congrès recevront à leur



temps une carte personnelle de reconnaissement, ainsi qu'un billet servant à obtenir les réductions de prix sur les voyages accordées par les Administrations des Chemins de fer et des Paquebots.

4. Tous les adhérents au Congrès recevront aussi le volume des mémoires sur les thèses choisies pour la discussion, d'après ce qui fut délibéré par le Congrès de Venise ; ils recevront en outre, à la fermeture du Congrès, les comptes rendus du Congrès lui-même.

5. Le Congrès ne durera pas moins de huit jours ni plus de douze jours, dont une partie sera consacrée à des visites dans la ville ou à des excursions, soit dans les environs de Palerme, soit dans l'intérieur de la Sicile.

6. Les ingénieurs, les architectes, les officiers, les professeurs adhérents, et particulièrement les Collèges, Sociétés et Académies, dont font partie les architectes ou les ingénieurs, sont invités à faire parvenir avant le 31 décembre 1889 au Comité exécutif les questions à proposer qu'ils entendent soumettre à la discussion du Congrès.

7. Les thèses rouleront sur tout ce qui regarde l'architecture et le génie civil, militaire, industriel, hygiénique, légal, etc. et les classes qui y ont rapport.

8. Chaque thèse proposée devra être accompagnée d'un sommaire raisonné d'où l'on puisse déduire l'importance et les points des questions sur lesquelles on veut appeler l'attention du Congrès pour la discussion, et cela dans le but de faciliter au Comité le choix des thèses.

9. Le Comité exécutif fera connaître, à son temps, toutes les thèses qui auront été choisies pour la discussion et invitera ceux qui les auront proposées à présenter, dans un délai fixé, un mémoire succinct servant de base au développement de la question qu'ils auront proposée.

Ces mémoires, le Comité exécutif les fera imprimer, puis distribuer à tous les adhérents du Congrès, afin qu'ils en prennent connaissance avant la discussion. (Voir article 4.)

Les thèses sur lesquelles seront transmis au Comité les mémoires dans le délai fixé, sont les seules qui peuvent être prises en considération par le Congrès, suivant les délibérations du Congrès de Venise.

10. Les thèses dont il est parlé aux articles 6, 7 et 8, et les mémoires y relatifs dont il est question à l'article 9, seront écrits en *langue italienne* ou en *langue française*.

11. Il sera ultérieurement indiqué comment le Congrès sera divisé et dans quelles sections seront discutées les thèses choisies entre celles présentées par les adhérents au Congrès.

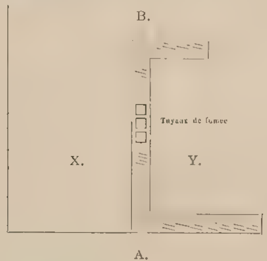
12. Pour donner aux travaux du Congrès plus de valeur pratique, ceux d'entre les adhérents qui eurent la direction ou un rôle important de collaboration dans l'exécution ou dans la préparation de projets de grands travaux qui ont attiré l'attention générale, sont priés d'en informer le Comité, qui se réserve de les inviter à faire des conférences sur ces mêmes projets. Il serait bon que ces conférences fussent accompagnées de tables ou de modèles.

13. Les règles du Congrès seront établies par un règlement spécial.

JURISPRUDENCE



La *Section de Jurisprudence* de la Société Centrale d'Architecture de Belgique s'est occupée, dans une de ses dernières séances, d'une question fort importante. Elle a trait à un cas qui se présente fréquemment en pratique et offrira, par conséquent, un vif intérêt pour nos lecteurs.



Le propriétaire des fonds X. et Y. vend la partie X. avec ses servitudes.

Le mur séparatif A. B., précédemment façade latérale, devient mur mitoyen, mais il contient des tuyaux de fumée.

L'acquéreur de X. établit des travelures dans ces tuyaux, ce qui provoque un incendie qui détruit le bâtiment établi sur X.

Le propriétaire du fonds Y. avait-il le droit de maintenir ses souches dans le mur A. B., comme constituant une servitude à son bénéfice ? et qui est responsable de l'incendie ?

La section s'est ralliée à l'unanimité à l'avis suivant présenté par son directeur M. J. Picquet :

« La présence des cheminées dans le mur A. B. constitue une servitude avantageant le fonds Y. à charge du fonds X. Dans le cas soumis ces deux fonds ayant primitivement appartenu au même propriétaire et le mur A. B. actuellement mitoyen, ayant servi de mur de façade latérale au bâtiment Y., la destination du père de famille peut être invoquée au sujet de cette servitude.

« Or, d'après les articles 692 et suivant du code civil cette destination *vaut titre* à l'égard des servitudes continues et



apparentes, — ce qui est le cas pour des cheminées ordinairement accusées par leurs souches extérieures ; — le propriétaire Y. avait donc le droit de les maintenir, à moins que l'acte de vente ne stipule l'abandon de cette servitude ou l'obligation d'y mettre fin.

« Le droit de Y. étant établi, ce dernier ne peut être rendu responsable de l'incendie occasionné par l'introduction de l'about d'une travelure dans l'épaisseur du mur devenu mitoyen.

« En raison de la disposition ancienne des lieux, du caractère primitif du mur et de la présence des cheminées accusées comme il a été dit plus haut, X. devait prendre toutes les précautions exigées par le caractère spécial des lieux litigieux ; s'il ne l'a pas fait, comme c'était son devoir, il doit en subir les conséquences. »



BIBLIOGRAPHIE (1)

Mittheilungen der K. K. Central-Commission zur erforschung und erhaltung der kunst- und historischen Denkmale. Wien, 1888-89.

Ces excellentes annales, rédigées par le Dr Karl Lind, et publiées sous la direction du président de la commission, le Dr chevalier von Helfert, en sont arrivées à leur 15e année d'existence. Nous ne connaissons pas, dans d'autres pays, de publications qui puissent rivaliser, au point de vue archéologique, avec cet intéressant recueil, qui ne se borne pas à s'occuper de recherches faites en Autriche, mais franchit les frontières et nous donne des études de haute valeur sur les monuments étrangers. L'espace restreint qui nous est dévolu ne nous permet pas, comme nous l'aurions désiré, de donner une analyse même succincte de quelques-uns des meilleurs articles; bornons-nous à citer, en les recommandant à toute l'attention des archéologues, une étude, fortement documentée, sur les anciens vitraux de l'église Saint-Laurent à Saint-Léonard im Lavantthale, une description minutieuse d'un évangéliaire de Prague, des documents fort curieux sur les églises en bois de la Galicie, une planche très décorative du cloître de San-Domenico à Bologne, et une autre d'une porte finement sculptée à Johrnsdorf, etc. J. Br.

L'Art dans l'habitation moderne, par M. Lucien Magne, architecte. Paris, Firmin Didot, 1887. Un vol. in-4°. 48 pl. et fig. 72 p.

C'est le texte d'une conférence donnée à l'Union centrale des Arts décoratifs de Paris, qui forme la matière de cet ouvrage, écrit d'un style alerte et donnant au courant de la plume des idées justes et de primesautières vérités sur les logis de ce siècle en France.

De ce siècle, c'est beaucoup dire, car M. Magne jette sur les âges passés un coup d'œil aux ingénieux points de vue, relevant la caractéristique des pénates des nos ancêtres, à commencer par les logis de Viterbe et de Cluny, que MM. Verdier et Cattois nous ont fait connaître, ces années passées, en leur ouvrage aux spirituels relevés des maisons du moyen âge et de la Renaissance.

Notre confrère expose le rationalisme intelligent de ces demeures de Provins, de Vitteaux, de Charlieu et de Saint-Antonin.

Il passe ensuite à la maison des musiciens à Reims, et à celle du Grand Veneur, qui fait l'orgueil de Cordes dans le Tarn. Ce sont là œuvres du XIIIe siècle, qui font pressentir les richesses du logis de Jacques Cœur à Bourges et de l'hôtel de Pincé à Angers, dont M. Magne fit naguère la restauration.

Puis nous arrivons aux hôtels du « grand siècle », élevés par les courtisans et les financiers du Roy-Soleil, aux logis ornés des fantaisies de Lancret et de Watteau, pour aboutir aux habitations du XIXe siècle, objets de l'ouvrage.

Ici, des idées fort justes sur les gens qui réunissent en leurs pénates les portiques de Pompéi, la salle à manger de Henri II, le salon de Louis XIV et le boudoir de Louis XV.

M. Magne préconise — à juste titre — l'échelle humaine comme échelle de proportion dans l'habitation, et il en déduit que les surfaces et les hauteurs des pièces doivent être déterminées par la destination même de ces pièces.

C'est là une règle que les Gothiques appliquaient avec amour, et qu'emploient encore les Anglais dans leurs charmantes constructions privées.

L'auteur de *l'Art dans l'habitation moderne* montre l'application qu'il en a faite dans l'hôtel de Béthizy, au bois de Boulogne. Nous y trouvons exemple de l'emploi de la pierre apparente dans l'intérieur de l'hôtel comme parements des portes de la salle à manger, comme cheminées, etc.

Les façades sont en briques blanches, avec arcs de décharge en briques rouges, et la pierre pour former les parements des fenêtres, la corniche, les balustrades, etc.

M. Paul Sédille, l'éminent et si sympathique architecte des magasins du Printemps, a bâti rue Lafontaine et rue d'Erlanger deux habitations dans lesquelles il a appliqué des principes semblables, quoique avec une allure plus classique.

Mais M. Vaudremer, dans l'hôtel de l'avenue d'Antin, rentre dans une gamme plus florentine.

Suivent des idées fort exactes sur la pierre employée logiquement.

On sent que M. Magne a lu les *Entretiens* de Viollet-le-Duc, qui critiquait fort la mise en œuvre de la pierre, telle qu'elle se fait à Paris.

Le bois aussi demande un emploi rationnel, et nous ne croyons pas devoir signaler l'absurdité de certaines portes de rues modernes, qui forment de petits édifices que l'on est bien étonné de regarder se mouvoir sur leurs charnières.

M. Sauvestre emploie fort bien le bois, et sa villa du boulevard Flandrin en donne un exemple à rapprocher du pavillon de Nicaragua, qui eut tant de succès à l'Exposition universelle.

M. Magne en a également dans ses constructions, de jolis exemples, à l'hôtel Mirabaud, entre autres.

Les magasins suivent ensuite, et nous trouvons à signaler ici un progrès qui se montre déjà par ses effets. La maison Napoléon III, si désespérante de monotonie, est remplacée par des bâtisses où il y a plus de fantaisie, d'allure et de brio. Certaines de ces constructions, données par M. Magne, en sont de gentils exemples. Mais nous préférons la maison particulière de M. Aubry (rue Ampère); très jolie celle-là.

Voilà, très généralement, ce qu'est l'ouvrage de M. Magne, écrit d'une plume alerte, et qui plaît autant au public d'art qu'aux artistes eux-mêmes, parce qu'il donne idées justes et saines sur ce que doit être notre idéal à tous : *Notre maison!* P. S.

Le Château de la Ferté-Milon en Valois, par le général Wauvermans. Caen, Delecques. Un vol. in-8°. 76 pl., vign. et cartes. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Cet intéressant mémoire débute par l'historique du Valois, apanage des cadets de la famille royale de France, et son savant auteur arrive ainsi à Louis d'Orléans, le véritable fondateur de la Ferté-Milon.

Celui-ci bâtit la forteresse, dont on voit encore les ruines de nos jours, tout à la fin du XIVe siècle. Cette dernière, ainsi que le démontre ensuite M. le général Wauvermans, faisait partie du dispositif de défense du comté de Valois. Viollet-le Duc signale aussi ce fait si intéressant.

Pierrefonds était le *réduit* seigneurial de la défense, avec les châteaux de Montepilloy, de Nanteuil, de Verberie, de Bethisy, de Crespy, de Vez, de Villers-Cotterets, de la Ferté Milon et de Louvry comme soutien.

Suit une description fort bien faite de l'état actuel des ruines. M. le général Wauvermans diffère d'avis, en quelques points, avec Viollet-le-Duc, et nous ne pouvons pas lui donner tort.

La Ferté-Milon se ressent des effets du canon nouvellement introduit dans l'art de la guerre, et marque une date dans l'histoire de la lutte du canon et de la muraille.

Le chapitre suivant traite des fameuses sculptures, décoratives de la Ferté-Milon. M. Courajod les attribue à un artiste de la Belgique romane, Jehan de Liége, auteur des statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, au Louvre, et qui, passé au service de Louis d'Orléans, orna la chapelle des Célestins à Paris.

Un dernier mot sur les vitraux de l'église de la Ferté, dus, paraît-il, à un Flamand, Jacques Van Osteen, si l'on en croit une signature.

Nous nous arrêtons pour féliciter M. Wauvermans de son intéressant mémoire, que nous avons lu avec intérêt soutenu et plaisir charmant. P. S.

Tracés géométriques avec application à la décoration plane, par J. De Waele, architecte. Gand, J. Vuylsteke; 1 vol. in-4°, 52 planches avec texte explicatif. — Prix : 4 fr.

Notre collaborateur et ami J. De Waele vient de publier sous le titre ci-dessus un élégant recueil pratique commençant par les éléments géométriques les plus simples pour finir par des courbes d'un tracé relativement compliqué.

Chaque élément est accompagné de divers motifs de décoration plane; les plus simples empruntés aux vases grecs, les autres aux arts arabe, mauresque, celtique, indien, etc.

Comme ce petit traité est destiné à l'enseignement, il a fallu adopter une classification dans les ornements si divers et si nombreux que nous ont légués les âges antérieurs, et nous trouvons avec l'auteur que le classement le plus rationnel est celui qui prend pour base la figure géométrique qui forme le schéma de chaque ornement.

Si on se rappelle la façon de comprendre la décoration plane d'il y a quelques années, on doit applaudir à toute tentative faite en vue d'introduire l'esprit d'analyse dans une matière qui doit ou s'appuyer sur une forte tradition (actuellement absente), ou demander à l'étude du passé un corps de doctrine qui puisse lui servir de base. Nos voisins d'outre-Manche ont parfaitement reconnu la nécessité d'un enseignement *spécial* pour la décoration plane et ont puissamment aidé au mouvement dont le livre en question est une des manifestations en Belgique.

L'auteur passe en revue les droites normales ou obliques entre elles avec des applications aux ornements courants : grecques, entrelacs arabes, etc.; puis les cercles avec des applications aux tresses grecques, aux entrelacs celtiques, etc...; ensuite les figures planes avec des applications aux réseaux et aux nombreuses juxtapositions de figures et de polygones réguliers..., pour finir par les dérivés des décagones, dont les

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.

combinaisons donnent ces admirables panneaux mauresques qui semblent parfois indéchiffrables.

Suivent alors les ornements dérivés des courbes suivantes : Ellipse; Cycloïde; Epicycloïde; Sinussoïde; Spirale et Perle oblongue.

Tous ces ornements (l'origine en est toujours indiquée) sont des types qui permettent la création de variantes nombreuses et en ceci l'ouvrage est recommandable à *tous ceux qui s'occupent de decoration* et qui reconnaissent la jeunesse impérissable de certaines combinaisons que les arts orientaux ont connues de toute antiquité et qui sont comparables, en ce qui concerne l'art décoratif, aux bases immuables de nos sciences exactes. P. S.

—

M. Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles et notre cher collaborateur, vient de publier dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* une très importante étude sur *l'Architecture romane dans ses diverses transformations.*

Le moment de notre mise sous presse étant proche, force nous est de remettre à plus tard l'analyse de ce travail de notre érudit ami, et de nous borner à le féliciter pour cette belle et consciencieuse étude, qu'il a fait paraître en tirés à part, formant de coquets et charmants volumes, chez l'éditeur Manceaux, rue des Trois-Têtes, à Bruxelles. P. S.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Seance du 6 décembre 1889.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures, en présence de 22 membres. M. Sonneville, architecte à Belœil, est admis en qualité de membre correspondant.

M. le Secrétaire donne lecture du rapport annuel de la Commission administrative pour 1889, après quoi il est procédé au renouvellement partiel du bureau. MM. De Vestel, vice-président démissionnaire, Horta, secrétaire, Peeters, trésorier, Van Beesen, commissaire, membres sortants rééligibles, sont réélus aux applaudissements de l'assemblée.

Celle-ci décide ensuite, après une courte discussion, qu'une somme sera mise à la disposition de la Commission pour faire l'acquisition — demandée par le Bibliothécaire — de l'Encyclopédie de M. Planat.

La séance est levée à 11 1/4 heures.

—

L'Art moderne, que nous remercions de son amabilité, a publié les lignes suivantes, dans son numéro du 12 janvier 1890 :

« La Société Centrale d'Architecture de Belgique a fêté, le 15 décembre dernier, le dix septième anniversaire de sa fondation. Une assemblée générale, qui a eu lieu au palais de la Bourse, sous la présidence de M. Acker, a réuni, outre les architectes de Bruxelles, un grand nombre de délégués de Gand, Liége, Anvers, Charleroi, Mons, Louvain, Bruges, Nivelles et Spa. Des discussions fort intéressantes se sont produites au sujet des concours publics, de la création d'une caisse de défense mutuelle des architectes, de la revision de l'arrêté des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII, etc...; les vœux qui ont été émis et les résolutions qui ont été prises témoignent de l'entente et de l'esprit d'union dont sont animés les membres de cette artistique corporation.

« L'assemblée avait été précédée d'une visite au jardin d'hiver et aux serres du palais royal de Laeken. »

Nous donnerons le compte rendu *in extenso* de cette séance dans nos prochains numéros.

FAITS DIVERS

Archéologie

Les journaux italiens nous apportent le récit d'une découverte, faite à Rome, qui réjouira le cœur des archéologues.

Des fouilles viennent d'être pratiquées près de l'*Arco de Pantani,* seul reste du Forum d'Auguste, jointe à la muraille formée d'énormes blocs de travertin qui constituait l'enceinte du Forum. Ces travaux ont fait découvrir une quantité d'objets d'art antique. Mais la découverte la plus importante a été celle du grand égout collecteur de l'ancienne Rome, vulgairement nommée *Cloaca Massima.*

La *Cloaca* antique, destinée par Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe à recueillir les eaux stagnantes du Velabre et les eaux chargées d'immondices de la cité pour les déverser dans le Tibre, avait vu son cours interrompu au travers du Forum par la construction de la *Basilica Giulia,* et dans les riches quartiers de la ville, tels que la Suburra et le Forum de Trajan, par les guerres et les révolutions. L'histoire ne donnait aucune lumière sur le prolongement de cette voie souterraine.

M. Narducci, ingénieur des fouilles, vient de restituer à Rome la *Cloaca Massima* sur une longueur de 200 mètres. La voie souterraine a 3 mètres 50 de large sur près de 5 mètres de hauteur et s'étend du Forum d'Auguste jusqu'au Forum romain actuel.

Conservation des monuments

Une abbaye aux enchères.

L'abbaye de Saint-Wandrille (Seine-Inférieure), qui fut vendue en 1792 comme bien national, se vit transformée en



fabrique d'épingles, en filature de coton, et qui depuis a traversé des fortunes curieuses, va de nouveau être mise aux enchères.

On va vendre le magnifique cloître qui a inspiré le décor du célèbre ballet de *Robert le Diable,* avec ses grandes arcades ogivales, portées sur des pilliers massifs, à travers lesquelles la lumière joue d'une façon si fantastique.

On va tout vendre : le magnifique lavabo, construit au commencement du seizième siècle, peut-être par Jacques Hommet, l'artiste gouailleur, les ruines de l'église, le réfectoire, l'ermitage de Saint-Saturnin, où vint s'éteindre au huitième siècle la race mérovingienne.

Depuis 1883, l'abbaye appartenait à la famille anglaise des ducs de Stackpoole, qui en avait entrepris la restauration.

—

L'abbaye a reçu la visite de Victor Hugo. Le grand poète fut même, à ce propos, victime d'une curieuse mésaventure. Comme il était entré sans permission, il fut brutalement mis à la porte par le propriétaire du domaine historique, un industriel du nom de Lenoir.

L'auteur des *Orientales* se nomma, mais Lenoir ne se montra pas plus poli pour cela.

Vexé d'être un inconnu pour le goujat, qui l'éconduisait ainsi sans façon, Victor Hugo se retira en disant : « C'est « étonnant, monsieur, que vous ne me connaissiez pas; je « suis un dentiste célèbre habitant la Bouille, et inventeur « d'une pommade merveilleuse! »

Revue de la presse

Nous lisons dans *l'Indépendance belge :*

« A l'exemple de M. Brunfaut, qui donnait récemment au journal des architectes, *l'Emulation,* quelques observations intéressantes sur l'archéologie à la Monnaie, un des abonnés de ce théâtre, M. E. Van den Broeck, publie chez Lebègue des « notes critiques » sur *la Mise en scène.* L'auteur, qui est tout ensemble un savant géologue et un dilettante assidu, ne s'occupe pas seulement des gaffes archéologiques du costumier et du décorateur, mais encore des négligences du régisseur, de l'inertie des masses, des maladresses de la lumière, et même des distractions du perruquier. Il y a là quantité d'observations fort justes, souvent faites d'ailleurs, mais fort agréablement présentées, non sans quelque solennité, et rehaussées de considérations techniques plus neuve et d'une valeur réelle.

« Cet opuscule prouve sans doute que l'idéal de la mise en scène n'est pas encore réalisé au théâtre. Faut il le regretter ? Non pas. Si l'idéal était atteint, nous n'aurions pas la brochure, et ce serait dommage. Les notes de M. Van den Broeck prouvent, d'autre part, que les habitués de nos théâtres deviennent de plus en plus difficiles et raffinés. Et pourquoi cela, sinon parce que les progrès accomplis dans la mise en scène, progrès incontestables en dépit des routines subsistantes et expirantes, leur ont formé le goût et aiguisé le sens critique? A leur tour de rendre en conseils ce qu'ils ont reçu en améliorations et satisfactions. Echange de procédés très louable et très utile. »

NÉCROLOGIE

Le commencement de 1890 a été marqué par un deuil pour les architectes de tous les pays.

Est mort à Milan, à 27 ans seulement, Joseph Brentano, l'architecte vainqueur du grand concours international pour la reconstruction de la façade du Dôme.

Enlevé brusquement par une affection pulmonaire, il n'a pas même vu terminé le modèle en bois de son remarquable projet, qu'il faisait exécuter avant le commencement des travaux.

Ses funérailles ont été rendues imposantes par l'immense concours de tout le Milan officiel, artistique et littéraire qui y a assisté.

—

M. Arthur-Stanislas Diet, architecte, membre de l'Institut, est mort le 18 janvier, à l'âge de 63 ans.

Il était inspecteur général honoraire des bâtiments civils et palais nationaux et architecte en chef honoraire du département de la Seine.

M. Diet avait été reçu membre de l'Académie des beaux arts et nommé officier de la Légion d'honneur en 1884.

Il était prix de Rome de 1853, mais il n'avait pas joui de la pension attribuée à ce prix parce qu'il s'était marié après le jugement du concours et que les ménages ne sont pas admis à la villa Médicis.

On doit à M. Diet, entre autres travaux, l'Hôtel-Dieu, la préfecture de police et les réservoirs de Montmartre.

On demande à Bruges, chez M. Lebbe, ingénieur, chef de service des chemins de fer de la Flandre occidentale, un dessinateur architecte, pouvant dresser projets d'ensemble et de détail. Traitement suivant capacité, et position assurée. Les bureaux sont Marché du Vendredi, à Bruges.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



LA SCULPTURE ET LES SCULPTEURS A MALINES

DU XIVe AU XVIIIe SIÈCLE.

Conférence donnée le 24 février 1889 au Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.

Suite et fin, voir XIVe année, col. 113 et 129.

La sculpture malinoise, représentée au commencement du XVIIIe siècle par Jean-François Boeckstuyns, conservait encore dans son caractère des réminiscences de Luc Fayd'herbe.

Toutefois l'influence de son style grandiose ne tarda pas à disparaître pour faire place à la manière que devait adopter Théodore Verhaegen. Il mitigea, par la grâce, la puissante et sévère ampleur qui distingue les productions de ses devanciers. Le type particulier des œuvres de Verhaegen fut transmis par cet artiste à deux générations. Valckx devait être son premier et son principal continuateur; celui-ci, à son tour, forma des élèves auxquels il inspira les traditions de son maître. Malheureusement ces traditions disparurent lorsque, à l'aurore du XIXe siècle, elles vinrent se heurter contre le mauvais goût du classique suranné qui, dans les arts aussi bien que dans les lettres, sévit sous le régime impérial.

Boeckstuyns, Verhaegen et *Valckx* seront donc les trois derniers grands sculpteurs malinois dont j'aurai à vous entretenir.

Jean-François Boeckstuyns naquit dans nos murs vers 1650; il mourut dans sa ville natale, le 27 juin 1734, des suites d'une attaque d'apoplexie qui le frappa dans l'église de Saint-Rombaut, où il reçut également la sépulture. Jean-François eut pour maître Luc Fayd'herbe dont il suivit le style et la manière, comme le prouvent surabondamment deux de ses chefs-d'œuvre, les bustes de saint Jérôme et de saint Grégoire qui ornent la coupole de Notre-Dame d'Hanswyck. Boeckstuyns, qui avait été reçu franc maître dans la jurande de Saint-Luc, le 8 juillet 1680, se complut à enrichir Malines d'un grand nombre de ses productions dont le caractère distinctif est une harmonieuse et savante simplicité qui permet de le ranger parmi les meilleurs artistes de son époque.

La chaire de Saint-Rombaut, dont le sujet principal est saint Norbert frappé de la foudre et renversé de son cheval abattu à ses côtés, est une des œuvres capitales de Boeckstuyns. Ce remarquable morceau avait été exécuté pour l'église du prieuré de Leliendael. C'est seulement en 1809, que cette chaire fut acquise par le conseil de fabrique de Saint-Rombaut.

La conception générale de cette chaire, dit M. Neeffs, est ingénieuse et originale, bien que trop détaillée; les figures qui la décorent sont de bonne exécution et devaient produire un excellent effet dans l'église claustrale à laquelle elles étaient destinées, mais pour un temple d'aussi grandes proportions que celui de Saint-Rombaut, il eût fallu plus d'ampleur dans l'ensemble et plus de largeur dans les personnages.

Boeckstuyns est l'auteur principal de ce beau travail, mais le plan primitif en fut quelque peu modifié par Michel Vervoort, d'Anvers, qui en modela ensuite l'esquisse en terre cuite, esquisse que l'on conserve encore au Musée de Malines. Plusieurs élèves du maître, parmi lesquels Théodore Verhaegen, alors âgé de dix-neuf ans, contribuèrent à l'achèvement de la chaire de Saint-Rombaut.

Boeckstuyns fut également un architecte de quelque mérite; il a donné les plans de quelques édifices importants, et de la façade du local de la gilde des archers aux Bailles de fer, à Malines. Ses biographes s'accordent à dépeindre Boeckstuyns comme un homme profondément religieux et bon, tout dévoué à son art. Dans le but philanthropique d'instruire et de moraliser la jeunesse, les dimanches et jours de fête, à l'issue de la grand'messe, il se plaisait à réunir dans sa maison de la rue des Bateaux, un certain nombre d'enfants nécessiteux auxquels il enseignait gratuitement le modelage et la sculpture. Non content d'être sculpteur et architecte, Boeckstuyns se préoccupait aussi du perfectionnement de l'art industriel, à ce que nous apprend une pièce authentique citée par M. Neeffs. Cette pièce concerne la fabrication des cuirs dorés, industrie fort en vogue à Malines au siècle dernier. Voici l'analyse de ce document :

Jean-François Boeckstuyns, célibataire et maître sculpteur, expose qu'il vient d'inventer un moyen ingénieux pour graver des planches de cuivre propres à l'impression des cuirs dorés. Son procédé est neuf, dit-il, car jusqu'ici ces planches ont été coulées en métal ou taillées en bois. L'un et l'autre de ces moyens sont inférieurs en perfection à celui que le requérant possède, ce qui est établi, du reste, par une attestation émanant des fabricants de cuirs dorés de Bruxelles; ces industriels, appréciant les avantages de son secret, l'engagent à venir s'établir dans leur ville où il jouira de diverses exemptions des charges communales. Mais, dévoué à sa ville natale, l'exposant, suivant l'exemple de son père et de ses aïeux, sait ce qu'il doit à la patrie et, en conséquence, il divulguera son invention à Malines, à la condition que la commune veuille bien lui accorder la franchise des logements militaires, d'accises et celle de bière, en proportion de sa mince consommation. Le 29 décembre 1713, la chambre de police octroya au sculpteur, les immunités qu'il sollicitait.

Il faut convenir qu'au point de vue des aptitudes commerciales, l'honnête et naïf Boeckstuyns est de beaucoup distancé par l'inventeur des pastilles Géraudel.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, vivait à Malines un humble artisan qui exerçait la profession de menuisier. En dépit de ses aptitudes véritablement extraordinaires, il demeura toute sa vie simple compagnon, attendu que, par une inexplicable bizarrerie d'esprit, il refusa toujours de se soumettre aux formalités exigées pour obtenir la franche maîtrise de son métier. Deux exemples permettront d'apprécier la valeur de l'homme. D'abord, il dressa un plan ingénieux pour la construction d'un pont tournant sur la Dyle, non loin de la grue monumentale démolie depuis peu d'années seulement.

En second lieu, contrairement à l'avis des ingénieurs les plus renommés du pays, il engagea les moines de Grimberghen à maintenir la tour de leur abbaye et leur indiqua les moyens d'atteindre ce but (1); la mise en pratique de ces moyens devait donner raison à cet ouvrier de génie qui répondait au prénom de Rombaut et dont le fils fut Théodore Verhaegen ou Verhaghen.

Boeckstuyns commença et termina l'éducation artistique de ce sculpteur. Dans l'intervalle, celui-ci travailla sous la direction de quatre autres maîtres : Vervoort, Claude De Cock, Kerrickx et Plumier. Verhaegen était de taille moyenne et de chétive apparence, mais, au point de vue artistique, la nature l'avait merveilleusement doué. Telle était la sûreté de sa main que, d'un seul jet, il exécutait un bas-relief en bois; il le taillait sans modèle ou ébauche, l'exécution suivant pas à pas la conception mentale de l'œuvre. Il avait en partie conservé le style large de Luc Fayd'herbe, mais il l'amoindrit quelque peu en voulant le mitiger par une grâce qui tombait parfois dans la maigreur et le maniérisme.

Aussi bon mécanicien que sculpteur habile, il imagina un pont flottant qui pouvait être établi, par peu de bras, en moins de cinq minutes, et qui était capable de supporter les plus fortes charges, ainsi que le passage des canons.

Au moyen d'une légère modification, le même pont pouvait servir à passer un torrent ou à franchir un ravin.

Verhaegen s'occupait aussi de poésie légère en langue flamande. On connaît entre autres de lui une pièce satyrique : *Oraison funèbre du canal de Louvain.*

Il possédait un esprit inventif et original dont les saillies étaient plutôt bouffonnes qus spirituelles.

En ce qui concerne notre artiste, M. Neeffs se fait l'éditeur responsable des deux facéties suivantes : Verhaegen ayant placé un confessionnal dans l'église des frères Cellites, à Malines, le supérieur du couvent fut choqué du peu de décence d'une figure tenant un cartel. Il adressa des observations au sculpteur qui prit la mouche et se vengea à sa façon en écrivant à la craie sur le cartouche :

Heer bevrydt dese natie
Van dronckenschap en tentatie.

Une autre fois, le président du séminaire lui fit également remarquer que la nudité de la statue d'Eve, de la chaire d'Hanswyck, était peu convenable dans une église. Aussitôt Verhaegen de répliquer qu'il comptait habiller la figure d'une soutane à petits boutons. Notez que cette réponse était précisément faite au personnage qui avait introduit cet uniforme dans le séminaire. Quand il s'agissait de placer un bon mot, le maître n'épargnait personne, pas même les siens. En parlant de son fils, prêtre aussi méritant que pauvre théologien, il avait coutume de dire que celui-là, du moins, ne provoquerait pas de schisme dans l'Église.

(1) « Vers 1687, la tour s'affaissa en entraînant avec elle une partie « du chœur, où elle occasionna une grande crevasse, depuis les fondements jusqu'au toit; la voûte qui surmontait le maître-autel tomba, et « ce qui en resta était tellement endommagé qu'on s'attendait à le voir « s'écrouler en entier.

« Tous les architectes désespéraient de réparer ce désastre et concluaient unanimement pour la démolition de la tour.

« Sous l'abbé Bossery (mort en 1692) trois frères Augustins, selon « un autre auteur, Paert, un charpentier de Malines, Rombaut Verhaegen, père du sculpteur, entreprirent de redresser la tour; ils y réussirent en faisant creuser sous les fondements derrière le maître-autel.

« Cette partie de l'édifice s'abaissant peu à peu, on parvint à la redresser. »

(A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, pp. 246 et 247.)

Verhaegen était né à Malines, le 3 juin 1701; il y décéda, comme Boeckstuyns, des suites d'une attaque d'apoplexie, le 25 juillet 1759. Les églises de Saint-Rombaut, de Saint-Jean et de Notre-Dame d'Hanswyck montrent avec orgueil des productions de ce beau génie.

Beaucoup moins intéressante est, au point de vue biographique, la carrière de Pierre Valckx, qui fut baptisé à Saint-Rombaut le 1er mars 1734, et qui mourut dans la paroisse de Saint-Jean, le 3 mai 1785. Cet habile sculpteur, injustement oublié, savait imprimer à ses productions, un caractère de grâce et de simplicité qui forme un heureux contraste avec le style maniéré de ses confrères d'alors. Il possédait la parfaite intelligence du jet des draperies, auxquelles il donnait un pli facile et naturel. Chez lui, l'expression des visages respire une animation sincère et naturelle.

Valckx travailla beaucoup, et vous avez la bonne fortune de posséder un assez grand nombre de ses œuvres. Ses travaux décoratifs sont empreints des gracieuses et aimables qualités qui distinguent ses grandes compositions; c'est avec un art exquis que son ciseau taillait les bas-reliefs, les feuillages, et surtout les têtes de chérubins. Vos églises, si nombreuses et si belles, sont riches en spécimens du talent de Valckx dans ce dernier genre.

Jean Van Elewyt, Lambert-Joseh Parant, Jean-Baptiste Turner, Guillaume Van Buscom, ainsi s'appellent les sculpteurs secondaires du XVIIIe siècle.

Entre eux et les maîtres Boeckstuyns, Verhaegen et Valckx, doit prendre place *Jean-François Van Turnhout,* sur le compte de qui l'on ne possède aucun renseignement biographique. Ce qu'il a laissé dénote un artiste de valeur. Dans le pourtour de votre église métropolitaine, se dresse un groupe en pierre, *le Sauveur bénissant un enfant conduit par un ange*. Les figures, de grandeur naturelle, ont été exécutées d'après les dessins de Sneyers. Dans cette œuvre, un peu lourde, l'expression, le mouvement et la draperie sont rendus avec intelligence. L'ensemble de la composition est encore un beau reflet de la splendeur artistique de Malines.

Pour être plus complet, au risque d'abuser encore de votre patience, il me faut attirer votre attention sur trois points, au sujet desquels les rédacteurs du catalogue de l'Exposition malinoise d'art ancien (août-septembre 1888) ne sont point d'accord avec l'auteur de l'*Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*.

Tout d'abord, sous le n° 449 est renseignée une gravure représentant « la Tour de Saint-Rombaut » avec la flèche projetée par l'architecte, Jean Kel- » dermans ».

M. Neeffs, comme vous l'avez vu, attribue à Gauthier Coolman le plan de cette tour colossale (1).

En second lieu, ce savant nous apprend que dans la figure de « Groot-Vader », telle que nous la voyons maintenant, il existe encors de notables parties qui sont dues à Alexandre Colyns. D'après les indications contenues dans le catalogne dont je viens de parler, « Groot-Vader, sculpté par » Alexandre Colins en 1599, fut entièrement renou- » velé en 1641 par François Delva, et restauré, » pour la dernière fois, en 1738, par Jean-Baptiste » Vervoort (2) ».

Enfin, M. Neeffs, toujours lui, dit positivement

(1) Voir note de la col. 116, année 1889.
(2) Voir note de la col. 119, année 1889.



que la tête actuelle de « Janneken », l'un des enfants géants, est toujours l'œuvre primitive de Martin Van Calster.

Les rédacteurs du catalogue, au contraire, écrivent que la figure de l'intéressant bébé fut entièrement renouvelée par François Delva, en 1649 (1).

C'est hier seulement que le hasard m'a fait reconnaître ces contradictions ; je n'ai donc pas eu le loisir de chercher à savoir où gît l'hérésie.

Ma tâche de compilateur est accomplie; mais il me reste encore un double devoir à remplir : premièrement, remercier les autorités communales qui ont bien voulu mettre à ma disposition cette salle de l'hôtel de ville, et me confier ces ouvrages sur lesquels je vous convie de jeter un coup d'œil avant de nous séparer; puis secondement vous adresser la bien sincère expression de ma plus vive gratitude, pour l'attention soutenue dont il vous a plu de m'honorer.

Enfin, je croirai ne pas avoir perdu ma soirée, si ma conférence peut avoir pour résultats de plus, de mieux faire connaître le beau travail de M. Neeffs, et de resserrer plus étroitement encore les liens de confraternelle amitié qui unissent déjà les cercles archéologiques de Malines et de Bruxelles (2).

HIPPOLYTE MAHY.

L'archéologie dans la mise en scène de Salammbô



Dans un article à retentissant succès — preuve de l'opportunité de la question — un des collaborateurs de *l'Émulation,* M. Jules Brunfaut, a dit à cette place combien le spectateur moderne tient à l'exactitude du décor et aime à voir dans leur intégrité scrupuleuse, les costumes et les monuments contemporains des personnages en scène.

Bien souvent besoin inassouvi, comme l'a démontré notre ami et confrère, en signalant en un humouresque langage d'ébouriffants anachronismes et de colossales inexactitudes des metteurs en scène de Bruxelles en Brabant.

Il nous semble intéressant de reprendre — pour cette fois seulement - cette question à propos de la première de *Salammbô*, parisianesque succès du théâtre de la Monnaie de Bruxelles.

Il s'agissait de la mise en scène de complète nouveauté, d'un sujet intéressant par son cadre grandiose d'orientalisme antique. Intéressant encore par les problèmes divers que présente l'art phénicien, auquel celui de Carthage devait se rallier, comme la colonie se rattachait à la métropole.

Art de commerçants, que celui là, et qui prenait aux Egyptiens, aux Assyriens, aux Perses et, plus tard, aux Grecs, les éléments divers d'un art autochtone, complexe et hybride par ses composantes variées.

En vendant leurs poteries, leurs verreries, les objets teints de Tyr et les produits de leur métallurgie aux différents peuples de l'antiquité, les Phéniciens rapportaient des notions d'art et des objets manufacturés qui, en initiant leurs artistes à des styles fort divers, ont produit une formule artistique non superbe, mais intéressante par la fusion de ces notions différentes.

La scène se passe en 240 avant J.-C.

La première guerre punique vient de finir.

La Sicile, depuis longtemps envahie par Carthage, est devenue province romaine.

Les troupes mercenaires d'Hamilcar Barcas, le suffète de Carthage, sont sans solde et se mutinent.

Voilà le cadre du premier acte de l'opéra que MM. du Locle et Reyer ont tiré du prestigieux roman de Flaubert.

Ne voyons que l'adaptation scénique en laissant celui-ci de côté, car la mise en scène de certaines de ses descriptions peut se dire impossible sans conteste, et il vaut mieux oublier ces rêves de grandiose splendeur, que d'avoir à redire à tous les tableaux de la *réduction* du roman en opéra.

Le rideau se lève et nous nous trouvons au milieu des mercenaires : égyptiens, grecs, gaulois, syriens (d'après le livret), assemblés dans les jardins du suffète Hamilcar à Mégara, l'un des trois quartiers de la ville punique.

Le fond de la scène est occupé par le palais précédé d'une terrasse, à laquelle un large escalier fait accéder.

Cet ensemble de marbre de Numidie et de bois d'ébène assemblé avec peintures assyriennes comme décoration, ne nous a pas semblé — malgré ses qualités — avoir le grandiose voulu. La division en panneaux, qui semble logique par l'emploi de matières ligneuses, a — pour orner ces derniers — nécessité l'usage de colosses assyriens du palais de Sargon, retrouvés à Khorsabad, aux bords du Khasouer, par Botta, Place et Layard.

Nous ne blâmons pas cet emploi d'un élément assyrien. Certes, l'art de Tyr, de Byblos et de Saida a emprunté des notions du Beau à Ninive, mais nous aurions voulu en place des effigies de Sargon ou d'Assurbanipal, écrasant des lions entre leurs bras robustes, une interprétation phénicienne de la figure de Baal-Samaïm, (le dieu des cieux), comme l'appelle l'inscription d'Oum-el-Awamid, celles de Tanit-Pèné-Baal (Tanit, face de Baal), révérée à Carthage, d'Eschmoun ou enfin de Moloch, le dieu « roi » qui, comme nous l'apprend la Bible, recevait en ses bras embrasés, d'où ils tombaient dans un brasier ardent, les enfants des plus nobles familles de Phénicie.

Les sarcophages anthropoïdes du Louvre et le colosse d'Amathonte auraient fourni des documents précieux. Lorsqu'on examine cette statue de l'Héraclès (Hercule) des Grecs, on sent parfaitement l'influence de Ninive, mais on s'aperçoit aussi qu'on n'est pas devant l'œuvre d'un sujet de Sargon, exactement comme le soldat de Marathon est de style grec, tout en étant d'allure assyrienne.

Le palais dont il vient d'être question est dominé au loin par un observatoire ou *zigurat* (rien de Sigurd), rappelant les tours à étages de l'Assyrie.

Au-devant du palais, deux colonnes rostrales soutiennent le velum traditionnel des décorateurs de théâtre.

Ici, MM. Lynen et Devis, les habiles peintres de ces décors, se sont souvenus de M. Dieulafoy, de ses recherches en Susiane et des travaux de MM. Flandin et Coste sur Persépolis. Les profils sont persans, et bases comme chapiteaux sont bien persépolitains ou susiens, seulement les éperons des galères sont romaines.

Il est vrai que ces colonnes... mais encore pourrions-nous objecter que l'on s'accorde pour dire que le plus ancien exemple connu de colonne rostrale élevée à Rome est celle érigée à C. Duillus Nepos, en l'honneur précisément d'une victoire navale remportée sur les Carthaginois eux-mêmes quelques années auparavant (260 avant J.-C.). Elle nous est connue par les fragments qui en subsistent et aussi par une monnaie impériale. Nous n'en connaissons aucun exemple dans l'art phénicien. On peut nous dire qu'au témoignage de plusieurs auteurs de l'antiquité, les Phéniciens élevaient au-devant de leurs temples des piliers très élevés. Hérodote parle de cippes semblables qui existaient à Tyr, et on connaît les colonnes d'Hiram du temple de Jérusalem, bâti, lui aussi, par un Phénicien, comme on le sait. Mais tout cela ne donne pas la raison d'être de ces deux colonnes rostrales de Salammbô, d'autant que dans les exemples précédents, il s'agit moins de colonnes que de cippes à base rectangulaire, rappelant plus l'obélisque égyptien que la colonne de l'apadana de Darius.

Notons encore d'autres emprunts faits à cette dernière construction, dont la frise des lions a été reconnue par nous quelque part dans ce décor.

Passons, si on le veut bien, sur les costumes, parmi lesquels celui de Giscon, le général, nous a plu par son allure exacte, inspirée des bas-reliefs de Kouyouyndyk, tandis que ceux des femmes et des esclaves nous ont semblé désolants de banalité et de modernisme. Nous voudrions aussi que l'on en revint à des notions plus saines sur le costume des Gaulois. Nous sommes persuadé que plus d'exactitude historique rendrait ces personnages beaucoup plus saisissants en leur aspect sauvage. De même pour les costumes numides, à commencer par celui de Narr' Havas, transformé en Arabe d'un bazar oriental moderne. Plus de « couleur locale » aurait rendu le personnage plus intéressant. Nous ne disons rien de Spendius, le Grec en costume grec (naturellement) d'opéra-comique... ce qui est moins naturel, parce que cet accoutrement pèche fort en inexactitudes.

Maintenant, arrivons au second tableau : l'enceinte sacrée du temple de Tanit, d'après le livret.

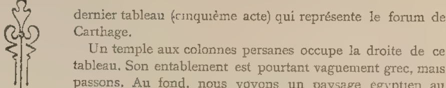
Ici, nous voyons une interprétation — à n'en point douter — de la figuration du temple célèbre de Paphos sur une mon-

(1) Voir note de la col. 120, année 1889.

(2) ERRATA DES ARTICLES PRÉCÉDENTS

Col. 115, ligne 43, au lieu de : A partir du XVIIIe siècle, lisez : A partir du XVIIe siècle.

Col. 134, ligne 44, au lieu de Vermeulen, lisez van der Meulen.



naie de Chypre, donnée par Donaldson dans son *Architectura numismatica*.

Le parti n'est pas mauvais, mais nous le trouvons trop égyptianisé. Nous aurions voulu au premier acte moins d'assyrien et ici nous désirons moins d'égyptien.

Les piliers rappellent fort ceux du sanctuaire d'Amenhotpou II à Kharnak. Ils ont, comme ceux-ci, une forte gorge qu'une mince abaque couronne. Il est vrai que le chapiteau d'un des édifices de Gebal a à peu près cette forme; mais quelle différence cependant en l'examinant bien. Comme on sent l'influence de l'Egypte et non la copie d'un objet égyptien. Nous aurions mieux aimé voir MM. Lynen et Devis s'inspirer de certaines stèles du Louvre qui proviennent de Chypre et qui ont un couronnement presque ionique. Cela aurait eu plus de caractère.

Avouons que nous n'aimons point du tout la porte du temple. Le bétyle divin que montre la monnaie de Paphos a été pris pour une baie couverte d'un fronton. Celui qu'on nous sert est de plus trop gréco-romain dégénéré.

Les entrées de certains *méghazils* et hypogées de Phénicie, celui de Gebal, entre autres, auraient dû servir de type.

Ajoutons qu'à droite une statue de Tanit, l'Astarté des Chypriotes, l'Aphrodite des Grecs, orne le tableau par ses masses archaïques et d'apparences attiques.

La scène s'ouvre par un chœur des prêtres qui entretiennent le feu sacré sur un trépied, où brûlent (d'après le livret) de ces parfums et de ces précieux aromates dont les marchands de Séba et de Raéma pourvoyaient les marchés du monde d'alors.

Du chœur, ne disons rien, — cela n'est pas de notre compétence, — des parfums, moins encore, car nous soupçonnons MM. Stoumon et Calabresi, les directeurs du théâtre de la Monnaie, de ne pas pousser le souci de l'exactitude jusqu'à brûler d'authentiques et odorantes essences, mais parlons du trépied.

Mon voisin de stalle — on a de l'esprit à Bruxelles, comme dit M. Léon Kerst du *Petit Journal* — prétendait qu'il était de la plus pure renaissance flamande, et ma parole cela en tenait.

C'était même assez drôle à contempler tout en entendant chanter :

> Adorons le manteau que Tanit a jeté
> Sur sa mystérieuse image,
> Le Zaïmph qui, gardien des destins de Carthage,
> Est une part de la divinité.

Il aurait été si facile de s'inspirer des pyrées de la stèle de Lilybée et des monnaies de Paphos et de Byblos!

*
* *

Le troisième acte se passe dans le sanctuaire de Moloch. On nous dit : c'est un petit secret livré par nous sans remords à la curiosité publique, que primitivement cela représentait le sénat de Carthage, puis, par la fantaisie des auteurs, le tout s'est transformé en « sanctuaire de Moloch ».

Cela explique l'absence de grandiose de ce décor et son manque d'ampleur décorative.

Le sujet était superbe, surtout après les descriptions de Flaubert, mais obligés de remanier des décors déjà faits, MM. Lynen et Devis n'ont pu produire qu'une œuvre incomplète... à cause de son titre.

Comme sénat, cela aurait passé; comme sanctuaire, on ne l'accepte pas.

Le tout est d'un rouge ardent, et dès la levée du rideau, la baie, au fond de laquelle apparaît Moloch, frappe un œil initié aux choses de l'art.

En plein cintre et entourée d'une archivolte descendant jusqu'au sol, cette baie a une vague ressouvenance — que Tanit me soit favorable et que Moloch me secoure! — avec les portes de l'Opéra de Paris dans le stylobate de la façade principale! De chaque côté de cette baie deux autres portes couronnées d'une corniche avec antéfixes de style grec sont surmontées de fenêtres accolées... de colonnes ioniques! Ces ouvertures sont fermées de treillis en pierre, d'allure gréco-romaine. De chaque côté, deux statues de rois assyriens dominent l'ensemble, tandis que sur les murs des figures égyptiennes expriment des hiéroglyphes quelconques.

Le tout est surmonté d'un dôme sphérique de rougeoiante ordonnance, posant sur un entablement grec.

Voilà au moins du phénicien composite!

La terrasse de Salammbô nous apparaît au deuxième tableau du troisième acte.

Les colonnes de Kharnak (Égypte) s'élèvent surmontées des enroulements des colonnes bicéphales de l'apadana de Darius (Perse), tandis qu'entre ces derniers s'élèvent des serpents comme ceux que place M. Blavette dans sa restitution du temple d'Eleusis (Grèce). Passons les tableaux de la tente de Matho et du champ de bataille pour arriver au septième et dernier tableau (cinquième acte) qui représente le forum de Carthage.

Un temple aux colonnes persanes occupe la droite de ce tableau. Son entablement est pourtant vaguement grec, mais passons. Au fond, nous voyons un paysage egyptien au milieu duquel se montre — *tu quoque* — sous prétexte de Tanit, l'Artémis éphésienne du Musée de Naples.

O vanité! on nous sert la tendre Diane en Vénus l'impudique!

Le rideau tombe sur ce dernier tableau.

Comme conclusion, en laissant de côté le talent très estimable de peintre dépensé en ces décors, il est à constater que la mise en scène de *Salammbô* dénote certainement le manque de critique historique de l'art décoratif théâtral chez nous.

Le sujet était, nous l'accordons, très difficile à traiter.

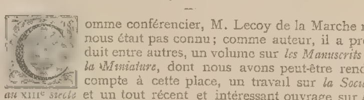
L'art phénicien, comme nous l'avons vu, est complexe par ses origines et ses influences égyptienne, assyrienne, persane et grecque. Il nous en reste très peu d'exemples authentiques et les données que nous possédons sur l'art de Tyr, Sidon, Carthage et Utique, sont bien faibles. Au nom de cette vague connaissance de l'art phénicien, il fallait fusionner en une seule, ces formules si diverses pour reconstituer le temple de Tanit et le sanctuaire de Moloch!

Problème difficile qui embarasserait, bien sûr, un membre d'une Académie des sciences historiques et que MM. Lynen et Devis ont résolu non complètement, non sans lacunes, mais avec talent.

PAUL SAINTENOY.

Des origines de l'Architecture gothique

Conférence de M. Lecoy de la Marche, donnée au Musée de Bruxelles le 29 janvier 1890



Comme conférencier, M. Lecoy de la Marche ne nous était pas connu; comme auteur, il a produit entre autres, un volume sur *les Manuscrits et la Miniature*, dont nous avons peut-être rendu compte à cette place, un travail sur *la Société au* XIII[e] *siècle* et un tout récent et intéressant ouvrage sur *les Sceaux*, dont nous parlerons ici quelque jour.

Nous connaissions l'auteur sous un jour très avantageux; le conférencier a la parole facile, des remarques fines, le mot piquant parfois, et il a eu devant un public de dames de l'érudition tout juste pour ne pas déplaire à l'auditoire choisi devant lequel il se faisait entendre. Le cadre était charmant et le tableau l'a été aussi par son absence de dates, de citations et même de faits spéciaux. Toutes idées générales de compréhension aisée et de ressouvenance sans labeur de mémoire.

Tel cadre, tel tableau, a dû se dire le conférencier, et nous sommes surs que M. Lecoy de la Marche, parlant devant un public d'initiés, aurait discuté cette question ardue de l'origine de la gothique architecture avec mâles idées — nous employons les deux mots avec intention — et érudition substantielle et fournie. Avouons-le, nous avons eu une déception, mais tout compte fait, la faute en est à nous, qui sommes allés à cette séance intéressante avec espérance d'y entendre discuter les théories des Viollet-le-Duc, des de Vogüé et des Dieulafoy. Il ne s'agissait pas de cela, et M. Lecoy de la Marche l'a prouvé en récoltant un succès indéniable de causeur spirituel et de bonne société, sans toucher à des choses trop sérieuses.

Sur ce, la séance est ouverte, et puisque voici le dernier frou-frou des robes soieuses s'apaisant, nous n'avons plus qu'à détourner les yeux de la féminine et combien agréable assemblée pour écouter le sympathique conférencier en ses belles et ondoyantes paroles.

Tout d'abord, quelques mots sur les études concernant le moyen âge architectural, sur les dédains des hommes de la Renaissance, du grand siècle et de ce piquant XVIII[e], pour « l'âge barbare », l'époque d'obscurité et de décadence aux lombardes et gothiques conceptions.

Puis un parallèle entre la plate-bande antique de matérielle ordonnance et les magiques comme mystérieuses constructions des âges de pieuse foi et de ferveur radieuse. L'une nous rappelle à la terre et l'autre nous donne de vivantes envolées vers un idéal tout spirituel.

L'architecture gothique est née : 1° de cette aspiration à hausser les nefs des églises romanes pour produire cet effet esthétique d'élancement vers l'infini ; 2° des idées de luxe et de splendeur qui se montrent dans les arts à la fin du XII[e] siécle, et enfin, M. Lecoy de la Marche attribue encore l'avènement du style gothique à une pensée de foi et de ferveur religieuse.

Ce sont ces trois idées qui, d'après lui, sont les moteurs de ce vaste mouvement artistique; aussi les développe-t-il chacune en des considérations que nous allons résumer.

Cet élancement des nefs romanes s'accuse tout d'abord par la suppression des lignes horizontales des corniches et cordons qui s'atrophient successivement et finissent par disparaître; le vaisseau de l'église s'élève toujours, et pour obtenir plus d'effet encore, l'arc boutant, en germe depuis longtemps, se montre tout à coup, se perfectionne et, triomphant, permet plus tard de lancer dans les airs les nefs de Beauvais, d'Amiens, de Cologne et de Bourges!



Coupe AB

Face

Coupe

Lavabos

B

A

Latrines

PL 5

1889



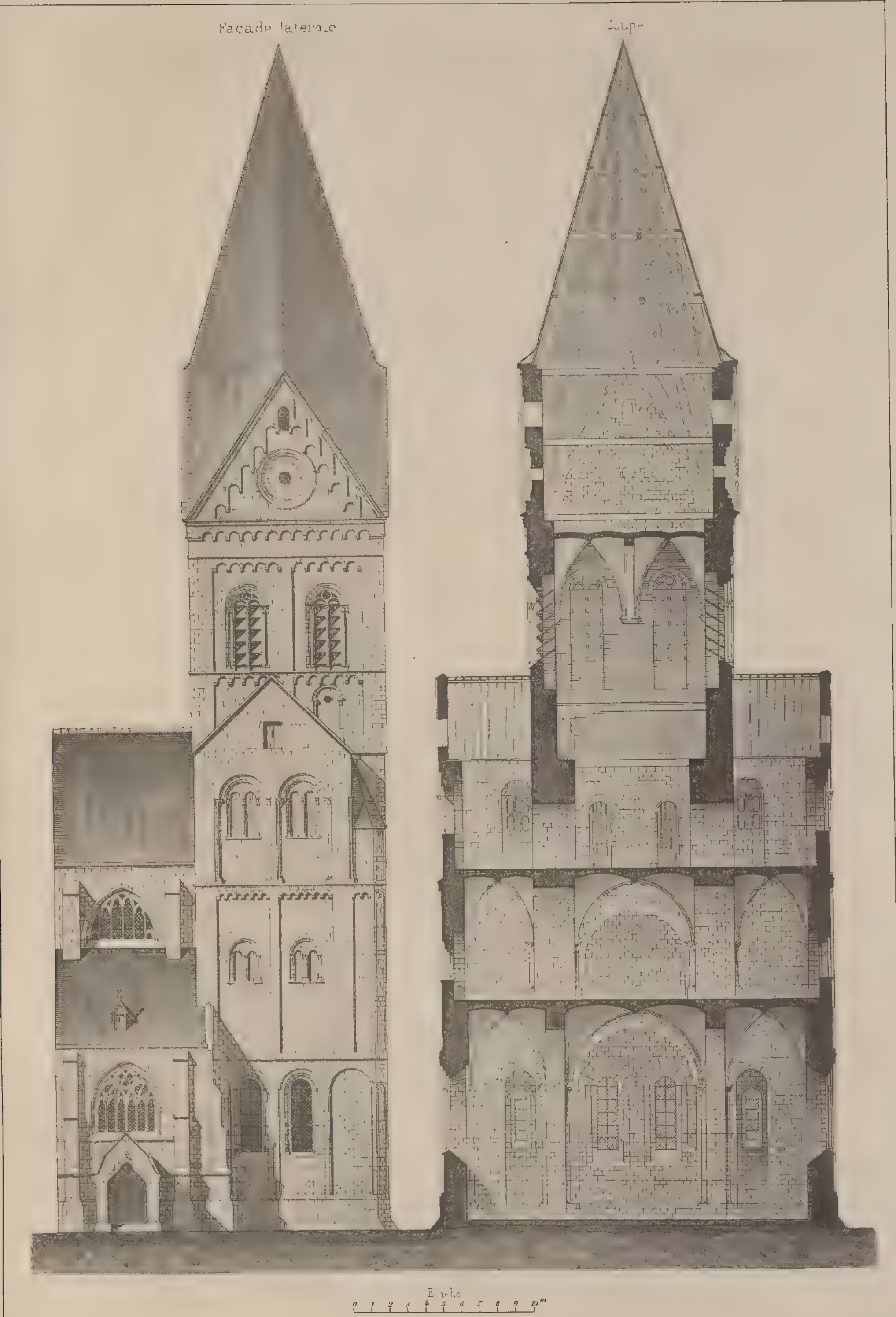
Imp. CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL 6

TOUR DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE S^T GERMAIN A TIRLEMONT
PROJET DE RESTAURATION
ARCHITECTE AUGUSTE VAN ASSCHE

L'ÉMULATION

1890 ORGANE DE LA Ste Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE XVe ANNÉE



Imp. CH. CLAESEN à Liège

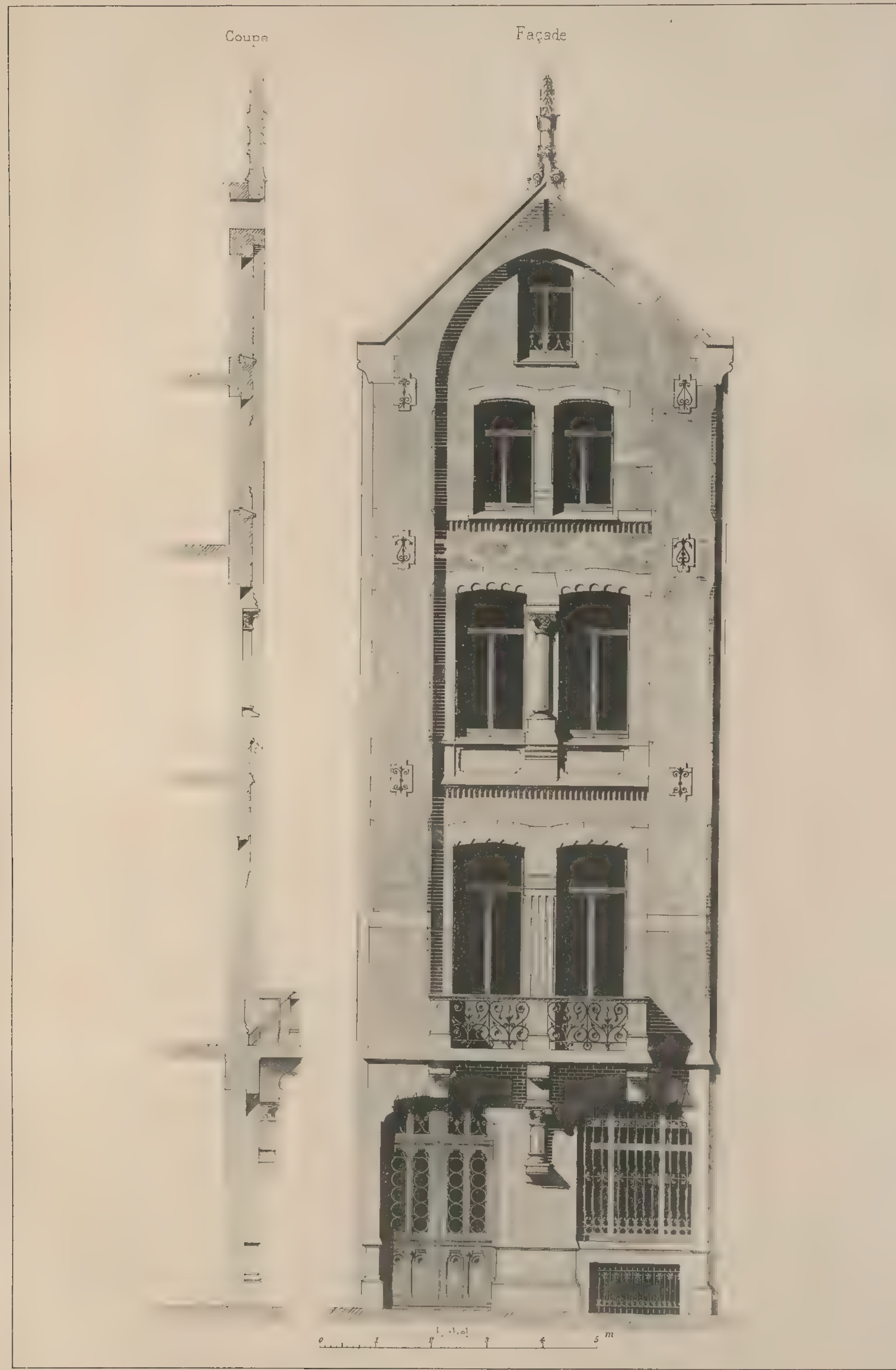
Éditeur de publications artistiques

PL. 7

TOUR DE L'EGLISE PAROISSIALE
DE St GERMAIN A TIRLEMONT

PROJET DE RESTAURATION

ARCHITECTE AUGUSTE VAN ASSCHÉ



Imp CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

MAISON RUE DE L'HÔTEL DES MONNAIES
BRUXELLES
ARCHTE E.M. LE TIROU



Les piliers s'amincissent, la construction devient plus élégante et l'architecture ogivale est trouvée. On la rencontre d'abord à la cathédrale de Laon (1114), à celle de Noyon (1131) et à la basilique de Saint-Denis (1133), d'où le système s'étendit de successive façon.

Ici M. Lecoy de la Marche explique à son auditoire ce qu'est l'ogive, et exprime — sans le prouver — l'avis que l'architecture gothique est née dans l'Europe occidentale, sans emprunt à l'Orient, mahométan ou hérétique.

L'ogive n'est pas l'élément mère du gothique, mais c'est dans ce style qu'elle est la plus répandue. En Orient, on la trouve, c'est vrai, mais comme exception, et ces exemples n'ont pas produit d'effet, ni d'influence sur l'art de l'Occident.

Les relations commerciales qui ont permis aux arts mobiliers de l'Occident d'avoir une sérieuse influence sur les arts décoratifs du Nord n'ont pas eu d'effets pour l'architecture, d'après M. Lecoy de la Marche, qui ne nous a pas — avouons-le — converti.

Mais ce n'est pas le moment de discuter le fait et constatons que, pour le conférencier des Matinées littéraires, M. Dieulafoy et son système d'importation de l'art de Perse et de Syrie ne peut être admis comme véridique.

Nous le répétons, cette thèse est soutenue par M. Lecoy de la Marche et a comme conclusion cette proposition hardie : la civilisation chrétienne d'Occident n'a emprunté à personne les principes de l'art ogival.

La deuxième cause appliquée par M. Lecoy de la Marche à l'avènement de l'art gothique, est ce besoin de luxe qui se faisait sentir depuis le XIIe siècle.

La sculpture s'introduit partout, et cet art, par l'usage d'éléments diversifiés, réalise l'idéal de toute décoration : la variété dans l'unité.

Ici s'intercale une comparaison que nous n'avons guère comprise, celle de l'architecture et d'un des arts décoratifs les plus admirables du temps : la calligraphie des manuscrits. Les mêmes symptômes se remarquent dans l'une et dans l'autre, mais cela n'a rien d'étonnant, car les mouvements se manifestant dans l'Art sont connexes entre eux et se produisent sous l'effet d'une impulsion unique, l'esprit du temps.

Donc, nous ne nous étonnons nullement de ces affinités et des destinées semblables de deux arts qui, après s'être perdus dans l'excès de l'ornementation, vinrent se perdre en une renaissance des formes antiques.

Notre conferencier a parlé ensuite du respect et un peu des préventions des contemporains de l'érection des cathédrales pour ces dernières.

A propos de préventions, il a cité une histoire joliette que nous avons retenue aux détails près.

A Dijon, un usurier, allant prendre femme, se rend avec le cortège nuptial à la porte de l'église Notre-Dame pour prononcer le oui solennel, lorsqu'un usurier de pierre sculpté sur les voussures du porche se détache, tombe sur la tête du conjoint et le tue.

A cette nouvelle, les autres usuriers de la ville se fâchent, s'assemblent et obtiennent la destruction de toutes les statues du porche.

Se non è vero, è bene trovato.

Passons à la troisième cause de l'avènement du style gothique, savoir un élan de foi, de ferveur plus grande. Nous n'aimons guère à suivre M. Lecoy de la Marche sur ce terrain dans un recueil aussi neutre en matière politique et surtout religieuse que *l'Émulation;* aussi glisserons-nous sans appuyer, en mortel prudent, devant cet écueil Disons pourtant que certaines allégations du sympathique conférencier ne nous semblent guère prouvées, à commencer par la *pauvreté* des habitations du moyen âge comparée à la *richesse* des églises de cette même époque. Il nous semble que les châteaux de Pierrefonds et de Coucy, du Louvre et de Château-Gaillard étaient tout aussi riches en leur genre que les cathédrales, leurs voisines, et qu'il n'y a pas jusqu'à ces petites maisons de Cluny, de Viteaux, de Vitré, de Dinan et d'ailleurs, qui ne soient, *toutes proportions gardées,* aussi somptueuses que les abbatiales les plus célèbres. Il nous semble donc peu rationnel de parler de l'*humilité* de la maison des hommes du temps comparée à la *richesse* de la maison de Dieu. Au surplus, l'humanité a toujours été la même, et ce besoin inné du bien-être n'a jamais été sacrifié qu'exceptionnellement aux sentiments de religieuse piété.

Mettre aussi sur le compte de l'*humilité*, la perte des noms des architectes des cathédrales, nous paraît aussi peu soutenable en fait général. Il est possible que des cas exceptionnels existent, mais cela n'infirme pas le principe!

Passant au symbolisme dans l'art gothique, M. Lecoy de la Marche s'en fait le porte-drapeau en tout et pour tout.

Encore une fois, il faut admettre le symbolisme voulu en bien des circonstances, mais nous augurons que nos vieux maîtres des œuvres seraient bien surpris, s'ils revenaient ici-bas, d'entendre discourir doctoralement sur certaines formes prétendument symboliques et dans lesquelles ils ne mettaient, eux, aucune malice.

Attribuer, par exemple, les trois étages principaux des nefs de nos églises au besoin d'exprimer la Trinité divine fera sourire tous les constructeurs qui savent trop la raison d'être de chacune de ces divisions et l'impossibilité d'avoir des bas-côtés sans avoir un triforium cachant leur toiture.

Bref, si nous admettons le symbolisme *voulu* en bien des cas, nous ne pouvons suivre les symbolistes en de semblables propositions.

Après quelques paroles vibrantes et bien senties, allant droit au cœur de son auditoire, M. Lecoy de la Marche a terminé cette causerie faite pour les dames du monde et qui a eu toutes les distinctions de cette destinée charmante. Seulement, nous voudrions pour ce public spécial des conférences vulgarisatrices des faits principaux de l'archéologie, car on ne se fait guère d'idée du peu de profondeur des connaissances sur les choses anciennes répandues de par le monde.

A ce propos, une dame nous demandait dernièrement de quel style était la collégiale des SS. Michel et Gudule à Bruxelles. Avant assisté à une conférence comme celle dont nous venons de rendre compte, le saurait-elle?

Nous en doutons. P. S.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Réunion générale annuelle de 1889



Une innovation heureuse — l'expérience l'a victorieusement démontré — introduite dans le programme de la réunion annuelle de 1889, c'est de ne plus consacrer qu'une seule journée à cette réunion. Facilité accordée à nos membres de province, dont le nombre s'est tant accru depuis la création de nos sections correspondantes, et qui leur a permis de venir en grand nombre participer à toutes les attractions de la journée, car s'il n'y a eu qu'une journée elle a été bien remplie comme le montre l'ordre du jour :

Dimanche, 15 décembre. Excursion au château royal de Laeken — visite des jardins d'hiver, de la salle des fêtes et des serres.

Réunion, à 9 1/2 heures, au *Café des Boulevards.*

Départ à 9 h. 45 précises.

Des voitures sont mises à la disposition des membres de la Société pour les conduire à Laeken.

A 12 1/2 heures. Déjeuner à la *Taverne de Londres*, rue de l'Écuyer.

A 2 1/2 heures, dans la salle des séances, Assemblée générale, et enfin le soir, à 6 1/2 heures, le banquet à l'occasion du XVIIe anniversaire de la fondation de la Société, donné dans les salons de l'*Hôtel de Suède.*

L'EXCURSION

Nombreux étaient les architectes réunis dès le matin pour visiter les serres du château de Laeken.

Les jardins d'hiver du royal domaine, assez peu connus, jouissent d'une grande réputation. On vante les merveilles réunies par le goût bien connu du roi Léopold pour les plantes, et l'on cite, comme des modèles du genre, les constructions qui font un si beau cadre aux « garden partys » de la Cour.

Le temps, du reste, était à souhait ; une gelée claire durcissait, sous un gai soleil, la neige tombée la veille. Rien de mieux pour apprécier la tiède température des serres et faire ressortir le contraste entre la végétation de nos climats, que l'hiver fait dormir d'un sommeil de six mois, et les plantes tropicales radieuses et luxuriantes sous le vitrage léger que soutient une charpente métallique.

Partout où se présente à nos yeux quelque nouvelle conquête de la civilisation ou du luxe moderne nous sommes sûrs aussi de rencontrer ce métal à la fois si nerveux et si souple qui semble fait pour réaliser tous nos rêves. Quelle autre matière eût pu nous donner ces fermes légères faites pour couvrir un jardin de soixante mètres de diamètre et abriter sous leur dôme des palmiers de trente mètres de haut?

C'est, du reste, le fer que nous voyons employé partout à Laeken pour les jardins d'hiver et les galeries, à l'exception cependant de quelques serres de culture en verre et bois dues à l'un de nos excursionnistes, M. Marchand, auquel les grands horticulteurs gantois doivent plus d'une installation de l'espèce.

Mais pour réaliser ce rêve vraiment royal de posséder sous notre ciel, un jardin des tropiques, il fallait avoir recours à ces constructions métalliques auxquelles, désormais, l'impossible semble inconnu.

Bien que l'on nous eût ménagé pour la fin le coup d'œil du grand jardin circulaire, son importance est telle que c'est celui dont on se sent amené tout naturellement à parler en premier lieu.

Construit sur un plan circulaire de 60 mètres de diamètre il se compose de fermes courbes qu'une couronne royale surmonte à 45 mètres au-dessus du sol. Reposant extérieurement sur un socle bas en pierre de taille, les fermes s'appuient, près de leur origine, sur une colonnade circulaire, en pierre blanche, montée sur trois gradins.

Rien d'heureux comme ce contraste entre les formes légères des fermes métalliques et la robuste apparence des colonnes doriques qui les soutiennent à l'intérieur. Si le fer est séduisant par la hardiesse et la gracilité de ses formes, à la pierre seule appartient cet aspect immuable qui donne le caractère monumental. Dans les constructions exclusivement métalliques, l'état de tension des éléments, sollicités en sens divers par les forces élastiques, fait naître l'impression d'une œuvre belle par l'évidente utilité de chaque membre, mais à laquelle il manque ce caractère de durée et de repos que rendent si bien les grandes masses des constructions en pierres. L'éminent auteur de l'œuvre que nous admirons a su marier le plus heureusement ces deux éléments; la colonnade circulaire repose l'œil et constitue une des parties les plus décoratives de l'ensemble. Contrairement à l'usage assez général de ne donner au fer que les formes imposées par le calcul, M. Balat a mis un caractère artistique dans chacun des membres de ses fermes. Ornementation, du reste, parfaitement justifiée par la destination de l'édifice et qui, malgré sa richesse, ne nuit pas à la simplicité de l'ensemble.

Les fermes, très heureusement réunies au sommet par une armature formant rosace, sont à panneaux en treillis, avec un croisillon orné. La partie supérieure est visible à l'intérieur du dôme, tandis que vers le bas la ferme, devenue apparente extérieurement, présente une forme plus composée, un peu complexe peut-être, mais d'une grande richesse.

Toute différente est la deuxième serre qu'une large galerie relie à la première. Autant celle-ci se distingue par l'unité et la simplicité de son aspect, autant la seconde apparaît diverse et compliquée. Rectangulaire et ayant en son milieu quatre élégantes colonnes en fonte, elle est couverte d'une coupole octogonale flanquée aux angles de quatre petites coupoles circulaires.

Le contraste avec la simplicité de la première serre est, pensons-nous, l'effet cherché par l'artiste, auquel se posait ce problème difficile, de placer côte à côte deux édifices semblables comme destination et différents comme aspect. Hâtons de dire qu'il a pleinement réussi à le résoudre.

Que dire de ces galeries qui s'étendent sur un développement considérable, un peu étroites, mais dont les faibles dimensions font peut-être le charme et le caractère intime. Elles paraissent nécessiter un système de chauffage plus énergique que celui employé; la surface refroidissante, énorme pour le cube d'air à chauffer, a rendu nécessaire l'introduction de poêles dont l'effet n'est pas heureux. Une haie de chrysanthèmes aux étoiles multicolores fait, du reste, oublier ce détail.

Je voudrais dire un mot des merveilles végétales que nous avons été appelés à contempler, mais la compétence me manque pour apprécier, comme elles le méritent, ces superbes plantes tropicales aux larges feuilles monumentales si différentes des frondaisons si détaillées de nos arbres. Contentons-nous de conclure en disant que la visite aux serres de Laeken a été pour tous un plaisir, une instruction et qu'elle a satisfait en tous points les nombreux excursionnistes.

Après avoir déjeuné, comme il convient à des gens qui reviennent d'une promenade par un temps clair et froid, les membres se rendent par groupes au Palais de la Bourse.

*
* *

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En attendant la séance, on examine les photographies qui composent la collection, déjà riche, des souvenirs de voyage de la Société Centrale, et on s'intéresse aux planches exposées par les soins du bibliothécaire.

Un concours ouvert à New-York pour la construction d'une église cathédrale et dont les projets primés sont reproduits par *l'American architect*, un des nombreux journaux que reçoit la Société, fixe particulièrement l'attention.

Séance annuelle du 15 décembre 1889

Présidence de M. Acker, président.

De nombreux membres effectifs et correspondants sont réunis dans les salons de la Bourse au moment où M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres qui sont venus nombreux représenter nos sections provinciales et invite les directeurs de celles-ci, à venir prendre place au bureau.

MM. Hubert, Soubre, Verspiegel, Pierard, viennent s'asseoir à la table de la Commission administrative.

Les objets suivants sont à l'ordre du jour :

1° Communications diverses;

2° Proposition tendant à introduire une demande de revision de l'arrêté des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII qui



fait loi pour tous les tribunaux de France et de Belgique (proposition de la section de Gand);

3° De la représentation du corps du bâtiment au tribunal de commerce par un architecte (proposition de la section de Liége);

4° De la nécessité et des moyens d'empêcher les employés des travaux publics, temporaires ou définitifs, de travailler pour les particuliers (proposition de la section de Liége);

5° Création d'une caisse de défense mutuelle des architectes (M. Daniel Francken);

6° Revision du règlement sur les concours publics (M. Franz Devestel);

7° Communications et vœux présentés par les membres correspondants.

Communications diverses.

M. le Secrétaire donne lecture de lettres de quelques membres qui se font excuser.

M. le Président, avant d'aborder les objets à l'ordre du jour, fait observer que ceux-ci se rapportent tous à l'amélioration de la profession. Les architectes sont fatigués de la situation qui leur est faite et cherchent par tous les moyens à se garantir contre l'envahissement constant de notre profession par des éléments étrangers. La Société s'est déjà occupée de plusieurs de ces questions. Les concours publics notamment ont gagné du terrain grâce à notre initiative. Tous nos efforts ont été mis en œuvre aussi pour écarter la concurrence des employés des diverses administrations, et nous sommes prêts à étendre cette campagne à la province quand des faits nous auront été signalés. La question soulevée par la section gantoise a déjà fait l'objet de démarches de la Société. Enfin, M. le président signale à toute l'attention des membres la proposition de M. Francken, une des plus importantes qui ait été soumise depuis longtemps à nos délibérations et qui mérite d'être étudiée avec le plus grand soin, afin que toute lumière soit faite avant de prendre une détermination.

Revision de l'arrêté du 12 pluviôse an VIII, sur les honoraires des architectes.

La parole est donnée à M. De Waele (Gand) pour développer sa proposition.

SECTION DE GAND

PROPOSITION

« La rémunération de l'architecte sera de 5 p. c. sur le montant des constructions qui lui sont confiées. A ce taux, il devra fournir toutes les pièces nécessaires à la mise en adjudication des travaux et en prendre la direction, qu'il gardera jusqu'à l'épuration des comptes.

« Le décès de l'architecte, ou la preuve d'actes de mauvaise foi, ou d'incapacité qu'il aurait posés, seront seuls valables pour faire admettre le dédoublement de ses honoraires.

« Le cas échéant, les deux parties des travaux qui lui incombent, à savoir : 1° la confection des plans, ainsi que la rédaction des devis et cahier des charges; 2° la direction de l'exécution de son projet, ... seront indemnisées à parties égales, soit 2 1/2 p. c. pour chacune des divisions admises. »

Exposé des motifs de la proposition.

« Notre éminent confrère Auguste Van Assche avait fait, en 1877, un projet pour la restauration de l'église de Vosselaere. Malgré l'approbation de la Commission royale des monuments, il ne fut pas donné suite au projet, et notre confrère n'entendait plus parler de celui-ci, quand, au commencement de l'année, il apprit par voie indirecte que la commune mettait en adjudication les travaux de restauration de l'église. Intrigué de ce que lui, l'architecte, fut le dernier à apprendre ce fait, il envoya un employé à Vosselaere, et celui-ci put constater que les plans soumis à l'inspection des entrepreneurs étaient ceux de son patron, agrémentés d'une signature étrangère.

« M. Van Assche intenta un procès à la commune et au praticien indélicat, qui n'avait pas craint de signer l'œuvre d'autrui, et gagna sa cause!

« C'est-à-dire, que le tribunal lui alloua 200 francs, en s'appuyant sur un arrêt du conseil des bâtiments civils, datant du 12 pluviôse an VIII, qui scinde les honoraires de l'architecte, en cas de contestation, de la manière suivante :

« Confection des plans et devis dans les travaux ordinaires, 1 1/2 p. c.;

« Conduite des travaux, 1 1/2 p. c.;

« Vérification et règlement des mémoires, 2 p. c.;

et dont il déduisait le plein droit qu'avait la commune d'écarter, *sans aucune raison*, l'architecte qu'elle avait chargé primitivement du travail, ne trouvant en somme de répréhensible en tout ceci que la substitution de la signature de l'intrus à celle de M. Van Assche.

« Ainsi, voilà un de nos meilleurs restaurateurs de monuments anciens écarté d'un travail (subsidié grâce à son talent) par le caprice ou par l'esprit d'économie d'un conseil communal.

« Nous ne pouvons admettre cette *destitution* de l'architecte (car, pour nous, c'est là la qualification exacte de l'acte posé



par la commune de Vosselaere), que pour l'une des raisons suivantes : son incapacité ou sa malhonnêteté.

« Dans l'espèce, ce n'est pas à la commune qu'il appartient de juger de son incapacité. La Commission royale des monuments, à qui on soumet et le projet d'ensemble et même les détails, au moindre doute, est de taille à en donner la preuve par les renvois successifs qu'elle infligerait, au besoin, aux plans qui lui sont soumis. Quant à la malhonnêteté, la commune n'a qu'à y veiller, et elle ne s'en fera pas faute.

« De façon que les deux exceptions que nous admettons peuvent être facilement constatées et que, dès lors, le principe de l'indivisibilité du travail de l'architecte pourrait être admis sans aucun danger.

« Le cas du décès de l'architecte, et ceux admis plus haut, nous forcent malheureusement à comprendre le dédoublement des honoraires de l'architecte dans notre proposition, quoique nous ne nous dissimulions pas que nous détruisons chez nos juges, ce faisant, le sentiment de la liaison intime qui existe entre la conception et l'exécution du projet.

« Aussi, devons nous insister tout particulièrement auprès des autorités, qui peuvent porter remède à la situation présente, sur la nécessité absolue de l'indivisibilité de notre travail, et n'en admettre le fractionnement que pour les seuls cas cités.

« Dans ces derniers cas, il nous semble qu'il est juste d'accorder une rémunération à la première partie de nos travaux, égale, sinon supérieure à la seconde, et à ce propos, je me permettrai de citer le cas suivant :

« Au décès de l'architecte Théophile Bureau, de Gand, j'eus à liquider quelques affaires qui restaient en suspens.

« Il me tomba sous la main un dossier relatif à la construction d'un hospice dans la commune d'Adeghem, si je ne me trompe.

« Un premier projet complet avait été introduit et approuvé par les nombreuses autorités, qui ont à statuer sur les bâtiments de cette classe.

« Au moment de mettre les travaux en adjudication, l'autorité locale prit une décision qui nécessita une refonte du projet, basée sur une notable diminution du coût.

« Le projet amendé dut suivre de nouveau la longue filière et, après quelques accidents, arriva au port... mais, au moment du décès de l'architecte.

« Eh bien! quand on se rend compte qu'ici la construction était quasi industrielle, n'avait presque pas de pierre de taille et ne demandait qu'une menuiserie très ordinaire, on voit que, de loin, la plus grande somme de travail était fournie, et cependant il m'a été bien difficile d'obtenir, pour les héritiers, le taux de 1 1/2 p. c. sur le montant du devis *diminué*.

« Ce qui, au point de vue des architectes de la Flandre orientale, est par-dessus tout, sujet à critique dans la répartition qui a fait loi jusqu'ici, c'est le taux affecté au règlement des comptes.

« En effet, chez nous, et probablement partout en province, tout ouvrage confié à un architecte, soit par le particulier, soit par les administrations publiques, se traite à forfait, de façon que le règlement des comptes consiste à relever les quelques travaux imprévus qui sont venus s'adjoindre aux travaux décrits.

« Nous concevons que dans le système français, où l'architecte forme le lien qui unit les divers corps de métier, travaillant à prix de bordereau, le règlement des comptes ait une certaine importance ; mais chez nous, où nous avons l'entrepreneur général, et où nous l'aurons longtemps encore, il est absolument illogique de voir attribuer à cette dernière partie de notre travail une importance telle, qu'elle prime et la conception et l'exécution du projet.

« Pour terminer, je répéterai donc que nous attachons de l'importance, surtout à la première partie de notre proposition (indivisibilité du travail de l'architecte); quant au mode de répartition *à priori*, pour les cas exceptionnels, nous n'avons entendu faire qu'une proposition servant de point de départ à une discussion approfondie et que nous vous convions. »

M. Pierard (Charleroi). — L'arrêté des bâtiments civils de pluviôse, dont M. De Waele vient de vous entretenir, est déjà bien ancien ; d'autres tarifs ont été faits depuis en France en Allemagne, et la Société elle-même a publié un barème qui ne ressemble guère à celui de pluviôse. Dans le Hainaut, un règlement provincial règle les honoraires des architectes pour les travaux de restauration. Il est imposé aux communes; il fixe notamment un minimum de 1.200 francs d'honoraires; ne pourrait-on l'appliquer partout ?

D'autre part, il est établi par la jurisprudence que tout mandat est révocable; c'est à l'architecte de faire ses conditions avant d'entamer un travail.

M. le Président fait connaître les démarches qu'il a faites à propos de cette question, et notamment son entrevue avec un membre de la Chambre des représentants, qui paraît désigné pour défendre notre cause. La Société s'est, du reste, déjà occupé antérieurement de cet objet.

M. De Waele (Gand), répondant à M. Pierard, pense que l'arrêt même qu'il a cité, prouve qu'un règlement provincial ne peut faire force de loi. Il estime que la Société doit s'emparer de tous les cas analogues qui se présentent, pour faire ressortir combien l'état actuel est défectueux.

M. De Becker fait connaître un jugement de cour d'appel de Bruxelles, allouant le taux de 2 1/2 p. c. pour honoraires d'un projet non exécuté.

M. Dumortier estime que c'est aux tribunaux qu'il faut s'adresser pour obtenir une meilleure interprétation du sens de l'arrêté de pluviôse et poursuivre l'action jusqu'à la Cour d'appel, dont les arrêts réforment souvent ceux des tribunaux de province en cette matière.

M. le Président rappelle que la Société a signalé le cas qui nous occupe à la Commission des monuments, et que celle-ci a promis de déférer la chose au Ministre.

M. Picquet appelle l'attention de l'assemblée sur le tarif allemand, qui classe les bâtiments à construire par catégories.

M. De Vreux (Charleroi) préconise le tarif élaboré par la Société, et appuie sur la nécessité de considérer le travail de l'architecte comme indivisible.

M. Van Humbeeck estime qu'il y a lieu de s'adresser à la législature pour obtenir un tarif rationnel.

M. Saintenoy, établissant les résultats de la discussion, propose, après avoir pris l'avis d'un avocat compétent, d'adresser un mémoire à la Commission des monuments, afin que celle-ci substitue à l'arrêt suranné de l'an VIII, une opinion plus conforme à la justice et à la situation actuelle de la profession, et que les tribunaux pourraient invoquer dans leurs jugements.

MM. De Waele et Dumortier reviennent sur l'importante question de l'indivisibilité du contrat passé entre un architecte et une administration. L'architecte n'est-il pas dans la même situation que l'entrepreneur, qui, une fois son contrat passé, ne peut être dépossédé de son travail ? Que les architectes interviennent nominalement dans les conventions que font leurs clients avec des entrepreneurs et leurs droits seront établis au même titre que les droits de ces derniers.

Enfin, M. Saintenoy fait parvenir au bureau la motion suivante :

« Entendue la proposition de la section de Gand, relative « aux honoraires des architectes,

« L'assemblée prie la Société Centrale d'étudier à nouveau « la question et de rechercher les moyens de faire donner une « base différente de celle de l'arrêté des bâtiments civils du « 12 pluviôse an VIII, pour la fixation des honoraires des « architectes. »

Cette motion est votée par l'assemblée, qui adopte également un amendement présenté par M. Dumortier, demandant d'insister pour qu'une interprétation uniforme soit donnée au tarif que l'on adoptera.

M. Ledoux (Gand) exprime le désir que les sections de province soient admises à participer à l'étude de la question.

(A continuer.) J. Cannell.

La conservation des palais de l'Exposition de Paris



L'*Art Moderne* publie depuis quelque temps des articles sur l'architecture et ce au grand intérêt de ses lecteurs. Le fait est indéniable et nous y applaudissons.

Dans un de ses derniers numéros, l'organe artistique bruxellois s'occupe de la conservation des palais de l'Exposition de 1889. C'est d'actuel intérêt, puisque la Chambre des députés va discuter le projet de loi sur la matière.

Donc, après avoir étudié les palais des machines, des industries diverses, des beaux-arts et des arts libéraux, l'auteur de cet article, jugeant que l'effet est produit, que le lecteur est à point pour demander, que disons-nous, pour réclamer la démolition immédiate de ces constructions, conclut comme suit :

« Nous croyons avoir montré, en ne parlant que des points principaux, que les palais du Champ de Mars ne possèdent pas un ensemble de qualités suffisant pour en motiver la conservation définitive. Nous ajouterons même que le maintien de ces constructions amènerait un découragement certain chez les architectes et les ingénieurs, et un recul ou un arrêt dans la recherche de solutions des problèmes techniques ou artistiques : la perspective de pouvoir produire une œuvre originale lors d'une Exposition universelle est un stimulant des plus puissant, et l'on aurait tort de négliger ce facteur important au point de vue de la réussite de la future Exposition de 1900.

« Il est certain que le fer n'a pas prononcé son dernier mot : qui nous dit qu'en dix ans les ingénieurs n'arriveront pas à faire un palais des machines, d'une disposition absolument nouvelle en y appliquant les procédés, les combinaisons, les inventions les plus déconcertantes? Voyez-vous l'effet démodé que produira le dôme central en 1900, et ne vaut-il pas mieux laisser aux artistes, l'occasion de créer une œuvre qui marque, sans qu'il puisse y avoir de doute, la conclusion du XIXe siècle et le prélude du XXe? — Enfin, ne pensez-vous pas que si M. Formigé était chargé, dans dix ans, de refaire des palais pour les Beaux-Arts et les Arts libéraux, il aurait eu le temps de méditer et de s'assimiler les éléments qu'il a mis pour la première fois en œuvre cette année, et qu'avec le goût sobre et l'esprit chercheur qui sont sa caractéristique, il composerait des monuments de tout premier ordre?

« Une considération qui ne peut être négligée, c'est la réussite pécuniaire d'une Exposition : or, on peut prédire, à coup sûr, que si l'on n'exhibe au public de 1900 que la tour Eiffel et tous les monuments qu'il aura vus en 1889, le nombre des visiteurs tombera de 25 à 12 ou même 10 millions : est ce cela que l'on désire? Il avait été question d'installer tous les ans, dans ce palais, le Salon de peinture et une nouvelle institution, la Foire de Paris; or, il n'est plus question de foire et les artistes, refusant les présents de M. Alphand, resteront au Palais de l'Industrie (1). Si ces monuments ne sont pas utilisés, à quoi bon les conserver?

« Nous disons donc à nos voisins de France : n'imitez pas ce que nous avons fait à Bruxelles après les Expositions de 1880 et 1888, et démolissez les palais du Champ de Mars qui n'ont, du reste, pas été élevés à titre définitif; ne barrez pas la route aux générations futures, et laissez la porte de l'avenir largement ouverte à toutes les initiatives. »

L'argumentation est curieuse, mais nous nous demandons ce qui resterait de la haute antiquité, et de l'antiquité du moyen âge, si, sous prétexte d'exciter la verve des architectes, on avait démoli ainsi successivement les palais et les temples qu'ils ont élevés.

Que diable, l'exposition de 1900, dont *l'Art Moderne* se préoccupe déjà, peut ne pas avoir lieu au Champ de Mars et rien n'empêchera alors de bâtir — ce que nous souhaitons — ces palais rêvés par l'auteur de l'article en question.

Ajoutons que nous n'avons pas fini avec celui-ci, car certaines considérations très justes de sa démonstration méritent d'être rapportées ici. P. S.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 10 janvier 1890.

Après la lecture du compte rendu de la séance plénière annuelle du 15 décembre dernier que *l'Emulation* publiera dans ses colonnes, l'assemblée s'occupe du bilan de l'année 1889 et vote successivement les articles du budget pour 1890 et l'ensemble du budget.

Puis, après avoir procédé à l'admission de M. Heus, architecte à Liége, en qualité de membre correspondant, et après avoir entendu la lecture du rapport de M. Anciaux sur l'excursion de Liége, elle décide d'instituer un comité spécial chargé de fixer les moyens à employer pour la réalisation du vœu émis par l'assemblée générale plénière du 15 décembre, relatif à la création d'une caisse de défense.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 7 février 1890.

En ouvrant la séance, M. le président annonce que des félicitations ont été adressées par la Commission administrative à M. Henri Blomme, membre correspondant à Anvers, à propos de sa récente nomination dans l'ordre de Léopold, il exprime toute la satisfaction avec laquelle cette nomination a été accueillie et l'assemblée, par d'unanimes applaudissements, s'associe aux paroles de son président. On procède ensuite à l'admission de MM. Moerman en qualité de membre effectif, et Stevens en qualité de membre correspondant.

Le Comité spécial chargé de la réalisation du vœu de l'asssemblée générale concernant la création d'une caisse de défense, est définitivement constituée. Après une courte discussion, la proposition de la section de Liége ayant pour objet la représentation des architectes dans les tribunaux de commerce est renvoyée à la section de jurisprudence, pour compléter l'étude de la question.

FAITS DIVERS

Expositions

Nous trouvons dans les journaux quotidiens le récit d'une manifestation faite au Conseil communal d'Anvers, en l'honneur de M. Schadde, architecte, qui a reçu un diplôme d'honneur à l'Exposition universelle de Paris.

Voici quelques détails sur cette cérémonie, toute à l'honneur de celui qui en a été l'objet et à laquelle nous sommes heureux de nous associer.

Trop souvent nous avons eu à nous plaindre de l'oubli où on laisse les architectes, alors que peintres et sculpteurs, se drapant dans leur gloire, reçoivent à tous propos commandes, encens et fleurs... de rhétorique :

CONSEIL COMMUNAL D'ANVERS

Séance du lundi 13 janvier 1890, à 2 heures.

M. le bourgmestre invite M. le gouverneur à prendre place à côté de lui au banc des échevins. M. Schadde, très ému, prend place sur un siège au milieu de l'enceinte.

M. le bourgmestre, dans une courte et chaleureuse improvisation flamande, félicite alors le héros de la fête : « C'était

(1) Le fait est exact pour la *Société des Artistes français*, mais la société dissidente ouvrira son « Salon » dans le palais des Beaux-Arts du Champ de Mars. Le palais des machines servira, paraît il, aux manœuvres des troupes. Le palais des Arts libéraux à l'installation d'un musée des Arts décoratifs, etc. Ces faits sont récents et n'étaient pas connus, pensons-nous, lorsque *l'Art moderne* a fait paraître son article. P. S.



en l'année 1855 que, pour la première fois, l'administration communale d'Anvers appelait dans cette enceinte, un artiste d'un talent transcendant pour lui rendre hommage et le remercier de l'éclat que son génie avait fait rejaillir sur la ville d'Anvers. C'était Henri Leys!

« Deux fois encore le même honneur échut à Leys. En 1862 et en 1867, le conseil fut appelé de nouveau à glorifier son concitoyen d'élite, et chaque fois tout Anvers s'est associé dans une manifestation enthousiaste à l'hommage rendu en lui à l'art national.

« En 1884, ce fut Henri De Braeckeleer que le magistrat d'Anvers reçut en triomphe dans la maison communale de la ville de Rubens.

« En 1886, nous fêtions Lamorinière!

« Aujourd'hui nous célébrons avec la même satisfaction la haute distinction échue à M. l'architecte Schadde. Vous avez continué, cher concitoyen, les belles traditions artistiques de notre ville, j'espère que votre exemple et celui de vos devanciers seront suivis et que les mandataires d'Anvers qui nous succéderont, pourront avec bonheur et fierté couronner la brillante lignée qui aura marché sur vos traces. Au nom de l'administration communale, j'ai l'honneur de vous remettre ces médailles d'or, d'argent et de bronze, dont l'inscription commémorative vous rappellera le plus glorieux des triomphes, à votre famille le plus doux des souvenirs et à la patrie une date dont elle sera fière! »

Des applaudissements prolongés accueillent la fin de cette allocution, et M. le bourgmestre remet à M. Schadde la médaille en triple exemplaire : en or, en argent et en bronze.

Le gouverneur de la province d'Anvers et M. Thielens, président de la Société des Architectes anversois, s'associent à ces paroles éloquentes, puis M. Schadde remercie en quelques mots émus pour le grand honneur qu'on lui fait.

Une ovation chaleureuse termine ce discours et clôt cette manifestation empreinte de tant de cordialité. P. S.

Travaux publics.

Nous lisons dans *la Chronique :*

Un de nos confrères a annoncé récemment qu'un fonctionnaire des bâtiments civils était chargé de dresser les plans de restauration du château de Laeken.

Cette nouvelle a mis en émoi le monde des architectes, qui y a vu une nouvelle application du système inauguré par le ministère actuel; depuis plusieurs années, en effet, les plans d'un grand nombre de gares, de la nouvelle prison des Minimes, du Musée d'histoire naturelle, des casernes, etc., sont *exécutés* par les employés des différentes administrations, au lieu d'être, comme par le passé, confiés à des architectes de mérite que le Gouvernement a sans doute résolu d'affamer.

Des renseignements de source certaine nous permettent d'affirmer que, pour le château de Laeken, l'information est heureusement, et par exception, inexacte; c'est l'éminent architecte du Roi, M. Balat, qui réédifiera le palais incendié et aura la haute direction artistique des travaux.

Quant à l'administration des bâtiments civils, son rôle se bornera, conformément à ses règlements organiques, à procéder aux adjudications, à surveiller l'exécution et à vérifier les comptes, en un mot, à s'occuper de la partie purement administrative des travaux. Il est à désirer, dans l'intérêt de l'art et de la corporation des architectes, que cette correcte facon de procéder soit rigoureusement observée à l'avenir.

Archeologie

Le prince de Montenegro vient de prescrire des fouilles à Dioclea, l'ancienne ville romaine qui donna naissance à l'empereur Dioclétien. On espère des découvertes d'une importance telle que les frais de l'entreprise seraient couverts et au delà.

NOMINATIONS

De récents arrêtés royaux ont nommé chevaliers de l'Ordre de Léopold, MM. Henri Blomme, architecte à Anvers, et Demaeght, architecte à Bruxelles.

M. Coulon, architecte provincial du Brabant, a reçu la Croix civique de 1re classe.

NÉCROLOGIE

Louis-Jules André, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, vient de mourir à Paris.

Né à Paris en 1819, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts et obtint en 1842 le second prix d'architecture et en 1847 le grand prix de Rome, dans un concours dont le sujet était une *Chambre des députés*. M. André se rendit à Rome, puis en Grèce, où il exécuta son *Étude du temple de Thésée*, à Athènes.

De retour à Paris en 1852, il fut nommé sous-inspecteur, puis inspecteur des travaux du Muséum, devint en 1853 inspecteur des travaux de la Bibliothèque nationale et fut appelé en 1855 au poste d'architecte diocésain de la Corse.

En 1867, il fut nommé architecte du Muséum.

M. André était officier de la Légion d'honneur et il entra le 1er mars 1884, à l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Lesueur.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.

Les nombreux appels que nous avons faits à nos lecteurs pour obtenir leur collaboration à notre revue, et faire de celle-ci une tribune libre pour le progrès de notre art et la défense de notre profession, ont produit des résultats dont nous nous applaudissons.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir insérer dans ce numéro des communications de MM. Lucien Magne, architecte à Paris, Billoré, architecte à Amiens, et Albert Blitz, architecte à Lexington (États-Unis d'Amérique).

Puisse leur exemple être suivi par de nombreux lecteurs de notre chère revue qui est avant tout la leur.

(La Rédaction de l'Émulation.)



EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164

L'EXPOSITION CENTENNALE DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE

L'architecture sous l'Empire. — Introduction de l'archéologie dans l'art : Percier et Pierre Baltard. — Les architectes de la Restauration : Lebas, Huyot, Blouet.

L'exposition du centenaire de l'architecture française occupait, au rez-de-chaussée du palais des Beaux-Arts, les galeries qui entourent le grand escalier. Ces galeries ont un grand inconvénient qui résulte des dispositions mêmes du palais; par suite du développement considérable donné à l'escalier, l'éclairage y est insuffisant; en revanche, l'emplacement se prête à un classement méthodique des œuvres, que nous avons pu présenter successivement dans leur ordre chronologique, afin de bien caractériser les évolutions des diverses écoles pendant le cours du siècle.

Les premières œuvres exposées étaient celles de Brongniart qui, s'il ne fut pas l'un des plus brillants architectes de son temps, fut assurément l'un des plus savants et des plus consciencieux. Les façades et les décorations intérieures de ses hôtels de Montesson, de Bondy et de Monaco appartiennent encore à l'art maniéré de la fin du dix-huitième siècle, que des artistes éminents comme les Ledoux, les Percier, les Pierre Baltard, allaient réformer, en cherchant dans les œuvres grecques et romaines, sincèrement étudiées et scrupuleusement dessinées, la formule de l'art nouveau. Brongniart, sur la fin de sa vie, suivit d'ailleurs la voie tracée par ses confrères, si l'on en juge par ses études pour l'achèvement du Panthéon, et par sa décoration du théâtre Louvois, dont les loges sont garnies de personnages en costume du Directoire, comme pour donner la date de ce document historique.

A côté des dessins de Brongniart, voici un autre souvenir historique : la fontaine de l'Éléphant, œuvre d'Alavoine. La fontaine n'a existé, hâtons-nous de le dire, que sur le papier, et l'eau ne coula jamais sous les pattes du pachyderme. Nos pères n'ont connu de cet étrange monument, inspiré sans doute par les récits de quelque voyageur dans l'Inde, qu'un éléphant de plâtre dont la carcasse servait d'abri à des bandes de rats.

Sur un autre dessin d'Alavoine est figuré le projet d'un monument à la gloire de Napoléon.

De jolies aquarelles d'Antoine Vaudoyer, d'après les plafonds de l'hôtel de la princesse de Salm, donnent la mesure des progrès accomplis dans la décoration intérieure pendant la durée de l'Empire. Cette appropriation des formes antiques à tous les arts qui dépendent de l'architecture est due en grande partie à Percier et à Fontaine. Ces artistes n'eurent pas cependant une influence absolue sur les œuvres de leur temps. L'enseignement des arts était d'ailleurs bien plus libéral alors qu'il n'est aujourd'hui. Les préventions contre notre art français du moyen âge, qui semblaient résulter nécessairement du retour à l'antiquité, n'étaient pas tellement invincibles qu'on ne daignât, à l'occasion, admirer Notre-Dame et dessiner la basilique de Saint-Denis. Les dessins de Percier en témoignent suffisamment.

Pierre Baltard, l'un des maîtres de ce temps dans la gravure comme dans l'architecture, semble un artiste français égaré parmi les Romains de l'Empire et cherchant à renouer la tradition par l'étude de notre Renaissance, dont il a reproduit les monuments par les plus belles gravures qui aient été faites. Deux magnifiques dessins, tirés des archives des bâtiments civils et représentant des portes en bronze projetées pour le Panthéon, caractérisent bien le talent original de Pierre Baltard. Ses paysages, son dessin du fronton du Panthéon, son projet d'une colonne nationale à élever place de la Concorde, permettent d'apprécier les qualités diverses de cet artiste qui, si l'on excepte son palais de justice de Lyon, n'eut jamais l'occasion de produire une œuvre, mais qui fut cependant, avec Percier, l'un des maîtres de l'école moderne.

Les dessins de Percier sont parmi les plus séduisants que l'on puisse voir : Le « frontispice », prêté par Mme Jacob Desmalter, est une composition charmante dans le goût des arabesques de Pompéi. Le dessin à trait, offert par M. Ginain et donnant la vue perspective d'un cabinet pour le roi d'Espagne à Aranjuez, est d'une incroyable habileté. Le dessin à l'encre de Chine, provenant de la collection de M. Fontaine et composé de fragments antiques, est un pur chef-d'œuvre. C'est un chef-d'œuvre aussi que le vestibule en demi-teinte qui fait partie de la collection de M. Revoil.

Fontaine, l'émule et le collaborateur de Percier, n'était pas moins bien représenté par deux grandes compositions intitulées : *Rome sous les Empereurs* et *Rome sous le pontificat de Pie VI;* par deux vues de ce palais du roi de Rome, dont la chute de l'Empire empêcha la réalisation, et par deux aquarelles, la salle du Théâtre-Français et l'église des Invalides, décorée de drapeaux pris à l'ennemi.

L'intérêt de cette exposition rétrospective était autant dans les œuvres des maîtres que dans les études successives qui ont présidé à l'exécution de chaque monument. On sait les aventures du Panthéon, commencé en 1764 pour être l'église Sainte-Geneviève, affecté ensuite à la sépulture des grands hommes, rendu au culte et récemment désaffecté pour reprendre sa seconde destination. L'exposition rétrospective nous montre les vicissitudes de la Madeleine et de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

L'église de la Madeleine avait été commencée la même année que le Panthéon : les travaux furent conduits assez lentement; car l'édifice de Constant d'Ivry, continué par Couture, n'était pas très élevé au-dessus du sol lorsque Napoléon Ier décida la transformation du monument en un temple de la Gloire, dédié à la grande armée. Nous avons tiré des archives des bâtiments civils le projet de Vignon, choisi par l'empereur. La transformation de l'église de la Madeleine était d'ailleurs un sujet d'études pour tous les architectes. Dans les dessins exposés de Brongniart, nous ne comptions pas moins de deux projets de transformation de la Madeleine, l'un en Bourse, l'autre en théâtre Napoléon. Le Temple de la Gloire de Vignon redevint, comme l'on sait, l'église de la Madeleine, et les archives des bâtiments civils nous ont conservé les dessins faits par Huvé pour l'achèvement du monument.

L'Arc de Triomphe de l'Étoile, cet édifice aux lignes simples, enrichi par la plus belle œuvre de sculpture moderne, le *Chant du départ*, de Rude, n'a pas subi moins de transformations. Nous avons vu exposé à côté du projet original de Chalgrin, adopté pour l'exécution, un très curieux projet de Pierre Baltard, où les prodigieuses victoires de Napoléon étaient figurées sur une immense frise, formant la décoration principale du monument, dans la hauteur de l'archivolte des arcs. C'est une composition d'autant plus intéressante qu'elle rompt avec les traditions d'architecture classique, qui avaient cours à cette époque. Chalgrin mourut laissant son œuvre inachevée; l'Arc destiné à célébrer les victoires de l'Empire dut sous la Restauration devenir le monument commémoratif des victoires de Louis XVIII et de Charles X, et les dessins d'Huyot conservent le souvenir de ce projet de transformation. Il appartenait à Blouet de terminer l'édifice rendu à sa destination primitive, en le complétant par les œuvres de sculpture que nous admirons aujourd'hui.

C'est donc un véritable enseignement historique qui ressort

de ces œuvres, classées par ordre chronologique et choisies pour bien caractériser l'évolution artistique du dix-neuvième siècle.

L'influence de Percier fut considérable, et s'étendit aux œuvres de la première moitié du siècle. La chapelle expiatoire, l'église Notre-Dame de Lorette, le palais de la Cour des comptes, les bâtiments annexés à l'Hôtel de Ville de Paris, le palais du quai d'Orsay, sont les manifestations les plus connues de cette école romaine, plus docilement assujettie aux formules de la Renaissance italienne que ne l'avaient été les architectes de l'Empire. L'une des tentatives les plus intéressantes de ce temps fut l'Opéra de la rue Le Peletier, construit par Debret, et dont quelques dessins, notamment l'étude du rideau, figuraient à l'Exposition.

(A suivre.) L. MAGNE,
Architecte du gouvernement à Paris.



Notes de voyage d'un architecte français aux bords du Rhin (1).

La Société Centrale d'Architecture de Belgique avait convoqué ses membres pour un voyage aux bords du Rhin, le 23 mai 1886.

Partis de Bruxelles à 5 heures 38, nous avions à peine dépassé les dernières maisons de la ville que mes huit compagnons de compartiment et moi, nous avions fait parfaite connaissance et que les plaisanteries, toutes de bon aloi, roulaient avec la rapidité de l'express qui nous emportait.

Oh! la jolie vallée que celle qui précède Liége; on se voit déjà dans un pays tout autre; une nature exubérante pleine de sites pittoresques, que, malheureusement, le soir tombant commençait à nous dérober en partie, — mais on devinait par ce que l'on voyait qu'une excursion dans cette région, donnerait aux artistes des jouissances réelles. Le cœur nous saignait de ne point nous arrêter dans la ville de Liége, dont les nombreux monuments et les pignons dentelés, ainsi que les souvenirs historiques, excitaient vivement la curiosité de tous ceux d'entre nous qui ne la connaissaient pas. Tout cela n'a été pour moi que la vision brutale et un peu confuse que laisse la rapidité du train. A Verviers nous changions de voitures et nous quittions la Belgique peu d'instants après. A Herbesthal, à la frontière, les conducteurs allemands prennent possession de nous. Là, nous subissons la visite des douanes, faite un peu sommairement; c'est à peine si l'on examine nos valises. Nous traversons vivement Aix-la-Chapelle; nous n'en aurions rien su sans le cri de « Aachen », qui, répété sur plusieurs tons par les employés allemands, nous apprit que nous étions dans la ville favorite de Charlemagne. Notre voyage nous emmenait plus loin. Cela devait d'ailleurs faire l'objet, pour la Société Centrale d'Architecture, d'une excursion moins longue que celle qui était projetée; la vieille cité impériale ne présente du reste plus de grands ouvenirs de son histoire, c'est devenu une ville moderne.

⁂

Le train nous arrêtait à 11 h. 15 à Cologne, où le consul belge, M. Ledeganck, avait fait préparer un souper au buffet de la gare. A minuit, après ce court instant de repos, comme nous devions revenir plus tard à Cologne, nous repartions pour Bonn, où nous fûmes aises d'arriver à 12 h. 47; des voitures nous attendaient qui nous eurent bientôt, après un dédale sans fin de rues sombres, conduit à l'hôtel Rencheick, magnifiquement situé sur les bords du Rhin. Nous fîmes d'ailleurs peu d'attention au spectacle du Rhin, pourtant joliment éclairé par la lune, car nous avions huit heures de chemin de fer à notre actif.

Oh! les affreux lits que les lits allemands, et combien ce peuple, si supérieur à bien des points de vue, manque du sentiment du confort. Nous étions cependant bien endormis, quand le sifflet de M. Dumortier, notre vaillant président, sonna le réveil. A 7 heures, suivant notre itinéraire, nous déjeunions à la hâte, pour visiter ensuite la ville de Bonn.

(1) Nous laissons à notre collaborateur, M. Billoré, toute la responsabilité de certaines de ses appréciations.
(Note de la Rédaction.)



⁂

Après avoir un instant longé le fleuve, nous arrivons sur l'Alte Zoll, ancien bastion qui s'élève sur ses bords, d'où l'on jouit d'une vue célèbre du Rhin et des sept montagnes qui couronnent l'autre rive. C'était bien débuter, car on a là un panorama splendide qu'éclairait un soleil radieux.

De la plate-forme de l'Alte Zoll, nous apercevons pour la première fois un des nombreux ponts-volants, mus par le courant et un système très ingénieux d'attaches et de bouées.

Ils sont fort rares, les grands ponts sur le Rhin, et tous les moyens mobiles, suppressibles sans frais en cas de besoin, ont été cherchés et trouvés.

Quittant l'Alte Zoll, après avoir passé devant l'université qui, en ces jours de fête de Pentecôte, est abandonnée par ses étudiants, nous passons devant la porte de Coblentz, espèce de grand arc de triomphe assez lourd, d'un style rococo.

Je ne parlerai que pour mémoire du Hof-Garten, promenade très vaste et très fréquentée, qui mène à la cathédrale.

Ce dernier monument, sorte de basilique de style roman, a, en plan, la forme d'une croix, avec deux chœurs, quatre petites tours et une haute tour octogonale; la crypte et la partie qui y correspond sont du XIe siècle, et l'abside du XIIe; la nef, le transept et la grande tour, du XIIIe siècle. Nous étions, je l'ai dit, au jour de la Pentecôte, et ce n'est pas commode chez les Allemands de visiter leurs églises en ce jour de fête, car si le suisse, espèce de grand mannequin tout de rouge habillé, vous met respectueusement à la porte, vous n'avez rien à dire. La discipline y est aussi rigide que dans l'armée. Heureusement, c'est l'extérieur qui nous intéressait le plus, et la crypte, que nous eûmes le loisir d'examiner à notre aise, a un grand caractère de recueillement qui nous a vivement frappé; la décoration, d'un goût sévère, est bien en harmonie avec le demi-jour de cette crypte, et ce n'est pas chose facile, vous le savez, que ce genre de coloration. Il me semblait revoir, sauf les proportions, le beau tableau de J.-P. Laurens, l'Interdit, que tous vous avez vu à l'un des derniers salons.

Une grille simple, mais de composition exquise et de construction très intelligente du fer, entoure une autre partie fort intéressante : le cloître et le presbytère.

Détail à noter concernant la liberté dans ce pays — un détachement par compagnie doit assister à la messe, les hommes de bonne volonté d'abord, puis on complète jusqu'à 25 — comme service commandé.

⁂

Le temple protestant, placé au milieu d'un très beau jardin, est de construction récente, plutôt imposant par sa taille que par ses grandes qualités architecturales. Cependant, une grande niche entre deux tours, avec balustrade formant balcon, ne laisse pas que de produire un certain effet.

Le temps s'écoulant, nous sommes revenus à la gare par les nouveaux quartiers, où de toutes parts s'élèvent des constructions très importantes, dont un certain nombre ont de réelles qualités.

On y emploie des matériaux excellents, une brique dite de Hanovre, assez semblable comme grain et comme arêtes à nos carreaux de Boulogne. Quel travail superbe on peut faire avec cela. Les constructeurs allemands obtiennent une régularité parfaite; l'appareil en est régulier; la plupart du temps on n'y voit que des boutisses; il est vrai que très souvent avec des assises interposées de pierre rouge, sorte de grès de sable, viennent donner de la liaison à tout cela; un excellent mortier de ciment relie d'ailleurs cette maçonnerie et n'en forme pour ainsi dire qu'un seul bloc.

⁂

La gare très importante qu'on vient d'élever à Bonn donne un exemple assez frappant du goût général qui semble dominer dans la région pour cet ordre de monuments. A l'extérieur, cette pierre rouge le mélange de briques foncées et jaune clair, de terre-cuites, de carreaux de faïence et de céramique : à l'intérieur, du bois apparent verni — sapin ou pitchpin — très décoré, avec des saillies très accentuées, des plafonds à caissons, ornés de polychromies, plutôt brillantes que distinguées, mais toujours d'une grande richesse.

Les salles d'attente — sorte de buffets où l'on mange et l'on boit sans discontinuer, où la bière coule à flots au milieu des jambons, des saucisses et des pains de seigle — sont, surtout dans les premières classes, de véritables salons, luxueusement meublés et ornés de riches fresques aux sujets historiques ou locaux et où toujours revient, à toutes les sauces et sur toutes les gammes, l'aigle noir aux longues ailes et aux deux têtes.

Sur la voie se dressent des fermes assez lourdes et peu en

rapport avec la renommée de calculateurs qu'on accorde généralement aux Allemands.

A 9 h. 41, nous partions par l'express vers Coblentz, sur la rive gauche du Rhin.

Ch. BILLORÉ,
Architecte à Amiens

(A suivre.)

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Réunion générale annuelle de 1889

Suite et fin, voir col. 30.

3° Proposition de la section de Liege.

M. Jaspar donne lecture de la proposition, formulée en ces termes :

« Le corps du bâtiment n'est pas représenté ou est souvent « mal représenté au tribunal de commerce, si j'en juge d'après « Liége.

« Or, le tribunal de commerce a fréquemment à juger des « différends survenus entre fournisseurs et metteurs en œu- « vre; il établit aussi la responsabilité lors d'un accident, « comme l'écroulement de tout ou partie de bâtiment; sou- « vent encore intervient il dans la nomination d'experts pour « l'interprétation d'un contrat.

« En général, la lumière ne peut se faire sans une ou plu- « sieurs descentes des lieux, sans un examen approfondi des « pièces soumises, avec la connaissance parfaite des termes « employés dans le bâtiment, des us et coutumes, etc. Aussi, « le tribunal de commerce est-il obligé alors de nommer, pour « cet examen, des experts *architectes généralement*, et de rédiger « les questions à leur poser.

« Or, qu'arrive-t-il dans la plupart des cas? Voici :

« Ou bien : 1° Les experts sont mal choisis pour diverses « causes, dont une est que *le tribunal connait peu la compétence* « *de l'expert*, car il n'est pas compétent lui-même;

« Ou bien : 2° Les questions sont mal posées, parce que « le tribunal ignore la valeur exacte des termes employés ou « à employer;

« 3° Pour la même raison, les rapports des experts sont « mal compris, quelque peine qu'ils se donnent pour être « clairs;

« 4° Les experts, risquant de n'être pas compris par le tri- « bunal, sont obligés de faire des rapports fort longs, alors « qu'un plan ou un croquis simplifierait toutes les choses.

« Tous ces inconvénients seraient évités, si un homme du « bâtiment était joint au tribunal, et cet homme doit être, non « pas entrepreneur, mais *architecte*.

« Qui, mieux qu'un architecte, désignera les experts, archi- « tectes ou entrepreneurs?

« Qui connaît, mieux que lui, les questions à poser et les « termes à employer?

« Qui sera mieux que lui à même d'expliquer au tribunal, « telle partie, paraissant obscure, d'un rapport d'expert?

« Qui, enfin, comprendra mieux que lui, les plans ou cro- « quis soumis?

« L'on reconnaît d'ailleurs généralement la capacité de « l'architecte, pour juger sainement et sans parti pris les « questions posées au tribunal puisque, ainsi que je l'ai dit « précédemment, ce sont ordinairement des architectes que « l'on nomme experts et non des entrepreneurs. Pourquoi « donc l'architecte ne peut-il être juge au tribunal de com- « merce, alors qu'il est implicitement reconnu *plus compétent* « que l'entrepreneur qui, lui, est éligible?

« Il y a là un non sens.

« Mais la loi veut que, pour être éligible au dit tribunal, « l'on soit commerçant, et l'architecte ne l'est pas.

« Je demande donc que les sections de la Société Centrale « examinent ce point :

« Y a-t-il intérêt général à ce que le corps du bâtiment soit « représenté au tribunal de commerce par un architecte » et, « dans l'affirmative, « que la Société Centrale, agissant au « nom de tous ses membres de Belgique, pétitionne dans ce « sens à la Chambre des représentants? »

M. Picquet. — La loi est formelle; il faut être commerçant pour faire partie du tribunal de commerce.

Du reste, ce système aboutirait à soumettre toutes les questions à l'architecte qui ferait partie du tribunal de commerce, expert unique, ce qu'il faut éviter.

M. Paul Saintenoy se prononce dans le même sens.

Après une courte discussion, M. le Président, estimant que la proposition de M. Jaspar n'est qu'un simple vœu qui ne préjuge rien, met aux voix la proposition de la section de Liége, qui est adoptée.

4° Proposition de la section de Liége.

M. Guillot donne lecture de cette proposition, ainsi conçue :

« C'est au nom de la section provinciale de Liége, dont j'ai « l'honneur d'être délégué à cette séance, que je viens vous invi- « ter à rechercher avec nous les moyens de combattre une con- « currence qui nuit énormément aux intérêts des architectes. « Cette concurrence nous est surtout faite à Liége, et je sup- « pose qu'il en est ainsi dans les autres villes, par les commis « attachés au service des travaux des administrations com- « munales et provinciales. Ces messieurs travaillent à des « prix excessivement réduits, souvent même à forfait, mais « pour une somme toujours inférieure au taux admis de « 5 p. c. Ces employés, qui ont un appointement fixe, qui, « en réalité, sont payés par nous, contribuables, causent par « le fait un préjudice très sérieux à nos intérêts.

« Cette question, Messieurs, a été soulevée en maintes « assemblées de la section liégeoise, et mes collègues ont été « unanimes à reconnaître l'urgence de remédier à une situa- « tion qui prend de jour en jour plus d'extension.

« Cette concurrence n'est pas moins illégale que déloyale.

« Illégale, elle l'est en effet, en ce sens que l'on ne peut « admettre que des fonctionnaires d'administration, rétribués « par nous contribuables, cherchent à nous enlever une bonne « partie des travaux qui s'exécutent.

« Déloyale, parce qu'en raison de leurs appointements fixes, « ils travaillent en dessous du taux d'honoraires admis; ces « messieurs sont en outre, par leur emploi, au courant de « toutes les négociations proposées par les acquéreurs de ter- « rains communaux; ils se font alors recommander, ou se « recommandent eux-mêmes, sous prétexte que par leur posi- « tion ils feront obtenir certains avantages aux propriétaires.

« Je ne crois pas non plus inutile de vous signaler pareille « concurrence de la part de bon nombre d'entrepreneurs qui, « eux aussi, se chargent de dresser des plans, et nous savons « de source très certaine que dans le courant d'une même « année, sur 1,000 demandes de bâtir adressées à l'adminis- « tration communale de Liége, 286 seulement étaient signées « par des architectes.

« Si je ne craignais d'abuser de l'attention des mes hono- « rables auditeurs, je vous citerais de nombreux cas analo- « gues, tant pour les commis d'administration que pour les « entrepreneurs.

« En conséquence, Messieurs, la section liégeoise émet le « vœu qu'une commission spéciale, réunie par les soins de « la Société Centrale d'Architecture, composée d'un membre « de chaque section provinciale affiliée à ladite Société, soit « chargée d'étudier, sans retard, les moyens à employer pour « prévenir le retour de semblables abus.

« Permettez-moi de vous signaler un moyen qui, à mon « avis, pourrait s'employer avec quelques chances de succès.

« Des démarches pourraient être faites auprès des admi- « trations, pour que celles-ci exigeassent que tous les plans « nécessaires à une demande de bâtir fussent signés par un « architecte patenté; enfin, que dorénavant, les chefs d'admi- « nistration ne tolèrent et ne permettent plus à leurs subor- « donnés d'exercer la profession d'architecte, concurremment « à leurs fonctions. Ce serait là, Messieurs, une excellente me- « sure à prendre, pour les administrations elles-mêmes, car il « est certain que leurs commis, préoccupés par des travaux « particuliers, ne peuvent que remplir imparfaitement leurs « fonctions.

« L'on m'opposera peut-être que ces commis n'ont qu'un « salaire modeste, et qu'ils ne pourraient vivre de leurs ap- « pointements. Eh bien, que de leur côté ils réclament à « leurs chefs une augmentation de salaire.

« Le cas dont je viens de vous entretenir, étant une ques- « tion d'intérêt général, la section liégeoise émet l'espoir que « la Société Centrale donnera, sans tarder, suite à nos récla- « mations, dont le bien fondé incontestable sera, je ne doute « pas, reconnu par tous. »

M. le Président rappelle tout ce que la Société a déjà fait pour arriver à supprimer l'abus signalé. Il cite les démarches faites auprès des administrations de l'agglomération bruxelloise. Si toutes n'ont pas abouti comme nous l'eussions désiré, c'est qu'on nous a demandé des choses auxquelles nous devons nous refuser, notamment de citer les noms des personnes en cause.

M. Geefs (Anvers) expose ce qui se passe à Anvers où l'administration communale, malgré les plaintes des architectes anversois, a pris des mesures qui ont pour résultat de faciliter aux employés le travail pour les particuliers.

M. Dujardin (Charleroi) a été élu au conseil communal à la suite des plaintes soulevées par l'abus dont nous poursuivons la disparition. Il expose tout ce qu'il a fait à Charleroi pour rendre cet abus impossible dans l'avenir. Il préconise en outre ce moyen, d'exiger que toute demande en autorisation de bâtir soit signée par un architecte patenté.

M. le Président remercie, au nom de tous les architectes, M. Dujardin pour ce qu'il a fait en faveur de notre profession. Il estime que l'obligation de faire signer les plans par un architecte patenté est impossible à imposer.

M. Van Humbeeck préconise comme remède radical que les bureaux des villes ne s'occupent plus que de l'entretien des bâtiments existants, de cette façon il y aurait moins d'employés et les abus deviendraient moins nombreux.

Divers membres préconisent encore la signature d'un architecte patenté, et l'obligation pour tous les architectes de prendre un diplôme.

Enfin, M. Picquet formule un vœu en ces termes :

« L'assemblée émet le vœu que la Société Centrale d'Architecture fasse auprès de toutes les administrations importantes du pays des démarches pour faire cesser l'abus signalé, après avoir étudié les moyens les plus propres à atteindre ce but, de concert avec les sections correspondantes. »

M. le Président met aux voix le vœu exprimé par la section de Liége et tendant à imposer la signature d'un architecte patenté. Ce vœu est rejeté. Il met aux voix ensuite le vœu formulé par M. Picquet et celui-ci est adopté.

5° Proposition de M. Francken.

M. Francken développe la proposition dont les membres ont été saisis par voie de circulaire. Il s'exprime en ces termes :

« Toutes les questions portées à l'ordre du jour indiquent clairement la préoccupation de tous dans la recherche des solutions aux questions d'intérêt professionnel.

« M. De Wael nous a montré les absurdités de l'arrêté du 12 pluviôse an VIII, concernant les honoraires des architectes; il nous a exprimé ses desiderata dans une réforme en ce sens.

« D'autres membres nous ont signalé les difficultés sans nombre que nous rencontrons pour obtenir satisfaction devant les tribunaux si nous voulons revendiquer nos droits.

« Je pense, Messieurs, que si nous pouvions nous entourer, avant d'entamer un procès, de tous les renseignements pris par d'autres jurisprudences; si nous pouvions posséder un groupe de jurisconsultes disposés à étudier les questions spéciales, nous arriverions, j'en ai la conviction, à faire admettre par la magistrature qu'*aucun texte de loi ne règle nos honoraires;*

« Que le tarif de l'an VIII est suranné et absolument insuffisant pour établir actuellement nos honoraires d'une manière équitable; enfin, que la véritable procédure à suivre en cette matière, serait de s'en rapporter à l'avis d'hommes spéciaux.

« Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de rechercher ensemble les moyens de créer, soit au sein de la Société, soit en dehors, *un syndicat de défense juridique des intérêts professionnels des architectes en Belgique.*

« Ce syndicat serait constitué en grandes lignes, tel que je l'ai indiqué dans l'exposé des motifs qui vous a été communiqué par la Commission administrative de la Société.

« Voici cet exposé :

CRÉATION D'UNE CAISSE DE DÉFENSE DES ARCHITECTES

Exposé des motifs

« Si l'étude des grandes questions touchant à l'art architectural ou à la science de la technique offre pour nous de grands attraits, celle du paiement de nos honoraires et de l'évaluation de ceux-ci ne peut nous laisser indifférents.

« Trop souvent nous sommes exposés à des contestations et, pour éviter de longs et hasardeux procès, forcés de renoncer à une partie de ce que nous avons bien légitimement gagné.

« Le renoncement à nos droits ou l'acceptation d'arrangements onéreux, non seulement nous est très préjudiciable, mais établit de fâcheux précédents pour toute la corporation.

« La responsabilité de l'architecte provoque également de continuelles controverses et a donné lieu à bien des interprétations différentes.

« La propriété artistique, nos droits à soutenir dans les jugements des concours publics sont autant de questions dont la solution est bien vague si elle est laissée aux tribunaux qui la tranchent quelquefois au grand dommage de tous nos intérêts.

« Dans d'autres pays, en France notamment, les architectes se sont groupés et, par la création d'une caisse, ont mis la défense de leurs intérêts professionnels en commun.

« Cette caisse créée en 1884, sous le patronage de la Société Centrale des Architectes, a à sa tête les sommités de la profession : MM. Questel, Lucas, Hermant, Bailly, etc. Elle fonctionne avec un comité juridique composé de notabilités du barreau de Paris et son influence a puissamment contribué à faire respecter les droits de la profession et à rehausser son prestige. Ici, malgré nos rapports excellents au sein de la Société, nous sommes isolés si nous avons un procès à soutenir, et cependant nos intérêts professionnels privés touchent à ceux de la généralité.

« Recherchons donc les moyens de parer à cette situation contraire à nos intérêts et, à l'égal de nos voisins du Midi, tâchons de créer ici un *Syndicat de défense juridique des Intérêts professionnels des Architectes en Belgique.*

« Ce syndicat aurait pour but de défendre nos intérêts professionnels devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

« Il éclairerait ses membres sur leurs droits et leurs devoirs dans les questions contentieuses relatives à la profession d'architecte; il pourvoirait à leur défense, soit en justice, soit devant telle autre juridiction compétente; il emploierait son influence et son autorité au service de leur cause.

« Il pourrait même, dans des questions d'intérêt général telles que responsabilité, concours publics, honoraires, propriété artistique, etc., entamer au nom de ses membres des actions judiciaires. Enfin, à la demande des intéressés, il constitueraitdes arbitrages amiables ou interviendrait dans tout autre arbitrage de constitution étrangère.

« Ce syndicat s'adjoindrait un comité juridique composé d'avocats et d'avoués, voire même, comme en France, d'un notaire.

« Toute consultation adressée au Comité du Syndicat devrait être accompagnée d'un mémoire contenant l'exposé complet de l'affaire et de tous les documents nécessaires à son examen. Le postulant présenterait ses explications au Comité ou se ferait représenter par un mandataire de son choix.

« La décision du Comité interviendrait au plus tard dans le mois qui suivrait la réception de la demande régulièrement formée, sauf à proroger ce délai pour plus ample informé.

« Le Comité devrait donner un avis affirmatif, douteux ou négatif.

« Dans le premier cas, le Syndicat entamerait le procès et ferait l'avance de tous les frais judiciaires qu'entraînerait celui-ci.

« Dans le cas douteux, si le postulant voulait intenter le procès, il devrait fournir la moitié des frais, et dans le cas négatif, le Syndicat s'abstiendrait; en cas de gain du procès, l'intéressé rembourserait au Syndicat la totalité de ses débours et lui abandonnerait, à titre de prime, un tantième de dix pour cent sur la somme récupérée.

« Le montant de ces primes joint au produit des cotisations, des droits d'entrée, des dons, legs, etc., constituerait l'avoir du Syndicat. Les membres seraient défendus par les avocats du Comité ou par tels autres qui seraient agréés par ce dernier.

« Enfin, le Syndicat ferait auprès des autorités compétentes les instances nécessaires pour obtenir la personnification civile.

« Voilà, dans ses grandes lignes, un projet de syndicat qui, établi sérieusement, constituerait une force pour nous tous, car il nous permettrait de faire valoir nos droits devant toutes les juridictions, il augmenterait la solidarité qui doit exister entre tous ceux qui exercent la même profession et, enfin, il créerait un aréopage dont les arrêts rendus impartialement et en parfaite connaissance de cause rendraient souvent inutile une autre jurisprudence plus longue et plus dispendieuse. »

Avant d'entamer la discussion sur cet objet M. le Président lit une lettre qu'il vient de recevoir de M. Beyaert dans laquelle notre éminent confrère déclare s'associer pleinement aux vues de la Société Centrale et souscrit pour une somme de deux cents francs à la caisse de défense à créer. *(Applaud.)*

M. Rosschaert estime que les membres de la Société ne sont pas assez nombreux pour former la caisse et qu'il faudra s'adresser à tous les architectes.

M. Horta voudrait que l'on vît d'abord si les ressources de la Société ne sont pas suffisantes; il n'est pas partisan de l'idée de rechercher des adhérents parmi les architectes étrangers à la Société.

Cette manière de voir est vivement appuyée par M. Brunfaut qui estime que les architectes qui veulent participer aux avantages de la caisse de défense peuvent très bien commencer par se faire membre de la Société Centrale.

M. Picquet fait remarquer que l'assemblée a seulement à émettre un vœu concernant le principe de la fondation d'une caisse de défense, le reste viendra plus tard; il formule ce vœu en ces termes :

« L'assemblée émet le vœu que la Société mette à l'étude la question de la création d'une caisse de défense juridique des intérêts des architectes, et recherche les moyens les plus pratiques de mettre cette idée à exécution dans le plus bref délai possible, afin de communiquer ensuite le résultat de ses décisions à tous les architectes du pays. »

M. le Président partage la manière de voir de M. Picquet et met aux voix le vœu qu'il a exprimé.

L'assemblée l'adopte à l'unanimité.

6° Proposition de M. De Vestel.

La proposition de M. De Vestel a trait aux concours entre architectes.

M. De Vestel, tout en demandant que nous continuions une active propagande en faveur des concours publics, voudrait que la Société se désintéressât de ceux dont l'organisation ne serait pas conforme à ses désirs, notamment au point de vue de la composition du jury.

Il demande que celui-ci soit composé en majorité d'architectes, qui seuls auraient droit de vote, les autres membres n'étant appelés que consultativement.

S'il n'était pas tenu compte des vœux de la Société celle-ci ne devrait plus envoyer de délégué au jury, elle devrait faire une propagande parmi ses membres et parmi les architectes

Détails de la Façade

Coupe

Coupe

E l:l/₂

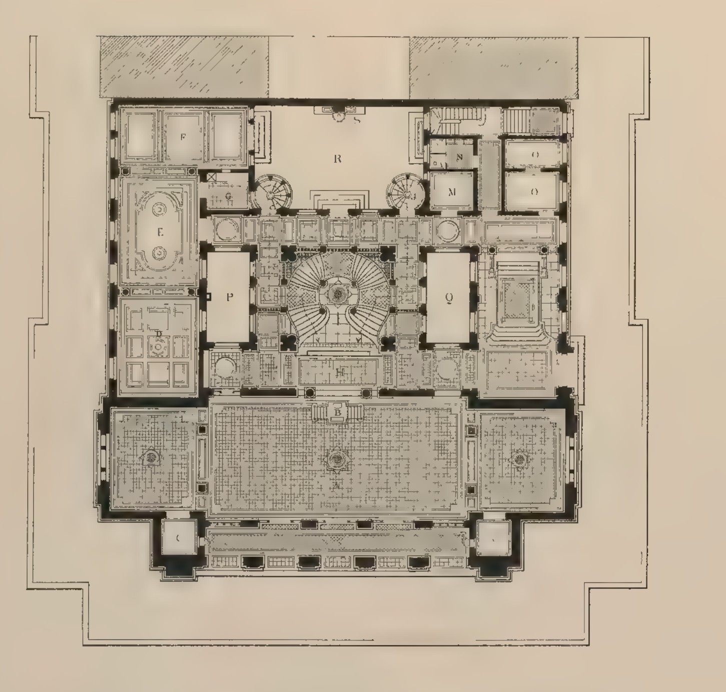
Imp CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

PL 8

MAISON RUE DE L'HÔTEL DES MONNAIES, BRUXELLES

ARCH^TE EMILE TIROU



Plan du Rez de Chaussee

A Salle d'exposition des dépêches journaux, des livres d'actualités etc B Bureau pupitre roulant de l'huissier surveillant C Bureaux de vente des journaux D Salle de billard E Café F Restaurant G Office avec monte plat H Corridors I Escalier d'honneur J Escalier des reporters étrangers K Escalier pour le personnel du service L Escalier du Secrétaire M Vestiaire N W C O Logement du concierge P Cour de service Q Cour pour le personnel du service R Grande cour S Fontaine

Plan du 1er Etage

A Galerie extérieure B Salle de réunion de fêtes et de conférences C Salon C' Antichambre du président D Fumoir E Salle de lecture bibliothèque F Salle de rédaction G H Bureaux pour l'agence télégraphique I W C Lavabo J Vestiaire K Corridors L Trois cabines de téléphone M N Parloirs O Bureau des Commis P Bureau du Secrétaire

Imp CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES D'ANVERS (1889)

PROJET DE CLUB POUR L'ASSOCIATION DE LA PRESSE

1ER PRIX JOS. BASCOURT



Imp. CH CLAESEN à Liege

Editeur de publications artistiques

CONCOURS DE LA SOCIÉT

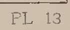
PROJET DE CLUB PO

1ER PRI



ITECTES D'ANVERS (1889)
TION DE LA PRESSE
OURT

Coup



Imp CH CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES D'ANVERS (1889)

PROJET DE CLUB POUR L'ASSOCIATION DE LA PRESSE

1ER PRIX JOS BASCOURT

PL 13

de tout le pays pour que ceux-ci ne prissent point part au concours, ni comme concurrents ni comme membres du jury.

M. Rosschaert présente quelques critiques relatives au caractère pratique de la proposition.

M. Dumortier et quelques autres membres présentent des observations dans le même sens; ils craignent, en votant le vœu émis par M. De Vestel, nuire à l'idée de créer des concours, idée que nous avons eu tant de peine à faire admettre.

M. Hubert (Mons) ne voit aucun inconvénient à voter la proposition. M. De Vestel désire voir examiner la question, rechercher les moyens d'atteindre le but qu'il propose et étudier la possibilité d'y arriver.

M. le Président croit que M. De Vestel a bien fait d'émettre ce vœu. Le jugement des concours est entièrement vicieux. Nous ne pouvons donner notre appui aux concours de la manière dont ils se jugent actuellement.

Les architectes sont débordés par les membres les moins compétents des jurys. Il y a réellement lieu de chercher à obvier à cet état de choses.

M. De Vestel insiste sur sa proposition. Les architectes qui font partie d'un jury sont insuffisants à faire prévaloir leur avis lors du vote. C'est de l'existence même des concours qu'il s'agit.

Les administrations qui instituent un concours seront sûres de voir les intérêts des contribuables mieux jugés par des architectes que par toute autre personne.

M. Rosschaert revient encore sur la difficulté que l'on rencontrera à faire adopter la condition que les architectes auront seuls droit de vote.

M. Dumortier s'exprime dans le même sens.

M. De Vestel formule de la façon suivante le vœu à voter par l'assemblée :

« L'assemblée générale émet le vœu que la Société Centrale « d'Architecture recherche tous les moyens possibles pour « obtenir que les jurys des concours publics soient composés « en majorité d'architectes *qui seuls ont droit de vote.* »

M. le Président met aux voix le vœu ainsi formulé, en retranchant la phrase finale : « qui seuls ont droit de vote ».

M. Hanssen (Spa) demande que l'assemblée vote le vœu ainsi modifié et appuie sa manière de voir en citant un cas qui lui est personnel.

Le vœu formulé par M. De Vestel et ainsi modifié est adopté.

M. le Président met aux voix la question de savoir s'il y a lieu de maintenir les mots : « qui seuls ont droit de vote ».

Cette dernière rédaction est rejetée par 21 voix contre 18.

M. De Vestel, continuant l'exposé de sa proposition, passe à la question des devis à joindre aux projets dans les concours.

Il préconise la disposition adoptée en Angleterre, et qui consiste à fixer le prix d'une construction en établissant une proportion entre l'édifice projeté et d'autres construits dans des conditions analogues, et termine en formulant le vœu suivant :

« L'assemblée générale émet le vœu que la Société fasse « toutes les démarches voulues pour que les devis détaillés « ne soient plus exigés des concurrents, et qu'ils soient rem- « placés par une évaluation comparative et proportionnelle. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

7° *Communications et vœux présentés par les membres correspondants.*

M. Ledoux (Gand) signale l'article 58 du règlement, qui demande que les travaux des sections soient transmis au secrétaire de la Société Centrale, et demande que, réciproquement, les sections provinciales reçoivent communication des travaux de la Société Centrale et soient mises au courant des décisions prises et des objets discutés.

M. le Président reconnaît que la proposition de M. Ledoux mérite un sérieux examen, et promet que la Commission administrative s'en occupera.

M. Timmery (Bruges) fait connaître que l'administration communale de Bruges aura à pourvoir au remplacement de l'architecte communal, et demande si la Société ne pourrait obtenir du collège que les candidats à cette place s'engageassent, une fois nommé, à ne pas travailler pour les particuliers.

M. le Président répond que la demande en sera faite à l'administration communale.

M. Anciaux demande si l'on ne peut obtenir que les places comme celle d'architecte de la ville, soient mises au concours.

M. le Président répond que la question de la mise au concours des places n'a jamais été tranchée en principe par la Société. Jamais elle n'a eu l'occasion de se prononcer à ce sujet; jamais elle n'a étudié la question. Si M. Anciaux veut faire une proposition en ce sens, on peut la mettre à l'étude.



M. Pierrard (Charleroi) demande que les membres correspondants de la Société Centrale aient accès dans ses locaux et puissent faire usage de la bibliothèque.

M. le Président répond que la Société Centrale, affiliée à une autre Société, n'a pas une liberté complète d'action dans cet ordre de choses, mais que néanmoins on recherchera s'il y a moyen de donner suite au vœu de M. Pierrard.

Au moment où M. le Président va lever la séance, M. Hubert demande la parole pour proposer de voter des remerciements à la Commission administrative.

Cette proposition est accueillie par les applaudissements de l'assemblée, qui se sépare à 6 heures 15.

LE BANQUET.

C'est la fin de toute réunion — on l'a dit souvent — et la Société Centrale n'a garde de déroger à une bonne coutume, qu'elle a fait sienne depuis longtemps.

Cinquante convives ont fait honneur au banquet, servi dans la grande salle de l'hôtel de Suède, tout en causant de la journée déjà si bien employée.

A l'heure des toasts, le Président a ouvert la série en buvant au Roi, protecteur des arts et des artistes, qui nous a si gracieusement accordé la permission nécessaire pour la visite du matin.

Sa Majesté a bien voulu répondre à ces paroles par le télégramme suivant :

« Le Roi remercie très sincèrement le président et les mem- « bres de la Société Centrale d'Architecture d'avoir bien « voulu lui porter un toast, au banquet de ce cercle, fêtant le « 17e anniversaire de sa fondation. Sa Majesté leur exprime « ses souhaits pour la prospérité de leur Société, et ses vœux « pour le constant progrès de l'art architectural en Belgique.

« *L'aide de camp de service.* »

D'autres toasts encore ont été portés, témoignant tous de la bonne confraternité qui règne à la Société Centrale et de l'amitié qui lie ses membres.

La musique aussi, complément de toute fête, a égayé le dessert. Nous avions parmi les convives MM. Fernand Raquez, Henri Janlet et Soubre; c'est dire que la musique était de premier ordre.

Enfin, on s'est séparé — fort tard — en se disant « à l'année prochaine ».

J. Canneel.



CONSTRUCTION

Lettre d'Amérique

Du chauffage, de la ventilation et de la vidange, dans les monuments publics et principalement dans les écoles des Etats-Unis.



Le chauffage et la ventilation des lieux habités, spécialement des salles dont la destination est d'être occupées par une grande quantité de personnes, comme les théâtres, églises, et spécialement les écoles, sont l'objet de peu d'attention de la part des architectes européens.

En effet, il semble que pour le chauffage, une cheminée et un poêle quelconque suffisent et que, pour la ventilation, les fenêtres et dans quelques endroits privilégiés, un système particulier, composé d'une certaine quantité d'ouvertures pratiquées dans le mur à une petite distance au-dessous du plafond, ouvertures commandées par une plaque de tôle les ouvrant ou les fermant en glissant dans des rainures sont tout le nécessaire.

Ce système a pour principal désavantage de permettre à l'air chaud de s'échapper par ces ouvertures et de n'échauffer que la partie supérieure de la salle, de plus, l'air vicié, l'acide carbonique restent dans la partie inférieure mélangés à l'air froid et ne s'échappent que si on a soin d'ouvrir la porte.

En Amérique, on ne se préoccupe pas d'élever des monuments rappelant la splendeur de Rome ou d'Athènes, ni des exigences de style.

Pour les écoles, on emploie n'importe quel style, le plus souvent plusieurs ensemble, mais le confort, et surtout l'hygiène, sont les préoccupations constantes des architectes américains.

L'émulation est grande parmi les principales manufactures d'appareils de chauffage.

Nous avons été à même d'étudier les différents systèmes de chauffage et de ventilation.

Les trois principaux modes sont :

La vapeur, la circulation d'eau chaude (thermosiphon), et l'air chaud.

Occupons-nous sommairement de la vapeur, car, d'après nous, c'est le système le plus imparfait de chauffage ; en effet, il est dispendieux, en ce qu'il ne produit de chaleur qu'à 212° Fahrenheit, point d'ébullition, donc combustible perdu pendant le temps nécessaire pour produire l'ébullition. Il est aussi dangereux, car si le diaphragme ne fonctionne pas ou si par négligence, l'eau n'atteint pas un niveau assez élevé dans les bouilleurs, on risque des accidents.

Donc voilà assez d'inconvénients pour que nous ne nous occupions pas plus amplement de ce système.

Ensuite vient le thermosiphon qui est suffisamment connu pour n'avoir pas besoin de description ; en effet, il suffit d'aller chez le premier horticulteur pour en voir le fonctionnement.

L'appareil à eau chaude réunit, à notre idée, la température saine et l'humidité nécessaire à tout endroit hygiénique.

Cet appareil est du reste perfectionné et complété par les régulateurs électriques que nous examinerons plus loin.

Vient ensuite le chauffage par l'air chaud.

Malgré les objections nombreuses portées, avec raison, contre ce système, notamment celle de Viollet-le Duc (1) :

« L'air chaud émis par les calorifères est malsain, parce « qu'en se chauffant, il a perdu une partie de son oxygène, et « que l'oxygène nous est aussi nécessaire pour vivre qu'il est « nécessaire aux matières combustibles pour brûler. On évite « une partie des accidents causés sur l'économie animale par « l'air désoxygéné en le faisant passer au sortir du récipient « de chauffe sur des bassins remplis d'eau, mais ce moyen « est un palliatif et on perd ainsi une partie de la chaleur.

« Je ne considère, dit l'éminent architecte, les calorifères à « air chaud bons que pour chauffer les pièces où on ne « séjourne pas, etc... »

C'est très vrai, mais avec les perfectionnements apportés depuis une vingtaine d'années, ces résultats ne sont-ils pas, sinon totalement remédiés, du moins considérablement atténués?

Parmi les différentes firmes, la raison Isaac D. Smead est celle qui a atteint, quant à présent, le plus haut degré de perfectionnement.

Voici en quelques mots les améliorations apportées par MM. Isaac D. Smead :

Le calorifère se trouve dans la cave, à proximité d'une chambre à air froid venant directement de l'extérieur ; cet air passe en partie dans les tuyaux de chauffe, et une autre partie dans les tuyaux à air froid.

La cheminée est double, un tuyau pour la fumée, un autre beaucoup plus grand pour l'évacuation de l'air vicié.

La ventilation est combinée avec le chauffage. L'air chaud arrive dans la pièce à chauffer par une bouche où vient aboutir un autre tuyau à air froid. Cette bouche, placée à environ 30 centimètres au-dessus du plancher, est munie d'un graduateur, permettant de faire entrer, en même temps que l'air chaud, de l'air froid ou l'un ou l'autre séparément.

Ce qui fait qu'en été cet air froid, ou plutôt rafraîchi par son séjour dans la cave, permet d'obtenir une température fraîche, car l'appareil de tirage fonctionne toujours ainsi que nous verrons plus loin.

Maintenant, voici l'appareil ou plutôt le système de ventilation :

Au lieu de placer les ventilateurs dans la partie élevée du plafond, système dont nous avons démontré les nombreux inconvénients, M. Smead les place au niveau du sol en forme de plinthes et utilise, en guise de conduits, les vides laissés entre le plafond et le plancher.

Il en résulte que, contrairement à l'ancien système, l'air chaud se répandant vers le haut de la pièce et n'y trouvant pas d'issue est obligé de s'épancher également dans toutes les parties et jusqu'au sol de la salle pour arriver au ventilateur. Ainsi sont évités les inconvénients cités plus haut.

Voici les résultats d'expériences faites en notre présence :

Température observée. — Ancien système de ventilation.

Près de la bouche de chaleur	90°
A 20 pieds de distance	50°
Au niveau du plancher	40°
Au plafond	100°

Nouveau système.

Près de la bouche de chaleur	70°
A 20 pieds de distance	70°
Au niveau du plancher	70°
Au plafond	74°

Les degrés de température sont marqués d'après le thermomètre Fahrenheit et sont scrupuleusement exacts.

Maintenant, nous arrivons au complément du système : l'évacuation de l'air vicié et la dessication des matières fécales, car ici les fosses d'aisances sont inconnues et tout va à l'égout (quand il y en a, ce qui n'est pas le cas partout).

(1) *Histoire d'une Maison*, p. 200.



Cet appareil de dessication est d'une construction très simple ; il se compose de sièges, d'une fosse séparée à un tiers de sa hauteur par un pavement de briques *libres* posées sur des barres de fer, d'une chambre où vient s'engouffrer l'air vicié, d'un fourneau servant à produire le tirage ; la flamme, l'air vicié passent sous le pavement et dessèchent les matières qui après dessication sont arrosées de pétrole auquel on met le feu, et le tout s'échappe par la cheminée d'aérage.

Par conséquent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le fourneau reste toujours en activité.

Ce système convient aux écoles, églises, salles de réunion et grands établissements.

Parlons maintenant des appareils régulateurs.

L'appareil le plus parfait consiste en un thermomètre mécanique (manomètre) placé dans la salle à chauffer et dont on désire fixer la température d'une manière constante.

Ce thermomètre ou manomètre est réuni à une batterie électrique à circuit ouvert qui peut être placée dans n'importe quelle partie de la cave, un moteur à ressort est placé près du calorifère. Ce moteur est réuni par des fils électriques avec les étouffoirs antérieur et postérieur, et avec la batterie et le manomètre.

Voici, en quelques mots, la manière dont fonctionne l'appareil :

Admettons une température désirée de 70° Fahrenheit. Le manomètre est fixé à cette température. Du moment où la température augmente, ne fût-ce que d'*un degré*, le circuit est fermé, le moteur fait une demi-révolution, et l'arrivée de l'air chaud ou d'eau chaude est interrompue jusqu'au moment où la température est rétablie.

Le mouvement a lieu en sens inverse si la température s'abaisse ; on pourrait modifier ce système en l'adaptant au système Smead ; alors, au lieu d'interrompre totalement l'arrivée d'air chaud, on introduirait une certaine quantité d'air froid et le même résultat serait obtenu.

Telles sont les observations que nous avons faites sur le système de chauffage des écoles, églises et autres monuments publics.

Ce système de chauffage, ventilation, vidange et régulation de chaleur existe dans l'école Emmerson, à Kansas City (Missouri), école qui, à notre idée, réunit toutes les conditions hygiéniques désirables.

ALBERT BLITZ,
Architecte, Lexington (Missouri)

Conditions à observer pour l'établissement des échafaudages



Voici ces conditions arrêtées pour le Jury du Concours ouvert par *l'Union syndicale de Bruxelles*. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce travail fort intéressant.

Conditions générales. — Pas d'empâtement de peinture, prohibition du mastic ; les bois pourront recevoir une couche de vernis ou d'huile pour les préserver de l'humidité, tout en permettant de juger de la qualité du bois. — Tous les emboîtements recevront avant l'assemblage une couche épaisse de couleur à l'huile ou minium afin d'empêcher la pénétration de l'humidité.

CONCOURS *A*. — *Construction des échelles volantes.* — Montants en sapin de Dantzig fibre longue droit fil, ou à son défaut, Memel ou Riga couronne non avarié d'eau de mer ; les montants auront $0^m08 \times 0^m04$ effectif au minimum. (Unanimité.)

Les montants devront avoir un écartement intérieur d'au moins 0^m60.

Echelons. — En bois Dantzig de $0^m09 \times 0^m038$; une tringle légère en fer, placée sous chaque échelon, est préconisée ; elle devra être fixée dans les montants. (Adopté par 8 voix contre 3.)

Les projets préconisant des échelons superposés pour empêcher les planches de basculer sont rejetés comme étant plus nuisibles qu'utiles ; le second échelon présentant un danger permanent pour la circulation des ouvriers. (Unanimité.)

Pour la *suspension des échelles*, un crochet de fer vers l'extérieur et une corde vers l'intérieur. (Unanimité.)

Marche pieds. — Les marche-pieds sont inutiles pour les plafonneurs. Deux marche-pieds sont jugés suffisants entre deux pamelles et doivent être placés à l'intérieur de l'échelle sur le montant vers la façade ; les tenons des lattes de sûreté et les lattes elles-mêmes doivent être suffisamment solides pour que l'ouvrier puisse s'en servir sans danger. — Les marche-pieds devront être placés à une hauteur convenable pour ne pas gêner la circulation des ouvriers.

Garde-corps. — L'emploi des cordes est rejeté, sauf les cas où elles seront employées en garde-corps placés en travers

des montants des échelles volantes des extrémités de l'échafaudage, afin d'empêcher les ouvriers de dépasser les points extrêmes. (Unanimité.)

L'emploi des lattes est préconisé; elles devront être en sapin droit fil sans nœud vicieux, elles auront $0^{m}09 \times 0^{m}02$. (Unanimité.)

Mode de fixation. — La vis pour la fixation des lattes du projet nº 9 est adoptée. (Unanimité.)

(Cette vis de serrage est fixée à demeure dans le tenon de la latte garde-corps et peut être mise en mouvement au moyen d'une clef mobile.)

Trou d'hourdage. — *Dimensions.* — Les trous d'hourdage auront au moins $0^{m}12$ diamètre ou de côté. (Unanimité.)

Emplacement. — Les trous placés au-dessus de la corniche sont reconnus mauvais et dangereux, leur emploi devrait être prohibé. (Unanimité.)

Les trous d'hourdage doivent être placés sous la corniche à environ $0^{m}52$ du talon de celle-ci. (Unanimité.)

Distance. — Leur distance entre eux ne peut dépasser $2^{m}40$. (Unanimité.)

Fermeture. — Leur fermeture devra être combinée de manière à pouvoir dégager les trous de l'intérieur. — Le système mobile, qui oblige les ouvriers à se pencher en dehors de la corniche pour enlever les blocs de fermeture extérieurement, est condamné. (Unanimité.)

Construction. — Les trous d'hourdage pour l'extérieur seront en pierre de taille d'une seule pièce de $0^{m}30 \times 0^{m}15$ d'épaisseur ou tout au moins pourvus au-dessus et au-dessous de travers en pierre de taille de $0^{m}35 \times 0^{m}15 \times 0^{m}15$ minimum. (Unanimité.)

Pour l'intérieur, les trous seront pourvus de deux travers en bois de chêne de $0^{m}40 \times 0^{m}10 \times 0^{m}10$.

Bois d'hourdage dits Manshout. — Les poutrelles en fer faisant office de manshout sont reconnues d'un usage dangereux; elles coupent les cordes et sont glissantes. (Unanimité.)

Les bois d'hourdage seront en perches de sapin dit de Hollande de premier choix, d'une longueur suffisante pour leur donner un bon appui dans l'intérieur; elles seront droites et sans nœud vicieux, d'une épaisseur minimum de $0^{m}10$. (Unanimité.)

Les garnitures en fer sont reconnues superflues et dangereuse pour l'assujettissement à l'intérieur qui se fera au moyen de coins en bois.

Planches. — Les planches seront en sapin rouge de Dantzig, Memel ou Riga, droit fil, sans nœud vicieux et non fendues.

D'une longueur telle que leurs extrémités dépasseront toujours d'au moins $0^{m}50$, les échelons d'appui.

D'une largeur minimum de $0^{m}26$ et 6/4 d'épaisseur.

Les planches en bois blanc sont reconnues absolument mauvaises pour tous les échafaudages. (Unanimité.)

Pour les travaux de peinture, l'emploi d'une seule planche par échelon est préconisé. (Unanimité.)

Pour les travaux de plafonnage, deux planches sont reconnues nécessaires. (Unanimité.)

Fixation des planches. — Afin d'éviter le mouvement de bascule des planches extrêmes, il est impérieusement nécessaire de les assujettir, du côté opposé à celui où ce mouvement est à craindre, au moyen d'une corde mince et solide attachée à l'échelon qui les porte. (Unanimité.)

Tous les autres systèmes sont reconnus peu pratiques, dangereux ou encombrants.

La peinture des planches est prohibée. (Unanimité.)

Peinture de la corniche. — Le montant mobile du projet nº 6 (Emile De Ligne) est préconisé. (Unanimité.)

Il se compose d'un montant en sapin de même force que le montant des échelles volantes ($0^{m}08 \times 0^{m}94$), il dépasse le niveau de la planche supérieure de $1^{m}20$. Il s'adapte au montant extérieur de l'échelle volante au moyen d'un collier fermé qui embrasse le montant au-dessus du premier échelon et d'un second collier ouvert qui s'adapte au montant sous le premier échelon.

Ces montants mobiles devront être munis de deux porte-lattes avec vis de pression système nº 9 (Maelschalk) placés l'un à $0^{m}50$ au-dessus de la planche du haut et l'autre à un mètre. (Unanimité.)

Attache des échelles volantes aux façades. — Les docques en fer avec œillet, scellés au plâtre ou au plomb suivant les cas, sont préconisés; ils auront une saillie minimum de $0^{m}10$ sur la façade.

Il en sera placé un par longueur d'échelle.

∴

CONCOURS *B.* — Échafaudages plantés sur sol.

Mêmes échelles, garde-corps et planches que pour le concours *A*.

Deux docques avec œillet scellés au plâtre ou au plomb sont indispensables par longueur d'échelle.

Sur les trottoirs le pied des échelles sera maintenu au moyen d'un empâtement fait au plâtre. (Unanimité.)

S'il n'y a pas de trottoir, le pied des échelles sera engagé dans le sol et appuyé sur un corps dur.

∴

CONCOURS *C.* — Échafaudage spécialement destiné à la construction de maisons ordinaires et ne devant pas supporter des matériaux d'un poids considérable.

Pour ces échafaudages, l'initiative est laissée aux entrepreneurs, vu la diversité des travaux qu'ils ont à effectuer.

L'emploi de légères poutrelles de fer est recommandé au lieu de manshout, pour travers s'appuyant d'une part dans les murs et d'autre part sur la perche formant la traverse de l'échafaudage.

∴

CONCOURS *D.* — Assurer la sécurité des ouvriers exécutant des travaux sur toitures.

Le mode d'assurer la sécurité des ouvriers est laissé aux entrepreneurs.

A la suite d'une discussion longue et approfondie, il est décidé, à l'unanimité, qu'aucun système ne peut être recommandé d'une manière générale à cause de la diversité des toitures et corniches, et des travaux à exécuter.

CONCLUSIONS.

Le jury exprime, à l'unanimité de ses membres, le vœu que tous les échafaudages employés soient soumis à l'avenir à une surveillance sévère, sérieuse et constante, exercée par des hommes compétents désignés par l'autorité, dans le but d'empêcher d'une manière absolue l'emploi de matériel détérioré, insuffisant ou ne présentant pas toutes les garanties requises de solidité.

Rapport approuvé en séance du 24 décembre 1889.

Le Membre du jury ff. de rapporteur,
A. DEBREMAECKER.



CONCOURS

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Programme de concours pour l'année 1891

PARTIE LITTERAIRE

Première question. — Faire l'histoire de l'architecture qui florissait en Belgique pendant le cours du XVe siècle et au commencement du XVIe, architecture qui a donné naissance à tant d'édifices civils remarquables, tels que halles, hôtels de ville, beffrois, sièges de corporations, de justice, etc.

Décrire le caractère et l'origine de l'architecture de cette période, avec dessins et croquis à l'appui.

Deuxième question. — Apprécier le rôle de la gravure au XIXe siècle. Déterminer, spécialement en ce qui concerne la gravure au burin, l'avenir réservé à cet art parmi les procédés de reproduction graphique.

Troisième question. — Quel est le rôle réservé à la peinture dans son association avec l'architecture et la sculpture comme éléments de la décoration des édifices?

Déterminer l'influence de cette association sur le développement général des arts plastiques.

Quatrième question. — Faire l'histoire de la musique dans l'ancien comté de Flandre jusqu'à la fin du XVIe siècle, et particulièrement des institutions musicales religieuses et civiles (chapelles et musiques particulières, princières, maîtrises, confréries, etc.).

La valeur des médailles d'or présentées comme prix sera de 1,000 francs pour la première question, de 800 francs pour la troisième et pour la quatrième, et de 600 francs pour la deuxième question.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits, et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1er juin 1891, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

ART APPLIQUÉ

Musique. — On demande la composition d'une symphonie à grand orchestre.

(Le concours est limité aux Belges.)

Prix : 1,000 francs.

Les partitions devront être remises au secrétariat de l'Académie avant le 1er septembre 1891.

Architecture. — On demande le projet d'une colonne ou d'un obélisque à ériger en commémoration d'un Règne de Paix.

Le monument, placé sur un soubassement important, sera élevé au centre d'une place publique, située au bout d'une avenue.

Le monument, y compris le soubassement, aura une hauteur de 50 mètres.

Les plan, coupe et élévation seront à l'échelle de 0m01.

(Le concours est limité aux Belges.)

Prix : 600 francs.

Les projets devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1891.

L'Académie n'accepte que des travaux complètement terminés; les partitions et les projets devront être soigneusement achevés.

L'auteur couronné du projet d'architecture est tenu de donner une reproduction photographique de son œuvre, pour être conservée dans les archives de l'Académie.

Les concurrents (partie littéraire et art appliqué) ne mettront point leur nom à leur travail; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les travaux remis après le terme prescrit, et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Concours pour un livre sur l'Art industriel à Anvers

C'est le conseil provincial d'Anvers qui vient d'ouvrir ce concours. Un prix de 1,000 francs sera accordé au meilleur ouvrage manuscrit, envoyé avant le 1er décembre 1890.

Voici les principaux points du programme : L'ouvrage devra démontrer la nécessité de connaître le dessin à tous ceux qui veulent exceller dans un métier; il devra fournir des notions d'ornementation et traiter, d'une façon aussi étendue que possible, de l'application des matières traitées à tous les métiers en rapport.

Les manuscrits devront être rédigés en néerlandais et former au moins 350 pages, avec 200 dessins environ.

Les modèles doivent être choisis de préférence dans le pur style flamand du XVe siècle et des siècles suivants. La comparaison des formes artistiques originales chez les autres peuples n'est pourtant pas exclue.

L'auteur de l'ouvrage couronné gardera la propriété de son travail, qui devra être envoyé à M. H. Jacobs, secrétaire de la commission d'art industriel, et être muni d'un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

Pour obtenir le programme avec toutes les conditions du concours, s'adresser au dit secrétaire.

Tout cela est très bien, mais pourquoi exiger le néerlandais, 350 pages (quelles pages?) et 200 dessins (à quelle échelle?) Tant de précision ne dénote-t-il un livre déjà fait?

Concours pour la construction d'un Hôtel de bains d'eaux minérales à Sofia (Bulgarie)

Neuf concurrents ont pris part au concours.

1er prix : 4,000 fr. « Les thermes de Sofia ». M. le chevalier de Förster, architecte à Vienne.

2e prix : 2,500 fr. « Pour la gloire et l'honneur de Sofia ». MM. Kivot et Hunnerwalder.

3e prix : 1,500 fr. « *Qui si sana.* » MM. Al. Fellner de Budapest et P. Brang, architecte de Sofia.

Il est assez étrange qu'un des primés, fasse partie de la commission d'initiative et ait signé le programme du concours.

Un de nos confrères belges, voulant prendre part au concours, avait expédié son projet comme *colis postal,* huit jours francs avant la date de remise des plans. Son projet a été écarté du concours, étant arrivé trop tard.

Des fonctionnaires du chemin de fer lui avaient cependant affirmé que cinq ou six jours suffiraient pour permettre à un envoi de ce genre de parvenir à destination.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 7 mars 1890.

Présidence de M. Acker, président.

M. le président annonce à l'assemblée le décès de M. De Mazière, architecte de la ville d'Ypres, membre correspondant de la Société. Il fait connaître qu'une lettre de condoléance a été envoyée à la famille de notre regretté confrère.

On procède à l'admission de MM. Hoyoux et Sel, en qualité de membres correspondants.

M. Saintenoy présente un très intéressant rapport sur le Congrès archéologique de Zélande où il a représenté notre Société.

Le reste de la séance est consacré à la discussion du tableau des excursions projetées pour l'année courante.

Le tableau présenté par M. De Vestel, vice-président, est adopté par l'assemblée qui se sépare à 11 heures.

FAITS DIVERS

Conservation des monuments

M. Guillon adresse la lettre suivante à *la Constitution* d'Auxerre :

LA TOUR DE L'HORLOGE A AUXERRE.

« Je viens de lire dans *la Constitution* du 8 mars, l'article sur la Tour de l'Horloge d'Auxerre, que vous avez publié.

« Voulez-vous me permettre de vous donner mon avis sur cette question, qui n'intéresse pas seulement les Auxerrois, mais tous les Français qui ont à cœur de conserver les vieux souvenirs de notre passé.

« Il se présente, à propos de la Tour de l'Horloge, les trois solutions qui s'offrent pour tous les monuments qui menacent ruine :

« 1° Les détruire;

« 2° Les consolider et les aider à vivre, jusqu'à ce que la mort inévitable les anéantisse à un moment donné;

« 3° Les refaire à neuf, après les avoir démolis.

« Dans le premier cas, s'il est reconnu que le monument n'est plus réparable (ce qui est fort rare), s'il est impossible de le consolider et s'il est devenu un danger réel pour les voisins, il faut se décider à le démolir.

« Si, au contraire, à l'aide de certains travaux, on peut le conserver, en le consolidant, c'est un devoir sacré de ne pas détruire un monument qui nous a été légué par nos ancêtres et que nous devons transmettre à ceux qui nous suivront, qui comprendront peut-être mieux que notre génération le grand prix qu'on doit attacher aux vieux témoins de notre histoire nationale.

« Laissez-moi vous dire, à ce propos, combien il est regrettable que la ville d'Auxerre n'ait pas conservé les deux tours intactes avec leur fossé qu'on voyait encore il y a quelques années, sur le boulevard Vauban.

« Ces souvenirs de l'ancienne enceinte avaient, je vous l'assure, un grand intérêt pour l'histoire de la ville d'Auxerre.

« Quant à la troisième solution, qui consiste à refaire à neuf un vieux monument après l'avoir démoli, je ne connais pas de dépense plus inutile.

« Demandez à dix architectes un projet de reconstruction d'un monument ancien, ils vous donneront dix projets différents.

« On ne refait pas ce qui est vieux.

« Non seulement parce que les ouvriers d'aujourd'hui n'ont plus la méthode de constructions des ouvriers du moyen âge; ceux-ci avaient derrière eux une longue tradition qui leur permettait de faire presque inconsciemment des chefs-d'œuvre; mais parce que le simple bon sens s'oppose à ce qu'on dépense inutilement de l'argent à refaire du faux vieux.

« Un monument restauré (ne pas confondre avec consolidé) me fait toujours l'effet d'un vieillard sortant de chez un coiffeur qui lui a noirci la barbe et la moustache pour le rajeunir.

« Le monument est aussi agaçant à voir avec ses pierres blanches (qui gèlent souvent) que le vieux monsieur avec sa teinture qui déteint sur son mouchoir, quand il se mouche.

« Adolphe Guillon,

« *Membre de la Société des Sciences de l'Yonne.* »

Nous applaudissons aux idées si justes qu'exprime notre confrère, défenseur zélé des anciens monuments de France.

NÉCROLOGIE

On nous annonce d'Ypres la mort de M. Gustave-Antoine De Mazière, architecte de la ville d'Ypres, professeur à l'Académie des Beaux Arts, membre du Conseil de salubrité publique, membre correspondant de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, né à Menin, le 30 septembre 1837, et décédé à Ypres le 20 février 1890.

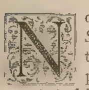
On nous annonce de Brême la mort d'un architecte, M. Heinrich Mulloo, qui a construit la Bourse, les locaux de l'Union des artistes et beaucoup d'autres édifices.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



L'Archéologie et le théâtre

Suite, voir 1889, col. 81 et 1890, col. 21.

otre article sur la mise en scène de *Salammbô* nous a valu une série de lettres extrêmement intéressantes et, nous pouvons bien le dire, le public approuve en général la campagne que nous menons à cette place et qui se continue dans la presse quotidienne et hebdomadaire.

C'est ainsi que M. Ernest Vanden Broeck a repris la question au point de vue scientifique, et l'accueil que lui a fait l'opinion, prouve qu'une plus grande intégrité d'exactitude et de soins est nécessaire au spectateur moderne.

Les objections qu'on nous a faites sont assez curieuses. On nous dit, par exemple, aimer tellement la musique, que la mise en scène devient un détail négligeable! Un peintre nous écrit qu'il ne considère pas moins haut une œuvre d'art, quoique d'étranges anachronismes s'y fassent jour. C'est très bien cela, mais le niveau scientifique montant toujours, il arrive un moment où ces erreurs sautent aux yeux de tous et rendent l'œuvre absolument ridicule. Cette ignorance était bonne au temps jadis, mais nous qui savons les mœurs, les usages et les costumes des époques anciennes, nous ne l'admettons plus.

D'ailleurs, faut-il en revenir au théâtre du bon vieux temps, où l'on voyait ce que nous décrit Castil-Blaze dans ses études si curieuses sur l'Académie royale de musique depuis Cambert (1669) jusqu'à Rameau (1733)? (1). Nous sommes certains que personne ne sera de cet avis, après avoir lu le passage suivant :

On a vu par les détails donnés de la mise en scène de l'*Orfeo*, en 1647, que l'art du décorateur était déjà porté à un degré de perfection très élevé. Les dessins, les gravures des décorations d'*Armide*, et de beaucoup d'autres opéras, attestent que cet art fit de grands progrès du temps de Louis XIV. Les costumes adoptés alors offraient un mélange des habits de l'époque et une imitation grossière de ceux de l'antiquité. Armide, ses confidentes, ses nymphes paraissaient en robe traînante de soie à grands ramages, la taille longue et busquée, les manches serrées jusqu'au coude, et de grandes engageantes de dentelle flottaient autour de leur bras. Une espèce de cimier, fait en pain de sucre, s'élevait au-dessus de leur tête, et retenait un voile qui pendait jusqu'à terre. Les héros portaient un casque chargé de plumes, avec la perruque bouclée. On inventa pour les danseurs des costumes de fantaisie, taillés sans goût, massifs et lourds, malgré leur forme écourtée, et sur lesquels on se régla dans la suite, attendu que ce modèle de convention avait été adopté. Mais pour avoir une idée de l'accoutrement burlesque des acteurs de l'Académie royale de musique en 1720, il faut nécessairement avoir recours aux gravures qui nous les ont transmis. Toute description paraîtrait exagérée; en effet, pourrait-on imaginer que des guerriers grecs, romains, dalmates, syriens, aient paru sur la scène avec des tuniques, des cuirasses, des cothurnes chargés de rubans, des casques à grands plumets, reposant sur une perruque poudrée à blanc, laissant tomber quatre queues à la conseillère, de trois pieds et demi de long, crêpées et pommadées, qui devaient s'agiter d'une manière bien comique lorsque le héros gesticulait un peu vivement, qui devaient jeter un nuage de poudre comme le toupet de Campanone, et déposer sur la cuirasse et ses ornements une bonne part de l'amidon, *candidior nive*, dont on les avait chargées? Lorsque l'acteur rentrait dans la coulisse, les perruquiers se hâtaient de le repoudrer, tandis que d'autres serviteurs brossaient son armure et son harnais blanchis. Un ridicule aussi monstrueux devait sauter aux yeux, faire pouffer de rire au milieu des scènes les plus pathétiques; non, ce n'est que soixante ans plus tard que l'on s'est aperçu qu'il était possible de faire mieux en suivant une autre route.

La réforme s'est effectivement faite depuis ce temps, mais elle est loin d'être complète.

Nos metteurs en scène ont pourtant pu voir les acteurs du théâtre grand-ducal de Meiningen, représenter des œuvres, en une langue étrangère pour beaucoup de spectateurs et produire un effet captivant pour tous, par cette reconstitution totale de la vie ancienne.

Cette intégrité des décors, ce soin minutieux de l'archéologie n'ont-ils pas fait tout ce succès éclatant dont on parle encore à Bruxelles avec enthousiasme?

Et *Théodora*, n'a-t-elle pas eu tout à gagner à ce souci de la vérité historique?

Certes, Sarah Bernhardt suffisait au succès, mais encore les décors de MM. Rubé, Chaperon, Carpezat, Robecchi, etc., y ont eu une large part.

C'était la vie byzantine qui se déroulait au-devant des yeux des spectateurs ravis.

A ce propos, un de nos lecteurs nous communique une note sur les discussions archéologiques suscitées par la mise en scène de la pièce de M. Sardou, et qui redeviennent d'actualité par la discussion soulevée.

« Tandis que M. Darcel, directeur de la Manufacture des Gobelins, et aujourd'hui conservateur du Musée de Cluny, reprochait dans *la Chronique des Arts et de la Curiosité*, aux décors de la pièce et aux accessoires des inexactitudes nombreuses et des anachronismes graves, M. Victorien Sardou, de son côté, défendait dans *le Figaro* la mise en scène de son œuvre et ripostait avec vivacité.

« M. Darcel avait discuté la décoration de *Théodora* tableau par tableau. Voici les réponses faites par M. Sardou sur les principales objections de son contradicteur :

« Troisième tableau :

« M. Darcel est surpris de voir sur la table d'Andréas de la vaisselle de terre rouge et des verres colorés. « La restitution, dit-il, aurait pu être plus conforme à ce que les documents nous ont donné en abondance sur Pompéi. »

« Pompéi? — S'inspirer de Pompéi, pour la restitution d'un service de table grec, à Byzance... au VIe siècle! — J'ai dû relire deux fois la phrase pour m'assurer qu'il y avait bien Pompéi!... — Il y a Pompéi!!...

« Quatrième tableau :

« M. Darcel, qui s'étonne de voir des verreries émaillées sur la table d'Andréas, ne pouvait pas admettre les verrières du cabinet de Justinien.

« Des verres de couleur au VIe siècle, dit-il, sont une nouveauté hardie, surtout enchâssés dans du plomb, comme ceux des brasseries à la mode du Quartier latin. »

« D'abord, que M. Darcel se rassure. Nos verres ne sont pas sertis de plomb, mais bien d'argent doré, ce qui n'est pas d'un fréquent usage au Quartier latin.

« Et puis, qu'il veuille bien consulter le savant M. Gerspach, dont j'ai reçu les compliments pour les colorations exactes de mes verreries; il apprendra sur ces émaux byzantins bien des choses qu'il ignore.

« Cinquième tableau :

« Il y a, dit M. Darcel, peu de chose à dire du jardin de Styrax, dont M. Demeusnier a trop visiblement enluminé de rouge la verdure... »

« Ce que M. Darcel a pris pour de la verdure enluminée de rouge est un massif d'arbres de Judée et de Tamaris en fleurs. Confondre dans un tableau les fleurs et le feuillage, pour un directeur de la Manufacture des Gobelins, c'est un peu vif!...

(1) *Revue de Paris*, 1835, tome VI, pp. 44-45.

« Septième tableau :

« Il s'agit de l'incendie de Sainte-Sophie.

« Ici M. Darcel éclate ! Il faut citer textuellement : « Sait-« on, dit-il, ce qui est incendié ? C'est l'église Sainte-Sophie, « non pas celle que Constantin avait bâtie et qui était proba-« blement une simple basilique et qui fut détruite, en effet, « pendant la révolte des Verts et des Bleus ; mais celle que « Justinien construisit lui-même pour la remplacer, c'est-à-« dire la mosquée d'aujourd'hui ; car le décorateur l'a ornée « des minarets que les musulmans ont ajoutés à ce dôme... « C'est réellement trop de couleur locale... turque ! »

« On peut être facilement plus spirituel que ne l'est ici M. Darcel ; mais il est impossible d'être plus léger, plus injuste et plus mal instruit des matières que l'on traite, car :

1° « La première église de Sainte-Sophie, celle qui fut brûlée dans la sédition, n'était pas une simple basilique, Justinien l'ayant ornée déjà avec magnificence. Que si Robecchi, ayant à peindre cette Sainte-Sophie primitive, l'a figurée à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui, c'est qu'il n'avait pas mieux à faire, faute de documents précis, que de se rapprocher du type actuel. Et M. Darcel sera seul à l'en blâmer.

« 2° La mosquée qui existe aujourd'hui n'est pas la Sainte-Sophie que Justinien construisit après cette révolte, car cette Sainte-Sophie fut détruite en partie par un tremblement de terre, M. Darcel ne devrait pas l'ignorer, et il a fallu la reconstruire à nouveau.

« 3° Les prétendus minarets, signalés par M. Darcel, n'existent que dans son imagination. Robecchi n'a flanqué le dôme de Sainte-Sophie que de clochetons qui y ont existé de tout temps. Je ne vois pas où M. Darcel a découvert des minarets, à moins qu'il n'ait pris pour tels les colonnes justinienne et constantinienne. S'il m'avait fait cette observation le jour où je l'ai vu dans nos coulisses crayonner à la hâte les notes sur lesquelles il a rédigé ses étonnants articles, je lui aurais épargné le ridicule d'une erreur aussi grossière. »

Un des points controversés est de savoir comment étaient disposés les abords de la loge impériale, à l'Hippodrome. Le terrain s'abaissait au-devant de la loge, prétend M. Darcel. Pas le moins du monde, réplique l'auteur de *Théodora*, il y avait une terrasse inférieure.

Juste à propos pour trancher ce différend, la *Revue des Deux Mondes* a publié un article de M. Henry Houssaye, qui semblerait donner raison à M. Sardou :

« D'après ce travail, l'Hippodrome de Justinien présentait la figure d'un fer à cheval très allongé, se terminant à sa base par divers bâtiments du palais, notamment le *kathisma* ou palais de la tribune. Le *kathisma* se composait d'un atrium, d'un triclinium, d'un salon de repos et enfin de la tribune, qui dominait l'Hippodrome.

« L'*autocrator* (l'empereur) assistait aux courses et se montrait au peuple sans sortir de l'enceinte de son palais. L'architecte avait disposé la tribune en vue de la commodité de l'empereur et aussi de sa sécurité. La tribune impériale pouvait défier les assauts. La terrasse du kathisma s'élevait de plus de dix mètres au-dessus du niveau de l'arène, et le Py, sorte de terre-plein qui se projetait en avant de la tribune, auquel n'accédait aucun escalier et où se tenaient les gardes, formait une première ligne de défense. Si l'on jetait des pierres, l'empereur se retirait dans le triclinium dont les portes de bronze étaient immédiatement fermées, et du kathisma il rentrait, sans aucun risque, dans son palais. »

Après les décors, les costumes : M. Stephen Liégeard avait envoyé, au cours des répétitions de *Théodora*, une fidèle reproduction coloriée des fresques de Ravenne, pensant que peut-être cet envoi pourrait servir à l'auteur du drame. M. Sardou a répondu à M. Liégeard par la lettre suivante :

« Mon cher Confrère,

« J'ai reçu, à Paris, les deux gravures que vous avez eu la complaisance de m'envoyer. Permettez-moi donc de vous adresser ces remerciements tardifs, mais très sincères.

« Les fresques de Ravenne, que je connais de longue date, ont le tort d'être italiennes, c'est-à-dire de n'avoir nullement le caractère byzantin.

« L'artiste a fait une Théodora de fantaisie, grande, hommasse, brutale et noire à faire peur, tandis qu'elle était frêle, mignonne, toute petite, peut-être trop, et qu'elle avait bien plus la mine d'une statuette de Tanagra que d'une Junon ou d'une Minerve du Parthénon. De plus, il l'a costumée à la ravennoise, c'est-à-dire à la romaine, c'est-à-dire à l'occidentale, tandis qu'elle était vêtue à l'orientale. Il y a une différence notable de mœurs, de vêtements, d'habitudes entre la Rome et la Byzance de ce temps-là, et la mosaïque de la



chapelle de San-Vitale, précieuse pour l'architecture, reste un document très suspect pour le costume. Ceci dit afin que, si vous voyez par hasard *Théodora*, vous ne soyez pas surpris de trouver Sarah costumée d'une façon qui ne rappelle nullement la fresque de Ravenne. »

M. Darcel ne pouvait laisser se produire sans les discuter les critiques un peu vives de son contradicteur. Aussi les a-t-il réfutées en bien des points...

Mais notre correspondant n'a pas cru devoir allonger d'avantage cette note si intéressante, car la chose n'est plus d'actualité. Nous n'avons d'ailleurs cité cette communication que pour prouver qu'ailleurs, on a les mêmes tendances qu'ici, et que le mouvement est général.

Libre à nos metteurs en scène bruxellois de ne pas le suivre, mais quant à nous, nous persisterons dans la voie où nous nous sommes engagés, bien sûrs d'avoir l'opinion publique avec nous.

D'ailleurs, l'élan est donné.

L'article de M. J. Brunfaut, publié à cette place, sur l'*Archéologie au théâtre*, a été reproduit avec des commentaires très approbateurs par *l'Étoile belge*, *la Gazette*, *l'Art moderne*, *l'Architecture*, etc., et annoncé favorablement par *la Fédération artistique*, *le Figaro*, *le Ménestrel*, *la Flandre libérale*, *la Nation*, etc.

L'Art moderne est entré de nouveau dans la carrière et, dans son numéro du 16 février 1890, a publié un article de bien exactes et précises données sur la mise en scène de *Salammbô*.

Qu'on consulte les gens compétents, avant de faire des décors, demande en terminant l'auteur de ces lignes si spirituelles.

Nous sommes de son avis. P. S.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164, XVe année, col. 33

L'EXPOSITION CENTENNALE DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE
(Suite.)

La réforme de 1830 : H. Labrouste, Duban, Duc. — Archéologie du moyen âge : Lassus. — École moderne : Viollet-le-Duc, V. Baltard, Lefuel, A. Magne, MM. Ch. Garnier, Vaudremer, Train. — Influence de l'art français sur les arts étrangers.



L'intolérance de l'enseignement provoqua, au sein même de l'école classique, une véritable réforme artistique. Les réformateurs, qui ont été l'honneur de l'école de Rome, les Labrouste, les Duban, les Duc, les Vaudoyer, étaient largement représentés à l'Exposition du centenaire.

Nous avons pu y réunir les plus séduisantes aquarelles de Duban : sa *Villa antique à Baïa*, tirée du musée de Compiègne ; l'*Arno* et le *Tibre*, ces belles compositions qui valurent à leur auteur la médaille d'honneur en 1855 ; l'*Intérieur d'un tombeau étrusque*, le *Triclinium*, la *Rue à Pompéi*, prêtés par la fille de Duban, Mme Maillot ; le *Souvenir de Ronciglione* et l'*Exèdre*, dédiés à Duc et à Vaudoyer. Le talent original et distingué de Duban se manifeste dans ses moindres dessins, dans ses études pour les fêtes commémoratives de juillet 1830, dans sa décoration du château de Dampierre, dans ses esquisses de l'Ecole des beaux-arts.

Duban ne conservait pas ses études d'exécution, et nous n'avons pu, à notre grand regret, compléter son œuvre par les dessins de sa restauration du Louvre.

Duc n'était représenté que par sa restauration du Colysée et par quelques détails de la galerie de Saint-Louis à la cour de cassation. Nous n'avons pas retrouvé aux archives des

bâtiments civils, ni aux archives de la ville de Paris, les dessins originaux de sa belle colonne de la Bastille, ni ceux de son Palais de justice.

L'exposition des dessins d'Henri Labrouste était aussi complète qu'il était permis de l'espérer. Outre la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui marque en quelque sorte, avec les Halles de Baltard, l'une des conquêtes de l'architecture moderne, l'emploi du fer apparent dans la décoration des édifices, nous avons pu exposer le magnifique projet de tombeau pour Napoléon Ier, où l'artiste abritait sous un bouclier porté par des aigles la dépouille du conquérant, ainsi que de charmantes compositions antiques où se manifeste son goût particulier. Son talent original apparaît encore dans les études qu'il fit de 1838 à 1843 pour la décoration du pont de la Concorde, soit seul, soit en collaboration avec son frère, Théodore Labrouste.



Léon Vaudoyer était représenté par son œuvre capitale, la cathédrale de Marseille; Victor Baltard par ses Halles, par sa belle église Saint-Augustin, dont le dôme est un type de construction métallique, par son projet de tombeau pour Mgr Affre.

Nous avions pu retrouver les dessins des colonnes de la place du Trône de Jay, qui dénotent une grande recherche dans l'étude des formes et le dessin des ornements.

De Questel, qui exerça une grande influence sur l'art contemporain par son atelier aussi bien que par ses œuvres, l'Exposition possédait d'importants dessins : l'église et la fontaine de Nîmes, la préfecture et le musée de Grenoble, l'asile Sainte-Anne à Paris.

A côté des réformateurs de l'école classique, voici l'école romantique représentée par le plus brillant de ses maîtres, Lassus, qui fut épris de notre architecture française du moyen âge, au point de la croire applicable aux œuvres modernes.

L'Empire, sous l'impulsion de Ledoux et de Percier, avait introduit l'archéologie dans l'art, en empruntant leurs formes décoratives à l'art grec et à l'art romain; les romantiques commettent la même erreur en cherchant à introduire les formes décoratives du moyen âge dans l'architecture moderne, et ces œuvres d'imitation, l'église Sainte-Clotilde, l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville, l'église Saint-Bernard, l'église Saint-Ambroise, malgré d'incontestables qualités artistiques, n'ont pas sur l'art moderne l'influence que peuvent seules légitimement exercer des œuvres conçues pour satisfaire aux idées modernes, dont ils doivent être l'expression.

Au contraire, dans l'architecture religieuse, des tentatives originales comme celle de Baltard à Saint-Augustin et celle de M. Vaudremer à Saint-Pierre de Montrouge, semblent ouvrir une voie nouvelle et, si elles n'atteignent pas d'un seul effort à la perfection, elles sont le germe de créations durables, dignes de caractériser l'art contemporain.

Cette partie de l'exposition rétrospective, qui comprenait les œuvres élevées dans les quarante dernières années, était particulièrement intéressante en ce qu'elle répondait à une critique souvent formulée : l'absence d'un style particulier au dix-neuvième siècle. Or, jamais critique n'a été, nous semble-t-il, moins fondée; jamais, à aucune époque, les œuvres originales n'ont été plus nombreuses, ni les tendances plus hardies. Aujourd'hui, que l'emploi du fer apparent est venu donner à notre admirable Exposition universelle son caractère d'élégance originale, on oublie trop aisément le nom des maîtres qui ont été les promoteurs de cette grande réforme. Combien de nous ont suffisamment admiré cette salle de lecture de la Bibliothèque nationale, ce chef-d'œuvre de Labrouste, où le fer a été admirablement assoupli aux exigences de la décoration d'une grande salle, où cette décoration résulte sans effort de l'harmonie complète entre la forme et la construction!

Oui, l'époque qui a vu les Lassus, les Duban, les Duc, les Labrouste, les Viollet-le-Duc est assurément une grande époque; elle est trop près de nous pour que les contemporains puissent l'apprécier justement; elle est cependant assez loin de nous pour que nous puissions enregistrer ces noms illustres qui laisseront dans l'histoire de notre art une trace ineffaçable.

Viollet-le-Duc conservait dans cette exposition rétrospective le premier rang que lui assignent ses admirables dessins. Sa restitution du théâtre antique de Taormine et sa superbe aquarelle des Loges du Vatican suffiraient à immortaliser son nom; je ne crois pas qu'il soit possible de pousser plus loin la science et la perfection du dessin. On sait le rôle considérable qu'a joué Viollet-le-Duc dans l'enseignement en y introduisant la méthode historique, en analysant les œuvres anciennes, en y découvrant l'expression juste des besoins et des idées de chaque époque, en démontrant par comparaison qu'une œuvre moderne doit être nécessairement l'expression des idées et des besoins modernes et que les pastiches, qu'ils soient inspirés de l'art grec ou de l'art du moyen âge, ne sont que des œuvres mortes. On sait aussi quelle résistance acharnée Viollet-le-Duc rencontra dans l'École des beaux-arts et quelle lutte il dut soutenir pour propager la doctrine qu'il croyait juste, contre toutes les intrigues, contre toutes les coteries. Que ne lui a-t-on reproché! Ne pouvant contester la valeur de ses admirables livres, on a prétendu le confiner dans l'archéologie, comme si la décoration des chapelles de Notre-Dame, la construction de la flèche qui surmonte cette cathédrale, la restauration du château de Pierrefonds n'étaient pas des œuvres d'art assez originales, ni assez importantes pour remplir la vie d'un artiste. Nous avons pu réunir à l'Exposition les études de Pierrefonds, un superbe dessin fait pour la restauration de la salle synodale de l'archevêché à Sens et quelques aquarelles qui permettent d'apprécier le merveilleux talent du maître incontesté de l'architecture dans ce siècle.

Les œuvres principales d'Auguste Magne à Paris, son église Saint-Bernard, son théâtre du Vaudeville, ses marchés des Martyrs et de l'Ave-Maria étaient représentés par les dessins qui avaient été déjà remarqués lors de l'exposition de son œuvre en 1886 à l'École des beaux-arts. Nous y avions joint quelques jolies aquarelles de Versailles et du Mont-Saint-Michel.

C'est aussi par de charmantes aquarelles que figurait à l'Exposition l'architecte du Louvre, Hector Lefuel. Quelques-unes d'entre elles, comme les tombeaux de l'église de l'Ara-Cœli, la façade de l'église San-Frediano à Lucques, sont d'une merveilleuse finesse.

Millet, l'un des plus savants artistes et des meilleurs constructeurs de ce temps, était représenté par une remarquable collection de dessins du château de Saint-Germain.

L'école contemporaine comptait aussi un grand nombre d'œuvres intéressantes à l'Exposition : c'étaient les dessins des églises d'Alsace par M. E. Bœswilwald, des vues perspectives de l'église du Sacré-Cœur d'Abadie, de superbes aquarelles de Brune d'après les peintures anciennes de Villeneuve-lez-Avignon; les églises de Rambouillet et de Privas par M. de Baudot, de beaux dessins à l'encre de Chine et des aquarelles de M. Charles Garnier, des études de Ruprich-Robert pour les restaurations de l'Abbaye-aux-Dames et du château d'Amboise, des vues intérieures et extérieures du collège Chaptal de M. Train; la gare du chemin de fer d'Orléans par M. Louis Renaud; le Théâtre-Lyrique, la fontaine du Théâtre-Français et les grilles du parc Monceau par Davioud; un hôtel pompéien par M. Normand, les restaurations de l'hôtel de Jacques Cœur par M. Bailly et de la Sainte-Chapelle de Thouars par M. Lisch, des études pour la cathédrale de Marseille par M. Revoil. L'Exposition possédait encore de superbes dessins des monuments élevés par M. Vaudremer, l'église de Montrouge et l'évêché de Beauvais, ainsi que la bibliothèque de l'École de droit, œuvre de M. Lheureux.

Les belles études des pensionnaires de l'Académie de France à Rome n'étaient pas oubliées; on trouvait à l'Exposition les aquarelles de Joyau, d'après le temple de Balbek; le tombeau de Cécilia Métella, de Paccard; le Tabularium et le Parthénon, de M. Moyaux; le théâtre d'Hérode Atticus, de M. Daumet; l'Augusteum d'Ancyre, de M. Guillaume; le Parthénon et le monument des Girondins, de M. Guadet.

En acceptant de M. le commissaire spécial des beaux-arts la mission de réunir les œuvres qui pourraient le mieux caractériser les tendances de l'architecture française au cours de ce siècle, nous ne nous dissimulions ni les difficultés, ni la grandeur de la tâche qui nous incombait; il était nécessaire en effet de montrer, par le choix même des œuvres, les efforts considérables des diverses écoles, et de mettre en lumière les œuvres originales, afin de bien déterminer la juste influence qu'elles ont exercée et qu'elles exercent encore sur l'art contemporain. Ce choix des œuvres exigeait une indépendance absolue en même temps que le respect de toutes les manifestations artistiques, sans distinction d'école. Nous avons la conscience d'avoir rempli cette tâche dans la mesure de nos forces, grâce au généreux concours des collectionneurs qui ont consenti, en vue de l'intérêt national de cette exposition, à se séparer momentanément de leurs plus belles œuvres et à faciliter ainsi la réunion des dessins les plus admirables de tout un siècle.

Tous ceux qui ont bien voulu prendre la peine d'étudier les œuvres exposées ont pu apprécier quel a été le rôle de l'architecture dans notre pays depuis cent ans et quelle a été son influence sur les arts des autres pays. Les architectes étran-

gers, qui ont visité l'Exposition, n'ont pas manqué de faire cette étude et de payer à l'architecture française le tribut d'éloges dont elle est digne.

(A suivre.)

Lucien MAGNE.
Architecte du gouvernement à Paris.



Notes de voyage d'un architecte français aux bords du Rhin

Suite, voir col. 35.



Oh! la magnifique route que celle que suit la voie ferrée entre Bonn et Coblentz, et qui nous montre les sept montagnes et toute une série de stations boisées qu'émaillent de gracieuses villas.

Il serait long d'énumérer ces bourgades qui presque toutes eussent mérité un arrêt; leurs petites églises, généralement romanes, présentent toutes de l'intérêt, mais le train, et surtout la discipline d'un parcours savamment dressé à l'avance par notre président Dumortier, nous entraînaient au delà; aussi, à 9 h. 41, descendions-nous dans la gare de Coblentz.

* *

Coblentz est une ville de 30,000 âmes, située au confluent du Rhin et de la Moselle.

Traversant la partie ancienne de la ville—partie aux ruelles étroites, peuplée de maisons en bois à pignons sur rue—nous nous dirigeons vers le pont de la Moselle, d'où l'on a une vue splendide du Rhin et de l'Ehrenbreitstein, l'un des quatre grands forts détachés qui défendent la ville et qui semblent imprenables.

L'église de Saint-Castor, fondée en 836, est en grande partie, dans sa forme actuelle, de la fin du XIIe siècle; c'est une basilique romane à quatre tours, dont le chœur, de forme circulaire, possède à l'extérieur l'éternelle galerie à colonettes qui, si elle est un motif charmant, se retrouve un peu trop souvent semblable dans les églises rhénanes. La décoration intérieure est très réussie : des tons cuirs de différentes teintes dans les plafonds donnent un effet très heureux.

En face du portail principal de Saint-Castor, sur une place publique très vaste, se trouve une fontaine assez laide. Dressée en 1812 par le dernier préfet français, en souvenir des victoires remportées sur les Russes, cette fontaine, ne fut point démolie par ceux-ci lors de leur entrée à Coblentz, le général russe de Saint-Priest fit ajouter au-dessous : « Vu et approuvé par nous, commandant russe de la ville de Coblentz, 1er janvier 1814. »

Je ne citerai que pour mémoire la maison de l'Ordre Teutonique, grande maison ogivale, plus célèbre par ses souvenirs historiques que par ses qualités architecturales; le tombeau de Marceau; le Burg ou palais archiépiscopal; le château et les superbes promenades n'eurent pas de peine à nous faire atteindre l'heure du déjeuner à l'Hôtel de Bellevue.

* *

A 2 heures nous prenions le bateau à vapeur et après un trajet où l'admiration n'avait guère de repos, nous arrivions à Oberlahnstein, très vieille ville avec ses fortifications et son vieux château, mais nous y consacrâmes fort peu de temps; nous avions hâte d'arriver au château de Stolzenfels. Un petit bateau à vapeur nous fit traverser le Rhin, et bientôt nous abordions à Capellen, au pied du château.

Ce n'est pas petite affaire que de monter au sommet de la montagne sur laquelle est établi celui-ci; aussi les ânes qui nous furent offerts pour y arriver furent-ils bien accueillis. C'est le plus admirable chemin qui se puisse rêver, serpentant au milieu de grands arbres franchissant sur un pont des ravins au fond desquels un filet d'eau claire, tantôt courant silencieusement au milieu des cailloux, tantôt descendant avec bruit d'un bloc de rocher à l'autre. Nos pauvres ânes et leurs âniers les aiguillonnant en courant derrière eux, en avaient assez en arrivant sur la plate-forme dentelée.

Le château appartient à l'empereur Guillaume, qui l'a fait restaurer en 1823; il tire plutôt sa réputation de sa splendide situation, de l'admirable panorama du Rhin qui s'y découvre, de la riche collection d'objets d'art et de fresques qu'il contient que de sa valeur architecturale. Cependant, la chapelle gothique prend par cette décoration une valeur réelle. Je ne puis résister à citer ici un détail qui n'a rien à voir avec l'architecture, mais qui a son intérêt pittoresque : à l'entrée de



chaque étage on trouve un monticule de gros chaussons de feutre qui doivent être mis par tout visiteur pour ne pas rayer les planches de l'impérial château. Rien de plus drôle que ce nombre toujours très grand des étrangers, qui glissent comme au skating sur les parquets. Nous n'avons pu nous empêcher de manifester notre hilarité devant ces patineurs improvisés.

* *

Après une visite qui ne dura pas moins de deux heures et notre descente dans le même chemin si pittoresque, nous partions d'Oberlahnstein pour Francfort à 5 h. 41. On ne saurait croire combien est jolie cette ligne de chemin de fer qui longe constamment le Rhin, suivant ses détours et desservant tant de ravissantes bourgades: Oberwesel, Caub, Bacherach, Johannisberg, Lorch, Asmannhauen, Rüdesheim, Bingen, et enfin Mayence que nous traversons; nous y devions revenir. Toutes ces stations accotées à la colline couverte de vignes, qui descend en pente rapide vers le fleuve, font passer agréablement le temps du voyage. Nous devions revoir plus tard les principales, ce qui fait qu'il nous était moins désagréable de les traverser si rapidement. D'ailleurs le jour baissait et nous venions de quitter le Rhin; la campagne devenait plus plate et nous avions hâte d'arriver à Francfort, où nous devions rester un jour et demi. A 9 heures, nous étions rendus à l'*Hôtel de Bruxelles*; après le dîner et un tour de promenade sur la Zeil, une des rues les plus fréquentées, nous prîmes un repos bien mérité après une journée si remplie.

Le lendemain, lundi 25 mai, à 9 heures, nous quittions l'hôtel, nous dirigeant vers les vieux quartiers de Francfort. Celle ci est une cité de 140,000 habitants, c'est une ancienne ville libre, ce qui lui donne un caractère spécial. On sent dans cette ville une aisance générale, une certaine liberté d'allure, qui contraste avec l'aspect des autres cités allemandes.

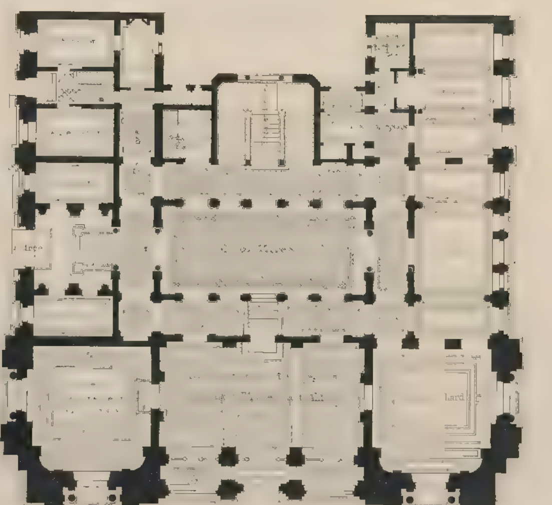
En traversant le Rostmark, on trouve la statue de Gutenberg, avec Schœffer à sa gauche et Furst à sa droite.

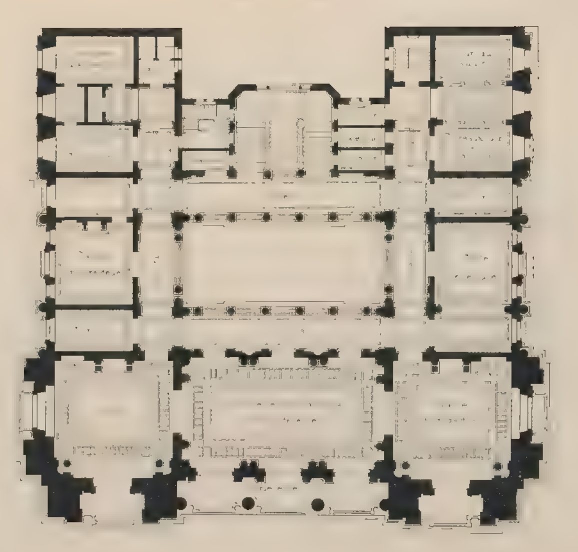
On n'est pas habitué à voir des monuments à trois personnages, et n'en déplaise aux Francfortois, il m'a semblé que ces statues semblaient avoir trop célébré les gloires du Johannisberg. Schœffer et Fusrt, ayant peine à se tenir, entourent de leur sollicitude Gutenberg, qui n'en peut mais. Pardonnez cette digression hors de mon sujet, mais elle tend à prouver qu'il est peu facile de placer dans un même monument, sur un même plan, trois personnages d'égale grandeur. Continuant notre promenade, nous passons devant la statue de Gœthe, monument assez lourd, érigé en 1844.

Nous arrivons enfin devant la nouvelle Bourse, achevée en 1879 par Burnitz, architecte de Francfort. On se sent là dans la ville des Rothschild, dans l'un des principaux marchés financiers du monde. C'est avec un luxe énorme de matériaux et de décoration qu'a été élevée cette construction, dans le goût général d'une Renaissance un peu lourde. Au rez-de-chaussée, sur la grande salle des opérations, donnent les bureaux et, comme toujours, un restaurant-brasserie. Au premier étage, les différents services, avec des galeries à arcades, s'éclairent sur la grande salle qui monte de fond. Un escalier mène à cet étage, sur le palier duquel, se voit une plaque de marbre blanc, sur laquelle se détache en rouge le plan général de la construction, avec les noms de l'architecte et de ses collaborateurs. Il y a là, ce me semble, une heureuse innovation qui remplace facilement, au moins pour ceux qui savent lire un plan, les renseignements d'un concierge. La disposition générale y est celle de toutes les Bourses, mais le luxe d'organisation et de construction est particulièrement remarquable.

La grande place sur laquelle se trouve le monument est entièrement couverte de constructions neuves. On a énormément construit dans toutes les villes rhénanes depuis 1875, et nous devons bien avouer qu'il nous faut sérieusement travailler, nous Français, si nous ne voulons pas être dépassés par nos confrères d'outre-Rhin. Il peut se faire que la France, longtemps la première dans les choses de l'esprit et du goût, n'ait pas perdu ses anciennes qualités; mais avons-nous sérieusement progressé? Ne pas avancer c'est reculer, a-t-on dit depuis longtemps. Or, on a marché en Allemagne, et très vite. Si nos maîtres et aînés ont produit des œuvres remarquables à tous égards, je déclare avec douleur qu'à mon sens la moyenne des œuvres nouvelles chez les Allemands est supérieure à la moyenne de ce qui se fait chez nous. A Paris, on était sans doute en droit d'accuser la voirie de la monotonie générale des grandes rues, mais sauf dans les quelques quartiers nouveaux qui avoisinent l'avenue Montaigne, le quartier Monceaux, l'uniformité des maisons est souvent désespérante.







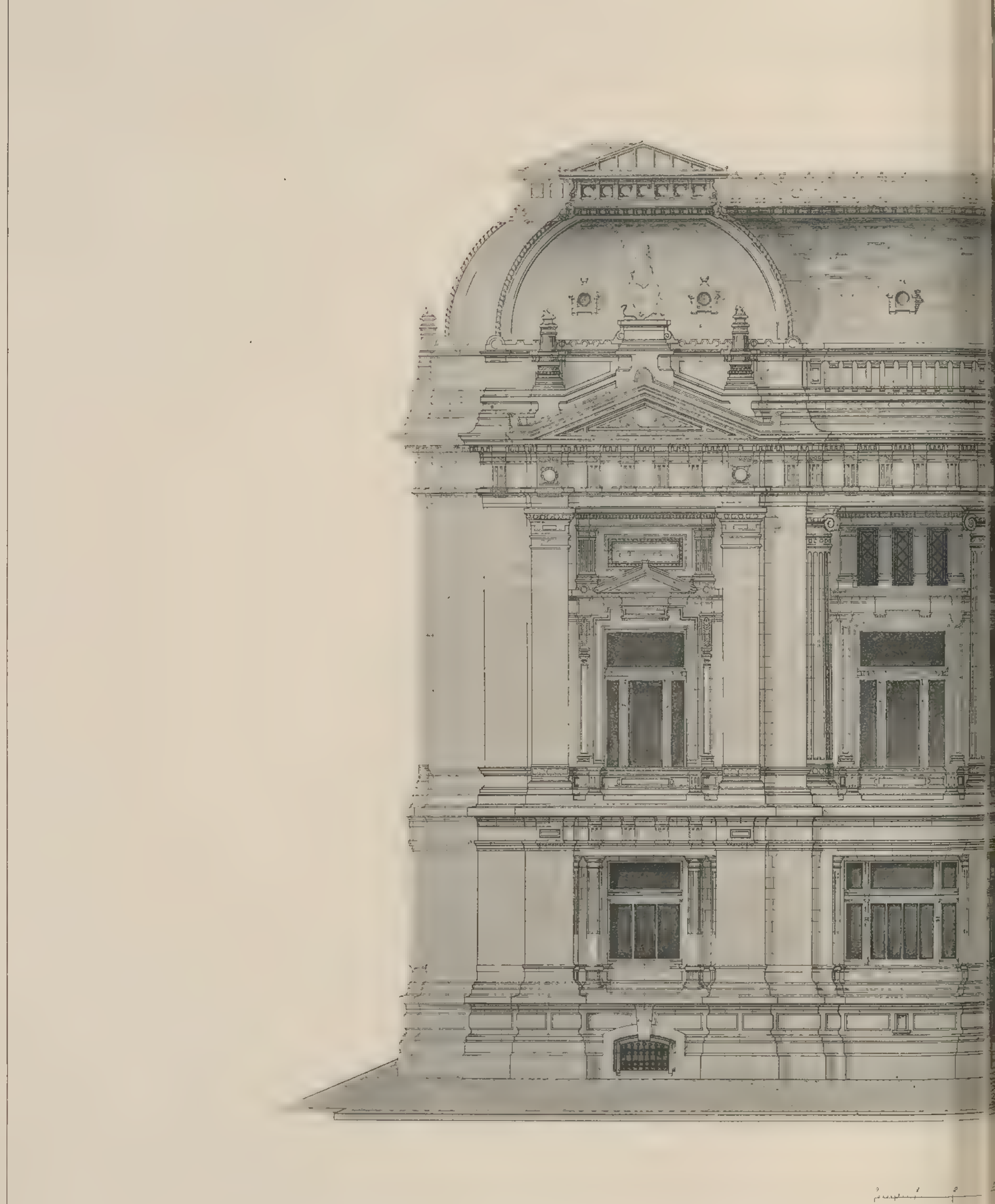
Imp. CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL 14

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES D'ANVERS (1889)

PROJET DE CLUB POUR L'ASSOCIATION DE LA PRESSE

2ème PRIX J. FILFRACKERS



Imp. CH. LARSEN à Liège

Editeur de publications artistiques

CONCOURS DE LA SO

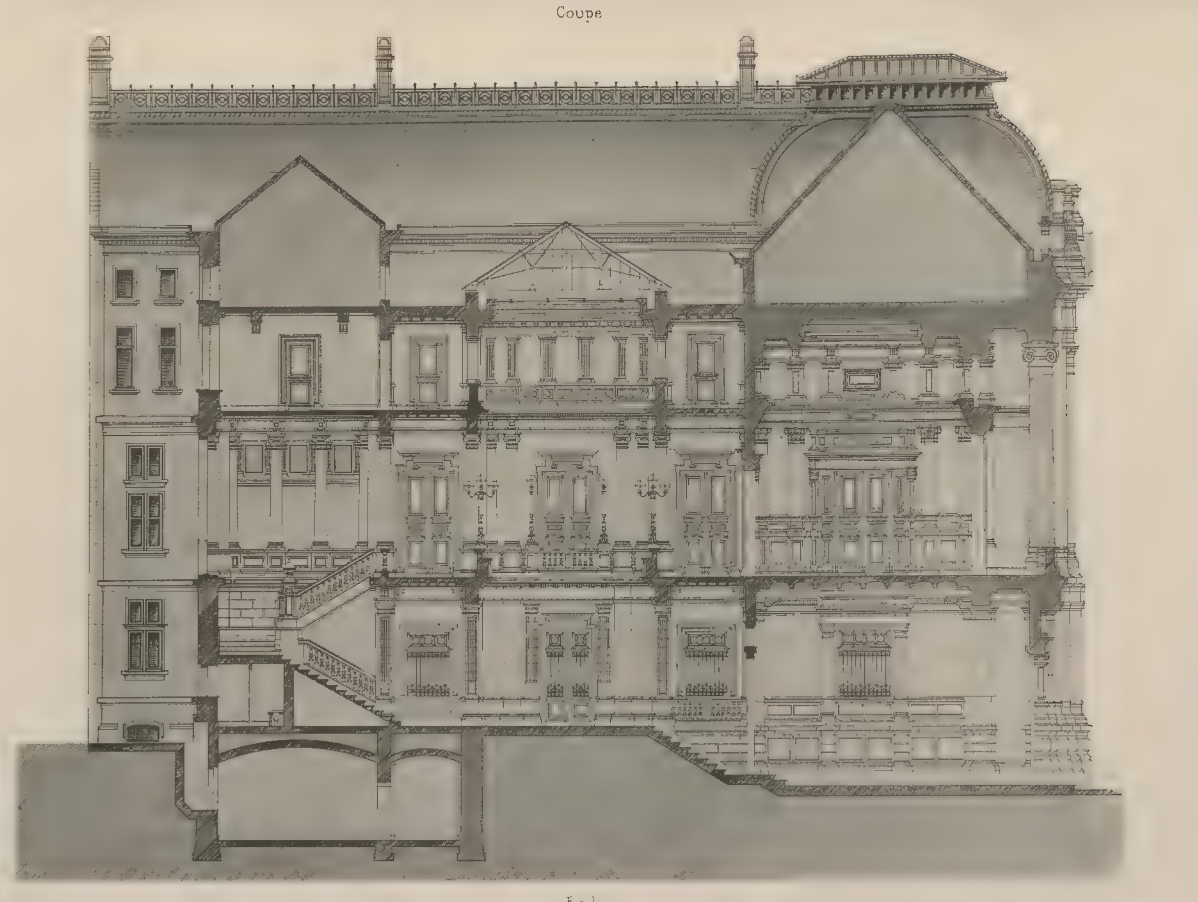
PROJET DE CLU

2me



HITECTE ... ANVERS (1889)

Coupe

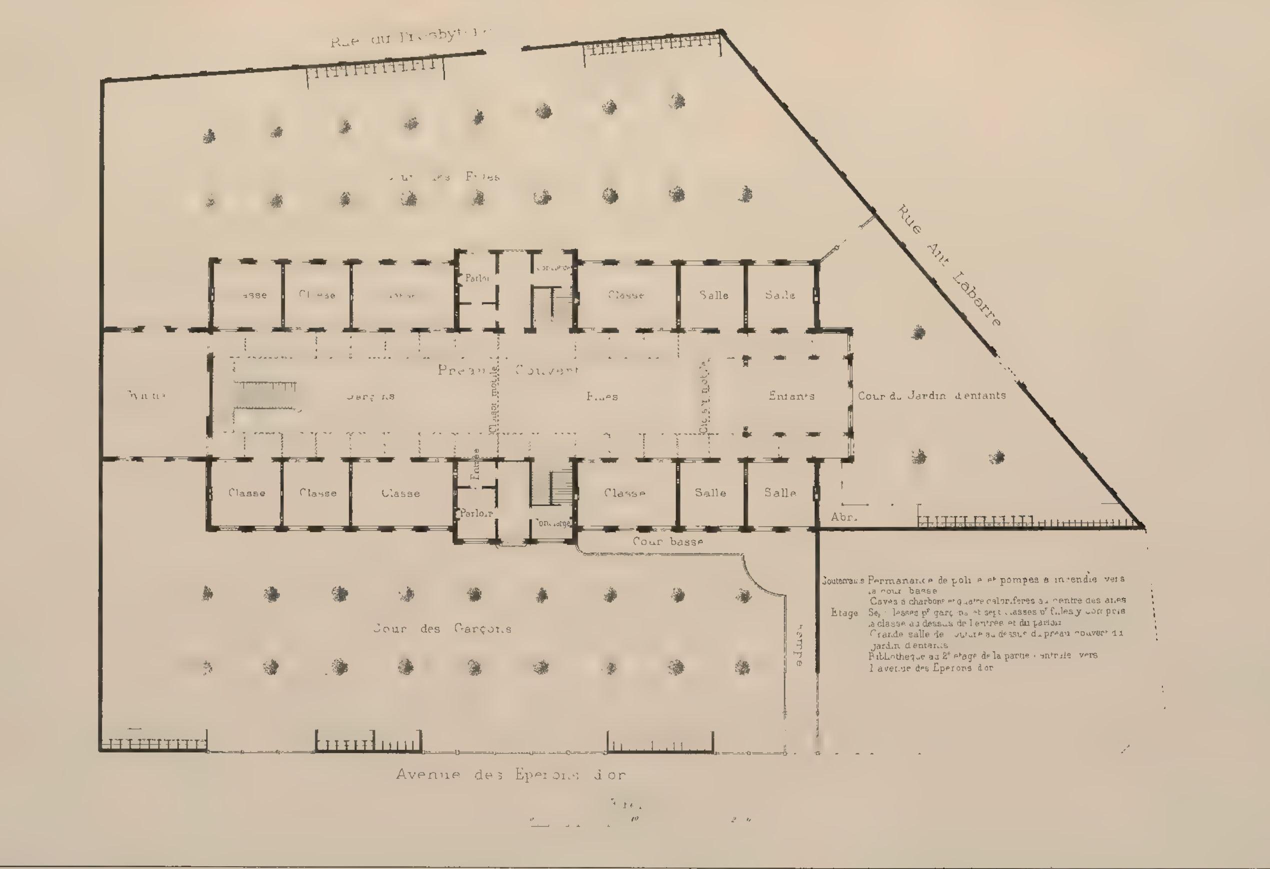


Échelle

PL. 17

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES D'ANVERS (1889)

PROJET DE CLUB POUR L'ASSOCIATION DE LA PRESSE



Imp. CH. CLAESEN à Liège

PL 18

ÉCOLE PRIMAIRE COMMUNALE
A IXELLES
1/8
ARCH^te L. DELBOVE

A Francfort, chacun s'évertue à donner de la saillie et du relief. On n'a pas craint de faire des corniches qui couronnent, on ne marchande pas les vigueurs et les ombres. La variété de tous les matériaux vient encore enrichir et égayer le tout. Si mes facultés admiratives semblent en ceci largement développées, croyez qu'il y a un correctif en ce qui concerne la construction proprement dite. Je ne trouve pas qu'on soit généralement soigneux de la construction en Allemagne. Si la brique est généralement fort belle, si les mortiers sont bons, on n'oobtient trop souvent les saillies énormes, les encorbellements puissants, que par des moyens menteurs et, par suite, forcément éphémères. Là est un balcon dont la plateforme est formée de fers à T, avec voûtins en briques recouverts de ciment et simulant la pierre; c'est une manière de faire que je n'admets guère pour ma part, et si j'aime les reliefs vigoureux, ce n'est pas au prix de la vérité constructive que j'aime à les voir obtenir.

⁂

De la Bourse, continuant notre odyssée, nous nous rendons à la cathédrale, en traversant des quartiers des plus pittoresques, et ceux d'entre nous qui se rappellent la vieille Boucherie, à l'entrée d'une ruelle où les encorbellements des maisons arrivent à laisser à peine un espace de 2 mètres entre le haut des étages, ont dû comme moi en conserver un souvenir ineffaçable.

La cathédrale ou, comme on dit toujours en Allemagne, le Dôme, est une église ogivale terminée seulement vers 1500. Une seule chose m'a frappé, c'est l'effet de contraste qui semble cherché, contrairement à nos chefs-d'œuvre français de la même époque. Chez nous, dans l'intérieur de nos cathédrales, existe une lumière très faible, une pénombre générale; là, au contraire, pénétrant dans l'église par une espèce de cloître assez sombre, on est tout de suite en entrant frappé par un flot de lumière; c'est un contraste qu'accentue encore la décoration un peu brutale et trop bruyante de l'intérieur. Dans les bras du transept, sur de grands murs nus, des casques énormes, des armes et des armoiries de forme singulière et aux couleurs vives, donnent un aspect général fantasmagorique.

L'église, bien que l'office fût terminé, était encore remplie de fidèles, et comme c'était lundi de Pentecôte, tous avaient revêtu leurs plus beaux atours, y compris le suisse, l'homme au bonnet rouge!

(A suivre.)

Ch. BILLORÉ,
Architecte à Amiens,

Les Architectes français

ET

LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA CRÉATION D'UN DIPLÔME

—

n de nos abonnés a l'amabilité grande — dont nous le remercions vivement — de nous communiquer l'intéressant extrait que voici, au journal *l'Eclair* de Paris (12 février 1890), sur la question si captivante et si importante du diplôme des architectes, qui se débat actuellement en France.

Chez M. Charles Garnier. — Un diplome facultatif. — Les avantages pour le public et pour l'Etat. — Conversation avec M. Frantz Jourdain. — Les inconvénients du diplome. — L'opinion d'un entrepreneur.

Sur la demande de M. Garnier, président de la Société des Architectes français, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'arrêter qu'une commission allait être instituée à l'effet d'examiner les conditions dans lesquelles est exercée la profession d'architecte.

M. Larroumet est président de cette commission. Les deux vice-présidents sont MM. Garnier et Bailly.

Parmi les membres on compte MM. Paul Dubois, directeur de l'Ecole des beaux-arts; Eugène Guillaume, André de Baudot, Bourdeix, Lisch, de Joly, Normand, plusieurs députés et sénateurs, dont MM. Bardoux et Aynard, et enfin MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et Jules Comte, directeur des bâtiments civils.

On sait, en effet, qu'en dehors des architectes diplômés, sortant de l'Ecole des beaux-arts, chacun peut prendre le titre d'architecte sans être astreint, avant d'entreprendre les constructions les plus importantes, à fournir le moindre diplôme.

Etait-ce sur cette lacune de notre législation que l'architecte de l'Opéra avait entendu appeler l'attention de M. Fallières? Par quel moyen se proposait-il de remédier à cet état de choses? C'est ce que nous sommes allé demander à M. Garnier lui-même.

CHEZ M. CHARLES GARNIER

— Ce n'est pas d'aujourd'hui, nous a déclaré M. Garnier, que la Société des architectes français se préoccupe de cette question. La commission n'a donc pas été instituée par M. Fallières, comme on pourrait croire, à la suite de la catastrophe de la tour de Mortagne.

La responsabilité de ce malheur, soit dit en passant, n'incombe d'ailleurs pas à l'architecte M. Reboul, dans une aussi large mesure qu'on l'a bien voulu dire.

J'ignore les conditions exactes dans lesquelles s'est produit l'écroulement de l'édifice, mais ce qu'on peut dire, c'est que M. Reboul, qui est un architecte distingué de Paris, allait à Mortagne plusieurs fois par semaine, comme l'aurait fait tout architecte, contrôler le travail de son entrepreneur.

Celui-ci n'assume donc pas une moins large part de responsabilité.

Mais ce n'est qu'un incident. La question importante est celle du diplôme. Par suite de la facilité excessive que chacun possède de s'intituler architecte, il arrive qu'en province surtout beaucoup de nos confrères sont réduits à l'inactivité.

Or, la profession en elle-même est déjà suffisamment difficile pour que nous ayons le devoir de soutenir, toutes les fois que l'occasion s'en présente, les intérêts de nos confrères, tout en donnant au public et à l'Etat les garanties nécessaires.

Nous avons trouvé d'ailleurs dans l'administration une grande bienveillance, et c'est grâce à elle que nous avons pu arriver à la nomination d'une commission officielle.

— En quoi vont consister les travaux de cette commission?

— Tout d'abord recueillir et compulser les réponses faites à un questionnaire qui sera adressé, dès demain, à toutes les Sociétés d'architectes. Il importe, en effet, que nous marchions d'accord afin que les membres de la commission soient certains de s'appuyer sur les vœux exprimés par leurs confrères.

Ce travail préalable terminé, la commission examinera alors dans quelle mesure il y a lieu d'instituer un diplôme.

Ce diplôme ne saurait être exigé de ceux qui actuellement comptent de longues années d'exercice. Sans doute, son obtention ne pourra guère être non plus obligatoire pour les architectes quels qu'ils soient. Il demeurera facultatif, car ce n'est pas une entrave à l'exercice de la profession que nous cherchons à établir, mais bien à donner aux artistes eux-mêmes et aux municipalités des garanties sérieuses qui n'existent pas actuellement. Ce sera donc aux intéressés de juger s'il est préférable et plus avantageux pour eux de se soumettre aux examens qui seront institués. D'autre part, ce sera à la clientèle de décider si un architecte diplômé ou un non, offre plus de sécurité et de garantie.

C'est d'ailleurs, à mon avis, dans ce sens libéral que la question du diplôme si controversée peut seulement être tranchée.

— Et comment ces diplômes seront-ils décernés?

— Il y aura lieu de voir si l'on ne doit pas créer dans les départements un certain nombre de commissions d'examen.

— Vous augurez bien de l'institution de ces diplômes?

— Oui, je pense que, d'une part, les municipalités et le public y trouveront leur avantage et que, d'autre part, les artistes eux-mêmes n'auront pas lieu de s'en plaindre, car le sort d'un architecte n'est pas toujours enviable. Les responsabilités qu'ils encourent sont considérables et leurs conséquences sont parfois bien lourdes. Rappelez-vous l'histoire de notre ancien collègue Gauthier.

Gauthier avait été chargé de construire, à Châteaudun, un hospice. Sa construction terminée, l'édifice s'écroula en entier.

Il était à présumer, cependant, que Gauthier avait apporté à l'édification de son œuvre toute l'attention et toute la science dont il était susceptible.

Néanmoins, il fut condamné à payer une somme fabuleuse, et comme à cette époque on était emprisonné pour dettes, il fut enfermé à Clichy et il mourut.

CHEZ M. FRANTZ JOURDAIN

Après M. Charles Garnier, nous avons consulté également M. Frantz Jourdain, membre du conseil de la Société centrale.

Savez-vous, nous dit notre spirituel confrère, que c'est à un farouche de la gauche du conseil que vous vous adressez?

— C'est un peu la raison qui aura fait vous déranger.

— Eh bien, alors je vais vous expliquer comment je comprends l'innovation qu'on rêve d'accomplir en ce moment.

Je vous avouerai qu'au premier abord, tout en reconnaissant que les véritables architectes sont écrasés et même diminués moralement par les agissements de certaines personnes qui abusent du titre, je n'étais pas convaincu qu'il fût bon de donner un diplôme à nos jeunes confrères. D'ailleurs, je ne le suis pas encore tout à fait.

Pour l'instant je vois venir, j'attends les décisions que la commission va prendre; — je suis loin de mettre de parti pris des bâtons dans les roues, bien au contraire, mais je reste sur la réserve pour le cas où la pensée d'obliger l'architecte à passer des examens et à recevoir un diplôme ne serait qu'un moyen détourné de fermer la carrière à tous les jeunes talents qui ne viendraient pas en ligne droite de l'Institut.

L'Institut! où de mon temps certain professeur nous interdisait d'indiquer dans nos plans la place des water-closets et même des cheminées sous prétexte que l'art ancien ne pouvait admettre que le « noble ».

Arguments pour le projet.

Je vois principalement deux arguments qui militent en faveur de l'adoption du projet de diplômer les architectes.

D'abord, si cette idée se réalisait, nous ne considérerions,

Le concours pour l'hôtel des postes, télégraphes et phares, à Lisbonne.

Un concours, éminemment intéressant, a été exposé récemment à Lisbonne : c'est celui ouvert par le gouvernement portugais pour la construction d'un vaste hôtel de postes, télégraphes et phares ; on pourrait ajouter, à ce titre déjà long, les téléphones qui occupent un emplacement important dans les futures installations.

Il est à peine besoin de dire que l'urgence de l'érection de ce monument est indéniable ; tous ceux qui ont vu l'installation actuelle, dans quelques salles sombres, sous les galeries de la Praça do Commercio, sont unanimes à déclarer qu'elle n'est plus en rapport avec le mouvement commercial de la capitale portugaise.

Bien que le concours fut international, peu d'architectes y ont pris part ; nous ne nous expliquons pas ces abstentions ; le programme donné étant d'une étude très attractive, et l'importance des primes peu ordinaires : l'auteur du projet classé premier doit, en effet, recevoir 3 contos d'or, soit 3,000,000 de reis ou 16,500 francs. Quoiqu'il en soit, les quatre projets exposés (dont un hors concours pour manque de dessins), suffisent amplement à piquer la curiosité, et il y a un véritable enseignement à tirer de l'étude de certains problèmes tout nouveaux qui y ont été résolus.

Le jugement ne sera guère difficile, car un des projets répond si bien à tous les desiderata du programme qu'il n'est guère probable qu'on lui en préfère un autre. L'auteur de ce projet, portant pour devise un *Croissant*, a compris son œuvre dans une note à la fois pratique et bien moderne, en disposant les divers services de la manière la plus claire et la plus commode possible. Pour le public, galerie en façade donnant accès, par un grand nombre de portes, à une salle de 78×10 mètres ; les employés se trouvent derrière un comptoir de 100 mètres de périmètre. Une salle immense de 78×47 mètres, parcourue en tous sens par des wagonnets, doit servir à 660 facteurs pour la manipulation de la correspondance ; 240 télégraphistes trouvent place dans une salle de 47×24 mètres. Outre ces éléments principaux, il va sans dire qu'il existe encore une foule d'autres locaux : au rez-de-chaussée, salle spéciale pour la réception et l'expédition des journaux, salles du public pour le télégraphe et pour le téléphone, etc. ; au premier étage, salle de conférences, salles de conseil pour les divers services, bureaux nombreux pour les appareils téléphoniques, l'administration des phares, etc. ; dans le sous-sol, machines pour la ventilation, l'éclairage électrique, écuries pour 64 chevaux et remises pour 16 voitures. La proximité de la ligne du chemin de fer, longeant les quais du Tage, a inspiré à l'auteur l'heureuse idée de faire pénétrer, dans une cour couverte, les wagons-poste : la précaution n'est pas inutile pour le transbordement des lettres renfermant les envois d'argent. A noter aussi le système de couverture en terrasses de la grande salle des facteurs ; nous y avons trouvé une heureuse application du système de voûtes sphériques se pénétrant et retombant sur de légères colonnes en fonte, disposition créée par Labrouste à la Bibliothèque nationale de Paris ; c'est simple et très architectural : du romain, comme esprit, servi à une sauce moderne. Ce vaste plan est compris dans un rectangle de 160×100 mètres dégagé de tous côtés.

Les façades sont sobres, d'une architecture bien raisonnée, exempte de détails parasites : une suite d'arcades aboutissant aux angles à quatre massifs pavillons, cantonnés d'échauguettes dans le style de la tour de Belem, et surmontés de phares trapus où viendront converger les fils télégraphiques et téléphoniques. Le sentiment général des façades se ressent d'une influence très vive des œuvres scolaires de Vaudremer, l'éminent architecte français ; quant aux rendus, ils sont traités avec une habileté rare, mais malheureusement dans une tonalité *pain's gray* s'écartant trop du ton doré de la superbe pierre de Batalja employée en Portugal. En résumé, un monument étudié à fond, ayant du caractère, ne pastichant aucun autre, et qui indiquera bien, pour les générations futures, l'époque à laquelle il aura été construit : telle est notre impression sur le projet *Croissant*.

Notre appréciation du projet *Lux et Aër* ne sera guère aussi favorable, car, bien que certaines masses soient ingénieusement balancées, le plan laisse à désirer en bien des points. La salle des pas-perdus, de 40×25 mètres, est inutile ; en revanche, le comptoir en fer à cheval, de 30 mètres de périmètre seulement, derrière lequel se trouvent les employés, est indiqué dans un espace de 16m×11 mètres, d'où bousculades insensées du public, condensé dans une salle visiblement insuffisante et mal dégagée. Au rez-de-chaussée, une grande surface est perdue par trois cours inutiles ; l'auteur a, par suite, été obligé de refouler un grand nombre de locaux du public à l'étage, et, manque de logique, il a placé des locaux d'administration au rez-de-chaussée : voit-on les allées et venues de tout ce monde montant et descendant les escaliers pour aller télégraphier ou téléphoner ! Les façades nous montrent de belles et classiques ordonnances de pilastres et de grands toits en ardoises rappelant ceux de Chambord ou de l'hôtel de ville de Paris, le tout couronné d'un beffroi pastichant celui de Westminster : l'ensemble est froid, figé, glacial dans la note de certains hôtels de ville anglais publiés par le Builder. Ce n'est pas du tout un hôtel des postes, et, de plus, le style adopté est absolument déplacé dans un pays de soleil éclatant comme le Portugal. A noter à l'avant-corps central une série de colonnes, ayant bien 15 diamètres, et baptisées par la presse de colonnes Sarah Bernhardt : vous voyez d'ici la silhouette !

Malgré des audaces d'originalité, d'un goût discutable, les façades sont ce qu'il y a de mieux, ou plutôt de moins critiquable dans le projet portant pour devise *de vagar que eu tenho pressa* ; les plans, en effet, sont d'une composition diffuse, sans parti pris, sans grands principes, et permettent de supposer que les facultés raisonnantes de l'auteur sont peu développées : jugez-en plutôt. Outre une galerie longeant la façade principale, nous trouvons un large vestibule traversant, dans l'axe, le monument de part en part, puis un certain nombre d'autres dégagements, et enfin au centre, un vaste hall surmonté d'une coupole qu'essaient d'orner des compositions dites décoratives ; sans entrer dans plus de détails, on peut se rendre compte que cette disposition permet au public de circuler dans toutes les parties du monument en divisant les services de façon à rendre leurs rapports impossibles : ce projet est donc à rejeter après un examen même sommaire.

Il est regrettable que le quatrième projet ait dû être mis hors concours : le dispositif de la partie administrative était excellent, et une étude plus poussée des détails lui aurait permis de se mesurer, avec grande chance de succès, avec le projet *Croissant* ; à celui-ci, il n'y a pas de doute, reviennent les palmes victorieuses, car il est de tout premier ordre.

Nous répéterons ce que nous disions en commençant : malgré le petit nombre de concurrents, ce concours aboutit à un résultat excellent, car il donne un projet que l'on peut et que l'on doit classer premier avec la plus grande distinction ; les projets suivants sont sensiblement plus faibles, mais cette solution n'est-elle pas à préférer à celle de ces concours où les projets primés se tiennent dans une note honnête, banale, et où le premier est chargé de l'exécution, mais sans enthousiasme ?

Nous aurons donc à Lisbonne un hôtel des postes bien moderne et d'architecture raisonnée et expressive ; vous êtes loin de là à Bruxelles, où l'on a élevé, nous dit-on, un imposant palais de préfecture. — Il est permis de supposer que si vous aviez eu, comme en Portugal, un concours public, les architectes belges de la jeune école renonçant aux poncifs archi-usés auraient accouché d'une œuvre franchement moderniste : c'est la grâce que nous vous souhaitons à la prochaine occasion.

JOAO CACILLAS.

P. S. — Les projets doivent être respectivement français, anglais, italien et français ; à bientôt le résultat du jugement.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Présidence de M. ACKER, président.

Séance du mois d'avril 1890.

M. Acker, en ouvrant la séance, annonce que M. le ministre de l'intérieur vient de faire à la Société Centrale la gracieuseté de nommer son président membre de la commission chargée d'organiser l'Exposition des beaux-arts, à Bruxelles.

Il fait part également de la visite que la Société régionale des Architectes du Nord de la France se propose de faire à Bruxelles et à Anvers, le mois prochain, et exprime toute la satisfaction que les membres de la Société Centrale auront à recevoir des confrères avec lesquels, depuis de longues années, ils entretiennent les meilleures relations.

Après une discussion sur un article du règlement d'ordre intérieur, l'assemblée délibère sur la question de la mise au concours des places de professeur dans les écoles d'art et d'architectes des villes.

Divers membres exposent leurs vues sur ce sujet, qui sera soumis à un examen ultérieur, lorsque la Commission administrative aura pu s'entourer des renseignements nécessaires.

La séance est levée à 11 heures.

* * *

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que *la section de Liège* de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, ouvrira le 11 mai prochain une exposition dans le local de la *Société d'Émulation*, à Liège.

Nous y reviendrons.

FAITS DIVERS

Édilité

Le collège échevinal d'Amsterdam vient de faire adopter par le conseil communal un projet de reconstruction du théâtre qui a été détruit par les flammes. Une société se charge de l'érection du monument. Elle contractera un emprunt de 900,000 florins à 2 p. c. L'intérêt et l'amortissement actuels sont évalués à 22,500 florins, qui seront garantis par la ville. D'un autre côté, la société payera à la ville 13,000 florins de location ; elle versera, en outre, 80,000 florins qui, joints aux 150,000 florins dus par les sociétés d'assurances pour la destruction du matériel, constitueront un fonds d'exploitation de 200,000 florins. L'exploitation du théâtre serait attribuée à la société pour une période de cent ans.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





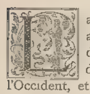
EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164, XVe année, col. 33 et 52

L'EXPOSITION DÉCENNALE DE L'ARCHITECTURE

École française. — Dessins de restaurations d'après les monuments anciens. — Les élèves de l'école de Rome et les architectes des monuments historiques.



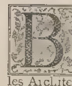
La prééminence de l'art français ne s'est jamais affirmée avec plus d'éclat que dans l'exposition d'architecture moderne de 1889. Notre école d'architecture est plus que jamais l'école de l'Occident, et si l'on excepte l'Angleterre et la Belgique, on trouverait difficilement hors de France, une œuvre nouvelle d'un caractère vraiment original.

Ce sont d'ailleurs les œuvres originales qui sont les plus rares, même dans l'exposition française; il n'y a lieu de s'en étonner. La véritable exposition de l'architecte, c'est son œuvre même, avec effets perspectifs, avec son expression décorative, dont le dessin ne donne en général au public qu'une représentation incomplète; bien plus, l'œuvre d'architecture est le résultat d'une série d'études très complexes, embrassant tous les arts qui concourent à la réalisation de l'édifice. Ces études, ces détails d'exécution dans lesquels l'artiste donne à chaque partie de son œuvre sa forme définitive, ne constituent pas des dessins d'exposition; il faudrait donc que l'architecte, après avoir terminé son œuvre, eût le courage de reprendre, en vue d'une exposition, toutes ses études et de refaire des dessins donnant, autant qu'il est possible, la reproduction exacte de l'édifice exécuté. Or, quel est l'artiste, vraiment épris de son art, qui ne préférera faire une étude nouvelle ou reproduire, au lieu de son œuvre, dont il est rarement satisfait, quelqu'une de ces merveilles que nous ont léguées les siècles passés et qui sont la richesse de chaque pays?

Je puis en parler en connaissance de cause; j'aurais pu reproduire par le dessin quelqu'une des œuvres modernes distinguées par le choix de mes confrères : les hôtels Mirabaud, l'hôtel de Béthisy, la villa de Boulogne ou l'église d'Ermont; j'ai préféré envoyer au Champ de Mars, des aquarelles des admirables vitraux de Poitiers et de Châlons, chefs-d'œuvre de notre peinture française primitive; j'ai préféré y envoyer les dessins de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, l'une des conceptions les plus complètes de notre école d'Aquitaine du douzième siècle, et cette jolie fontaine Saint-Lazare, œuvre de notre Renaissance française encore inspirée des monuments antiques d'Autun. J'ai fait ainsi; mes confrères ont fait de même; et si l'architecture moderne n'est pas complètement représentée à l'exposition décennale, je crois que le public a trouvé dans les reproductions des œuvres anciennes, quelque compensation.

Nous passerons donc d'abord en revue les essais de restauration ou de restitution de monuments anciens dont notre exposition française offre de nombreux exemples.

Les études de M. Chipiez sur les édifices de Persépolis, sur les tours à étages de l'Assyrie, sur la porte intérieure de Khorsabad, sur le temple de Jérusalem, sur la grande salle de Karnak, sur la cella du Parthénon, sont parmi les plus intéressantes. Le couronnement du grand palais de Persépolis a fourni à M. Chipiez, l'occasion d'une charmante étude sur la coloration des édifices de la Perse; sa restitution des plafonds des terrasses est très ingénieuse. La part de l'invention est considérable dans l'essai de restitution du temple de Jérusalem, qu'on ne connaît que par les descriptions des livres saints; mais comment ne pas être séduit par cette charmante vue perspective du palais du Bois-Liban, dont la façade présente la plus gracieuse combinaison de pans de bois surmontant un portique? Comment ne pas admirer cette jolie vue intérieure du temple de Jérusalem?



Le système d'éclairage adopté par M. Chipiez pour la cella du Parthénon est peut-être contestable; mais toutes ces études témoignent des efforts d'un architecte habile et consciencieux, qui a cherché à traduire par le dessin, en vue de l'enseignement, et après les avoir coordonnés, tous les documents connus sur les édifices qu'il a choisis comme types des civilisations de l'Egypte, de la Perse, de l'Assyrie, de la Judée et de la Grèce; c'est une œuvre d'artiste, et une œuvre considérable.

Les dessins de M. Paulin ne sont pas moins remarquables. Son Hôpital de Pistoja, avec sa frise de faïence, est rendu dans des tons doux du plus agréable effet, et il faut remonter jusqu'aux dessins de Viollet-le-Duc pour trouver une restitution aussi inéressante d'architecture romaine que celle des Thermes de Dioclétien.

Si l'habileté du dessin était la fin dernière de l'architecture, M. Loviot remporterait assurément le prix pour sa restitution du Parthénon. Au lieu d'éclairer la cella, comme M. Chipiez, par les vides des métopes, M. Loviot suppose que la statue de Minerve était à ciel ouvert; c'est une solution qui n'est guère plus certaine que celle proposée par M. Chipiez. L'un des artistes qui ont dessiné avec le plus de soin le Parthénon, M. Moyaux, croit que la cella n'était éclairée que par la porte ouverte du temple; c'est là une question encore obscure et qui attendra longtemps sans doute une solution définitive. Laissant de côté toutes discussions archéologiques, nous ne pouvons ne pas être charmé par l'incomparable habileté des aquarelles de M. Loviot, qui a revêtu le Parthénon des plus brillantes couleurs, poussant l'amour de la décoration polychrome jusqu'à peindre les marches du temple.

La restauration d'Olympie de M. Laloux est, avec la restitution des Thermes de Dioclétien de M. Paulin, l'un des meilleurs envois de l'école de Rome; M. Laloux est parvenu à donner à ses dessins, un caractère de vérité historique; ce caractère se révèle surtout dans les beaux détails qui accompgnent l'œuvre et qui permettent d'apprécier complètement le mérite de l'artiste.

Les études de M. Blavette sur le Panthéon de Rome, sur l'enceinte sacrée d'Eleusis, sur un profond du palais ducal de Venise, sur la *Libreria vecchia*, n'ont peut-être pas le même éclat; mais ce sont des œuvres consciencieuses dont l'ensemble témoigne des plus sérieuses recherches.

La restitution du palais des Césars sur le mont Palatin à Rome fait honneur à M. Deglane; c'est un beau sujet qui a souvent tenté les pensionnaires de l'école et qui n'avait jamais été traité aussi complètement.

La restitution du temple de la Concorde, par M. Paul Blondel, est exprimée par de remarquables dessins; il faudrait encore citer la charmante restauration d'une voûte d'arête de la villa Madame à Rome, par M. Esquié.

(A suivre.) Lucien MAGNE.

L'excursion de la Société des Architectes du Nord de la France en Belgique

Beaucoup de membres de la si zélée et si vaillante *Société régionale des Architectes du Nord de la France* sont venus, le mois dernier, visiter Bruxelles et Anvers et resserrer encore les liens d'excellente confraternité et d'estime mutuelle qui unissent les Architectes français du Nord et la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Arrivés à la gare du Midi, à 9 heures 11, les excursionnistes y ont été reçus par M. Acker, président, entouré des membres du comité de la Société Centrale. Après leur avoir souhaité la bienvenue à la descente du train, les Architectes de Bruxelles conduisirent leurs confrères de France au palais de la Bourse de Commerce, local de la Société Centrale, où de nombreux membres se trouvaient réunis pour la réception officielle.

Nous remarquons parmi les excursionnistes français MM. Newnham, vice-président; Ch. Lucas, de la Société centrale des Architectes français, membre honoraire; Batteur, Boudin, Dubuisson, Deperne, Liagre, Vandenbergh, de Lille; Morel, de Dunkerque; Antoine, Billoré, Bienaimé, Douillet, d'Amiens; Baës, de Montdidier, etc, membres effectifs.

Après avoir bu le vin d'honneur et après les discours de bienvenue d'usage en circonstances aussi heureuses, Français et Belges commencèrent la visite des constructions récemment achevées à Bruxelles.

C'est ainsi que le nouvel hôtel communal de Schaerbeek (arch. M. Van Ysendyk), leur montre les pittoresques qualités de son architecture, que la Chambre des Représentants (arch. M. Beyaert), leur fait voir une architecture sobre et fine en ses détails minutieux, et qu'enfin l'après-midi, le palais des Beaux-Arts (arch. M. Balat), les maisons et hôtels de MM. Jean Baes, architecte, Degroot (arch. M. Emile Janlet), Van der Borght (le même), Otlet (arch. M. Chameau), Gustave Janlet (arch. M. Emile Janlet), reçoivent leur visite.

La journée s'est terminée — après une étude approfondie du Théâtre Flamand (arch. M. Jean Baes) — par un banquet à l'*Hôtel du Grand Miroir.*

Inutile de dire, n'est-ce pas, que la plus grande cordialité n'a cessé de régner.

Au dessert, des toasts — naturellement!

Notons : à la Société du Nord de la France par M. Acker, président de la Société Centrale; à la Société de Belgique par M. Newnham, vice-président de la Société régionale; à la Société Centrale des Architectes français représentée au banquet par M. Lucas, membre effectif, et de nombreux membres régionaux, par M. Paul Saintenoy.

Une réponse de M. Lucas, couverte de longs et unanimes applaudissements et de cris de « vive la France, vive la Belgique » se croisant avec enthousiasme, a clos dignement cette belle fête confraternelle par ses accents d'éloquente émotion patriotique.

Le lendemain, les membres de la Société régionale, accompagnés de leurs confrères de la Société Centrale, se sont rendus à Anvers, où deux journées leur ont suffi à peine pour étudier tout ce qui les intéressait. Reçus, à leur descente du train, par MM. Thielens, président, Geefs, secrétaire, et les membres de la *Société des Architectes anversois*, les excursionnistes se sont rendus à Borgerhout, où l'église de Saint-Willebrord, de MM. Blomme frères, et l'église Saint-Jean, de MM. Baekelmans et Beyaert, ont, par les grandes lignes de la composition et les détails de construction, vivement piqué leur curiosité; le nouvel hôtel de ville de Borgerhout a été l'objet d'une sincère admiration. Aussi, les félicitations adressées à MM. Blomme frères, par M. Devestel, vice-président de la Société Centrale, et M. Newnham, vice-président de la Société régionale, ont-elles été ratifiées par d'unanimes applaudissements.

L'après-midi, les architectes français ont été conduits à l'hôtel de ville d'Anvers, dont les fresques de Leys les ont captivés; au musée du Steen, si fâcheusement complété; aux orphelinats, de MM. Blomme et M. Dieltjens; au nouveau musée, de MM. Winders et Van Dyck, à la basilique du Sacré-Cœur, de MM. Bilmeyer et Van Riel; à l'hospice, de M. Dieltjens, etc.

La journée du lundi a été consacrée à la visite détaillée de l'hôpital du Stuyvenberg, de MM. Bilmeyer et Van Riel; du Palais de Justice, de M. Baekelmans; de la Banque Nationale, de M. Beyaert; de l'église des Jésuites, de MM. Bilmeyer et Van Riel, etc., pour se terminer par quelques hôtels particuliers, entre autres ceux construits par MM. Hompus, J. J. Winders, etc.

Nous espérons que nos confrères de la Flandre française conserveront un agréable souvenir de ces quelques jours passés ensemble et que les liens de bonne confraternité qui unissent les deux sociétés iront toujours en se resserrant. C'est le vœu de tous les architectes belges, et c'est en leur nom que nous disons à nos confrères de France, non pas adieu, mais au revoir et à bientôt!



Notes de voyage d'un architecte français aux bords du Rhin

—

Suite, voir col. 35.

—



Nous arrivons à la place du Rœmer, qui est une des plus intéressantes de Francfort. C'était autrefois le théâtre des fêtes publiques : lors du couronnement des empereurs, on y rôtissait un bœuf entier qu'on abandonnait à la foule et des vins rouges et blancs y coulaient à flot d'une fontaine artificielle. Cette place, comme celle de l'Hôtel de Ville à Bruxelles, a conservé son caractère ancien. Toutes les maisons sont du XIVe ou du XVe siècle, conservées avec grand soin; plusieurs d'entre elles présentent un réel intérêt.

Le Rœmer, au centre, sert d'hôtel de ville; sur la façade, on remarque spécialement trois larges portes ogivales décorées d'impostes en serrurerie d'un travail étonnant.

C'est chose merveilleuse que le travail du fer chez les Allemands. Il y a chez eux une tradition qui semble s'être conservée intacte dans la suite des générations. Sans doute, certains motifs s'y retrouvent souvent, mais si habilement travaillés, si délicatement arrangés, qu'il y a vraiment lieu d'être étonné. La fonte occupe chez eux fort peu de place; c'est certainement le bon marché de la main-d'œuvre dans des travaux où la matière entre pour si peu, qui permet d'obtenir



ces œuvres d'art. Mais, malgré l'habileté de nos ouvriers parisiens, nous voyons bien rarement dans nos façades ces grilles, ces panneaux de porte, ces impostes, ces clôtures de chapelle dans les églises et les monuments funéraires, qu'on trouve à chaque pas en Allemagne.

Chose plus grave, tous les arts qui touchent à la forge et à la serrurerie sont aussi vivants en Allemagne et tendent à nous envahir de leurs produits. Les objets en fer : pelles, pincettes, chenets artistiques, le cuivre martelé et ciselé, tous ces plats décoratifs et objets de luxe, émaillés ou polis, arrivent en France sans concurrence possible.

L'ouvrier français est-il moins adroit que l'allemand? Dieu merci, non; mais il est habitué à des salaires proportionnés à son mérite. Peut-être, d'ailleurs, travaille-t-il avec moins de persévérance. Ce qui est certain, c'est que le marché français est encombré de produits allemands provenant des industries du métal. Peut-être sommes-nous trop indifférents en France à ce genre de travaux. J'ai dit en France; je sais bien que Paris reste toujours à la tête du mouvement, mais la province fait-elle ce qu'elle doit sous ce rapport? J'ose poser en passant cette question. Si nous avons trouvé nos maîtres provisoires dans l'art (?) de la guerre, il est peut-être temps encore de nous hâter pour ne pas être en arrière dans les arts et dans l'industrie.

Pardonnez cette longue disgression et revenons-en au Rœmer. On arrive à la salle des empereurs par un escalier qu'on restaure en ce moment, et nous avons vu sur les murs à la craie et au fusain les maquettes des fresques qui doivent les décorer.

La célèbre salle n'a rien d'architectural, et sans les trente portraits d'empereurs qui sont encadrés dans les panneaux, rien ne justifierait sa réputation. Après tout, c'est peut-être l'architecture à l'huile, dont parle la chanson d'atelier!

Bien plus remarquable est la salle des élections — qui sert aujourd'hui au conseil municipal — avec ses caissons, son superbe plafond et des dessus de porte où de petits anges jouent à cache-cache avec les insignes de l'empire.

Sortant du Rœmer, après avoir visité les quais, où se trouvent le Saalhof, ancien château impérial, aujourd'hui devenu conservatoire de musique, qui ne présente d'intéressant que de superbes grilles de fenêtre très décoratives, nous revînmes par le Musée. Il y a là des choses remarquables, des objets d'art de tous genres — sorte de Musée de Cluny — mais le tout est assez mal installé au point de vue de la lumière. Malgré cela, vous n'y trouverez pas la solitude presque constante du Louvre ou de Carnavalet; les Allemands visitent les musées, les collections, les instituts qu'on répand à profusion sous leurs pas. Il ne faut peut-être pas aller chercher plus loin le secret du mouvement considérable qui s'est produit chez eux depuis vingt ans et du progrès indéniable qui fait leur force. Je ne parlerai que pour mémoire du quartier des Juifs, de la maison-mère des Rothschild, ce sont là amusements d'Anglais; nous n'avions pas grand temps à y consacrer, et l'heure du déjeuner nous appelait; M. le baron de Reinach, consul de Belgique, devait nous prendre après le déjeuner, pour nous conduire visiter le théâtre nouvellement construit. Nous aurions ainsi fini, pour ainsi dire, la partie architecturale de notre journée. Après la visite du théâtre, nous devions terminer notre après-midi par une promenade sur les boulevards nouveaux et dans les jardins publics.

Nous prenions chez lui, à 2 heures, le baron de Reinach et nous nous dirigions vers le théâtre, où nous attendait un sous-ingénieur, l'un des principaux lieutenants de l'architecte Lucæ, de Berlin. Je ne dirai rien de l'architecture intérieure ou extérieure, elle est fort ordinaire, quoique luxueuse; c'est une grande boîte en pierres rouges et blanches avec parties en briques, couronnée par un fronton assez disgracieux et lourd. Mais ce qui nous a semblé merveilleux, c'est ce que j'appellerai l'organisation matérielle ou scientifique de la construction.

Les moyens de chauffage et de ventilation, les précautions contre l'incendie ont été l'objet d'un soin méticuleux qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Il y a là vraiment une dépense colossale qui a certainement été nuisible à l'œuvre artistique. Tout a plié devant le mathématicien, devant le calculateur précis.

Dans les sous-sols, ce ne sont que machines soufflantes, turbines fournissant 80,000 mètres cubes par heure pour 2,000 personnes, puissants générateurs de vapeur pour le chauffage, conduits souterrains amenant l'air pur dans les réfrigérants et dans les chambres de mélange. Dans les combles, ce ne sont que gaines d'extraction, réservoirs contre l'incendie portant par compression à 6 atmosphères la force

d'expulsion de l'eau qui n'est à Francfort que de 3 atmosphères et demie. Dans la salle, dans les couloirs, thermomètres, avertisseurs d'incendie, mais le plus souvent indicateurs de la chaleur. Tout cela formant, avec les allumeurs électriques, des écheveaux de fils courant sur tous les cordons, sur toutes les saillies. Tous ces fils, toutes ces indications viennent s'enregistrer dans un bureau central des ordres, où un chef de bureau des ordres donne télégraphiquement de son poste à chaque employé les ordres nécessaires pour tempérer à tel ou tel point la température, pour l'augmenter à tel autre, ou prévenir les pompiers en cas de besoin.

Je crois qu'après cela on peut tirer l'échelle et qu'il n'y a plus rien à faire dans cet ordre d'idées. Comme construction proprement dite, nous manifestions notre étonnement de ne pas voir de construction métallique dans les combles dans un monument où tant de précautions ont été prises pour conjurer le danger. Il nous fut répondu que tous les bois ayant été silicatisés, étaient ainsi rendus incombustibles, et, en effet, toutes les boiseries des combles sont recouvertes d'un enduit blanc de silicate. Des expériences très concluantes ont été faites, paraît-il, qui ont permis de faire l'économie énorme des combles en fer. Peut-être y a-t-il du bon dans cette théorie. Nous savons tous, d'ailleurs, combien le fer se comporte mal dans un incendie, se tordant, s'étirant et devenant absolument inutile en cas de reconstruction.

Prenant les choses dans un autre ordre d'idées, celui de l'installation intérieure de la salle, nous y trouvons, pour l'orchestre, une différence essentielle. Placé très en contre-bas non seulement de la scène, ce qui est habituel, mais aussi de la salle, il n'est pas en vue du public. Seul le chef d'orchestre sert de liaison entre les acteurs et ses exécutants. Au point de vue de l'illusion, cette disposition nous semble bonne.

Mais il se faisait tard, et après être monté sur les toits pour voir le panorama si beau de cette ville, entièrement dominée par des hauteurs boisées et le massif montagneux du Taunus, nous quittions le théâtre, auquel plusieurs d'entre nous devaient revenir à la représentation du soir. Nous longions les nouveaux boulevards, tracés sur l'emplacement des anciennes fortifications, aujourd'hui devenues inutiles par la construction des forts modernes. Il y a là nombre de constructions remarquables qui ont appelé mon admiration, cependant bien rétive en matière allemande. Ces boulevards, larges chaussées de 20 mètres, bordées d'un côté par des jardins, de l'autre par les habitations luxueuses de l'aristocratie francfortoise, rappellent un peu les abords du parc Monceaux; mais le terrain y coûte moins cher, il y a plus d'air entre les habitations, et la végétation, s'y sentant plus à l'aise, y pousse avec une vigueur qu'on ne connaît guère à Paris.

Fidèles à notre programme, nous entrons à l'Ariadneum, où un gardien grincheux fait voir une salle ronde, garnie de statues médiocres. Seule une Ariane, dans une niche ménagée sur le flanc de la rotonde, est très remarquable; mais le soin avec lequel on l'a organisée sur un socle tournant, pour en faire voir toutes les faces, la lumière rosée qui l'éclaire, donnant ainsi au marbre les couleurs de la chair, et enfin le rideau qu'on ferme derrière les visiteurs, pour ne pas laisser pénétrer de jour, nuisent à l'admiration artistique, par une mise en scène un peu mondaine, voire même demi-mondaine, et rappellent un peu trop le théâtre — pour ne pas dire la foire.

Cette Ariane a donné son nom au musée, dont elle est le plus bel ornement.

Nous voici enfin arrivés au Palmen-Garten, superbe parc, rendez-vous de la société élégante francfortoise, d'où on a une vue magnifique du Taunus. Un orchestre excellent y donne des concerts l'après-midi et le soir. Une immense serre de palmiers admirablement disposée permet d'aller prendre le frais sous des ombrages embaumés. Nous attendîmes là sans peine l'heure du dîner, et si l'oreille était charmée par la musique, les yeux aussi y trouvaient leur profit — la population féminine francfortoise passant à juste titre pour être un type spécial de grace et d'élégance.

Nous revînmes en voiture jusqu'à l'hôtel pour le repas, d'où nous devions nous séparer, les uns pour le théâtre, les autres pour le Jardin zoologique, autre curiosité intéressante de la ville avec son aquarium, sa vieille tour et son restaurant-concert.

C'est chose singulière que les habitudes au théâtre en Allemagne. La représentation commence à 6 h. 1/2, puis à 8 h. 1/2, un entr'acte assez long, salle absolument vide, on va souper dans les brasseries du voisinage; on revient à 9 h., et entre 10 et 10 1/2 au plus tard tout est fini.



La police de la salle est faite comme à l'église par une espèce de suisse, tout de rouge habillé.

Généralement l'orchestre est excellent, et à tous les points de vue, on est étonné des résultats acquis, avec une subvention qui, à Francfort, ne dépasse jamais 100,000 francs. Il faut dire qu'en matière de prix, une organisation spéciale assez intelligente fait toujours salle comble. Il y a trois sortes de prix, suivant l'importance ou la nouveauté des pièces qui sont jouées et suivant les époques : prix forts, prix moyens ou faibles. L'affiche indique qu'on a affaire à l'un ou à l'autre des trois tarifs.

Après cette journée si remplie et une nuit un peu courte pour les dormeurs, nous partions le lendemain, lundi 20 mai, à 8 h. 20, pour Heidelberg.

(A suivre.) CH. BILLORÉ,
Architecte à Amiens.



Les architectes de la collégiale de Sainte-Waudru à Mons



Tous nos lecteurs ont présent à la mémoire le magistral travail de notre ami et collaborateur, M. J. Hubert, sur cette question si intéressante pour notre histoire architecturale.

Publiée ensuite en brochure, la savante notice de M. Hubert a été appréciée comme suit par M. AD. LB... dans *l'Office de publicité* du 30 avril 1890 :

« M. J. Hubert nous prouve qu'il était dans le vrai, et « nous nous rangeons, sans fausse honte, de son avis.

« Nous ne pouvons pas entrer dans trop de détails. Qu'il « nous suffise de dire que M. J. Hubert, dans un remar- « quable mémoire fourni à la Société Centrale d'Architecture « de Belgique et publié par *l'Emulation*, a établi, d'abord, que « les « patrons » conservés aux archives appartiennent non à « une, mais à deux églises différentes, et que Michel de « Rains n'est pas l'auteur de ces « patrons ». M. J. Hubert « démontre, en outre, que les plans dits de Sainte-Waudru « ne peuvent être ceux de l'église même. »

A la suite de cette publication, dont nous félicitons M. Hubert, tout en remerciant de son amabilité, le savant collaborateur de *l'Office*, M. AD. LB..., cet organe a reçu de M. Devillers, de longues lettres qui ont provoqué riposte de la part de M. Hubert.

De toute cette polémique nous ne voulons dire ici qu'une chose : c'est que M. Hubert n'a rien à retrancher de ce qu'il a dit dans nos colonnes.

A ce propos, une observation : Nous ne comprenons pas pourquoi M. Devillers, au sujet d'un travail paru dans *l'Emulation*, s'adresse, pour faire insérer sa riposte, à *l'Office* qui s'est bornée à publier un compte rendu de l'étude de Hubert.

Notre publication, lue par un public beaucoup plus restreint, il est vrai, que celui de *l'Office*, mais par contre, nous pouvons bien le dire, plus versé dans la question soulevée et plus à même de la juger avec compétence, aurait pourtant accueilli sans réserve une réponse émanant d'un homme de haute science et de réelle valeur comme M. Devillers.

Maintenant il est un peu tard pour rééditer chez nous ce qu'on a dit ailleurs, et pour être logique avec soi-même, il vaut mieux continuer dans la voie choisie et contredire tous ceux qui se bornent à publier des appréciations sur le travail de M. Hubert.

A quand le tour de *l'Art moderne* qui a inséré le compte rendu que voici dans un de ses derniers numéros :

Résumant un important mémoire paru en 1889 dans *l'Emulation*, la savante revue de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, M. J. Hubert vient de publier, en une curieuse brochure, le résultat de longues et patientes études relatives aux origines de la collégiale montoise.

M. J. Hubert commence par rappeler que, durant de longues années, *Jehan de Thuin*, le père, passa pour avoir fait exécuter les plans de l'église de Sainte-Waudru; or, on s'aperçut, un beau jour, qu'à l'époque de sa mort l'édifice était commencé depuis cent sept ans. Des historiographes tels que Schayes, Chalon, Wauters, Van Even, attribuèrent ensuite la paternité des plans à *Mathieu de Layens*, le célèbre architecte de l'hôtel de ville de Louvain; mais cette opinion doit être abandonnée, M. Hubert ayant acquis la preuve, en consultant les comptes du chapitre, publiés par M. Devillers, que les projets et devis étaient terminés lors du premier voyage de Mathieu de Layens à Mons.

Vers 1850, Schayes contribua à répandre une nouvelle légende que mirent au jour et propagèrent MM. les archivistes Lacroix d'abord, Devillers ensuite, d'après laquelle *Michel de Rains*, maître maçon de Valenciennes, était l'architecte de Sainte-Waudru; il en trouvait la justification dans les comptes

du chapitre de 1448, mentionnant un payement de *IJ guillarmus de IIIJ livres tournois* fait à *Michel de Rains pour avoir mis et compasset en parchemin IJ patrons*, etc. Ces deux patrons ou plans du chœur sont conservés aux archives de l'Etat à Mons et ont figuré à l'Exposition rétrospective d'architecture organisée à Bruxelles, en 1883, par la Société Centrale d'Architecture. Personne, jusqu'ici, ne s'était avisé de contrôler ces affirmations en étudiant les plans et en les comparant à l'église existante; il appartenait à M. J. Hubert de se livrer à ces curieuses investigations qui lui démontrèrent qu'il n'existait aucun rapport entre les parchemins de Michel de Rains et l'église de Sainte-Waudru. En effet, les piliers de cette dernière sont à nervures prismatiques, tandis que ceux du *patron* sont à colonnes cylindriques cantonnées de demi-colonnes; deux siècles les séparent donc, les uns étant du xve et les autres du xiiie siècle. Mais que pouvait bien représenter le fameux parchemin? De nouvelles recherches amenèrent M. J. Hubert à découvrir qu'en réalité le soi-disant *patron* de Michel de Rains est un tracé... de Robert de Luzarches : c'est le plan de... la cathédrale d'Amiens! (1).

Ou peut donc conclure que Mathieu de Layens et Michel De Rains, pas plus que Jehan de Thuin, ne peuvent être regardés comme les architectes de Sainte-Waudru.

Architectes et archéologues seront unanimes à féliciter l'érudit auteur, M. Hubert, de l'intéressante question qu'il a élucidée et de l'ardeur infatigable qu'il apporte dans ses hautes études sur notre art national.

L'Architecture dans les pays d'outre mer

I. *Lettre d'un architecte des États-Unis d'Amérique*



Nous extrayons d'une lettre que nous adresse un de nos confrères américains, les passages suivants qui nous semblent intéressants pour nos lecteurs d'Europe.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ARCHITECTURE.

Il y a quelque cinquante ans, l'Amérique du Nord était encore cette région mystérieuse et immense continent inconnu où les Peaux-Rouges, qui ont inspiré Fenimoore Cooper et Mayne Reid, avaient leurs coudées franches, cette terre merveilleuse qui avait inspiré quelques années auparavant le chantre d'Atala.

Le « cousin Jonathan », depuis qu'il a cessé de subir la tutelle de « John Bull », a rapidement conquis sur la nature sauvage d'immenses superficies de terrain qui sont sillonnées à l'heure actuelle par de nombreux railways et peuplées par des millions d'hommes qui se groupent en des villes populeuses et en des villages prospères.

La nation anglo-américaine a apporté à cette transformation toutes les ressources d'un génie merveilleux qui, ne voyant que l'application, l'utilité des choses, est allé sûrement au but et a créé, au milieu de ce qui n'était que déserts et solitudes, de florissantes cités où, à côté d'une activité industrielle incessante, nous voyons poindre, par quelques signes, un mouvement artistique qui n'est pas à dédaigner.

Saint-Louis, dans le Missouri, qui ne comptait en 1849, lors du grand incendie qui la désola cette année, que 40,000 âmes, en contient, d'après un relevé récent, 400,000!

Cette prospérité a été un peu celle de toutes choses. Le nombre d'architectes que nous avions, il y a quelque quarante ou cinquante années, était presque nul.

Ainsi, lorsque je suis arrivé dans l'Ohio, il y a 23 ans, il n'y avait dans cet État que sept de nos confrères. Je me souviens que de ce temps, le peuple n'avait pas la moindre idée des fonctions d'un architecte qui était, pour lui, ce que vous appelez, je crois, en Europe, « une bête rare ». Aujourd'hui, dans le seul État de l'Ohio, il y a 250 architectes et dans le Missouri 140.

Ces chiffres sont relativement élevés; il est vrai (et cela est exact dans tous les pays du monde) que les bons architectes sont rares. Dans tous les États de l'Union, on en compte environ 3,590 — bons et mauvais. Beaucoup d'entre eux sont des Allemands qui, après avoir fait leurs études dans une école polytechnique d'Allemagne, viennent exercer leur profession ici.

Ce serait une idée fausse que de se figurer la vie se présentant sous de brillantes couleurs à l'architecte arrivant de l'ancien continent, dans ces contrées.

Bien au contraire, il faut avoir l'idée de parvenir fortement chevillée au corps, et il faut vouloir, vouloir et encore vouloir pour arriver à surmonter tous les obstacles. Si l'on ne parvient pas d'un côté aller d'un autre.

Aller de l'État de New York à celui d'Indiana, de l'Ohio au

(1) Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française*, tome II page 327.



Missouri sans se laisser rebuter et sans s'inquiéter de ce qu'on laisse en arrière, d'affections précieuses ou de relations agréables. Il faut se dire : *Ubi bene, ibi patria.*

Bref, il faut se souvenir que si, comme le disait Washington, « la probité, l'industrie et la frugalité sont les moyens pour un peuple de devenir heureux et puissant », elles sont aussi pour l'homme le plus sûr chemin de la fortune et du bonheur.

Ainsi que cela se passe toujours ici, les Américains de naissance sont en possession des places et, quoique d'une instruction architecturale souvent nulle, ils ont la réputation et la fortune que leur procurent les nouveaux débarqués; ceux-ci dessinent et construisent en laissant aux Yankees, le nom et surtout les bénéfices.

Bref le « struggle for life » est ici tout aussi intense, si pas plus intense qu'en Europe.

LES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE.

Nos architectes sont groupés en de nombreuses sociétés, parmi lesquelles, à New-York, l'Association centrale, qui s'appelle, à l'instar de son émule anglaise, « l'American Institute of Architects ». Elle avait l'honneur de compter Viollet-le-Duc parmi ses membres étrangers.

Dans beaucoup d'autres États, nous avons des institutions semblables.

Ainsi nous en possédons une bonne dans le Minnesota (Architectural Association of Minnesota, Saint-Paul, Minn); une autre à Chicago (Western Association of Architects). Mentionnons encore « l'Illinois Association of Architects » qui a été fondée en janvier 1887; « l'Architectural Association of des Moines, Iowa », et une dans le Missouri, sont de création plus récente encore.

Nos sociétés sont très prospères et bien vivantes, comme on le voit.

On a reconnu ici comme en Angleterre les excellents résultats que peuvent donner les concours publics.

LA QUESTION DU DIPLOME.

Quant à la question du diplôme qui devrait être décerné aux architectes... après des études sérieuses, nos sociétés d'architecture demandent son institution à la législature des États-Unis; mais essayez donc d'obtenir cela dans la terre promise du « free trade »! C'est pourquoi nous ne l'obtiendrons que très difficilement, et, tout comme il est permis à nos disciples d'Esculape, d'envoyer leurs malades « ad patres » sans diplômes, il sera toujours loisible à quiconque en a l'aplomb et possède les moyens financiers nécessaires, d'acquérir un « office d'architecte » bien achalandé, de construire et de risquer la vie de ses semblables!

. . . .

John C.

St-Louis. — Miss., 12 avril 1890.

II. *L'émigration des architectes dans la République Argentine*

Un de nos lecteurs — remercions-le pour son amabilité — nous communique les quelques lignes que voici :

Monsieur le rédacteur en chef,

Je lis dans *la Nation* du 21 avril 1890, les lignes suivantes :

« En date du 5 octobre 1889, le ministre des affaires étran-
« gères a reçu du directeur du bureau d'information établi à
« Buenos-Ayres, un rapport concernant l'émigration euro-
« péenne dans ces contrées.

« En tête de son rapport, il cite quelques chiffres tendant
« à prouver que l'émigration vers la République Argentine,
« augmente notablement chaque année.

« Pendant les premiers mois de l'année 1887, plus de
« 118,000 émigrants ont pénétré dans le port de Buenos-
« Ayres, parmi lesquels 7,883 Belges.

« Quant aux professions, les immigrants se répartissent
« comme suit : 68,119 agriculteurs, 13,294 journaliers, 3,614
« maçons, 2,910 charpentiers, 2,816 domestiques, 1,718 em-
« ployés et commerçants, 1,119 marins, 706 jardiniers,
« 529 tailleurs de pierre, 525 viticulteurs, 513 cordonniers,
« 418 tailleurs, 391 ajusteurs, 364 mineurs, 321 boulangers,
« 284 cuisiniers, 283 bergers, 182 machinistes, 132 mécani-
« ciens, 202 chauffeurs, 69 cochers, 83 ébénistes, 57 relieurs,
« 4,866 de professions diverses, et 14,129 sans profession. »

On le voit, les architectes — s'il y en a — sont compris dans les « professions diverses ».

Il paraît pourtant qu'il y a moyen « de faire ses affaires » là-bas, si j'en juge par les lignes suivantes, extraites de ce même rapport :

« Quant aux personnes appartenant aux professions libé-
« rales, elles éprouvent ici, pour réussir, les mêmes difficultés
« qu'en Europe.

« Les ingénieurs agricoles et les *architectes* trouveraient

Façade principale

Coupe longitudinale

Coupe transversale

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10^{m}

PL 19

ÉCOLE MIXTE AVEC JARDIN D'ENFANTS

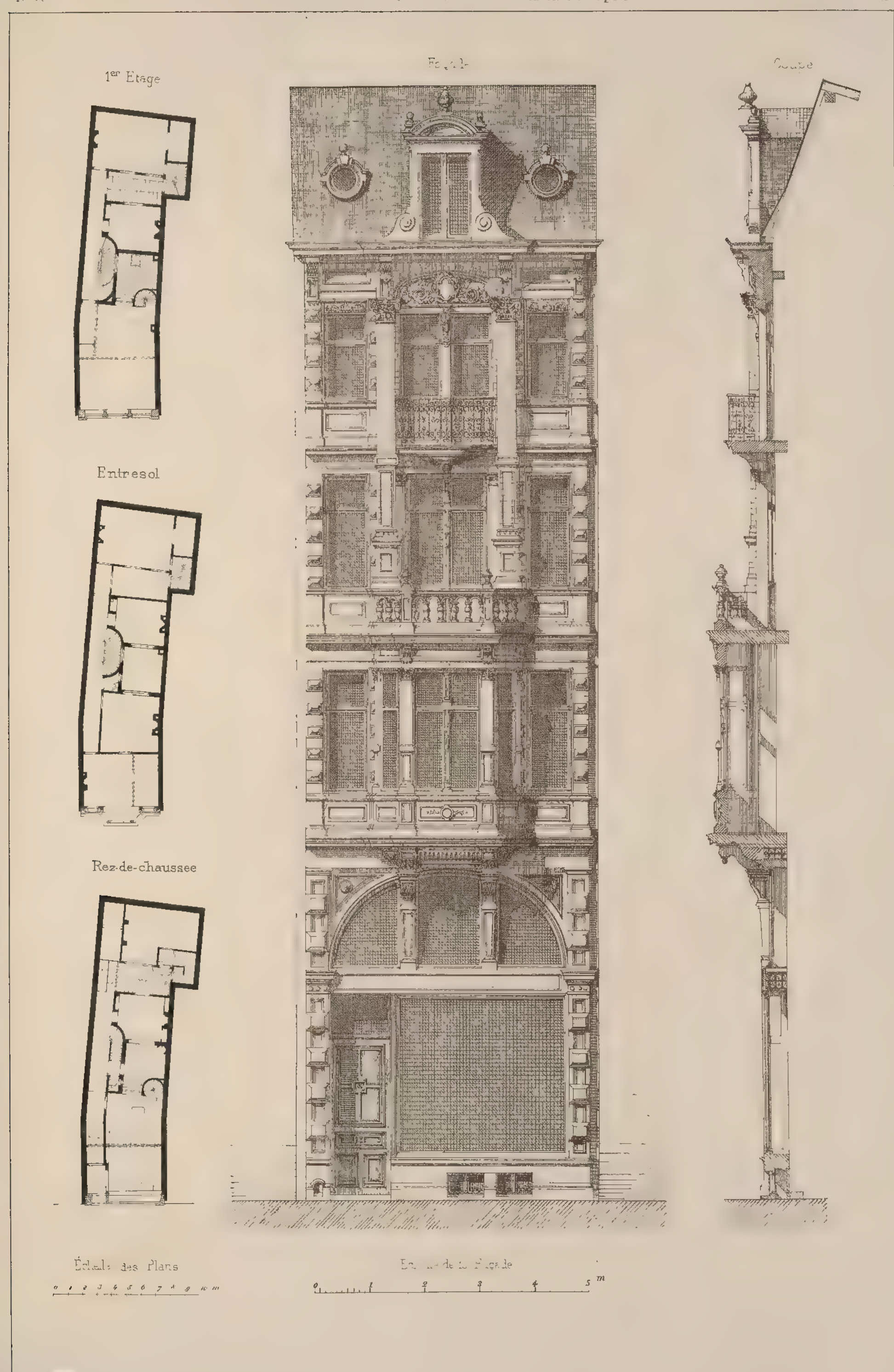
AVENUE DES EPERONS D'OR, IXELLES

(1882)

ARCHITECTE L. DELBOVE

L'ÉMULATION

1890 ORGANE DE LA Sté Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE XVe ANNÉE



Imp. Ch. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL 20

MAISON RUE PONT D'AVROY A LIÈGE

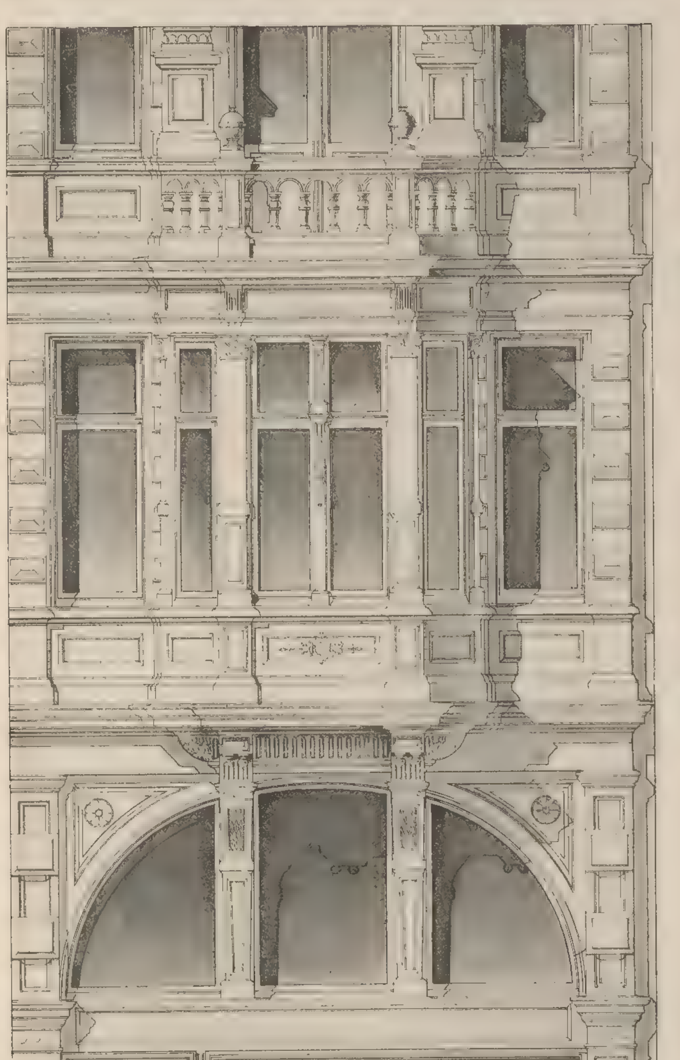
1885

ARCHTE GUSTAVE CHARLIER

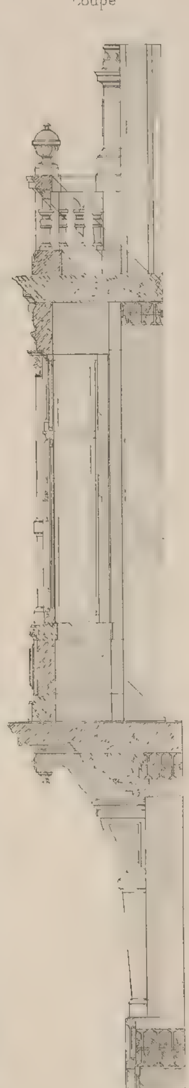
L'ÉMULATION

1890 ORGANE DE LA Sté CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE XVe ANNÉE

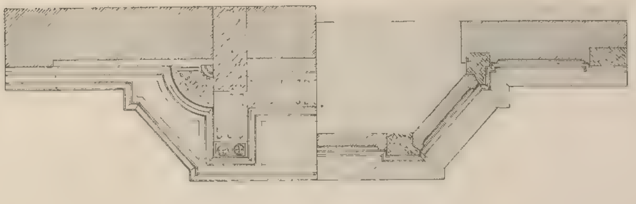
Détails de la Façade



Coupe



Plan de l'encorbellement



Imp. Ch. Claesen à Liège

Librairie de publications artistiques

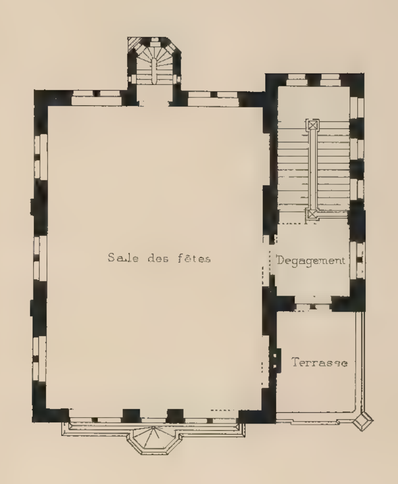
PL. 21

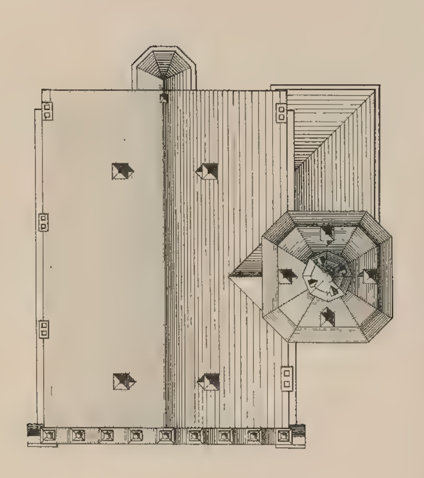
MAISON RUE PONT D'AVROY A LIEGE

1885

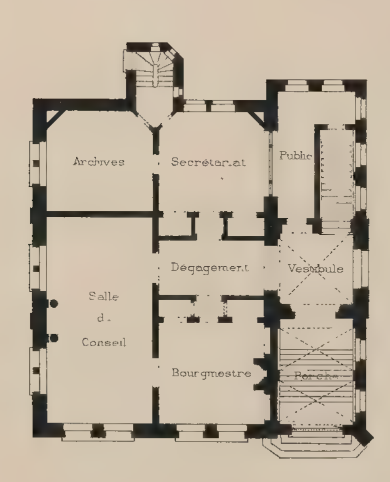
ARCHte GUSTAVE CHARLIER











0 1 2 3 4 5 10 m

Imp. CH CLAESEN à Liège,
Editeur de publications artistiques.

PL.22

HÔTEL COMMUNAL DE NIMY.

1885.

ARCHTE CHARLES NEUTE.

« toutefois de grandes ressources dans la République Argen-
« tine.

« Un *architecte intelligent*, qui viendrait ici, également avec « les ressources voulues pour attendre quelque temps, par- « viendrait à réussir. »

Qu'en dites-vous, mes confrères, qui trouvez, que décidément dans notre vieille Europe, le « banquet de la vie » devient de plus en plus frugal?

D'ailleurs, si vous ne réussissez pas à Buenos-Ayres comme architecte, voici qu'une autre voie s'offre à vous, à en juger par ce dernier extrait :

« Dans la classe supérieure des travailleurs industriels, « tels que *dessinateurs*, on peut gagner 100, 150 et même « 200 piastres par mois. On ne leur conseille toutefois pas « d'émigrer, sans être certain auparavant d'une position là- « bas. »

Il me semble intéressant que vous signaliez tout cela à vos lecteurs!

Qu'en pensez-vous?

Veuillez, entretemps, agréer, etc.

X...,

Un de vos abonnés, architecte.

Bruxelles, 10 mai 1890.

Biographies d'Architectes

FRANZ EWERBECK (1)

Le 16 juin 1889 est décédé à Aix-la-Chapelle, Franz Ewerbeck, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique de cette ville. Au milieu de son activité dévorante, Ewerbeck a succombé à une maladie des nerfs, à peine âgé de 50 ans. Tous les architectes déplorent ce spirituel artiste, et ses nombreux élèves regrettent le décès prématuré d'un maître extrêmement bien doué et honoré par eux avec enthousiasme; ceux qui jouissaient de son amitié regrettent l'homme aimable, honnête et délicat, plein des dons rares de l'esprit et du cœur.

Ewerbeck était né le 15 avril 1839 à Brake, près de Lemgo (Lippe-Detmold). Après son examen passé au Gymnase à Lemgo, il fréquenta, de 1857 à 1861, l'Ecole polytechnique de Hanovre et l'Académie d'Architecture à Berlin. Puis il entreprit son premier voyage d'études en France, dans l'Espagne septentrionale, puis dans l'Italie septentrionale et centrale et le Sud d'Allemagne. Après son retour dans la patrie, il fit son stage dans le bureau de M. Hase, à Hanovre. Nous l'y trouvons jusqu'à l'automne 1863; pendant ce temps, il aspire à augmenter continuellement ses connaissances d'artiste par des études à l'Ecole polytechnique de Hanovre, ainsi que par une visite de quelque temps à l'Académie des Beaux-Arts de Nuremberg et par plusieurs voyages d'études dans le Sud de l'Allemagne et dans la Westphalie. Déjà à ce moment il avait sa réputation faite par la publication des *Esquisses* recueillies dans ses voyages (1864, chez Schnorr et de Seefeld, Hanovre). Cette publication, par le talent qu'il y déploya, trouva un succès enthousiaste, spécialement dans les cercles d'étudiants des Ecoles polytechniques.

Après une collaboration de quelque temps à la construction du château royal de « Marienburg », Ewerbeck fut chargé, en avril 1864, des plans pour les bâtiments du chemin de fer Almelo-Salzbergen et de la ligne de Harlingen-Heerenveen, qui n'est pas exécutée. Dans les années suivantes, il y joignit le projet et l'exécution des embarcadères à Bentheim et Gildehaus. A côté de cette activité, il trouvait souvent l'occasion de perfectionner son talent, en construisant des bâtiments particuliers de différents styles. Un assez grand nombre de villas et de maisons communales, ainsi que des projets pour le comte de Rechtern-Limpurg et le prince de Bentheim-Steinfurt sont les fruits de ces années laborieuses.

En février 1867, Ewerbeck retourna de nouveau à Hanovre pour travailler dans le bureau de la Direction du chemin de fer de cette ville à des projets de bâtiments de recettes pour Hanovre et à des stations du chemin de fer du Sud-Harz. Après dix-huit mois passés dans cette ville, il obtint une position avantageuse à Osnabrück, au chemin de fer de Paris-Hambourg, sous les ordres de M. l'Oberbaurath Funk, récemment décédé. Il y resta jusqu'en 1870, époque à laquelle il fut appelé à une chaire de professeur à l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle, où il a développé une activité multiple. Ewerbeck trouvait, malgré ses fonctions professorales, les loisirs nécessaires pour l'élaboration de beaucoup de projets et pour l'exécution de monuments nombreux, parmi lesquels comme œuvre principale on peut citer l'érection du nouveau laboratoire de chimie de l'Ecole polytechnique, à Aix-la-Chapelle. Il obtint encore de grands succès par de nombreux projets de concours, parmi lesquels plusieurs remportèrent le premier prix. Entre autres, on peut mentionner ici le projet d'un hôtel de ville pour Dortmund (IIe prix); un projet (en collaboration avec M. Henrici, professeur à l'Ecole polytechnique à Aix-la-Chapelle) pour l'Exposition d'art et d'industrie à Dusseldorf, et tout particulièrement les projets pour l'embarcadère du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Julich, l'hôtel de ville de Wiesbaden (en collaboration avec M. A. Neumeister) et l'atrium du dôme d'Aix-la-Chapelle, qui tous obtinrent le premier prix. Son projet très important pour la restauration des tours de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle dut être exclu du concours, par suite d'une faute de forme malheureuse, mais ne lui porta pas moindre gloire, cependant, par les réelles qualités que possède cette œuvre.

Comme projet doué d'un charme particulier, il faut citer le projet pour le jardin public (Volksgarten) à Cologne. C'est pendant qu'il travaillait au concours pour la Maison sociale des marchands chrétiens à Breslau que la maladie qui devait l'emporter saisit notre regretté confrère.

Dans d'autres genres d'occupations Ewerbeck s'est fait connaître par ses publications nombreuses et excellentes. C'est ici surtout que nous pouvons le mieux apprendre à connaître cet homme de mérite. Ce qu'il a relevé ou dessiné dans ses voyages, se trouve dans ces volumes qui marquent bien la nature charmante de son activité d'artiste. Ses aquarelles magnifiques jetées sur le papier avec une connaissance parfaite des effets, et ses conceptions superbes, particulièrement de décorations colorées, ne sont connues, jusqu'à présent, que par ses intimes; ses ouvrages par contre sont très répandus, et parmi eux ses *Esquisses architecturales de voyage*, sa première œuvre déjà citée, et surtout le travail principal de sa vie *la Renaissance en Belgique et Hollande* qu'il est parvenu à terminer, puis encore de nombreux écrits moins importants, ses dessins insérés dans différents journaux d'art dans lesquels il traitait de préférence des objets d'art décoratif, de la décoration et de l'industrie artistique, l'ont beaucoup fait connaître dans le monde des arts et ont rendu son nom justement célèbre.

Sa dernière œuvre, choix de ses propres projets (publiée en décembre 1889 chez Ch. Claesen, à Berlin), a été préparée par lui jusqu'à ce que la mort vînt l'arrêter dans cette existence de labeurs couronnés de succès.

Son influence excellente comme professeur mérite d'être mise en lumière. Ses efforts tendaient à ouvrir à ses élèves les voies du beau et à leur faire connaître l'importance relative de toutes les écoles d'art que d'un lucide regard il savait apprécier avec un rare sens critique et un zèle infatigable. Ses vastes connaissances, jointes au feu et à l'énergie qu'il mettait dans ses démonstrations appuyées par son incomparable habileté de représentation des choses, lui garantissait une importante facilité pour accroître l'intérêt toujours vivace des auditeurs de ses cours. Dans la simple et modeste franchise de son caractère, Ewerbeck dédaignait les apparences trompeuses qui, en faisant arriver à des succès faciles, font oublier la haute dignité de l'art, et surtout dans son sentiment ardent du devoir à remplir, il fut un exemple pour ses élèves qui lui étaient attachés avec un dévouement et un amour que de son côté, il ne leur marchandait pas.

D'une manière admirable, la faculté créatrice lui resta conservée pendant ses dernières souffrances; c'était comme si les forces affaiblies de son corps avaient augmenté encore l'énergie de son esprit. C'est ainsi que peu de semaines seulement avant son décès, Ewerbeck, déjà marqué par la mort, vint à Bruxelles pour y faire des études destinées à son ouvrage et pour terminer des affaires relatives à ses constructions. Une inflammation du diaphragme qu'il s'attira ainsi ruina pour jamais cette belle constitution. Résistant à la mort jusqu'à sa dernière heure, travaillant avec un zèle étonnant, l'esprit ardent malgré ses souffrances, il ne déposa sa plume et son crayon que lorsque la délivrance lui vint dans le repos de la fin dernière.

Véritable nature d'artiste, professeur animé d'un sentiment profond du devoir à remplir, écrivain élégant et savant, dessinateur gracieux, Ewerbeck, notre ami et cher confrère, revit dans l'admirable série de dessins exposés en ce moment à l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle.

Que lui qui, dans la vie, pouvait si justement dire « Repos ailleurs », trouve enfin dans la tombe, l'éternel sommeil de paix!

(Traduit de l'allemand.) E. G.

(1) Cet article est écrit au moyen de données extraites d'une notice publiée sur Ewerbeck par la *Deutsche Bauzeitung*.



L'acoustique de la grande salle de concert du Trocadero



La salle du Trocadéro, en réparation depuis plusieurs mois, a été rouverte dernièrement au public pour une matinée musicale et littéraire, donnée au bénéfice de la Société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains. Déjà nous avons dit un mot des modifications que M. Bourdais, l'architecte du palais du Trocadéro, a introduites dans la réfection du plafond et des murs, pour améliorer l'acoustique de cette vaste enceinte, qui, de l'avis de tous les musiciens, était absolument défectueuse.

Mais voici un juge compétent qui complète nos indications dans *la Liberté*. Ses souvenirs intéresseront tous ceux de nos lecteurs, et ils sont nombreux, que les expositions de 1878 et 1889 ont conduits dans cet *Albert Hall* parisien :

Je me rappellerai toujours l'impression que produisit, sur la commission des auditions musicales de l'Exposition de 1878, la première répétition d'orchestre dans cette salle. Pour donner le signal à ses instrumentistes, M. Colonne frappa, suivant l'usage, avec son bâton, sur le pupitre placé au milieu de l'estrade. Les coups se répercutèrent, après un intervalle d'environ un sixième de seconde, avec une netteté qui

ne laissait aucun doute sur l'excès de résonance du local : un écho formidable existait dans ce nouveau temple élevé à l'art musical.

Ce fut bien autre chose lorsque l'orchestre se fit entendre. La confusion de toutes les sonorités était vraiment intolérable, surtout dans les mouvements précipités.

Seul, M. Guillaume, alors directeur des Beaux-Arts, semblait ravi. Cet éminent statuaire, peu musicien sans doute, trouvait que l'acoustique de la salle était excellente.—Comme le son s'épanouit! disait-il d'un air convaincu.

Pour moi, bien avant l'achèvement de l'édifice, je n'avais jamais mis en doute l'excès de sonorité de la salle des concerts. L'architecte, comme d'ailleurs la plupart de ses confrères, n'avait peut-être pas sur l'acoustique des notions suffisantes pour atteindre le but qu'il avait vainement poursuivi. Assimilant les phénomènes du son à ceux de la lumière, il avait présenté à la commission une maquette de la future salle du Trocadéro, dans laquelle il démontrait victorieusement que tous les points de ladite maquette étant éclairés par une bougie placée au centre de l'estrade des musiciens, devaient être, dans la réalisation de son projet, parfaitement accessibles aux sons qui y seraient émis.

Quant à la question de l'écho, il croyait l'avoir résolue en ne dépassant pas la distance de 32 mètres dans le rayon le plus étendu de la salle. Il partait de ce principe que le son parcourt environ 330 mètres à la seconde, tandis que sur la terre la lumière se propage avec une telle rapidité, qu'elle peut être considérée comme instantanée. Suivant lui, l'oreille ne pouvant distinguer plus d'une dizaine de sons par seconde, il suffisait de construire une salle n'ayant pas plus de 32 mètres pour éviter tout écho.

Il n'avait sans doute pas remarqué que, si pour la lumière l'impression subsiste dans l'œil environ un dixième de seconde après la production du phénomène, il n'en est nullement de même pour le son. L'oreille peut percevoir un nombre considérable de sons successifs dans l'espace d'un dixième de seconde, comme il est aisé de s'en convaincre lorsqu'on entend un roulement de tambour. Sans doute il ne serait pas possible de dire le nombre des coups frappés par les baguettes sur la peau d'âne, mais l'impression n'est nullement celle d'un son continu, et les trépidations de l'instrument sont parfaitement perceptibles dans le roulement le plus *serré*.

Pour ce qui est de la salle du Trocadéro, chaque son, partant vers les parois de la voûte et du mur circulaire, était renvoyé après un dixième de seconde avec d'autant plus de force, que cette voûte et ces murs étaient d'une matière très résistante, particulièrement favorable à la réflexion des ondes sonores.

C'est en vain qu'à l'aide de fils tendus, on essaya de briser ces ondes et d'atténuer les résonnances de la salle. Ce procédé ne réussit pas mieux au Trocadéro que partout ailleurs où il avait été essayé.

Cet été, pendant les travaux de réfection qui avaient été commencés, des toiles furent placées pour dissimuler les échafaudages des ouvriers qui réparaient le plafond. Du coup l'acoustique de la salle fut immédiatement modifiée : le son, venant s'amortir contre le tissu flottant, n'était plus renvoyé aux auditeurs, et l'écho avait disparu.

Aujourd'hui il est très amoindri, je dois en convenir, depuis que les parois de la voûte et du mur circulaire ont été tendues d'une quadruple étoffe feutrée, qui en amortit la résistance, mais pas assez cependant, puisque la confusion existe encore lorsque le son est émis avec force.

La matière même des matériaux employés dans la construction d'une salle a, du reste, une influence à peu près nulle sur sa sonorité. De même, pour les instruments : Sax, le célèbre inventeur, en a donné la preuve en construisant un cor en carton, qui avait absolument la même sonorité qu'un cor en cuivre.

De la résistance de la matière et de sa forme dépend seulement la sonorité. On pourrait comparer le son à une balle élastique, qui, lancée avec une égale force contre un mur de pierre ou contre une simple feuille de carton, serait renvoyée avec la même violence, alors qu'elle tomberait, inerte, si elle était projetée contre une étoffe flottante.

En poursuivant la comparaison, je n'étonnerai personne en disant que la susdite balle rebondirait à peine, si elle était lancée avec très peu de force, même contre un mur très résistant. C'est ce qui explique comment, dans la salle du Trocadéro, l'écho cesse lorsqu'on y fait entendre des sons très doux.

Les tentures, dont sont revêtues les parois, sont évidemment trop compactes et trop tendues, et, par cela même, elles réfléchissent trop énergiquement le son. Il aurait fallu leur laisser un peu de jeu, de façon à amortir l'excessive résonance produite par les instruments et par les voix.

Victorien JONCIERES.

(Indépendance belge.)

CONSTRUCTION

A propos de la reconstruction du château de Laeken

Bruxelles, le 29 avril 1890.

A Monsieur le directeur-gérant du journal *l'Émulation*.

Permettez moi d'appeler votre attention sur un article paru dans *la Chronique* et reproduit sans réserves par *l'Émulation* (n° 2, XVe année), sous la rubrique : « Travaux publics ». Il y est dit :

« M. Balat, l'éminent architecte du roi, réédifiera le palais « incendié (palais de Laeken) et aura la haute direction artis- « tique des travaux... Et :

« L'administration des bâtiments civils se bornera, confor- « mément à ses règlements organiques, à procéder aux adju- « dications, à surveiller l'exécution et à vérifier les comptes, « en un mot, à s'occuper de la partie purement administrative « des travaux. Il est à désirer, dit l'auteur de cet article, dans « l'intérêt de l'art et de la corporation des architectes que cette « correcte façon de procéder soit rigoureusement observée à « l'avenir. »

La reproduction, sans commentaire, de cet article par *l'Emulation*, organe de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, semble une approbation tacite de la décision prise par le gouvernement. Or, si à première lecture il paraît qu'elle soit absolument correcte, on peut voir entre les lignes cependant, une disposition contraire au progrès de l'art architectural et de nature à porter un préjudice pécuniaire à la corporation des architectes.

Remarquons d'abord qu'il est inexact de dire que la mesure appliquée ici soit conforme au règlement organique des bâtiments civils. Ce règlement, donné par arrêté royal du 30 novembre 1889 et inséré au *Moniteur* du 3 décembre suivant, dit simplement à l'article 3 :

« Article 3. Notre ministre est autorisé à s'assurer le con- « cours d'architectes privés pour l'exécution de certains tra- « vaux importants et à faire avec eux des conventions qui « fixent les honoraires qui leur sont dus.

« Ces honoraires sont imputés sur les crédits alloués pour « les travaux à l'exécution desquels les architectes privés « concourent. »

Mais le règlement ne dit nullement que dans le cas prévu, ci-dessus, le service des bâtiments civils fera la partie administrative des travaux.

C'est donc, non pas une application de l'arrêté royal, mais une interprétation de cet arrêté et, à mon sens, elle n'est pas bonne, car elle heurte l'enchaînement rationnel des différentes phases du travail de l'architecte, qui forme un tout bien uni et ne peut pas être divisé.

L'architecte doit-il être seulement l'artiste qui conçoit l'œuvre, qui en donne le dessin et qui dirige l'exécution artistique de sa conception, rôle qui lui semble attribué par l'article sur lequel j'appelle votre attention? Ne doit-il pas être en même temps l'homme de science qui prévoit tous les détails intimes de l'ouvrage, de manière à assurer l'édification et la conservation de l'œuvre dans les meilleures conditions de stabilité possibles? En un mot, ne doit-il pas être constructeur?

Poser la question, c'est la résoudre. Oui, certes, l'architecte doit être constructeur, bon constructeur, car s'il ne l'est pas, il concevra des œuvres irréalisables; c'est un reproche qu'on lui adresse même trop souvent, assez facilement, et, sans raison dans bien des cas, on voit en lui un idéaliste!

Pourra-t-il devenir bon constructeur s'il n'a pas la pratique de la construction? Certainement non. C'est tellement vrai qu'à l'école déjà on nous conduit aux grands chantiers pour nous démontrer pratiquement les vérités que l'enseignement théorique nous a apprises. Mais le meilleur enseignement pratique, pour l'architecte, est sans conteste celui qu'il se donne, lui-même, lorsqu'il se trouve aux prises avec les difficultés de la construction, au moment de l'édification même, sans autre appui que les connaissances qu'il possède, sa force de raisonnement et de déduction. L'enseignement de l'école lui serait insuffisant pour résoudre efficacement les grands problèmes qui se présentent dans les importants édifices dont il doit concevoir et ordonner tous les détails; il le complète cet enseignement, en travaillant ensuite sous la direction de ses aînés, ses maîtres, chargés des grands travaux publics.

La pratique lui est donc indispensable pour devenir bon constructeur, bon architecte.

Et c'est cette pratique de la construction que, d'après *la Chronique*, la disposition prise par le gouvernement lui enlèvera, puisque le service des bâtiments civils surveille l'exécution.

Notre éminent confrère, M. Balat, a la haute direction artistique de la réédification du palais de Laeken, c'est parfait, et le gouvernement ne pouvait faire un choix plus heureux, mais la direction, considérée au point de vue de l'exécution matérielle, qui l'assumera? Le service des bâtiments civils? Alors on sépare absolument le travail de l'artiste et celui du constructeur contrairement à ce qui doit être, ainsi que nous venons de le voir. Je ne pense pas rencontrer beaucoup de contradicteurs, en disant que si cette mesure se généralise, elle aura les conséquences les plus défavorables pour le progrès de l'art architectural.

Je serais curieux de voir aussi, avec ce principe, comment l'architecte, qui a la direction artistique, exprimera son œuvre, dans ses dessins d'exécution, sans faire en même temps œuvre de constructeur. Dans la plupart des cas, la partie artistique est si intimement liée à la partie constructive que l'une et l'autre ne font qu'un. Jusqu'où ira l'artiste et où commencera le constructeur?

En cas de désaccord entre l'artiste et le constructeur, qui cédera le pas?

S'il y a un vice dans l'œuvre qui occasionne sa ruine totale ou partielle qui en aura la responsabilité?

Et qu'on ne vienne pas dire qu'il ne s'agit que d'un simple

service de surveillance, exercé par des agents subalternes; au-dessus de ceux-ci, il y a la tête qui ordonne, qui dirige, il y a la direction de l'exécution qui se voit obligée, au cours de la construction, de tracer le plan de l'ouvrage pour des cas particuliers qui se présentent au moment même, car il est impossible de les prévoir tous avant de commencer le travail.

C'est cette direction de la construction qui ne doit pas être enlevée à l'auteur de l'œuvre, c'est aussi une question de dignité pour lui; on comprend aisément qu'il veuille conserver la paternité de son œuvre entièrement et jusqu'au bout, qu'il veuille en poursuivre complètement la réalisation. Le gouvernement, qui certainement ne doit pas vouloir froisser un sentiment aussi louable, doit encore, surtout, avoir soin de ne pas prendre de disposition contraire au développement, au progrès de l'art architectural.

Et si le gouvernement retire à l'architecte la direction de l'exécution matérielle, il lui enlève aussi certainement une part des honoraires habituels qu'il allouait primitivement. Ces honoraires ne constituent cependant pas une rémunération tellement grande qu'il faille encore les réduire.

Nous savons, par expérience, que pour des édifices importants, qui nécessitent de grands frais d'études, pour des travaux de reconstruction ou de décoration, nous y trouvons un paiement bien pauvre du temps que nous y consacrons.

J'avais donc raison de dire, en commençant, que la façon de procéder actuellement est de nature à porter un préjudice pécuniaire sérieux, à la corporation des architectes.

Comme vous voyez, par les divers côtés de la question que nous ne faisons qu'effleurer, nous pourrions en dire long encore, si nous l'examinions à fond et sous toutes ses faces. Mais c'est là un soin qui incombe à la Société Centrale d'Architecture, qui, toujours, a pris vigoureusement la défense des intérêts de notre art et des intérêts matériels de notre corporation; cette fois encore, elle n'y faillira pas, nous en avons la ferme conviction. Pour le moment, nous nous bornons à signaler le danger et à former le vœu que le gouvernement ne persiste pas dans la voie où il s'est engagé.

Il suffira de lui signaler les résultats inévitables et qui seront si nuisibles au développement de l'art architectural, pour qu'il y renonce et qu'il conserve aux architectes privés l'entièreté de leur travail lorsqu'il fait appel à leur concours.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Votre abonné,
Z...

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Rapport annuel sur l'exercice 1889

Suite, voir col. 62

Comme les années précédentes, notre Société a tenu, pendant l'année écoulée, à prendre sa part de toutes les entreprises intéressant l'art architectural.

C'est ainsi qu'elle a été représentée par son président dans le jury chargé du jugement du concours pour un théâtre à Verviers; qu'elle a envoyé son adhésion au 5e Congrès de la Fédération archéologique de Belgique tenu à Anvers, au Congrès archéologique tenu à Evreux (France), et au Congrès international des architectes à Paris.

A ce dernier Congrès, la Commission belge de l'exposition universelle de Paris s'est fait représenter par deux de nos membres, MM. Jules Brunfaut et Paul Saintenoy.

∴

Nous avons poursuivi la campagne si vigoureusement commencée en faveur des concours publics.

Si ceux-ci ont été peu nombreux cette année, nous pouvons dire que ce n'est point faute de démarches, ni de requêtes près des administrations publiques.

Voici la liste des demandes que nous avons transmises pour obtenir des concours publics :

1. Ville d'Ostende : Église paroissiale.
2. Ministère de la Justice : Prison de passage à Bruxelles.
3. Ville de Verviers : Nouvel Hôpital,
4. Ville de Mons (Commission des Hospices) : Maisons ouvrières.
5. Ville d'Antoing : Construction d'un cimetière.
6. Ville de Wavre : École communale.
7. Ville de Charleroi : Hôtel de ville.
8. Commune de Saint-Gilles : Maison communale.
9. Ministère de l'Intérieur : Types de maisons ouvrières.
10. » » Décoration des rues et places publiques pendant les fêtes du xxve anniversaire du règne du Roi.

Nous avons mis à la disposition de nos membres les programmes des concours ouverts à

Odessa : pour un hôpital.
Lisbonne : pour un Palais de Justice.
Sophia : pour un Hôtel de Bains.
Anvers : par la Société des Architectes anversois.
Bruxelles : par la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture pour le meilleur système d'échafaudage.

∴

Nous avons continué l'enquête sur les employés des administrations communales qui s'occupent de travaux d'architecture en dehors de leurs attributions.

A la suite de cette enquête, nous avons demandé aux administrations communales qui possèdent un règlement défendant aux employés de faire des travaux particuliers, de bien vouloir veiller à la stricte observation du dit règlement et aux autres administrations communales de bien vouloir élaborer un règlement sur la matière.

En même temps, nous avons créé un livre d'entrepreneurs et de géomètres recommandés qui ne s'occupent que de travaux concernant uniquement leur profession.

A la suite des rapports que nous a fait parvenir notre Section d'archéologie, notre Société, de concert avec le Conseil d'administration de *l'Emulation*, a fait relever la maison no 59, rue Neuve, et celle dite des Deux-Nègres, rue de la Colline, à Bruxelles.

La loi relative aux habitations ouvrières et à l'institution de Comités de patronnage nouvellement promulguée, a été l'objet de nos études. Nous avons demandé la mise au concours de plans-types pour ces habitations.

Enfin, une question intéressant plus directement notre Société a été longuement discutée : nous voulons parler de notre nouveau règlement que vous venez de recevoir.

∴

Si notre Société, pour permettre à ses membres de visiter individuellement l'Exposition universelle de Paris, n'a pas organisé de grande excursion, toutes les autres ont été suivies par un grand nombre de membres.

Nous avons visité successivement :

1. Au mois de mai : Charleroi, Marchiennes, Couillet et Jumet.
2° Au mois de juin : Alost, Termonde et Saint-Nicolas.
3° Au mois de juillet : Maubeuge (Manufacture de MM. Boch) et Hautmont (Usines de la Providence).
4° Au mois d'août : Liége et Spa.

La visite des grands centres industriels nous a particulièrement intéressés.

Les rapports très complets qui vous ont été lus vous permettront d'en conserver un souvenir durable.

Nous croyons répondre aux sentiments de tous nos membres en remerciant M. Franz De Vestel pour le zèle qu'il a déployé dans l'organisation de toutes ces excursions.

∴

Le rapport sur l'état de la bibliothèque de notre société démontre que la situation brillante qu'elle avait acquise l'année dernière, s'est affirmée pendant l'exercice écoulé, grâce aux efforts persévérants de notre bibliothécaire, M. Van Humbeeck.

Le chiffre des nouveaux ouvrages et brochures reçus ou acquis pendant l'année écoulée est de 20.

Le nombre des revues périodiques que nous recevons est de 63, se décomposant comme suit: 2 paraissant tous les trois jours; 11 hebdomadaires; 1 bi-hebdomadaire; 23 mensuelles; 12 trimestrielles; 8 annuelles; 3 bi-annuelles.

Ces publications et les autres ouvrages ont augmenté le nombre des volumes composant notre bibliothèque de 70 volumes.

Au total nous possédons 909 volumes estimés (valeur en librairie) à fr. 15,471-10, soit une augmentation de fr. 950-10 sur le chiffre de l'année écoulée.

Nous avons continué à recevoir pour nos échanges 43 exemplaires de *l'Emulation*.

Le nombre des prêts d'ouvrages à nos membres est en progression constante, nous nous plaisons à le signaler.

Nous avons publié la liste des photographies que notre société a prises pendant ses excursions.

Cette collection comprend actuellement 500 clichés.

∴

La situation financière de notre société est restée très favorable.

En 1889 les recettes ont été de . . . . . fr. 3,103 31
et ont été balancées par les dépenses qui se sont élevées à 3,106 89

Notre fonds de réserve est resté stationnaire. En y ajoutant la valeur de la bibliothèque et de notre collection de photographies qui se monte à fr. 16,375-10, nous trouvons que l'avoir actuel de la société est de fr. 19,547-43.

Ce résultat fait honneur à notre trésorier, M. Peeters, qui avec un zèle ininterrompu gère nos finances depuis 12 ans.

∴

En résumé, Messieurs, l'ensemble des travaux que nous venons d'esquisser à grands traits fournit la preuve que notre société a conservé son allure militante et qu'elle est décidée à entrer dans la voie la plus large de son programme.

Il nous appartient d'entretenir dans son sein l'émulation indispensable à la vie d'une association comme la nôtre et de poursuivre la réalisation des réformes reconnues nécessaires.

Déjà, nous pouvons le dire, notre société s'est imposée; en s'occupant constamment comme par le passé, avec dignité et prudence des intérêts matériels de notre profession, nous croyons fermement que la Société Centrale d'Architecture de Belgique s'assurera une longue et honorable existence.

Bruxelles, le 6 décembre 1889.

Le Secrétaire, VICTOR HORTA. *Le Président,* ERNEST ACKER.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

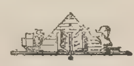
Séance du mois de mai

Présidence de M. Acker, président

Après l'approbation du procès verbal de la séance précédente, M. Canneel donne lecture de quelques extraits de journaux, se rapportant à la question du diplôme à conférer aux architectes récemment agitée en France; il recherche les arguments soulevés pour et contre cette question, que nos voisins du Midi viennent de résoudre par la négative.

M. Saintenoy fait à ce sujet un exposé des prolégomènes de la question qui vient d'être remise sur le tapis et finalement écartée par la Commission ministérielle, spécialement nommée afin de l'étudier.

La fin de la séance est occupée par la discussion des dispositions à prendre pour la réception de la Société régionale des Architectes du Nord de la France.



BIBLIOGRAPHIE (1)

Les Constructions françaises et étrangères à l'Exposition universelle de 1889, par M. L. Farge, architecte. Pavillons, Kiosques, Edicules, Histoire de l'habitation, Portes monumentales, Entrées des galeries, Détails divers. Livr. II et III. Un beau volume grand in 4° texte, 80 planches autographiées. Paris, André, Daly et Cie, éditeurs. 40 francs pour les souscripteurs; 50 francs après souscription.

Réunir en un volume élégant les mille et un morceaux d'architecture de cette fête unique des yeux et de l'intelligence, qu'a été l'Exposition universelle de 1889, tel a été le but de M. Farge.

L'effort immense tenté et réussi par l'Architecture française, pour donner un cadre somptueux et grandiose à la fête du centenaire de 1789, méritait un historien et nécessitait, par cela même qu'il était d'une durée éphémère, un livre résumant en ses pages et gravures, les constructions les plus curieuses de ce vaste caravansérail des nations.

C'est là, pour nous, un des premiers attraits de cet ouvrage de M. Farge, que ce caractère international. Rien de curieux, en effet, comme d'y suivre, de page en page, les données des architectures des différents peuples qui s'étaient donné rendez-vous fraternel et pacifique dans la plaine du Champ de Mars, sur les hauteurs du Trocadéro et sous les ombrages touffus de l'esplanade des Invalides.

On suit là les luttes de l'esprit humain pour se rendre maître de la matière inerte, pour fondre en une harmonie puissante, ces blocs arrachés aux montagnes, ces métaux, rompus par la volonté de l'ingénieur et de l'architecte, et formant ces ensembles colossaux, que nos pères auraient mis un siècle à élever et qui surgissent de nos jours en une année.

Hélas! aussi, cette production hâtive laisse bien des points incomplets; mais tels qu'ils sont avec la fougue, le brio et l'imagination ardente qui caractérisent l'esprit et le génie français, ces édifices ont un puissant intérêt et portent la marque d'un mouvement architectural important, qu'on a tort de calomnier en le comparant aux arts des siècles privilégiés.

Pastichant bien souvent, l'architecture avait au Champ de Mars et à l'Esplanade quelques belles envolées dans les régions moins explorées de l'art.

L'ouvrage de M. Farge nous redit tout cela : ces luttes et ces triomphes, ces pastiches et ces idées novatrices, ces œuvres marquées de l'érudition des choses anciennes et ces ouvrages remarquables par l'application des sciences modernes.

Commençant par l'histoire de l'habitation humaine de M. Charles Garnier, nous redisant en ses premières pages l'architecture de Kharnak et de Kouyoundnijk, d'Athènes et de Rome, de Cluny et d'Orléans, de Tokio et de la Mecque, M. Farge nous mène sans transition dans le pavillon de MM. Perrusson et Desfontaine, dû à M. T. Ferret, architecte, où tout ce que la céramique moderne produit de plus parfait était employé avec finesse et esprit.

De là, nous allons à la galerie de 30 mètres, dont voici la porte monumentale de la classe 36 (M. Emile Bertrand, architecte), puis au pavillon du Chili (M. H. Picq, architecte), et à celui de la République de Salvador (M. J. Lequeux, architecte).

Viennent ensuite, la passerelle du carrefour du pont de l'Alma, avec ses lumières multicolores, artistement arrangées par M. Ch. A. Gautier, architecte; le pavillon de la grande tuilerie de Montchanin, dû à MM. Wulliam et Farge, dont nous avons déjà fait l'éloge mérité dans cette revue, et le pavillon de la Presse, de M. Alfred Vaudoyer.

Avec le projet de maison d'école type de M. Marcel Lambert, nous entrons dans une sphère plus sérieuse, mais non moins intéressante, dont nous sommes distraits par le pavillon de l'Algérie (M. A. Ballu, architecte), par d'amusantes vues de la rue du Caire, si bruyante et si animée, et encore par les fantaisies du Pavillon des pastellistes de M. Jacques Hermant.

Notre confrère, M. Schmit, l'auteur du curieux portique de la métallurgie de la galerie de 30 mètres, montre, dans la planche suivante, l'installation d'un exposant de la classe 62; puis, voici la statue de la République de MM. Peynot et Blavette, qui se dressait au-devant du dôme de M. Bouvard, la porte des mosaïques de M. Paul Sédille, la pavillon du gaz de M. Picq (déjà nommé, comme on dit dans les palmarès), et enfin, les élégants portiques des galeries des industries diverses, dus à M. Paul Sédille, dont le nom revient ici, lui aussi, pour la seconde fois.

Nous voici arrivés à la planche 40 du livre de M. Farge, qui en annonce 80, accompagnées toutes d'un texte explicatif et descriptif, fort bien fait, et donnant sans phrases des données positives sur tous ces monuments dont beaucoup ne sont plus qu'un souvenir.

C'est là ce qui constitue en plus, pour nous, l'utilité de ce livre : chacun, en le feuilletant, pourra revivre en ses jolis dessins à la plume, augmentés de détails à grande échelle et de croquis perspectifs, ces heures délicieuses passées à Paris au milieu de tant de belles choses, et les architectes, eux, y trouveront tous les monuments qui ont fait de l'Exposition de 1890, la fête de l'Architecture, cet Art « hautain et fermé », comme dit spirituellement M. Francisque Sarcey.

Paul Saintenoy.

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique Bibliographie sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen à Liége.

FAITS DIVERS

Expositions

La section liégeoise a organisé, comme nous l'avons annoncé le mois passé, une exposition d'architecture et d'art décoratif qui s'est ouverte le dimanche 11 mai, au local de la Société d'Emulation, à Liége, et a duré quinze jours.

Cette exposition était réservée aux architectes, sculpteurs-ornemanistes et peintres décorateurs de Liége et de la province.

Un délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique a assisté aux opérations du jury d'admission.

Des cartes d'invitation à l'ouverture de l'exposition ont été envoyées à tous les membres de la Société Centrale d'Architecture de Belgique; remercions-en bien sincèrement nos vaillants confrères Liégeois.

Un catalogue illustré par les exposants mêmes a été publié.

Nous insérerons une étude détaillée sur cette très-intéressante exposition dans notre prochain numéro.

—

L'Ecole polytechnique d'Aix a organisé une exposition de l'œuvre de feu le professeur Ewerbeck, d'Aix-la-Chapelle. Voici la note parue dans les journaux techniques d'Allemagne à ce sujet :

« Lundi 12 mai, s'ouvrira à la grande salle des fêtes de « l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle, l'exposition de « l'œuvre de feu le professeur Ewerbeck. Plus de quatre cents « feuilles de dessins, croquis, aquarelles et tableaux embrassant tout le domaine des beaux arts, rappellent en une « revue admirable, le maître regretté, qui fut un si grand « artiste. Tous ceux qui s'intéressent aux questions d'art et « surtout les architectes s'empresseront d'aller voir cette exposition unique et de grande valeur.

« L'exposition restera ouverte au public pendant quelques « heures par jour, mais les confrères et artistes étrangers y « auront accès pendant toute la journée. »

A l'occasion de cette exposition de l'œuvre de notre regretté confrère et ami, nous publions dans ce même numéro, sa biographie détaillée qu'un de nos lecteurs d'Aix-la-Chapelle veut bien nous communiquer.

Nomination.

De Liége, nous recevons l'avis suivant :

Le gouverneur de la province informe que la place d'*Architecte provincial* est à conférer.

Le traitement annuel attaché à cet emploi est de 4,000 fr.

L'architecte provincial est tenu de résider au chef-lieu de la province. Il a ses bureaux dans le local de l'Administration provinciale et, lorsqu'il n'est pas en tournée, il est astreint de se trouver à son bureau depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de relevée.

Il lui est interdit :

1° De remplir ou d'accepter aucune autre fonction ou emploi quelconque.

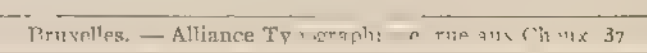
2° De prendre part, directement ou indirectement, dans les entreprises de travaux dont la surveillance lui est confiée, ou dans les fournitures pour compte des communes ou des établissements publics.

3° De dresser aucun plan, aucun projet des dits travaux.

Les postulants devront déposer leurs demandes avec pièces à l'appui, au greffe provincial, avant le 20 juin prochain.

Liége, le 14 mai 1890.

Le Gouverneur de la province,
L. Pety de Thozée.



Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Une Exposition d'Architecture a Liége

J'étais naguère mollement étendu sur un des excellents fauteuils du Cercle littéraire et artistique de Bruxelles, lorsque, après avoir savouré certaines choses étranges que de très bonne foi les gens de lettres écrivent sur les arts et qu'on retrouve de huitaine en huitaine dans les gazettes artistiques, je trouvais dans une de celles-ci, l'annonce de l'ouverture prochaine d'une exposition d'architecture à Liége.

Fig. 1

C'était le premier mot que j'en apprenais.

Aussi lançais-je vite un mot d'information à mes aimables confrères liégeois, pour leur demander confirmation de la nouvelle. Celle-ci arriva le lendemain et, cinq jours après, j'étais dans la ville de Notger avec quelques miens confrères de Bruxelles, tout aussi curieux de voir et d'étudier l'exposition de la section liégeoise de la Société Centrale d'Architecture.

Nous arrivons, et après une déambulade le long de la rue des Guillemins, aux boulevards de la Sauvenière et d'Avroy (vues : des constructions intéressantes de MM. Mullejans, Jaspar, Castermans, Demany, Close, etc.), en poussant des pointes archéologiques dans les églises Saint-Paul et Saint-Jacques, si curieuses et si captivantes d'archaïques splendeurs, évoquant un passé de grandeur et de pompeuse richesse, nous entrons place de l'Université, dans le local — j'allais dire dans la chapelle — de la Société d'Émulation.

Je suis sûr que Velbruck, le prince-évêque de Liége qui fonda, il y a plus d'un siècle, la Société libre d'Émulation, serait content (s'il vivait) de voir s'étaler sur les murs de cette salle, où tous les Liégeois se sont pris d'*émulation* pour bien faire, et où *l'Emulation* m'a conduit pour — mission agréable, mais délicate! rendre compte des dits efforts, de voir s'étaler, dis je, charmants dessins, peintures gracieuses et sculptures fines en un ensemble miroitant de vie, de couleur et d'activité intense.

J'assure que j'ai été agréablement surpris et pourquoi ne le dirais-je pas? — que j'ai été étonné (mille pardons du mot, mes amis de Liége) de voir ce que la section liégeoise de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, récemment formée, avait su réunir là, en si peu de temps et avec des ressources si... modérées en matière financière.

Ceci dit, et en m'aidant de l'artistique catalogue dont voici quelques vignettes prêtées gracieusement à *l'Emulation* par la section liégeoise et qui a été imprimé par un artiste typographe, M. Auguste Bénard, je vais faire une longue revue de l'exposition qui assurément le mérite.

La section liégeoise a compris qu'avec ses seules ressources, elle aurait peut-être fait bonne figure, avec l'appui des décorateurs et des sculpteurs, elle ferait assurément bonne figure.

Et entre un doute et une certitude, elle n'a pas hésité.

Voilà comment il se fait qu'en cette exposition liégeoise, le premier artiste que nous ayons à citer soit M. Émile Berchmans, peintre-décorateur. Son exposition prouve un homme de longue pratique, ayant amassé, par un travail de nombreuses années, une science d'arrangement et une « patte » guidés par des dons naturels et une imagination qui n'est pas à court de motifs élégants et bien étudiés (fig. 1).



Fig. 2

Son fils, M. Émile Berchmans, continue ses traditions avec moins d'acquit et plus de cette élégance, qui donne à sa *Diane* (malgré un *facies* trop allongé) une rare distinction (fig. 2).

M. Théodore Canfrère n'atteint peut-être pas tout à fait à celle-ci, mais ses fleurs sont fouillées, quoiqu'un tantinet plus de souci de l'effet général aurait mieux fait mon affaire.

C'est, d'ailleurs, la ligne qui est difficile à trouver en ce temps de pyramidante et bulbeuse architecture; l'harmonie des masses ne s'allie pas toujours avec les motifs pittoresques et colorés de nos renaissancistes constructions.



Fig. 3

M. Gustave Charlier, le dévoué secrétaire de la section liégeoise, expose des dessins qui nous montrent châteaux et villas inspirés du néo-classicisme du siècle de Charles-Quint et de Philippe, deuxième du nom.

L'étude des silhouettes, le bon appareillage des matériaux et l'entente de la construction en pays montagneux, font de ces immeubles pittoresque-

ment plantés sur les flancs des élévations qui entourent la jolie cité liégeoise, à Saint-Maur, à Trooz (fig. 3), à Micheroux et ailleurs, des œuvres intéressantes à voir.

Ajoutons que de nombreuses maisons de commerce où d'habitation complétaient très bien l'exposition de M. Charlier.

De M. Oscar Delhez, des dessins de maisons un peu lourdes dans les masses, m'ont retenu, mais par contre de M. Auguste Donnay, les œuvres picturales inspirées des décoratives peintures de M. Besnard, m'ont captivé par leur originalité puissante et nerveuse (fig. 4).



Fig. 4

Du talent dans tout cela, et des promesses d'avenir, lorsque la personnalité se sera dégagée des influences, quelque louables soient-elles!

M. Lambert Gaspard a envoyé des plans et des photographies de l'*Asile de la vieillesse,* qu'il bâtit pour les hospices liégeois.

Je n'en suis pas enthousiaste, ni comme plan dont les dispositions ne sont pas d'accord avec les perfectionnements récents de l'architecture hospitalière, ni comme façades qui sont bien arides.

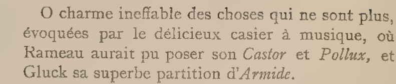
Chose singulière, cet asile très important a été mis au concours il y a trois ou quatre ans, et c'est, bien que les primes aient été décernées, un architecte n'ayant pas concouru qui l'exécute.



Fig. 5.

Notons du même, le château de Targnon, des hôtels et une villa à Cointe, dont nous louerions peut-être le détail, si elle ne masquait en partie le superbe panorama que l'on a de l'établissement hydrothérapique élevé là-haut par notre ami et confrère, M. Jules Mullejans, et qui a nom : *les Thermes liégeois.*

M. Désiré Gérard est un sculpteur qui, se souvient, et il a raison, des excellents tailleurs de grotesques et d'enroulements du siècle de Louis XV. Ses meubles ont comme une ressouvenance des temps passés, et semblent rappeler les belles marquises vêtues en *souffle de brise* ou en *soupir étouffé de nymphe confuse* dansant le menuet devant quelque marquis poudré et de soie bleu de ciel couvert.



O charme ineffable des choses qui ne sont plus, évoquées par le délicieux casier à musique, où Rameau aurait pu poser son *Castor* et *Pollux,* et Gluck sa superbe partition d'*Armide.*

Merci, M. Gérard, mais ne croyez-vous pas que les marquises sont mortes; que le marquis poudré serait arrière-grand-père et même trisaïeul (si Dieu lui avait laissé vie); que Rameau est oublié; qu'enfin, le Gluck de nos jours s'appelle Wagner, et qu'il a aussi ses Piccini!



Fig. 6

De plus le menuet — croyez-moi — ne se danse pas au bruit des sifflets de locomotive, des soufflets de forge, des bruits stridents de la mine et de l'atelier d'électricien.

Hélas! M. Gérard, que vous auriez mieux été dans votre milieu en vivant sous le gracieux épiscopat de ce Velbruck dont j'évoquais tout à l'heure le souvenir!

Voici les galeries-promenoirs de Spa (fig. 5) exposées avec des dessins de villas, d'abattoir et d'école — quel singulier assemblage de mots — par M. William Hansen, qui vont nous rappeler au présent, et de même les maisons ouvrières de M. Albert Hauzeur nous ramènent aux questions sociales de notre temps.

Ils se souciaient bien peu de tout cela, les beaux marquis en habits bleus!

Mais voici M. Ferdinand Heine et son château de Marchin, son tombeau de M. Prudhomme, à Huy (fig. 6), et des aquarelles intéressantes de constructions champêtres.

De la verve dans tout cela, particulièrement dans l'arrangement de certains plafonds où M. Heine, qui est un de nos architectes de province les mieux doués, a été habilement secondé par son ornemaniste.

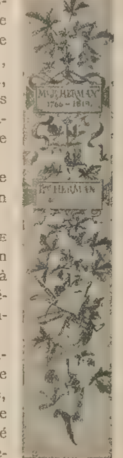


Fig. 7.

M. Fr. Hens — presqu'un homonyme du pré-

cédent — alterne, dans son exposition, des villas et des maisons à loyer. Un peu plus de pratique du rendu serait désirable pour donner plus ample connaissance de ces œuvres qui paraissent mouvementées de lignes et de masses.

M. Jean Herman, sculpteur, a exposé des meubles où il y a du Liénard et duPrignot, et des carreaux ornés pour foyers de cheminée où il n'y a que du Herman sans que nous nous en plaignions (fig. 7).



Fig. 8.

Ces briques ornées sont d'un emploi à conseiller et nous devons savoir gré à M. Herman d'avoir rénové une industrie si brillante aux temps jadis.

Mais voici des relevés intéressants de l'église de Haneffe dus à M. Edmond Jamar, architecte, ainsi que la restauration du château de Montjardin (propriété de M. de Theux) à Remouchamps (fig. 8).



Fig. 9

Admirablement planté sur son roc escarpé, le castel de Montjardin, quelque peu rajeuni par la restauration, fait honneur à M. Jamar qui se voue — et il a raison — à l'étude de notre art ancien.

M. Paul Jaspar, dans le frontispice ci-dessus nous dit *vénérons le vieux,* ce qui n'est pas la même chose que de l'*étudier* (fig. 9).

Il y a de plus différence marquée entre cette sentencieuse parole et les attributs présentés : l'Amour pleurant — ce qui n'implique ni la vénération, ni l'étude, — la couronne mortuaire, la palme, le crêpe qui dénotent la mort, la fin, l'oubli, le passé bien fini en un mot.

Faisons du neuf nous répond-il; mais, dame, je ne demande pas mieux, et M. Jaspar lui-même, mettant en pratique autant que faire se peut cette belle maxime, a tâché d'oublier sans y parvenir — les monuments de l'art ancien : il en reste toujours quelques bribes dans la mémoire!



Fig. 10

M. Jaspar a en lui de l'originalité; qu'il se garde du bizarre en se promenant — ce dont nous le félitons — sur les plates-bandes, en grand mal de recherche du sentier où l'on n'est point passé.

M. Émile Jaspar lui aussi cherche sa voie en dehors des conventions et je lui en sais gré.

Ses décorations, brûlées au crayon électrique (pyrotypie), sont intéressantes et ses rideaux de théâtre ont du brio, de la couleur et de l'éclat. Ses graphitos sont à voir également (fig. 10).



Fig. 11.

Mlle Augusta Lorrain et M. Gustave Kerens ont exposé des panneaux décoratifs, et M. Joseph Lousberg, son intéressante maquette en plâtre de la fontaine Montefiore-Levy (fig. 11).

M. Marissiaux, de Seraing, a exposé des villas composées sur des thèmes connus. On a *seriné* (pardon!) cela ailleurs, moins bien et mieux. Plus de simplicité serait désirable et moins de lourdeur dans les toitures ferait mieux.

M. François Namur a envoyé des panneaux décoratifs où l'on aimerait à voir un peu de la patte spirituelle que dépense M. Rassenfosse dans ses charmants et très originaux meubles en bois brûlés dont voici un panneau (fig. 12).

Voilà du neuf, et, sauf la japonaiserie du décor, gracieux produit d'un art nouveau.

Je gage que cela n'empêche pas M. Rassenfosse d'*étudier* et de *vénérer* par surcroît le vieux.

Mais voici M. Charles Soubre, l'excellent président de la section, qui nous montre son hôtel du boulevard Frère-Orban, à Liége, et sa chapelle funéraire d'Angleur, bien connus des lecteurs de *l'Emulation* par les dessins qu'elle en a publiés, et des œuvres nouvelles: un hôtel du boulevard Piercot où il y a de la grâce, de la légèreté et une véritable élégance dans l'emploi des motifs de la Renaissance italienne; une villa pour M. le docteur Candèse, à Ghlin, où il y a du pittoresque (fig. 13); une maison de garde, et enfin des rampes d'escalier artistiquement exécutées par la maison Requillé.

Parmi les envois de M. Charles Thirion, nous avons distingué des œuvres vues déjà à l'Exposition universelle de Paris et la villa Lippman, à Heisdorf (fig. 15).

Fig. 12

MM. Joseph Wéra, sculpteur (fig. 16), et Jean Ubaghs, peintre, ont envoyé à l'exposition, l'un des sculptures, un peu lourdes, mais d'un effort louable; l'autre, des peintures qui



Fig. 13

ne sont pas décoratives et qui tiennent plus de l'art proprement dit. Son frontispice (fig. 14) a de l'allure et quelque chose de piranésien qui n'est pas fait pour me déplaire.

Il en est de même pour la section rétrospective, car il y a (on fait bien les choses au pays de la dorée!) une section d'art ancien.

On peut y voir des envois de l'Académie des Beaux-Arts de Liége de MM. Couclet, Fayn, Henrard, Herman, Hock, Paul Jaspar, et d'un trop modeste M***, — ce qui est rare en notre temps de *géraudelisme* qui n'est pas une époque de platonisme, mais de *blatonisme;* — est-ce un effet du



Fig. 14

printemps? On nous a confié son nom, soyons indiscret — c'est si bon — et nommons M. Pierre Dehousse, professeur de mathématiques à l'Athénée, qui profite de ses loisirs pour dessiner des fragments d'architecture en artiste.

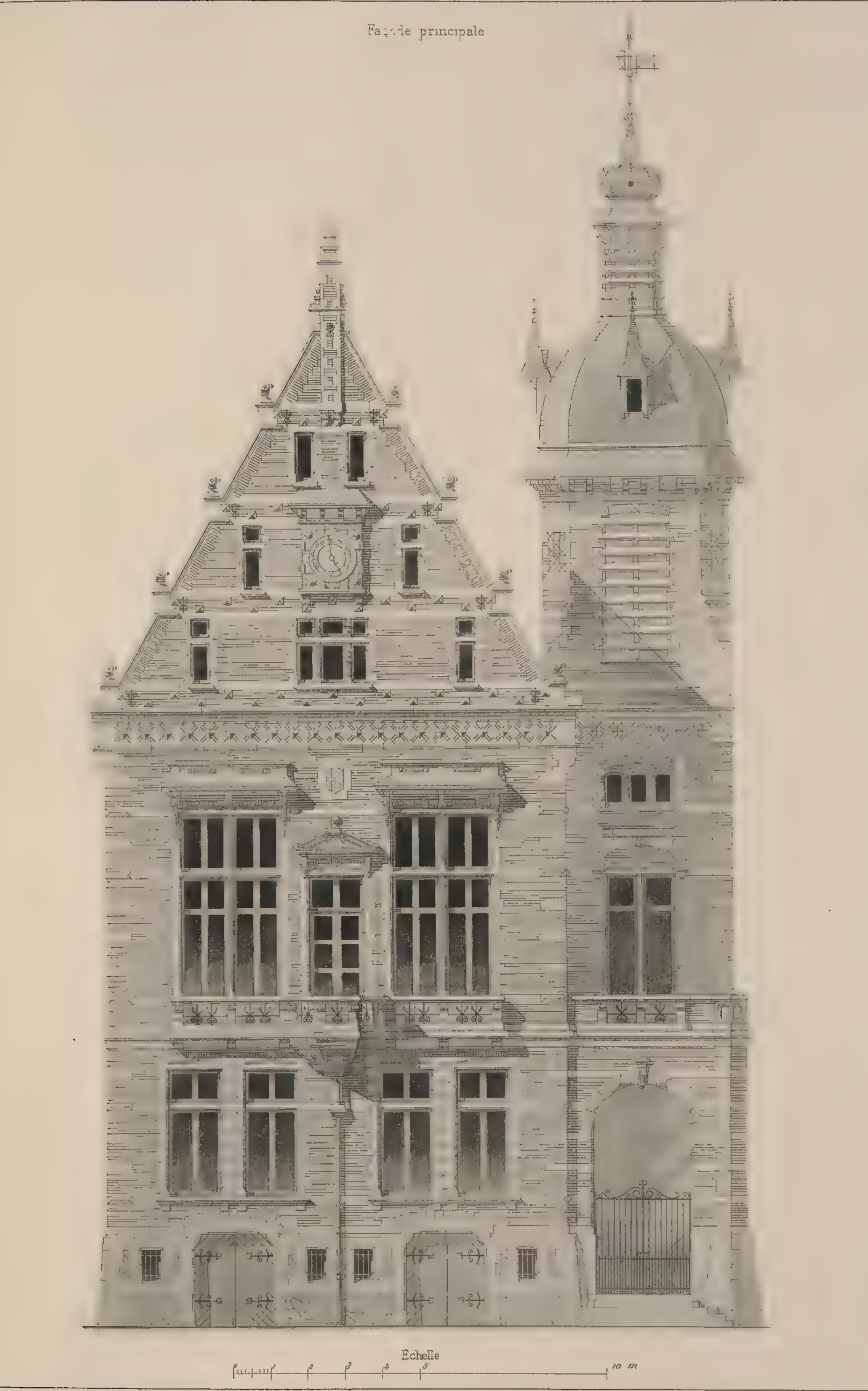


Fig. 15

Notons dans cette intéressante section d'art ancien, les beaux relevés par M. Paul Jaspar, du Mont-de-Piété de Liége. Ses cheminées et ses pavements historiés sont remarquables.

Notons encore des aquarelles de l'église Saint-Jean, de la Cour des mineurs, et le curieux dessin

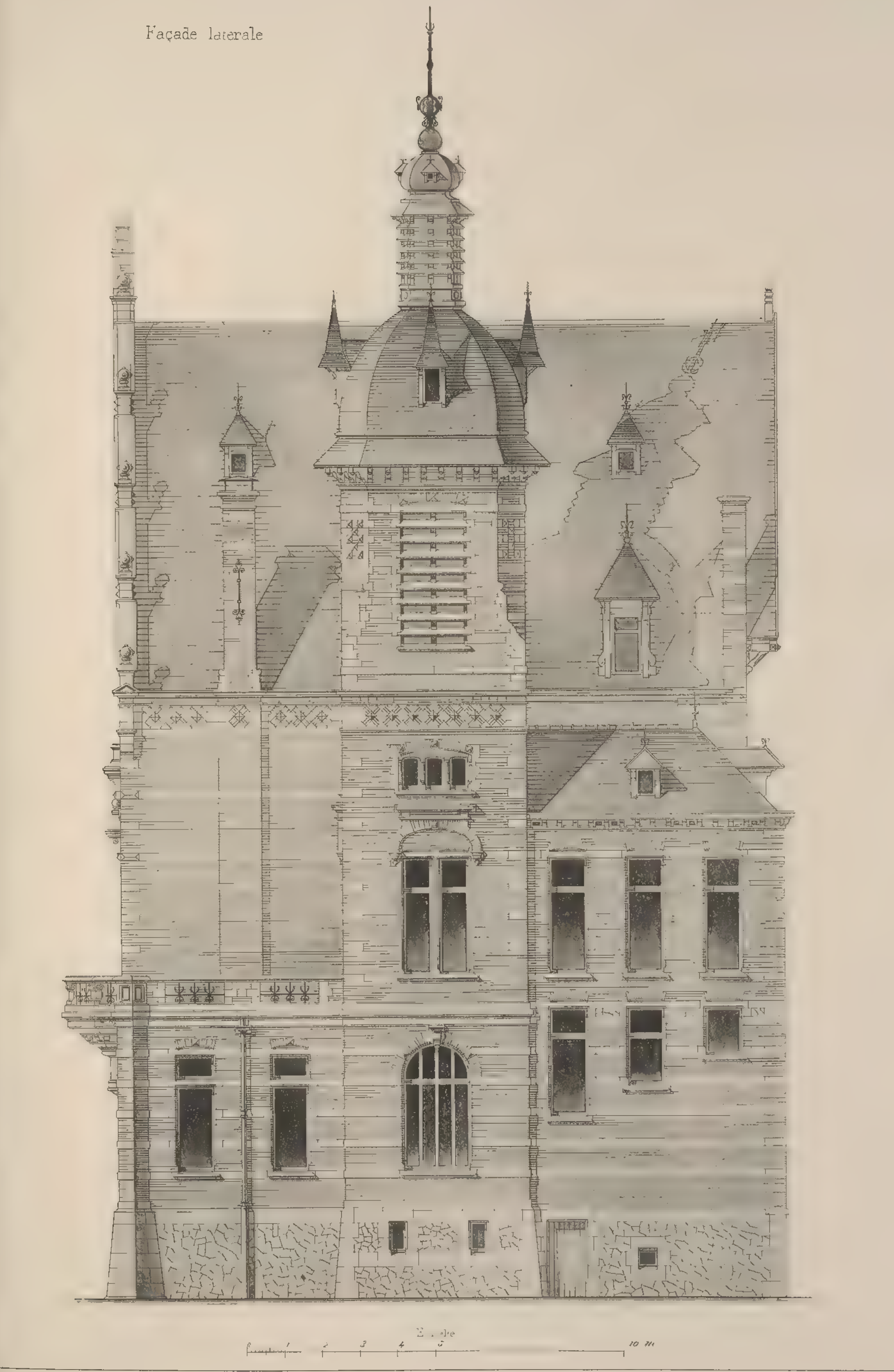
Façade principale



Imp CH CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL 23

HÔTEL COMMUNAL DE NIMY
1885
ARCH^TE CHARLES NEUTE



Imp. CH CLAESEN à Liège

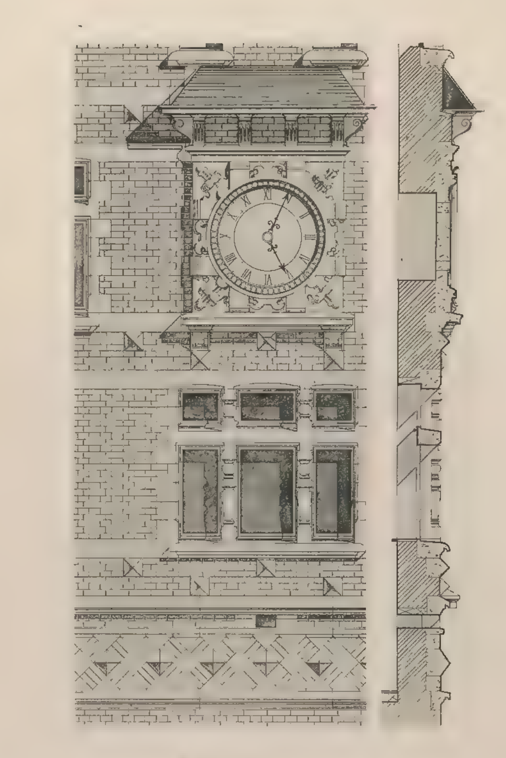
Editeur de publications artistiques

Pl. 24

HOTEL COMMUNAL DE NIMY

1885

ARCHte CHARLES NEUTE



Detail du Balcon (1er Etage)

Détail du Pignon

Échelle

Imp. CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL 25

HÔTEL COMMUNAL DE NIMY

1885

ARCHTE CHARLES NEUTE



Imp. CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

HÔTEL RUI...

RELEVÉ ET...



Coupe



…BRUXELLES

…EORGES KAMS

publié par M. De Marteau, sur l'ancien hôtel de ville de la cité au perron.

Pour finir cette revue, trop courte à mon gré, de l'exposition liégeoise, qu'il me soit permis de dire quelques mots d'un homme trop oublié, dont on remarque les dessins dans la section rétrospective, et qui a été un esprit novateur très remarquable. Je veux parler de Charles Marcellis et de sa couverture projetée pour la Bourse d'Anvers. *La Meuse* a publié à ce sujet un article que nous reproduirons, car on n'a pas assez rendu justice à Marcellis, pas plus d'ailleurs qu'à Bellanger, l'auteur *en 1811* de la prestigieuse coupole en fer de la Bourse aux Grains de Paris.

Fig. 16

Sur ce, mes félicitations aux vaillants membres de la section liégeoise qui ont prouvé qu'avec ardeur et activité on pouvait, même avec des éléments peu nombreux, faire bien obtenir succès et même grand succès.

Paul Saintenoy.



Fig. 17.
Vignette d'entête du catalogue de l'Exposition d'Architecture de Liége. (Dessin de M. Paul Jaspar.)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

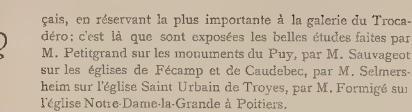
Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164, XVe année, col. 33, 52 et 66.

L'EXPOSITION DÉCENNALE DE L'ARCHITECTURE

École française. — Les architectes des monuments historiques.

Les études faites sur nos monuments français ne sont ni moins nombreuses, ni moins intéressantes que les restaurations de monuments antiques dues aux pensionnaires de l'école de Rome; mais l'exposition rétrospective organisée au Trocadéro, sous les auspices de la commission des monuments historiques, avait scindé en deux parties les dessins des monuments français, en réservant la plus importante à la galerie du Trocadéro: c'est là que sont exposées les belles études faites par M. Petitgrand sur les monuments du Puy, par M. Sauvageot sur les églises de Fécamp et de Caudebec, par M. Selmersheim sur l'église Saint Urbain de Troyes, par M. Formigé sur l'église Notre-Dame-la-Grande à Poitiers.



La galerie Rapp n'était pas cependant complètement déshéritée; nous y avons admiré les charmants dessins de l'hôtel Bourgtheroulde, à Rouen, par MM. Lafon et Marcel; la restauration du palais de justice de Rouen, où M. Lefort a su très heureusement raccorder sa façade nouvelle avec l'ancien édifice; la restitution des châteaux anciens de Chalucet et de Madaillan, par Pierre Benouville, un artiste distingué, prématurément enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis; le musée de Toulouse, l'une des œuvres les plus considérables, et des meilleures, de M. Denis Darcy, de belles aquarelles de l'église de Vézelay, par M. Degeorge.

Les beaux dessins ne manquaient pas à l'Exposition, et je ne crois pas que notre école ait jamais compté un plus grand nombre de praticiens éminents; mais il y a loin du dessin à l'exécution, et nous sommes souvent surpris de voir des dessinateurs habiles créer des œuvres médiocres, tandis que nous retrouvons dans les collections anciennes des dessins fort médiocres de maîtres qui ont créé de merveilleux monuments. J'insiste sur ce point, parce que je crois y reconnaître une cause de faiblesse pour l'école moderne : un temps trop considérable est consacré à la perfection du métier aux dépens de l'imagination; ce qu'il faudrait chercher à développer par l'enseignement, ce n'est pas l'habileté de la main, qui s'acquiert toujours, si étonnante qu'elle puisse paraître, par une longue pratique; c'est l'initiative de la pensée et la sûreté du jugement, ces deux qualités maîtresses sans lesquelles on ne peut produire une œuvre vraiment originale. Si nous ne craignions de froisser involontairement quelqu'un de nos confrères, nous pourrions citer dans l'enceinte même du Champ de Mars tel monument aux proportions insuffisamment équilibrées, aux formes inutilement tourmentées, dû à tel artiste dont les dessins, exposés dans la galerie Rapp, provoquent notre légitime admiration.

Il y a là certainement une critique et une critique sérieuse à faire de notre système d'expositions annuelles; j'ai déjà eu l'occasion de soutenir cette thèse dans la commission d'organisation de l'exposition des Beaux-Arts, dont j'avais l'honneur de faire partie. J'avais demandé et obtenu que notre section d'architecture pût comprendre, sous le titre de « Décoration monumentale », des fragments exécutés empruntés aux œuvres modernes; cette clause, introduite tardivement dans le règlement de l'Exposition de 1889, est restée à l'état de lettre morte; il est à souhaiter qu'il n'en soit pas ainsi désormais; le public, notre juge en somme, n'est pas si récalcitrant qu'on veut bien le dire à l'examen des œuvres d'architecture, lorsqu'elles lui sont présentées sous une forme claire et compréhensible. Le succès incontesté des expositions de l'Union centrale des arts décoratifs, où sont exposées, par ordre de matières, des œuvres d'art qui ne sont en somme que des œuvres d'architecture, se rattachant à la décoration monumentale, prouve suffisamment que le public s'intéresserait à nos œuvres si, à côté du dessin, nous placions sous ses yeux un morceau de l'œuvre exécutée d'après ce dessin. Les formes adoptées seraient ainsi justifiées par l'emploi même de la matière et nous n'infligerions pas aux visiteurs, peu préparés à nos études techniques, l'ennui que leur cause la vue de dessins aussi compliqués pour eux que des rébus.

Imaginez-vous un concours de musique consistant dans l'exposition des partitions? Si le musicien a besoin d'interprètes pour initier le public à son œuvre, n'avons-nous pas aussi besoin de nos interprètes, peintres, sculpteurs, tailleurs de pierre, menuisiers, serruriers, charpentiers, associés par nous à l'exécution de notre œuvre? Vaut-il mieux considérer les expositions comme inutiles, puisque les dessins, dans l'état actuel de l'éducation du public, ne donnent qu'aux seuls architectes l'illusion des œuvres exécutées, ou bien faire cette éducation du public, en l'habituant peu à peu à comparer au dessin l'œuvre exécutée, et dans ce cas ne serait-il pas utile de modifier le programme de nos expositions ?

Ces considérations nous entraîneraient hors de notre sujet; elles ne peuvent nous empêcher d'ailleurs de reconnaître les mérites des œuvres exposées. Toutes sont intéressantes à différents titres. Sans parler des remarquables dessins de MM. Laisné, Gout, Paul Bœswilwald, Louvier, Rapine, Darcy fils, de La Rocque, Werlé, Chaine, Deverin, Rouillard, dessins qui appartiennent aux Archives des monuments historiques et faisaient partie de la collection du Trocadéro,

nous devons mentionner encore, avant d'aborder les œuvres d'architecture moderne, quelques jolies études placées dans la galerie Rapp. M. Chancel (Adrien) a envoyé de charmantes aquarelles d'après le Parthénon, les Propylées, le temple de Pœstum, les églises de Saint-Marc de Venise et de Saint-Laurent-hors-les-Murs à Rome, M. Marcel Lambert a fait un essai de restitution de l'Acropole, qui ne nous paraît ajouter aucun document nouveau aux études faites antérieurement sur ce sujet; mais ses aquarelles de l'état actuel sont d'une très agréable couleur. Il est regrettable que M. Girault ait choisi comme sujet d'étude la villa d'Hadrien, édifice secondaire, de formes compliquées, et dont la restitution ne semble pas établie sur des bases certaines; nous préférons à cette étude son relevé du tombeau de Mastino II della Scola à Vérone, et ses beaux détails de l'arc de Titus.

Les dessins de M. Revoil pour l'achèvement et la décoration de la cathédrale de Marseille sont présentés avec la conscience et l'habileté qui caractérisent le talent de cet artiste.

Citons encore le château royal de Montceaux de M. Lefol; les aquarelles largement faites de M. Hourlier, représentant un plafond de l'église Santa-Maria d'Ara-Cœli et l'autel d'une église de Sienne; les belles études de M. Boitte sur une cheminée de Fontainebleau et sur le château de Fère-en-Tardenois, et l'envoi considérable de M. Albert Ballu, comprenant, outre le palais de justice de Bucharest, d'importants dessins de la mosquée de Sidi-Abder-Rhaman, de la tour Solidor à Saint-Servan et de l'église de Lamballe.

Les stalles et les tombeaux de l'église de Brou ont été reproduits par M. Boudin; ses aquarelles n'ont peut-être pas toute la précision que comportent ces merveilles de finesse et d'élégance. La restauration de l'hôtel Cujas, par M. Camut, nous a produit la même impression. Ces œuvres de notre première Renaissance française exigent, pour être bien reproduites, une délicatesse du dessin qui ne nous paraît avoir été atteinte que dans le projet de restauration de l'hôtel de Bourgtheroulde.

Nous n'avons plus à mentionner dans les restitutions de monuments anciens que les études de M. Aubry sur le château de Sully, de M. Claude David sur le château d'Echoisy, et de M. Gontier sur le château du Rocher.

(*A suivre.*) LUCIEN MAGNE.

Les Coupoles d'Orient et d'Occident (1)



« L'architecture en arcs qui, suivant la judicieuse « remarque de M. Ch. Blanc, répond aux idées « de hardiesse et de mouvement, de liberté et « d'équilibre, est bien celle qui convient à notre « civilisation moderne, dont elle sert les aspira- « tions et les besoins, comme l'architecture en plates-bandes « qui respire le calme et la fatalité répondait à la religion et « aux idées des sociétés antiques avant l'apparition du christianisme. »

Tel est le début de l'ouvrage si important et si consciencieux en ses subtils développements esthétiques, historiques, théoriques et pratiques consacrés aux *Coupoles d'Orient et d'Occident* par notre estimé confrère rémois, M. Alphonse Gosset, l'éminent auteur du théâtre de la ville de Saint-Remi et de bien d'autres édifices.

C'est à cet ouvrage que nous avons emprunté le titre de cet article. que nous désirons consacrer à faire connaître à nos lecteurs, l'œuvre intéressante qui vient de voir le jour. M. Gosset n'en est, d'ailleurs, pas à ses débuts dans la question.

Dans un travail précédent sur *l'Evolution historique de la construction des églises chrétiennes*, M. Gosset a exposé ses idées sur les monuments religieux de notre époque.

Pour lui, il n'y a que deux seules formes possibles d'édifices religieux : ceux à nefs et ceux à coupole.

Les premiers, dérivés de la basilique latine, ont parcouru depuis le IIIe siècle toutes les phases de leur révolution; ils ont passé par les périodes de la formation, du développement et de la décadence pour revenir aujourd'hui à des essais comme au point de départ (telles les églises de Montrouge, du boulevard Montparnasse, à Paris); toutes les formes possibles de basiliques à colonnes et à absides ont été épuisées.

Tandis qu'au contraire, ainsi que M. Gosset a entrepris de le démontrer, l'évolution de la coupole est restée inachevée, au point où l'ont laissée les architectes grecs au XVIe siècle. C'est une étude à reprendre, dans laquelle l'école moderne doit trouver la voie qu'elle cherche.

Telle est la thèse de M. Gosset.

Nous n'entreprendrons pas de la discuter à fond. Ce serait un peu long et certes difficile. Notre architecture moderne est, en effet, arrivée à un point d'où il est hasardeux de dire quelle direction elle prendra et d'affirmer ainsi l'évolution constructive de l'avenir.



Il est à penser cependant qu'avec les constructions métalliques — encore tâtonnantes — alors qu'on ne se bornera pas à couvrir un espace donné comme on résout une formule algébrique, alors qu'un sentiment d'art portera à ne plus montrer le squelette de la construction, mais mieux à en accuser les organes par une décoration rationnelle des surfaces internes des charpentes, soit par des remplissages en céramique, soit par des fonds métalliques — comme Viollet-le-Duc le proposait il y a plus de 20 ans — une architecture vraiment neuve naîtra.

Prendra-t-elle la coupole comme base, comme moyen suprême d'impression esthétique et de construction? La chose est douteuse, quoique nous reconnaissions bien sincèrement que la coupole présente, à tous les points de vue, de grandes facilités constructives et une grandeur d'impression qui en rendra l'emploi préférable pour produire sur l'esprit une haute idée d'*unité* et de grandeur.

Les nefs ont pourtant leur charme ineffable et suprême, et l'abside polyédrique de nos cathédrales termine si heureusement leurs longues perspectives, que bien longtemps encore on appliquera à l'édifice religieux de l'avenir, cette formule si belle et si savamment conformée au sujet. Quant à l'évolution interrompue de la coupole, nous croyons, avec M. Gosset, qu'historiquement parlant, la thèse est juste.

Aujourd'hui, et depuis la coupole de la Bourse de Paris, (ancienne halle aux blés), trop peu appréciée, comme le remarque M. Gosset, le fer permet de franchir des espaces immenses et de reprendre l'étude du problème avec économie.

Œuvre de l'avenir, ces recherches ne conduiront certes pas — pour l'édifice religieux — à proscrire la nef, mais les facilités d'exécution que donne le fer, amèneront peut-être souvent le constructeur futur, comme l'espère l'auteur, à adopter un genre qui exprimera bien l'union de tous les fidèles devant l'autel, sous la parole du prêtre officiant, et le groupement de toutes les parties de la décoration vers le ciel, représenté au sommet par *Dieu Pantocrator* bénissant l'assemblée.

Ceci dit, arrivons à l'analyse du magistral ouvrage de M. Gosset.

La première partie contient, après de courtes notices sur la définition et l'histoire de la coupole, un exposé des origines asiatique et iranienne de celle-ci qui se présente à nous dès la civilisation assyrienne. En Grèce, aux temps homériques, on la retrouve déjà arrivée à une haute perfection au trésor de Mycènes et de l'Eubée, et, en Asie, dans les restes des constructions des Perses, au château de Ferouz-Abad et au palais de Sauriston, par exemple.

En passant par les coupoles de l'Etrurie, M. Gosset arrive à celles qu'élevèrent les Romains.

Après avoir parlé de celles des temples d'Hercule Gordien et de Vesta à Tivoli, et d'un *laconicum* découvert à Pompéi, dans lequel il voit une influence perse, où nous verrions peut-être une tradition grecque de l'époque archaïque, il en arrive à la plus étonnante des coupoles : le *laconicum* des thermes d'Agrippa, devenu par la suite le *Panthéon* romain.

Les autres coupoles du peuple-roi suivent en chronologique ordre, et nous montrent les successives transformations de cet élément architectural.

De massives qu'elles étaient, elles deviennent plus légères par l'influence asiatique, qui se fait sentir à Byzance.

L'étude que M. Gosset donne des églises de Constantinople et de la Syrie, est à remarquer spécialement.

Même après les travaux de MM. Choisy, Rayet et autres sur Byzance, ces pages sont à lire avec certitude d'en retirer profit.

La surélévation de la coupole chez les grecs du Bas-Empire et l'influence énorme qu'eut ce procédé justement critiqué au point de vue général de l'effet par M. Gosset, sur l'architecture russe, est étudiée ensuite. L'influence byzantine que notre auteur admet *comme très grande* sur l'Italie et la Sicile, la France (à Périgueux, Cahors, Souillac, etc.), l'Allemagne (à Aix-la-Chapelle, Ottmarsheim, etc.), fait l'objet des pages suivantes. Inspirées quelques-unes par l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, ce sont les Templiers qui les ont surtout répandues à Temple-church de Londres, Cambridge, Ségovie, Montmorillon, Laon, Metz, etc.

Pendant que la coupole se perdait ainsi en Occident, au milieu de l'efflorescence admirable de l'art ogival, cette forme se perpétuait en Perse et de là, reprise par l'art arabe, se répandait en même temps que la religion et l'empire des disciples de Mahomet.

Tout cela est fort intéressant à lire, et ces détails sur les origines des délicates fantaisies de l'art arabe sont à retenir.

Les admirables coupoles des mosquées de Constantinople, pour la première fois, relevées et comparées, contribuent à augmenter l'intérêt de l'ouvrage.

Les coupoles italiennes de la Renaissance viennent ensuite.

Celle de Florence, l'œuvre étonnante de Brunelleschi, en est le point de départ, et celle de Saint-Pierre de Rome, l'œuvre la plus grande.

Tout cela est exposé avec maints détails sur ces édifices et leurs imitations, notamment celles de la coupole romaine : l'église des Invalides, le Val de Grâce, Sainte-Geneviève, etc. à Paris, Saint Paul à Londres, Saint-Pierre à Vienne, etc., etc.

Nous arrivons ainsi à un monument trop peu apprécié, mais qui pourtant est un ancêtre, prodigieux pour son temps (1811), de nos stupéfiantes constructions en fer. Nous voulons parler de la coupole de la Bourse aux Blés de Paris, élevée par l'architecte Bellanger sur le monument de Le Camus de Mézière.

(1) *Les Coupoles d'Orient et d'Occident*, étude historique, théorique et pratique, par M. ALPHONSE GOSSET, architecte. Un beau vol. grand in-8° jésus, 284 pp., xxxv ; XXV pl, doubles, gravées sur acier, et 110 fig. et vign. dans le texte (60 fr.). Paris, Librairie de l'art, rue Lafayette, 23, ou chez l'auteur, à Reims

Ce monument, nous en sommes parfaitement d'accord avec M. Gosset, n'a pas eu suffisamment de retentissement, et ce n'est que de nos jours qu'on a rendu hommage à l'homme de génie qui l'a élevé et dont on n'a peut-être pas assez respecté l'œuvre en transformant récemment la Bourse.

Nous ne nous étendrons pas sur les coupoles de Labrouste (bibliothèque nationale à Paris), Hardy (constructions de l'Exposition Universelle de 1878), Bouvard, Formigé (Palais de l'Exposition en 1889), Van Overstraeten (église Sainte-Marie à Schaerbeek), Baltard (église Saint-Augustin à Paris), Abadie (église du Sacré-Cœur à Montmartre), et enfin A. Gosset (projet pour la cathédrale de Saint-Jean-le-Divin à New-York).

Notre éminent confrère a appliqué, dans cette dernière œuvre, ses idées sur la coupole et son langage symbolique en adoptant les motifs de décoration des premiers temps du christianisme.

D'autres coupoles modernes sont encore citées à Liverpool, Berlin, etc., mais elles nous paraissent moins intéressantes que les œuvres précédentes.

Arrivons à *la deuxième partie* de l'ouvrage de M. Gosset.

Celle-ci contient la monographie, accompagnée de planches magnifiques gravées sur acier, représentant les principaux édifices à coupoles et dans lesquelles la construction est toujours indiquée à côté de la décoration.

Il nous est impossible de citer tous ces monuments. Bornons-nous donc à dire que cette partie du livre de notre distingué confrère rémois, est très étudiée comme fond et comme forme. On sent que l'auteur possède son sujet en ses détails et qu'il parle en toute connaissance de cause.

L'étude théorique des voûtes sphériques au point de vue des méthodes et des procédés de construction fait l'objet de la troisième et dernière partie de l'ouvrage.

M. Gosset y démontre les propriétés curieuses de la coupole et tout particulièrement les facilités constructives qu'elles donnent : économie de matériaux et de façon, construction sans cintre, etc., puis il énonce les conditions mathématiques de stabilité des voûtes sphériques et par conséquent leurs avantages sur la voûte en berceau.

De nombreuses et intéressantes considérations sur le *tracé des coupoles sur plans carrés ou polygonaux* par le moyen de trompes ou de pendentifs, leur *construction* en pierre de taille, en moellons et en briques, et enfin leur *décoration* par des peintures, des caissons en stuc ou en plafonnage terminent l'ouvrage de M. Gosset.

« Terminent » n'est peut-être pas le mot, car à la suite de ces pages si intéressantes vient se placer une série de XXV planches doubles dessinées et relevées par M. Gosset lui-même (1) et qui, avec les 110 figures insérées dans le texte, concourent puissamment à faire de l'ouvrage un précieux livre d'étude où l'architecte, l'élève de nos écoles d'art, l'historien, l'archéologue et le simple amateur d'art trouveront à glaner des détails précieux, des renseignements utiles, des notions certaines sur un des éléments les plus nobles et les plus grandioses que nous présente l'architecture.

Paul Saintenoy.

CONCOURS PUBLICS

École moyenne à Bruxelles

La ville de Bruxelles met au concours les plans d'une Ecole moyenne, à construire sur l'emplacement de l'Eden-Théâtre. Le programme du concours est à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Division de l'Instruction publique, 24, rue du Lombard.

Nous insérerons le programme de ce concours dans notre prochain numéro, et nous nous réservons de dire notre avis.

École militaire à Bruxelles.

Le gouvernement belge va édifier près du Parc du Cinquantenaire une nouvelle *Ecole militaire*.

Espérons que le département de la guerre, imitant l'administration de la justice qui a ouvert le concours si réussi de la prison de Verviers, mettra les plans de cet édifice au concours.

En tous cas, espérons qu'on ne nous servira pas une coûteuse élucubration dans le genre des casernes d'Etterbeek et d'Anvers, ou une fantaisiste et irrationnelle construction comme celle de l'hôpital militaire de Bruxelles.

Le Concours public appliqué à la nomination des architectes des administrations et des professeurs des écoles publiques des Beaux-Arts.

Cette question ayant été mise à l'étude par la Société Centrale d'Architecture, celle-ci s'est adressée à la Société Centrale des Architectes français et à la Société des Architectes et Ingénieurs d'Aix-la-Chapelle, pour obtenir des renseignements sur ce qui se fait dans cet ordre d'idées chez nos puissants voisins.

(1) Ajoutons que la représentation de tous ces édifices, à une échelle uniforme (2 m/m par mètre pour les plans, et 4 m/m par mètre pour les coupes), permet facilement de les comparer entre eux.



Voici les réponses très intéressantes qui ont été faites :

Paris, le 8 mai 1890

A Monsieur le Président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Monsieur le Président et cher Confrère,

Ce n'est qu'hier, à la séance du Conseil de notre Société, que j'ai eu connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; excusez moi donc si j'ai un peu tardé à vous répondre.

Voici comment on procède en France aux nominations des professeurs et des architectes :

Pour les professeurs, le Conseil supérieur de l'Ecole des Beaux-Arts se réunit en séance et, après avoir pris connaissance des titres de tous les candidats, il forme une liste de trois noms qui est ensuite soumise au ministre, lequel choisit, parmi ces noms, le titulaire du cours à faire ou de l'atélier à diriger.

Ces noms sont votés un par un et successivement, de façon à les classer par ordre de préséance, et je dois ajouter que le choix du ministre se porte toujours sur la personne placée en première ligne. C'est donc *officiellement* le ministre qui nomme les professeurs ; mais *réellement*, c'est le Conseil supérieur de l'Ecole des Beaux-Arts qui procède à cette nomination. Sur plus de cinquante propositions auxquelles j'ai pris part, il n'y a eu qu'une *seule fois* une dérogation à cet usage, le ministre ayant désigné le candidat porté en second sur la liste.

Quant aux architectes des administrations, il n'y a pas de règles fixes ; à Paris, les nominations sont faites le plus ordinairement directement par les ministres, qui choisissent les artistes qui, par leur talent reconnu, leur situation, et quelquefois aussi par leurs relations, leur semblent devoir être désignés pour la mission qu'on leur confie. En général, ces choix sont judicieux et si parfois quelques considérations personnelles amènent à celui ci plutôt qu'à celui là, il est certain que s'il y a préférence, il n'y a pas injustice ; car dans tout le corps des architectes de Paris, faisant partie des diverses administrations, je n'en connais pas un seul qui ne soit digne de l'emploi qu'il occupe.

A part ce genre de nomination facultative, il y a, ainsi que vous le savez, un certain nombre de monuments dont l'édification est donnée aux concours. Ces concours sont toujours, à Paris, jugés avec grande conscience par des hommes compétents, et il n'y a pas d'exemple où les concurrents, désignés par le jury, ne soient des artistes de valeur.

Quant aux inspecteurs et au personnel faisant partie des agences des travaux de l'Etat ou de la Ville, ils sont nommés directement par les ministres ou le préfet ; mais, le plus souvent, après consultation demandée à l'architecte chargé de la direction des opérations.

En somme, à Paris, les nominations se font avec grand esprit de justice et, si quelques mécontentements se produisent, c'est qu'il est bien difficile de satisfaire tout le monde.

Pour ce qui touche à la province, les cas sont différents. C'est parfois par le concours que les architectes des départements et des villes sont nommés, c'est le plus souvent par les préfets et les maires. Il n'y a pas de règles fixes ; néanmoins depuis quelques années les municipalités exigent le diplôme de l'Ecole des Beaux Arts.

Mais la jurisprudence des nominations n'est pas encore bien déterminée, et il serait certainement utile qu'une sorte de convention fût tout au moins établie, à défaut de règlement, afin que les architectes provinciaux ne fussent pas placés sous une dépendance assez fréquemment arbitraire ; il n'est pas très facile d'arriver à ce résultat, tout client (et les villes ne sont en somme que des clients) a le droit de s'adresser à l'architecte qui lui convient.

C'est une question qui nous préoccupe vivement, et que nous étudions de notre mieux ; aussi, à mon tour, je vous serais reconnaissant de nous faire connaître les usages de la Belgique. C'est en nous unissant tous, quelle que soit la nationalité, que nous pourrons peut-être attirer à notre corporation les égards qu'elle mérite et l'estime à laquelle elle a droit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président de la Société Centrale des Architectes français, membre de l'Institut,
Charles Garnier.

Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1890.

A Monsieur le Président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Monsieur le Président,

En réponse à votre honorée lettre du 18 avril dernier, j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements suivants :

Dans les établissements supérieurs de l'Allemagne, universités, écoles techniques et académies des beaux-arts, les professeurs sont désignés par les collèges spéciaux, facultés. Celles-ci désignent 3 ou 4 candidats, le ministre des cultes choisit et la nomination se fait par le roi.

Pour les architectes des villes, les vacances sont annoncées par voie de journaux, avec mention des titres à produire. Après vérification des titres par les collèges communaux et avis de ceux-ci, le bourgmestre a voix prépondérante. C'est en somme lui qui fait la nomination,

Parfois l'architecte siège au conseil communal et a voix délibérative (ce n'est pas le cas partout); il prend alors le nom de « Stadtbaurath ». *(Traduit de l'allemand.)*

FAITS DIVERS

Archéologie

Curieuse découverte. — En déblavant les décombres du théâtre de Zurich, récemment incendié, la pioche des ouvriers a rencontré un petit caveau scellé avec des briques.

Dans l'intérieur se trouvait un admirable coffret d'ivoire, qui contient trois clous de la vraie croix, si l'on en croit le parchemin qui les accompagne.

Cette trouvaille sera déposée au musée de Zurich.

On suppose que cette cachette fut jadis pratiquée par les moines qui quittèrent le couvent de Zurich pour ne plus y revenir, à l'époque de la Réforme.

—

Une ancienne ville déterrée. — On mande de Cettinje (Montenegro) : « Depuis quelque temps, plus de quatre cents « ouvriers monténégrins sont au travail, aux environs de Pod- « goritza, pour déterrer l'ancienne Dioklea. On a déjà mis à « nu une partie des murs d'enceinte de l'antique cité. Le « publiciste russe Nowinski préside à l'intéressante entreprise. « On est parvenu à déchiffrer des inscriptions très importantes « au point de vue historique. Dès maintenant, on s'occupe « activement de la rédaction d'une notice détaillée sur le « résultat de ces fouilles archéologiques. Sous peu paraîtra la « première partie de cette publication à laquelle le prince de « Montenegro a pris une large part. »

—

Monuments commémoratifs.

Une délégation militaire du duché de Brunswick est venue inaugurer, le 16 juin dernier, le monument élevé à la mémoire du duc Frédéric-Guillaume, tué le 16 juin à la bataille des Quatre-Bras, deux jours avant la bataille de Waterloo.

Les officiers allemands ont été reçus à Genappe par les autorités, le bourgmestre, M. Berger en tête.

Avant d'aller sur le champ de bataille, le baron von Gramme-Burgdorf, ministre du duché de Nassau à la cour de Berlin, s'est chargé d'une distribution de croix.

De Genappe, les invités se sont rendus au château de Thy, où les attendait un lunch, offert par M. Brunard, bourgmestre de Baisy Thy.

De là, au champ de bataille du 16 juin 1815.

Sur la route de Bruxelles, une foule énorme de campagnards. Au hameau de la Baraque, des arcs de triomphe étaient dressés et des drapeaux aux couleurs de l'Empire allemand et aux couleurs du duché : jaune et bleu, flottaient au vent.

De forme quadrangulaire et construit tout en granit, le monument est surmonté, à neuf mètres du sol, d'un lion belgique haut de trois mètres. Le lion tient sous sa griffe l'écusson de Brunswick. Ce groupe symbolise la Belgique protégeant le monument brunswickois. Sur la partie vers la route est appliqué en médaillon le buste du héros, entouré d'une couronne de lauriers, surmonté des armoiries de la famille ducale et de la couronne du duché. Au-dessous cette inscription en langue allemande :

« Frédéric-Guillaume, duc de Brunswick et Lunebourg, est tombé non loin de cette place en combattant à la tête de ses troupes, le 16 juin 1815. »

Sur la face opposée on a gravé :

« A la mémoire du héros et de ses guerriers tombés avec lui pour l'Allemagne, la patrie reconnaissante. MDCCCLXXXX. »

Le monument est entouré d'une grille en fer. *(Soir.)*

—

C'était le 18 juin dernier le soixante-quinzième anniversaire de la bataille de Waterloo.

La colonie anglaise avait espéré inaugurer ce jour-là le monument funéraire qui doit être élevé au cimetière d'Evere sur la tombe des soldats anglais tombés sur le champ de combat. Mais il a bien fallu remettre cette inauguration au mois d'août prochain.

Ce monument sera dominé par une statue de la Britannia, élevée sur un socle. Au pied, trois lions garderont un cercueil. C'est le comte de Lalaing qui a été chargé de cette importante commande.

De nombreuses souscriptions destinées à en couvrir les frais ont été recueillies non seulement parmi la colonie anglaise à Bruxelles, mais aussi et surtout en Angleterre même. En tête de la liste des souscripteurs figure le nom de la reine Victoria.

L'inauguration du monument anglais au cimetière d'Evere sera une véritable solennité. De grands personnages d'Angleterre viendront à cette occasion à Bruxelles. Son Altesse Royale le duc de Cambridge y assistera, paraît-il; une cérémonie religieuse sera célébrée le jour de l'inauguration.

Le 15 juin dernier a eu lieu à Hondschoote (Nord), l'inauguration du monument commémoratif de la glorieuse victoire remportée le 8 septembre 1793 par le général Houchard, sous l'inspiration de Carnot. C'est cette bataille qui obligea le duc d'York et le maréchal autrichien de Freytag à lever le siège de Dunkerque. La place de Dunkerque était défendue par



Souham et Hoche. Ce dernier fit une sortie, et, par son attitude, empêcha le duc de secourir Freytag.

C'est cet événement glorieux des guerres de la République, que l'on célébrait en Flandre française.

Les fêtes ont eu lieu par un temps superbe.

A une heure, le général Loizillon, commandant du 1er corps, représentant le ministre de la guerre, est arrivé par la route de Bergues.

Partout des arcs de triomphe et des oriflammes. Les rues étaient superbement décorées; les moulins à vent même, qui se trouvent à l'entrée d'Hondschoote, avaient été enguirlandés.

Le monument commémoratif est l'œuvre du sculpteur Darcq. Il représente une Victoire brandissant un glaive de la main droite, et tenant de l'autre un drapeau.

L'inauguration a eu lieu à deux heures.

Une foule immense stationnait dans les rues par lesquelles devait passer le cortège officiel.

Quand le général Loizillon est arrivé à Hondschoote, les tambours ont battu aux champs et les musiques ont fait entendre *la Marseillaise*. Toutes les autorités administratives du département étaient là.

On a découvert le monument; sur chacune des faces des inscriptions figurent. Sur la façade principale se trouvent les mots : « Victoire d'Hondschoote, 8 septembre 1793. »

Sur la face opposée, se trouve le récit succinct de la journée d'Hondschoote.

Le général Loizillon a prononcé un discours très applaudi. M. Outters, maire d'Hondschoote, lui a répondu.

Un banquet a eu lieu le soir, à l'hôtel de ville.

Les fêtes d'Hondschoote se sont terminées le lendemain. *(Indépendance.)*

Édilité

La démolition de l'Eden-Théatre a Bruxelles.

—

Nous recevons la lettre que voici (1) :

A Monsieur le Directeur de L'Émulation, *Bruxelles.*

Monsieur,

Une partie de la presse a protesté avec vivacité contre la décision prise par notre Conseil communal de démolir l'Eden. Après l'incendie du théâtre de la Bourse, qui définitivement ne renaîtra pas de ses cendres par suite des mesures que les bureaux de la Ville voulaient imposer à son propriétaire, le moment, il faut en convenir, est on ne peut plus mal choisi.

Priver en même temps la capitale de deux de ses théâtres les plus vivants et les plus fréquentés, n'est pas faire acte de bonne administration, tant s'en faut, et l'animation et le commerce de la ville s'en ressentiront défavorablement.

Encore quelques décisions semblables, et alors la capitale ne se distinguera plus des autres villes de province, et l'élément étranger, composé moins de *dilettantes* délicats que de gens voyageant pour se distraire, écourtera encore son séjour parmi nous. Car, il ne faut pas se le dissimuler, notre ville n'a pas, comme d'autres grandes capitales, de nombreuses promenades, des monuments splendides en grand nombre, des théâtres variés, des fêtes à chaque jour; nos théâtres sont fermés en été, et précisément les deux seuls qui restaient ouverts toute l'année ont été condamnés à disparaître.

Une autre considération militait encore en faveur de la conservation de l'Eden. Ne voyons nous pas combien il est peu aisé de trouver à Bruxelles un local pour réunir un nombreux public, soit pour les distributions de prix, soit pour des concerts, des meetings, etc. L'Eden se prête admirablement à ces différents usages. D'une architecture élégante et pas banale, vivante par sa décoration, la salle avec ses deux jardins forment un ensemble des mieux approprié pour les fêtes et les expositions. A ces qualités, qui constituent un mérite artistique déjà suffisant, il faut encore ajouter que des vestibules et des couloirs bien disposés facilitent heureusement l'entrée et la sortie du public.

Nous le regrettons, notre Collège échevinal, en décrétant la destruction de l'Eden, commet un impair; il détruit un specimen d'architecture intéressant qui a servi de type à tous les théâtres du genre en Europe et il se prive d'un local qui lui est des plus utile.

C'est pourquoi nous joignons, sans espoir d'être entendu d'ailleurs, nos regrets à ceux de nos confrères bruxellois.

Veuillez agréer, etc. Z...

(1) Nous laissons à notre correspondant toute la responsabilité de ses opinions et, quant à nous, nous nous bornons a regretter, au point de vue architectural la destruction de l'Eden Théâtre de Bruxelles *(N. de la R.)*

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Le Temple des Augustins a Bruxelles (1)

—

I

Les abords

—

u commencement du XIVe siècle, la première enceinte du côté nord de la ville de Bruxelles partait de la *Tour Noire,* aujourd'hui assez peu pittoresquement conservée, — traversait l'ancien pont des Monnayeurs (pont des Vanniers), puis s'étendait tout le long de la rue dite Fossé-du-Loup, jusque l'église Sainte-Gudule.

Près de la Senne, en regard de cette Porte noire, qui était en réalité la vieille Porte de Laeken, il y avait une *Poterne,* pour sortir de la ville, appelée *S'Wolfs vicket,* le viquet ou *Poterne du Loup.*

Cette intervention du loup dans ce quartier pourrait faire croire à une origine mythique dans ce *Fossé-du-Loup* ou *Wolfs-Gracht,* qui allait du *Fossé-du-Sable* jusqu'à la Senne.

En effet, un auteur du commencement de ce siècle a prétendu que le *Fossé-aux-Loups,* habité en l'an 900 par des ermites, s'appelait le *Wolvengracht* parce que les loups poussés par la soif venaient s'y désaltérer en descendant des montagnes de Bruxelles, encore enclavées dans la forêt de Soignes!

Toutefois, M. Alph. Wauters a retrouvé dans les archives de Sainte-Gudule, un acte d'où il résulte que le *Viquet* ou le *Fossé-du-Loup,* fut ainsi nommé parce qu'un sieur Wolff y avait son habitation.

Quelle que soit l'étymologie de ce nom, il est certain que cet endroit, sur lequel s'éleva plus tard le beau couvent et l'église des Augustins, était, même encore vers le XVIe siècle, un quartier sauvage et très désert.

En 1577, le Magistrat de Bruxelles obtint l'autorisation de percer une rue derrière la demeure du trésorier Vanderbeken, adossée au *S'Wolfsgracht* ou fossé de Wolff, et cette même année il fut décidé d'abattre la tour de cette poterne.

Cette première rue, qui fut depuis la rue moderne *de la Fiancée,* n'était primitivement qu'un chemin fort étroit appelé *ruelle de la Senne* ou *ruelle du Tiers-Ordre,* qui courait le long de la rivière. Il existait depuis une haute antiquité à l'état de sentier, et avait déjà été élargi en 1394. C'est à l'extrémité de ce chemin, à peu près à la hauteur de l'église du Finistère actuelle, que se trouvait un dépôt d'immondices, et la *tuerie des porcs,* appartenant au métier des bouchers; cette tuerie fut rebâtie en 1663, dans la partie adossée à la rivière, et, elle y est restée jusqu'en 1842, époque à laquelle elle fut transférée à l'abattoir de Bruxelles.

En 1610, quelques travaux furent exécutés dans cette rue que l'on commençait alors à appeler *de Bruyt,* à cause de ce dépôt d'immondices.

Mais bientôt la construction de la rue Neuve et des rues adjacentes firent disparaître de ce quartier le dépôt d'immondices, et l'on oublia l'origine première du nom de la rue, pour le traduire par la dénomination plus poétique de : *rue de la Fiancée,* en transformant sans doute le *Bruid* originel en *Bruidegom :* fiancé.

* * *

Voici encore quelques détails curieux et intéressants sur cet emplacement des Augustins, dont plusieurs de nos contemporains ont pu vérifier l'exactitude.

A peu près en face de l'ancien couvent des Augustins dans cette rue du Fossé-aux-Loups, se trouvait pratiqué un passage portant le nom d'Ancienne Porte de Malines.

Il n'y a pas bien longtemps encore on pouvait voir les restes de cette construction, entre la maison de M. Van Volxem, rue de l'Évêque, n° 32, et la maison de la rue des Augustins, n° 21.

M. Van Volxem en possédait les étages supérieurs, la partie inférieure appartenait à la maison de la rue des Augustins, propriété de M. Crèvecœur et louée en appartements à une clientèle spéciale, celle des artistes dramatiques.

Cette Porte de Malines se composait d'une tour dont les murs étaient assez forts pour que l'on ait pu construire un four à pain dans leur épaisseur! La tour était percée de meurtrières. La chronique populaire disait qu'elle servait jadis de prison, comme du reste presque toutes les autres portes de la ville de Bruxelles.

Le rez-de-chaussée et le premier étage de cette singulière construction donnaient dans la seconde cour de la maison sise rue des Augustins.

Les derniers vestiges de cette antique Porte de Malines ont disparu tout récemment dans les démolitions nécessaires à l'époque du voûtement de la Senne.

* * *

Avant le XVe siècle et même jusque vers la fin du XVIe siècle, tout l'immense espace de terrain compris entre les remparts de la première enceinte de Bruxelles, au *Viquet-du-Loup,* jusqu'aux boulevards actuels formant la seconde enceinte de la ville, n'était composé que de terrains vagues et marécageux, au milieu desquels serpentait la rivière de la Senne beaucoup plus importante alors, puisqu'elle était navigable, même pour des bateaux à voiles, comme l'indiquent toutes les cartes de l'époque.

Longtemps après seulement dans ces parages, où l'on ne trouvait presque point de traces d'habitations, s'établit d'abord une petite chapelle sous le nom de Notre-Dame du *Finis-terræ* (Notre-Dame du bout de la terre), ou selon d'autres de *Vinster sterre,* à cause d'une fenêtre en étoile que possédait cette petite chapelle érigée en paroisse et agrandie en 1646.

Sur les terrains situés entre la Tour Noire et l'église de Sainte-Gudule, le long de ce Fossé-du-Loup, vinrent s'établir peu à peu quelques habitations, au pied des remparts de la première enceinte de Bruxelles.

Mais alors il n'existait pour sortir de la ville de

(1) Au moment où il est question de démolir le temple des Augustins, qui sert de perspective aux grands boulevards intérieurs de Bruxelles, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter, par la plume de M. Henri van Havermaet l'historique de cet édifice. — Ajoutons que *le Soir,* de Bruxelles, vient de publier un article résumant le présent travail et tendant au même but : le faire mieux connaître et empêcher sa perte qui serait assurément regrettable. *(Note de la Rédaction.)*

ce côté, que deux passages ou *Poternes,* qui se fermaient tous les soirs à la tombée de la nuit.

L'un de ces passages portant le nom de *Viquet de Saint-Jean,* était situé à la hauteur de la rue Montagne-aux-Herbes-Potagères; l'autre, se trouvait en regard de la Porte Noire, à l'endroit à peu près où se trouve aujourd'hui le temple des Augustins, et portait, comme nous l'avons dit, le nom de *Poterne-du-Loup* ou *Swolfswiket,* démoli à la fin du XVIe siècle.

II

Le couvent

C'est dans cet endroit sauvage et désert, en dehors du Viquet du Loup, que vint s'établir vers le commencement du XIVe siècle, une communauté de quelques frères du Tiers-Ordre de Saint François, tisserands de profession, connus aussi sous le nom de : *Broeders ofte broederkens van den derden orderen.*

Bien que l'on ignore l'époque précise de leur première installation, l'historien Gramaye dit qu'en 1336, une maison leur fut donnée par Jean de Coekelberg, et en 1406, cette communauté prit place au nombre des couvents de la ville de Bruxelles.

« Ce couvent, dit l'abbé Mann, étant situé dans » un endroit nommé *Wolfs-Gracht* ou Fossé-au-» Loup, près des vieux remparts, les firent appe-» ler : *Broederkens op den Grecht;* on les nommait » aussi les *Frères Bogards.* »

Il ne paraît pas que la prospérité du couvent des *Frères-au-Fossé* — un nom qu'on leur donnait aussi familièrement — fut bien grande dans le principe, car en 1485, nous les voyons demander un accord au chapitre de Sainte-Gudule au sujet des offrandes et autres droits paroissiaux.

Leur couvent, du reste, fort restreint d'abord, ne s'étendait pas jusqu'à la Senne, dont le séparait un grand terrain vague, où existait un chantier. Il s'agrandit toutefois, en 1537, d'un héritage adjacent appelé l'Étuve de Grimberghe *(de stove van Grimberghe).*

Malgré leur peu d'importance, ces *Frères-du-Fossé* se ressentirent des troubles du XVIe siècle.

En 1542 déjà, on avait failli donner leurs biens à l'hôpital Saint-Jean.

En 1578, une partie de leur couvent servit à loger les pestiférés.

Les Calvinistes les chassèrent en 1581. Lorsqu'ils revinrent à Bruxelles, après le rétablissement de l'autorité royale en 1585, ils étaient si peu nombreux, qu'en 1589 ils se trouvaient réduits à quatre prêtres et un frère lai.

Ils furent donc obligés, comme on le leur proposa, de s'unir aux *Ermites de Saint-Augustin,* lesquels n'avaient eu jusqu'alors qu'une maison particulière pour demeure, sous le patronage du chapitre de Sainte-Gudule.

Les Frères-du-Fossé consentirent donc à faire une nouvelle profession de foi, sous la règle de Saint-Augustin, et cet accord fut agréé par le chapitre de Sainte-Gudule, d'après un acte passé le 21 octobre 1589.

C'est ainsi que le petit couvent, presque éteint, des Frères Bogards, devint une communauté nombreuse de religieux Augustins, qui se rendirent célèbres dans la suite par leur enseignement des hautes humanités.

De plus, vers 1599, la confrérie de Saint-Antoine, qui avait été constituée dans le couvent des religieux Augustins à Dordrecht, et qui était com-



posée de jeunes gens des premières familles du pays, se réorganisa sur les mêmes bases dans le couvent des Augustins à Bruxelles, ce qui donna naturellement une grande importance à cette communauté, et lui permit de se livrer avec grand succès, comme nous l'avons dit, à l'enseignement des Humanités et de la Philosophie.

En 1614, dans le but de favoriser cet enseignement, le Magistrat de la ville de Bruxelles fit bâtir pour les religieux Augustins un superbe collège, dont la ville supporta tous les frais.

Cet établissement se trouvait situé tout le long de l'ancienne rue de la Fiancée, où la ville de Bruxelles ajouta encore un véritable théâtre, démoli seulement en 1826.

Les élèves des Pères Augustins, nous rapportent les chroniques du temps, donnaient dans ce théâtre des représentations composées de tragédies, de comédies et d'opéras!

Telle était la renommée dont jouissait ce collège au XVIIe siècle, que les archiducs Albert et Isabelle, ainsi que toute leur cour, suivaient, dit-on, avec beaucoup d'assiduité ces exercices littéraires.

Pendant près de deux siècles, ces écoles eurent le plus grand succès, et furent très fréquentées par les enfants des familles nobles et des riches bourgeois. A certaine époque, on y comptait jusque cinq cents élèves humanitaires.

. . .

Les bâtiments claustraux de ce couvent des Augustins étaient fort grands et fort vastes.

Les dépendances s'étendaient jusque l'endroit où le Fossé-aux-Loups faisait un coude vers l'ancien pont des Vanniers. Le collège, adossé à la Senne, s'élevait, comme nous l'avons dit, rue de la Fiancée.

A gauche, un jardin s'étendait le long de la rivière; un pont conduisait à un second jardin et à l'infirmerie. Les Augustins agrandirent encore cette dernière aile par l'achat d'une propriété voisine.

Les motifs de leur agrandissement, donnés par ces bons Pères, pour justifier l'achat de cette propriété, sont vraiment curieux et méritent d'être conservés.

Les voici, d'après l'acte d'amortissement :

Les Pères Augustins représentent que « ce ter-» rain leur était nécessaire, parce qu'il s'y trouvait » quelques pavillons, ou maisons d'été, comme si » c'eût été de petites auberges; beaucoup de laï-» ques s'y réunissaient pour boire et s'adonner à » d'autres récréations inutiles, y faisant des farces » inconvenantes, y proférant des paroles scanda-» leuses, et allant même jusqu'à tendre des pintes » aux religieux comme pour partager leurs plai-» sirs! »

Ces raisons étaient péremptoires, à cette époque, pour déterminer l'expropriation d'un terrain.

Mais de toute cette grandeur, de tous ces magnifiques bâtiments, du cloître, du collège, du théâtre, etc., il ne subsiste plus que l'église qui, à plusieurs titres, mérite une mention toute spéciale, ne fût-ce que pour rappeler les innombrables usages auxquels cet édifice a servi de destination depuis un siècle!

III

L'eglise

« En Belgique », dit M. SCHAYES, dans son beau livre de l'*Histoire de l'Architecture en Belgique,* « ce n'est qu'aux premières années du XVIIe siècle

» que l'on doit rapporter l'introduction de l'archi- » tecture moderne dans la construction d'édifices » entiers consacrés au culte. »

Cette remarque est absolument vraie, et les deux premiers architectes belges, qui en firent l'application en véritables artistes, furent *Jacques Franquart* et *Wenceslas Kouberger* ou *Coeberger,* mort en 1630.

Du premier, on ne cite que deux églises élevées sur ses plans : celle des Jésuites de Bruxelles (aujourd'hui démolie, se trouvait sur l'emplacement de l'ancien palais de justice), et celle du Béguinage de Malines.

Quant à *Coeberger,* architecte de la cour, et beaucoup mieux connu, il eut nécessairement un plus vaste champ pour déployer son talent.

« Toutefois, chose assez singulière », dit M. Schayes, « surtout pour une époque, où, sous » les auspices des archiducs Albert et Isabelle, il » s'éleva un nombre surprenant d'édifices reli- » gieux, on ne désigne comme bâties sur les plans » de *Coeberger,* que trois églises : celles des Car- » mélites, de Notre-Dame de Montaigu et des » *Augustins.* »

Cette église des *Augustins* fut commencée la dernière, en 1620; la première pierre fut posée le 5 mai de cette année par le gouverneur de la ville d'Arras, au nom d'Isabelle, qui dota ce sanctuaire religieux d'ornements de grande valeur. Il fut achevé en 1642.

Ce monument se termina avec une grande lenteur au bout de vingt ans, malgré les subsides de la ville de Bruxelles et de l'État.

Les religieux Augustins furent même obligés d'établir une loterie pour parachever leur église, mais d'après la chronique : *Geschied van Brussel,* on oublia de distribuer les prix de cette loterie.

(A suivre.) HENRI VAN HAVERMAET.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164, XVe année, col. 33, 52, 66 et 91.

L'EXPOSITION DÉCENNALE DE L'ARCHITECTURE

Monuments publics ou privés des dix dernières années. — Désaccord entre l'enseignement de l'architecture et les programmes modernes. Nécessité des réformes dans l'enseignement pour favoriser l'initiative de la pensée au lieu de l'habileté de la main.



Nous arrivons à la partie la plus délicate de cette étude : l'examen des œuvres modernes exécutées dans les dix dernières années. Par une innovation introduite dans le règlement, les artistes avaient la faculté de soumettre à l'examen du jury leurs œuvres comprises dans la période décennale, alors même que ces œuvres n'étaient point représentées par des dessins dans la galerie Rapp. Ainsi, par l'exposition du centenaire, nous pouvions saisir, d'un seul coup d'œil, les œuvres principales de l'architecture française depuis la Révolution, et l'exposition décennale, complétant l'exposition rétrospective, achevait d'embrasser l'œuvre du siècle et comprenait même les édifices de l'Exposition.

L'un des monuments les plus importants élevés depuis dix ans, est assurément le château de Chantilly, que M. Daumet a reconstruit pour M. le duc d'Aumale, et où sont réunies les admirables collections attribuées généreusement par un don princier à la France. M. Daumet n'a pas suivi dans cette reconstruction les dispositions de l'ancien château de Montmorency, telles que nous les ont conservées les gravures de



Du Cerceau; il a construit, sur les anciennes substructions, un édifice moderne formant un véritable musée, en même temps qu'une superbe résidence seigneuriale : la cour d'honneur avec son entrée monumentale, inspirée d'une porte de Fontainebleau, est d'un très grand effet; elle est flanquée d'un côté par la chapelle, de l'autre par l'entrée des galeries de peinture, tandis qu'au centre est le vestibule de l'escalier d'honneur, dont la rampe est un chef-d'œuvre de serrurerie. La disposition de la chapelle, qui renferme d'inestimables trésors, entre autres les boiseries, les vitraux et l'autel provenant du château d'Écouen, ainsi que l'admirable monument de Sarrazin, élevé au prince de Condé, par le président Perrault, présente dans l'arrangement des voûtes quelque analogie avec la chapelle d'Écouen. Cette chapelle d'Écouen, un chef-d'œuvre de notre Renaissance française, existe encore avec ses voûtes aux nervures sculptées, servant de cadres aux armes d'Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie, avec sa tribune aux robustes consoles et aux admirables menuiseries, avec ses nielles d'or formant la décoration de l'appareil des voûtes. Peut-être pourrait-on regretter de ne point retrouver dans la chapelle de Chantilly ce système de décoration apparente résultant de la construction; on sent trop que des armatures en fer sont nécessaires pour tenir en équilibre les arcatures sur clef pendante qui forment le fond de l'autel de Jean Goujon. Mais il faut louer sans réserve la grande salle à manger, le salon carré de peinture, vraiment digne du musée du Louvre, la galerie de Psyché, décorée de ces charmants vitraux en grisailles qui ornaient jadis le château d'Écouen. En résumé, l'œuvre de M. Daumet est l'une de celles qui s'imposaient le plus à l'attention du jury, et le public ratifiera certainement le jugement qui lui a attribué l'un des grands prix de l'Exposition.

L'école préparatoire du collège Sainte-Barbe forme l'une des parties les plus intéressantes de l'exposition de M. Lheureux; le talent originel de cet artiste s'est manifesté dans toutes ses créations, dans son agrandissement de l'École de droit comme dans ses études de l'entrepôt de Bercy. Tout au plus pourrait-on lui reprocher une trop grande recherche, qui risque de nuire à la simplicité et à l'unité de son œuvre.

M. Ginain a obtenu, comme MM. Daumet et Lheureux, l'un des grands prix de l'Exposition pour ses derniers monuments exécutés : l'École de médecine et le musée Galliera. On sait que l'œuvre nouvelle de M. Ginain n'a pas eu le don de plaire à la faculté de médecine : le jury a pensé, sans doute, qu'il n'avait point à s'occuper des critiques des médecins, mais simplement à juger une œuvre dont le mérite artistique est incontestable. L'architecte peut-il, d'ailleurs, être rendu responsable de défauts qui ne résultent que de l'enseignement de l'architecture? L'élève architecte de l'École des beaux-arts, occupé d'études théoriques jusqu'au moment même où le prix de Rome, réservé à quelques élus, vient en quelque sorte couronner ses études, et qui les continue en Italie ou en Grèce par des essais de restauration d'après les monuments antiques, peut-il être préparé à des conceptions rationnelles, étrangères aux lois d'esthétique établies par l'enseignement de l'école? Comment peut-il aborder, sans y avoir été préparé, les études complexes qu'entraîne nécessairement la construction d'un de ces monuments dont les siècles passés n'offrent aucun exemple : un lycée, un hôtel des postes, une école de médecine, etc.? Comment s'étonner si sa composition se meut dans des ordonnances symétriques, résultant de cette théorie fausse qui a cours à l'école, et qui semble faire de la symétrie la base de toute conception? Assurément, la façade principale de l'École de médecine est, suivant l'enseignement classique, une œuvre d'art complète et d'un très grand effet; mais, et c'est là qu'apparaît le vice de l'enseignement, dès que le seuil de l'édifice est franchi, l'architecture entre en lutte avec les besoins d'une installation spéciale, et le médecin, qui ne comprend rien à l'esthétique, critique des salles, des amphithéâtres qui ne lui semblent pas répondre aux exigences de son laboratoire ni de son cours.

Il nous semble qu'il y aurait là une amélioration à introduire dans l'enseignement. On sait que les études d'architecture à l'École des beaux-arts consistent principalement en projets qui sont, suivant l'expression technique, *rendus* dans un délai de deux mois, d'après des esquisses faites en loge dans l'espace d'une journée, et dont l'élève est tenu de conserver les lignes principales, sous peine d'être mis hors du concours. Or, les programmes de ces concours sont en général purement théoriques. Le professeur chargé de les rédiger n'en donne aucune explication; les besoins à exprimer n'y sont point suffisamment définis : il en résulte que l'élève s'habitue à des conceptions vagues et se préoccupe seulement

de rechercher pour son édifice un caractère extérieur de pure convention, résultant non de l'expression des besoins, mais de quelques notions générales d'esthétique. Ainsi il est admis qu'une église, un hôtel de ville, un hôpital, une prison, devront par leur aspect extérieur révéler le caractère de leur destination : cela serait vrai assurément, si ce caractère, qui tient surtout à la silhouette des bâtiments, au rapport des pleins et des vides, résultait d'une parfaite appropriation de ces bâtiments aux différents services qu'ils contiennent et à la concordance absolue entre les formes décoratives et la construction ; mais là n'est pas la préoccupation des élèves : le programme les a prévenus que la construction ne serait indiquée que dans la « coupe », ce qui signifie clairement qu'elle est considérée comme accessoire. Ainsi, d'une part, dans la composition du plan, la distribution des divers services est subordonnée à des convenances de symétrie, et, dans la composition des façades, le caractère est recherché par des formes indépendantes de la construction.

Assurément, il y a là un défaut grave dans l'enseignement, dont je reconnais d'ailleurs tout le mérite au point de vue de l'étude des formes abstraites et du perfectionnement du dessin ; mais à ce mérite devraient se joindre deux autres qualités : la science de la construction et la connaissance précise des programmes modernes. On éviterait ainsi que de jeunes artistes revenant de Rome à l'âge où ils devraient produire leurs meilleures œuvres, n'y fussent insuffisamment préparés par leurs études.

Si cette critique est juste pour les pensionnaires de l'école de Rome, combien ne l'est-elle pas plus encore pour les autres élèves de l'école, qui ont fait les mêmes études sans parvenir aux mêmes succès ? Cet examen plus sérieux des programmes n'est assurément pas difficile à réaliser ; il est même surprenant qu'une amélioration aussi simple semble rencontrer dans l'exécution des difficultés insurmontables.

N'en est-il pas de même de cette mise hors concours qui reste suspendue, comme une menace, sur l'élève assez hardi pour oser modifier sa première esquisse ? Est-ce que le premier devoir d'un artiste n'est pas précisément de transformer sans cesse son œuvre et de l'améliorer jusqu'à ce qu'elle lui donne complète satisfaction ? C'est assurément une singulière méthode d'enseignement que l'obligation imposée à l'élève de travailler pendant deux mois sur une mauvaise esquisse, dont il ne peut sortir sans être exclu du concours.

Nous bornant à cette digression dont la faculté de médecine est responsable, nous sommes heureux d'avoir à signaler une œuvre importante de M. Ginain, son musée Galliera, élevé avenue du Trocadéro et qui, quoique inachevé, paraît devoir lui faire le plus grand honneur.

C'est aussi par une œuvre inachevée que l'un des artistes les plus originaux de ce temps, M. Coquart, figure au livret de l'Exposition décennale ; mais ceux qui ont pu entrevoir sa grande chambre de la cour de cassation, savent que l'œuvre sera digne de l'auteur du monument des généraux Clément Thomas et Lecomte.

La galerie du Conservatoire des arts et métiers, élevée rue Vaucanson par M. Ancelet, est une œuvre intéressante, qui complétera bien l'œuvre de Vaudoyer.

M. Diet, l'architecte de l'Hôtel-Dieu, qui a, lui aussi, connu les critiques des médecins, a construit dans ces dernières années les importants réservoirs qui couronnent la butte Montmartre et dont la masse imposante fait presque tort à l'église d'Abadie.

Le nouvel Hôtel des Postes de M. Guadet est, avec l'Ecole de médecine, une des œuvres principales exécutées pendant ces dernières années ; elle a été, comme elle, très vivement et non moins injustement critiquée. M. Guadet, plus audacieux que M. Ginain, a tenté de résoudre par des moyens modernes un programme moderne ; ce programme consistait, pour utiliser un terrain de surface insuffisante, à superposer les différents services et à les mettre en communication par un ascenseur mû d'un mouvement continu ; la réalisation de cette partie du programme présentait des difficultés qui semblent avoir été résolues à la satisfaction générale ; s'il subsistait une critique, elle ne pourrait s'adresser qu'à l'administration des postes, qui aurait dû affecter au monument une superficie plus considérable, pour éviter l'inconvénient de la superposition des étages et de l'aménagement des écuries dans les sous-sols.

(A suivre.) LUCIEN MAGNE.



L'Archéologie et la mise en scène



Voici en quels termes flatteurs s'exprime M. Th. Blanchepierre dans *la Semaine des Constructeurs* sur notre campagne au sujet de l'observation de l'archéologie dans la mise en scène au théâtre :

C'est encore de Belgique que nous vient une innovation que nous voudrions voir s'implanter en France. Nous voulons parler de la critique savante de la mise en scène théâtrale, au point de vue de l'exactitude du décor et du costume. La soif du vrai est devenue, quoi qu'en disent certains critiques amoureux de la convention, un véritable besoin à notre époque.

Jadis, tout ce qui était *héroïque* à la scène, soit grec, soit romain, soit persan, soit même juif, se passait dans un vestibule de palais calqué sur les guichets du Louvre. Depuis la révolution romantique, qui commença de reléguer au magasin d'accessoires toutes ces colonnades, on a fait du chemin, et les directeurs de théâtre se préoccupent, avant tout, de nos jours, de la couleur locale la plus exacte que possible. Voyez l'Odéon dans ses pièces shakspeariennes ; la Porte Saint-Martin, dans sa *Jeanne d'Arc ;* le Théâtre-Français, même, dans son *Henri III*, son *Ruy-Blas* et son *Œdipe-Roi*. Mais, à Paris, les décorateurs en prennent souvent bien à leur aise. On est habitué à n'avoir pour eux que des éloges.

En Belgique, les architectes, gens compétents, s'il en fût, dans la matière, commencent à critiquer pour de bon ces décorateurs. Ils ont cent fois raison. La brochure de M. Saintenoy, sur *Salammbô*, est un premier essai (1) qui mérite l'approbation de tous les connaisseurs. Sa dissertation sur les colonnes rostrales du palais du suffète Hamilcar, à Mégara, sur l'enceinte sacrée du temple de Tanit, avec ses trépieds du plus pur style de la renaissance flamande du seizième siècle, est un chef d'œuvre de critique.

Pourquoi nos architectes si savants, parfois, en fait de restitutions archéologiques, n'imiteraient-ils pas, de temps à autre, M. Saintenoy ? S'ils voulaient bien s'en mêler, nous ne verrions pas, à Paris, le roi Louis, le onzième, trôner dans un fauteuil Louis XIII ; des Gaulois du temps de la conquête, se parer des bandelettes germaniques de l'époque de Mérovée, ni des Scandinaves d'outre-Rhin coiffer le casque de Falaise ou se jeter sur l'épaule le bardo-cuculle des soldats de Sacrovir. Nous ne verrions pas enfin, en pleine salle d'Opéra-Comique, un duc de Blois, de l'époque des croisades, porter sur sa poitrine le porc-épic, choisi spécialement comme emblème par le roi Louis XII, le père du peuple.

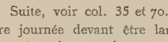
Nos illustres directeurs de théâtre ne sont pas aussi savants que veulent bien le dire, à qui mieux mieux, les lundistes qui ne tarissent pas de flatteries sur leur compte. Et M. Porel lui-même pourrait bien recevoir des leçons des archéologues français, si ceux-ci voulaient se donner la peine d'imiter leurs confrères, les architectes de Bruxelles.

Merci à notre confrère M. Blanchepierre et merci aussi à MM. Daly, père et fils, les directeurs de *la Semaine*. Leur appui nous est précieux et leur approbation aura du retentissement.



Notes de voyage d'un architecte français aux bords du Rhin

Suite, voir col. 35 et 70.

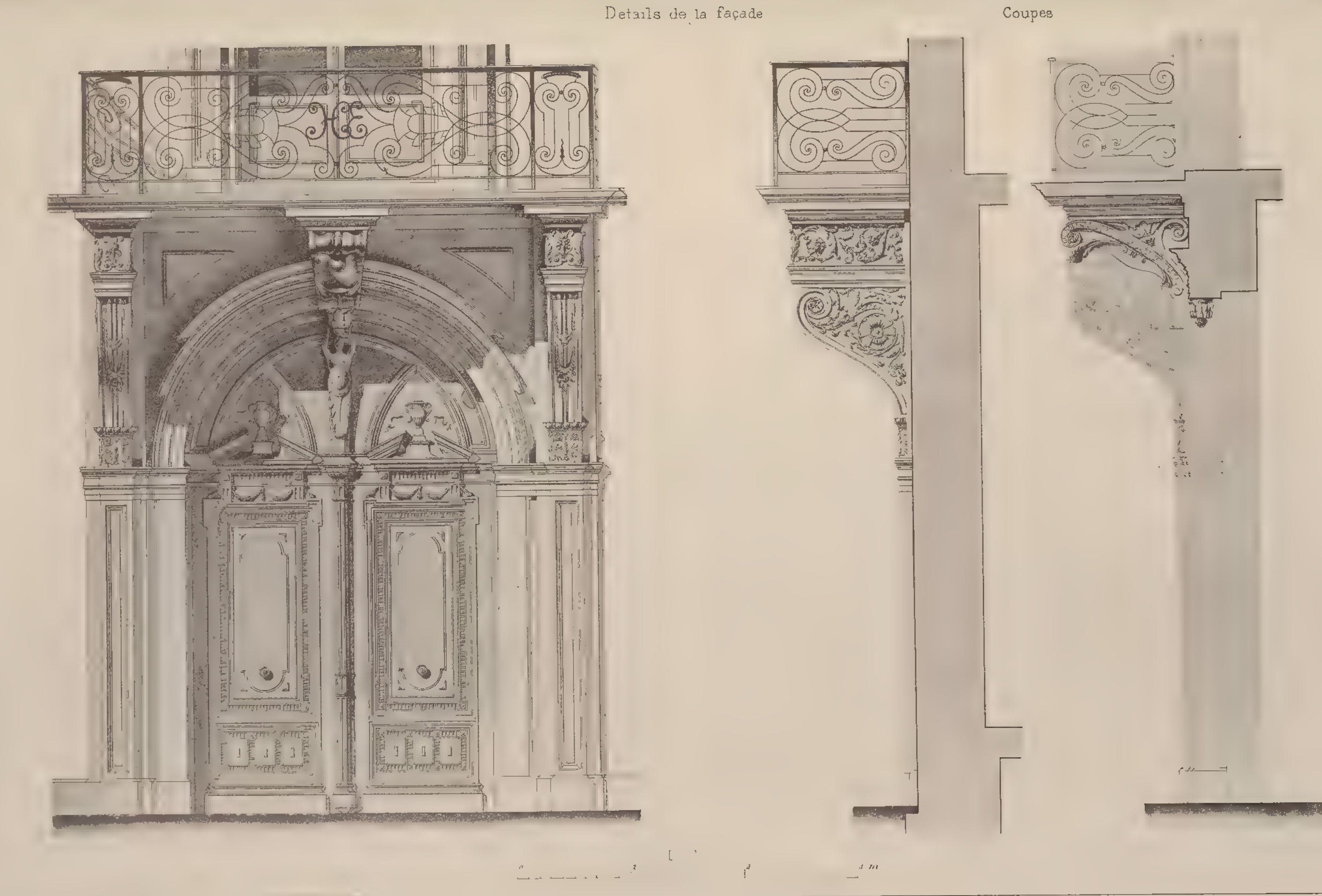


Notre journée devant être largement occupée, nous eûmes le regret de passer devant Darmstadt, capitale du grand-duché de Hesse, sans nous y arrêter, — ici la campagne, peu animée aux abords de Francfort, reprend son mouvement et ses silhouettes pittoresques, — pour arriver près d'Heidelberg dont l'aspect grandiose nous frappa vivement.

L'ingénieur de la ville, M. Schaber, nous attendait à la gare et ne nous quitta point jusqu'à notre départ d'Heidelberg.

Cette ville est pour ainsi dire la clef de la vallée du Neckar, qui débouche non loin de là dans la vallée du Rhin. Bâtie tout le long du fleuve, en regard des coteaux boisés et couverts de vignobles occupant toute une rive, cette ville se compose surtout de deux grandes rues principales et paral-

(1) Pardon, M. Brunfaut avait publié précédemment dans nos colonnes sa curieuse étude sur *l'Archéologie au théâtre*. *(Note de la Rédaction.)*



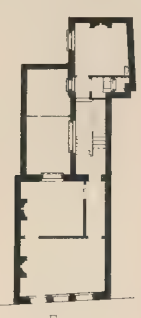
PL 28

HOTEL RUE NEUVE A BRUXELLES

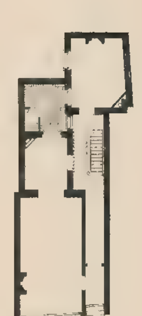
RELEVÉ ET DESSINÉ PAR GEORGES KAMS

Façade

Coupe



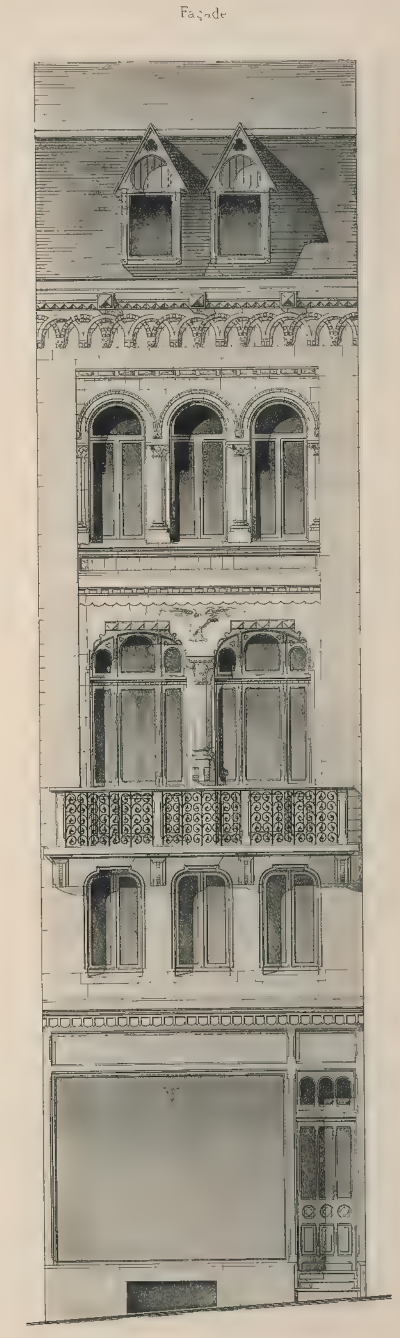
Etage

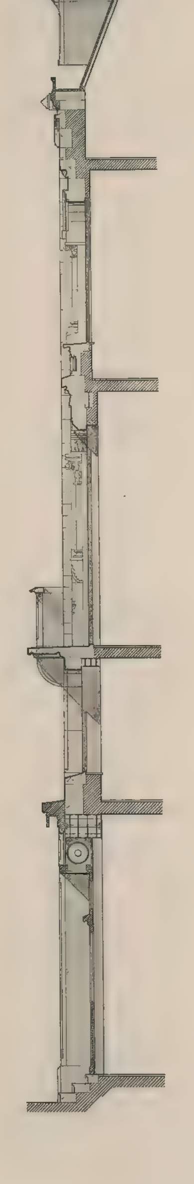


Rez de chaussée



Sous Sol





Echelle des plans

Echelle de la Façade

CLAESEN à Liège
de publications artistiques

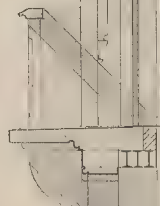
MAISON RUE DE NAMUR A BRUXELLES

(1886)

ARCHTE DANIEL FRANCKEN

Détails de la Façade

Coupe

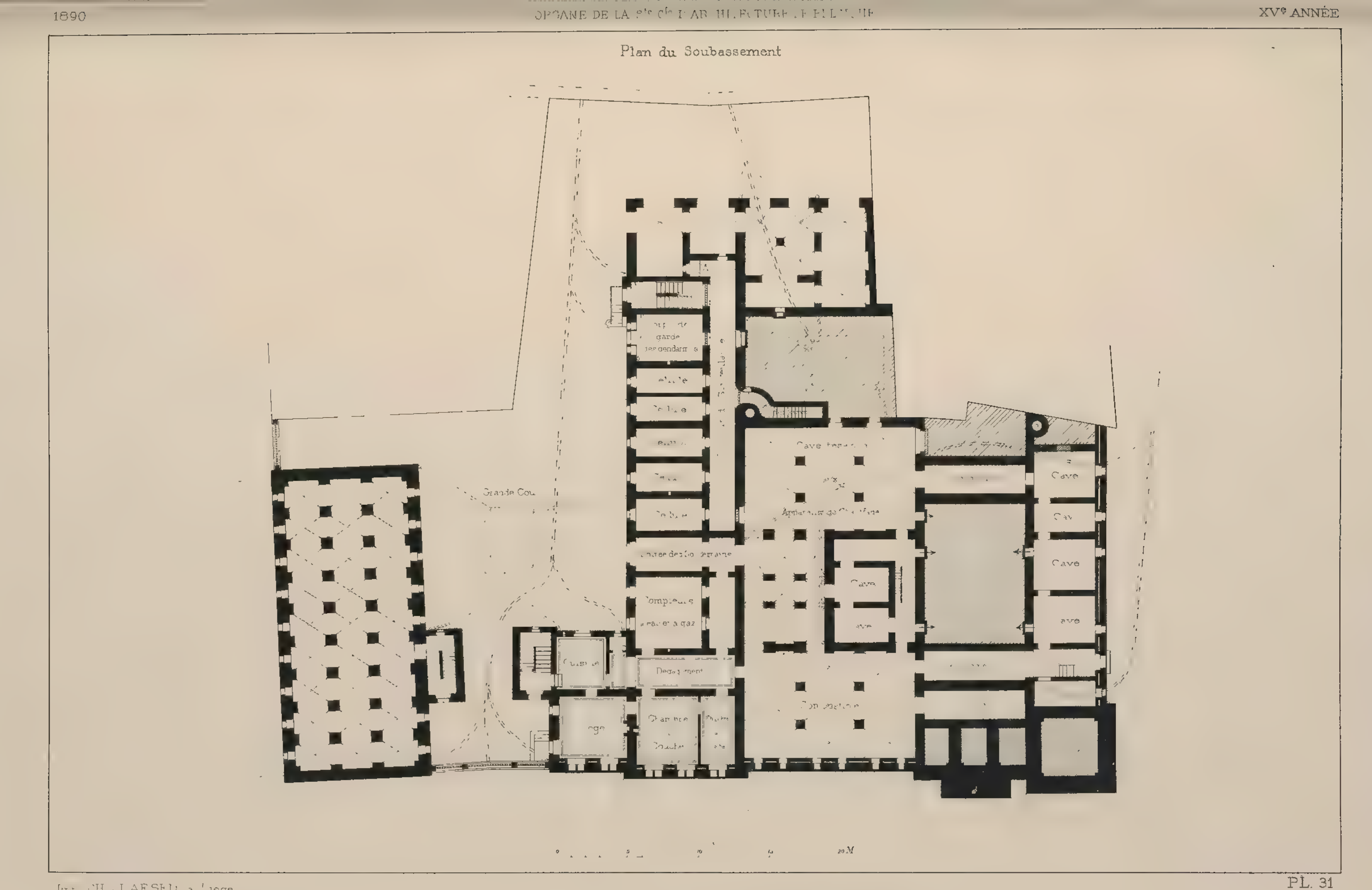


Échelle

Imp CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

MAISON RUE DE NAMUR A BRUXELLES
(1886)
ARCHte DANIEL FRANCKEN

Plan du Soubassement



PL. 31

PALAIS DE JUSTICE AVEC DÉPOT D'ARCHIVES
A NIVELLES
ARCH^te
1889

Imp. CH. CLAESEN à Liège
Édit. de publications artistiques

lèles dans lesquelles peu de vieilles maisons, car la ville a été presque complètement détruite par les guerres du Palatinat, sous Louis XIV. Seul, ou presque seul, l'Hôtel du Chevalier (Hotel Zum Ritter), où nous étions descendus, est un ancien souvenir des maisons de la renaissance et a survécu à la dévastation de 1693. A peu près de l'époque du château, couvert de sculptures, cet hôtel ne manque pas de caractère avec sa porte basse et ses baies circulaires du rez-de-chaussée.

Nous visitons l'église du Saint-Esprit, le pont et la rive droite du Neckar. L'église du Saint-Esprit est un exemple assez curieux de l'esprit général de tolérance que produit le contact constant de deux religions d'égale influence dans un pays : dans cette église, la nef sert aux protestants, le chœur aux catholiques, un simple mur les sépare.

A 2 heures, après déjeuner, nous quittons l'hôtel sous la conduite de M. Schaber.

Je n'entreprendrai pas de narrer par le détail les ruines du château, que tous nous connaissons par la monographie de Pfnorr; d'ailleurs, la série de photographies prise par la Société Centrale d'Architecture pendant l'excursion, donne une idée plus exacte encore de ce splendide souvenir de la Renaissance. Les guerres du Palatinat ont, il est vrai, en partie détruit ce chef-d'œuvre. Le général français Melac, juste un siècle avant notre grande révolution, en a fait une ruine; mais son étendue, et surtout le site pittoresque et grandiose qui l'encadre, en constituent la ruine la plus remarquable de l'Allemagne, et peut-être de l'Europe. La végétation puissante, les arbres presque séculaires qui poussent dans les jardins, établis depuis 1804 sur l'emplacement des fortifications ou dans les fossés du château, donnent à tout cela un aspect merveilleux et qui exerce une impression irrésistible. La tour fendue, au sud du château, est une preuve de la solidité de la construction. Melac l'ayant voulu détruire, l'a fait sauter par la poudre; il s'en détacha seulement un morceau considérable qui a été lancé dans le fossé, où il est encore couché comme un bloc de rocher.

Après l'inévitable visite au gros tonneau et à la grande terrasse, où nous avons fait une photographie en groupe avec M. Schaber, nous avons été admis, sur recommandation venue de haut, paraît-il, à visiter l'atelier des architectes de Hesse, chargés en ce moment par le Grand-Duc d'un minutieux relevé du château entier, pour une probable restauration ultérieure (1).

On ne saurait se douter en France, à moins d'avoir vu les minutieux dessins de M. Duban dans sa restauration de Blois, et quelques autres, avec quels soins mathématiques ces architectes ont fait ces relevés. L'artiste, là encore, a laissé au praticien méticuleux la place entière. Sur tous les ornements — un quadrillage à la craie a été fait pour faciliter le travail — les ombres dans les dessins à la plume avec quelques légères teintes d'encre de Chine ont été tracées d'après nature à une heure fixe de la journée. Avec quel mépris ces Messieurs parlent de la monographie de Pfnorr, qui a corrigé dans ses dessins les erreurs matérielles de l'exécution, les désaxements d'une colonne ou les hors d'aplomb d'un mur ou d'un pilastre, et vraiment, si le travail fait par eux n'était pas destiné à une restauration, les reproches faits à Pfnorr seraient exagérés. Il est vrai que le but de son ouvrage n'était pas le même que celui qu'on prépare en ce moment.

Partis à 4 h. 1/2 vers le Molkenkur, nous y arrivons une heure après. Le restaurant avec une terrasse charmante, construite sur une saillie de montagne en surplomb, est élevé de 80 mètres au-dessus du château, sur lequel on a, paraît-il, une une vue remarquable. Malheureusement, pour la première fois depuis notre départ, le ciel se faisait brumeux et un brouillard fin nous enveloppait de sa vapeur nuageuse.

Nous n'avons pu jouir du panorama si beau qui doit se découvrir quand le temps est pur. Après avoir pris un verre du vin mousseux célèbre dans la région, nous redescendons, toujours accompagnés de M. Schaber, les sentiers tortueux qui se déroulent en longs rubans sur le revers de la montagne. Au bas de la montagne, nous trouvons les locaux des étudiants, sortes de cercles où ils se réunissent pour boire, Dieu sait comme! au sortir de l'université. L'heure nous pressait, la brume nous eût empêché de jouir du panorama qui se découvre sur le Königstuhl, placé à 563 mètres d'altitude; nous dûmes pour la première fois abandonner une des parties du programme si intelligemment dressé par M. Dumortier.

(1) Cette restauration est décidée; elle se fera aux frais de l'Empire d'Allemagne. *(Note de la Rédaction.)*



Nous fîmes bon accueil au repas qui nous attendait à l'hôtel, en retour de cette ascension si pleine de charme, d'impressions à la fois puissantes et pittoresques.

Après le dîner, couronné dignement par un toast de M. Schaber, nous fîmes une promenade aux bords du Neckar et une tournée dans les brasseries, alors désertées par les étudiants en vacances, mais très fréquentées par eux en temps ordinaire. Là chacun a son hanap, et il en est de superbes, aux motifs de plomb ou d'étain, voire même d'argent niellé, décorés d'émaux multicolores.

Ces réunions souvent se terminent par des discussions qui ne se lavent que dans le sang. Les duels sont très fréquents et se passent dans un local célèbre, situé à un quart d'heure de la ville, sur le bord du Neckar. On ne se doute pas combien on voit dans ce pays de gens balafrés, couturés sur la figure de cicatrices souvent affreuses, souvenirs d'un duel résultant d'une discussion futile dans les brasseries ou les cercles. Ces cicatrices sont bien portées dans ces pays; c'est, paraît-il, une preuve de courage qu'on donne aux autres et à soi-même, alors qu'au fond de son cœur on n'en est pas toujours bien persuadé. Mais il n'y a pas à reculer, on serait honni d'y faillir.

Le lendemain matin, le fameux sifflet du président nous appelait au déjeuner et nous partions à 7 h. 25, car nous voulions encore voir quelques constructions intéressantes sur le chemin qui mène à la gare.

A 7 h. 50 nous arrivons à Manheim. Cette ville, située à l'embouchure du Neckar, sur le Rhin, a une population de 55,000 âmes environ. C'est un port assez important, mais c'est la ville la plus assommante qui se puisse rêver, par la symétrie de son plan général à angles droits. Il est vrai que les architectes n'ont pas à faire de plans sur terrains irréguliers; ce qui est un avantage. Construite dans le genre américain, les rues et les maisons s'y désignent par des lettres et des numéros. La rue centrale aboutit au château, construction colossale plusieurs fois détruite pendant la guerre de 30 ans et par Melac — toujours Melac!

J'aurais volontiers donné au diable ces quelques pages glorieuses de notre histoire, pour en rayer en même temps le souvenir de ces dévastations dignes d'Attila ou des Vandales.

Parcourant rapidement le château, l'église des Jésuites, passant devant le théâtre et un établissement remarquable d'étude architecturale, la Banque de crédit, le nouvel hôtel des postes et télégraphes, nous traversons le pont suspendu qui mène à la gare de Ludwigshafen.

Il n'était que temps : le train allait partir pour Spire.

Nous avons cependant pu admirer la construction très élégante de cette gare, si pleine de détails charmants. Il y a là un spécimen remarquable, dont on ne saurait dire trop de bien.

Mais nous n'avions pas épuisé notre étonnement qui, dans cette journée, a trouvé à Spire, son maximum d'intensité devant la cathédrale.

Je n'oserais guère parler de l'historique de cette cathédrale; j'y retrouverais encore Melac et la ruine de la ville et de sa superbe église primitive.

Restaurée par Maximilien, elle fut définitivement terminée par le roi Louis Ier de Bavière.

Le plan est resté le même que dans le début, mais les façades nouvelles présentent un aspect saisissant, qui a une analogie frappante avec la cathédrale de Sienne et d'autant mieux que le ciel, qui nous avait voilé la veille le panorama d'Heidelberg, avait repris sa limpidité et l'admirable transparence qu'il ne devait plus quitter. Tout est à voir à la cathédrale de Spire, les façades latérales avec leurs grands murs si gracieusement couronnés par des galeries à colonettes; le chœur avec ses puissants contre-forts qui détachent leurs lignes vigoureuses sur le fond de verdure du jardin qui l'entoure.

Les photographies donnent une faible idée de l'effet réellement grandiose qu'on peut obtenir par des lignes vigoureuses, débarassées de toute ornementation futile. Nous nous sommes arrachés avec peine à cet ensemble pour voir les intérieurs, car le curé, prévenu de notre présence, nous faisait offrir de nous accompagner dans son église, si richement ornée de peintures décoratives récentes.

Nous quittons Spire à 4 heures, pour revenir à Ludwigshafen, où nous arrivons quelques instants avant le départ du bateau qui devait nous mener à Worms.

On ne saurait croire le repos que procure à l'imagination et à l'esprit aussi bien qu'au corps lui-même, un voyage dans les splendides vapeurs qui sillonnent le Rhin dans tous les sens. Les yeux se fatiguent de voir de l'architecture avec le désir

d'y conserver quelque chose des formes et des couleurs, et la verdure des rives du Rhin fournit le repos nécessaire pour voir avec profit ce qui devait terminer la journée.

(A suivre.) CH. BILLORÉ,
Architecte à Amiens.



LE SERVICE DES BATIMENTS CIVILS

INSTITUÉ AU

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

—



Plusieurs de nos abonnés nous ont écrit à la suite de la publication, dans un de nos derniers numéros, de la missive d'un de nos abonnés sur *la reconstruction du Château de Laeken*, pour nous demander la teneur de l'arrêté royal dont a parlé notre correspondant.

Nous nous rendons à ce désir bien légitime en publiant ci-dessous l'arrêté royal du 30 novembre 1889 (*Moniteur belge*, 1889, n°s 336-337, 2 et 3 décembre 1889, pp. 3426 et suiv.).

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES.

—

Service spécial des bâtiments civils. — Règlement organique.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, SALUT.

Vu Nos arrêtés des 9 avril 1870 et 31 octobre 1879, qui ont distrait des attributions de l'Ingénieur en chef Directeur des ponts et chaussées de la province de Brabant, le service des Bâtiments civils de la capitale et des environs, pour l'ériger en service spécial ressortissant à l'administration centrale des ponts et chaussées *(direction des Routes et Bâtiments civils)*;

Revu Notre arrêté du 31 octobre 1879, qui a fixé les cadres, la classification hiérarchique et les traitements du personnel attaché à ce service;

Considérant que, par suite de l'importance que le dit service a prise, il y a lieu d'en modifier l'organisation tout en maintenant le principe consacré par les arrêtés précités;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les cadres, la classification hiérarchique et les traitements du personnel du service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs sont fixés comme suit :

Classification hiérarchique.	GRADES ET CLASSES.		CADRES.	TRAITEMENTS.		
IV	Architecte en chef		1	7,000	7,500	8,000
V	Architectes principaux		2	5,500	6,000	6,500
VI	Architectes	de 1re classe	6	4,000	4,500	5,000
VII		de 2e —		2,500	3,000	3,500
IX	Surveillants	de 1re classe	8	2,500	2,800	3,100
X		de 2e —		1,800	2,000	2,300
VII	Chef de bureau		1	3,800	4,150	4,500
VIII	Commis-chef		1	2,800	3,150	3,500
IX	Commis dessinateurs	de 1re classe	9	2,500	2,800	3,100
X		de 2e —		1,800	2,000	2,300
X	Commis	de 1re classe	8	2,200	2,500	
XI		de 2e —		2,650	2,000	
XI		de 3e —		1,200	1,400	
»	Messager		1	1,200	1,400	
»	Jardinier		1	1,100	2 000	
»	Gardiens de monuments		(1) 7	500	1,000	

Il peut être adjoint à ce personnel des aides temporaires, lorsque les besoins du service l'exigent.

Art. 2. L'architecte en chef, les architectes et le chef de bureau sont nommés par Nous.

Notre Ministre nomme les autres employés.

Il en fixe les traitements dans les limites établies par l'article 1er, ainsi que le salaire des aides temporaires, lequel est imputé sur les crédits alloués pour les travaux auxquels ils sont attachés ou, à défaut, sur le crédit voté au budget pour le personnel. Il peut également convertir en salaire le traitement des gardiens des monuments.

Le titre de conducteur, avec le rang VII dans la classification hiérarchique, peut être accordé par Nous, sans changement d'attributions, aux surveillants qui font preuve d'aptitudes spéciales et qui jouissent, depuis deux ans au moins, du maximum de traitement affecté à leur grade. Le traitement des conducteurs est fixé à 3,400 francs minimum; 3,700 francs médium et 4,000 francs maximum.

Art. 3. Notre Ministre est autorisé à s'assurer le concours d'architectes privés pour l'exécution de certains travaux importants et à faire avec eux des conventions qui fixent les honoraires qui leur sont dus.

Ces honoraires sont imputés sur les crédits alloués pour les travaux à l'exécution desquels les architectes privés concourent.

Art. 4. L'architecte en chef a la direction générale du service.

Il soumet à l'approbation du Ministre les projets de travaux. Il lui est formellement interdit d'apporter aucune modification aux projets approuvés ou de faire exécuter des travaux non prévus, à moins d'en avoir obtenu préalablement l'autorisation du Ministre. Toutefois, dans le cas de force majeure, il peut prendre les mesures que les circonstances réclament, sauf à en donner connaissance au Ministre dans les deux jours.

Il assiste aux adjudications et donne ses conclusions sur les résultats qu'elles ont eus. En cas d'empêchement, il peut se faire remplacer par un architecte sous ses ordres, sauf à en prévenir le Ministre.

Il délivre, s'il y a lieu, sur le vu des procès-verbaux dressés par les architectes, les certificats de payement au profit des entrepreneurs, soit à titre d'acompte, soit pour solde.

Il soumet, tous les ans, au Ministre ses propositions détaillées et développées pour la formation du projet de budget des dépenses en même temps qu'un rapport faisant connaître l'état d'entretien et la situation des bâtiments dont il a la surveillance.

Il exerce une surveillance active sur les travaux en cours d'exécution et il fait, pendant l'année, la visite détaillée de son service aussi souvent qu'il le juge nécessaire.

Il correspond directement avec le Ministre.

Art. 5. L'ensemble des constructions ressortissant au service spécial des Bâtiments civils est divisé en sections par le Ministre.

Un architecte principal ou un architecte de 1re ou de 2e classe est placé à la tête du service de chaque section, sous les ordres de l'architecte en chef. Il peut être assisté d'un ou de plusieurs adjoints, qui portent également le titre d'architecte.

Les architectes de section dressent, avec l'assistance des architectes qui leur sont adjoints et sous la direction de l'architecte en chef, les projets dont l'étude leur est confiée.

Ils exercent, au besoin avec le concours des architectes adjoints, une surveillance active et continue sur les travaux de construction et d'entretien et ils visitent en détail tous les bâtiments de leur section aussi souvent que cela est jugé nécessaire.

Ils constatent les qualités, les quantités et l'emploi des matériaux, font les métrés et les vérifications des travaux, règlent provisoirement les comptes et adressent à l'architecte en chef les procès-verbaux de réception à joindre aux certificats de payement.

Art. 6. Les surveillants et les conducteurs sont placés sous les ordres immédiats des architectes.

Ils suivent les travaux de construction et d'entretien dans les moindres détails.

Ils exercent un contrôle vigilant et sévère sur les entrepreneurs et leurs agents; ils tiennent, s'il y a lieu, les états d'ouvriers, surveillent l'emploi des matériaux reçus par les architectes, aident ceux-ci à faire les métrés, vérifications, dessins et nivellements, à lever les plans, etc.

Art. 7. Le chef de bureau et le messager sont attachés au bureau de l'architecte en chef.

Les commis sont attachés aux bureaux de l'architecte en chef et des architectes de section.

Art. 8. Dans la deuxième quinzaine du mois de novembre de chaque année, l'architecte en chef soumet à l'approbation du Ministre, pour l'année suivante :

A. Un tableau avec devis général des travaux d'entretien ordinaires et extraordinaires, dont l'exécution pendant l'exercice suivant est jugée nécessaire;

B. Un tableau détaillé de la répartition de son service et de son personnel. Ces tableaux étant approuvés, ne peuvent être modifiés sans l'autorisation du Ministre.

Art. 9. Nul n'est admis aux fonctions ou emplois désignés à l'article 1er, s'il n'est Belge et âgé de 21 ans au moins et de 35 ans au plus.

Le Ministre détermine les conditions d'aptitude pour l'admission à ces fonctions ou emplois.

Art. 10. En général, nul ne peut obtenir une promotion avant d'avoir servi au moins deux ans dans son grade. De même, nul ne peut obtenir une augmentation de traitement avant d'avoir joui deux ans de son traitement.

Tout fonctionnaire ou employé dont le traitement n'a pas été augmenté depuis six ans, au moins, peut, dans les limites des crédits budgétaires, obtenir soit le traitement immédiatement supérieur, soit un supplément de traitement d'un dixième, si la situation des cadres ne permet pas de lui accorder une promotion qui serait justifiée par sa capacité et ses bons services.

Art. 11. L'avancement n'est accordé que suivant les besoins du service et dans les limites des cadres et des crédits.

Art. 12. Les dispositions du règlement organique du corps des ponts et chaussées, en date du 18 juillet 1860, relatives à la subordination, aux absences, congés, peines disciplinaires

(1) Transitoirement 8.

et incompatibilités, ainsi que les articles 52, 53 et 54 du dit règlement sont applicables, par assimilation, au personnel du service des Bâtiments civils.

La position de disponibilité et de non-activité du personnel des Bâtiments civils est réglée par l'arrêté royal du 21 octobre 1884.

Art. 13. Les fonctionnaires et employés dont les qualifications ne sont pas mentionnées aux articles 1er et 2, ou dont les traitements sont supérieurs aux taux fixés par les dits articles, conservent ces qualifications et traitements à titre personnel.

Art. 14. Nos arrêtés des 12 juin 1872, 31 octobre 1879 et 19 avril 1887 sont abrogés.

Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 30 novembre 1889.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

LEON DE BRUYN.

—

SERVICE SPÉCIAL DES BATIMENTS CIVILS. — PERSONNEL. PROMOTIONS.

Par arrêtés royaux en date du 30 novembre 1889, sont nommés au service spécial des bâtiments de la capitale et des environs :

A. Architecte en chef : M. Heyninx (F.), architecte principal.

B. Architectes principaux : MM. Engels (A.-G.), (conservateur du palais de justice), et Benoit (J.), actuellement architectes.

C. Architectes de 1re classe : MM. Hanicq (H). et Delcorde (B.), respectivement architecte et sous-architecte.

D. Architectes de 2e classe : MM. Sterckx (F.) et Ameye (V), respectivement architecte adjoint et sous-architecte, et MM. Seroen (J.-B.) et Nyst (A.), aides temporaires.

E. Chef de bureau : M. Lamury (E.), commis-chef ff. de chef de bureau.

CONCOURS PUBLICS

—

Concours pour une école moyenne a élever a Bruxelles

La ville de Bruxelles met au concours les plans d'une école moyenne, à construire sur l'emplacement actuel de l'Eden-Théâtre.

Les constructions comprendront : les souterrains, un rez-de chaussée, un premier étage et les combles.

Les souterrains devront s'étendre sous toutes les constructions, qu'ils soient ou non utilisés. Ils comprendront une cave au charbon, suffisamment spacieuse pour aménager la provision de combustible indispensable pour les besoins d'une année et ayant ouverture vers la rue, une cave pour le dépôt des vieux bois et papiers, fagots, copeaux, etc., et un réduit pour les objets de nettoyage.

Les autres locaux sont :

Un logement de concierge, composé d'une cuisine, d'une loge et de deux chambres ;

Un bureau pour la direction ;

Un bureau pour le surveillant ;

Un préau couvert ;

Un gymnase ;

Une cour avec W.-C. et pissoirs ;

Une salle de réunion pour le Comité scolaire et pour les professeurs ;

Treize classes, dont une double ;

Un auditoire de sciences naturelles :

Un laboratoire de chimie.

L'entrée se trouvera rue de Louvain ; elle sera accessible aux engins de sauvetage en cas d'incendie. A cet effet, les portes d'accès devront mesurer en largeur 3 mètres, en hauteur 3m50.

L'école doit être construite en vue d'une population de 450 élèves.

Le chauffage devant se faire au moyen de foyers isolés, les concurrents devront tenir compte dans leurs projets des nécessités qui en résultent, tant au point de vue de l'établissement des cheminées que du système spécial de ventilation à établir.

Au point de vue de la disposition des locaux, les concurrents pourront visiter les écoles no 4, rue des Six-Jetons, et no 18, rue de Schaerbeek, 62.

Ils trouveront toutes les indications relatives aux dimensions des locaux et aux détails de construction dans le programme de construction d'écoles, qu'ils peuvent se procurer en s'adressant à la Division de l'instruction publique, 24, rue du Lombard.

Les façades, tant extérieures qu'intérieures, seront traitées avec simplicité, sans exclure toutefois le caractère spécial qu'il convient de donner à un édifice public.

Les plans devront être dressés à l'échelle de 0m01 par mètre. Les élévations et coupes, à l'échelle de 0m02 par mètre.

Le Collège désignera parmi les concurrents celui qui sera chargé de l'exécution du travail, et qui recevra à titre d'honoraires 4 p. c. du montant du prix de l'adjudication.

Dans le cas où la dépense totale dépasserait le montant du devis qu'il a présenté, il ne lui sera rien payé du chef d'honoraires sur la somme excédant le dit devis.





Les honoraires ci-dessus indiqués obligent l'architecte à dresser les plans, facades et coupes définitifs à l'échelle de 0m02 par mètre, les épures d'exécution, les copies sommaires exigées pour l'obtention des subsides du gouvernement et de la province, les métré, devis estimatif et cahier des charges, et à diriger les travaux de construction qui lui sont confiés.

Si le Collège estime qu'aucun plan ne répond aux conditions du programme, il aura la faculté de ne pas donner suite au concours.

Le mobilier ne fait pas partie de ces travaux. Néanmoins, les concurrents devront indiquer le mobilier sur les plans du rez-de-chaussée.

L'Administration pourra, dans tous les cas, apporter des modifications au projet reconnu le meilleur, sans que l'auteur puisse soulever aucune réclamation à ce sujet.

Les concurrents enverront leurs projets au plus tard le 15 septembre 1890, à l'adresse de MM. les bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles. Les plans, devis et annexes porteront une devise qui sera reproduite sur une enveloppée scellée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le plan du terrain peut être obtenu rue du Lombard, 24, à Bruxelles.

∴

Ce programe suggère les observations suivantes :

C'est avec la plus vive satisfaction que tous les architectes ont appris la décision du Collège de mettre au concours la construction d'une école à élever dans le Quartier Notre-Dame aux-Neiges.

Désireux de voir le plus brillant succès couronner l'entreprise du Collège échevinal bruxellois, nous croyons devoir attirer son attention sur certains détails d'organisation dont l'importance nous paraît majeure.

Pour attirer de nombreux concurrents, lorsque le travail est considérable, comme c'est ici le cas, il nous paraît indispensable d'instituer un certain nombre de primes. Si, parmi les architectes les plus capables, il en est qui hésitent à prendre part à un concours, c'est que les concurrents, n'étant jamais sûrs d'arriver à la première place, s'exposent à faire sans rémunération une étude longue et difficile, et parfois des frais considérables. Le système de primes que nous préconisons fait disparaître cette hésitation, un architecte d'expérience pouvant toujours espérer voir classer son travail parmi les projets primés. L'importance des primes ne doit du reste pas dépasser un à un et demi pour cent du montant du devis. Moyennant cette dépense relativement minime, le Collège est certain, non seulement de voir un plus grand nombre d'architectes répondre à son appel, mais encore de voir participer à la lutte nos meilleurs praticiens. Projets plus nombreux et travaux plus soignés, tel est le résultat que l'on peut en attendre.

Le grand nombre de concours que nous avons vus en Belgique nous permet d'exprimer ici cette opinion avec une certaine autorité, puisque les faits la justifient.

Abordons un second point.

Ce qui inspire aux concurrents le courage nécessaire pour entreprendre un travail long et difficile et dont la rémunération n'est jamais certaine, c'est la confiance qu'il a dans la compétence du jury chargé d'apprécier son œuvre. La composition du jury est donc un des éléments principaux du succès de l'entreprise. Il importe que *les architectes y soient largement représentés* et que les concurrents y aient leurs délégués.

Nous nous permettons d'insister tout particulièrement sur ces deux derniers points, dont l'importance ne peut échapper à toute personne entendue.

Le désir d'être jugé par des gens compétents est trop légitime et trop naturel pour que nous nous attachions à le justifier. Mais nous désirerions bien faire ressortir combien il est désirable, nous dirons même nécessaire, que les hommes du métier soient en majorité dans le jury. Lorsqu'il s'agit des œuvres de la pensée, la comparaison et la classification sont toujours difficiles ; une tâche aussi délicate ne saurait être dévolue qu'à ceux qui connaissent par l'expérience journalière les difficultés à vaincre et le travail à réaliser.

Enfin, un dernier point sur lequel nous désirons attirer l'attention des édiles de la capitale, c'est l'avantage que présente le système des concours à deux épreuves, préconisé depuis longtemps déjà par la Société Centrale.

Telles sont les idées que nous désirions soumettre au Collège échevinal, et nous espérons qu'il voudra bien les examiner avec bienveillance et réformer dans ces données — il en est temps encore - le programme de ce concours dont nous nous félicitons, tout en n'approuvant pas sa mise en œuvre.



BIBLIOGRAPHIE (1)

—

The California Architect and Building News

Au commencement de ce siècle, la Californie était à peine connue en Europe ; tributaire de l'Espagne, elle fut acquise en 1848 par les Etats-Unis d'Amérique et bientôt rendue célèbre par la découverte de ses mines d'or.

Les placers, exploités par des étrangers accourus de toutes

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.

les parties du monde, produisirent des richesses inouïes, jusqu'à 400 millions de francs en une année.

Les autres productions du sol : l'argent, le borax, le soufre, le plomb, l'étain, la houille, le pétrole, etc., favorisèrent l'éclosion d'une nouvelle civilisation cosmopolite considérable qui dota le pays de villes nombreuses, rapidement et fastueusement bâties. D'immenses forêts, peuplées d'arbres considérables, des mélèzes, des cèdres, des pins, des sapins de la grande espèce, appelée « Wellingtonia », dont la hauteur atteint plus de cent mètres, favorisèrent la construction d'habitations en bois, élevées par les colons, uniquement suivant leur fantaisie, leur goût et un peu le style en vigueur dans leur pays. De là une caractéristique de l'architecture californienne, la fantaisie et la diversité.

Quoique Sacramento soit la capitale, la ville la plus importante et dont *The California Architect* donne le plus de dessins, est San Francisco. Située sur la baie *Golden Gate* (la Porte d'or), à l'embouchure des deux grands fleuves le St Joaquin et le Sacramento, sur le grand océan Pacifique, cette ville, appelée à devenir un des plus grands ports de l'Amérique du Nord, fut surnommée à juste titre « la Reine du Pacifique ».

The California Architect est une publication des plus intéressantes, comptant déjà onze années d'existence, et relatant la splendeur de ce pays en nous montrant, par des dessins très bien exécutés, des quantités d'habitations, d'hôtels, d'établissements d'utilité publique, de luxe, de science et d'art, etc.

Certes, en feuilletant à première vue ce journal, dont le texte est écrit dans une langue que je ne connais que trop imparfaitement, les mélanges disparates d'architectures diverses m'ont quelque peu choqué.

Mais en examinant ces planches plus attentivement, pour la plupart gentiment dessinées, il faut reconnaître que, malgré l'influence cosmopolite, une architecture très pittoresque et des plus intéressante a vu le jour dans ce pays nouveau.

Et d'abord, presque toutes les constructions sont isolées; de grandes artères sont peuplées de maisons, entourées de jardins et de terrasses, d'où résulte un mouvement d'avant-corps, de toitures, de clôtures très agréables à l'œil.

Les grandes constructions, les maisons de rapport, les hôtels, etc., sont construits dans des proportions gigantesques.

D'ailleurs, la grande préoccupation, chez les constructeurs californiens, semble être plutôt d'étonner par des proportions énormes que par le rafinement artistique.

Toutefois, certaines bâtisses sont très élégantes : celle de *MM. Salfield et Kohlberg, dans la Market street,* possède un avant-corps qui, certes, n'est pas dépourvu de réelles qualités.

M. Moser, dans son *Temple métropolitain*, a très bien réussi la partie supérieure de son édifice; il est fâcheux que le rez-de-chaussée et le premier étage soient traités d'une manière trop mesquine.

La Banque Hiberna, de MM. Pissis et Moore, est conçue dans le style classique et possède de belles qualités; elle accuse des lignes très pures et prouve chez leurs auteurs de réelles recherches artistiques; le dôme qui couronne la rotonde se marie fort gracieusement à l'ensemble de l'édifice.

MM. Pissis et Moore ont encore érigé une construction très bien proportionnée; elle semble représenter une habitation privée, d'un très bel aspect d'ensemble. Le dessin en perspective nous montre deux façades, dont l'une, agrémentée d'un portique décoré d'une double arcade, est précédée d'un escalier extérieur d'une seule volée latérale en pierre, conduisant à un palier formant terrasse; la seconde façade est flanquée d'une bretèque à deux étages reposant sur de gracieuses consoles et dominée d'une terrasse que surplombe une toiture très saillante.

Ces deux façades sont reliées par un pan coupé, agrémenté d'un étage plus élevé que les autres et dont le rez-de-chaussée forme l'entrée principale. Celle-ci est décorée d'une arcade en plein cintre, reposant sur des colonnes isolées, à la manière italienne; le premier étage est orné d'une jolie bretèque que supporte un encorbellement arrondi.

Certaines villas dénotent beaucoup d'originalité, et je suis persuadé qu'en exécution elles produisent des ensembles très séduisants à la vue; généralement bâties sur un plan irrégulier, agrémentées d'escaliers d'accès placés extérieurement et de grandes terrasses couvertes de grands auvents, des soubassements construits en gros moellons à peine équarris, elles constituent de bien curieux spécimens de l'architecture américaine.

L'emploi de grandes arcatures en plein cintre et de certains éléments empruntés aux peuples orientaux viennent encore augmenter le pittoresque de la ville de San Francisco.

D'ailleurs, l'appareil des pierres et le mode de construction, franchement accusés, l'emploi très ingénieux du bois pour l'ossature de certaines bâtisses, contribuent puissamment à l'effet décoratif de beaucoup d'habitations. Par-ci par-là de l'architecture rappelant celle du moyen âge: un porche de *MM. Wricht et Sanders* est intéressant, sauf la partie supérieure, dont la lourdeur est disgracieuse.

Signalons encore :

Un coquet chalet de M. Th. Coole, qui a eu l'idée originale de donner aux fenêtres du rez-de-chaussée la forme d'un cercle.

Le groupe de M. Barnett, dans Haight street, qui trahit son origine anglaise.

The Marquam de M. J. M. Wood, dont les dimensions ne peuvent trouver de similaires dans nos contrées; la façade principale seule, sans compter les deux autres, est percée de près de deux cents fenêtres.

Enfin, *la residence de M. W. H. Crocker*, édifiée par *MM. Curlett et Cuthsertson*, qui offre, quoique sans style bien défini, un



ensemble très curieux et des plus attrayants dans toutes ses parties.

Elevée sur un énorme stylobate en pierres non dégrossies, elle s'élève gracieusement sur un plan irrégulier.

Les pignons en bois, bien étudiés, sont coupés de balcons, de cheminées et de bretèques; un des angles est flanqué d'une tour un peu massive, mais fort originalement comprise.

L'entrée principale, précédée d'un grand escalier en pierre à double rampe, est décorée d'un arc en plein cintre surhaussé, formé de gros moellons et reposant sur des sphinx au repos. Cette entrée d'un aspect colossal ne supporte malheureusement qu'une terrasse, de sorte que les éléments si lourds qui la constituent n'ont aucune raison d'être.

Le restant de la construction est en bois.

La même planche, due à la photographie, nous montre à l'arrière-plan un angle d'une jolie construction renaissance que je regrette de ne pas voir reproduite dans la publication.

Je termine ce rapport, un peu long, en félicitant nos confrères californiens, et je crois être l'interprète de tous les membres de la Société Centrale, en les remerciant de leur gracieux et si intéressant envoi. Daniel Francken.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE
DE BELGIQUE

Séance du 6 juin 1890

Présidence de M. Acker, président

Après avoir procédé à l'admission de MM. Bascourt, d'Anvers, Taburiaux, de Charleroi et Vandekerkhove, de Tournai, en qualité de membres correspondants, et après avoir approuvé le rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société, l'assemblée passe aux élections annuelles.

M. Horta, secrétaire, démissionnaire, est remplacé par M. Canneel, secrétaire adjoint. L'assemblée remercie M. Horta pour les services qu'il a rendus pendant l'accomplissement de son mandat. Le nouveau secrétaire adjoint est M. Gaston Anciaux; MM. De Vestel, vice-président, Van Humbeeck, bibliothécaire et Delbove, commissaire, sont réélus.

On passe ensuite à la question de la mise au concours des places d'architectes des villes et de professeurs des écoles d'art. Les lettres que nous avons publiées dans notre dernier numéro, sont communiquées à l'assemblée, qui, après discussion, décide de remettre le vote à une séance ultérieure.

FAITS DIVERS

Les palais de l'Exposition de Paris, 1889

Dans sa séance du 8 juin, la Chambre des députés a adopté à une majorité très forte, — 347 voix contre 47, — après urgence déclarée, le projet sur la conservation des monuments de l'Exposition de 1889 (Galerie des machines, Dôme central, palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux).

Ce projet a donné lieu à quelques objections. MM. de la Ferronnays et Beauquier notamment ont demandé si la convention projetée entre la Ville de Paris et l'Etat ne serait pas désavantageuse à ce dernier, si les monuments du Champ de Mars étaient construits de manière à pouvoir durer longtemps, enfin, et surtout, ce que l'on compte faire de ces vastes palais un peu éloignés du Paris central.

MM. Antonin Proust, rapporteur, Jules Roche, ministre du commerce, et Alphand, commissaire du gouvernement, ont fait à ces questions des réponses qui ont largement satisfait la Chambre, puisqu'elle a, comme on vient de le voir, été presque unanime à voter le projet en question.

Inauguration de monuments

L'HOPITAL FRANÇAIS A LONDRES.

L'inauguration officielle de l'hôpital français à Londres a eu lieu le 3 de ce mois, sous la présidence de l'ambassadeur de France.

Expositions

La commune de Molenbeek-Saint-Jean fêtera, le 13 juillet prochain, le 25e anniversaire de la fondation de son Ecole de dessin, de peinture, d'architecture et de modelage.

A cette occasion, l'administration communale organise, dans les locaux de la rue Mommaerts, une exposition des œuvres personnelles des élèves et anciens élèves de cette école.

Cette exposition de travaux exclusivement professionnels sera particulièrement intéressante, en ce sens que les objets exposés permettront au public d'apprécier les services que les études pratiques de l'école de Molenbeek-Saint-Jean ont rendus à l'art et à l'industrie. Elle démontrera aussi la valeur de la méthode qui y est suivie et l'influence que son enseignement a exercée sur l'avenir des élèves sortis de cette institution.

Le public sera admis à visiter gratuitement cette exposition du dimanche 13 au dimanche 20 juillet inclus, de 1 à 5 heures de relevée.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



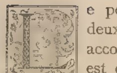
Le Temple des Augustins a Bruxelles

—

Suite, voir col. 97 à 101

III

L'église. *(Suite.)*

e portail de l'église des Augustins, a deux ordres de colonnes engagées et accouplées, doriques et ioniques; « il est d'un aspect noble et imposant, dit » M. Schayes, bien que d'un style moins pur que » celui de l'église des Carmélites », détruite en 1785, et dont les matériaux servirent à édifier l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg.

« Les doubles frontons brisés du portail de » l'église des Augustins, ajoute M. Schayes, attes- » tent le progrès que le mauvais goût avait fait » pendant le peu d'années qui séparent la construc- » tion de ces deux églises. »

Cette observation, fort juste de la part d'un homme aussi compétent dans cette partie que l'était M. Schayes, est un puissant argument pour ceux qui préconisent la démolition de ce monument dont le mérite a été surfait.

L'intérieur de cette église forme un grand vaisseau à trois nefs séparées par des colonnes d'ordre dorique portant des arcs en plein cintre, au dessus desquels règne un bel entablement et un rang de fenêtres à arc surbaissé. La nef centrale se distingue par son élévation et l'ampleur de ses proportions.

.·.

Au commencement de ce siècle, l'opinion des auteurs sur ce monument différait sensiblement de la critique de nos jours. Mais aussi cette époque du premier empire ne passait pas précisément pour un modèle de bon goût et de bon jugement en matière d'art.

» L'église des Augustins, dit Colin de Plancy, » et d'autres auteurs de son temps, est une des » plus remarquables de la ville de Bruxelles ».

Cette appréciation est certainement d'un enthousiasme exagéré.

Quand cet édifice se trouvait resserré dans la rue assez étroite du Fossé-aux-Loups, il devait nécessairement prendre des proportions plus grandioses et écraser les constructions voisines, le spectateur ne disposant d'aucun recul pour juger convenablement sa façade.

Mais, depuis que ce monument a été complètement dégagé, sa perspective a perdu beaucoup de son intérêt, n'ayant pas été construit pour la situation où il se trouve actuellement.

Trop loué par les uns, trop blâmé par les autres, cet édifice n'est peut-être pas sans mérite dans certaines lignes, et pas mal d'architectes modernes ne seraient pas mécontents sans doute de compter cette construction à leur actif.

Mais, dans son ensemble, il est très certain, comme le dit fort bien M. Schayes, que tout le monument sent son époque de décadence, et à ce seul titre, il n'est pas à conserver.

« Le frontispice, disait Colin de Plancy, est » d'une bonne architecture, mais trop divisé dans » ses masses ». C'est précisément un défaut qui saute aux yeux dans son emplacement actuel. Cette division forme un effet perdu dans une longue perspective.

Le portail a été restauré en 1782 et en 1828.

C'est la seule église de la ville de Bruxelles qui ne possède pas de clocher. Les cloches sont enfermées dans une espèce de cage circulaire placée derrière le pignon du frontispice, et surmontée d'une plate-forme entourée d'une balustrade.

La sacristie date de 1725.

L'intérieur était décoré avec goût et on y admirait des tableaux de grand prix. Entre autres : *le martyre de Sainte Appoline,* par Crayer; *Saint Nicolas de Tolentin faisant l'aumône,* par De Clerck le vieux; *Saint Augustin sous un dais, entouré de ses religieux,* par E. Quellyn; *une descente de croix* de Van Dyck; ces tableaux sont actuellement au Musée. L'église possédait en outre d'excellentes copies de tableaux d'après Rubens, Van Dyck, Jordaens, etc., etc.

En 1646, Crayer peignit pour cette église, *une vierge avec l'enfant Jésus, entourée de plusieurs saintes.* Ce chef-d'œuvre fut vendu 36,000 florins à l'Électeur de Bavière qui s'engagea à en fournir une copie.

Le maître-autel, dont l'architecte Coeberger avait donné les dessins, était orné de colonnes torses d'ordre corinthien, et dédié à Notre-Dame de Bon Succès.

Les orgues étaient très remarquables.

La chaire à prêcher, soutenue par les quatre évangélistes avec Saint Thomas et Saint Augustin pour accompagnement, est un morceau de menuiserie et de sculpture de Devos le Vieux, très digne d'attention, disent tous les auteurs du temps, ainsi que la boiserie du circuit de l'église avec ses dix confessionnaux d'un ouvrage très délicat (1).

On y voit un grand nombre de tombeaux appartenant à de hauts personnages de distinction enterrés dans cette église, parmi lesquels nous trouvons : le chancelier J.-B. Christyn, mort en 1690, et de son fils le baron de Meerbeek, mort en 1709; Louis Roger Clarisse, mort en 1663; son fils Louis Antoine comte de Clermont, mort en 1715; Vincent Cornelissen, trésorier de Charles-Quint; le chancelier Honoré Henri Vanderhaeghen d'Eesbeke, mort en 1739; etc., etc.

Quant au couvent proprement dit, bien que bâti

---

(1) Au nombre des objets composant le riche mobilier de l'église des Augustins, et qui furent dispersés lors de la fermeture de cet [illegible], on doit compter la chaire de vérité. Voici ce qu'en dit M. [illegible], auteur d'une excellente monographie de l'église de N[illegible].

« Un grand meuble d'église de style Rubens [illegible] dans la grande nef de l'église N.-D. du Sablon, c'est la chaire à prêcher, sculptée sur les dessins [illegible] par Marc De Vos [illegible] le [illegible] 1717, et qui se trouvait dans l'église des Augustins [illegible] sa suppression.

« Toute la verve de l'art flamand, toute [illegible] de l'école de Rubens se voient dans cette chaire [illegible] de médaillons et de statues et soutenue par [illegible] figures [illegible] des quatre évangélistes [illegible].

« Autour [illegible] dernière se trouvent trois médaillons [illegible] se révèle [illegible] d'Art, Quellin et Duquesnoy [illegible] représentant Saint Thomas d'Aquin [illegible] de la rampe de [illegible] anges [illegible] et l'autre une [illegible] et un livre avec [illegible] *[illegible] Dei.* Le long de cette rampe, se voient également deux anges [illegible] une crosse et un glaive, attributs de deux grandes statues de saints placées au dessus de la cuve et représentant Saint Augustin [illegible] par la foudre et le cœur qu'il porte dans les mains, et Saint Paul [illegible] et un livre, où l'on peut lire : *Prædicamus Christum [illegible]* [illegible] deux autres anges soutiennent le pavillon de la chaire, largement drapé et surmonté d'un bouquet de feuillage.

dans un quartier relativement assez peuplé, il ne laissait pas que d'être très spacieux, et de contenir un jardin très étendu que la rivière la Senne coupait en deux parties, mais qui se trouvaient reliées entre elles par un pont couvert, orné de treilles.

« On y voyait, dit un auteur du dernier siècle, » des offices et des appartements avec des palis- » sades de verdure, taillées et ouvertes en arches » régulières par où l'on a la vue sur la rivière, ce » qui procure beaucoup de commodité à la com- » munauté ».

Le cloître large, carré et voûté, dont les arches sont vitrées dans le goût moderne, répond à la magificence de l'église à laquelle il est joint.

La bibliothèque était fort belle et sa menuiserie ornée d'une riche sculpture.

Telles étaient, à grands traits, les munificences du couvent des Augustins, dont toutes les constructions furent vendues au commencement de ce siècle, pour être transformées en habitations particulières.

Il ne nous reste plus qu'à faire l'historique des vicissitudes sans nombre de cette église qui, aujourd'hui encore, se trouve toujours debout.

∴

Les religieux Augustins furent obligés de quitter leur couvent le 8 novembre 1796, et c'est à partir de cette époque que commencèrent les multiples usages auxquels on destina cet édifice public.

Tout d'abord, à la demande de plusieurs habitants de ce quartier, qui s'engagèrent à payer un loyer annuel de 400 livres en 1797, l'administration départementale française permit de rouvrir l'église des Augustins et d'en faire un oratoire; mais cette faveur fut retirée le 12 décembre suivant, parce qu'un prêtre non assermenté, le curé de Dilighem, y avait célébré les offices.

Quelque temps après, elle fut de nouveau louée au prix de 400 francs l'an, et pour un terme de trois ans, à quelques habitants de la paroisse. Ceux-ci ayant obtenu de la municipalité de Bruxelles d'en faire de nouveau un oratoire, empruntèrent pour la célébration du culte les usages et les coutumes des *Théophilanthropes*.

En 1802, des prêtres assermentés furent chargés de desservir cette église; le pléban Millé de l'église Sainte-Gudule s'étant plaint de ce que ses paroissiens la désertaient pour se rendre aux Augustins, l'église fut de nouveau fermée, le 28 juin 1803.

Elle fut rouverte une troisième fois en 1805, à certaines conditions, pour servir d'annexe à la paroisse de Notre-Dame du Finistère qui commençait à devenir très peuplée.

Le beau couvent des Augustins et ses dépendances, dans lesquelles furent établis en 1805, une Bourse de commerce, et en 1806, une école pour les enfants pauvres, a été vendu en 1808 pour la somme de 20,000 florins.

L'acquéreur s'empressa de le faire démolir, et son emplacement se couvrit d'habitations particulières.

Enfin, en 1814, cette église fut définitivement enlevée au culte catholique, et les vases sacrés furent transportés à l'église de Notre-Dame du Finistère.

IV

Le temple des Augustins

En 1815, après la bataille de Waterloo, l'église des Augustins fut transformée en hôpital, pour les



nombreux blessés de toute nation qui affluaient dans la ville, on en compta jusque dix-huit mille, que les Bruxellois soignèrent avec un admirable dévouement.

L'année suivante, en 1816, après l'avènement de Guillaume I[er] au trône des Pays-Bas, elle fut affectée au culte protestant calviniste, et prit le nom de : *Temple des Augustins*.

Le roi Guillaume et sa famille y possédaient une tribune royale.

En 1817, eut lieu dans ce temple, une grande cérémonie, le baptême du jeune prince d'Orange.

En 1883, on procéda à l'exhumation et au transfert à La Haye, des restes d'un prince d'Orange, mort très jeune et inhumé dans ce temple, où se trouvait sa pierre tombale qui fut également transportée en Hollande.

Cette cérémonie funèbre fut entourée d'un certain apparat, en présence de l'ambassadeur du royaume des Pays-Bas, des autorités belges et d'un grand nombre de personnes de distinction.

∴

A titre de renseignements, nous ajouterons que dans ce quartier, faisant face au temple des Augustins, se trouvaient les bureaux du journal *le Lynx*, qui représentait le parti orangiste à Bruxelles. Ces bureaux furent saccagés le 5 avril 1834, à l'occasion de la souscription ouverte pour le rachat des chevaux du prince d'Orange.

D'autre part, au coin de la rue du Fossé-aux-Loups et de la rue de la Fiancée dont l'autre angle était formé par le temple des Augustins, se trouvaient encore en 1870 le Conservatoire de danse, le magasin de décors du théâtre de la Monnaie et la bibliothèque. Tous les Bruxellois de cette époque se souviennent du concierge de cet établissement, le père Hals, *ex-luminariste*, comme il s'intitulait, du théâtre de la Monnaie.

∴

Depuis les événements de 1830, tout en conservant son titre de *Temple des Augustins*, cet édifice a de nouveau changé de destination.

Il a été uniquement consacré à des expositions, des concerts, de grandes solennités publiques pour lesquelles sa grande nef se prêtait admirablement.

L'intérieur du temple reçut une décoration brillante appropriée à sa nouvelle destination.

Le gouvernement belge commanda au peintre Decaisne, une toile représentant *les Belges illustres*, qui serait une sorte de panthéon des gloires artistiques, militaires et scientifiques de la patrie.

En même temps que fut placée cette toile, on ornait le temple d'un tableau de De Keyser, *la bataille de Woeringen*, et un *Episode de la Révolution de 1830*, dû au pinceau de Wappers. Ce dernier tableau avait été commandé au prix de 5,000 florins; il eut un tel succès que le gouvernement doubla le prix promis au jeune artiste. Ces trois œuvres sont actuellement au Musée des tableaux modernes.

∴

« La première fois, dit un auteur, qu'on choisit » la salle des Augustins, ce fut pour un concert » monstre, organisé par François Fétis, à l'occa- » sion des fêtes de septembre 1834, et qui fut un » événement; malgré le prix des places porté à » 10 francs, le grand vaisseau du temple était » bondé de monde. »

Comme souvenir rétrospectif intéressant, ce fut également au temple des Augustins que la célèbre

diva Malibran donna son dernier concert le 10 avril 1836, quelques jours après son union avec de Bériot, et quelques mois avant sa mort. Elle mourut des suites d'une chute de cheval, à Manchester, le 23 septembre 1836.

Ce concert du 10 avril était organisé au profit des Polonais, et quoique le prix des fauteuils fût de 25 francs, somme énorme pour l'époque, tel était l'enthousiasme qu'excitait l'inimitable cantatrice, que les places faisaient prime.

L'initiative généreuse de ce concert appartenait à M. et Mme de Bériot, au pianiste de Fiennes et au clarinettiste Blaes.

La célèbre cantatrice eut une touchante inspiration à la fin du concert; comme on la rappelait sans cesse, elle se mit au piano et chanta une romance alors fort en vogue : *Bonheur de se revoir !* On y vit une promesse de retour, et l'enthousiasme ne connut plus de bornes; la diva fut couverte d'une pluie de fleurs, et des fanatiques voulurent dételer ses chevaux et traîner eux-mêmes la voiture de l'éminente artiste.

D'autres nombreux souvenirs artistiques aussi émouvants se rattachent à ce temple des Augustins, dont nous avons tenu à citer un exemple.

C'est sous ses anciennes voûtes également que depuis 1830, se passaient les cérémonies royales, les grandes distributions de prix et de récompenses qui généralement avaient lieu pendant les fêtes nationales de septembre.

Aujourd'hui toute cette grandeur déchue est oubliée. Ce monument du XVIIe siècle, qui a vu défiler sous les hautes voûtes de sa large nef, tant d'émotions diverses, en est réduit aujourd'hui aux prosaïques fonctions d'abriter les distributions de lettres. Il est affecté au service des postes en attendant que l'édifice destiné à cette administration, place de la Monnaie, soit achevé.

∴

Au fond, comme nous l'avons dit, cet édifice est loin d'être dénué de tout mérite architectural, mais il n'est évidemment plus à sa place aujourd'hui.

Depuis ces dernières années, cette question du maintien ou de la démolition du temple des Augustins a fait l'objet de discussions interminables tant au sein de nos Chambres législatives, que dans nos Conseils provinciaux et communaux.

Toutefois les partisans de sa démolition paraissent l'emporter à une grande majorité, et nous croyons que ce dernier parti est adopté en principe.

Le fait est qu'un beau square remplacerait fort avantageusement cet édifice dans la situation où il se trouve aujourd'hui et augmenterait dans de fortes proportions la valeur des propriétés environnantes.

Nous nous hasarderons à faire une proposition nouvelle, qui au moins, peut-être, aurait l'avantage de satisfaire les uns et les autres.

Serait-il impossible, par exemple, de démolir la façade du temple des Augustins et de la reconstruire dans quelque autre quartier de la ville?

Cette église reconstruite sur un autre terrain, pour ceux qui désirent conserver l'œuvre de Coeberger, avec des matériaux tout préparés, et à beaucoup moins de frais que s'il fallait élaborer le plan d'un monument nouveau, ne pourrait-elle servir à la paroisse de Saint-Nicolas, dont l'église de ce nom est destinée fatalement à disparaître dans un avenir prochain?



Nous émettons simplement cette idée nouvelle, en attendant les objections qui pourraient se présenter (1).

(*A suivre.*) Henri van Havermaet.

NOTES SUR LE Ve CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

Session d'Anvers-Zélande (2)

Lundi 2 septembre 1889.



Le 2 septembre, à l'hôtel de ville d'Anvers, les membres du Congrès, après avoir procédé à la remise des pouvoirs du bureau du IVe Congrès (Charleroi), entendent un chaleureux discours de M. de Wael, bourgmestre d'Anvers, qui, au nom de cette cité, leur souhaite la bienvenue. Puis, après une réponse de M. le général Wauvermans, président, la séance est levée et chacun se rend à l'embarcadère des bateaux pour Flessingue, situé sur les bords de l'Escaut, près du Steen.

Nous partons, en jetant à la vieille forteresse, un regard désolé à cause des malencontreuses adjonctions que l'on a faites à ce précieux vestige de notre ancienne architecture militaire, et, sans encombre, arrivons avec les congressistes en rade de Flessingue.

Au débarcadère, nous attend la délégation du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen*, chargée de nous souhaiter la bienvenue. Sans plus tarder, nous nous réembarquons sur un vapeur tout pavoisé aux couleurs des Pays-Bas, de la Belgique et de la France, qui nous mène à Middelbourg, but de notre voyage et quartier général du Congrès.

Après des visites au commissaire du roi des Pays-Bas et au bourgmestre de la ville, a lieu le banquet dont les détails seraient superflus à cette place.

Mardi 3 septembre.

Le lendemain, visite de ce qui reste de l'*abbaye*.

Celle-ci est un ancien couvent de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, érigé en 1107, par l'évêque d'Utrecht, Gondebald, ou plutôt de chanoines réguliers de

(1) « Nous savons avec certitude, dit M. l'architecte Schoy, que Wenceslas Coebergher construisit deux édifices religieux : les Carmélites de Bruxelles et le temple à coupole de N.-D. du Mont-Aigu.

« On lui attribue également les églises *des Augustins* et du Grand-Béguinage à Bruxelles.

« L'*église des Augustins* n'est pas de cet architecte, dit M. Schoy; j'en ai fourni les preuves dans ma notice sur Jacques Francquart. »

L'impartialité nous fait un devoir de faire connaître à nos lecteurs l'opinion de M. l'architecte Aug. Schoy, sur le temple des Augustins.

En traitant l'étude des *Grands architectes de la Renaissance aux Pays-Bas*, il s'exprime en ces termes dans sa brochure sur l'architecte Jacques Francquart.

« Une découverte récente, écrit M. Schoy en 1878, de M. Ch. Keelhoff dans la copie des PP. Augustins, transcrite en 1717 par N. de Tombeur, historiographe de cet Ordre, actuellement conservée à Gand, semble devoir faire attribuer à Jacques Francquart, l'église des Augustins de Bruxelles que tout le monde regardait jusqu'ici comme l'œuvre de Wenceslas Coebergher.

« Voici ce texte intéressant :

« Notre provincial, Georges Maigret, consentit, le 22 février 1620, à la « reconstruction de notre église à Bruxelles, après avoir préalablement « approuvé le plan de Me Jacques Francquaert, le principal architecte « de la ville et de la cour. Ce fut le même qui bâtit quelques années « auparavant, notre couvent et, en 1615, notre collège. Le nonce apos« tolique procéda, le 5 mai, à la consécration de la première pierre, que « le noble seigneur A. de Noyelles, gouverneur d'Arras, posa au nom « des archiducs Albert et Isabelle. »

« Même volume, page 124.

« Cette église ne fut achevée que le 31 octobre 1640, quand l'arche« vêque Boonen la consacra et le lendemain y officia pontificalement. »

« Ce qui nous semble confirmer cette rectification d'attribution, c'est que Francquart publia à Anvers, en 1636, les portraits des hommes illustres de l'Ordre de Saint Augustin, trente planches gravées par Corneille Galle.

« L'église des Augustins à Bruxelles, continue M. Aug. Schoy, est un trop remarquable monument de l'époque italo-flamande pour qu'on ait pu songer sérieusement à la demolir.

« Comme valeur artistique et comme type, nous pouvons la comparer, et ce n'est pas peu dire, aux églises romaines des Saint-Jérôme des Dalmates, *ad ripam Tiberis*, des SS. Athanase et Gregoire, des Grecs de Sainte-Marie des Carmes au delà du pont Saint-Ange; de Saint-Louis des Français, de Sainte-Suzanne sur le mont Quirinal; de l'Hôpital des incurables, sur la *via Flaminia*, de Sainte-Marie *de Vallicella*, de la congregation de Saint-Philippe de Neri, et, finalement, de N.-D. de Lorette *in agro piceno*, et même à la façade du Grand-Gesu, œuvre de Maderno. Qui donc, à Rome, oserait proposer de démolir un de ces temples ?

« Eh bien ! que l'on compare l'ordonnance de la façade des Augustins avec celle des plus belles églises que nous citons, par exemple Sainte-Suzanne et Sainte-Marie *de Vallicella* et l'on verra que l'œuvre de l'architecte flamand peut hardiment rivaliser avec celle des maîtres italiens. »

(2) Ce rapport a été lu le 5 novembre 1889 à la Société d'Archéologie de Bruxelles, et le 7 mars 1890, à la Société Centrale d'Architecture. Publié le 31 mars dans les *Annales de la Société d'Archéologie*, il a devancé le compte rendu officiel du Congrès, qui vient seulement de paraître (15 juillet 1890) et dans lequel certaines appréciations de l'auteur sont citées presque textuellement, sans mention de la source.

l'ordre de Saint-Norbert, puisque dès la première moitié du XIIe siècle, la Réforme (1) y était installée.

Nous n'entrerons pas dans de nombreux détails historiques sur ces bâtiments monacaux, et nous nous bornerons à dire que M. J. NAGTGLAS, dans son intéressant *Gids voor Middelburg en omstreken* (2), et surtout la *Zelandia Illustrata* de MM. M. J. LANTSHEER et J. NAGTGLAS (3), donnent quantité de détails curieux à ce sujet.

Au point de vue architectural, l'abbaye est un précieux reste de l'art monumental du XVe siècle. La cour intérieure, d'une forme allongée, est bordée à droite par la *Nieuwe kerk*, à gauche par les archives de Zélande, dans le fond par l'hôtel du commissaire du roi (gouverneur), et en face par l'*hôtel de l'abbaye*. Ces deux derniers bâtiments, très modernisés, déparent un peu l'ensemble pourtant très pittoresque de cette cour, dominée par la tour de la *Nieuwe kerk*, vulgairement appelée *de Lange Jan*. Il n'y a pas beaucoup de fantaisie dans tout cela, mais c'est sobre de détail, et l'unique décor consiste en des bandes de pierre blanche alternant avec la brique et en arcatures soutenant le cheneau.

C'est sous l'habile direction de notre confrère, M. J. A. FRÉDÉRIKS, architecte du gouvernement provincial, que s'opère la restauration de ces bâtiments.

Celle-ci se fait très sobrement, sans dépense d'imagination et en dehors de cette déplorable tendance qui consiste à remettre l'édifice dans « sa première splendeur ».

Bref, on répare, et cela vaut mieux que n'importe quelle restitution.

Un mot sur l'intérieur de la *Nieuwe kerk*.

Nous y avons vu le tombeau des amiraux EVERTSEN, dû au talent du sculpteur malinois ROMBAUT VERHULST, qui le fit de 1680 à 1689, ainsi que nous le rappelait récemment M. MAHY dans sa notice sur *les Verhulst*.

Ce tombeau (anciennement à l'église démolie de Saint-Pierre) est très remarquable, et donne une haute idée du talent de R. VERHULST, trop inconnu dans sa patrie.

Dans l'*Auditorium* de l'église, nous avons remarqué un dessin de la Oost-Kerk de Middelbourg, encore existante, mais qu'il nous a été impossible de visiter.

Cette église a été projetée par DRYFHOUT.

Les plans de ce dernier ont subi la revision des architectes POST et GRAVESANT. Le placement des fondations *(sic)* a été adjugé en 1647; W. FESSINCK, élève de BOSBOOM, et par le décès prématuré de celui-ci, LOUIS JOLT ont conduit les travaux de construction.

Le premier prêche y a été tenu un « jour de prière », le 6 juillet 1667, par le Dr PETRUS VAN FOORN.

La tour — *de Lange Jan* — attenante à l'église, date probablement du XIIIe siècle. Cependant, elle fut brûlée de fond en comble en 1476; rebâtie, elle subit en 1568 le même malheur, et elle fut, pour la troisième fois, ruinée en 1712.

Restaurée en 1713-1718 (4), elle est restée intacte depuis lors, et s'élève fièrement à 85 mètres de hauteur en dominant toute l'île de Walcheren.

Mais nous nous attardons. Rejoignons donc les congressistes à l'*hôtel de ville*.

Ici, nous nous trouvons devant l'œuvre de nos compatriotes, les VAN MANSDALE, dits « KELDERMANS » de Malines.

L'ensemble est très pittoresque, et est dominé par le beffroi sur lequel, dans les comptes de la ville, on trouve dès 1506, sous la mention *Coste van nijeuwe toren van 't stedehuijs*, le nom de l'architecte ANTHONIS KELDERMANS, maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Malines.

Son fils, ANTHONIS le jeune, puisque ANTHONIS KELDERMANS est mort le 15 octobre 1512, commença avec son frère ROMBAUT la reconstruction de l'hôtel de ville, dans les années 1512 à 1513. Le beffroi avait été entrepris dès 1507.

Les statues de la façade, représentant les comtes et comtesses de Zélande, à commencer par DIRK V (*Thierry*, 10e comte de Hollande et de Zélande), sont l'œuvre du sculpteur MICHIEL YWIJNS, et furent faites à Malines de 1514 à 1518.

Ajoutons que le pignon vers la *Lange Noordstraat* est d'un superbe galbe, et est d'un profilage fort nerveux et bien accusé.

(1) Nous faisons quelques réserves sur la date (1126) donnée à ce fait par plusieurs auteurs, puisque saint Norbert ne fit la réforme de l'ordre de Saint-Augustin qu'en 1120, et que celle-ci ne fut confirmée par Honorius II qu'en 1126, l'année même citée par ces écrivains.

(2) Met plattegrond der stad. — Middelburg, 1884 (3e édition), J. C. en W. Altorffer.

(3) *Zelandia illustrata.* Verzameling van kaarten, portretten, platen, enz., betreffende de oudheid en geschiedenis van Zeeland, toebehoorende aan het Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen. Middelburg, J. C. en W. Altorffer

(4) Il y a, au Musée communal, un dessin du *Lange Jan*, par Hendrik Winckelman, daté de 1761.



L'ornementation du dessus des fenêtres du premier est moins heureux.

A l'intérieur, nous visitons le Musée d'antiquités communales (5).

Nous y trouvons de beaux et intéressants objets ayant appartenu aux vingt-six Gildes middelbourgeoises, une collection remarquable de méreaux de celle-ci, des bois sculptés, etc. Puis, nous passons dans une salle où on a rétabli — excellente idée — les meubles de l'ancienne *Vierschaer* (salle de justice) de la cité zélandaise.

Nous visitons ensuite, au premier étage, une salle consacrée aux reliques et aux portraits des amiraux EVERTSEN, et les Archives de la ville (6), qui renferment des documents à partir de 1217, et des comptes communaux depuis 1365. Tout le monde rend hommage à l'ordre parfait qui y règne.

Une promenade autour de la ville nous amène au Palais de Justice, où nous voyons des tapisseries superbes de la fin du XVIIe siècle, et représentant, entre autres sujets, le Triomphe, l'Allégorie de la Paix apportant l'abondance, etc.

On nous dit que des tapisseries semblables existent au Musée de Gand.

Passons sous silence — cela nous mènerait trop loin — le déjeuner offert au Congrès par le *Zeeuwsch Genootschap* (7), et arrivons à la visite du Musée de cette société savante (8).

Nous y voyons les restes des antiques autels votifs de la déesse NEHALENNIA, découverts depuis 1647, dans les dunes de Dombourg, si célèbres dans le monde de l'archéologie; puis, pas mal d'objets intéressants relatifs à l'ethnographie et aux arts industriels anciens.

Rendons hommage, avant de quitter le Musée, à cette vaillante Société zélandaise des sciences, fondée en 1768, et qui depuis lors a rendu tant de services aux arts et aux sciences.

Maintenant, allons à l'*abbaye* assister aux séances des sections.

Celles-ci étaient au nombre de trois, mais la première (Études préhistoriques) ayant été fusionnée avec la seconde (Études historiques), il n'y en a plus eu que deux.

Dans ces deux sections réunies, on a surtout étudié l'histoire de Middelbourg et de ses franchises.

Puis on a traité la question de la reconstitution des catalogues des bibliothèques — souvent si riches en manuscrits — des institutions monacales.

Passons aux travaux de la deuxième section (Études archéologiques).

Après une discussion à laquelle prennent part MM. VAN BASTELAER, HENRY, BEQUET, etc., la section émet le vœu que les tombes plates existant en Belgique soient signalées, que chaque société adhérente exécute les relevés, et que ceux-ci soient catalogués et exposés au prochain Congrès.

M. P. SAINTENOY insiste ensuite pour qu'une décision catégorique soit prise sur la question de la polychromie des églises.

L'assemblée décide de mettre la question en délibération.

M. l'abbé VAN DEN GHEYN fait l'exposé de la question, telle qu'elle a été posée à Charleroi. Il fait remarquer que le vœu voté à ce Congrès, pour ce qui concerne les églises *où* il n'y a plus de traces de polychromie, est trop catégorique quand il l'a proscrit absolument.

M. P. SAINTENOY appuie cette manière de voir. Il faut employer la polychromie dans les cas exceptionnels et avec la plus grande réserve, d'après lui, même lorsqu'on possède des artistes hors ligne.

Après une discussion, à laquelle prennent en outre part MM. D'HERBOMEZ, LEBON, etc., l'assemblée vote le vœu suivant :

« La polychromie est l'achèvement désirable des édifices « religieux; néanmoins, la sage application de la polychro- « mie aux monuments anciens qui ne conservent plus de « traces suffisantes d'une polychromie antérieure, étant d'une « grande difficulté, il n'y a lieu de l'employer qu'avec la plus « grande circonspection. »

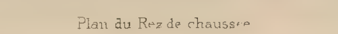
La journée s'est terminée par une assemblée générale dans

(5) Consulter le *Catalogus der Oud- en Zeldzaamheden, schilderijen, teekeningen en portretten, munten en penningen, enz., aanwezig in de Oudheidskamer ten stadhuize van Middelburg*, door G. N. DE STOPPELAER. Middelburg, 1887.

(6) L'inventaire de ces archives a été publié sous le titre : *Inventaris van het oud archief van Middelburg* (1217-1581), door J. H. DE STOPPELAER, gemeente archivaris, XLIV, 964 pp. Middelburg, Altorffer, 1883.

(7) Signalons la présence des autorités néerlandaises suivantes MM. le Dr Siebmacher Zynen, président du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen;* Jhr M. W. M. de Brauw, gouverneur de la province; J. J. van der Harst et W. J. Springer, échevins de Middelbourg; M. de Witt Hamer, président de la Commission de réception; Dr J. C. de Man, J. A. Frédériks, architecte du gouvernement, etc

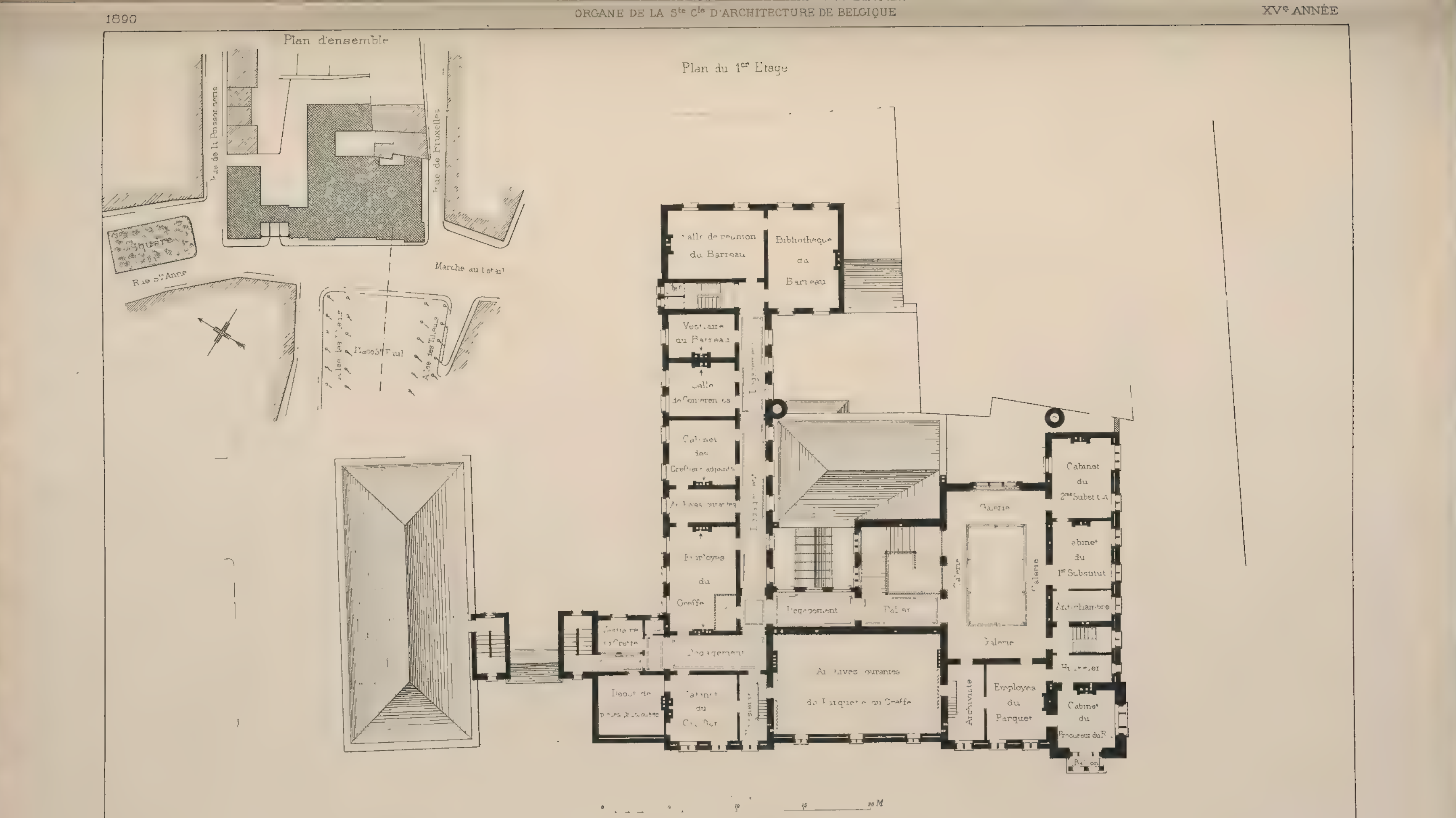
(8) Le catalogue en a été publié sous le titre : *Verzamelingen van het Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen te Middelburg.*



Plan du Rez de chaussée

Imp. CH. CLAESEN à Liège

1889



PL. 33

Imp. CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PALAIS DE JUSTICE AVEC DÉPÔT D'ARCHIVES
A NIVELLES
ARCHITECTE M. DIMMORTIER
1889



Imp. CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

PALAIS DE JUST

ARCH.



D'ARCHIVES

R

L'ÉMULATION

1890 ORGANE DE LA S^{té} C^{le} D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE XVe ANNÉE

Coupe transversale sur la salle des pas perdus



Coupe longitudinale sur la salle des pas perdus



Échelle

0 5 10 m

Imp. CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

PL 3[illegible]

PALAIS DE JUSTICE AVEC DEPOT D'ARCHIVES

A NIVELLES

ARCH^{TE} V DUMORTIER

1889

la salle des États provinciaux, garnie d'admirables tapisseries signées :

J. D. MAECHT

Ce tapissier middelbourgeois (JAN DE MAEGHT) les fit en partie pendant les dix dernières années du XVIe siècle 1591-1598). Le restant est dû à FRANÇOIS SPIERINCK, de Delft (9).

Après une courte et spirituelle communication de M. le Dr JAN TEN BRINCK, sur l'amiral DE RUYTER — un enfant de l'île de Walcheren — puisqu'il est natif de Flessingue, M. le Dr DE MAN a la parole pour donner au Congrès des notions sur la Zélande primitive.

Tout d'abord, le savant conférencier évoque à notre pensée les découvertes d'autels votifs faites à Dombourg, à la suite d'une forte tempête, arrivée en 1647, et continuées depuis lors.

Ces pierres proviennent, croit-on, d'un temple romain, dédié à la déesse NEHALENNIA, et datent du IIe ou IIIe siècle de notre ère.

Puis, il fait l'historique de la Zélande pendant l'occupation romaine; il parle de la possession des îles par les Frisons, de l'établissement des Anglo-Saxons, des Francs, dont on retrouve quelques traces : certains bijoux et des monnaies carlovingiennes, et enfin, des objets délaissés par les Normands.

Tous les vestiges de ces différents peuples se trouvent à Dombourg, et se découvrent de temps à autre dans les sables de la plage et des dunes.

M. le Dr DE MAN termine sa savante conférence en parlant des autres antiquités de l'île de Walcheren.

MM. BEQUET et VAN BASTELAER relèvent plusieurs faits intéressants, cités par M. le Dr DE MAN. Le premier ne s'explique pas qu'un cimetière barbare contienne tant de médailles et si peu d'objets. Il émet la supposition qu'il y avait là un autel vénéré par les marins, qui, pour se rendre la divinité propice, jetaient au-devant du temple, dans la mer, des pièces de monnaie.

Il hésite à croire que certains objets sont d'origine franque.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE dit ensuite combien il serait désirable de voir reconstituer le catalogue des anciennes bibliothèques monacales.

La séance est levée après ces paroles très applaudies.

Mercredi 4 septembre.

Le jour suivant, à 9 heures, une excursion dans l'île de Walcheren nous fait passer par les villages de Saint-Laurent et de Serooskerke, où nous voyons une école en style du XVIe siècle, bâtie en 1883, par L. Kuyler, conducteur du Waterstaat, et digne d'être citée avec éloges.

Passant par Oostkapel, par le beau parc de Westhoven, ancienne résidence des abbés de Middelbourg, nous arrivons à Dombourg, la ville de NEHALENNIA!

Cité moderne, où il nous est donné de voir un carrousel « moyen âge », d'après le programme, mais qui, malgré ce détail trompeur, ne manquait pas de cachet et d'allure. S. M. LA REINE DE ROUMANIE—Carmen Silva, dans le monde des lettres — honorait la fête de sa présence.

Nous opérons notre retour vers Middelbourg en passant par Westkapel, qui montre fièrement ses belles digues et sa tour en briques du XVe siècle, par Zoutelande, Biggekerke, et enfin par Koudekerke.

Jeudi 5 septembre.

Le lendemain, visite de la ville de Veere, *het arme Veere*, comme disait avec un tremblement de voix sympathique, le bourgmestre de la ville, dans son discours de bienvenue.

Nous voyons tout d'abord la célèbre citerne de Veere, située au sud de l'église. M. J. A. FRÉDÉRIKS, notre très aimable confrère et ami, en avait fait faire pour le Congrès une photo-lithographie très bien dessinée.

Ajoutons que cette citerne a été exécutée en 1551, par ordre de MAXIMILIEN DE BOURGOGNE, en vertu d'un acte daté du 6 décembre 1531, pour accomplir la promesse faite aux marchands écossais de leur donner de l'eau potable.

L'édifice est fort curieux, et est probablement unique en son genre.

De là nous allons visiter l'hôtel de ville dont, d'après ERMERINS, dans ses *Zeeuwsche oudheden*, la première pierre fut posée en 1474, par LOUIS WOLFERT VAN BORSSELE.

D'une architecture fort simple, ce petit édifice se rattache à l'école brabançonne et, à ce titre, nous a beaucoup intéressé.

Dans le Musée que contient l'hôtel de ville, nous avons



pu admirer la coupe de MAXIMILIEN DE BOURGOGNE, véritable chef-d'œuvre de l'orfèvrerie allemande du XVIe siècle, qui a été donnée au précité par MAXIMILIEN D'EGMOND, comte de Buren, père d'ANNE, première épouse de GUILLAUME Ier, prince d'Orange. Bien d'autres objets précieux sont conservés dans ce Musée, installé dans l'ancienne *Vierschaar*. Notons-y des poings de justice en bronze et un ancien dessin représentant le château de *Zandenburg*, très curieux exemple d'architecture militaire, qui réunit tous les caractères du château du moyen âge, et présente en outre la *Motte* primitive avec ses trois rangs de palissades défensives.

Notons encore parmi les monuments de cette cité déchue, l'entrepôt des laines d'Écosse, qui pourrait bien être d'un des KELDERMANS, et arrivons à l'église de Veere (10).

C'est avec un serrement de cœur que nous avons vu cette grande et belle église, œuvre du XVe siècle, à laquelle des architectes malinois, les KELDERMANS, ont attaché leur nom, en y travaillant de 1479 à 1512. Brûlée le 25 mai 1686, elle a été depuis ce temps convertie en hôpital par les Français, puis en atelier provincial, pour redevenir hôpital et, finalement, caserne jusqu'en ces dernières années.

Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un vaste édifice voué à la ruine prochaine. Il paraît, en effet, que pour payer les déficits annuels des budgets communaux, les échevins de *het arme Veere*, ont décidé la démolition de l'antique collégiale, réputée le joyau de l'île de Walcheren.

L'affaire en est là ; mais il doit nous être permis de protester, à l'avance, contre cet acte de vandalisme.

Nous espérons bien que la Direction des beaux-arts du royaume néerlandais tiendra à conserver ce monument, et qu'un jour, débarrassé de ses planchers intermédiaires, il réapparaîtra dans toute sa majesté et sa splendeur.

Ajoutons qu'outre les KELDERMANS, d'autres artistes de notre pays ont pris part à cette œuvre ; entre autres, un sculpteur gantois, ADRIEN ROMAN, qui fit en 1560 les statues du porche.

Mais l'heure du départ a sonné.

Nous revenons à Middelbourg, où nous voyons, en nous rendant à la séance de clôture du Congrès, quelques maisons intéressantes, entre autres celles du *Gouden Sonne*, au Langedelft, et *de Steenrotse*, au Dwarskade.

Après des vœux émis par M. VAN BASTELAER, tendant à faire exécuter des fouilles à Dombourg, et à publier dans les *Annales du Congrès*, une notice sur la remarquable église de Veere, M. le commissaire du roi des Pays-Bas, Jhr Mr W. DE

(9) Voir les gravures de ces remarquables pièces, dans l'ouvrage de M. J. VAN DE GRAFT, *De tapijt fabrieken der XVIe en XVIIe eeuw, enz.*, met zeven koper gravuren, van CHR. ONGHENA. Middelburg, 1869.

(10) Nous croyons intéressant de publier ici le contrat intervenu le 13 décembre 1479 entre WOLFERT VAN BORSSELE, les maîtres de l'église de Veere et ANTOINE KELDERMANS, pour la direction des travaux de l'église. Ce contrat, donné par ERMERINS dans ses *Zeeuwsche Oudheden*, n'est pas mentionné par M. J. STEURS, dans sa notice sur la famille Keldermans (*de Familie Keldermans, alias van Mansdale te Mechelen*, door J. STEURS. Antwerpen, Plasky, 1884). L'acte date du 13 décembre 1479.

Le voici, avec l'intitulé dont ERMERINS le fait précéder :

Voorwaarden tusschen Kerkmeesters van Veere en Anthonis Keldermans waarby laastgemelde op zig neemt het bewind en opzicht van den opbouw der Kerke.

Vp ten xiij dach van Decembry anno xiiijclxxix, soe is gemaict een Voirwarde tusschen heer Wolfert van Borrselen, heer van der Veere, ende meester Jacob Jansz ende Rombout Hanneman, als kerckmeesters der Kercke van der Veere, van de selve Kercke wegen an d'een zyde, ende meester Anthonis Kelderman, steenhovder van Mechelen, werckmeester, an d'andere zyde, in de manieren hier nae geschreven. Te wetene, dat die selve meester Anthonis angenomen heeft voirt te ordineren die nyen Kercke ter Veere ende meester dair ofte zyn, die last van den Wercken te dragen mit al 't gvendt dat de werckmeester van der Kercke schvldich is te doen, dair af hy hebben sal voir zyn dach hvyre ij schell groten 's daechs, ende die dachgelden svllen ingaen als hy ontboden wesende om hier ter Veere te comme, van hvys trect om herwert te comen, ende voirt sal hy hebben van den selven kerkmeesters tewedden ij P. x schell. gr. Vl, 't' sjairs, also lange als hy meester van den wercke zyn sal Ende hier af heeft die selve meester Anthonis den behoirlichen eedt gedaen, die hem bi den Scout van der Veere gestaeft was der Kercke proffyt te doene ende al dat een goet Werckmeester schuldich is van doene nair zyn besten weete ende verstande. Actvm vt. In oirconde myns handteykens hier onder gestelt ter bede van meester Anthonis ende kerckmeesters voirn. ende het geregistreert xx December anno lxxix voirsz

(Getcekend) A. D. RIDDER.

Voici, grâce à l'obligeance de M. C. A. Serrure, la traduction de cet intéressant document

Le 13 décembre 1479, il a été fait fait un contrat entre messire Wolfard de Borssele, seigneur de Veere, et maîtres Jacques Janszone et Rombaut Hanneman, comme maîtres d'église de l'église de Veere, pour l'église d'une part — et maître Antoine Kelderman, tailleur de pierres de Malines, maître d'ouvrage d'autre part, de la manière qui s'ensuit, à savoir que le même maître Antoine a accepté d' « *ordiner* » la nouvelle église de Veere, d'en être le maître, de supporter la charge des travaux avec tout ce que le maître des travaux de l'église est tenu de faire, ce dont il aura pour son salaire deux escalins par jour, et les journées seront comptées à partir du moment que pour arriver ici à Veere, il partira de sa maison dans le but de venir ; et de plus il aura des mêmes maîtres d'église deux livres dix escalins de gros, monnaie de Flandre annuellement comme honoraires, aussi longtemps qu'il sera maître des travaux. Et par rapport à ceci le dit maître a fait le serment, qui lui était imposé de faire devant l'écoutète de Veere, de faire le profit de l'église et tout ce qu'un bon maître d'ouvrage est tenu de faire selon son meilleur savoir et sa meilleure intelligence. *Actum ut (supra)*. En témoignage de quoi j'ai posé ci-dessous ma signature à la prière de maître Antoine et des maîtres d'église ci-dessus dits et cela a été enregistré le 20 décembre de l'an 79 prédit.

(Signe) A. D. RIDDER.

Brauw, demande au congressistes de rechercher ce que sont devenus les archives de l'abbaye de Middelbourg, dispersées au xvie siècle.

Nous passons les discours de remercîments, — ceux-ci bien mérités par le Comité organisateur, et particulièrement par MM. le général Wauvermans, président, et l'abbé Van Speybrouck, secrétaire, — pour dire, en terminant, que le prochain Congrès aura lieu ces jours-ci — 3 au 6 août — à Liége.

Paul Saintenoy.

Solécismes archéologiques (1)



On a fait grand bruit, depuis quelques semaines, d'une composition historique où M. Roybet a représenté un massacre, qui aurait eu lieu, au xve siècle de notre ère, par le fait du duc Charles le Téméraire, dans la ville de Nesle.

Et d'abord, que les bonnes âmes se rassurent. Il ne s'est jamais rien passé de pareil, et les femmes, les enfants, que M. Roybet nous peint tombant en pluie des galeries supérieures, sont probablement tous morts dans leur lit, et les enfants à un âge assez avancé, comme je le dirai tout à l'heure.

Mon humble avis est qu'on n'a pas le droit de retracer des choses fausses. Or, tous ceux qui ont fait un peu d'histoire savent que ce fameux massacre de 1472 se réduisit à une exécution de francs archers que le duc Charles fit mettre à mort parce qu'ils avaient tué en traîtrise le héraut d'armes qu'il avait envoyé pour les sommer, et parce qu'ils avaient encore tué deux de ses gens de guerre pendant les pourparlers. Ces francs archers furent massacrés en partie dans l'église. De cela, tous les chroniqueurs du temps font foi. Leur sang rejaillit même sur les livres saints qu'au xvie siècle on montrait encore tachés. Mais aucun chroniqueur ne cite de femmes ni d'enfants égorgés.

Et lorsque, en 1521 et 1522, le chapitre de Notre-Dame de Nesle fit faire sur le pillage de l'église une enquête dont nous avons les procès-verbaux, les vieillards interrogés comme témoins — ils étaient quatorze — sont unanimes pour raconter la tuerie des francs archers, pour dire aussi que la vie des habitants fut épargnée. Car, tandis qu'on les menait tous, femmes, enfants et prêtres, à l'eau, liés deux par deux pour être noyés, le Grand Bâtard de Bourgogne et M. Destorbes obtinrent du Téméraire qu'il ne leur serait fait aucun mal.

Il n'y a donc pas eu de femmes ni d'enfants dans l'église. En outre, Nesle était une petite ville où il n'y avait point de noblesse, l'arrière-ban était ailleurs ; la comtesse était partie, elle et toute sa maison, avec un sauf-conduit du Bourguignon. Que font donc ces dames en grands atours, en robes à traîne, vêtues comme pour assister à des joutes, telles que des princesses ou autres dames de haut lignage ?

Et puis l'on sait que le duc ne vint en l'église qu'après dîner, alors que les cadavres gisaient déjà nus et dépouillés. « *Y avait bien demy pied de haut de sang des povres créatures* (les francs archers *illec estans, qui à cette heure estoient tout nuds, gisans illec morts.* » (Lenglet, II, 94 et suiv.). Voilà qui est précis pourtant. Mais M. Roybet a refait l'histoire à son idée, et des dames en costumes de cour viennent égayer la scène et remplacer ces corps nageant dans le sang.

Et dans cette peinture propre et bourgeoise, où des mannequins se remuent sans raison, les costumes et harnois ne sont même pas observés. Le duc Charles armé à blanc (son armure copiée au musée d'artillerie n'est pas de l'époque et est altérée par l'interposition maladroite d'une cotte d'armes qui n'est pas à sa place) — est coiffé, chose étrange ! d'une petite salade peinte de *tournoi*, italienne, que nous connaissons tous et qui est au même musée. — C'est absolument comme si l'on allait à un enterrement, en chapeau gris et en habit rouge, ou comme si un cuirassier se coiffait d'un tricorne.

Et pour ajouter à la majesté du personnage, M. Roybet le drape dans la pourpre romaine, comme jadis, au xviie siècle, on mettait l'épitoge sur les épaules des Grands. Le duc, armé — mais mal — de toutes pièces, est monté sur un épais courtaud, nu !

Et c'est en somme assez singulier, avouera-t-on ! A cette époque le cheval de l'homme d'armes était bardé. Mais les deux cavaliers qui viennent derrière, et armés Dieu sait comme, sont aussi sur deux chevaux, nus comme les petits enfants que les dames en robe de velours tiennent sous leur



bras. L'armure d'un fantassin du premier plan est en fer-blanc, mais se rachète par un jet de confiture de groseilles qui file le long des épaules sur la dossière. Mais je m'arrête, car tout est à critiquer !.... Et cette pluie de corps ! Le manque de perspective fait que les précipités du troisième plan rejoignent le pennon du duc et vont l'écraser avec ses deux gendarmes...

Et puis, il ne faudrait pas oublier qu'à cette époque le duc de Bourgogne était le plus riche souverain d'Europe. En effet, auprès de lui, le roy de France, l'empereur des Allemagnes n'étaient que des petits compagnons... Je cherche en vain ici le déploiement de faste, le luxe des harnais, la foule des grands seigneurs — car ils vinrent avec lui, lisez Commynes — le fourmillement de pages, d'écuyers, d'archers de garde, qui formaient autour du Téméraire une cour imposante, une formidable maison militaire.

Ici rien de cela. Mais un simple capitaine d'aventures mal monté sur un cheval sans harnais, précédé par personne, suivi de deux municipaux bardés de ferblanterie empruntée à M. Gaillard, bombe la poitrine, serre le poing, comme un premier rôle d'opéra, et n'a même pas le plus petit page pour lui porter sa lance et sa salade. Alors que devant le duc, dans un gros de rois d'armes, de hérauts et de ménestrels, on devait porter l'épée de Bourgogne !

Ah ! M. Roybet, vous qui faites à l'année de si beaux petits tableaux bitumineux, confiturés et huilards, que se disputent à prix d'or les Mécènes bourgeois, amis « de la peinture artiste », contentez-vous, croyez-en un conseiller désintéressé, de retourner à vos sauces rousses et de nous peindre, sous le nom de reîtres et d'hommes d'armes — vocables dont vous ne connaissez nullement la valeur — les mêmes camarades et la même dame rousse enroulés dans des étoffes somptueuses.

Mais, au nom de ce que vous avez de plus cher, renoncez à la peinture d'histoire, et pour les raisons suivantes :

1° Parce qu'il faut, pour aborder utilement ce genre, savoir l'histoire, et ne pas l'apprendre dans les recueils populaires ; quand ce ne serait que pour s'épargner le reproche d'avoir peint des événements qui ne sont jamais arrivés ;

2° Quand on veut interpréter l'histoire et fabriquer de l'empoignant aux dépens de la vérité, il ne faut point verser dans une recherche archéologique prétentieuse et faite pour tromper seulement les ignorants. — Ainsi, la manière dont vos bonshommes tiennent leurs épées et leurs dagues est absolument fausse, et la dague à rouelles était au xve siècle remplacée par les couteaux à plates, etc. ;

3° Il est utile, quand on veut faire un tableau d'histoire, d'avoir le sentiment de l'histoire, la science de la lumière, de la perspective, de connaître les lois de la chute des corps, et de se convaincre d'une chose : C'est qu'une vague bousculade ne saurait en rien suppléer à la pauvreté de l'action.

(Art et Critique.) Maurice Maindron.

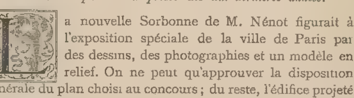
EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164, XVe année, col. 33, 52, 66, 91 et 103

L'EXPOSITION DÉCENNALE DE L'ARCHITECTURE

Monuments publics ou privés des dix dernières années.



La nouvelle Sorbonne de M. Nénot figurait à l'exposition spéciale de la ville de Paris par des dessins, des photographies et un modèle en relief. On ne peut qu'approuver la disposition générale du plan choisi au concours ; du reste, l'édifice projeté n'est que commencé ; il y a donc lieu de réserver pour l'avenir une appréciation qui serait actuellement prématurée.

M. Alfred Normand figure au catalogue pour sa maison centrale de Rennes et par un hôtel particulier, construit au parc Monceau, dont nous apprécions les détails.

C'est aussi par un intéressant hôtel construit pour M. Bonnat, rue Bassano, que M. Bernier est représenté à l'Exposition.

M. Hermant, l'architecte de la prison départementale de Nanterre, a envoyé au Champ de Mars les dessins de la chapelle non terminée de cette prison ; c'est une œuvre moderne, bien étudiée dans le sens de la construction rationnelle et qui méritait toute l'attention des visiteurs.

Le beau projet de M. Albert Ballu pour le palais de justice de Bucharest montre que les œuvres des artistes français sont aujourd'hui, comme jadis, en faveur à l'étranger ; ce n'est pas

(1) Nous croyons intéressant de reproduire cet article, dans lequel nous trouvons un nouvel encouragement à continuer notre campagne en faveur du souci de la science archéologique dans les œuvres de peinture. *(Note de la Rédaction.)*

toutefois une règle générale. M. Loviot, l'auteur d'un superbe monument à Victor-Emmanuel, qui devait être élevé sur le Capitole, en a fait récemment l'expérience; la composition de M. Loviot était pourtant intéressante et ses dessins tout à fais séduisants.

Notre éminent confrère M. Charles Garnier, était représenté par ses dernières œuvres : son Cercle de la librairie, dont tout le monde connaît l'élégante façade, son brillant casino de Monte-Carlo, son Observatoire de Nice et cette série de pittoresques constructions destinées à former pour les visiteurs de l'Exposition une histoire de l'habitation humaine.

La faculté de médecine de Bordeaux constitue l'envoi principal de M. Pascal. C'est une œuvre importante, dont les dispositions générales semblent parfaitement répondre à la destination de l'édifice. M. Pascal exposait, en outre, des dessins de son hôtel de la rue Prony et des reproductions photographiques de ses travaux de la Bibliothèque nationale.

M. Lisch n'avait envoyé aucun dessin au Champ de Mars; mais le catalogue rappelait ses nombreux travaux des dix dernières années, à la Rochelle, à Niort, à Dijon, et le plus important de tous, sa gare Saint-Lazare, où notre habile confrère a su remplir complètement le difficile programme qui consistait à raccorder la belle façade de la nouvelle gare aux parties conservées de l'ancienne.

La reconstruction de la nef à la cathédrale de Limoges, ce grand travail de M. Bailly, figurait aussi au catalogue de l'exposition décennale.

Parmi les édifices récemment construits, nous n'aurons garde d'oublier les magasins du Printemps, de M. Sédille, et son charmant hôtel de la rue Erlanger. M. Sédille est l'un des premiers qui ait su donner un caractère vraiment original aux constructions privées de notre époque en s'efforçant de les approprier aux goûts et aux besoins modernes, tout en conservant dans la décoration les souvenirs de ses études classiques. Ses magasins du Printemps sont une œuvre importante qui témoigne du talent délicat de l'artiste.

M. Bouwens a fait aussi d'intéressantes constructions d'architecture privée, entre autres l'hôtel de M. Bamberger et l'hôtel de M. Pereire; nous aimons moins les façades un peu massives de son hôtel du Crédit lyonnais, dont les dispositions intérieures sont souvent citées comme excellentes pour un grand établissement de crédit.

Les lycées sont représentés dans l'exposition de la ville de Paris par deux types très intéressants : le lycée Buffon, de M. Vaudremer, et le lycée Voltaire, de M. Train.

Le lycée Buffon est l'une des dernières et des plus charmantes créations du maître qu'il nous plaît de reconnaître et d'aimer comme l'un des chefs de l'école moderne : avec des moyens simples, par la construction clairement exprimée, par le choix des matériaux, M. Vaudremer a su faire une véritable œuvre d'art, l'une des meilleures peut-être de celles qui ont été faites depuis dix ans.

Le lycée Voltaire de M. Train, quoique non achevé, semble promettre aussi un nouveau type de construction rationnelle, digne du collège Chaptal.

Il nous faut citer encore : le Comptoir d'escompte de M. Corroyer, les projets d'abattoirs de M. Moreau, le projet de portail pour la cathédrale de Milan de M. Deperthes, l'Institut universitaire d'Alger par M. Dauphin, la mairie du treizième arrondissement par M. Soudée, la décoration de l'escalier Daru au musée du Louvre par M. Guillaume, une jolie vue en perspective du théâtre de Monpellier de M. Cassin-Bernard, d'intéressantes études de M. Camut pour le palais de Meaux et l'école normale d'institutrices de Clermont-Ferrand, une étude de M. Bruneau pour le monument de la Révolution française, l'Eden-Théâtre, de MM. Klein et Duclos, les mâts de la place de la République, par M. Mayeux, la caserne des pompiers de la rue de Chaligny par M. Roussi, une cheminée décorative par M. Thierry-Lagrange, un projet de palais algérien-tunisien par M. Wable, un projet de monument à la comtesse de Caen par M. Ulmann, le projet d'une salle de réunion publique, qui avait valu le prix Duc à son auteur, M. Chancel, de jolis croquis par M. Robert de Massy, l'hôtel de ville de Vincennes par M. Calinaud, la mairie du quatorzième arrondissement par M. Auburtin, le château de Villersexel par M. Danjoy, un pont décoratif par M. Vaudoyer, de charmants dessins des manoirs de Calmon et d'Etran par M. Lebègue. M. Sauvageot, outre ses restaurations de monuments historiques, était inscrit au catalogue pour les deux remarquables édifices qu'il a élevés à Rouen : le Théâtre des Arts et le Musée.

(A suivre.) LUCIEN MAGNE.



Le 25e anniversaire de l'École de dessin de Molenbeek-Saint-Jean



Après Saint-Josse-ten-Noode qui a fêté naguère le 25e anniversaire de la fondation de son École de dessin, dirigée avec tant de talent par M. H. Hendrickx, Molenbeek Saint-Jean, ce faubourg bruxellois dont le nom n'évoque que fumées de fabrique, grincement de machines, vie industrielle en un mot, nous a convié à célébrer par une exposition rétrospective, l'heureuse arrivée à la fin de cinq lustres d'existence de son *École des arts décoratifs*.

Quoique — par des circonstances indépendantes de notre volonté — nous n'ayons pas rendu compte en son temps de l'exposition de Saint-Josse-ten-Noode, qu'il nous soit permis d'aller à Molenbeek, par delà cette Caserne du petit château qui faisait l'admiration de nos pères et cet Entrepôt dont nous admirons encore les proportions tout en désapprouvant les données, étudier ce que les élèves du dévoué et zélé directeur de l'Ecole, M. Stroobant, l'excellent peintre de nos vieilles cités et de nos anciens monuments ont exposé en de multiples et spacieuses salles.

C'était dimanche, 13 juillet, l'ouverture de l'exposition : fête de famille où sous la présidence de M. Hollevoet, bourgmestre, anciens et nouveaux élèves de l'Ecole, les premiers dont quelques cheveux blancs ornent déjà les fronts et les autres regardant curieusement les « arrivés » dont le public connaît les noms et les œuvres, présentant hardiment crinières mérovingiennes et cravates hirsutes en leurs larges échappées, fête de famille, dis-je, impressionnante et émue.

Un discours du chef du collège échevinal retrace l'histoire de l'École et M. Stroobant répond en quelques mots partis du cœur aux félicitations de l'administration communale, puis le cortège officiel défile dans les salles d'exposition.

D'abord des dessins d'après la bosse, à l'estompe, exécutés largement, brossés sans recherche de ce léché, de cette perfection de modelé qui demande sans but utile tant de patience et de travail, mais avec consciencieuse recherche de l'effet et souci de la forme exacte; puis des études de torse d'après nature tant au crayon Conté qu'à l'estompe, car on dessine beaucoup d'après nature à l'École de Molenbeek, et c'est même là que gît l'excellent principe vital de tout l'enseignement; enfin des études de morte nature bien arrangées et combinées par groupes pittoresques de feuillages, de gibiers et de fruits.

L'application décorative se montre tout de suite, dès les premiers pas de l'élève, et on dessine le morceau non pas pour le morceau, mais comme partie d'un tout destiné à décorer.

L'idée est bonne et le groupement des objets en un ensemble harmonique donne de l'intérêt à ces études qui sans cela ne se présentent à l'élève, que comme rebutant exercice.

Le décor à l'École de Molenbeek, et le mal est répandu dans notre pays, s'attache quelquefois à faire du trompe-l'œil au lieu d'être conçu comme interprétation de la nature.

Ces groupes d'objets, je les sens pendus au mur et non pas faisant corps avec lui, le sens du décor *mural*, par à plats, comme on dit en ces matières, est encore trop peu développé, mais nous croyons que la tendance de l'enseignement de M. Stroobant est de revenir à ces notions si rationnelles qui ont fait des œuvres du moyen âge et de la Renaissance, de si admirables chefs-d'œuvre.

Je crois à la rénovation de cet art, mais, qu'on y songe bien, l'application du réalisme à la décoration murale ne conduira pas à de bons résultats.

Que de fois nous avons observé dans les salles de nos habitations, de ces panneaux qui simulent sur les murs, de larges percées d'air où sur des fonds d'azur aux nuages blancs se balancent des lianes, où passent des ramiers et des hirondelles, pendant qu'on entend de l'autre côté, les bruits de la vie privée et que les moulures du décor saillant portent ombres vives sur le tout!

Hélas, je le sais bien, le goût public veut souvent cela, et avoir de ces percées est le rêve bourgeois par excellence, mais réagissons, comme dit un mien confrère.

Pour en revenir à l'École de Molenbeek, nous y avons observé (comme nous aurions pu le faire partout ailleurs en des circonstances similaires) en quelques cas, cette absence de souci de l'interprétation décorative; par contre, toujours le morceau en lui-même est intéressant. Mais ce n'est là que chicane de tendance, et nous admettons parfaitement qu'on ne pense pas comme nous. En quelques panneaux, et ceux-là sont traités dans la gamme que nous indiquons, des fonds d'architecture, interprétés sans souci de faire trou ou de transporter le spectateur en des pays lointains, nous montrent

des ensembles bien traités. Le dessin de tout cela est bon et on sent que les études premières ont été bien dirigées.

Signalons quelques noms et en tête les artistes compositions de ciseleur de M. Hoosermans, les œuvres de miniaturiste et de graveur dues au multiple talent de M. Bulens, les vitraux de M. Driesen, les cuivres de MM. Gassée et Wouters, les étoffes de M. Batens et aussi les œuvres de M. Fischer, qui expose un peu de tout : dessins de lustres, de cheminées, de grilles, voire même d'architecture, à preuve une italienne décoration de salle où il y a du goût. Un lambris du même est présenté en exécution par M. Louis De Waele. Un succès.

Citons encore M. Rels, M. De Wever, sculpteur, dont une coupe ornée d'amours et d'un therme est bien jolie, M. Gens, un marbrier, M. Villers, qui a un scabellon intéressant. Beaucoup d'autres, dont les noms malheureusement nous échappent, devraient prendre également place ici, mais qu'avec nos regrets de ne pouvoir les citer ils reçoivent nos félicitations.

Après avoir vu tout cela, le cortège officiel s'est dirigé vers la salle d'architecture, où, sous la conduite de M. Benoit, il a pu étudier les phases de cet enseignement spécial depuis vingt-cinq ans. Il y a certes un grand progrès, mais qu'on nous laisse dire ici toute notre pensée : l'enseignement tend encore trop à produire des artistes, tandis que le vrai but à atteindre serait de former des artisans aptes par leurs études à exécuter habilement l'œuvre des maîtres architectes.

Trop de généraux et pas assez de « sous-off » dans l'armée des manieurs de tés et d'équerres.

Je suis persuadé que l'immense majorité de mes confrères pensent comme moi en ceci, et que des écoles aussi utiles que celle de Molenbeek, pour rendre les services qu'on en attend, ne doivent pas tenter de former des Palladio ou des Vignole, mais d'habiles chefs de travaux, des contre-maîtres sachant à l'occasion suppléer, en leurs lacunes, les ordres des architectes. Pour former ceux-ci, il suffirait, dans un pays comme le nôtre, de deux ou trois écoles, et c'est un malheur de voir les vingt ou trente « académies » de Belgique lancer ainsi, dans une carrière encombrée entre toutes, des jeunes gens qui n'y trouvent que découragement et insuccès.

Et, tandis que cette pléthore se produit, le manque d'exécutants capables se fait sentir vivement. Tous chefs d'orchestre !

Qu'on apprenne à nos maçons, à nos menuisiers, à nos serruriers, à nos peintres à savoir ce que c'est que l'architecture, en leur enseignant les principes génériques de cet art, en leur disant qu'il y a plus de mérite à traiter convenablement un morceau qu'à rater un ensemble, et on rendra plus grand service à l'architecture qu'en grossissant encore le nombre de ceux qui aspirent à être de la phalange, sans avoir en eux cette étincelle qui fait seule les talents et qui s'appelle en française langue, le génie !

C'est à peine si nos contre-maîtres savent lire les plans qu'on leur remet; n'est-ce pas cela qu'on devrait leur apprendre avant de les transformer en Ictinus ?

Mais revenons aux classes d'architecture de l'École de Molenbeek.

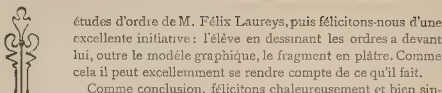
Dirigées depuis nombre d'années par M. Benoit, architecte des bâtiments civils et excellent collaborateur de Poelaert au palais de Justice de Bruxelles, ces classes ne tendent pas assez, à notre avis, à un but exclusivement pratique. Beaucoup d'ensembles, pas assez d'études de détails à grande échelle et présentant l'étude de l'appareillage, le détail de la menuiserie et de la serrurerie. Les ordres de Vignole sont étudiés au point de vue des proportions, et non pas en vue d'une exécution possible.

Pourtant si on admet cette donnée, le tout est bien dirigé; si on aime cette tendance, les produits de ces vingt-cinq années dénotent en bien des points des résultats satisfaisants; mais il nous semble pourtant que dans une école où l'on recherche avant tout l'application des arts à l'industrie, on ne devrait pas tendre à produire ces grandes machines qui s'appellent les projets de Grand Prix. Cela trouble les idées des jeunes gens et on les voit sensiblement faisant des efforts inouïs pour rompre avec leur originel bon sens, avec cet esprit pratique et plein de raison qu'on trouve toujours dans notre peuple de Belgique, afin de faire l'impossible et de lancer, eux aussi, Bramantes et Michel-Anges de faubourgs, leurs coupoles du Panthéon dans les airs.

Qu'on leur donne de petites constructions à faire et ils se retrouvent chez eux. Aussi louons-nous bien plus les études de chalets, d'entrées de cimetière, comme celle qu'expose M. S'Jongers, les dessins de portes, de meubles, de décoration de salons et de salles à manger que ces grands projets.

Ce qui est une preuve qu'il ne faut point forcer son talent.

Citons encore les études de M. Van Wassenhove, et les consciencieuses copies que les élèves de M. Benoit font des



études d'ordre de M. Félix Laureys, puis félicitons-nous d'une excellente initiative : l'élève en dessinant les ordres a devant lui, outre le modèle graphique, le fragment en plâtre. Comme cela il peut excellemment se rendre compte de ce qu'il fait.

Comme conclusion, félicitons chaleureusement et bien sincèrement l'administration communale de Molenbeek d'avoir fondé et soutenu cette école de dessin, dont M. Stroobant et son corps professoral (1) ont su faire un établissement modèle. Malgré les petites critiques que nous avons cru pouvoir nous permettre, non dans le but de décrier cette œuvre si louable, mais pour amener la discussion dans un ordre d'idées très utile à soulever, disons combien cet établissement est de ceux qu'on peut citer avec éloges. M. Marius Vachon l'a fait récemment et avec justice, dans un rapport adressé au Ministère de l'Instruction publique de France.

Honneur grand et honneur mérité que celui là.

PAUL SAINTENOY.

CONCOURS

Prix du Roi

Un arrêté royal qui vient de paraître contient les dispositions suivantes au sujet du prix du Roi (25,000 francs) :

Le prix à décerner en 1894 (concours exclusivement belge) sera attribué *au meilleur ouvrage sur l'architecture et spécialement sur les constructions récentes en fer et en verre.*

Le prix à décerner en 1895 (concours exclusivement belge) sera attribué au meilleur ouvrage qui fera l'histoire de la fondation, par les principaux peuples anciens et modernes, de leurs dépendances d'outre-mer, en exposant surtout les avantages politiques et économiques qu'ils ont retirés directement ou indirectement desdites dépendances. Il sera prêté une attention particulière aux entreprises de la Grèce, de la république de Venise, des Pays-Bas et de l'Angleterre.

Le prix à décerner en 1896 (concours exclusivement belge) sera attribué *au meilleur ouvrage sur la manière d'introduire dans nos établissements d'instruction publique l'enseignement et la pratique des exercices corporels*, qui, surtout dans un pays libre, sont indispensables pour soutenir et développer la vigueur de la jeunesse.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être envoyés au ministre de l'intérieur et de l'instruction publique respectivement avant le 1er janvier des années 1894, 1895 et 1896.

Concours de Rome.

Voici le résultat de ce concours attribué cette année à l'architecture et qui a été jugé le 28 juin 1890.

Grand prix : M. A. Verhelle, de Bruges, élève de l'Académie de Bruxelles. — Deuxième prix : M. A. Kockerols, élève de l'Académie d'Anvers. — Mentions honorables : MM. E. Vereecken et H. Marcq de Bruxelles.

Le jury était composé de MM. Baekelmans, Henri Blomme, Schadde, d'Anvers; Janlet et Van Ysendyck, de Bruxelles ; Pauli, de Gand; De la Censerie, de Bruges; Helleputte, de Louvain. Par suite d'une indisposition de M. Beyaert, M. Demany de Liége, juré suppléant, a siégé à sa place.

Nous renouvellerons cette année l'observation que nous avons faite il y a trois ans (voir *Emulation*, 1887, col. 121); alors que le jury renferme deux professeurs de l'Académie d'Anvers, un de Gand, un de Bruges et un de Louvain, nous constatons avec étonnement que l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles est systématiquement écartée, et cependant c'est elle qui triomphe puisque MM. De Wulf et Verhelle, lauréats de 1887 et de 1890, sont élèves de cet établissement.

Nous signalons de nouveau cette lacune inexplicable à M. le ministre de l'intérieur, et souhaitons que la composition du jury de 1893 ne présentera plus pareille anomalie.

FAITS DIVERS

Archéologie

Des fouilles entreprises à Marathon par l'éphorie des antiquités, viennent de mettre à jour, à treize mètres de profondeur les ossements des Athéniens qui ont succombé 490 ans avant le Christ dans la bataille qui a illustré le nom de Miltiade. Les corps ont été brûlés et enfouis dans une couche de terre et de charbon de vingt-six mètres de long sur six mètres de large.

Une autre trouvaille, plus intéressante encore, a été faite dans les environs de Sparte. Il s'agit du tombeau d'un chef dorien qui remonte à l'époque homérique et dans lequel on a trouvé un grand nombre d'objets analogues à ceux que M. Schliemann a découverts à Mycène.

Puisque je parle de M. Schliemann, laissez-moi ajouter que de récentes recherches entreprises par lui sur l'emplacement de T[illegible]e, ont révélé l'existence d'un petit théâtre gréco-romain. Le parterre, pavé de plaques de marbre, a été trouvé en parfait état, ainsi que les fauteuils des premiers rangs, également en marbre. D'après deux plaques en langue grecque, ce théâtre aurait été construit sous le règne de Tibère.



(1) Voici la composition du corps professoral : Directeur, M. J. Stroobant; professeurs MM. De Keyzer, [illegible], Lenoir, [illegible], Laumans, Brackeel.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164, XVe année, col. 33, 52, 66, 91, 103 et 125.

L'EXPOSITION DÉCENNALE DE L'ARCHITECTURE

L'architecture anglaise.



Comme nous le disait notre collègue belge, M. Pauli, comme nous le répétait le président du comité danois, M. Jacobsen, les architectes français pouvaient seuls réaliser l'Exposition de 1889.

Cependant l'exposition anglaise et l'exposition belge montrent que nos voisins font aussi de sérieux progrès et tendent, comme nous, à sortir de la période de transition qui a résulté, dans les autres pays comme dans le nôtre, de l'abus des documents archéologiques.

En Angleterre comme en France, c'est dans l'architecture privée que se sont manifestés les premiers essais de réaction contre les pastiches d'architecture romaine ou italienne; l'Anglais tient d'ailleurs plus que le Français à toutes les commodités de l'habitation; il est moins disposé que le Français à sacrifier son bien-être aux lois de la symétrie; aussi les constructions privées ont-elles pris très rapidement en Angleterre des dispositions pittoresques, en vue de l'agrément de l'habitation. Dans un pays où la lumière est rare, il faut la chercher et rien n'est plus intéressant à cet égard que cette habitude, prise depuis quelques années par les architectes anglais, de terminer leurs salles par des saillies vitrées, permettant aux habitants d'aller prendre au dehors le jour qui fait défaut à l'intérieur. L'Anglais a d'ailleurs toujours été réfractaire à notre système d'habitations superposées qu'on trouve dans toutes nos maisons à loyer; il aime son « home », il s'y attache; quoi de surprenant s'il cherche alors à disposer suivant ses goûts l'habitation qu'il doit conserver pendant la durée de son existence?

MM. Goddard et Paget exposent, pour nous séduire sans doute, une ravissante maison d'architecte où l'on aimerait à passer sa vie au milieu de jardins fleuris qui entourent la construction faite en pans de bois et recouverte de tuiles; nous regrettons seulement de ne connaître cette résidence que par son aspect extérieur et de ne point pouvoir pénétrer dans l'intérieur de la maison que MM. Goddard et Paget ont su nous montrer sous d'aussi brillantes couleurs. Peut-être d'ailleurs est-ce intentionnellement que nos malins confrères évitent d'exposer des plans et ne présentent au public que des dessins en perspective, accessibles à tous.

MM. Smith et Gale exposent les dessins d'une maison pour M. Barclay Field; c'est une élégante construction de briques avec fenêtres à meneaux: le dernier étage est en pans de bois; le plan paraît être un peu compliqué: les habitations anglaises poussent quelquefois à l'excès la recherche du pittoresque.

L'un des plus beaux dessins de l'Exposition est l'étude de cheminée, faite par M. Shaw, membre de l'Académie royale, pour lord Armstrong; c'est une composition dans le goût de notre architecture de la Renaissance au temps de Henri II.

M. Shaw, l'un des grands prix de l'Exposition, expose, en outre, les bureaux d'assurances de l'Alliance dans Pall Mall, à Londres. La vue perspective de ce grand bâtiment, construit en briques et pierres, est prise sur un pavillon d'angle d'une silhouette agréable, appuyé à des pignons dont les couronnements ont quelque rapport avec l'architecture de la Renaissance hollandaise.

M. Colcutt a envoyé un dessin en perspective de « l'Institut impérial du Royaume-Uni et de l'Inde » : c'est une immense composition dominée par une tour centrale, avec dôme de pierre, dont les formes générales rappellent un peu les dômes de nos églises de la Renaissance; peut-être serait-il permis de critiquer la répétition sur la face et les ailes de l'édifice de couronnements de pierre, en forme de dômes, qui semblent être les réductions du dôme central; quoi qu'il en soit, les oppositions nécessaires des parties décorées et des parties unies sont bien observées dans les façades; il est regrettable qu'un travail de cette importance n'ait pas été accompagné de plans qui eussent permis aux visiteurs de bien apprécier la composition dans son ensemble.

MM. Webb et Bell ont envoyé au Champ de Mars un fort beau dessin en perspective représentant les nouvelles cours de justice de Birmingham; c'est encore une œuvre inspirée



de notre Renaissance française. Autant qu'il est permis de l'apprécier en l'absence de plans, le monument paraît comprendre, sur sa face principale, une grande salle centrale précédée d'un porche et flanquée de bâtiments en ailes, dont les angles rentrants sont occupés par les escaliers; là encore la richesse de la décoration des baies et des lucarnes est tempérée par l'opposition des murs nus des escaliers.

Notre collègue, M. Waterhouse, n'avait envoyé qu'une vue perspective du « National Liberal Club »; l'aquarelle est un peu lourde, mais la composition est tout à fait intéressante; là, comme dans l'œuvre de M. Shaw, l'angle des façades est occupé par une tour, de forme simple, qui renferme sans doute l'escalier et qui s'appuie à des façades de pierre, édifiées en retrait de l'alignement des rues, afin de laisser l'espace nécessaire à l'établissement de loges saillantes; les formes architecturales semblent se rattacher à la fin de notre Renaissance.

Toutes les œuvres que nous venons de citer se distinguent par de sérieuses qualités de composition pittoresque; il leur manque cette note originale qui résulte de l'appropriation juste des détails et des profils à des effets cherchés d'ombre et de lumière. L'architecture anglaise, en dépit de ses allures pittoresques, est encore trop attachée aux formules des siècles passés; mais c'est là un écueil facile à éviter dans un pays où l'enseignement de l'architecture est libre, et où les formules ne résultent pas de l'enseignement officiel donné aux artistes.

Le manque d'originalité est aussi le défaut des dessins d'agrandissement de l'université d'Edimbourg envoyés par M. Anderson : il y a là encore des souvenirs de Venise et de la Renaissance italienne; nous préférons l'église commémorative de Coates dont M. Blanc expose une charmante vue perspective, les dispositions de la tour centrale et du parvis sont excellentes.

Les galeries d'art de Piccadilly de M. Robson dérivent encore de l'architecture néo-grecque qui était en faveur en France au temps d'Hittorf.

C'est à la même école qu'il faut rattacher les bâtiments municipaux de Glascow par M. Young; la composition serait intéressante si elle ne péchait par des défauts de proportion; il nous faut encore citer de charmants dessins de M. Plumbe concernant des changements et agrandissements à « Woodlands Park, Stoke d'Abernon, Surrey »; une jolie sépia d'après la résidence de Buchan-Hill, dans le comté de Sussex, par MM. George et Peto; un singulier monastère sur la colline de Highgate, par M. Tasher; une jolie habitation près de Sydney (Australie), par M. Adams; la cathédrale de Lahore construite en briques par M. Scott, et une belle aquarelle de M. Seddon représentant l'intérieur de la nouvelle église de Saint-James, dont les voûtes octogonales sur plan carré retombent sur des colonnes intérieures, donnant par une disposition très simple un effet très pittoresque.

En résumé, les œuvres de l'architecture anglaise présentent un intérêt particulier pour nous, en ce qu'elles ne paraissent pas être l'expression d'un enseignement conventionnel, mais au contraire la manifestation souvent ingénieuse de besoins particuliers. Il y a là dans l'irrégularité des plans, dans la préoccupation de donner à chaque partie des façades une forme résultant de la destination de chaque pièce, une réminiscence des traditions de notre art au moyen âge et à la Renaissance, traditions qui ont disparu en France lors de l'introduction des ordres italiens dans notre enseignement. L'influence des livres et des dessins de Viollet-le-Duc a été considérable en Angleterre, parce qu'elle ne s'est point heurtée, comme en France, à l'opposition systématique d'un enseignement établi. Si nous comparons, par exemple, la composition de M. Colcutt à la plupart des compositions de nos pensionnaires de Rome, nous devons reconnaître dans l'œuvre de l'architecte anglais une liberté et une hardiesse dans la disposition des masses, une élégance dans la recherche des silhouettes, qui font souvent défaut aux œuvres des architectes français, trop préoccupés de l'étude des détails aux dépens de l'ensemble.

(A suivre.) LUCIEN MAGNE. *(Architecte à Paris.)*

Le Salon d'Architecture de Paris apprécié par la critique d'Allemagne.

Il est fort intéressant de voir combien nos puissants voisins du Nord tiennent à se tenir au courant du mouvement artistique dans le Midi.

Le symptôme n'est pas nouveau à signaler, mais nous croyons pourtant curieux de donner ci-des-

sous les appréciations très élogieuses de la *Vossische Zeitung* de Berlin, sur la section d'Architecture du dernier Salon de Paris.

L'exemple est bon à imiter; souhaitons donc qu'un de ces jours, *le Figaro* ou *le Temps* nous donnent avec autant d'impartialité des détails, eux aussi, sur l'architecture allemande.

Voici l'article de l'important organe berlinois :

L'*Architecture*, c'est-à-dire l'*Architecture de Paris*, fait honneur tous les ans, au *Salon*, à sa réputation universelle. Aucune ville du monde ne pourrait montrer une telle exposition d'architecture, avec environ 500 châssis, tous de la plus absolue perfection artistique. Pour faire connaître au lecteur la variété de ces œuvres admirables, j'en citerai un certain nombre, en regrettant que le manque de place m'empêche d'en indiquer plus que le sujet et les noms des auteurs.

Les pièces les plus remarquables du Salon de 1890, sont : le projet d'une nouvelle façade du *Duomo* de Milan, deux châssis de Cordonnier; l'église abbatiale de Saint-Fouin-de-Marnes, sept châssis de Devérin; les ruines de Kmers-Bapuon, à Angkor-Thom (Siam), sept châssis de Fourneau; la décoration intérieure de l'oratoire de Pierre d'Amboise, à Dissais, trois châssis; l'intérieur de Santa-Maria-Nuova, à Montréal, de Hérault; la restauration du château du moyen âge de Lestang, près de Montrésor (Indre-et-Loire), huit châssis de Lafargue; études de peintures murales du moyen âge en France, sept châssis de Laffilée; études de voyage en Italie — peintures du *Palazzo ducale*, à Mantoue, de Primoticaro (1504-1510), de Giulio Romano (1442-1446), à Florence, de Pietro da Cortona (1659-1669), au palazzo Ritt, etc., — deux châssis de Lafollye; le château de Veuil (Indre), sept châssis de Lemoine; le château de Touquedec (Côtes-du-Nord), douze châssis de Marcel; l'Artémis éphésienne, entièrement polychromée, de Mayeux; le château de Nemours (Seine-et-Marne), cinq châssis de Moyneau; le temple d'Héliopolis (Baalbek), neuf châssis de Redon (médaille d'honnaur); l'abbaye de Fontevrault, deux châssis de Riedel; le portail aux superbes portes *Renaissance*, en bois sculpté, de Saint-Pierre, à Avignon, trois châssis de Breffenville; études du château de Mesmères (Seine-Inférieure), de Conin; intérieur du Campo-Santo de Pise et projet des peintures de plafond de la villa Médicis, à Rome, dix châssis d'Espouy; une cheminée *Renaissance*, de dimensions colossales, de Fumière; les peintures murales de la chapelle Saturnin : *David* et *Nabuchodonosor*, représentation fantastique du xve siècle, de Guiffard; intérieur de la chapelle de Notre-Dame de Sion, de Laborey; une série de dessins à la plume d'après des édifices des xve et xvie siècles, de Lambert; la restauration de la flèche de la cathédrale de Dijon, de Faisse.

Voilà les édifices et œuvres d'art du passé. Parmi les nombreuses nouvelles constructions, projetées, commencées ou achevées, nous remarquons, surtout, le projet d'un Musée et d'une Bibliothèque de la Révolution française, cinq châssis de Boileau, projet qui ne sera probablement jamais mis à exécution. Les projets de château, sept châssis de Demay, sont grandioses et superbes. Le *Cercle artistique*, six châssis de Destors, est un véritable palais des Muses et des Grâces. Il y a aussi une *Gran Plaza de Toros*, un petit Colisée, trois châssis de Dumenil. L'hôtel de M. G..., à Nîmes, huit châssis de Emmanuel Garnier, est imposant et riche.

Ce sont là des constructions difficiles ou impossibles à exécuter, là où la nature ne fournit pas les matériaux nécessaires.

La salle de danse, la salle de billard et la chambre à coucher au château de Marly, du temps de Louis XIV, trois aquarelles de Guillaumot, sont charmantes et intéressantes au point de vue historique.

Notons encore, pour ne pas parler de tous ces théâtres, hôpitaux, gares, écoles et autres constructions pratiques, le projet de la mairie du Xe arrondissement, dix châssis de Le Grand; un Hôtel de Journal, avec la légende : *Grand Journal politique avec Imprimerie*, cinq châssis de Le Ray; une villa, véritable palais, dix châssis de Malgras; projet d'une église gothique à Nogent-sur-Marne, quatre châssis de Vinson.

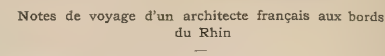
Ce sont là des projets de constructions de luxe comme pas une autre exposition ne peut en exhiber.

Je ne puis m'empêcher de formuler le vœu de voir MM. les Architectes de Berlin obtenir, à titre de prêt, les projets du *Cercle artistique*, de Destors, du *château*, de Demay, de l'*hôtel*, de Garnier, de la *villa*, de Malgras, et de l'*Hôtel de Journal*, de Le Ray, en tout trente-six châssis, pour les exposer à l'*Hôtel des Architectes*. Ils gagneraient à étudier ces œuvres admirables, véritables perles du *Salon*, pour ne citer qu'elles de tous ces dessins et aquarelles dignes de tout éloges.

Ces éloges impartiaux font autant d'honneur au critique allemand qui prouve ainsi qu'en matière d'art les frontières n'existent pas, qu'à ceux qui en sont l'objet et qui le méritent!

PAUL SAINTENOY.
(Architecte à Bruxelles.)





Notes de voyage d'un architecte français aux bords du Rhin

—

Suite et fin, voir col. 35, 70 et 107.

—



Après le déjeuner, nous traversons le pont de bateau qui nous mène à la gare de Castel, d'où nous devions partir pour Wiesbaden.

Le trajet est court de Castel à Wiesbaden, et comme il longe un certain temps le Rhin, nous arrivons sans retard, à 2 heures et demie, dans cette station thermale, l'une des plus fréquentées de l'Allemagne.

Cette ville, ancienne capitale du duché de Nassau, a une population de 50,000 âmes, qui pendant la saison des bains se porte à 100,000 avec la population flottante.

Des gares, qui sont voisines l'une de l'autre, on débouche dans la Wilhelmstrasse, qui mène directement à la colonnade. Cette rue, sorte de boulevard bordé d'hôtels splendides précédés de jardins fermés par des grilles toutes très jolies, donne une idée de la richesse de ses habitants; on se croirait dans les grands quartiers de Paris, aux Champs-Élysées ou plutôt dans la grande avenue qui mène au Bois de Boulogne. Beaucoup de ces hôtels eussent donné lieu à des visites intéressantes, mais nous n'avions ni le temps, ni la possibilité de le faire : on était en pleine saison des bains!

La colonnade, centre du mouvement, est une sorte de grand bazar qui rappelle le Palais-Royal, mais il est élevé sur un grand perron avec le kursaal dans le fond; dans le milieu, deux belles fontaines, qui sont éclairées le soir, forment un ensemble très remarquable. Tout le monde connait de réputation le kursaal, sa grande salle de concert, la salle de danse et surtout le parc splendide avec sa pièce d'eau et un jet d'eau de 30 mètres de hauteur.

L'église évangélique, nouvellement construite, est un grand bâtiment tout en briques dans le genre des grandes églises nouvelles anglaises et n'offre rien d'intéressant, mais la synagogue nous dédommage. Dans le style mauresque en pierres rouges et blanches, ses intérieurs sont étudiés dans le goût général de l'Alhambra, mais comme intérêt, le point culminant à tous les points de vue est la chapelle russe, non seulement par sa construction pourtant fort riche et son intérieur plus somptueux encore, mais par l'admirable panorama qu'on y découvre. Placé sur le flanc du Neroberg, hauteur boisée à vingt minutes du kursaal, les chemins qui y mènent, sauf dans la partie haute, sont bordés d'élégantes villas dont l'habitation doit être charmante et où le goût des architectes constructeurs s'est donné libre carrière par des compositions de la plus haute fantaisie. Il est vrai que la vue dont on y jouit doit inspirer l'imagination la plus rebelle.

Une remarque, en passant, que me suggère l'examen du plan général de la ville de Wiesbaden. En France, dans la plupart de nos grandes villes, un particulier ouvre une rue, souvent suivant son caprice; quelque temps après cette rue est classée et devient du domaine public. En Allemagne, les quartiers sont généralement tracés d'avance suivant un plan bien compris, ménageant les accès, les perspectives, se rattachant à de grandes artères; lorsque vous voulez construire, vous devez vous soumettre à ce plan général, conçu longtemps d'avance et toujours suivi. C'est là une observation qui ressort surtout de l'examen du plan de Wiesbaden et partout ailleurs, sauf dans les très vieilles villes où cela n'existe que dans les nouveaux quartiers.

Quelques-uns d'entre nous ont profité de leur présence ici pour se reposer par un bain ferrugineux, ce qui était une occasion de visiter une maison de bain. Celle où nous allâmes dépendait d'un grand hôtel donnant sur la place du Théâtre; ces bains établis dans les sous-sols, en contre-bas de la Wilhelmstrasse, sont parfaitement aménagés; l'eau arrive par un conduit qui établit la ligne d'eau normale; un siège, sur lequel on peut se placer en bascule, permet par un système de levier d'entrer dans l'eau jusqu'au cou. On a évité avec soin toute canalisation, tout robinet métallique. Les conduits sont en poterie ou ciment, les obturateurs en bois.

Nous partîmes en deux bandes, n'ayant pu nous retrouver à l'heure dite, et ici nous pûmes juger encore du dévouement de notre président, j'allais dire de notre berger, qui attendit à la gare, les retardataires, après avoir fait partir par le premier train ceux qui l'avaient suivi.

Nous nous sommes retrouvés tous à 8 heures et demie à Rudesheim, à l'hôtel Jung. Là s'achevait pour ainsi dire la partie architecturale de notre voyage et commençaient les excursions pittoresques, car, sauf à Andernach et en dernier lieu à Cologne, où nous devions retrouver de l'architecture,



nous n'avions plus à voir que les beaux sites rhénans avec leurs silhouettes mouvementées.

Il est admirablement situé l'hôtel Jung à Rudesheim, séparé seulement du fleuve par la ligne du chemin de fer. Aussi est-il très fréquenté par les étrangers et tous ceux qui recherchent, loin d'une grande ville, le calme et le repos qu'on éprouve toujours devant les beaux sites et la belle nature. Après avoir dîné supérieurement et goûté le vin si renommé du pays, nous prîmes le café sur la terrasse qui domine la route, pour clore la journée par une promenade magnifique sur les bords du Rhin; la lune communiquait au paysage une poésie qui nous a vivement impressionné, nous ne pouvions nous lasser d'admirer ces lames d'argent que les rayons de la lune faisaient briller sur le sommet du flot toujours agité. Les ombres vigoureuses d'une des rives faisaient encore valoir l'autre bord par la transparence calme de la lumière lunaire. Il fallut bien aller se coucher, car nous avions encore trois jours à fournir; mais cette promenade nous avait remués et les voyageurs de l'hôtel durent regretter cette nuit-là la présence de gens aussi gais, car les farces de l'école, voire même du régiment furent remises ce soir-là en exécution. J'ai dans le cours de ce voyage toujours remarqué ce fait : l'architecture des villes appelait en nous le sérieux et le calme d'hommes qui étudient, et la campagne, l'air plus vif des montagnes trouvait en nous des gens se souvenant encore du temps de l'école.

La journée du lendemain fut triste pour moi. J'aurais voulu me dispenser d'aller au pied de cette Germania, sombre témoin de nos défaites et de l'unité allemande, mais je dus faire bonne contenance et suivre nos camarades. On part de Rudesheim par un chemin de fer dont la roue d'avant, sorte de pignon denté, facilite la montée, par instants très rapide, qui mène au Niederwald, au pied de la Germania. Cette petite locomotive avec ses deux wagons légers monte lentement et avec bruit sur le revers de la montagne, en suivant une pente qui est souvent de 25 à 30°. On se demande ce qui se passerait si la roue se brisait sous la charge qu'elle accroche. Nous sommes enfin arrivés sans encombre devant la station, à quelques pas de laquelle se trouve le monument national allemand. J'ai dit quelles impressions m'agitaient devant cette statue, qui me rappelait l'année terrible et sanglante de 1870-1871. J'avais hâte d'en voir partir notre groupe. L'édifice, très grandiose en lui-même pour un esprit moins prévenu, est dans une situation admirable; la verdure des bois lui sert de fond et sur le devant la montagne descend à pic vers les bords du Rhin. La figure de la Germania en bronze a 10 mètres de hauteur; à chacun des angles sont des personnages allégoriques; des bas-reliefs également en bronze ornent les quatre faces.

Nous quittons enfin ce monument de triste mémoire pour un cœur français pour continuer notre chemin dans un admirable site, sous l'ombre des sapins, brusquement interrompue par des éclaircies laissant apercevoir l'autre rive du fleuve. Nous montâmes dans la Rossel, située à 300 mètres au-dessus du fleuve, d'où on a une vue superbe qui embrasse toute la vallée de la Nahe, les ruines d'Ehrenfels, le trou de Brugen et la tour des Souris.

Nous descendîmes par curiosité à la caverne enchantée, sorte de galerie sombre, à l'extrémité de laquelle une rotonde dont les trois fenêtres, grâce à des percées pratiquées dans les bois, offrent des vues ravissantes sur le Rheinstein et la chapelle Saint-Clément, les ruines du Falkenburg, ou château de Rheinstein et le chalet suisse.

Le chemin nous conduisit rapidement jusqu'au Jagdschloss, où nous fîmes halte et prîmes une légère collation. Nous l'avions bien méritée et nous ne devions déjeuner qu'à 1 heure en revenant à Rudesheim. Nous vîmes arriver plusieurs caravanes à âne et à mulet et nous redescendîmes vers le fleuve jusqu'à Asmanshausen par le chemin qui longe le ravin, qui produit d'excellent vin rouge. Ce chemin nouvellement tracé a été pour nous le théâtre d'un incident fâcheux qui a jeté quelques instants sur notre voyage un voile de tristesse. Un voyageur qui montait, malgré la grande chaleur et le soleil de plomb qui dardait sur la tête, le chemin qui mène au château, rebroussa chemin tout à coup; mais quand nous passâmes près de lui, il perdit l'équilibre sous le coup d'une congestion cérébrale et tomba sur moi, pendant que j essayais de parer la chute brutale qu'il pouvait faire sur les rochers du chemin. Nous pûmes non sans peine le transporter jusqu'à Asmanshausen, sur un lit de paysan, où il reprit peu à peu ses sens. Après lui avoir donné les premiers soins, nous le laissâmes aux mains empressées mais un peu intéressées aussi des paysans, en faisant demander à la maison des bains, de l'envoyer prendre. Il ne fallut rien moins que l'offre des petits conducteurs de chevaux, mulets et ânes, qui sont toujours au bas de la route, pour nous réveiller de notre torpeur, et la caravane, redevenue joyeuse, partit au grand galop de ses montures, au milieu d'un nuage de poussière, vers Rudesheim, où nous attendait un déjeuner, auquel nous fîmes grand honneur.

A 3 heures, nous prenons le bateau à vapeur, abandonnant une partie, peu intéressante d'ailleurs, de notre programme pour faire un long trajet sur le Rhin, avec Coblence comme but.

Nous n'en avions jamais assez de ces bateaux à vapeur rhénans; car on y a toutes ses aises dans une installation luxueuse, qui laisse le paysage se dérouler sans fatigue pour le voyageur. Quelle différence avec le chemin de fer, où l'on ne voit que dans un sens et où l'on est serré et mal à l'aise. Pour ma part, je n'hésiterai jamais entre les deux sortes de locomotion quand j'aurai la liberté du choix. Que dire de ce trajet splendide? Lorch, Bacharach, Kaub, Oberwesel, Saint Goar, Boppard, Stolzenfels parurent et disparurent devant nos yeux comme les vues des projections oxhydriques, et nous aurions volontiers crié *bis* quand nous reconnûmes Coblence et son pont de bateaux.

Notre dîner à l'hôtel de Belle-Vue fut meilleur que le repas que nous y avions pris le premier jour, et nous en partîmes le lendemain de bonne heure, après avoir envoyé nos bagages à l'hôtel de Vienne à Cologne, où nous devions arriver le soir.

Andernach, où nous parvînmes vers 9 heures du matin, est une ravissante petite ville de 5,000 habitants, dont il est très peu parlé dans les guides; elle restera néanmoins l'un des plus charmants souvenirs de ce voyage, cependant si rempli.

Après un trajet de 10 minutes entre la gare et la ville, nous arrivons devant les anciennes fortifications, qui indiquent qu'à une autre époque on avait là affaire à une place forte de grande importance. C'est une ville fort ancienne, qui daterait de Drusus et dont l'histoire est remplie de sièges et les bastions de brèches des boulets français. Ici nous marchons de ravissements en étonnements. Après le mur d'enceinte, l'hôtel des postes et télégraphes, dont les sculptures de beaucoup de style et les colonnes qui portent le fronton sont charmantes, et puis enfin l'église paroissiale, pleine de ces motifs gracieux dont on peut si rarement s'offrir le luxe dans les travaux ordinaires. Ceux qui les ont vus ont gardé un charmant souvenir de ces petits escaliers, sortes de perrons aux échiffres ajourés et aux arceaux en gradins qui montent vers les tours. Que ceux d'entre vous qui visiteront ces régions, se rappellent la fameuse phrase des anciens : *Sta viator*, « arrête ici, voyageur ». Après l'église, ce fut le tour du donjon; nous nous y arrêtâmes tant et si bien que le bateau à vapeur, qui devait nous conduire à Sinzig, était en vue quand nous arrivions au bord du fleuve.

Il y a peu de distance entre Andernach et Sinzig, mais ce bourg est situé à deux kilomètres du Rhin et le bateau nous déposa sur la rive opposée; nous dûmes traverser le fleuve sur un de ces bacs si ingénieusement disposés, et dont j'ai déjà parlé.

Sinzig ne vaut pas les quatre kilomètres que nous dûmes faire pour y arriver. Son église, assez ordinaire, n'a d'intérêt que par la terrasse sur laquelle elle est construite, et d'où on domine une vallée et son débouché dans le Rhin. Nous y restâmes peu et, après avoir pris le temps de visiter une école, d'installation médiocre d'ailleurs et où, quoi qu'on en dise, l'instituteur ne parlait pas français, nous retournâmes à la gare pour Remagen, où nos estomacs, excités par ces longs trajets, attendaient impatiemment l'heure du déjeuner.

Je ne puis oublier de rappeler les paroles aimables prononcées à ce repas par notre aimable président Dumortier à l'adresse de ses confrères français. C'était la dernière fois qu'à table nous devions nous trouver entre nous; je dus le remercier au nom de mes confrères français, et je dois avouer que ce ne fut pas sans émotion, car nous avions rencontré une si cordiale sympathie et des rapports de si bonne camaraderie que j'ai accepté avec reconnaissance le titre de membre correspondant de la Société qui me fut offert en ce jour.

La fatigue nous fit bien accueillir les voitures qui nous devaient conduire à l'église Saint-Apollinaire, lieu de pèlerinage très fréquenté, qui fut construite par l'architecte de la cathédrale de Cologne, Zwirner. L'intérieur est orné de dix grandes fresques, qui comptent à juste titre parmi les œuvres les plus remarquables de la peinture moderne religieuse.

Nos voitures nous ramenèrent sur les bords du fleuve, d'où le vapeur — toujours le vapeur, nous ne voulions plus

entendre parler d'un autre genre de locomotion — nous mena à Kœnigswinter, où nous trouvâmes à choisir des ânes et un chemin de fer comme au Niederwald, pour nous mener au Drachenfels, ascension qui devait clore notre journée. Je n'ai pas ici à répéter les louanges du panorama, pourtant bien remarquable, qu'on y découvre; j'ai dit là-dessus tout ce qu'on pouvait en dire.

Le chemin qui y conduit, en partie à travers bois, aboutit à la terrasse, sorte de rocher en saillie, à 30 mètres au-dessous du sommet, sur lequel un bon restaurant; puis enfin la vieille ruine, du haut de laquelle on domine à perte de vue. Nous reprîmes haleine, ou plutôt nous laissâmes nos vaillantes montures reprendre haleine, et nous revînmes par le superbe chemin qui tantôt longe un précipice, tantôt côtoie le chemin de fer, tantôt serpente au milieu des arbres, changeant toujours son aspect et ses perspectives. A mi-côte, nous apercevons de haut la splendide construction que termine en ce moment, pour un baron allemand, l'architecte Hoffmann, qui habite généralement Paris. Vous avez probablement eu sous les yeux cette colossale construction digne des grands châteaux du moyen âge, avec ses tourelles, son donjon et ses superbes terrasses aux escaliers de géants. Les propriétaires, présents à leur château, eurent la gracieuseté de nous y laisser pénétrer, et nous pûmes admirer l'ordonnance grandiose des intérieurs, les magnifiques vitraux, les superbes peintures décoratives.

Après une tournée dans le parc, dans lequel daims, chamois et gazelles fourmillent comme chez nous les lapins, nous retrouvâmes nos montures qui nous attendaient patiemment.

Nous étions harassés quand nous retrouvâmes le train qui nous devait ramener à Cologne. Nous avions encore à faire deux heures de chemin de fer et nous approchions du terme de notre voyage.

Le consul belge, M. Ledeganck, avec lequel nous avions déjà fait connaissance, était à la gare. Les omnibus nous eurent vivement transportés à l'Hôtel Victoria, où nous attendait, pour prendre rendez-vous pour le lendemain, le Bureau de la Société des architectes et ingénieurs de Cologne. Par une attention bien digne des Allemands, nos maîtres, il faut bien le dire, en matière de géographie, des cartes de la ville avaient été imprimées à notre usage, sur lesquelles un tracé rouge indiquait la promenade à faire à pied le lendemain matin dans la ville et un tracé bleu la promenade en voiture qui pour un trajet plus long devait occuper l'après-midi. Comme il était 11 heures du soir, nous nous sommes quittés pour nous reposer des fatigues de la journée.

Le lendemain dimanche, à 7 heures, le président sifflait l'heure du déjeuner, et nos hôtes vinrent presque au même moment nous prendre pour suivre l'itinéraire fixé sur nos cartes.

Pour avoir une vue d'ensemble de la ville, on nous conduisit de l'autre côté du Rhin, à Deutz, sur la terrasse de la gare, où nous pûmes voir le panorama, avec les nombreux églises et monuments dont les tours émergent au milieu des maisons de cette cité de 150,000 habitants. Longeant le Rhin tout le long des murs crénelés, nous arrivons sur le superbe pont récemment construit, où trains, piétons et voitures suivent deux voies parallèles, derrière les immenses treillis de 16 mètres de hauteur, qui, reposant sur trois piles communes, franchissent 412 mètres. Nous avions hâte d'arriver à la cathédrale à l'heure où l'office se termine pour pouvoir traverser l'église, mais ils ne finissent jamais, les offices, chez les Allemands, et nous eûmes quelque peine à examiner en détail les intérieurs qui, à mon avis, présentent comme aspect général une grande analogie avec la cathédrale d'Amiens, ce qui (amour-propre de picard à part) n'est pas un mince compliment. Les extérieurs furent pour nous, au contraire, une désillusion, et cette « merveille du monde » ne nous a semblé imposante que par sa masse et ses proportions gigantesques. L'hôtel de ville et son élégant portique nous attiraient d'autant plus qu'on avait promis de sortir pour nous de leurs cartons les dessins originaux du premier concours qui ait été ouvert pour la construction d'un monument public, et celui-là date de 1562. Des récriminations eurent lieu, paraît-il, à la suite du jugement. *Nil novi sub sole.*

Vous vous étonnerez à juste titre, que cette éternelle question des concours soit encore à l'ordre du jour, quand le débat est ouvert depuis plus de trois siècles. Encore, sera-t-il donné au nôtre de la voir résoudre dans le sens de la justice la plus stricte? Dieu seul le sait! Il y a loin des dessins finis, rendus, collés sur châssis, qu'on produit maintenant, à ces petits plans et façades sur papier parchemin que fournissaient nos



collègues d'alors, et, si la question d'équité n'a pas fait un grand pas, nous pouvons dire que la valeur des œuvres à juger a sérieusement progressé. Près de l'hôtel de ville, un bâtiment neuf, la bibliothèque de la ville, très remarquable par ses proportions et le soin apporté dans sa construction. Le Gurzenich, salle de bourse au rez-de-chaussée, et au premier étage magnifique salle de fête, où se donnent des concerts célèbres. Un coup d'œil sur quelques grandes églises intéressantes et au musée achève notre matinée, trop remplie déjà.

L'après-midi des voitures vinrent nous prendre à l'hôtel, car notre trajet à travers les quartiers neufs à Saint-Géréon, à la porte qui porte son nom, devait nous prendre du temps. A Cologne, comme à Francfort, comme à Coblence, on a démoli les vieilles fortifications pour les remplacer par le système nouveau des forts détachés, et on a comblé ces remparts, sortes d'étangs qui enserraient les villes fortes, en y plantant des arbres et en y traçant des rues, où l'architecte et le constructeur trouvent leur compte et où l'habitant, pouvant quitter le centre où il étouffe, va chercher le grand air et l'espace. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit des constructions à Francfort. Luxe, richesse de matériaux, fantaisie de l'imagination s'y déploient à merveille.

M. Stubben nous fit visiter un colossal établissement de bains qu'il construit en ce moment. Quel luxe d'organisation. La municipalité prête d'ailleurs ses ressources d'initiative et d'argent à ces établissements qui jouent un si grand rôle dans les besoins de l'hygiène et de la santé. On trouve là pour toutes les classes de la société des piscines séparées, chauffées en hiver, depuis la piscine commune où l'on paie deux sous et où l'on doit recevoir une douche avant d'entrer à l'eau, jusqu'à celle à deux marks, ornée de cascades et de jets d'eau. Dire que Paris ne possède pas un établissement semblable.

Notre soirée se termina au jardin « la Flora », splendide jardin zoologique, où l'on fait d'excellente musique et où nous dînâmes sous la grande serre.

La soirée s'achevant, nous reprîmes le bâteau pour rentrer à l'hôtel que nous devions bientôt quitter, le train nous emportant à 10 heures. La fatigue nous prit rapidement, d'autant que nous n'étions plus soutenus par l'intérêt du voyage qui nous attendait le lendemain. Aussi étions-nous fort endormis quand, près de Bruxelles, à Louvain, je quittai mes confrères pour prendre la route d'Anvers, emportant avec moi des impressions ineffaçables et le souvenir le plus aimable de nos confrères belges et de leur président. Ces quelques jours d'intimité nous avaient fait amis.

Ch. BILLORÉ,
Architecte à Amiens.

LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Steen d'Anvers et sa restauration



Lorsqu'émergeant des ruines accumulées par les travaux du port, le Steen montra, en de récentes années, ses tant vénérables murailles se reflétant, comme aux temps abolis, dans les eaux du Scaldus, nous eûmes la vision de l'antique castellum ressuscité, buccinant haut et clair la gloire d'Antwerpia!...

Alas! mille fois alas! L'Anvers contemporaine qui, parce qu'elle le clame elle-même, s'imagine complaisamment être la métropole des arts, nécropolise, au contraire, ce qu'elle étreint et vient de perpétrer la plus complète des profanations : ce qui ne devait être touché qu'avec une respectueuse crainte, elle l'a livré à des mains enfantines, balourdes, inconscientes, cataplasmant le Steen de choses inouïes, où l'art ni l'archéologie n'ont rien à voir. Au sud, presque intacts, murs et tourelles, aux pierres frustes, que le temps a patinées de ses bavochures noirâtres, ont un aspect farouche, un caractère énorme d'où surgit brusquement la lugubre épopée de ses cachots : l'empoignement vous cloue au sol au souvenir des affres dont se délectaient nos maîtres espagnols du XVIe siècle, et il n'est pas de drame plus sombre que celui qu'évoque la suggestive silhouette du Steen. Passé la voûte, la boutique à treize en plein, nous reportant à notre prime enfance où, joyeux, nous voyions sortir pareille naïve architecture d'une boîte de Nuremberg; ici l'on se sent pris à la fois de rage et de tristesse à la vue de ce déballage de motifs incohérents, de lucarnes non stylisées, d'arcatures mal encorbellées, de tourelles sentant les castels épiciers des digues de mer; en un mot, d'une composition dont ni l'ensemble ni les détails ne concordent avec l'austère grandeur du monument historique qu'il fallait religieusement respecter. Que faire maintenant en

L'ÉMULATION

1890 ORGANE DE LA S^te C^le D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE XVe ANNÉE



Imp CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

PL 37

PALAIS DE JUSTICE AVEC DEPOT D'ARCHIVES
A NIVELLES
ARCH^TE V DUMORTIER
1889



PL 38

PALAIS DE JU… ET DÉP… D'ARCHIVES

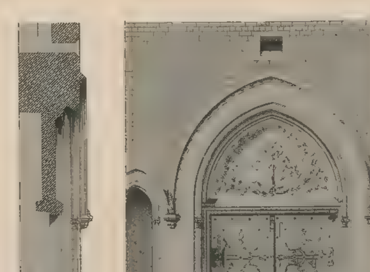


Ch. CLAESEN à Liège

PALAIS DE JUSTICE AVEC DÉPOT D'ARCHIVES
À NIVELLES
ARCHTE V. DUMORTIER
1889

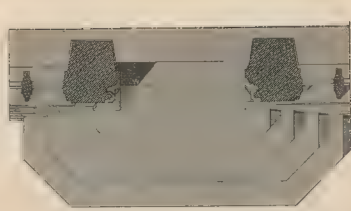
Salle des Pas perdus Face vers le grand escalier





Porte d[illegible]







Échelle
0 1 2 3 4 5m

Imp. CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PALAIS DE JUSTICE AVEC DÉPOT D'ARCHIVES
A NIVELLES
ARCHTE V DUMORTIER
(1889)

présence de ce tripatouillage déshonorant? Une seule solution est possible : que les artistes pétitionnent et tâchent d'obtenir de l'administration communale ou de la commission des monuments la revision de cette grave question de la restauration du Steen. Il ne manque pas en Belgique d'architectes de talent et d'archéologues très entendus ; que l'on s'adresse à eux par voie de concours, et l'on peut être certain de réunir, en quelques mois, des documents absolument sérieux pour entreprendre une restitution des plus scrupuleuses du vénérable château anversois. *L'Art moderne* souhaite que ce vœu se réalise promptement : la disparition de la cauchemardante verrue actuelle sera saluée avec joie par tous ceux que les choses d'art tiennent au cœur.

Sévère, mais juste, cet article de *l'Art moderne* dont, comme on le sait, les rédacteurs ne gardent pas la langue en poche et osent... appeler un chat, un chat. Un mot seulement : est-il nécessaire, pour dire des choses justes, la française langue tripatouiller et cataplasmer en une cauchemardante déhottée de vocables courant à hue et à dia en des phrases aux mallarmistes cahotis?

La restauration du Louvre

Nous trouvons dans *le Temps* des détails sur lesquels nous faisons toutes nos réserves, concernant les travaux dont le palais du Louvre est l'objet en ce moment. Les voici :

On a pu remarquer depuis quelque temps la construction, sur divers points du palais du Louvre, de nombreux échafaudages. Tous les matériaux employés dans la construction des parties relativement récentes du palais sont loin d'être de la même qualité. Il en résulte que, si toute la partie ancienne résiste aux injures du temps, il n'en est pas de même pour tout l'édifice.

Les causes de ce vice de construction sont curieuses. Lors de l'adjonction de nouveaux bâtiments à l'ancien palais, les matériaux tout d'abord furent soumis à un examen des plus minutieux et des plus sévères. Mais l'Empire était pressé de jouir d'un palais unique par sa splendeur et ses dimensions, et, dans les derniers temps, toute surveillance cessa sur un ordre venu d'en haut. Les entrepreneurs se hâtèrent dès lors, mais se montrèrent moins scrupuleux dans le choix des matériaux, et c'est pourquoi on a dû refaire ces jours-ci presque toutes les balustrades qui surmontent le monument.

Cela nous semble bien bizarre et bien peu vraisemblable.

Quien sabe pourtant!

La cathédrale de Strasbourg

Le Mot d'Ordre rapporte qu'on vient de faire de nouvelles et lamentables découvertes sur l'état dans lequel se trouve la cathédrale de Strasbourg.

On a mis à nu des crevasses si larges et si étendues, que l'édifice peut crouler d'un moment à l'autre et produire dans son effondrement une terrible catastrophe.

C'est au bombardement de la guerre de 1870-1871 qu'il faut attribuer les presque irréparables dégradations du monument.

Cela n'est pas absolument exact — heureusement — ainsi que le constate un bel article, signé Emile Yung, et paru dans le *Journal de Genève* du 10 août.

Découverte archéologique à la cathédrale de Cantorbery

Le Soleil (1er août) donne de curieux détails sur le trône archiépiscopal dont l'archevêque Tenison avait fait don à la cathédrale, au temps de Guillaume d'Orange, et qui dernièrement a été découvert dans la crypte de la cathédrale de Cantorbery, au milieu d'un amas de bancs brisés et de meubles hors d'usage.

C'est une œuvre d'art de grande valeur, qui va être restaurée avec soin, et qui prendra une place d'honneur dans le magnifique musée de Kensington.

La tour de la cathédrale d'Ulm

On écrit d'Ulm à *l'Indépendance* :

De grandes fêtes viennent d'avoir lieu à l'occasion de l'achèvement de la cathédrale d'Ulm.

La première pierre de ce monument fut posée le 30 juin 1377. On y travailla cent trente ans consécutivement, sous la direction d'une dizaine de ces maîtres-maçons merveilleux du moyen âge, dont Mathias Boeblinger et Ulric Ensinger furent les plus nobles représentants. Ce fut ce dernier qui conçut le plan de l'admirable tour, que l'on vient d'achever 513 ans après qu'on l'eut commencée. La conception originale de l'artiste, dessinée sur un rouleau de parchemin de deux mètres de longueur, a bravé les outrages du temps.



En 1399, Ensinger fut appelé à Strasbourg, où il construisit la tour nord de la cathédrale. Boeblinger le remplaça, mais en 1492, un événement imprévu le contraignit à abandonner précipitamment l'œuvre à laquelle il s'était consacré. Pendant le service divin, deux énormes pierres se détachèrent de la tour et vinrent trouer le toit du vaisseau, occasionnant une panique générale. Le peuple y vit la main du diable et voulut lapider le malheureux maître, qu'il prenait pour un suppôt de l'enfer.

Survint la Réforme. Il ne fut plus question de la cathédrale; on la dépouilla même de ses richesses artistiques. Le dôme attendit trois cents ans. Enfin, en 1844, un groupe de citoyens, aux goûts plus éclairés, prit en main la cause de la restauration et de l'achèvement de ce remarquable monument gothique. On fit des quêtes pendant quarante-six ans; on organisa une loterie pour subvenir aux frais, et aujourd'hui l'œuvre léguée par le moyen âge est définitivement achevée sur le plan primitif. La flèche qui couronne l'édifice est une merveille de ciselure, la plus haute du monde, car elle dépasse 5 mètres celle de Cologne, qui pourtant atteint déjà la hauteur respectable de 156 mètres. Le vaisseau de la cathédrale embrasse une superficie de 5,100 mètres carrés et peut contenir 30,000 personnes.

CONSTRUCTION

Charles Marcellis et l'Architecture du fer

LA BOURSE D'ANVERS



Aujourd'hui, l'architecture du fer est dans son plein épanouissement. Le pont de Brooklyn, celui du Forth, la galerie des machines à l'Exposition de Paris, la tour Eiffel en sont les derniers et les plus brillants spécimens. Le mérite de leurs ingénieurs est immense, sans doute, mais il faut rendre un hommage au moins égal à celui qui traça le premier cette voie nouvelle, que d'autres n'ont fait que suivre.

Il y a quarante ans, l'architecture métallique était encore absolument ignorée. Ce fut Charles Marcellis qui, en 1852, tenta et réalisa le monument avec ces matériaux en édifiant la rotonde de la Bourse d'Anvers, incendiée peu d'années après, mais qui restera, malgré sa destruction — dans le souvenir de ceux qui l'ont connue et dans l'esprit de ceux qui peuvent encore en apprécier la valeur sur les plans — un modèle d'architecture métallique. Voici l'histoire de cette construction dont la durée fut si éphémère et l'exposé des difficultés dont Charles Marcellis triompha.

L'aire de la Bourse, c'est-à-dire la cour centrale où les négociants se réunissaient chaque jour depuis plus de trois siècles, était un rectangle ayant 40 mètres de large sur 30 de long.

Il s'agissait de couvrir cette aire de 1,200 mètres carrés de surface au moyen de supports ou fermes convergentes.

Lorsqu'une toiture de poids considérable est ainsi soutenue par des fermes, la pression se fait de côté, vers l'extérieur; on la neutralise généralement par des attaches ou tirants directs, reliant le pied des fermes. La poussée est ainsi neutralisée et porte verticalement sur les piliers ou les murailles, comme dans nos gares de chemins de fer.

Mais ces tirants, traversant l'espace intérieur, nuisent beaucoup — comme on le comprend aisément — à la beauté d'une coupole.

La ville d'Anvers, craignant le mauvais effet provenant de ce réseau d'entraits, avait exigé que les pieds des supports fussent maintenus par un autre système.

Si la rotonde avait été ronde, rien n'était plus facile : on retenait les piliers par un cercle métallique; mais, comme nous l'avons dit, la rotonde devait être elliptique, puisqu'elle recouvrait un rectangle allongé.

Il fallait donc appliquer à ce rectangle le système de bridage circulaire, chose qui n'était point facile.

Il vint alors cette idée lumineuse et ingénieuse à Charles Marcellis, qu'un rectangle pouvait très bien s'inscrire dans un polygone; lequel polygone, quant à sa facilité et à sa sécurité d'ancrage ou cerclage, ne diffère absolument en rien d'un cercle.

Charles Marcellis imagina alors le moyen de prolonger tous les supports ou fermes intermédiaires de quatre mètres environ, en laissant tels qu'ils étaient les supports diagonaux. Il obtenait ainsi, en plan, 12 points formant un polygone régulier de 12 côtés, et, dès lors, la difficulté d'ancrer ou de brider la couverture s'évanouissait. Charles Marcellis réalisait ainsi sa vaste rotonde, d'un seul jet, sans tirants intérieurs.

Pour que ce système échappât à la vue, Marcellis cacha les prolongements des fermes ou poussards et le bridage dans les toitures circulaires des pourtours.

De cette façon, les visiteurs se trouvant à l'intérieur ne pouvaient voir que le rectangle des murs et la coupole et devaient se demander avec quelque surprise : Comment cette coupole se maintient-elle? Qu'est-ce donc qui peut maîtriser l'immense poussée des formes vers l'extérieur?

On aurait pu, par ce même mode, couvrir des espaces deux fois, trois fois, dix fois plus spacieux, car la résistance du bridage peut être illimitée.

Le bridage avait encore cet immense avantage de pouvoir se remplacer partiellement, tandis que les avaries des constructions en matériaux vont toujours s'aggravant, sans remède, jusqu'à leur chute finale.

C'est là une des causes de l'immense avenir de l'architecture métallique, de cette architecture qui peut succéder, heureusement, à l'architecture de la pierre, épuisée par trente siècles de combinaisons et de travaux.

La force triomphante des métaux et leur durée éternelle permettent au génie humain les tentatives les plus nouvelles et les plus hardies, et lui ouvre des horizons que l'emploi du granit ne pouvait lui permettre d'envisager.

Charles Marcellis avait compris cette voie nouvelle; il y entra le premier et sans hésitation et sans crainte, montrant par cette première œuvre hardie et grandiose aux siècles futurs la marche qu'ils devaient suivre.

Mais l'œuvre de Charles Marcellis ne fut pas seulement une innovation industrielle; elle fut aussi une œuvre d'art du plus grand mérite.

De tous les types de construction qu'ont imaginés les hommes pour captiver les suffrages de leurs semblables, c'est la coupole à grandes dimensions qui a obtenu les succès les plus universels et les plus durables.

Charles Marcellis faisait preuve de science et de goût en choisissant cette forme, dont les courbes et les profondeurs semblent reproduire celles de la voûte céleste, que l'on peut si bien utiliser et embellir, qu'on peut revêtir de tant de hardiesse et de tant de majesté.

La coupole est d'origine européenne, mais sous l'influence de Byzance, l'Asie entière l'adopta; la coupole byzantine devint le type de toutes les mosquées d'Orient.

Le Panthéon, Sainte-Sophie, Saint-Pierre de Rome sont des modèles éternels de ce style imposant et classique.

De nos jours, une carrière nouvelle s'ouvrait à nos constructeurs par les progrès surprenants de l'industrie des métaux. Nos usines sidérurgiques, développées sur une échelle gigantesque, devaient inviter les ingénieurs à se servir du fer et de la fonte. Elles devaient permettre aux artistes des combinaisons neuves et plus hardies que les combinaisons de la pierre et du bois.

A Marcellis revient l'honneur d'être entré le premier dans cette voie nouvelle, et il le fit de la manière la plus brillante; l'on peut affirmer que nulle part la construction métallurgique ne s'était montrée plus hardie, plus architecturale, plus novatrice.

La Commission éminente, chargée d'examiner le projet de notre concitoyen, s'exprimait ainsi :

« L'ensemble de ce projet porte un cachet incontestable de hardiesse et de grandeur. Il nous paraît évident que sa réalisation ne pourra manquer de frapper fortement l'imagination. La grande hauteur du monument, le petit nombre des organes employés et surtout le second plan élevé au-dessus de la couverture principale, par le dôme qui le surmonte, tout se réunira pour inspirer au spectateur *l'idée d'une grande difficulté vaincue avec une grande aisance, double condition qui est nécessaire pour faire naître l'admiration.* »

Après la réalisation de ce plan, le public ratifia universellement le jugement de la Commission; on rendit à l'auteur ce double hommage d'avoir fait une œuvre nouvelle et d'avoir su lui conserver le type caractéristique de l'ancienne décoration gothique, malgré l'intervention des métaux. C'était une nouveauté que le fer et la fonte ainsi employés en remplacement de la pierre et du bois; leurs dimensions comparativement si réduites et cependant si énergiques, si propres à une ornementation fine et déliée, surprenaient et captivaient le regard: et l'on aimait à saisir du même coup d'œil, à travers le verre transparent, la décoration de la coupole intérieure et extérieure, et à jouir d'une clarté mille fois plus vive que celle qui éclaire la cavité des dômes anciens, où domine la lumière opaque.

Les Anversois devaient donc à Charles Marcellis un juste tribut de remercîments et de reconnaissance; le 27 décembre 1856 ils lui remettaient une médaille comme témoignage durable de leur satisfaction.

Malheureusement, quatre années après son inauguration,



la Bourse d'Anvers, qui pouvait affronter les siècles, s'abîmait dans la catastrophe du 2 août 1858, l'incendie des bâtiments du pourtour. Tant de science, tant d'art, tant de goût, tant de hardiesse avaient été inutilement dépensés!

Un concours fut ouvert pour la reconstruction du monument, et ce fut encore Charles Marcellis qui obtint le premier prix avec son projet : *C'est sur les monuments que l'on juge les villes.*

C'était un nouveau témoignage rendu à la compétence et à la valeur de Charles Marcellis.

Par suite de différentes circonstances politiques et administratives, ce nouveau projet ne fut pas exécuté. C'était regrettable, car il dépassait encore en art, en hardiesse et en beauté le premier monument qui avait déjà suscité l'admiration européenne.

C'est ce dernier projet dont les divers plans sont actuellement exposés à l'Émulation (1); on peut en admirer toute la grâce et toute la noblesse.

Nous sommes heureux que cette Exposition nous ait donné l'occasion de rendre hommage au mérite d'un homme que Liége n'a pas oublié et dont le nom vivra dans les annales de l'industrie. *(La Meuse.)* M. K.

CORRESPONDANCE AMÉRICAINE

La Construction aux États-Unis

La manière dont les architectes américains comprennent la construction est tout au moins originale.

Me trouvant dernièrement à Kansas City, j'examinais quelques constructions au Troost Avenue, le boulevard Saint-Germain de cette ville.

Les habitations de cette avenue sont pour la plupart bien comprises, originales, d'un style défiant toute classification, style dont on ne peut se faire une idée, tant il est fantaisiste; mais c'est ce qu'il faut ici; l'Américain ne veut pas de style pur, il veut de l'originalité, il veut un porche gothique et des fenêtres renaissance sous une corniche avec entablement composite, et ainsi de suite.

Ceci n'est qu'un détail, et malgré ces mélanges, la construction pourrait être bien comprise, et ce n'est pas le cas ordinairement.

Un mur en briques de 1 1/2 d'épaisseur est construit de cette façon : une demi-brique à l'extérieur, une autre demie à l'intérieur et le vide est rempli par du mortier et des briques cassées.

On comprend que cette méthode n'offre pas beaucoup de solidité, mais il est impossible de faire comprendre à un maçon américain la vraie manière de construire.

Ici à Lexington, ville d'environ 6,000 habitants, il n'y a qu'un bon maçon et c'est un Gantois qui a émigré lors de l'incendie de Chicago.

Je causais dernièrement avec lui, et son opinion était que, pour faire de l'argent ici, il faut faire de la « camelotte ».

Faites du bon ouvrage, solide, le propriétaire ne vous en saura pas gré, et vous prendra pour un imbécile si votre construction ne nécessite pas, au bout d'un certain laps de temps, des réparations coûteuses.

Car la responsabilité des architectes n'existe pas, et si une construction s'écroule, il y a de l'ouvrage pour l'architecte.

La construction la plus extraordinaire que j'aie vue, était une maison composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, construite en bois et revêtue d'une demi-brique, *sans fondations*, laquelle demi-brique était reliée (?) par du fil de fer aux poteaux de la maison.

Je ne crois pas qu'une telle construction aurait du succès en Europe.

Je disais à un propriétaire : « Pourquoi ne construisez-vous pas comme nous en Europe? Voyez des constructions datant des xe et xie siècles (je lui montrais le château des comtes de Flandre à Gand); ces constructions existent actuellement et, à moins de causes indépendantes de la qualité de la construction, dans des siècles ces habitations serviront encore.

— « Bien, me dit-il, mais ici nous bâtissons pour nous, et non pour nos enfants. A quoi bon leur laisser une habitation qui nous aurait servi et qui dans une cinquantaine d'années serait démodée; ensuite, si nous bâtissions comme vous, dans une cinquantaine d'années les architectes, charpentiers, maçons, en un mot, les ouvriers du bâtiment n'auraient plus rien à faire. »

Voilà leur manière de raisonner; aussi, ainsi que c'est arrivé dernièrement à Louisville (Kentucky), si un cyclone arrive, les morts et blessés par l'écroulement des habitations se comptent par centaines.

J'ai cru que cet aperçu sur la construction en Amérique intéresserait les lecteurs de *l'Émulation*, qui, d'après les journaux américains, croiraient que, comme disent les Yankees, *America beats the World for everything*, ce qui est le grand mot de l'Américain.

(1) Ces plans ont été dessinés par M. H. G. Lesuisse, actuellement dessinateur aux « Ateliers de construction de la Meuse. »

Celui-ci croit l'Amérique en avant pour tout; pour beaucoup de choses peut-être, mais pour *l'Art!!!*

Certainement, l'architecture américaine fera des progrès, surtout si l'American Institute parvient à rendre le diplôme obligatoire pour exercer la profession d'architecte; seulement, dans ce cas, je vous l'assure, le diplôme sera vendu au plus offrant.

ALBERT BLITZ,
architecte et ingénieur civil à Lexington (Iowa).

JURISPRUDENCE

Nous trouvons dans *la Belgique Judiciaire,* un organe fort intéressant pour les Architectes, les trois arrêts ci-dessous dont il est inutile de dire l'importance:

DROIT DE PROCÉDURE. — EXPERTISE. — INOBSERVATION DES ART. 315 ET 317, C. PROC. CIV. — DROITS DE LA DÉFENSE SAUVEGARDÉS. — ABSENCE DE NULLITÉ.

L'inobservation des formalités prescrites par les art. 315 et 317, C. proc. civ., n'entraîne pas par elle-même la nullité de l'expertise; cette nullité doit être prononcée lorsque l'irrégularité commise a compromis la défense des parties en cause; il n'en est pas ainsi lorsque les parties ont comparu devant les experts au début de l'expertise, qu'elles ont pu faire les dires et réquisitions qu'elles auraient jugés utiles au soutien de leurs intérêts et qu'elles ont été convoquées pour la vérification des mémoires de travaux litigieux.

Du 14 mai 1890. — Cour d'appel d'Orléans. — Cluset c. Deflou. — Plaidants : MM^es DESPLANCHES c. CHEVALIER. — *Idem,* 9-10 juin 1890.

DROIT CIVIL. — ARCHITECTE. — RÈGLEMENT DU MÉMOIRE D'UN ENTREPRENEUR. — SIMPLE CONSULTATION. — ABSENCE DE FRAUDE, DE COLLUSION OU DE FAUTE. — IRRESPONSABILITÉ.

Le règlement du mémoire de l'entrepreneur fait par l'architecte pour le propriétaire qui s'est adressé à lui, est une consultation qu'il lui donne et que le propriétaire est libre de ne pas suivre; il est de règle qu'un avis, une appréciation, une consultation, ne donnent lieu à responsabilité que s'ils ont été viciés par la fraude ou la collusion ou par des négligences, des défauts d'attention ou des erreurs incontestables et constituant des fautes.

Du 8 mai 1890. — Tribunal civil de Versailles (1re ch.). Guignard c. Blomet. — Plaidants : MM^es HAUSMANN et RUDELLE. — *Idem,* 9-10 juin 1890.

DROIT CIVIL. — ARCHITECTE. — HONORAIRES. — BASES DE CALCUL. — SOMME NETTE PAYÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE A L'ENTREPRENEUR. — DÉDUCTION DU RABAIS.

L'honoraire alloué à l'architecte qui a dressé les plans et dirigé les travaux doit être calculé sur la somme nette que paie le propriétaire constructeur à l'entrepreneur; l'architecte ne saurait dès lors toucher son honoraire sur une somme qui n'est pas due par le propriétaire qui a fait consentir par l'entrepreneur un rabais déterminé.

Du 3 avril 1890. — Cour d'appel de Paris (6e ch.) — Hazard c. Berger. — Plaidants : MM^es LUCIEN BLIN c. PROSTAT. — *Idem,* 12 juin 1890.

CONCOURS PUBLICS

Le concours Godecharle

Un nouvel arrêté royal vient de paraître au sujet de la boiteuse fondation Godecharle:

LÉOPOLD II, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Nos arrêtés du 17 janvier 1881 et du 7 décembre 1886, statuant sur l'organisation du concours Godecharle et sur les conditions imposées aux lauréats;

Vu Notre arrêté du 28 juin 1889, réorganisant les concours de Rome;

Considérant qu'il y a lieu de prendre, de part et d'autre, les mêmes garanties pour le bon emploi du temps des lauréats pendant leur séjour à l'étranger;

Considérant toutefois que la durée de la pension des lauréats du concours Godecharle n'est que de trois ans;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. Les prescriptions formulées par les articles 14 et 15 du règlement précité, ainsi que par l'article 16 qui détermine les travaux imposés pour les trois premières années de pension des lauréats du concours de Rome, sont applicables aux lauréats du concours Godecharle sous les réserves ci-après :

La durée de leur séjour à Rome sera limitée à la première année de leur pension. Leurs voyages dans les autres villes de l'Europe pourront avoir lieu dans le cours de la troisième année.

Les prescriptions concernant la troisième année de séjour des lauréats de Rome seront, pour les lauréats du concours Godecharle, reportées à la deuxième année.

ART. 2. Il est loisible aux lauréats, pour ce qui regarde les épreuves imposées aux statuaires, de remplacer la copie réglementaire par une œuvre originale.



ART. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 2 avril 1890.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. DEVOLDER.

Il est heureux qu'on se soit décidé à prendre d'énergiques mesures contre les boursiers de cette fondation dont plusieurs, au lieu de partir sérieusement pour l'étranger, se sont borné à prendre un billet de voyage circulaire, traversant au galop quelques villes pas trop éloignées et revenant en Belgique toucher leur pension gagnée de cette façon, sans aucun profit pour eux.

Il y avait une réforme totale à opérer en ces matières!

Concours ouvert par la ville de Mons pour la place d'architecte communal adjoint

Une heureuse initiative a été prise par la ville de Mons qui, ayant un emploi de sous-directeur à la 3e division (architecture et travaux publics, traitement : 3,000, 3,250, 3,500 fr.) à conférer, a mis cette place au concours.

Les demandes ont été adressées à l'administration communale de Mons avant le 15 juillet.

Nous ne connaissons pas encore le résultat de cette épreuve.

Un mot encore. Pourquoi *l'Emulation* n'a-t-elle pas reçu avis en temps utile de cette mesure?

Le concours triennal d'Architecture à l'Academie des Beaux-Arts de Bruxelles

Le grand concours triennal d'Architecture de l'Academie des Beaux-Arts de Bruxelles a été jugé le 24 juillet. Les concurrents, au nombre de dix, ont eu à étudier un *Kursaal au bord de la mer.*

Le prix de mille francs a été décerné à l'unanimité à M. Emile Lambot de Laeken; une mention honorable est échue à M. Hano.

Le jury était composé de MM. Beyaert, Janlet, Van Ysendyck, Laureys, Pavot, Acker, Naert et Jamaer.

Concours pour l'exposition nationale de Lyon

L'organisation à Lyon, en 1892, d'une exposition nationale et coloniale est décidée.

L'administration de cette exposition vient de mettre au concours les plans et devis.

Tous les architectes, ingénieurs, etc., sont appelés à prendre part à ce concours qui sera clos le 20 septembre prochain.

Les projets envoyés seront examinés et classés par un jury spécial. Différents prix de 2,500, 1,500 et 1,000 francs leur seront attribués suivant l'ordre de classement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au bureau du comité, rue de la République, 26, à Lyon.

Concours pour la construction d'un Parlement à Bucharest

Le gouvernement roumain ouvre un concours pour la construction, à Bucharest, d'un palais pour la Chambre des députés. Les architectes de toutes nationalités sont admis à prendre part à ce concours, dont les prix seront de 15,000, 7,000 et 3,000 francs. Afin de garantir l'impartialité du jury, qui comprend, d'ailleurs, parmi ses membres, le président du conseil des ministres et le président de la Chambre, les concurrents ne devront pas se faire connaître avant la proclamation des résultats. Les projets devront être déposés soit à Bucharest, soit dans les légations roumaines, au plus tard le 15 novembre.

Le programme est déposé au Musée commercial, à Bruxelles.

Concours de plans d'écoles primaires à Belgrade

La ville de Belgrade met au concours, jusqu'au 31 décembre 1890, l'élaboration de plans d'écoles primaires.

Deux prix seront décernés : l'un, de 1,600 francs; l'autre, de 600 francs.

Le programme et les conditions du concours peuvent être consultés au Musée commercial, à Bruxelles.

Concours pour la reconstruction de la caserne des Célestins, à Paris

D'après *le Figaro* (29 juillet), vingt-deux architectes ont répondu à l'appel qui leur avait été fait.

Les projets présentés ont été réunis dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, et ont formé une exposition qui a été ouverte au public jusqu'au 6 août.

Chaque plan principal, donnant la vue d'ensemble de la future caserne, est accompagné de cinq, six, huit ou dix planches, indiquant les dispositions projetées pour chacun des étages des grands corps de bâtiment, et ensuite les plans des pavillons séparés qui doivent être affectés aux services de l'état-major, au logement des officiers, etc. Ces dernières constructions s'élèveront en bordure du boulevard Henri IV.

La caserne des Célestins, reconstruite, occupera une étendue superficielle de près de 30,000 mètres carrés,

Les plans présentés n'offrent, en réalité, rien de particulier, ni comme originalité, ni par leur aspect décoratif ou monumental. Ils représentent tous de vastes bâtiments flanqués de pavillons d'angle, et qui se terminent, les uns en mansardes, d'autres avec leurs toitures effacées et des galeries circulaires dans le genre de celles des maisons italiennes.

Un jury composé de quinze membres, et qui a été complété par la désignation de trois délégués du ministère de la guerre, sera appelé à examiner dans quelques jours ces projets. L'auteur du plan qui aura été classé le premier sera chargé de l'exécution des travaux. Le deuxième recevra à titre de prime ou d'indemnité 4,000 fr., le troisième 3,000 fr., le quatrième 2,000 fr., et les deux derniers 1,000 fr. chacun.

Nous donnerons le résultat de ce concours qui sera jugé ces jours-ci.

La Construction moderne, *l'Architecture* et *la Semaine des constructeurs* ont publié des croquis de quelques projets qui font bien inaugurer de l'ensemble de ce concours.

Le Grand Prix d'Architecture à l'École des Beaux-Arts de Paris

L'Illustration (2 août) donne un amusant dessin du Grand Prix d'Architecture de France porté en triomphe par ses camarades à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Les derniers jours de juillet mettent en émoi cette ruche artistique qui s'appelle l'École des Beaux-Arts. C'est l'époque attendue des récompenses pour les élèves qui sortent des loges, et peintres, statuaires, architectes, fêtent de leur mieux, et au milieu de quelle gaieté bruyante, on le devine! ceux d'entre eux qui ont obtenu le Grand Prix.

Chez les architectes, épris par métier du décoratif et du solennel, la pompe est plus grandiose encore que chez les peintres. Une chaise, un trône! est fixé sur une planche, et l'élève qui a remporté le Grand Prix s'assied dessus. Puis quatre vigoureux gaillards enlèvent la planche, l'installent sur leurs épaules, et voilà le vainqueur sur le pavois, ni plus ni moins qu'un chef de tribus franques : une couronne de feuillages orne son front; en guise de sceptre, il brandit un grand rouleau de papier, d'où pend un énorme sceau de cire rouge.

Et l'on se met en marche. En tête du cortège, se balance une haute bannière rouge, ornée d'une oie en toile blanche, l'oie du Capitole, et de médailles de carton de différents modules, pareilles à celles qu'arborent les orphéons. Derrière les bannières, vient la fanfare, composée d'instruments en carton plus au moins étranges, et après la fanfare vient le pavois. Les élèves ferment la marche.

Organisée dans la première cour, la procession descend dans la rue Bonaparte, suit le quai, et s'arrête devant le portique de l'Institut. La fanfare joue un de ses airs les plus solennels, et, après un triple hurrah poussé par les élèves, le Prix de Rome se lève, et, de son sceptre en papier, salue l'Institut et la multitude. Puis le cortège reprend à travers les rues du quartier latin sa marche triomphale, qui se termine assez généralement devant le comptoir de zinc d'un marchand de vins.

Et dire que ces triomphateurs sont destinés à devenir de graves membres— avec ou sans lunettes bleues—de l'Institut!

Ne rions pas, Belges, mes frères, et rappelons-nous le char Louis XV dans lequel se promènent les Prix de Rome en la gente ville de Bruges.

ŒUVRES PUBLIÉES

I. **Jardin d'enfants**, rue du Canon, à Bruxelles. Architectes : MM. Bosmans et Vande Veld.

Planche 1. Plans.
» 2. Façade principale.
» 3. Coupe.
» 4. Détail de la façade.
» 5. Détail des water-closets, etc.

II. **Tour** de l'église paroissiale de Saint-Germain, à Tirlemont. Architecte : M. Van Assche.

Planche 6. Façade principale.
» 7. Façade latérale et coupe.

Notre éminent collaborateur, M. Alph. Wauters, membre de l'Académie de Belgique, nous a promis une étude sur ce curieux monument.

Nous espérons la faire paraître sous peu.

III. **Maison**, rue de l'Hôtel-des-Monnaies. Architecte : M. Tirou.

Planche 8. Façade.
» 9. Détail.



IV. **Concours** de la Société des Architectes d'Anvers. Projet de club pour l'Association de la Presse.

1er prix : M. Jos. Bascourt.
Planche 10. Plans.
» 11-12. Façade principale.
» 13. Coupe.
2e prix : M. Fleerackers.
Planche 14. Plans.
» 15-16. Façade.
» 17. Coupe.

FAITS DIVERS

Archéologie

La Société d'Archéologie de Bruxelles a tenu dimanche 17 août, son assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. le comte François van der Straten-Ponthoz.

Deux éminents architectes français, MM. Alphonse Gosset et Charles Lucas, avaient répondu à l'invitation spéciale de la jeune et vaillante Société bruxelloise, et ont tenu l'assemblée sous le charme de leur savante et éloquente parole.

Après le vote par acclamation d'une adresse à S. M. le Roi, M. Charles Lucas, architecte à Paris, a dit éloquemment à l'assemblée combien, en France, depuis 1830, les monuments anciens sont sauvegardés avec zèle. De nombreux comités, des sociétés très actives, des hommes éminents, tels que Victor Hugo, de Caumont, Mérimée, Viollet-le-Duc, etc., se sont occupés sans relâche de sauver de la pioche de nos modernes vandales ou de la truelle des restaurateurs, les délicieux monuments d'art des siècles passés. Une loi spéciale a été votée, le 30 mars 1887, et a produit déjà d'excellents résultats. M. Lucas a conclu, en demandant encore que les éducateurs de l'enfant s'attachent à lui inculquer le respect du monument.

Voilà certes une réforme à faire dans les programmes d'étude.

C'est une législation semblable qu'a réclamée pour la Belgique, M. Paul Saintenoy, secrétaire général de la Société, qui, après avoir examiné les quelques prescriptions de nos lois sur la matière, a conclu à leur presque absolue inefficacité. Toutes les Sociétés d'Archéologie du pays sont d'ailleurs d'accord sur ce point, de même que pour réclamer, ainsi que l'a demandé M. de Munck, des soins plus grands, afin de recueillir, lors des grands travaux publics, les objets trouvés dans les fouilles.

Une belle conférence de M. Gosset, de Reims, sur les coupoles d'Orient et d'Occident, a clôturé cette séance si réussie. L'éminent architecte français a fait l'histoire complète de ce genre de voûte qui constitue la splendeur de Sainte-Sophie, de Constantinople, et de Saint-Pierre, de Rome, en partant de ses exemples les plus anciens : les coupoles assyriennes.

Passant ensuite par les coupoles des Perses, des Grecs de l'époque pélasgique, des Etrusques, des Romains, des Byzantins, des Persans et des Arabes, il est arrivé aux coupoles européennes de l'époque romane et de la Renaissance.

Des considérations esthétiques et symboliques très étudiées ont terminé cet exposé si bien fait de l'histoire et de la théorie des coupoles.

Le Matin (19 juillet) et le *Galignani's Messenger* (20 juillet) annoncent que M. Doublet, ancien élève de l'Ecole d'Athènes, délégué par le ministère de l'instruction publique, est venu à Sousse, accompagné de l'architecte Pradère, pour enlever les mosaïques mises à jour par de précédentes missions.

Au cours des fouilles, on a découvert dans une hypogée un triptyque en plomb et des statuettes en terre cuite polychrome, dont 25, en parfait état de conservation, représentent soit des Vénus dans des attitudes diverses, soit des sujets variés.

Ces antiquités, qui ont une grande valeur, seront envoyées avec les mosaïques au musée de la Régence.

D'après *la Petite Revue* (19 juillet), on vient de découvrir à Louqsor une nécropole ancienne, à l'est du village, dans les premiers terrains de culture.

Cette découverte serait assez extraordinaire, s'il s'agissait d'une nécropole pharaonique, comme tendraient à le faire supposer quelques-uns des renseignements envoyés au musée. Mais, comme en cet endroit se trouve un couvent copte, le couvent de Bakom, rebâti sur l'emplacement d'un très ancien couvent fondé à une époque inconnue, il est possible qu'on ait découvert une nécropole copte. Les cimetières coptes sont presque toujours situés dans la plaine, contrairement aux lieux d'inhumation choisis par les anciens Egyptiens, qui portaient leurs morts à la montagne, pour les mettre à l'abri de l'inondation.

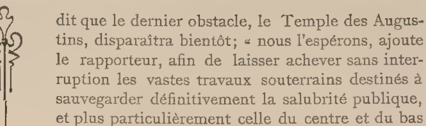
La description des chambres funéraires, d'une hauteur de quatre mètres environ, répond assez bien à ce que l'on connaît des tombeaux coptes dans cette région de l'Egypte.

On aurait trouvé à Louqsor, outre des stèles coptes, un sarcophage en pierre, d'ancien style égyptien, et des tessons recouverts d'écritures démotiques.

On annonce également l'arrivée au musée de Ghizeh, d'un *naos* d'époque romaine, provenant de Diemeh, nom moderne d'une station romaine située dans le désert, à l'ouest de Birket el Qaroun (Fayoum).

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37





Le Temple des Augustins à Bruxelles

Suite, voir col. 97 à 101 et 118

V

Peut-être n'est-il pas inutile au point de vue historique de recueillir les interminables discussions qui ont eu lieu, dans nos diverses assemblées délibératives, au sujet de ce *Temple des Augustins.* Elles apprendront au moins, à nos arrière-neveux, comment les affaires publiques se traitaient dans la bonne ville de Bruxelles au milieu du XIXe siècle, et les difficultés que rencontraient les promoteurs d'une idée nouvelle.

Voici ce que nous avons eu la patience de réunir sur le sujet qui nous occupe :

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES :

Tout d'abord, dans la *Séance du 24 janvier 1868,* MM. Allard et consorts demandent que la Bourse soit transférée provisoirement dans le local du Temple des Augustins.

Séance du 13 juin 1870. — M. le bourgmestre Anspach fait au nom du Collège un rapport sur la demande de la compagnie concessionnaire des travaux de la Senne, réclamant de l'administration communale de Bruxelles l'expropriation du Temple des Augustins, afin, disent les pétitionnaires, d'éviter le contournement de cet édifice par les arches du voûtement de la Senne et des collecteurs accolés.

Le Conseil communal approuve les conclusions du rapport, prévoyant la possibilité de la démolition du Temple des Augustins, et autorisant le collège à remplir les formalités administratives préalables à l'expropriation, *afin que l'ouverture du nouveau boulevard ne soit pas retardée par les délais de la procédure.*

Juillet 1870. — On annonce, dans une séance de ce mois, qu'une affiche informant le public que le plan terrier du Temple des Augustins, à exproprier pour l'exécution des travaux de l'assainissement de la Senne, sera déposé à l'hôtel de ville, etc.

Dans la *séance du 22 août 1870,* M. Anspach informe le Conseil que le Temple des Augustins semble se charger lui-même de tourner la difficulté de sa démolition. En effet, des pierres se détachent journellement de sa façade au plus grand danger des passants.

« En voyant, dit-il, le Temple s'émietter ainsi dans des circonstances normales, alors qu'on ne travaille pas à sa proximité, on se demande naturellement ce qu'il adviendra lorsqu'on devra construire, tout autour, des collecteurs et des voûtes dont le radier est beaucoup plus bas que les fondations du Temple? »

Séance du 3 octobre 1870. — Le rapport annuel dit que le dernier obstacle, le Temple des Augustins, disparaîtra bientôt; « nous l'espérons, ajoute le rapporteur, afin de laisser achever sans interruption les vastes travaux souterrains destinés à sauvegarder définitivement la salubrité publique, et plus particulièrement celle du centre et du bas de la ville.

Séance du 10 octobre 1870. — M. le conseiller Edouard Gisler proteste contre quelques inexactitudes qui se sont glissées dans le rapport annuel au sujet du Temple des Augustins.

Séance du 14 novembre 1870. — Par pétition en date du 8 novembre courant, MM. Frenoy et consorts demandent le maintien du Temple des Augustins. — Renvoi au Collège.

Séance du 27 décembre 1870. — M. le bourgmestre Anspach lit les conclusions de l'enquête concernant l'expropriation du Temple des Augustins.

« Considérant, dit ce rapport, que le Conseil de fabrique de l'église du Finisterre a protesté contre l'expropriation projetée, en sa qualité de propriétaire éventuel du dit Temple, en faisant valoir que l'édifice présente un intérêt historique, qu'il sert actuellement à diverses cérémonies publiques, et qu'il est en outre nécessaire à l'exercice du culte catholique; considérant que ces motifs ne suffisent pas pour justifier la conservation du Temple des Augustins, au détriment de l'assainissement et de l'embellissement de la ville, et aux risques d'un écroulement que rendent probable les travaux décrétés et en cours d'exécution; arrête :

« *Article unique :* Le Collège est autorisé à poursuivre, pour cause d'utilité publique, l'expropriation de l'immeuble précité, etc..... »

Remarquons que la Commission des monuments elle-même, tout en concluant au maintien du Temple des Augustins, *remis à neuf,* déclare cependant que : « Dans l'état actuel ce n'est pas un monument assez important pour qu'il doive mettre obstacle par sa conservation à l'exécution des travaux dont la ville de Bruxelles poursuit l'achèvement, dans le but d'embellir et d'assainir la capitale. »

Après avoir consacré trois séances à l'examen de cette question, le Conseil communal adopte le principe de la démolition du Temple des Augustins par quinze voix contre quatre.

MM. Splingard et Trappeniers votent contre ce principe, faisant l'historique de certains et nombreux monuments détruits sans motifs, sous le spécieux prétexte d'élargir la voie publique.

Séance du 6 mars 1871. — Lecture d'une dépêche du ministre de l'intérieur d'alors, M. Kervyn de Lettenhove, contestant la nécessité de démolir le Temple des Augustins, et déclarant qu'il ne présentera pas à la signature du roi la délibération du Conseil communal de Bruxelles.

M. le bourgmestre Anspach revient sur la question de solidité du Temple des Augustins, sérieusement contestée dans un rapport signé par des autorités telles que MM. Maus, Cognioul, Carez et Maillet.

Séance du 17 avril 1871. — M. l'échevin Orts propose au Conseil de demander au ministre un arrêté royal refusant au Conseil communal l'autorisation nécessaire pour démolir le Temple des Augustins.

Séance du 18 décembre 1871. — M. l'échevin Aug. Orts fait connaître : qu'un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 3 juin 1869, rendu en cause de l'État belge, de la ville de Bruxelles et de la

fabrique de l'église du Finisterre avait attribué à celle-ci la propriété en litige du Temple des Augustins, et débouté la ville de son intervention...

La Cour suprême a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles le 11 juillet 1870, en décidant la question en faveur de l'État belge, et a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Liége.

Le 5 juillet 1871, cette cour statua conformément à l'arrêt de la cour de Bruxelles en attribuant la propriété du Temple à la fabrique de l'église du Finisterre.

Séance du 11 novembre 1872. — Dans cette séance il est question du transfert de la paroisse de Saint-Nicolas à l'église des Augustins.

Séance du 2 décembre 1872. — Continuation du même sujet.

Séance du 31 mars 1873. — Continuation du même sujet et discussion sur la valeur de la façade du Temple.

Séance du 6 octobre 1873. — Contentieux. — Un arrêt définitif de la cour de cassation attribue la propriété du Temple des Augustins à l'État Belge (1).

.˙.

Quant aux dernières nouvelles concernant ce monument, qui fit surgir tant de discussions, voici ce que nous apprennent les divers journaux qui reflètent l'opinion publique à ce sujet.

Tout d'abord nous trouvons sous la date du 25 mai 1889 l'articulet suivant, dans *l'Étoile Belge :*

« On vient d'enlever du Temple des Augustins le grand orgue qui continuait à rappeler l'ancienne destination de ce monument hybride.

» Espérons que ce sera là le commencement de la fin d'un provisoire qui n'a que trop longtemps duré. Il est plus que temps de renverser cette vilaine bicoque dans laquelle nous ne savons plus quel archéologue facétieux s'ingéniait à trouver un mérite architectural.

» Non seulement cet amas de pierres offusque la perspective du boulevard Anspach et déshonore un des plus beaux quartiers de la capitale, mais ce déplaisant voisinage cause encore un réel préjudice aux propriétaires et aux habitants des immeubles des boulevards et de la place de Brouckere.

» Allons, un bon coup de pioche et qu'on nous débarrasse de cet édifice aussi laid qu'inutile. »

Puis ensuite, sous une date plus récente encore, l'entrefilet du 7 janvier 1890 :

« Quant au monument Anspach, son exécution est toujours retardée par l'ajournement indéfini de la démolition du Temple des Augustins, sur l'emplacement duquel il doit être érigé. Aussi le sculpteur Paul Devigne, qui en a reçu la commande, a-t-il toutes les raisons de ne pas se presser. L'excellent artiste s'est néanmoins déjà mis en rapport avec M. l'architecte Janlet, chargé de dresser les plans du square au milieu duquel sera élevé le monument.

» Il paraît certain qu'un haut rideau d'arbres servira de fond au square du côté de l'*Hôtel Continental* pour masquer l'irrégularité de perspective que présentent les alignements différents des boulevards du Nord et de la Senne. La verdure régnera en reine dans le square qui en aura un aspect d'autant plus riant.

» Le monument ne consistera pas en une simple statue de Jules Anspach. La somme assez rondelette de 66,000 francs, chiffre qu'a atteint la souscription publique, permettra de faire plus et mieux. Ce chiffre de 66,000 francs est d'autant plus beau que la souscription publique pour le monument Rogier n'a réuni que 24,000 francs. L'ancien bourgmestre de Bruxelles aura donc un monument digne de lui. »

Tel est l'état complet de la « Question du Temple des Augustins. »

(A suivre.) HENRI VAN HAVERMAET.

(1) Afin de donner une idée de la passion qui animait les partisans et les détracteurs de ce monument, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs un article paru à cette époque, sous la signature de M. RENÉ CHALON, dans la *Revue de numismatique belge,* 5e série, t. IV, 1872.

« On sait avec quel acharnement la commune de Bruxelles poursuit et fait répandre l'idée que l'ancienne église des Augustins est une baraque, une grange, qu'il faut abattre à tout prix.

« Il est assez singulier que cette même commune eût, en 1865, choisi cette même baraque comme type de la médaille que la ville fit frapper pour l'inauguration des travaux de la Senne.

« Cette pièce est rare ; elle le deviendra sans doute davantage, et pour cause. Il entre donc dans notre plan d'en perpétuer le souvenir.

« Deux ans plus tard, la fameuse société anglaise, *Doulton et Cie, limited,* ayant éprouvé le besoin d'avoir un sceau, nous ne savons trop pourquoi, on lui donna pour type de ce sceau la vue perspective de la nouvelle rue terminée par la même façade que sur la médaille! Le Temple des Augustins n'était pas encore devenu une baraque. »

La Revue donne ensuite l'empreinte de la médaille, et ajoute : « Le sceau du seigneur Doulton et Cie est aussi un souvenir à conserver ; nous en donnons ici l'empreinte. »

MÉDAILLE : D'un côté, le monument avec l'inscription : *Temple des Augustins.* J. Wiener.

De l'autre côté :

Assainissement de la Senne, Décision du conseil communal du 28 octobre 1865.

SCEAU : *Belgian public Works Company (Limited). Assainissement de la Senne, 1867. Brussels.*



LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

—

L'église d'Hastière-Notre-Dame et sa restauration



Le hasard de la villégiature m'a amené naguère, par delà Dinant, sur les rives charmantes de la Meuse jusqu'au village d'Hastière-Notre-Dame. Cette coquette commune possède une église très remarquable, et pas depuis hier, puisqu'il est historiquement établi qu'une église y existait au xe siècle.

Le premier document historique incontestable que nous ayons sur Hastière est une charte de Charles le Simple de 915 (1). Hastière y est désigné comme *abbaye,* en possession de son fondateur, le comte Wigeric ; *per præceptum regale,* le roi le donne à Etienne, évêque de Liége, avec réserve que le domaine sera possédé, à titre d'usufruit, par le comte, sa femme Cunégonde *et unius filiorum, videlicet nostri nepotis Adalberonis* (et l'un de leurs fils, à savoir Adalbéron, notre neveu).

Cet Adalbéron, évêque de Metz, de 929 à 964, obtint un nouveau privilège royal d'Othon, par lequel celui-ci donnait définitivement Hastière à l'église de Metz, et après avoir déposé cette charte sur l'autel de sa cathédrale, faisait don de l'héritage paternel à l'abbaye de Sainte-Glodesinde de Metz (2).

Tout nous porte à croire que la première église abbatiale fut construite par Wigeric et achevée par son fils Adalbéron.

L'abbesse de Sainte-Glodesinde envoya à Hastière un certain nombre de moniales qui y vécurent au service de Dieu sous la direction d'une doyenne ou prieure ; ce ne fut donc pas, à proprement parler, une abbaye (3).

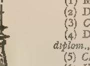
En 969, cinq ans après la mort d'Adalbéron, l'empereur Othon Ier, par une charte datée de Pavie, donna à l'église de Metz, l'abbaye de Waulsort, que venaient de fonder le comte Eilbert et sa femme Héresinde, et ordonna à l'évêque Thierry, successeur d'Adalbéron, de réunir sous la dépendance d'un seul et même abbé, l'abbaye naissante de Waulsort et l'abbaye d'Hastière (4).

Les moniales quittèrent Hastière et retournèrent à Metz. L'abbé S. Forannan les remplaça par quatre prêtres chargés du service divin (5), qui, au commencement du xie siècle, furent remplacés par des moines bénédictins (6).

Ce fut l'abbé Rodolphe qui reconstruisit entièrement l'église d'Hastière (1033-1035). Sa construction en style roman très simple est restée debout jusqu'à nos jours. L'abbé Rodolphe y fut enseveli.

En 1227, un échange de biens fit passer les abbayes de Waulsort et d'Hastière sous la juridiction de l'église de Liége, au lieu de celle de Metz (7).

L'abbé Allard de Hierges, mort en 1264, construisit le chœur gothique d'Hastière encore debout. Il y fut inhumé et sa tombe plate en pierre s'y voit encore au milieu du chœur.



(1) MIRÆUS. *Op. diplom.,* t. II, p. 805.
(2) D. CALMET. *Histoire de Lorraine,* t. IV, p. 359, *ad annum* 945.
(3) *Chronique de Waulsort, apud d'Achery.*
(4) D. CALMET. *Histoire de Lorraine,* t. IV, preuves, 382 ; MIRÆUS, *Op. diplom.,* t. I, p. 343.
(5) *Chronique Walciodor, apud d'Achery,* p. 714.
(6) *Ibidem,* p. 719.
(7) *Gall Christ.,* t. III, p. 575.

Dom van Caloen croit avoir reconnu les traces de quatre églises successives, à savoir :

1° La crypte et une faible portion de l'église supérieure qu'il croit être la première église d'Hastière, celle que les chroniqueurs, à tort ou à raison, attribuent à S. Materne;

2° Les substructions de l'église du xe siècle, qui s'étend sous la nef actuelle, et qu'il croit avoir été celle que bâtit l'évêque Adalbéron de Metz, vers 945;

3° La vaste et belle église romane (8), bâtie par l'abbé Rodolphe, de 1033 à 1035, qui est encore entièrement debout sauf le chœur, qui a disparu lors de la construction de

4° L'abside actuelle du xiiie siècle, bâtie par l'abbé Allard de Hierges (9).

C'est cet ensemble vraiment très curieux que l'on restaure depuis ces dernières années. Les travaux sont fort avancés et déjà l'église a repris quelque peu de l'aspect qu'elle devait avoir au temps de Allard de Hierges, dont la crosse abbatiale, retrouvée dans les fouilles, est maintenant conservée au Musée d'antiquités de Bruxelles.

Qu'il nous soit permis cependant de faire quelques remarques sur cette restauration, dont certains détails nous semblent dignes d'être étudiés.

Tout d'abord, quoi qu'on en puisse croire, il semble difficile de reculer la date d'érection de la crypte découverte pendant les travaux de restauration, plus haut que le xie siècle. En effet, cette crypte adopte absolument les formes de l'abside qui terminait l'église de l'abbé Rodolphe (1033-1035). Nous ne pouvons nous ranger parmi ceux qui admettent une antiquité plus avancée. Ajoutons qu'il semble nécessaire de reconstruire les voûtes de cette crypte. Ce serait même la première chose à faire, car il est impossible de laisser le *presbyterium* dans l'état actuel.

Il nous semble peu louable, puisque nous parlons de cette partie de l'édifice, de vouloir détruire les vestiges de polychromie qui ornent l'intrados de la voûte de l'abside hémi-circulaire du xie siècle, détruite au commencement du xiie siècle. Les pierres sont prêtes pour mettre à leur place un arc triomphal ou plutôt un arc doubleau, semblable à celui de la travée vers la nef et porté sur dosserets déjà construits.

Nous espérons que ce travail, déjà très avancé malheureusement, sera interrompu et qu'on conservera ces vestiges curieux de la polychromie religieuse du xie siècle! Puisque les dosserets sont élevés, qu'on s'en serve pour supporter une belle trabe qui ferait fort bien à cette place.

Puisse notre légitime *desideratum* recevoir une favorable solution!

Dans la nef, on a rétabli un plafond plat en bardeaux de pitch-pine, affectant les formes de celui de l'église de Celles. Je n'hésite pas à regretter vivement ce fait. Le plafond plat, lorsqu'il n'est pas amené judicieusement, est toujours d'un déplorable aspect dans les nefs d'église. Il « tombe » sur le visiteur. C'est ainsi que l'effet malencontreux de la nef de Celles s'est retrouvé pour nous devant les plafonds des cathédrales d'Ely et de Peterborough, en Angleterre. En grand, la chose ne s'accepte pas plus qu'en petit. Pourquoi ne pas avoir fait, à Hastière, emploi du *compass-roofed* des architectes anglais, à compartiments lambrissés, qui couvrait les nefs basilicales de l'époque romane primitive, au lieu d'adopter une conception d'une période postérieure?

Parce que l'arc doubleau de la nef, nous a-t-on dit, a de tout temps été arrêté au niveau des entraits?

Mais les exemples de ce fait se retrouvent sans qu'on ait pour cela proscrit la charpente visible.

Tout justement dans le dernier volume des *Transactions of the Royal Institute of british Architects,* feu M. Street, dans un article posthume, étudie la structure de l'*Archbishop's palace* de Mayfield, dans le Sussex, et dans la restauration de la salle de ce palais adopte une solution semblable.

L'argument de l'arc doubleau « arasé » n'est donc pas suffisant.

Un autre point que je désire aborder, c'est celui de la réfection des toitures nouvelles, toutes trop aiguës et à tel point que les toits des transsepts viennent boucher en partie les fenêtres du chalcidique.

A l'époque romane, on faisait usage de toitures basses, ainsi qu'on le voit dans maintes églises françaises des provinces septentrionales et surtout en Angleterre, où la tradition n'a jamais disparu, ce qui est même un fait très curieux.

Une grave question qui se présente ici comme elle s'est présentée à Lobbes et ailleurs, c'est celle de savoir si l'église doit être enduite au plâtre intérieurement. Grave question, d'autant que le plafonnage fait récemment de l'abside du xiie siècle et des adjonctions d'Allard de Hierges a donné un résultat réellement malheureux.

Sans essayer de décider cette question, émettons tout de même l'avis, en terminant cette note, qu'il est hautement désirable de laisser visible l'appareil très curieux des constructions de l'abbé de Waulsort, Rodolphe.

PAUL SAINTENOY.

La conservation des monuments en Roumanie

M. A. D. Xénopol donne dans *la Revue historique* de curieux détails sur les édifices du jeune royaume de Roumanie, placé sous la gracieuse tutelle de S. M. le roi Carol Ier et son auguste reine, Carmen Silva pour le monde des arts.

Le savant prélat, dont la collection nous fournit de si riches matériaux, déplore avec raison l'abandon dans lequel le gouvernement roumain a laissé presque tous les monastères, qui tombent de tous côtés en ruine, abandon d'autant moins justifiable que l'Etat roumain, en sécularisant les biens des couvents, est devenu le propriétaire de leur immense fortune, qui s'élève à plus d'un milliard de francs. Il est vrai que depuis une quinzaine d'années, on a entrepris de restaurer quelques-uns des monuments les plus beaux et les plus célèbres de la Roumanie, tels que le monastère d'Arges en Valachie, l'église des Trois-Saints à Jassy, l'église de Saint-Nicolas dans la même ville; mais ces restaurations, il est vrai très coûteuses, ne devraient pas faire complètement négliger les autres monuments de la vie religieuse chez les Roumains. S'ils ne présentent pas tous un puissant intérêt esthétique, au point de vue de l'histoire ils sont tous également dignes d'être conservés.

Une autre publication dans le genre de celle de l'évêque de Roman, a été entreprise par M. Grégoire Tocilescu, mais pour la seule église d'Arges, dont la restauratien fut terminée en 1886. La consécration, qui fut célébrée le 12 octobre de la même année, a donné lieu à une publication commémorative par le professeur d'épigraphie à l'Université de Bucharest (1).

Cette église, une des plus admirables qu'ait conçue le génie oriental, appartient par son architecture au style persan ou plutôt arméno-perse. Les architectes byzantins étant pour la plupart d'origine arménienne, le caractère architectonique de l'église épiscopale d'Arges s'explique assez facilement, et on n'a pas besoin, pour s'en rendre compte, de soutenir avec M. Hasdeu que la ville d'Arges elle-même aurait été fondée par une colonie d'Arméniens venus en Valachie de la ville arménienne d'Ardjisch, située sur les bords du lac de Van (2). La ressemblance des deux noms est due au hasard, et ne saurait être invoquée comme un argument sérieux. Il est avéré, d'ailleurs, que l'élément arménien n'a jamais tenu aucune place dans la ville d'Arges. M. Hasdeu a démontré seulement que la ville de Talmaciu (Tulmatsch) en Transylvanie, séparée de celle d'Arges par les hautes chaînes des Carpathes, a été pendant le moyen âge la résidence d'un évêque arménien; mais la partie de ce peuple qui se transporta en Transylvanie n'était justement point originaire des bords du lac de Van; il appartenait à la secte arménienne des Pauliciens, réfugiés depuis longtemps en Thrace et dans la Macédoine, d'où ils se répandirent au delà du Danube et jusqu'en Transylvanie.

L'architecture arménienne de la cathédrale d'Arges n'a donc point une cause historique, mais bien une purement artistique. Les inscriptions abondent d'ailleurs dans cette église; on les doit soit au fondateur Neagoe Basarab, prince de Valachie, 1507-1521, soit à ses successeurs, qui contribuèrent par leurs efforts à sauver de la ruine cet admirable monument, restauré ou plutôt reconstruit sur les plans et données primitifs par M. Lecomte du Nouy, avec une fidélité et en même temps une splendeur qui ne laissent rien à désirer. Dans le nombre, une surtout présente un grand intérêt historique, c'est celle du tombeau de Radu de la Afumati, gendre de Neagoe Basarab (1522-1524 et 1526-1522), qui lutta avec une énergie sans pareille contre les Turcs, pour empêcher la transformation de la Valachie en pachalik. L'inscription énumère les luttes, au nombre de vingt, soutenues par ce courageux défenseur de la chrétienté.

C'est encore de l'Eglise que sortent les deux publications suivantes, qui contiennent aussi des documents relatifs à l'histoire roumaine. La première est la reproduction du cartulaire de la métropole de Bucharest, publié par l'archiprêtre Ghenadie Craiovenul (maintenant évêque de Rimnic en Va-

(8) Observons que Don van Caloen ne tient pas compte des deux époques d'erections que dénotent les constructions existantes de l'église, attribuée par lui tout entière à l'abbé Rodolphe.

(9) Ces details historiques sont extraits des travaux de Dom Gérard van Caloen, publiés dans les *Annales de la Société Archéologique de Namur*.

(1) Parue en 1887, sous le titre : *Biserica episcopalá a mănăstirei Curtea de Arges, restaurata in zilele M. S. regelui Carol I sfintită din nou in ziua de 12 octomvrie 1886*. (Aux frais de l'Etat.)

(2) *Etymologicum magnum Roumaniæ*, par B. P. HASDEU. Bucaresti, II, 1888, s. v. Arges. (Publication faite aux frais de S. M. le roi de Roumanie.)

lachie (3). Les chartes nombreuses qui y figurent fournissent de précieux renseignements sur la lutte entre le slavonisme et la langue roumaine qui le supplanta pour quelque temps dans le service divin; elles montrent ensuite la grécisation toujours plus complète des églises roumaines dépendantes du haut clergé. La culture roumaine étant en grande partie religieuse, les documents publiés par l'évêque de Rimnic retracent pour une bonne part la marche de la civilisation et des idées chez le peuple roumain. Le volume contient toujours les textes dans la langue originale, qui est dans le plus grand nombre des cas le grec vulgaire. Ils sont toujours accompagnés de notes explicatives et illustrés de fac-similés reproduisant les signatures des métropolitains, évêques et autres personnages, dont quelques-unes très compliquées.

La cathédrale de Strasbourg

Nous avons parlé dans notre dernier numéro des craintes qu'on avait sur la solidité de ce magnifique monument.

Nos confrères de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, qui ont visité récemment Strasbourg, Metz et Nancy, en une charmante excursion, nous assurent que ces bruits sont fort sujets à caution.

M. Emile Yung du *Journal de Genève* est du même avis.

Les journaux français, dit-il, ont annoncé naguère qu'elle menaçait ruine, que les obus prussiens l'avaient — il y a vingt ans — si fort ébranlée qu'elle s'affaissait sur sa base. Aussi ai-je voulu revoir ma vieille amie, et c'est pourquoi je vous en parle aujourd'hui.

Le mal n'est pas si grand qu'on l'a dit; l'admirable édifice ne court, en réalité, aucun danger. Ses fondations, construites il y a neuf cents ans, et auxquelles — selon une légende — plus de cent mille ouvriers pieux ont volontairement travaillé, sont si robustes, qu'elles lui permettront longtemps encore de braver les violences et les profanations. L'air, la foudre, la pluie, les lichens rongeurs, l'ont plus dégradée que les hommes. L'usure des siècles y a marqué son empreinte plus profondément que n'ont pu le faire les projectiles de guerre; mais les altérations qu'elle a subies sont facilement réparables et le grand intérêt que les artistes ont voué à ce monument, qui représente, dans ses diverses parties, tous les styles d'architecture du moyen âge, n'est pas près de s'éteindre.

L'escalier Daru au Louvre

Le Temps nous donne de curieux détails sur le grand escalier Daru, qui conduit, au Louvre, du musée des antiques au salles françaises, aux Primitifs et à la galerie d'Apollon, et qui est, on le sait, actuellement transformé en chantier pour l'achèvement des mosaïques symbolisant la *Renaissance* depuis longtemps terminée; il restait à la compléter par une verrière destinée à en atténuer les tons crus. Les travaux de mise en place de cette verrière viennent d'être entrepris.

Ils ont débuté d'une façon assez originale. Depuis nombre d'années, l'énorme cage en forme de toiture qui recouvre la coupole, récemment décorée, fournissait à toute une légion de pigeons un asile d'autant plus sûr qu'il était ignoré des gardiens du musée eux-mêmes. Il a donc fallu déloger les jolis volatiles et fermer au moyen de châssis garnis de verres les ouvertures par lesquelles ils accédaient dans leur pigeonnier improvisé.

Cette opération terminée, le châssis de la verrière qui mesure 4m50 de long sur 3m20 de large, a été posé. Ce châssis dessine un médaillon central et son contour est orné d'une large frange décorative. On commencera sous peu à le couvrir de vitraux américains. Ces vitraux, dont l'effet est assez peu connu chez nous, ont une sorte de reflet opalin qui donne une lumière très douce. Dans quelques jours cet important travail sera terminé.

Il n'en sera malheureusement pas de même de la mosaïque de la seconde coupole à laquelle on travaille depuis plusieurs mois déjà. Celle-ci, qui représentera l'*Art dans l'antiquité*, ne sera pas achevée avant l'année prochaine.

En attendant on vient de placer sur les paliers du même escalier une vingtaine de statues ou de bustes de personnages datant de l'époque romaine. Ce sont, pour la plupart, des personnages inconnus, mais on les considère comme des pièces d'art importantes. On remarque entre autres sur le palier de droite le buste de Plotine, épouse de Trajan, et plusieurs autres bustes de femmes romaines.

Disons en terminant que de nombreux projets ont été faits pour la décoration des escaliers du Louvre. Dans les plans de M. Guillaume, l'architecte actuel, toutes les voûtes des grands escaliers sont portées comme devant être peu à peu revêtues de mosaïques à fond d'or, tandis que les parois verticales seraient couvertes de plaques de marbre, sur lesquelles on pourrait graver en lettres d'or le nom de tous les donateurs depuis la fondation. Ce serait en même temps un ingénieux appel aux donateurs à venir.

L'escalier Henri II, dont la voûte est fort belle, mais dont les murs sont froids et nus, serait également revêtu de plaques de marbre. Enfin, l'affreuse rampe en plâtre, bordée d'arabesques jaunes, qui se trouve dans l'escalier Mollien, serait remplacée par une superbe rampe en fer forgé.



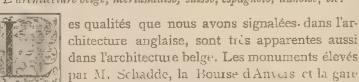
EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

Suite, voir XIVe année, col. 135, 149 et 164, XVe année, col. 33, 52, 66, 91, 103, 125 et 129

L'EXPOSITION DÉCENNALE DE L'ARCHITECTURE

L'architecture belge, néerlandaise, suisse, espagnole, danoise, etc.



Les qualités que nous avons signalées dans l'architecture anglaise, sont très apparentes aussi dans l'architecture belge. Les monuments élevés par M. Schadde, la Bourse d'Anvers et la gare de Bruges, ont retenu longtemps l'attention des membres du jury. Les deux œuvres de M. Schadde donnent, en effet, de précieux documents pour l'utilisation du fer et son application à la décoration monumentale. M. Schadde ne s'est pas tenu pour satisfait par les formes industrielles du fer, par ces affreuses poutres en treillis, qui n'ont d'autre mérite que l'économie, à supposer même qu'elles aient ce mérite: car nous avons constaté, en construisant le dernier marché de la ville de Paris, le marché de la Chapelle, que les poutres formées de cornières et de tôles bien évidées, bien appropriées à la décoration monumentale, donnaient pour les fermes une solution plus économique que le treillis.

C'est une expérience semblable qui a sans doute déterminé M. Schadde à utiliser, pour les fermes de ses deux monuments, le fer et la tôle évidée concurremment avec la fonte. Les fermes à entraits retroussés de la gare de Bruges sont d'un très agréable aspect; la disposition des supports du hall octogonal, réunis à la retombée de la ferme, est tout à fait ingénieuse. A la gare de Bruges comme à la Bourse d'Anvers, des ornements de fer repoussé garnissent les vides ménagés entre les pièces verticales et horizontales, évitant la sécheresse des lignes droites sans nuire à la légèreté de la construction métallique. Le comble de la Bourse d'Anvers s'appuie sur une double galerie de pierre à deux étages, dont la décoration est empruntée à notre archéologie du quinzième siècle, représentée par d'admirables monuments en Flandre. Les autres œuvres de M. Schadde, reproduites par des photographies, ses châteaux de Ruddervoorde et de Coolkerke dans la Flandre occidentale, sont aussi inspirés des monuments de brique et de pierre du quinzième et du seizième siècle, qui semblent être les types de l'architecture moderne en Belgique.

Citons les curieuses études de M. Paul Saintenoy, qui a étudié avec talent les différents types d'habitations en honneur en Belgique, du XIIe au XVIIe siècle.

L'exposition de M. Dens comprend un assez grand nombre d'œuvres reproduites par la photographie: l'Athénée royal, le Théâtre flamand et l'école de garçons à Anvers. Ces œuvres semblent inspirées de la Renaissance italienne, mais elles ont le défaut de ne pas réaliser complètement l'harmonie des proportions, qui est le principal mérite de l'architecture dite classique.

L'architecture des Pays-Bas paraît avoir des rapports directs avec l'architecture de Belgique. C'est aussi la Renaissance du seizième siècle, avec ses combinaisons de pierre et de brique, qui paraît y être en honneur. Les projets de M. Freem pour château, pour la façade d'une maison, pour une boutique à l'angle d'une rue, témoignent de ces tendances. M. Evers a envoyé des jolies façades de maisons et de villas. M. Verheul a exposé la décoration d'une salle de billard, dans le goût de notre architecture française au temps de Louis XIII. Nous ne parlerons que pour mémoire de l'énorme mausolée ou monument crématoire projeté par M. Berlaghenzm. L'ex-

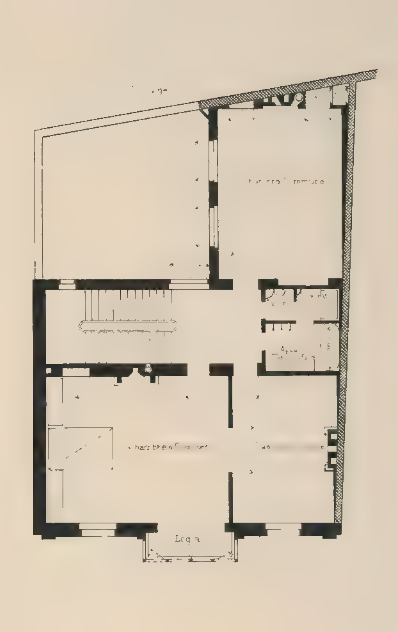


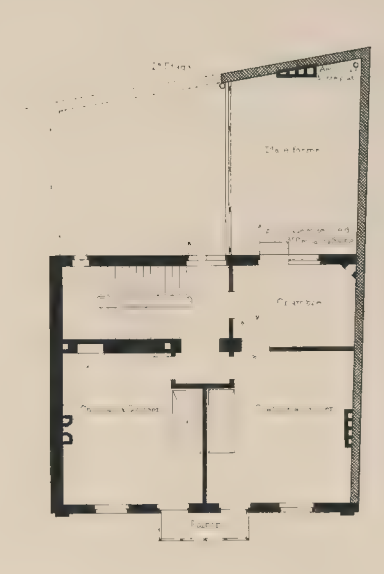
(3) *Mitropolia Ungro-Valahici, Condica sintà publicata dupà original de archiereul Ghenadie Craiovcanul*, vol. I. Bucuresti, 1886, 1 vol. gr. in-4° de 418 pages, et un supplement de XIV, imprimé sur papier vélin. (Aux frais de l'Etat.)

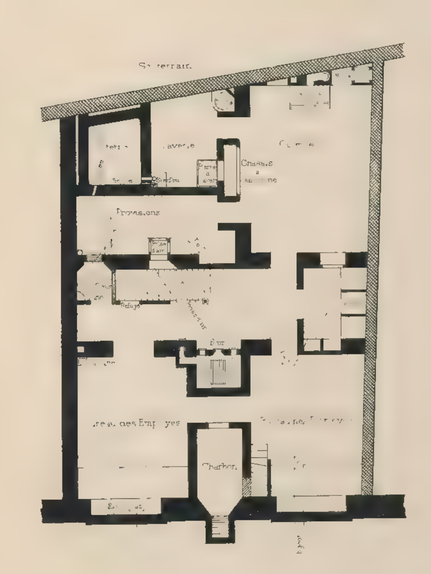


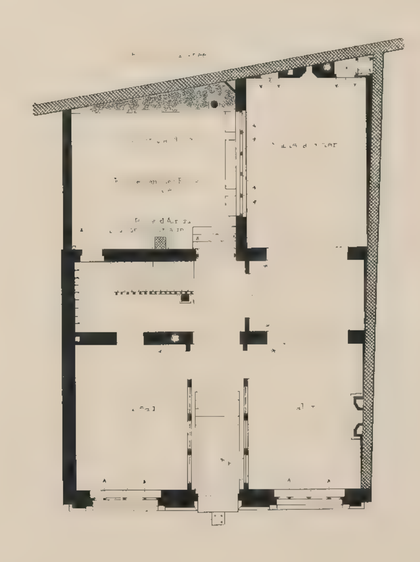
Imp CH CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

MONUMENT COMMEMORATIF WILSON
MUSÉE COMMUNAL DE BRUXELLES
PAUL DE VIGNE STATUAIRE









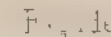
PL. 42.

MAISON RUE VAN MOER

BRUXELLES

JEAN BAES

Façade



Imp. CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

MAISON RUE VAN MOER 8

BRUXELLES

1889 ARCHTE JEAN BAES

L'EMULATION

1890 — ORGANE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE — XVe ANNÉE



PL. 44

MAISON RUE VAN MOER 8

BRUXELLES

ARCH. JEAN BAES

position hollandaise ne nous a paru présenter que des œuvres de second ordre, et nous aurions sans doute mauvaise grâce à juger sur ces envois l'art actuel des Pays-Bas.

Les envois des architectes suisses à l'Exposition sont aussi en petit nombre. Le plus intéressant paraît être un projet d'hôtel à pavillons pour Pegli, par M. Ernst. M. Fivaz expose un brillant projet de fontaine monumentale à Lausanne, et la façade de la section suisse à l'Exposition. Citons encore un relevé de peinture du treizième siècle à la cathédrale de Lausanne, par M. Wirz, et l'esquisse d'un monument commémoratif de la bataille de Nœfels, par M. Bouvier.

L'architecture espagnole n'avait qu'un représentant à l'Exposition, M. Amador de los Rios, dont les aquarelles très colorées, d'après le temple d'Antonin et Faustine, et d'après une statue de la Vierge de la cathédrale de Tolède, ont été très admirées.

L'architecture danoise figurait à l'Exposition universelle par des relevés d'anciens édifices danois, exécutés sous la direction de M. Holm, professeur à l'Académie des beaux-arts de Copenhague. Parmi ces dessins, nous avons retrouvé avec plaisir le château de Kronborg, que nous visitions l'an dernier, et dont M. Nyrop a bien reproduite l'élégante silhouette. Mais l'exposition d'architecture danoise n'était pas complète. Nous avions remarqué à l'exposition de Copenhague, bon nombre de jolies études qui eussent fait bonne figure au Champ de Mars. Nous adressons donc nos reproches aux architectes danois, et en particulier à notre ami, M. Klein, qui ont voulu garder pour eux seuls leurs études!

Nous eussions voulu pouvoir citer quelque œuvre importante dans chaque pays représenté à l'Exposition; mais il nous faut bien reconnaître que les dessins d'architecture étaient rares dans les sections italienne, russe, grecque, allemande, autrichienne, américaine, etc. Nous nous reprocherions, cependant, d'oublier de charmants dessins faits par un Suédois, M. Lilljeqvist, pour la restauration du château royal de Gripsholm, fondé par Gustave Wasa, et deux monuments roumains : l'Athénée et le palais royal de Bucharest, œuvres de MM. Galeron et Cottereau, que je soupçonne bien d'être tous deux des architectes français.

En résumé, notre chère France demeure dans l'architecture et dans tous les arts qui relèvent de l'architecture, la grande éducatrice de l'Occident. Si des tentatives originales se produisent à côté de nous, en Angleterre, en Belgique, elles sont inspirées de nos monuments français du moyen âge et de la Renaissance. N'est-ce pas pour nous une raison suffisante de ne pas chercher hors de notre pays les éléments d'un art nouveau? Étudions sans relâche les civilisations anciennes par leurs monuments comme par leur histoire; mais n'oublions pas que l'histoire ne se répète jamais, qu'il n'est pas plus possible de faire renaître dans notre siècle l'art d'un siècle précédent, que d'obliger un fleuve à remonter son cours. Les siècles passés nous fournissent les meilleurs documents pour l'étude de l'art; ne leur demandons pas autre chose : nous risquerions de remplacer l'art par l'archéologie, l'initiative généreuse du créateur par la stérile application du copiste. Croyez-nous, jeunes artistes, l'art n'est pas là; il est dans l'expression des plus nobles idées du temps qui est le nôtre, et que nous n'avons ni le pouvoir ni la volonté de changer (1).

LUCIEN MAGNE.



Les bâtiments civils

M. Camille de Sainte-Croix, dans *la Bataille* du 1er août dernier, fulmine contre le déplacement des bâtiments civils passés de l'administration des beaux-arts dans celle des ponts et chaussées.

En Belgique, il en est ainsi également et c'est au ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics que s'exécutent nos monuments d'architecture.

Avouons donc notre poutre et trouvons ainsi une cause pour examiner la paille du voisin.

M. Camille de Sainte-Croix nous dit que sur un rapport de M. de Freycinet, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a détaché de son département la direction des bâtiments civils et l'a laissée aller au ministère des travaux publics qui par ce fait aura sous son autorité le régiment des architectes au même titre que le régiment des ingénieurs.

Ce contre quoi les architectes protestent à grands fracas.

« — J'ai voulu, dit toujours le ministre, réaliser quelques économies par cette modification qui simplifie et réduit le personnel administratif attaché à ce service.

« L'économie sera-t-elle si grande? Et n'eût-il pas mieux valu faire porter les réformes sur d'autres parties (réformes qui eussent, sans nul doute, mieux allégé le budget, sans porter atteinte à des susceptibilités relativement légitimes).

« Je ne crois pas que de telles mutations soient de nature à diminuer les dépenses. Dégrever un département pour en charger un autre, ce n'est pas rétablir l'équilibre dans le budget général; c'est aggraver sa claudication.

« Peu importe aux contribuables que ce soit Yves Guyot ou Léon Bourgeois qui leur dépense leur argent. Il ne leur en coûte pas un sous de moins et le subterfuge n'est pas bien fin.

⁂

« On ne se trouve donc en présence que d'une situation qui, sans tromper personne sur la qualité des prétendues améliorations, irrite toute une classe intéressante.

« Le plus fort grief des architectes, c'est qu'on leur fait perdre leur nom d'« artistes » en les assimilant aux ingénieurs.

« Les palais nationaux, aux travaux publics!

« Avec les canaux, les railways et les égouts!

« Les journaux d'art, prenant leur cause en main, déchargent sur le ministère un feu de peloton qui menace de ne cesser que si le fameux décret est rapporté. La *Revue des Beaux-Arts*, *la Curiosité universelle* ont déjà dit vertement leur mot.

« Voici ce qu'imprime la première :

« Si les journaux d'art, en France, étaient organisés en syndicat, nous pourrions immédiatement provoquer un plébiscite, établir un vaste referendum aux architectes, aux sculpteurs et aux peintres et nous obtiendrions prompte satisfaction.

« On nous dit que le ministre des beaux-arts n'est pour rien dans le rapport présenté par M. de Freycinet, *ingénieur*, rapport que cependant il a dû signer.

« Nous le croyons volontiers et serions heureux qu'il en fût ainsi. En tout cas, il ne nous paraît pas que la direction des beaux-arts puisse être satisfaite d'une mesure désapprouvée par tous les artistes et qui ne peut être que préjudiciable à l'art. Ce n'est probablement pas elle qui y a poussé.

« Il faut faire remonter plus haut cet acte qui est une sorte de *profanation*.

« C'est une *piraterie* bien digne des ponts et chaussées, aujourd'hui les maîtres.

« Et la responsabilité en incombe à ceux qui, n'ayant rien de commun avec les beaux-arts, ne peuvent avoir conscience de leur noblesse et de leur dignité. »

⁂

« Profanation! Piraterie! Vous voyez que ça chauffe!

« La question nous touche surtout, parce que la conservation des palais nationaux est en cause. Les palais nationaux sont la grosse pièce dans la direction des bâtiments civils.

« A cette occasion, *la Curiosité universelle*, l'un des plus répandus parmi les journaux d'information artistique, est prise à témoin par la *Revue des Beaux-Arts*.

« On y lit en effet :

« On sait que les palais nationaux renferment des richesses d'art immenses en tous les styles et de toutes les époques. Il nous importait donc que les musées qu'ils constituent, en somme, soient dépendants du département auquel ils appartiennent par essence. Aussi avions-nous salué avec bonheur, il y a quelques années, leur rattachement au ministère des arts. Notre attente a été déçue. Le ministère ou la direction des beaux-arts, comme on voudra, n'a eu, vraiment, durant ces dernières années pendant lesquelles l'expérience a été tentée, aucune influence heureuse. On n'en a pas moins continué avec lui à voir les plafonds peints se maculer de taches d'humidité, des ventes scandaleuses se produire, des mousses pousser et sur les statues et sur les bâtiments les corniches s'effriter, etc., etc.

« Voilà les palais nationaux remis aux ingénieurs, sur le rapport approuvé de l'ingénieur Freycinet. Les choses en iront-elles mieux? »

« Personne ne le croit.

« Et sur ce singulier déplacement, notre avis à nous est que l'administration des beaux-arts avait précisément pour devoir de garder sous sa surveillance les chefs-d'œuvre de tous genres dont elle vient de se séparer.

« Tout son soin devrait être d'en assurer une meilleure conservation au lieu de chercher à en repousser et la responsabilité et les frais. »

C'est absolument comme en Belgique, seulement ici c'est peut-être pire.

X...

---

(1) Nous tenons, au moment où nous terminons sa publication, à remercier M. Lucien Magne de nous avoir envoyé cette remarquable étude, et à exprimer l'espoir, qui sera partagé par tous nos lecteurs, de voir notre éminent confrère nous conserver sa précieuse collaboration dans l'avenir. *(Note de la Rédaction.)*

Les expositions d'Architecture



Je n'admets qu'une seule place où les architectes puissent êtres admis à exposer leurs œuvres, quitte à les mentionner dans les livrets des expositions de peinture et de sculpture, me disait naguère..... un statuaire, c'est..... la voie publique.

Je ne sais plus ce que j'ai répondu, mais bast, la perte est mince d'autant que M. Loviot, l'éminent secrétaire de la Société Centrale des Architectes français, répond admirablement à l'objection dans un *Salon* paru récemment dans *l'Artiste* de Paris :

Le sous-comité qui représente actuellement la section d'architecture à la Société des artistes français, a fait, dit-il, cette année, des changements importants au règlement, déjà modifié par lui l'année passée. Ces changements réitérés à court intervalle montrent que le sous-comité est préoccupé de toujours mieux faire, mais ils montrent aussi qu'il est encore indécis. Il a maintenu contre certains ouvrages des cas d'exclusion sans examen préalable ; il a innové, pour la nomination des jurés, un procédé bizarre, consistant à élire neuf membres seulement, tandis que le jury doit être composé de quatorze membres élus ; il a créé des cas d'inéligibilité ; enfin il a introduit dans le règlement une disposition ainsi conçue : « Les œuvres exécutées, représentées ou non par des dessins, pourront être soumises à l'appréciation du jury et participer par suite aux récompenses, en cas d'admission. » (Art. 4.)

Sans doute, en adoptant cette disposition, le sous-comité aura eu en vue quelques architectes qui n'exposent pas au Salon parce qu'ils n'en ont pas le loisir ou que cela ne leur convient pas, et se sera préoccupé de ce que ces artistes ne recevaient pas, eux aussi, des récompenses au Salon ; ou peut-être a-t-il voulu seulement recruter de nouveaux sociétaires. Mais alors, d'après cela, il faut admettre, examiner, et, si elles le méritent, récompenser des œuvres non représentées par des dessins et exécutées à Brest ou à Nancy, à New-York ou à Tombouctou ; il faut se transporter partout où le catalogue annonce qu'il a été construit quelque chose. Le jury est à Paris ; il connaît bien les œuvres exécutées à Paris. Comment connaîtra-t-il celles qu'on édifie en province et à l'étranger ? Ne serait-il pas plus rationnel d'exposer, comme auparavant, des dessins ou des documents ? Une notice ne saurait rien apprendre sur la façon dont un sujet a été traité : elle l'énonce, elle ne le décrit pas. Il importe qu'au Salon on voie quelque chose sur les murs. Le beau résultat qu'aurait cette disposition du règlement si l'on ne s'en référait qu'à elle, si l'on trouvait commode de ne plus envoyer au palais de l'Industrie que des titres d'ouvrages !

Il est urgent d'abroger un article de règlement qui concède des privilèges, qui donne ses grandes entrées à l'arbitraire, qui n'a en vue qu'un avantage particulier et qui froisse l'intérêt général. D'ailleurs, l'avantage est si faible que les intéressés eux-mêmes y renoncent le plus souvent. Celui qui a construit un édifice n'a guère besoin de le présenter au Salon ; il a reçu des honoraires, il jouit de la notoriété. Il peut se passer d'estampille artistique, il n'aime guère à risquer qu'un jury lui déclare que cet édifice n'est pas très beau. S'il ne craint pas d'affronter le verdict des jurys, s'il a de bonnes raisons pour n'en rien redouter, il évitera cependant de montrer, sous une forme inférieure, ce qu'on peut voir ailleurs sous une meilleure forme. Il considérera que le Salon sert de chantier à ceux qui en manquent, il ne voudra pas laisser comparer son gros livre imprimé avec le manuscrit d'un débutant ou d'un rêveur. S'il veut absolument concourir avec les autres, qu'il fasse comme eux, qu'il expose des dessins, des documents, tout ce qu'on voudra recevoir, qu'il consente à subir la loi et la nécessité communes. Alors, s'il obtient une récompense, il ne l'aura pas obtenue à huis clos, personne ne lui contestera le droit de s'en prévaloir.

Au Salon, c'est l'intérêt artistique qui doit primer tous les autres intérêts. Le Salon est une institution nationale, la meilleure que nous ayons encore en ce genre ; il doit être accessible à tous, aux mêmes conditions. Il n'y faut pas de privilèges, mais s'il pouvait y en avoir, ce devrait être plutôt en faveur des faibles et des militants qu'en faveur des forts et des arrivés, car le Salon est d'une utilité plus haute quand il sert à mettre en évidence des artistes qui restaient inconnus, que lorsqu'il ne sert qu'à sanctionner des réputations déjà établies. Le Salon annuel n'est pas une exposition universelle des beaux-arts où l'on tend à réunir ou à mentionner toutes les œuvres produites pendant une période donnée, décennale ou centennale ; il ne peut pas servir à récompenser tous les mérites professionnels et avec eux les mérites des architectes auquel il convient de ne rien exposer.

Le Salon d'architecture n'est pas, il ne peut pas être autre chose qu'une exposition de dessins ou de documents représentant des édifices exécutés ou non exécutés. Pour y figurer, il faut exposer des dessins ou des documents.



Voilà qui est bien dit.

Espérons que l'avis sera entendu en haut lieu et que chez nous en Belgique, on n'adoptera pas (comme on y pousse) une disposition semblable.

P. S.

L'exposition d'Architecture de Turin

Cette exposition, qui nous rappelle le succès éclatant des deux solennités du même genre que la Société Centrale des Architectes français a organisé en 1883 et en 1886, fait assez de bruit puisque nous trouvons dans le *Journal de Saint Petersbourg* (24 août), une note à son sujet.

Rien que nos lecteurs ne connaissent déjà.

Il Secolo de Milan (même date) est plus intéressant à ce sujet.

Il nous dit que cette exposition consacrée *al culto del grande arte di Buonarotti e di Bramante*, cause une vive impression dans la péninsule.

Une classe est consacrée aux plans de villes.

Cracovie, Nuremberg, Eisenach, Stettin, Francfort, Lubeck, Londres, Varsovie, Belfast, Berlin, Vienne, Constantinople même ont envoyé leurs plans.

Et Bruxelles, et Liége, et Gand, n'ont-elles pas exposé ?

Une section qui doit être fort intéressante, c'est celle qui est consacrée aux règlements sur la bâtisse dans tous les pays du monde.

C'est l'ingénieur Reycend, président, et l'avocat L. Lavini, secrétaire, qui ont été les organisateurs de cette si curieuse exhibition.

PAUL SAINTENOY.

Les musées de dessin d'architecture



Pour nous, qui avons si souvent réclamé la création en Belgique d'un musée renfermant les dessins de nos architectes anciens, ce n'est pas sans un certain sentiment de tristesse — car nous aurions voulu voir notre pays prendre l'initiative de la chose — que nous avons appris l'ouverture au Musée du Louvre d'une section semblable.

Peut-être, maintenant que l'expérience est faite, se décidera-t-on à créer chez nous cette institution qui serait si utile au progrès de l'art architectural belge.

C'est à l'initiative de notre éminent collaborateur, M. Lucien Magne, que la France doit cette institution, sur laquelle *le Temps* nous apporte quelques renseignements très intéressants :

« Les visiteurs de l'Exposition universelle de 1889 ont pu remarquer dans la partie du palais des Beaux-Arts réservée à l'architecture du siècle, un nombre relativement considérable de dessins d'architectes illustres. Il y avait là notamment des œuvres de Brongniart, d'Antoine Vaudoyer, de Pierre Baltard, de Percier, de Fontaine, de Chalgrin, de H. Labrouste, de Duban, de Duc ; enfin, parmi d'autres encore, des dessins des maîtres de l'école moderne. Presque tous appartenaient à des particuliers, et ils avaient été disposés là par les soins de M. Lucien Magne, fils d'architecte et lui-même architecte du gouvernement, délégué par le comité d'organisation de l'exposition des beaux-arts. La tâche confiée à M. Magne devait créer entre les propriétaires des dessins et lui des rapports presque constants, et bientôt il apprenait que plusieurs d'entre eux seraient très disposés à faire don de leur collection au Louvre, si on leur en garantissait l'exposition. M. Magne se hâta de porter ces intentions à la connaissance du directeur des musées nationaux. Mais une question se posait, paraissant tout d'abord difficile à résoudre. Au cas où les œuvres désirées eussent bien été offertes à l'Etat, où les aurait-on logées ? Les locaux du Louvre sont bondés à l'heure actuelle et sa direction ne possède pas les crédits nécessaires pour de grands travaux d'aménagement. M. Guillaume, architecte du palais, fut consulté ; il chercha longtemps sans trouver une place propice et enfin proposa de transformer en salle d'exposition une longue pièce servant de réserve, qui est située à côté du salon de Beauvais et prend jour sur la rue de Rivoli.

« Pendant ce temps, l'exposition du Champ de Mars prenait fin. Officieusement, M. Lucien Magne fit des démarches et obtint l'engagement d'un certain nombre de donateurs. M. Kæmpfen ordonna alors les travaux d'aménagement de la salle nouvelle.

« Ces travaux viennent d'être terminés. Les œuvres offertes vont prendre leur place définitive au Louvre. Il nous suffira d'en citer quelques-unes pour donner une idée de l'importance de la collection ainsi formée, à laquelle viendront s'ajouter les quelques pièces que le musée possédait déjà. On

pourra notamment voir dans ce nouveau département une superbe *Décoration de salle royale à Aranjuez*, par Percier, offerte par M. Ginain, membre de l'Institut; deux grandes compositions de Fontaine, l'émule et le collaborateur du précédent; *Rome sous les empereurs et Rome sous le pontificat de Pie VI;* le projet de Henri Labrouste pour le tombeau de Napoléon Ier, qui obtint le premier prix aux concours, et dans lequel l'artiste abritait sous un large bouclier, porté par des aigles, la dépouille du conquérant; de Viollet-le-Duc, des compositions de Notre-Dame, une vue de Florence prise de San Mignato, enfin un dessin de la colonne Trajane; d'Auguste Magne, la façade du Vaudeville et une vue à l'aquarelle du château de Versailles; de Lassus, une magnifique composition d'orfèvrerie, la *Châse de sainte Radegonde*, etc. L'œuvre entreprise, on le voit, n'est pas sans intérêt. Des démarches vont être faites pour obtenir de l'administration un certain nombre de pièces considérables qui dorment actuellement dans la poussière des archives. Leur exhumation — et particulièrement celle des compositions de Bernin pour la colonnade du Louvre et de Pierre Baltard pour le Panthéon — serait accueillie avec joie par tous ceux qui s'intéressent d'une façon générale à l'art national. »

Nos félicitations à notre confrère et collaborateur, M. Lucien Magne. P. S.

Une nouvelle Société d'Architectes à Paris

andis que naguère la Société Centrale des Architectes français fêtait et avec grande splendeur le cinquantième anniversaire de sa fondation, tandis que de toutes parts lui arrivaient (et tout particulièrement de Belgique, dont la Société Centrale d'Architecture s'est associée à ce jubilé avec enthousiasme) lui arrivaient, disons-nous, les félicitations et les preuves de haute estime, une autre société d'architectes se formait à Paris.

On comprend que nous tenions à rester en une absolue neutralité vis à vis de ce mouvement, mais n'empêche qu'en face de ces déchirements, il nous est impossible, en souhaitant du fond du cœur la fin de ces discussions si nuisibles au succès des justes réclamations de nos confrères français, de ne pas murmurer tout bas, bien bas, notre vieille devise nationale « l'Union fait la force ».

* * *

Neutralité oblige, mais pas au point de nous empêcher de donner ici la composition du bureau de la nouvelle *Union syndicale des architectes français*.

Président : M. de Baudot; vice-présidents : MM. J. Bourdais et Selmersheim; trésorier : M. Léon Labrouste; secrétaire général : M. P. Goût; secrétaires : MM. Chaine, Daly (Marcel), G. Ruprich-Robert, Chancel (Adrien).

Les autres membres du Comité sont :

Pour Paris, Seine et Seine-et-Oise : MM. Magne, Bérard (Édouard), A. Ballu, Bellut, Dupuy, Rapine, Aubry, de la Roque, G. Darcy, Werlé, Suréda, Deverin, Marbeau, Vaudoyer et Danjoy.

Pour la province : MM. Lefort (Rouen), Auvray (Caen), Rodolosse (Cahors), Galinier (Toulouse), Roblot (Sens), Camuzat (Nevers), Suisse (Dijon), Bonnay (Brives), Gautier (Laon), Augier (Saint-Brieuc), Prath (Tours), Huot (Aix).

M. de Baudot, l'éminent élève de Viollet-le-Duc, a été l'imitateur et le promoteur de l'œuvre nouvelle.

Il n'est donc pas inopportun, pour caractériser celle-ci, de donner à nos lecteurs le programme d'un concours que le président de l'Union syndicale des architectes français vient de faire ouvrir en sa qualité de directeur de *l'Encyclopédie d'architecture*.

Les tendances actuelles du « Groupe Viollet-le-Duc » y sont nettement établies et c'est un curieux document pour l'histoire de l'architecture en notre fin de siècle.

Le voici :

« Un appel à tous les architectes français; un concours sans programme.

« Le but : Les palais élevés au Champ de Mars, avec leurs formes nouvelles et leur emploi de matériaux inattendu, ont prouvé que c'est à tort que l'on déniait un style à l'architecture du XIXe siècle.

« Il a été démontré, en outre, que l'absence d'originalité reprochée à nos artistes n'avait qu'une cause, à laquelle ceux qui s'intéressent à l'art doivent s'efforcer de remédier dans la limite de leurs forces.

« Les éditeurs de *l'Encyclopédie* croient pour leur part que l'imagination ne manque pas à notre génération d'artistes, que le moyen de lui donner essor leur fait seulement défaut.

« Les conditions dans lesquelles l'architecte opérait autrefois et celles qui lui sont imposées aujourd'hui sont autres.

« Avant qu'une instruction polytechnique eût donné à ceux qu'elle façonne des connaissances superficielles, mais générales, chacun s'en rapportait aux spécialistes pour tout ce qui n'était pas l'occupation ordinaire de sa vie. Le bourgeois, comme le grand seigneur, laissait toute liberté à l'architecte.

« Bien différente est sa situation depuis que chacun se croit capable de tout diriger : on lui impose un type à amplifier ou à réduire, surtout à suivre.



« En agissant ainsi, les clients ne peuvent que choisir dans les types existants; ils n'ont pas l'expérience et les connaissances techniques indispensables à la création de nouvelles formes.

« *Comment le XIXe siècle aurait-il un style particulier quand tout contribue à stériliser l'imagination de ses artistes?*

« Si nos architectes avaient eu la liberté d'action laissée à leurs prédécesseurs, nos besoins complètement transformés les auraient certainement amenés à trouver des formes appropriées à l'état de la civilisation actuelle.

« Que de fois les éditeurs de *l'Encyclopédie* ont-ils été les confidents d'artistes regrettant de devoir renoncer à concevoir des projets originaux, afin de ne pas passer pour excentriques! Non, l'imagination n'est pas morte, et c'est avec l'espoir de prouver qu'elle a conservé en France son ingéniosité et sa vivacité que les éditeurs de ce journal établissent un concours annuel, dans lequel *liberté absolue* sera laissée aux concurrents.

« Les conditions : *Aucun programme* n'est imposé aux concurrents : maisons de rapport, hôtels particuliers, édifices publics, édicules, tous les projets non encore publiés seront admis au concours.

« Les compositions ne comportant qu'une ou deux planches devront être dessinées à la plume; au-dessus de ce nombre, un dessin sur trois pourra être lavé. »

On le voit, il y a loin de ce manifeste aux espoirs d'antan, et ce n'est plus le *Gothic revival* qu'il s'agit d'introduire en France, mais bien un art nouveau; l'art qui convient au siècle du chemin de fer, du télégraphe, de la tour Eiffel et de la gare de Francfort!

Nous applaudissons à l'effort et chaleureusement, tout en ne voyant pas très bien pourquoi ses promoteurs ne l'ont pas tenté en restant au sein de la bonne et vaillante Société Centrale, nous crions bravo! sans ajouter *toro!* A. L.

CONSTRUCTION

Une innovation dans la construction des hôpitaux

Le Figaro (15 juillet) rapporte qu'un des hôpitaux de New-York va être prochainement pourvu d'un *solarium*, c'est-à-dire d'une vaste serre vitrée — sorte de jardin d'hiver — qui sera installé sur le toit, et où les malades pourront venir, dès que le soleil se montrera, prendre un bain de lézard.

Plusieurs médecins américains s'évertuent à faire entrer le *solarium* dans la pratique, sous le prétexte, absolument légitime et vrai d'ailleurs, que la lumière est aussi indispensable que l'air pur à l'entretien de la vie animale comme de la vie végétale.

S'ils réussissent à triompher de la routine, toutes les maisons de l'avenir seront pourvues de cet étage additionnel, qui serait partagé en sections, dont jouiraient les différents locataires.

Le bois rouge de Californie

M. F. Guillemin donne dans *la Semaine des Constructeurs* de curieux détails sur le bois rouge de Californie qui a fait son apparition en Europe l'année dernière à Edimbourg. Il était exposé par *la Californian Redwood Company limited*. C'est un arbre gigantesque (au tronc de 65 mètres de haut) dont le bois, d'un ton rougeâtre, uniforme dans le même arbre, avec lustre légèrement cuivré, présente des nuances plus ou moins foncées selon l'âge du sujet. Au premier coup d'œil, il a une grande analogie avec le cèdre.

Très doux, il ne se rétrécit ni se gonfle quand il est arrivé à être bien sec, et sèche rapidement parce qu'il ne contient pas de résine.

C'est le bois le plus uniforme de ton de ceux propres à la menuiserie. Il convient parfaitement à la sculpture.

On peut s'en procurer des planches, de 54 pouces (1m372) de largeur, ce qui permet d'en faire de grands panneaux.

Il croît à 100 milles au nord de San-Francisco. Il est déjà d'un grand usage en Californie où on l'emploie à des usages divers, principalement pour le bâtiment et l'ébénisterie.

CONCOURS

Nous avons parlé du concours pour la reconstruction de la caserne des Célestins, à Paris.

Ajoutons aux détails déjà donnés que *la Semaine des Constructeurs* a publié, une analyse fort intéressante des projets primés dans son numéro du 2 août 1890.

ŒUVRES PUBLIÉES

Suite. — V. col. 143.

V. **École**, avenue des Éperons d'Or, Ixelles. Architecte : M. Delbove.

Planche 18. Plan.
» 19. Façade et coupe.

VI. **Maison**, rue Pont d'Avroy, à Liége. Architecte : M. Charlier.

Planche 20. Façade et plan.
» 21. Détail de la façade.

VII. **Hôtel communal à Nimy (Hainaut).** Architecte : Feu M. Ch. Neute.

Planche 22. Plans.
» 23. Façades et coupe.
» 24. Détail de la façade (pignon).
» 25. Détail de la façade (beffroi).

VIII. **Hôtel**, rue Neuve, à Bruxelles. Relevé et dessiné par M. G. Kams.

Planche 26-27. Façade.
» 29. Détail de la façade.

IX. **Maison**, rue de Namur, à Bruxelles. Architecte : M. D. Francken.

Planche 29. Façade et plan.
» 30. Détail de la façade.

X. **Monument Wilson**, au musée communal de Bruxelles. M. Paul Devigne, statuaire.

Planche 31. Une planche.

John-Waterloo Wilson, le célèbre collectionneur, né en Belgique, le jour de la bataille de Waterloo — d'où son prénom - légua, en mourant, à la ville de Bruxelles pour son Musée communal, une remarquable collection de tableaux des maîtres anciens, et laissa en même temps par testament une certaine somme destinée à l'achat d'autres œuvres, et pour l'érection, dans le même Musée, d'un petit monument commémoratif.

Il stipula que cet édicule serait confié au statuaire Paul Devigne, et que, surmonté d'un Saint Michel, il porterait trois médaillons : celui de son père, celui d'Anspach et le sien.

C'est ce petit monument que nous présentons à nos abonnés. Il se compose d'une colonne en marbre noir, garnie de trois médaillons et de quelques ornements en bronze, et surmontée d'un Saint Michel également en bronze; cette colonne est supportée par un piédestal triangulaire, aussi en marbre noir. Trois casques en bronze, représentant le cimier des armes de la famille Wilson, garnissent les angles de ce piédestal. Sur chacune de ses faces, est gravée l'une des inscriptions suivantes, se rapportant au médaillon pendu en regard :

John-Waterloo Wilson
Bruxelles 1815
Donateur
d'une collection de tableaux
à la ville de
Bruxelles

Jules Anspach
Bourgmestre
de Bruxelles en 1878
sous l'administration
duquel fut fondé
le Musée communal

Thomas Wilson
Né à Whalley 1788
Lancashire Angleterre
Industriel
à Stalle près Bruxelles
Père du donateur

L'ensemble a environ 3m60 de hauteur. D.

(A suivre.)



BIBLIOGRAPHIE (1)

Dr H. Schoenfeld. *L'Espagne arabe. — Architecture.* Une plaquette. Weissenbruch, éditeur. Bruxelles, 1890. 44 pp. in 8°.

M. le docteur Schoenfeld vient de consacrer de curieuses notes d'excursion à un voyage qu'il a fait il y a deux ans sur les bords du Tibre et du Guadalquivir.

C'est l'architecture arabe qui l'a surtout frappé, et il nous dit dans la *Revue de Belgique*, avec une note qui est émue à l'occasion et une science qui sait dire tout sans fatiguer, ses impressions sur l'art des Califes de Cordoue et sur l'Alhambra de Grenade, sur l'Alcazar de Séville et sur Murcie, en passant par bien d'autres lieux encore, sans qu'on s'en lasse.

C'est fort intéressant à lire et même à relire. P. S.

Charles Lucas. *Lille, Bruxelles, Borgerhout, Anvers.* — Notes de voyage. Une plaquette. André, Daly et Cie, éditeurs. Paris, in-16, 47 pp., vignettes dans le texte.

Notre éminent confrère, M. Lucas, a réuni sous ce titre, d'intéressants articles publiés dans *la Semaine des Constructeurs*, sur son excursion en Belgique en compagnie des membres de la Société régionale des Architectes du Nord de la France.

Nous espérons avoir occasion de revenir sous peu sur ces « notes de voyage », écrites avec verve et d'un intérêt tout spécial en leur note spirituelle.

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 6 juin 1890

Présidence de M. Acker, président

L'assemblée procède à l'admission de trois membres effectifs : MM. Lambot, Van Dievoet et Van Ysendyck. Le Président, en leur souhaitant la bienvenue, rappelle le succès que l'un d'eux, M. Lambot, vient de remporter au concours triennal d'architecture institué par la ville.

M. le Président donne un aperçu de l'excursion que quelques membres viennent de faire en Allemagne. Il signale la complaisance que l'un de nos membres correspondants, M. Peyerabend, a mis à servir de guide à nos excursionnistes, et la bonne organisation du voyage par M. Devestel, vice-président.

M. le Président rend compte ensuite de ses démarches auprès du bourgmestre de Bruxelles à propos du concours pour l'école de la rue de Louvain. On parle ensuite de la mise au concours d'une porte monumentale au Palais de Justice. Le Comité se renseignera à cet égard.

Enfin, la question de la mise au concours de place d'architecte de ville et de professeur dans les écoles d'art est remise en discussion, puis renvoyée après complément d'informations à la séance plénière de décembre.

Le Président fait part à l'assemblée que lors de la dernière excursion à Tournay, MM. Newnham et Mourcou, vice-président et secrétaire de la Société régionale des Architectes du Nord de la France, ont remis à la Société une médaille d'argent, souvenir de l'excursion en Belgique, et ont annoncé que notre président a reçu le titre de conseiller honoraire de la Société.

FAITS DIVERS

MUSÉES ET COLLECTIONS PUBLIQUES

L'art sémitique au Louvre

La section des antiquités orientales comptera dans quelques jours une salle de plus : la salle judaïque, depuis longtemps réclamée par l'administration et dont M. Guillaume, architecte du palais, dirige l'aménagement. Cette nouvelle salle sera située sous l'escalier sud-est qui donne accès à la colonnade de Perrault. En permettant de rapprocher des antiquités phéniciennes celles de la Palestine, jusqu'ici presque perdues dans une salle écartée, elle réalisera une concentration qui était nécessaire pour la bonne distribution des salles asiatiques. La partie en équerre sous l'escalier formera une arrière salle pourvue de profondes embrasures, où l'on pourra reporter et classer, comme dans autant de chapelles particulières, les diverses séries de la basse antiquité orientale, dans les autres salles.

La section récemment enrichie par les grandes découvertes de la mission de Sarzec en Chaldée et de la mission Dieulafoy en Susiane, comprendra ainsi huit salles, auxquelles il faut ajouter le grand escalier de l'angle sud-est englobé dans la section. En commençant par le rez-de-chaussée, ce sont : la grande galerie chaldéo-assyrienne, la salle d'Eshmounazar, la salle des tombeaux phéniciens, la salle phénicienne et cypriote, la salle judaïque, l'escalier asiatique, la salle asiatique des petits monuments, la grande salle de Suse, enfin la petite salle de Suse. Cette dernière non encore terminée, mais qui sera avant peu livrée au public, a reçu les restes de la mission de Susiane. C'est là qu'a été reconstitué en réduction l'ancien palais de Darius.

Ces détails sont extraits du *Temps*.

ARCHÉOLOGIE

Un cimetière franc à Conflans (Seine-et-Oise)

La commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, présidée par M. Laurent, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, s'est rendue à Conflans pour visiter le cimetière mérovingien récemment découvert dans des fouilles faites pour le chemin de fer d'Argenteuil à Mantes. A l'heure actuelle, 285 tombes en plâtre ont été mises à nu.

NÉCROLOGIE

Le corps des architectes belges a fait quelques pertes notables dans ces derniers temps. C'est, à Bruxelles, Joseph Segers, en son temps président de la Société Palladio (une ancêtre de la Société Centrale d'Architecture), et auteur de quelques édifices, parmi lesquels le théâtre Molière, à Ixelles, et l'école de la rue du Canal, à Bruxelles ; Delcorde, architecte à l'administration des bâtiments civils, et Menessier, morts tous trois récemment.

A Anvers, nous avons à mentionner le décès d'Eugène Gife, ancien architecte provincial, auquel on doit l'église Saint-Joseph, à Anvers, la restauration de la cathédrale, l'hospice des sourds-muets, etc., de la même ville.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37



LE TEMPLE DES AUGUSTINS A BRUXELLES

Suite et fin, voir col. 97 à 101, 118 et 145

APPENDICE

ous croyons bien faire en complétant ce travail sur le Temple des Augustins, par quelques notes biographiques sur l'architecte auquel on attribue sa construction.

COBERGHER

Peintre, architecte et ingénieur

1560-1630

Wenceslas Cobergher naquit à Anvers en 1560. Son penchant le porta vers la peinture; il se distingua parmi les élèves de Martin de Vos, l'un des meilleurs peintres de cette époque.

Épris d'amour pour la fille de son maître, la belle Ziska, et désespéré de ne recevoir en retour que fierté et dédain, il quitta Anvers et alla chercher l'oubli en Italie.

Cobergher, livré tout à la fois à l'étude des chefs-d'œuvre de la peinture et de l'architecture, dressa les plans qui servirent à la construction de l'église du Béguinage à Bruxelles, puis envoya de Rome les dessins de l'église des Carmélites et le plan de l'église du couvent des Augustins à Bruxelles.

Ses succès, comme peintre et comme architecte, lui valurent la gloire et la fortune : Albert et Isabelle l'appelèrent à leur cour et le créèrent baron; mais Cobergher, qui voulait se soustraire à cette influence dont il sentait déjà la redoutable atteinte, jeta ses pinceaux, son équerre et alla demander une vie nouvelle aux méditations philosophiques, aux études sociales.

Les misères qu'engendre la guerre, et les crises alimentaires qui trop souvent en sont la conséquence, furent aussi l'objet des études de Cobergher; il fixa bientôt l'attention des jurisconsultes par la publication d'un mémoire sur l'organisation des Monts-de-Piété.

Son projet fut adopté; le Gouvernement lui confia l'administration de ces établissements et le nomma intendant général de toutes les fondations de ce genre. Il alla lui-même fonder le Mont-de-Piété à Bruxelles au commencement du XVII[e] siècle et en érigea successivement à Anvers, Malines, Tournay, Bergues, Valenciennes, Cambrai, Bruges, Lille, Douai, Namur et Courtrai.

Cobergher examina aussi les diverses causes qui engendrent la misère parmi la classe ouvrière; en première ligne il cite l'intempérance. C'est dans ses écrits que nous trouvons le premier cri d'alarme, celui de *guerre aux cabarets*.

Mais la plus grande entreprise de Cobergher, l'une des plus belles qu'ait conçue et exécutée le génie de l'homme, est celle dont nous allons parler.

Jeune encore, allant de Rome à Naples, il avait traversé des marais immenses, connus sous le nom de Marais Pontins, plaine insalubre où le sommeil est funeste et donne la fièvre; son génie bienfaisant avait immédiatement reporté sa pensée vers la mère patrie. Un marais, moins étendu mais non moins redouté par les populations voisines, existait alors entre Furnes, Bergues et Dunkerque; l'air pestilentiel qui s'en exhalait enveloppait une grande étendue de cette contrée; des fièvres intermittentes y décimaient périodiquement les habitants à deux ou trois lieues à la ronde. Ce marais était désigné sous le nom de *Moëres* (mot dérivé du flamand, *moere* ou *moeras*). Les *Moëres* étaient deux lacs qui existaient encore au commencement du XVII[e] siècle dans la Flandre maritime.

A son retour, Cobergher se livra à de longues et consciencieuses études ayant pour but le dessèchement de ce marais, désigné sous les noms de grande *Moëre* et de petite *Moëre* et qui couvrait une superficie de trois mille hectares et exhalait, comme nous venons de le dire, des miasmes, sources d'épidémies qui dépeuplaient la contrée. Les années 1620, 1621 et 1622 furent consacrées à ce grand travail et, à la surprise générale et aux acclamations de toutes les populations accourues, cet immense marais se trouva desséché. *(Flandria illustrata. Sanderus.)*

D'une vaste nappe d'eaux stagnantes, on vit surgir une plaine d'une superficie de trois mille deux cent cinquante-cinq hectares, qui bientôt se couvrit de fermes comme par enchantement. Cobergher, dès ce jour, devint un homme de génie, et sa gloire fut proclamée par ceux mêmes qui l'avaient traité de fou.

Nous serions injuste de passer sous silence d'autres travaux du savant ingénieur, travaux d'une moindre importance, il est vrai, si on les compare au dessèchement des *Moëres*, mais qui n'en sont pas moins des titres réels à la reconnaissance publique. Dès l'année 1610, et avec le concours des propriétaires, il dessécha des étangs qui rendaient presque inhabitables une grande partie du territoire de Termonde, de Lokeren et de Saint-Nicolas. Il conçut un projet plus important encore, ce fut de mettre en culture les landes du pays de Waes, aujourd'hui le jardin de la Belgique, et qui étaient alors non seulement incultes, mais peuplées de loups et de renards.

Cobergher eut beau prouver dans un remarquable mémoire que le sol du pays de Waes, quoique couvert de bruyères, pouvait être utilisé pour la culture des plantes fourragères et des céréales, son travail fut envoyé par les archiducs aux académiciens de l'époque, qui traitèrent, dans leur haute sagesse, le projet de chimérique, et retardèrent ainsi de plus d'un siècle la culture d'une des plus belles plaines de la Flandre.

Cobergher, peintre de talent, architecte distingué, administrateur éminent, illustre ingénieur, était aussi un écrivain remarquable. On cite de lui des mémoires sur la *Peinture*, l'*Architecture* et même sur la *Numismatique*.

Cobergher mourut à Bruxelles en 1630 et fut inhumé dans le couvent des Frères Mineurs. Son mausolée fut détruit lors du bombardement de Bruxelles, en 1695, par les Français. (Voir *Cobergher*, par P. BORTIER.)

HENRI VAN HAVERMAET.

LA CONSERVATION DES MONUMENTS

BELGIQUE

La conservation des monuments au Conseil provincial du Brabant



Cette intéressante question de la conservation des monuments, menacés tous les jours par le vandalisme officiel ou privé, a été récemment portée à l'ordre du jour du Conseil provincial du Brabant, par l'honorable conseiller M. Vanderlinden.

En remerciant vivement celui-ci de son excellente initiative, nous nous empressons de donner *in extenso*, le discours qu'il a prononcé et les observations que ce dernier a suscitées :

M. Vanderlinden. — Messieurs, tous les membres du Conseil sont convaincus de l'intérêt majeur qui s'attache à la conservation des monuments du passé ; et quand je dis monuments, je ne parle pas seulement de nos églises et de nos hôtels de ville ; je fais également allusion aux œuvres de peinture et de sculpture, ainsi qu'aux innombrables objets d'art qui sont le produit de l'industrie nationale et dans lesquels nos artisans de tous genres ont excellé. Les productions de l'art flamand, je n'ai pas besoin de le dire, sont universellement admirées et remplissent les musées de l'Europe.

Beaucoup d'œuvres intéressantes et méritoires, des chefs-d'œuvre même restent inconnus : les uns placés dans des églises ou dans des salles d'hôtels de ville de localités secondaires, où personne ne les a jamais signalés, les autres enfouis dans des armoires ou cachés dans des greniers dans lesquels le temps achève de les détériorer et de les perdre à jamais. Il y en a qui viennent au jour dans des expositions comme celles de 1880 et 1888, où ils font sur le public l'effet de véritables révélations.

Je citerai, par exemple, le magnifique retable de Lombeek-Notre-Dame, le chandelier pascal de Postel, les œuvres d'orfèvrerie de frère Hugo, et bien d'autres encore. Il arrive aussi que des brocanteurs à la main heureuse acquièrent de véritables trésors qui risquent dès lors d'être perdus pour le pays. Tout récemment, l'Etat a pu acquérir pour le musée de la porte de Hal, de magnifiques fonts baptismaux qui avaient été aliénés dans de semblables conditions. J'ajoute que le fait ne s'est pas passé dans la province de Brabant.

Ces aliénations se font de la manière la plus naturelle et la plus inoffensive du monde. Les administrations qui disposent de ces objets, ont le droit incontesté et incontestable de vendre leur vieux mobilier hors d'usage. Mais elles n'ont pas celui de disposer des objets d'art, si ce n'est moyennant une autorisation préalable. Or, comment feront-elles la distinction ? Il faudrait qu'elles fussent parfaitement renseignées ; et malheureusement, la connaissance des choses anciennes est des moins répandue.

La preuve en est dans le nombre fort peu considérable de demandes relatives à la restauration d'objets d'art, et qui se produisent à l'occasion de l'article 107 ; ce n'est que de très loin en très loin qu'on sollicite un subside pour la restauration d'une belle œuvre d'art. Cependant, je préférerais voir consacrer l'argent de la province à des dépenses de cette nature, qu'à subsidier une foule de sociétés plus ou moins dramatiques, dont le caractère artistique est souvent fort contestable. J'estime que tous les pouvoirs publics ont le devoir de se préoccuper de cette situation ; il convient de faire connaître au public, les œuvres d'art qui existent dans le province; les signaler, c'est faire le premier pas dans la voie de leur conservation.

Il existe une Commission royale des monuments, en vue de la conservation et de la restauration des objets d'art et des monuments artistiques et archéologiques. Mais cette Commission des monuments a le tort d'être une commission ; et combien j'aimerais mieux voir créer un corps de fonctionnaires spéciaux, chargés de s'enquérir par leur seule initiative de l'existence des œuvres d'art et de veiller à leur conservation ; dont l'action ne devrait pas être provoquée par des demandes de subsides ou de restauration, mais qui, d'office, iraient sur les lieux pour rechercher les objets d'art et en constater l'état.

Il y a sur la matière, un règlement dont j'ai appris l'existence, je dois l'avouer, par une publication récente, faite par les soins de la Députation permanente. Le dernier recueil des règlements provinciaux contient un règlement du 28 mai 1824, sur la restauration et la conservation des objets d'art. Ce règlement, qui vient d'être publié à nouveau, est donc encore en vigueur, et je demande à la Députation permanente, de bien vouloir l'appliquer dans la mesure du possible.

L'économie de ce règlement est la suivante : il établit d'abord la surveillance des monuments et des objets d'art par l'administration générale ; il prescrit ensuite, au moins dans les localités d'une certaine importance, la composition de commissions locales. Celles-ci reçoivent la mission de faire des notices historiques qu'elles doivent transmettre aux autorités locales et aux Etats-Députés. Enfin, à défaut de ces commissions locales, ce sont les commissaires d'arrondissement qui en remplissent l'office.

En 1847, un fonctionnaire des plus distingués, qui était alors gouverneur de cette province, M. Liedts, a fait un catalogue des objets d'art qu'on lui avait signalés ou qu'il avait découverts lui-même dans la province; mais je ne crois pas faire tort à cette œuvre, en disant qu'elle est surannée, qu'elle est incomplète, et qu'elle a le grave défaut d'être inconnue. Je pense donc qu'on ferait chose utile en complétant ce catalogue et en le rééditant. On attirerait, par le fait même, l'attention des autorités locales sur cette matière importante, et on pourrait les inviter à les compléter elles-mêmes.



Par une circulaire du 29 septembre 1885, le ministre des beaux-arts de l'époque, M. de Moreau, a appelé le contrôle de toutes les autorités sur cette question, et c'est depuis lors que nous avons le plaisir de lire presque annuellement dans le rapport de l'honorable commissaire d'arrondissement de Bruxelles, les intéressantes observations que ce fonctionnaire a pu faire dans ses tournées, à l'occasion d'autres devoirs de sa charge. Je dois relever une lacune, à cet égard, dans le rapport des autres commissaires d'arrondissement de la province. Non sans doute qu'ils aient négligé de se conformer aux instructions qu'ils ont reçues; mais il serait utile de mentionner dans leurs rapports, annuels le résultat de leurs constatations. De semblables renseignements gagneraient beaucoup à être publiés et vulgarisés le plus possible. Les objets d'art doivent rester où ils sont; quoi qu'il en soit de la question de propriété de ces objets, on ne peut pas en dépouiller les monuments dont ils font l'ornement souvent depuis des siècles. L'existence d'œuvres d'art disséminées partout est d'ailleurs, selon moi, le meilleur moyen de favoriser la vulgarisation des idées artistiques.

A côté de cela, il y a les musées locaux, et comme couronnement la collection réunie par l'Etat dans le Palais du Peuple qui va s'ouvrir au Parc du Cinquantenaire. Il concentrera tous les produits artistiques; il réunira les spécimens du travail de toutes les écoles, et dans tous les genres : bois, cuivres, tapisseries, orfèvrerie, etc.; bref, les nombreuses productions qui mettent nos artisans au premier rang. Certes, le travail de collationnement dont je parle viendrait compléter de la manière la plus heureuse notre histoire du travail national. Un dernier mot, Messieurs, qui rentre plus spécialement dans le cadre de l'article 107.

Au cours de l'année 1887, la fabrique de l'église d'Opwyck s'est adressée à la Province dans les circonstances que voici. Cette église renferme trois tableaux de Crayer; ils sont très remarquables et ont été reconnus comme tels par la commission des monuments, qui s'en est occupée en 1862, 1863 et 1864. A cette époque, ces tableaux ont été rentoilés et restaurés. Il se fait que le travail a été mal exécuté, et aujourd'hui il faut le recommencer; cette nécessité a été constatée par des artistes fort experts en la matière. Un peintre d'Anvers, qui dans le temps a restauré les Van Dyck du musée de cette ville, a évalué le coût de leur restauration à 2,700 fr. La fabrique s'est alors adressée à la Province par la voie du commissariat d'arrondissement, à l'effet d'obtenir les autorisations nécessaires ; elle a rappelé sa demande à différentes reprises, tant à la Commission des monuments qu'à la Province, mais jusqu'ici elle n'a pas obtenu de résultat.

Je prie donc l'honorable Gouverneur de vouloir faire rechercher dans les bureaux où en est cette affaire ; il serait vraiment déplorable que ces tableaux de valeur vinssent à tomber dans un état de délabrement complet.

M. le Gouverneur.— Je regrette que l'honorable membre ne m'ait pas prévenu de la question qu'il comptait m'adresser aujourd'hui. Je ne puis me rappeler toutes les affaires qui me passent quotidiennement sous les yeux, et je ne me souviens absolument pas de la demande qui m'aurait été adressée par la fabrique d'église de la commune d'Opwyck. Je prendrai des renseignements à cet égard.

Quant à la question très intéressante qui a été soulevée par l'honorable membre, au sujet de la formation d'un inventaire des œuvres d'art existant dans les communes de la province, l'administration provinciale s'est occupée de cet objet à différentes reprises. Il s'agirait de contrôler et de compléter l'inventaire qui a été dressé il y a quelques années. Le collège le plus compétent pour faire ce travail, c'est le comité des correspondants de la Commission des monuments; il ne demanderait pas mieux que de s'en charger; mais cette besogne exige des déplacements nombreux et coûteux; or, le budget de la province comprend un crédit de 400 francs seulement pour les frais de route et de séjour des membres de ce comité; il n'est guère possible de faire beaucoup de voyages avec des ressources aussi restreintes. Au surplus, la question n'est pas perdue de vue; ainsi que le disait fort bien l'honorable membre, M. le commissaire de l'arrondissement de Bruxelles a soin, lors des fréquentes tournées qu'il fait dans les communes de son ressort, de s'occuper avec intelligence de la recherche des objets d'art pouvant se trouver dans des églises. Sa compétence lui facilite ces recherches. Mais je ne vois pas de raisons pour que son exemple ne soit pas suivi par ses collègues des arrondissements de Louvain et de Nivelles, et je m'engage volontiers à leur recommander de porter leur attention sur cet intéressant sujet.

M. Vanderlinden. — Je remercie l'honorable Gouverneur des explications qu'il a bien voulu me fournir. En ce qui concerne les tableaux de la commune d'Opwyck, si je ne l'ai pas prévenu, c'est que j'ai voulu simplement attirer son attention sur cet objet et lui demander d'activer la marche de l'affaire.

Si j'ai bien compris, notre honorable Gouverneur nous a dit qu'il n'a à sa disposition, pour le service spécial d'inspection dont il s'agit, qu'une somme de 400 francs. C'est absolument déplorable. Il faudrait créer une organisation sérieuse

dans un intérêt aussi supérieur que celui de l'art, et voter de ce chef, des fonds suffisants. *(Très bien!)*

Espérons qu'il en sera ainsi le plus tôt possible, et, mieux encore, que la Législature votera sans tarder une loi préservatrice que nous appelons de tous nos vœux. P. S.

FRANCE

On annonce à *la Semaine des Constructeurs* que le Moulin Jacob, situé route de Bergues, à Dunkerque, et qui date du treizième siècle, va être livré aux démolisseurs. C'était le plus ancien du département et peut-être de France, depuis la disparition, en 1876, du moulin d'Esquelbecq qui datait des croisades et qui avait appartenu aux sires de la Motte, puis à ceux de Guernoval, seigneurs d'Esquelbecq.

La population de Belfort est en émoi, d'après ce que nous apprend *le Figaro*. Il paraît que le génie militaire a décidé la démolition de la Porte de France, qui a été construite par Vauban et qui est une curiosité archéologique, dans le but de faciliter l'entrée en ville des voitures et des piétons.

Les Belfortains, désireux de sauvegarder les souvenirs qui se rattachent à ce monument, proposent de faire à droite et à gauche deux coupures qui ouvriraient une large voie à la circulation tout en respectant cette Porte de France, témoignage de la fidélité que la population de Belfort conserve aux traditions du passé.



Une journée à Anvers

Les nouvelles églises Saint-Jean et Saint-Willebrord, l'hôtel communal de Borgerhout, le nouveau Musée de peinture et l'exposition du Livre.



Anvers s'est enrichie en ces derniers temps de quelques monuments qu'il convient de signaler à nos lecteurs en attendant que nous puissions leur consacrer des études plus étendues.

C'est tout d'abord une œuvre fort importante qui se fait remarquer par une sobriété qu'on est heureux d'avoir à signaler. Nous voulons parler de l'église Saint-Jean à Borgerhout, due à la savante collaboration de MM. Beyaert et Baeckelmans, deux hommes de haut mérite, qui ont réussi à faire une œuvre réellement remarquable.

Remarquable surtout en ce qui concerne la tour, traitée avec une maestria dans laquelle on retrouve quelque chose de celle de M. Vaudremer en ses prestigieuses églises de Montrouge et d'Auteuil. La terminaison de cette tour est fort heureuse, quoique avec un tantinet de lourdeur dans le passage du carré à la partie circulaire.

L'intérieur de l'église est moins heureux. Par défaut de ressources suffisantes, il a été fait emploi de plâtre pour simuler certaines parties de la construction. L'effet est en partie rompu, d'autant qu'une couleur malencontreuse accuse ce défaut.

∴

Il est curieux d'aller voir, en sortant de cette église, un édifice religieux, lui aussi, et élevé pas loin de là par MM. Blomme frères, nos distingués confrères anversois.

Dédiée à saint Willebrord, cette dernière église présente une nef de sept travées, un transept et une abside avec trois travées.

Le tout avec déambulatoire ou bas-côté et nombreuses chapelles annexes.

Ici l'effet est très riche. La roche d'Euvile, la pierre bleue des Écaussines, les briques se marient sans avoir, dans l'effet général, cette haute distinction de l'œuvre de MM. Beyaert et Baeckelmans.

Très habile, très savante, la conception de cet édifice me fait plus sentir l'érudition de l'auteur, ses connaissances variées et très sérieuses, que ce désir de présenter un monument simple de données, mais austère et saisissant d'aspect. C'est riche, c'est pimpant et, c'est aussi, comme je viens de le dire, érudit.

On y retrouve des données comme on les a vues à Notre-Dame de Paris, dont le parti primitif a hanté la mémoire de MM. Blomme et dont on retrouve trace dans leurs façades latérales.

Nous aimons mieux la façade principale, dont nous attendons bon effet, lorsque, l'an prochain, la flèche sera achevée.

A l'intérieur, il est difficile de juger l'aspect définitif. On plafonnait lors de notre visite. Nous sommes persuadé qu'avec leur remarquable talent, MM. Blomme feront bien; mais qu'ils se gardent du plafonnage à outrance. Il y avait de si beaux appareils de briques, actuellement cachés, en leur intéressante église Saint-Willebrord.



∴

Mais puisque nous y sommes, poussons jusqu'au nouvel hôtel communal de Borgerhout, œuvre des mêmes architectes et récemment inauguré (1).

Issu des mêmes données que certains hôtels de ville élevés récemment en Belgique, cet édifice est chatoyant, miroitant et charmant d'aspect. MM. Blomme ont procédé, comme M. Van Ysendyck à Schaerbeek, de cette Renaissance de la première moitié du XVIe siècle, dans laquelle on retrouve quelque chose de la fantaisie du XVe.

Un vrai succès que leur hall intérieur, conception très heureuse et bien amenée, avec un souci du pittoresque tempéré d'esprit rationnel et pratique.

De la verve en tout cela et de l'imagination, servie par un crayon facile qui ne se lasse pas de trouver des motifs ingénieux tout en restant fidèle au style de nos contrées flamandes.

∴

Je ne sais, mais en cette ville des Rubens, des Van Dyck, des Jordaens et aussi des de Vos, j'aurais aimé à voir le Musée, ce temple consacré aux arts, conçu lui aussi dans ces données de l'art national.

Pourquoi faut-il qu'en ces parages, où d'Albe élevait en des temps douloureux, une forteresse si souvent maudite, soit érigé maintenant un édifice gréco-latin, conçu avec quelque chose du style mixte et non sans grand intérêt — lorsqu'il est manié par une main savante et habile — qui est en honneur à l'École des Beaux-Arts de Paris, et avec beaucoup d'une interprétation flamande, des poncifs classiques.

Toutes proportions gardées, il nous semble que l'effet est celui qu'aurait obtenu le crayon imaginatif des Vredeman ou des Dieterlin, s'acharnant à concevoir un temple classique de Vénus pour la Grèce ou la Rome des empereurs.

On sent l'effort en tout cela et les éléments gréco-latins ont l'air tout gênés en cet ensemble de données contradictoires.

Le mélange de l'archivolte et de la plate-bande ne se fait qu'au prix d'une grande habileté, et si celle-ci n'est pas obtenue, l'effet est rompu et l'esprit ne se satisfait pas de cet irrationalisme.

La conception de la façade principale dans son motif central ne manque pas d'allure et donne idée de ce que produit un projet de grand prix exécuté, mais les arrière-corps ornés de loggias dont rien ne vient légitimer l'emploi et qui sont — vues de l'angle du monument — d'un effet bizarre, enlèvent une partie de ce que le parti général aurait de grandiose.

Les façades latérales présentent deux pavillons d'angles qui ne se légitiment guère et dont les immenses verrières de ne se rationalisent pas dans l'ensemble du plan, puisqu'elles n'éclairent que des locaux très secondaires.

Il y a aussi, pour orner les immenses pleins de ces façades, abus de lignes horizontales et peu de recherche décorative.

Quant à la façade postérieure, elle abrite un bâtiment d'administration d'une ampleur à donner le vertige.

Que diable va-t-on loger dans ces immenses salles?

C'est bien beau la symétrie qui amène les architectes à semblables résultats, mais comme j'aime mieux les maîtres des temps passés qui savaient faire grand sans chercher, sous prétexte d'unité, d'harmonie, de juste pondération, une symétrie obtenue par une entorse à la raison.

∴

L'entrée dans le monument se fait par des portes cintrées de goût borrominien et qui donnent accès à un vestibule fort surbaissé, couvert par une voûte en anse de panier. Il y a là comme un souvenir du premier vestibule de l'Opéra de Paris.

On accède ensuite au grand escalier, orné (?) des trop fameuses peintures de De Keyser, qui a voulu refaire Delaroche sans en avoir le talent.

En face, une large baie percée sous l'escalier, soutenu à cette place par des cariatides, mène aux galeries de l'œuvre photographiée et gravée de Rubens (aile gauche) et à une minable collection de sculptures (aile droite), où l'on voit même un buste... à lunettes de fer blanc!

Revenons à l'escalier De Keyser, qui ne manquerait pas

(1) Nous sommes persuadés que nos lecteurs verront avec plaisir cet édifice figurer dans nos premières planches de notre seizième année. Nous aurons occasion alors de revenir plus au long sur cette intéressante construction.

d'une certaine grandeur, si l'effet n'en était pas détruit par une polychromie vraiment désastreuse.

Il semble que, pour la décoration d'un monument de cette importance, on aurait dû faire appel à un homme de haute valeur comme *décorateur*, et non pas à un *peintre en bâtiments*, qui, malgré ses efforts, n'est arrivé qu'à gâter les effets architecturaux de l'édifice.

A propos de ceux-ci, observons que de parti pris, semble-t-il, les architectes du Musée d'Anvers ont sacrifié au bon placement des tableaux, les effets d'ensemble qu'il eût été possible d'obtenir, et qu'a trouvés avec succès Basevi, dans le beau Fitz-William-Museum de Cambridge.

C'est ainsi qu'arrivé au haut de l'escalier De Keyser, le visiteur entre par un étroit passage, dans une salle de médiocre importance, et puis ensuite dans la salle de Rubens, qui est comme la salle d'honneur de l'édifice.

Les tableaux en sont peut-être mieux exposés, mais comme architecte, nous eussions désiré un peu plus d'emphase et de splendeur.

***

Une justice à rendre aux architectes du Musée d'Anvers, c'est que l'éclairage des salles est excellent, et bien supérieur par exemple, à celui du Musée des Beaux Arts de Bruxelles.

Aucun miroitement sur les tableaux; tous placés en excellente lumière et en bonne place.

En certains endroits, devant le merveilleux Quentin Metsys, entre autres, les sophas cachent un peu les tableaux, et heurtent par leur hauteur et surtout leur ton criard.

Ces sophas, et c'est là ce qui excuse leur placement, abritent les serpentins du chauffage et les valves de ventilation.

Tout le système de chauffage combiné avec l'aération, est inspiré, nous dit-on, par le système à eau chaude du docteur Böhm, adopté par von Hasenauer dans son Musée de Vienne.

L'installation d'Anvers a été très bien exécutée par M. Schaeffer, de la même ville.

Le renouvellement complet de l'air se fait toutes les 30 minutes, par des valves dissimulées dans la décoration des salles.

La production de l'eau chaude est assurée par de puissants générateurs, placés dans les souterrains.

***

Mais revenons à la salle Rubens, qui est fort grande, et fort élevée, par rapport avec ses autres dimensions.

En tournant le dos à la façade du monument, nous arrivons dans la salle Van Dyck, et puis, à droite, dans les galeries de l'art ancien et des tableaux historiques, tandis qu'à gauche se trouve l'art moderne, qui contourne tout le vestibule De Keyser.

Tout cela est intéressant à parcourir, et le placement des tableaux est fait avec art et bon goût.

Un regret, cependant. La prestigieuse galerie Van Ertborn est placée dans une salle trop peu éclairée, et c'est grand dommage pour le visiteur qui ne peut, à son gré, admirer les merveilles qui s'y trouvent.

Ajoutons — nos lecteurs le savent déjà — que le nouveau Musée a été élevé par MM. Winders et Van Dyck, architectes, à Anvers.

***

Et maintenant, pour terminer dignement cette journée bien remplie (on en conviendra), allons visiter l'Exposition du Livre, proche voisine du Musée, et dont notre confrère, M. Hasse, architecte, a été quelque peu la cheville ouvrière en sa qualité de secrétaire du Comité.

Nous y retrouvons beaucoup de nos grands éditeurs de livres d'art, et parmi eux la maison Ch. Claesen, qui expose entre autres beaux ouvrages, *l'Émulation*, dont il ne convient pas que nous parlions davantage, et pas loin de là, M. Lyon-Claesen, qui nous montre son édition des *œuvres de M. Beyaert*, les *tours et tourelles* de notre ami et confrère, M. Jean Baes, deux des publications les plus remarquables éditées en Belgique, et les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*.

L'art du livre semble être en progrès en Belgique, grâce aux inspirations que puisent nos éditeurs dans les éditions des Alde, des Estiennes, et aussi et surtout plutôt, dans celles des Plantin, des Moretus, des Elzévier et des Badius.

Conseillons à MM. A. et P. Vanderborght de joindre à leurs spécialités, fort recommandables, des séries de lettrines, bandes et culs-de-lampe, inspirés par ces maîtres de la typographie.

Parmi les Belges fort méritants, citons encore MM. Hector Manceaux, les Sociétés Saint-Jean et Saint-Augustin, qui montrent leur belle *Revue de l'art chrétien*; Émile Bruylant, qui expose, entres autres, sa réédition de *la Belgique illustrée*; et enfin, les Trappistes de Westmalle, dont les livres liturgiques sont dignes d'être remarqués.

M. J. Maes expose les bonnes planches de l'ouvrage de notre confrère M. Van Ysendyck; elles prouvent que nous savons aussi bien faire la phototypie que les fameux éditeurs de Dresde et de Munich.

Avouons cependant que tout cela est mis en second rang, par l'admirable exposition collective du Cercle de la librairie de Paris, qui nous montre tour à tour les beaux produits des presses de MM. Firmin Didot, Hachette, Mame, Boussod-Valadon et Cie, D. Jouaust, Plon, Nourrit et Cie, et qui présente un ensemble d'un voisinage écrasant pour les autres exposants.

***

Le catalogue de l'exposition du Cercle, admirablement imprimé par la maison Dumoulin et Cie, nous donne de bien intéressants détails sur cette société depuis 1847, date de sa fondation.

Chaque maison de librairie ou d'imprimerie y est l'objet d'une notice.

Nous y relevons d'intéressants détails sur les maisons citées plus haut et encore sur celles de MM. Calmann-Levy, Chardon aîné, Ch. Claesen, Colin, Danel, Delagrave, Delalain, Hennuyer, Hetzel, Jouvet, Lahure, Levasseur, etc., etc.

Le volume très artistiquement édité, est orné du sceau de la ville d'Anvers (XIIIe siècle), des marques de Christophe Plantin (1547 et 1585), revêtues la première de la légende *Vitis vera Christus* et l'autre de la devise *Labore et Constantia*, et enfin des marques de Sébastien Cramoisy, imprimeur à Paris (1585-1669), de Robert Estienne (1504-1564) et de Hugues Barbou, libraire et imprimeur à Bourges au XVIe siècle.

Celui-ci avait pour devise *Meta laboris Honor*, devise toujours juste, puisque les beaux travaux des membres du Cercle de la librairie, leur procurent à l'Exposition d'Anvers, de l'honneur, non-seulement auprès des dilettantes de la typographie, mais aussi auprès de la masse du public.

Notre pays doit bien se tenir pour lutter contre pareille concurrence, mais aussi pourquoi n'encourage-t-on pas davantage l'industrie du livre en Belgique?

Nous avons des dessinateurs habiles, qui ne demandent qu'un soutien plus efficace de la part du public, pour faire aussi bien que les excellents éditeurs français.

Mais dame, en ce beau pays, on est regardant à ses rouges liards, et le souci de répondre au goût du public, en produisant le livre à bon marché, fait oublier celui dont on peut dire : c'est une œuvre d'art, ce qui est aussi un mérite, croyez-le, Belges, mes frères!

PAUL SAINTENOY.

Expositions locales de Schaerbeek et de Saint-Gilles (Bruxelles)



Ces deux importantes communes de la capitale belge ont tenu à montrer de quelles immenses ressources commerciales, industrielles, scolaires et mêmes artistiques, elles disposaient, en organisant, chacune de leur côté, des expositions uniquement formées de produits locaux.

Schaerbeek comptait 529 exposants, et Saint-Gilles 272; chacune d'elles a droit à un même contingent d'éloges, car si l'une l'emportait par le nombre, l'autre avait son grand succès d'arrangement et de bon aspect riche et pittoresque.

Il ne nous paraît pas nécessaire de faire une incursion sur le terrain industriel, en rendant compte de l'art décoratif exposé, ni de parler beaucoup de l'enseignement artistique peu représenté à Saint-Gilles, tandis qu'à Schaerbeek, l'école Saint-Luc occupait non sans intérêt trois salles, curieuses à parcourir, et l'École communale de dessin avait envoyé de nombreux dessins à l'estompe et au trait, d'après modèle graphique et d'après la bosse, sans doute pour prouver qu'il y a mieux à faire en ces matières.

Pourquoi donc Saint-Gilles et Schaerbeek n'ont-elles pas, comme Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode et Molenbeek, un enseignement complet des arts décoratifs? Il y a là une lacune à combler.

Arrivons maintenant aux sections d'architecture.

A Schaerbeek, on y comptait 13 exposants.

Citons de M. Jaumot son hospice de vieillards, à Woluwe-Saint-Lambert, et une maison, rue Floris, ne manquant pas d'élégance; de M. Th. Fumière père, des photographies d'œuvres déjà connues, et de M. Armand Fumière fils, des dessins industriels gentiment touchés; de M. Franken, un grand projet pour les bains de Sofia, et une maison de cam-



L'ÉMULATION

1890 ORGANE DE LA Ste Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE XVe ANNÉE

Façade

Plan

Coupe

... ESEN à Liège

MAISON AVENUE LOUISE BRUXELLES

(1888)

ARCHte J DE VESTEL

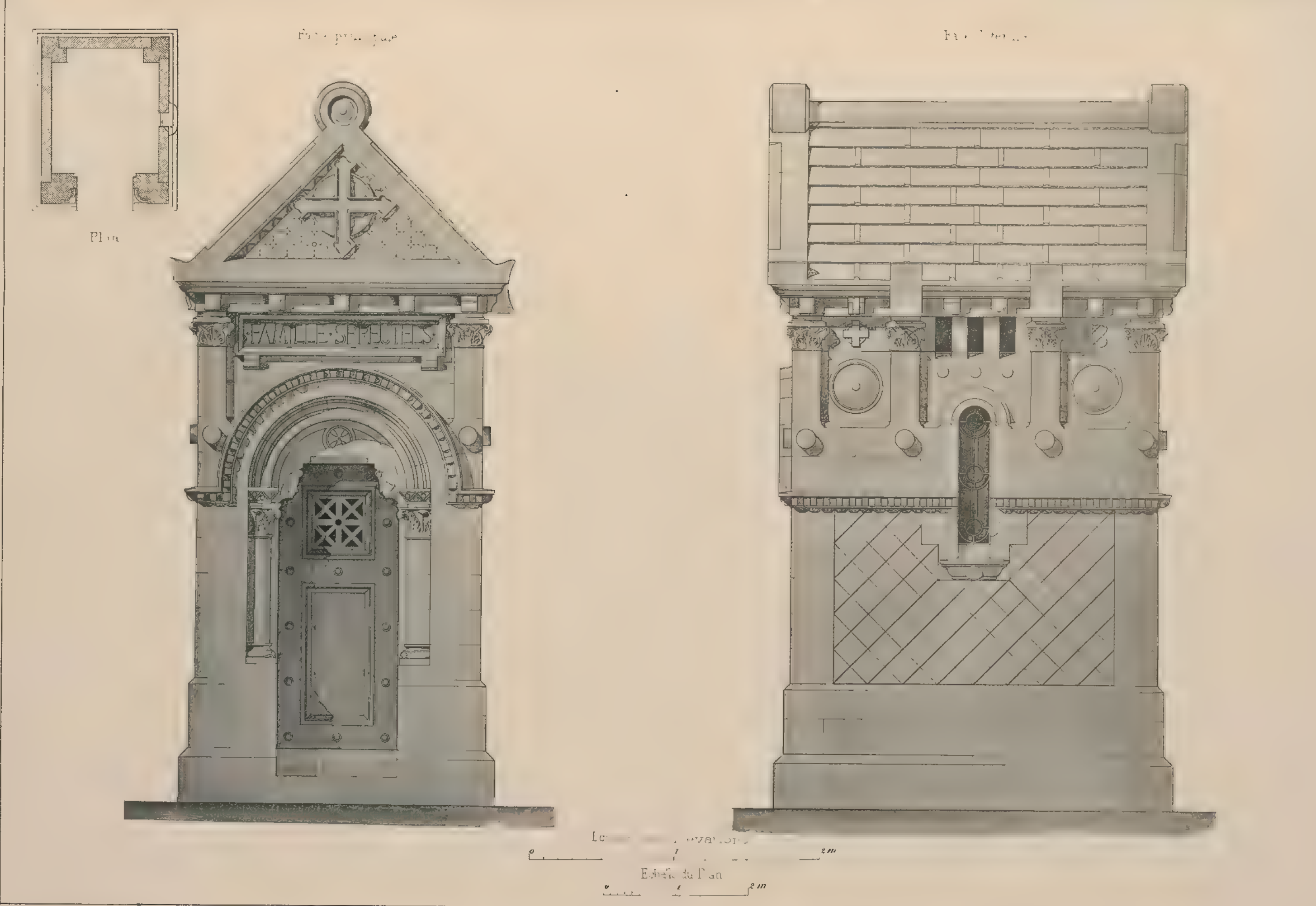


PL 46

MAISON AVENUE LOUISE A BRUXELLES

1888

ARCH^TE J DE VESTEL



Imp. CH. CLAESEN à Liège

PL. 47

TOMBEAU DE FAMILLE AU CIMETIÈRE D'IXELLES

1890

ARCH^te PAUL SAINTENOY



[illegible] PL 48

TOMBEAU DE FAMILLE AU CIMETIÈRE D'IXELLES

[illegible]

ARCHITECTE PAUL SAINTENOY

pagne, un peu trop crénelée, pour les environs de Bruges, et enfin, de M. Van Roelen, diverses constructions exécutées en Campine, et bien présentées, en des dessins précis et composés non sans logique et esprit rationnel. Un peu plus de laisser aller serait même, en certains morceaux trop uniformes, nécessaire.

M. Paul Saintenoy, mon cher secrétaire de la rédaction à *l'Émulation*, me pardonnera, si je n'ajoute rien aux diverses et toujours aimables mentions dont son *hôtel de ville* et son *étude de polychromie religieuse* ont été l'objet en ces colonnes.

Passons maintenant à Saint-Gilles, où la section d'architecture comprenait 9 exposants.

Citons de M. Van Ysendyck, un cadre de constructions diverses, exécutées en ces dernières années par notre excellent confrère, bien connu de nos lecteurs; de M. Édouard Parys, son *Café des Trois Suisses*, artistiquement décoré par M. Henri Baes, et présenté en de jolis dessins; de M. Quetin, des écoles et un projet d'observatoire, fait en collaboration avec M. Chauvelot; et enfin, les envois divers de MM. Guillaume Segers et Albert Dumont.

Telles étaient — en oubliant quelques noms... qui ont tout fait pour cela — les sections d'architecture de ces deux expositions locales, dont Ixelles avait donné le type, il y a deux ou trois ans.

Exemple qui est encore bon à imiter dans l'avenir.

X.....





L'Exposition Universelle à Chicago

Il parait que cela ne va pas tout seul, à Chicago, à en juger par l'extrait suivant d'une correspondance américaine, adressée à *la Semaine des Constructeurs* :

Si jamais affaire a mal justifié le dicton qu'en Amérique, tout va vite, c'est assurément l'Exposition de Chicago. Voici bientôt un an que la « Foire du monde », comme on dit ici, est chose arrêtée, et pas loin de six mois que Chicago l'a emporté sur New-York dans l'âpre compétition qu'avait fait naître le projet entre ces deux grandes cités. Or, on en est à peu près au même point que le premier jour. Le temps s'est passé en querelles de politiciens, mal chronique de ce pays, et en intrigues de propriétaires de terrains; si bien qu'il y a trois semaines, l'emplacement n'était pas même choisi.

La commission directrice de l'Exposition a fait quelque besogne depuis; mais est-ce de bonne besogne? C'est une question sur laquelle les avis sont fort partagés; ou plutôt, les critiques sont beaucoup plus nombreuses que les éloges. Elles sont particulièrement vives dans le camp des architectes et des ingénieurs, et la narration qui suit vous donnera probablement l'idée que la fumée sort d'un feu bien nourri.

L'emplacement définitivement adopté par la Commission directrice dans le courant du mois d'août et ratifié de suite par le conseil de la ville de Chicago et par la législature de l'Illinois est double. La « Foire » est scindée en deux tronçons. L'un sera établi sur le « Lake Front », sorte de large boulevard au bord du lac Michigan; l'autre, composé des machines, du bétail et de l'agriculture, occupera une partie (encore aujourd'hui en friche et marécageuse) de Jackson-Park, qui est, si vous voulez, quelque chose comme le Bois de Boulogne de « la cité la plus progressive du monde à la fin du dix-neuvième siècle », ainsi que Chicago se qualifie. Il y a trois bons milles entre les deux endroits, ce qui fait à peu près cinq kilomètres en mesure française. Vous pensez bien que cette division fera mieux l'affaire des propriétaires de terrain que celle de l'Exposition.

A Chicago, le drainage et l'aménagement du sol pour construire est toujours chose très difficile; une partie du pays flotte littéralement sur un lac souterrain de boue. Pour inspecter à ce point de vue l'emplacement de Jackson-Park, on s'est adressé après coup à M. F.-L. Olmsted, architecte-paysagiste, une autorité. Examen fait, M. Olmsted déclare maintenant que les dépenses d'appropriation du site seront énormes et qu'on ne pourra quand même pas arranger une superficie assez grande pour toutes les constructions nécessaires. Quant à la section du « Lake Front », deux compagnies du chemin de fer, qui ont des lignes de ce côté et auxquelles on avait oublié de songer, élèvent des difficultés qui ne se résoudront qu'à force d'argent.

Le mauvais effet produit dans le public par ces imprévoyances n'est pas atténué, bien au contraire, par les résolutions prises par la Commission directrice sur le système à suivre pour les plans et l'exécution des constructions. Sous le prétexte que le temps presse aujourd'hui, la Commission a décidé de nommer un état-major, composé d'un architecte, d'un architecte-paysagiste et d'un ingénieur en constructions. Ces trois généraux détermineront le plan et le caractère général des ensembles et des bâtiments, dont le dessin et l'exécution seront confiés ensuite à des architectes et à des ingénieurs en sous-ordre. Naturellement, cette organisation exclusive de toute concurrence est attribuée dans le public au désir de favoriser telles personnalités qu'on nomme tout haut. On prétend même qu'à l'heure actuelle, où l'état-major n'est pas encore nommé (il le sera quand vous publierez cette lettre), l'ingénieur en chef désigné d'avance a déjà ses plans en train. Aussi, les protestations ne manquent-elles pas. Une pétition d'architectes et d'ingénieurs de toutes les parties du territoire de l'Union est en circulation, indiquant un mode de concours par lequel on pourrait réunir dans le temps le plus court des plans dignes d'une grande manifestation nationale, tout en donnant à tout le monde une satisfaction légitimement attendue. Si Chicago possède des architectes de premier ordre, il n'en manque pas non plus dans les États de l'Est et ailleurs; refuser d'avance leurs services, c'est priver l'Exposition du concours d'une très grande variété de talents.

Mais la Commission directrice a son siège fait, et n'y changera probablement rien.

La conservation des monuments de l'Exposition Universelle de Paris

Par suite du vote de la loi relative à la conservation des monuments de l'Exposition universelle de 1889, la physionomie définitive du Champ-de-Mars sera la suivante, d'après *l'Artiste*, auquel nous devons ces intéressants détails :

Le palais des Beaux-Arts et celui des Arts libéraux subsisteront. Dans le premier, il est question d'installer le musée de l'Union centrale des Arts décoratifs; un projet de bail a été arrêté entre MM. Alphand, directeur des travaux de la ville, et Antonin Proust, président de l'Union centrale; d'après ce projet, cette dernière payera, pour la location du palais, un prix annuel de 30,000 francs. Cette convention est faite en réservant, d'une part, l'approbation du conseil municipal, de l'autre, l'assentiment du conseil d'administration de l'Union centrale. A son tour, l'Union centrale recevrait, chaque année, de la Société nationale des Beaux-Arts, une somme de 15,000 francs pour la location de la partie du palais occupée par le Salon du Champ-de-Mars. Quant au palais des Arts libéraux, on y organisera des concerts, des bals, des fêtes de bienfaisance, des représentations théâtrales, des concours orphéoniques, etc.

Le parc actuel, avec ses pièces d'eau, ses massifs, ses pelouses et ses ombrages, la tour Eiffel, la fontaine monumentale de Coutan, le Dôme central, la galerie de trente mètres et celle des machines seront également conservés. Tout cela modifiera avantageusement l'aspect du Champ-de-Mars, qui mettait autrefois un véritable désert dans ce quartier de Paris; mais, en revanche, c'en est fait de la belle perspective de l'Ecole militaire, dont la façade monumentale disparaît derrière les énormes travées de la galerie des machines.



CONCOURS

Concours pour le Grand Prix de Rome de France

Le *Journal des Débats* nous apporte d'intéressantes appréciations sur ce concours.

« Il s'agissait, d'après le programme que nous résumons, de « consacrer un monument à la mémoire de la sainte fille qui chassa l'étranger, sauva la France et mourut en martyre ».

« Le temple de sa gloire doit s'élever au lieu de son supplice; il doit devenir le but d'un véritable pèlerinage national, destiné à perpétuer le souvenir des héros de la vieille France et de la nouvelle, de tous ceux enfin qui donnèrent leur vie à la patrie.

« Le monument doit s'élever sur une colline, au bord d'un fleuve; de larges avenues d'arbres séculaires y conduisent. On y accède par une série de terrasses et de portiques. Un magnifique escalier, à « révolutions pittoresques » (comme à l'Opéra), doit s'élever jusqu'au parvis que dominera un sanctuaire consacré à Notre-Dame-des-Victoires.

« Ce temple commémoratif et ce sanctuaire devront être aussi « un lieu de promenade », les avenues basses restant seules accessibles aux voitures... »

Donc, trois parties bien distinctes : un parvis, le monument de Jeanne (statue équestre), et, couronnant le tout, un temple à Notre-Dame-des-Victoires.

Mais ce n'est pas tout. Il faudra y adjoindre :

1° Une enceinte réservée renfermant les statues des saints et des saintes, des rois et des reines qui ont fait la France ;

2° Un portique « somptueux » avec des bas-reliefs représentant la vie de Jeanne d'Arc ;

3° En ailes, à gauche et à droite, deux grandes salles destinées à servir de musées historiques, et de larges portiques avec représentations des batailles nationales, — de telle sorte que, de la base au sommet du monument, l'histoire patriotique de la France soit inscrite tout entière.

J'ose dire que jamais plus beau sujet ne fut proposé dans un programme plus mal conçu, plus inutilement chargé. L'architecte qui l'a rédigé a dû penser à la fois au temple de la Victoire Aptère et à la Pinacothèque, au palais de Longchamp, au Panthéon et au musée de Versailles, et il a si bien compliqué et surchargé le thème proposé que les concurrents, absorbés et empêtrés dans leur programme, n'ont pas eu le loisir de penser à leur sujet.

Aucun des projets n'a le caractère franchement national qui pourtant serait ici plus que partout désirable... Vous y trouverez des portiques ioniques ou corinthiens, à entablements trop lourds, des temples hexastiles, des souvenirs de Saint-Augustin, du Panthéon, de la porte Saint-Denis, du Château d'Eau de Marseille, du Trocadéro, de la Chapelle expiatoire ; des arrangements plus ou moins compliqués et tapageurs (le plus brillant, n° 5, pourrait être exécuté en décor pour une féerie) ; pas un qui réponde vraiment à ce qu'on attendrait d'un pareil sujet, pas un qui ait l'air de se douter qu'il exista, jadis, une architecture française, où l'histoire, l'esprit et l'âme du pays de Jeanne ont marqué leur empreinte. Si la Pucelle pouvait, avec les yeux de l'esprit, voir toutes ces imageries faites sous l'invocation de sa mémoire, elle ne reconnaîtrait plus les chères saintes qui lui apparurent « comme on les peint dans les églises » et, devant tant de marbres entassés et de colonnes « somptueuses », elle regretterait le petit oratoire de village où quelque « ymagier » anonyme avait *engravé*, dans la pierre, les histoires naïves qui ravissaient son cœur.

A. M.

Post scriptum. Voici le jugement de ce concours :

Le Grand Prix d'architecture de France a été décerné à M. E. Pontremoli. Comme l'année dernière, il n'y avait pas eu de prix de décerné, on a décidé d'en donner deux cette année. En conséquence, un deuxième grand prix a été accordé à M. D. Sortais.

Un premier second grand prix a été donné à M. Varcollier, et un deuxième second grand prix à M. Bossis.

Concours pour la décoration de la galerie Lobau, à l'hôtel de ville de Paris

—

On se souvient que le concours ouvert, l'année dernière, par la ville de Paris, pour la décoration artistique de la galerie Lobau, demeura sans résultat. Sur le vœu exprimé par le jury de l'hôtel de ville, ce concours vient d'être rouvert.

La décoration qui en fait l'objet comprend quinze travées de voûte et deux berceaux de loggia. Les artistes auront toute liberté pour le choix et la composition des sujets et des motifs devant servir à la décoration. De plus, la coloration des parties architecturales de ladite galerie n'étant pas encore engagée, les projets devront comprendre la partie ornementale à exécuter sous la direction des architectes. Les concurrents devront produire des esquisses au dixième d'exécution pour les ensembles, sauf à les expliquer, si le caractère de la composition l'exige, par des esquisses au cinquième pour les détails. Chaque esquisse sera signée du nom de son auteur. Ces esquisses devront être déposées, contre récépissé, le 14 octobre 1890, de midi à cinq heures du soir, à l'hôtel de ville. Le jugement du concours des esquisses sera rendu, au plus tard, le dixième jour de l'exposition publique, qui commencera le 19 octobre 1890.

L'artiste qui, dans le concours au deuxième degré, réunira les suffrages du jury, sera chargé de l'exécution définitive. Le prix alloué pour cette exécution (tous frais d'ornementation, accessoires compris) est de 120,000 francs. Les autres artistes, classés suivant le mérite de leurs œuvres, recevront : le premier, une prime de 4,000 francs; le second, une prime de 3,000 francs. Le jugement définitif aura lieu dans le courant de février 1891, ainsi que nous le rapporte *l'Artiste* dans son numéro d'août 1890.

CONSTRUCTION

Exécution des maçonneries pendant les gelées

—

L'Indépendance belge traite elle aussi cette question abordée dans cette revue par notre collaborateur, M. Alph. Maukels.

Voici ce que dit, à ce sujet, l'important organe bruxellois :



« On sait que le ciment de Portland, mélangé avec de l'acide chlorhydrique ou avec une solution saturée de soude, fait prise en bloc et devient extrêmement dur : un ingénieur allemand, M. Bernhofer, a institué des expériences sur des mortiers composés respectivement de ciment de Portland et de sable, ou de chaux et de sable, avec l'addition à chacun d'eux d'une dissolution de soude cristallisée, pour déterminer l'influence de la gelée sur la rapidité de la prise.

« La composition exacte de ces mortiers était de 1 litre de ciment Portland ou de chaux, mélangés chacun avec 3 litres de sable de rivière et 2 litres d'eau contenant en dissolution 1 kilogr. de soude.

« Les expériences ont commencé à 7 heures du soir, le 9 décembre 1889, et ont été poussées jusqu'au lendemain matin 10 heures, soit pendant 14 heures 1/2. Pendant la nuit, la température est descendue à — 3°5; elle atteignait le 10, à 8 heures du matin, — 3° 15, et à 10 heures, — 2° 7. A ce moment on a enlevé les mortiers et on les a mis pendant trois heures dans un four préalablement chauffé. Après les avoir retirés, on constata que la gelée n'avait aucunement diminué leur valeur au point de vue de la prise. L'auteur considère, en conséquence, que la gelée est sans influence sur les mortiers de ce genre. Il se propose de faire d'autres expériences pour se rendre compte s'ils conservent leur dureté pendant une longue période, et pour déterminer la quantité maximum de soude à employer, car c'est cet élément qui influe le plus sur le prix. »



ARCHÉOLOGIE

—

Le Congrès historique et archéologique de Belgique

Session de Bruxelles, 1891.

—



Ainsi que divers journaux l'ont annoncé, il se tiendra à Bruxelles, l'an prochain, un important Congrès d'archéologie.

Les Comités d'organisation et d'étude sont en voie de formation, et dès à présent une grande activité règne dans le monde de savants, d'artistes et de collectionneurs, que la chose concerne.

De nombreux savants français, néerlandais et allemands ont promis leur concours effectif au Congrès, à l'occasion duquel seront organisées des fêtes qui promettent d'être fort réussies.

On parle d'une exposition archéologique, d'un concert de musique ancienne, jouée sur les instruments du musée du Conservatoire, etc., etc.

Le concours de plusieurs sociétés scientifiques de la capitale est acquis, pour l'organisation de ce VIIe Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, et la Société Centrale d'Architecture de Belgique sera représentée dans le Comité d'organisation et dans les Comités d'étude des sections par son président et son secrétaire.

Rappelons que, fondée à Anvers en 1885, la Fédération s'est réunie successivement, et avec un plein succès, à Namur, à Bruges, à Charleroi, à Middelbourg et à Liége.

Nul doute que le Congrès de Bruxelles sera tout aussi réussi, et que les autorités, comme les habitants de la capitale belge, feront avec enthousiasme les honneurs de leur ville aux nombreux savants qui assisteront à ces assises de la science.

A. N.

L'Archéologie russe

—

D'après *l'Union franco-russe*, M. le comte Louis de Fleury, le sympathique délégué de la Société archéologique de la Charente au dernier congrès de Moscou, qui habite le plus souvent en Russie, était de passage à Paris vers la fin de septembre dernier.

Il rapportait à ses commettants un rapport détaillé qui sera un tableau succinct des immenses progrès que la science archéologique fait tous les jours dans l'empire russe. M. de Fleury, qui a prononcé les deux discours reproduits dans le temps par la presse, a pris lui-même part aux travaux du congrès en lisant une étude sur les forts en terre du bassin de la Vistule et sur la station néolithique de la Kempa.

Connaissant à fond les langues slaves, il se propose de tenir les lecteurs français au courant des découvertes archéologiques et de bien préciser les caractères divers et particuliers des époques dites de la pierre dans l'empire russe, selon les provinces, par comparaison avec les époques de la pierre dans l'Occident. Il y a là des différences fondamentales qu'il est important de bien établir, sous peine d'énormes erreurs.



Recherches archéologiques en Algérie

Nous lisons dans *la Vigie* d'Alger :

« Au mois de mars dernier, un colon de Flatters, travaillant son lot de jardin, découvrait inopinément deux statues romaines enfouies dans le sol à une faible profondeur.

« Cette trouvaille, sur un terrain encore parsemé de ruines, a éveillé l'intérêt de l'administration, et l'on se dispose à effectuer des fouilles pour essayer de mettre à jour quelques nouveaux spécimens de l'art antique. A cet effet, un premier crédit de 500 francs vient d'être mis par le gouvernement général à la disposition de M. l'administrateur de la commune mixte de Ténès.

« Les travaux seront surveillés par ce fonctionnaire, justement épris des œuvres incomparables, muets témoins des âges qui virent la race latine déverser sur l'Afrique, avec ses dieux et ses lois, son génie tout-puissant et ses légions victorieuses. Sous l'habile direction de M. de Vialar, nul doute que les recherches projetées ne nous révèlent bientôt le nom mystérieux de la cité disparue dont l'emplacement de Flatters conserve de visibles vestiges.

« De prochaines découvertes, nous nous y attendons, permettront aux archéologues de recueillir un des anneaux égarés de cette chaîne si souvent interrompue de l'histoire de la domination romaine en Algérie. »

Découverte d'une villa gallo-romaine près de Poligny (Jura)

Un archéologue de Poligny (Jura) vient de faire aux environs de cette ville une découverte extrêmement intéressante pour la science archéologique. Il a eu la bonne fortune de mettre au jour des ruines de l'époque gallo-romaine d'une étendue considérable. Les fouilles, qu'il exécute lui-même, fournissent chaque jour des objets d'une curiosité toute particulière. D'un véritable stratum de poteries et de débris de toutes sortes, il a exhumé bon nombre de médailles et monnaies dont plusieurs sont d'une conservation parfaite, une magnifique petite statuette d'Apollon en bronze et divers objets du même métal. L'état peu avancé dans lequel se trouvent ses travaux ne lui permet pas d'émettre son avis au sujet de la destination de l'édifice. Les fouilles vont être continuées, d'après *le Matin*, qui nous apporte cette curieuse information.

Les dernières trouvailles d'antiquités romaines faites a Nimes

La ville de Nîmes, ainsi que le rapporte *le Petit Républicain*, a été le théâtre dans ces derniers temps de trouvailles archéologiques importantes.

C'est ainsi qu'on vient de déposer à la Maison-Carrée un don fait par M. Boissier, sculpteur, place Balore, et qui consiste en :

Un fragment de 0^m80 de longueur de corniche en beau marbre blanc et de 0^m15 de largeur, en moulures formées de raies de cœur, oves, coquilles, avec culots de fleurs et au bas des cannelures.

Il a été trouvé, en outre, dans les fouilles du nouveau lycée un fragment de sculpture, représentant environ 1^m10 de grandeur naturelle, un génie assis à cheval sur un bouc ou sur une chèvre. C'est d'un beau travail en marbre blanc, mais malheureusement mutilé au point qu'il manque le buste du sujet, la tête et les jambes de l'animal.

De plus à l'avenue de la Plateforme, on a découvert un fragment de frise romaine en marbre blanc.

On a reçu aussi un petit chapiteau, en pierre dure de Lens, qui porte au tambour une tête plus ou moins bien sculptée et dont le cou devait reposer sur une colonnette de 0^m10 de diamètre.

La longueur de ce chapiteau formé de feuilles d'un travail médiocre, permet de supposer que cette colonnette était placée contre un avant-corps.

Un manuscrit mandchou

D'après une information du *Soleil* de Paris, M. Pozdneef, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, orientaliste connu, a fait à la bibliothèque nationale de cette ville la découverte d'un manuscrit mandchou qui est peut-être unique au monde. Ce manuscrit porte la cote de 1,014 du fonds chinois ; il se compose de 161 feuillets en quatre cahiers sur papyrus de Chine, le tout dans un carton de soie couleur impériale (jaune). Composé par ordre du premier empereur de la dynastie actuelle, ce travail porte un titre signifiant : « Recueil de mots », et contient un grand nombre de mots et de phrases détachées.

L'examen de ce document a permis d'affirmer avec certitude que l'alphabet mandchou n'est pas une invention de deux savants, comme on l'a cru jusqu'ici sur la foi de données chinoises, mais qu'il a eu des époques de développement dont il est facile de suivre les diverses phases.

On relève aussi dans ce recueil des lettres, des signes anciens, inconnus jusqu'à présent, ainsi que les groupes phonétiques, dont personne ne soupçonnait l'existence, et qui étaient destinés à rendre la prononciation plus claire.

Ce document avait été acquis à la fin du siècle et catalogué sans indication relative à sa provenance ; ce sont les patientes recherches de M. Pozdneef qui ont seules éclairci son origine.

Les jardins d'Academus à Athenes

On annonce d'Athènes à *l'Indépendance belge*, que les jardins d'Academus, l'Académie de Platon, sont mis en vente. C'est un grand verger avec un petit bâtiment d'exploitation, et l'extension de la ville d'Athènes menace de l'englober. Le terrain est riche en antiquités ; on croit que l'on y trouverait aisément les ruines du temple des Muses et du Prométhée. Le prix est modeste : 62,500 francs. On rappelle, à cette occasion, qu'un riche négociant de Liverpool a dû acheter le Jardin des Oliviers, près de Jérusalem, pour empêcher le scandale de l'érection d'un grand hôtel sur ce sol sacré pour les chrétiens.

Archéologie mexicaine

LE MONUMENT DE LA « DÉESSE DE L'EAU » (1).



a statue colossale dont nous allons entretenir nos lecteurs, et qui est connue des archéologues, prend son origine dans la nuit des temps. Pendant de nombreuses années, la *Déesse de l'eau* resta cachée dans un des monticules qui s'élèvent au nord-ouest de la grande place située au pied sud de la pyramide de la *Lune*, à 500 mètres de la limite sud de la base de cette même pyramide ; sa face était tournée vers la terre.

M. Mayer, dans un opuscule qu'il écrivit sur le Mexique, parle des antiquites de Téotihuacan ; il représente cette statue la face retournée contre terre ; c'était ce qui se voyait à l'époque où Mayer fit son dessin. En 1865, lorsque Maximilien visita les pyramides et les ruines de San-Juan Téotihuacan, il s'intéressa vivement à la *Déesse de l'eau*. Non satisfait de la désignation appliquée par les indigènes à ce monument, qu'ils appelaient *mesa* (table), l'empereur nomma une commission scientifique d'ingénieurs, chargés de redresser la pierre et leur adjoignit un peloton de zouaves de l'armée française pour les seconder dans leur œuvre. De la position horizontale qu'elle occupait, la pierre fut dressée dans la position verticale. Ce changement montra que la face interne, jusque-là restée cachée, était sculptée et représentait une figure de femme. La commission fit son rapport à Maximilien, puis reçut l'ordre de transporter l'énorme monolithe à Mexico ; les frais de cette entreprise devaient s'élever auchiffre de 40,000 francs, et le transport nécessitait le concours de quelques pelotons de troupe ; les hommes devaient pratiquer les excavations nécessaires et ouvrir le chemin que le monument suivrait. Ce projet ne put se réaliser, eu égard à la phase que traversait alors l'Empire.

Depuis cette époque, la pierre a été abandonnée, oubliée presque. Les naturels du lieu, soit par le respect superstitieux qu'ils portent encore à leurs antiques idées, soit par la volonté de ne pas se dessaisir de la *pierre*, qui représentait à leurs yeux une tradition, eurent l'idée de la renverser de nouveau et de la replacer dans sa position primitive. Ne pouvant y réussir, ils songèrent à l'ensevelir sous la terre, les pierres et la fange. Ils échouèrent encore dans cette tentative, et ne réussirent qu'à recouvrir la statue de terre et de cailloutis dans sa longueur, laissant toutefois la tête à découvert.

Les choses restèrent en cet état pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'au mois d'août 1889, sur mon initiative et celle du colonel Rafael Echerrique, et avec l'autorisation du général Porfirio Diaz, président de la République, qui a toujours témoigné une grande et bonne volonté à assurer le succès de l'œuvre, grâce aussi à l'appui du ministre de l'instruction publique, M. le Lic. Joaquin Barranda, je pris les mesures nécessaires pour effectuer le transport du monument.

Ce monument est, à mon avis, la représentation authentique de la sculpture la plus archaïque des *Toltèques* sur le continent américain ; il représente l'image de *Chalchiuitlicue* ou *Déesse de l'eau ;* la Déesse porte le collier et l'emplacement de la médaille d'or, dont nous parle Sagahun dans sa description de cette divinité ; on voit aussi le *saya* (jupon) et l'huipil dont

(1) Nous trouvons ces intéressants détails dans une revue spéciale bien digne d'être signalée à l'attention de nos lecteurs. Nous voulons parler de *la Nature*, de Paris.

elle est habillée; à ses pieds sont les roseaux que Baturini signale dans la description qu'il fait de la même divinité; elle paraît avoir à la même place l'*apantle*, qui est la caractéristique toute spéciale du signe hiéroglyphique *Atl*.

Le monument forme un parallélipipède rectangle; sa hauteur est de 3m17, sa plus grande largeur est de 1m69, et sa plus petite est de 1m52. La roche, qui la compose, est de porphyre basaltique. Le poids total est de 22,000 kilogrammes.

On construit actuellement un piédestal pour placer ce monument dans la salle des monolithes au musée national de Mexico.

La 4e compagnie du 1er bataillon d'artillerie, commandée par le capitaine en premier Florencio Aguilar, fut mise à ma disposition pour l'exécution des travaux nécessaire au transport du monument.

Les artilleurs commencèrent par enlever les pierres et les cailloux, par débarrasser la statue de la terre et des scories qui la recouvraient; cette opération, malgré les difficultés d'exécution, fut faite en quatre jours. Lorsque la Déesse fut ainsi disposée, je m'occupai, avec l'aide des officiers d'artillerie, de tracer et d'ouvrir le chemin par lequel le monument devait être transporté. La longueur de cette route est de 7,000 mètres; elle était terminée vers le milieu de novembre, ainsi que le pont qu'il me fallut construire sur le ravin, qui est à l'entrée du village de San-Juan Téotihuacan.

Le 16 novembre, le chemin était donc ouvert; je fis coucher la statue horizontalement. La manœuvre fut difficile, attendu que la pierre était sillonnée de grandes fissures; l'opération dura cinq heures.

La statue, une fois placée en sens horizontal, fut hissée au-dessous d'un chariot et suspendue à l'aide de six grosses chaînes, et assujettie dans sa partie inférieure.

Le 2 décembre, le chargement était terminé, et le chariot, portant la Déesse, pouvait se mettre en marche. L'attelage se composait de quarante-six mules, qui tiraient le lourd fardeau; parfois, on devait poser des rails sur le sol.

A l'arrivée du monolithe en face de la rivière de San-Juan Téotihuacan, je demandai au ministère des travaux publics si le pont pourrait supporter le poids du monolithe. La réponse du ministère fut négative; la section des ponts et chaussée nous informa que les arches ne résisteraient pas à une charge de plus de huit tonnes et que, par conséquent, il y avait tout lieu de craindre qu'il ne s'effondrât.

Je surmontai cet obstacle par la construction de plans inclinés sur chacune des deux rives de la rivière, en donnant à la descente une pente de 12 p. c., et une pente de 3 p. c. à la direction par laquelle le monument devait regagner l'autre bord sur un radeau; ce radeau était fait de traverses, sur lesquelles on installa des rails graissés, et le monolithe put ainsi glisser et traversa la rivière sans aucun accident. Cette opération dura un jour et demi. Cet obstacle vaincu, la Déesse poursuivit sa marche et arriva à la station d'embarquement le 28 février.

Le 1er mars, on entreprit de la hisser sur une plate-forme *ad hoc*, ce qui se fit au moyen d'un plan incliné; et, dans la nuit du même jour, le monument était installé sur son nouveau chariot. Le 2 mars, à onze heures du matin, le train se mit en marche pour la capitale; il arriva à une heure à Mexico, avec le monument, la troupe et les appareils. Pour effectuer le débarquement, on eut recours à la même méthode qui avait été employée pour la hisser sur une plate-forme à Téotihuacan; et, finalement, le 17 mars, on put se mettre en marche pour le musée national de Mexico, où la Déesse arriva le 9 avril.

LÉOPOLD BATRES,
Conservateur des monuments archéologiques de la République mexicaine.

L'abbaye de Saint-Denis

L'antique basilique de Suger a donné lieu, au dernier Congrès des sociétés savantes tenu récemment à Paris, à un débat fort intéressant.

Voici, d'après *l'Observateur français*, le résumé de cette discussion, qui a été fort bien dirigée par notre éminent collaborateur, M. le comte de Marsy, qui présidait la séance :

M. Anthyme Saint-Paul lit une étude complète sur l'histoire de la construction de l'église abbatiale de Saint-Denis par l'abbé Suger. On sait que Suger a raconté lui-même, dans ses ouvrages, tous les détails de son œuvre et de la consécration de la basilique. C'est vers 1140 que les travaux de l'église furent commencés du côté du portail, et non pas en 1137, comme on l'a répété à satiété, en interprétant un document



dont M. Anthyme Saint-Paul fait une critique approfondie. La façade dut être élevée en cinq ou six ans, et comme sa date est certaine, la partie du vestibule placée sous les tours remonte à la même époque. Les croisées d'ogives établies en cet endroit méritent d'être étudiées, à cause du lourd profil de leurs nervures.

Le chœur de l'église abbatiale fut bâti entre 1140 et 1143. C'était une construction singulièrement hardie pour l'époque où elle fut exécutée. L'enthousiasme de Suger pour le succès de son œuvre est curieux à constater dans ses ouvrages. L'architecture de la basilique de Saint-Denis est d'un type tout nouveau, et les nombreux voyages de Suger durent l'aider beaucoup à tracer le plan de son église. Il est curieux de constater que Suger ne tint aucun compte des prescriptions de saint Bernard contre le luxe de son époque. Saint Bernard recommandait d'orner les églises avec la plus grande simplicité. Suger estimait, au contraire, que rien n'était trop riche pour décorer le monument dont il était l'architecte.

Il est fort possible que les églises de Poissy, de Saint-Maclou, de Pontoise et de Saint-Martin-des-Champs aient été bâties sous l'inspiration de Suger. On pourrait donc les considérer comme le prototype de la basilique de Saint-Denis, qui est la première des églises gothiques.

M. de Lasteyrie ne croit pas qu'on soit autorisé à donner à l'église de Saint-Denis le titre de première église gothique. En réalité, il n'y a pas de première église gothique. L'art gothique est le résultat d'une série de transformations, qui forment une chaîne continue, depuis la fin du onzième siècle jusqu'au treizième. L'église de Saint-Denis est un des anneaux de cette chaîne. Qu'elle ait eu une influence considérable dans toute la région c'est incontestable; mais tous ses caractères essentiels se retrouvent dans d'autres édifices de même date ou plus anciens, comme Saint-Etienne de Beauvais, ou Morienval. M. Anthyme Saint-Paul n'a pas ainsi insisté sur l'ordre chronologique des autres édifices du même type qui peuvent nous rester. Il suppose l'église de Poissy et celle de Saint-Maclou de Pontoise antérieures à celle de Saint-Denis; qu'est-ce qui le prouve?

M. E. Lefèvre-Pontalis fait observer à M. Anthyme Saint-Paul que l'église de Saint-Maclou de Pontoise dut, au contraire, être construite quelque temps après la basilique de Saint-Denis, comme le prouve le système d'ossature des voûtes du déambulatoire, seule partie de l'édifice qui remonte encore au douzième siècle.

Des bas-reliefs de Bouchardon retrouvés a Montmartre

A Montmartre, ce nombril du monde, au dire de Salis du *Chat noir*, M. Blanc, dont on connaît les fresques du Panthéon de Paris, a découvert des bas-reliefs attribués à l'illustre auteur des sculptures de Versailles.

M. Albert Dupuy est allé les voir et, dans un curieux article paru dans *le Figaro* du 13 août dernier, exprime son admiration pour ces « chefs-d'œuvre ».

Voici la description qu'il donne des bas-reliefs :

« ... Enfin, nous descendons un petit raidillon d'une quinzaine de marches; notre conducteur ouvre la porte d'un sous-sol et... nous nous trouvons en face de quatre bas-reliefs, de 1m50 sur 1 mètre environ, enlevés avec une verve, une vigueur, un emballement auxquels le frigorifique Bouchardon ne nous avait pas habitués.

« C'est superbe... merveilleux !...

« Le sculpteur a choisi une pierre tendre, assez semblable aux « pierres à filtrer », et là, taillant à plein ciseau comme dans du beurre, avec une *furia* de génie, il a produit une œuvre dont rarement on voit l'équivalent. Ce n'est pas le lent et fastidieux travail du marbre, le burinage monotone de l'ouvrier talentueux. Il semble que, emporté par un coup de génie, l'artiste créateur se soit « planté » en face de ses modèles et, sans esquisse, ait, secondé par la tendreté de la matière, plutôt modelé que sculpté. Les éclats sont enlevés à grands coups de boucharde, et les draperies ont acquis à ce travail une légèreté, une vérité inouïes; les chairs palpitent sous la couche de moisissures qui les couvre...

« C'est merveilleux, vous dis-je! On retrouve là, à côté du « maniérisme » du Louis XV, un sentiment de « naturalisme » étrange pour l'époque. On dirait que les modèles sont « collés » là en pleine nature, sans souci autre que celui du « vu » et du « vivant ». La taille garde encore les plis du corset; les têtes (celles des maîtresses de La Boëxière, dit-on) sont modernes, sans nulle tentative de leur donner le tour classique imposé par le sujet; les extrémités conservent encore les contractions de la chaussure; les mains offrent un modèle exquis... Nous restons en extase. »

Nous aussi..... devant la description qui nous est faite.

Découverte archéologique à Rome.

Les travaux de construction en cours à l'égout de la rue du Bufalo ont mis à découvert plusieurs tombeaux remontant à une époque très ancienne.

La commission archéologique va prochainement procéder à l'examen de ces trouvailles.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 49



LE SALON D'ARCHITECTURE

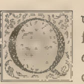
À

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES

—

1890

—



Quelques châssis perdus au milieu des fleurs, des aquarelles, des sculptures, du bronze et du marbre miroitant sur des fonds de peluche et les lourdes tentures des portières. Voilà la section d'architecture! Pas grand'chose, mais de joli effet et bien placé. Cette fois il semble qu'on sera forcé de le voir cet art hautain et fermé dont a parlé Sarcey, tout en l'appelant quelque peu, je pense, Cendrillon des arts et pauvre délaissée du grand public qui se pâme devant des barbouillages, comme certaine *Présentation du Christ à la multitude* ou des malheureux disgraciés par la sculpture, comme on en voit trop en ces temps de nerveuse statuaire.

A moins que, reprenant son horreur instinctive de tout ce qui touche à l'architecture, ce bon public passant par la galerie où elle est placée, ne respire le parfum des fleurs, n'admire les aquarelles, ne se contorsionne devant les statues, ne salue d'un regard sentant sa boutique, les portières de velours et les fonds de peluche, puis s'en aille plus loin à d'autres « régals » de couleur et de savante décomposition chromatique.

Hélas, pauvrette, ma chère Cendrillon, j'ai bien peur, maintenant que tu n'es plus dans ces salles isolées — séjour enchanté et discret des couples saluant avec enthousiasme l'aurore ou le renouveau de l'amour, — que cette folle si difficile à intéresser, et qui s'appelle la faveur publique, ne s'aperçoive guère de ta présence; que la critique passe devant tes quelques châssis en se gardant bien d'en dire quelque chose et que tu aies à te borner à cette mention d'une main un peu orfèvre, je l'avoue, mais pas bien sévère, je te l'assure!

Car, loin de décourager les quelques architectes qui bravent l'indifférence publique, je pense que la presse devrait les soutenir, leur prêter main-forte, et m'est avis que certains de mes confrères, les architectes feraient beaucoup mieux de se lancer eux aussi dans l'arène au lieu de débiner les exposants auprès de la critique incompétente et d'autant plus portée par celle-ci, à écouter les paroles d'un initié aux mystères des cinq ordres.

Car il est vraiment triste de voir que cette unique occasion qu'a l'architecte d'échapper au terre à terre de la pratique du métier et de se laisser conduire par la folle du logis au pays des palais rêvés, soit ainsi désertés par lui.

N'était la boiteuse et caduque institution du prix Godecharle, sous-concours de Rome, dans



lequel on voit des jeunes gens de moins de 25 années, forcés d'exécuter de vastes et solennelles compositions à force d'études sur *l'Intime-Club* ou *les grands prix d'architecture,* le Salon serait même complètement déserté par les architectes.

La Société Centrale d'Architecture a essayé de réagir, en organisant en 1883 et 1886, à grand renfort de peines et d'argent, des expositions spéciales d'architecture; mais, hélas! la faveur publique n'a rien compris à la générosité et à l'utilité de l'entreprise.

Je me souviens encore de ces vastes salles du Palais des Beaux-Arts, garnies de tant d'œuvres intéressantes et vides du public. L'entreprise, toute belle qu'elle était, ne s'est pas renouvelée en 1889. Le sera-t-elle en 1892? Il y a présomption du contraire.

Devant cette situation, encourageons au lieu de les débiner les sections d'architecture des expositions officielles des beaux-arts. Ce sera rendre service à nos confrères, bien mal partagés, pauvres adeptes d'un culte qui n'est compris ni par les gouvernants, ni par le public!

⁂

Ne devraient-ils pas être plus de la maigre douzaine qu'ils sont, les exposants de la section d'architecture de l'officielle exposition des beaux-arts de 1890?

Oh! que si; mais, dame, puisqu'il n'y a que la douzaine, bornons nos désirs à la réalité.

On a dit que c'était le vrai moyen d'être heureux que de savoir conformer ses prétentions au possible! Soyons donc heureux, d'autant que dans la douzaine, il y a exposants de talent et de mérite.

Parmi eux, nous trouvons M. Jean Baes, habile ès art de colorier à l'aquarelle les jolies tours, les gracieux campaniles et tourelles de nos bonnes vieilles villes de Flandre et de Wallonie, qui nous montre son pont monumental et son entrée de tunnel déjà connus, en de jolies études traitées à l'huile avec maestria, mais sans égaler le brio que l'on trouve dans ses aquarelles.

La tentative de rendre un projet d'architecture à l'huile est originale (elle n'est pas absolument neuve, puisque Rubens peignit ainsi les arcs de triomphe de l'entrée de Ferdinand, à Anvers), mais elle trouvera peu d'imitateurs, par suite de la difficulté du procédé pour garder intacte l'impression de la forme.

L'aquarelle ou le dessin à la plume permet de respecter davantage celle-ci.

Sans contredit on peut constater au Salon de 1890, un notable progrès dans la technique du rendu.

C'est ainsi que les dessins de MM. Kockerols, Lambot, Vaerwyck, sans oublier ceux de M. Buysschaert dont la perspective est présentée avec goût, dénotent le souci de rénover l'art du dessin architectural fortement délaissé en ces dernières années.

M. Kockerols, dont je viens de citer le nom, a entrepris une étude complète sur l'église Saint-Paul d'Anvers, ce temple célèbre pour son mobilier, ses stalles, ses lambris et ses confessionnaux.

Privée de tout ce luxe, l'église commencée en 1528 par le célèbre maître des œuvres, Dominique de Waghermakere (né en 1460 † 1542), paraît un peu grêle et ses formes émaciées prennent une allure chétive. Certains détails indiquent qu'alors que déjà se montrait l'italianisante Renaissance, notre



ancienne école d'architecture brabançonne brillait encore par l'imagination, la fougue et l'ingéniosité de ses derniers adeptes.

M. Kockerols a rendu tout cela avec conscience et a restitué, d'après des vignettes de l'ouvrage du célèbre historien Sanderus (pris naguère pour un architecte par certain critique de la presse d'art), les terminaisons des gables de pignons des transepts.

M. Vaerwyck lui aussi — et il a raison — s'attache à l'étude de notre art national ancien. Son église romane est intéressante, et de lombardes inspirations viennent donner une note pétulante à une composition plutôt septentrionale, ainsi qu'une autre œuvre du même auteur qui s'est inspiré, pour cette seconde église, du xve siècle flamand.

La tendance de MM. Kockerols et Vaerwyck n'est pas partagée par MM. Van Dievoet, Lambot, Horta, Vander Haeghen, Van Ysendyck et Vereecken.

Ceux-ci sacrifient au génie gréco-latin, un peu malgré eux pour certains, car ceux-là, concurrents pour le prix Godecharle, ont cru devoir se plier devant la routine qui impose un projet dit classique pour pouvoir aspirer à cette bourse d'étude.

Je ne sais pas trop pourquoi, ils ne lèveraient pas le drapeau de la révolte, les concurrents de l'avenir, et pourquoi ils continueraient à se traîner dans l'ornière où les mènent des sous-Suys et des sous-Cluysenaar!

J'ai souvent entendu dire que les membres du jury de ce concours ne pouvaient pas couronner un projet d'art national par « respect pour les traditions du grand art » et pour enrayer un mouvement qui tend à faire dévier (d'après eux) l'architecture dans les voies du désordre et de la fantaisie sans règles et sans modules!

Je ne sais trop si des théâtres perpétuellement inspirés des mêmes poncifs, répétant à satiété le théâtre de Bordeaux par Louis, l'Opéra de Paris par Garnier ou celui de Vienne par von Hasenauer, si des palais des beaux-arts refaits sur le beau plan de Grand prix de M. Besnard, si des palais de souverains, musées, salles de fêtes, bourses, tribunaux nous redisant toujours les *prenez garde* et les *miserere* de l'architecture jusqu'à lassitude complète, si tous ces projets qui font la joie et le bonheur de l'art officiel, sont nécessaires au maintien des grandes traditions; mais je sais bien qu'ils me laissent absolument froid.

Je ne comprends pas, je l'avoue, ce qu'on peut trouver de rationnel dans ces plans sévères où l'échelle fait défaut, où l'on voit des locaux de second et de troisième ordre occuper d'immenses salles, s'exprimer en façade par un décor qui ne donne aucune idée de leur destination, le tout fait ainsi, pour respecter de prétendues grandes règles de symétrie dont faisaient fi et les Grecs, et les Romains, et les Gothiques, et les artistes de la Renaissance, mais dont aux époques de décadence on a déduit de mesquines « prescriptions » formant le rituel qui permet de faire grand, noble, solennel et surtout surhumain.

J'avoue que j'aime mieux un cri d'humaine nature, un élan de passion bien vraie, criée à pleins poumons, sans idée du rythme, des règles et des prescriptions académiques, que les vers solennels et empesés, que les gestes nobles et magnifiques de la tragédie classique, et que de même la moindre œuvre architecturale où, tout en ayant souci de l'harmonie de l'ensemble, de la bonne proportion des masses et des détails, de la délicatesse, de l'élégance de l'ornementation, l'architecte parvient à me rappeler que c'est pour mes semblables que cela est fait, que c'est pour eux que sont construits ces escaliers, ces portes, ces colonnades, ces galeries, que cet architecte-là me plaît et me charme.

Je lis son œuvre sans explications et sans doute; dès l'abord je vois où sont les appartements principaux; les annexes de toutes sortes sont clairement indiquées; je n'ai nulle crainte d'entrer dans les communs au lieu d'aborder le seuil des salons, comme je l'aurais si les projets que je vois se produire dans ces concours officiels, étaient exécutés.

Mais je m'aperçois qu'après d'aussi catégoriques déclarations, il m'est difficile de parler en particulier, sans être taxé de partialité, de certains des projets de ce concours, élaborés d'ailleurs en général avec talent et distinction.

C'est surtout de Paris que vient la lumière pour leurs auteurs qui s'inspirent surtout des beaux projets issus des concours pour le Grand prix, pendant les dernières années du second Empire. On a un peu marché depuis cette époque, surtout de nos jours, en ces temps de belles constructions métalliques; nul doute que nos confrères le reconnaîtront plus tard et qu'ils se lanceront alors, avec toute la fougue, l'ardeur d'une foi de néophyte, dans les régions inconnues de la pensée d'où sortira un jour l'art nouveau, l'art dépouillé des traditions archéologiques qu'elles soient gréco-latines, gothiques ou renaissancistes.

Chose curieuse pour ceux qui lui attribuent des tendances étroitement archéologiques, c'est le souhait d'un exposant du Salon de 1890 dont je ne puis citer ni le nom, ni les œuvres, car il s'appelle :

Paul Saintenoy.



L'église Sainte-Marie à Bruxelles



A l'extrémité nord de la rue Royale s'élève l'église Sainte-Marie, commencée en 1845 par l'architecte gantois Van Overstraeten-Roelandt.

Ce monument, qui domine toute l'agglomération schaerbeekoise, est conçu dans le style romano-byzantin, mais s'en écarte sensiblement dans ses détails, pour emprunter ceux du style ogival.

C'est une œuvre exceptionnelle; conçue à une époque où les tendances architecturales ne s'écartaient guère des données classiques et où même l'architecture du moyen âge était peu étudiée, elle dénote chez le jeune architecte gantois un grand souci de sortir des sentiers battus et de faire une œuvre absolument nouvelle.

Malheureusement Van Overstraeten ne put mener son œuvre à bonne fin et mourut en 1849. Il fut remplacé plus tard par Hansotte, mort également.

L'ensemble de l'édifice forme une masse élégante et imposante à la fois, et on constate avec regret qu'il se ressent des divers architectes qui ont contribué à son érection.

Le plan est d'une heureuse conception, mais les détails extérieurs sont moins heureux au fur et à mesure qu'on s'élève, et le couronnement du dôme ne se ressent plus guère du point de départ.

Ce temple, achevé en ces dernières années, a la réputation dans le public d'être bâti sur la plan de Sainte-Sophie de Constantinople, mais il n'en est rien.

En effet, la basilique byzantine est bâtie sur un plan en croix grecque, tandis que le plan de Sainte-Marie est octogonal.

Sur la face antérieure de cet octogone s'élève l'entrée principale, précédée d'un triple portique; derrière se trouve la tour sur un plan carré, et les autres côtés du polygone sont flanqués de petites chapelles absidales en demi-cercle et couronnées d'une demi-coupole.

Le grand vaisseau s'élève majestueusement au milieu de ce groupe de petites constructions; il repose sur huit piliers formés de colonnettes et réunis entre eux par des arcs en fer à cheval.

Les faces sont percées de grandes fenêtres en plein cintre, subdivisées par de longues colonnettes formant des arcs mineurs et surmontés d'une rosace; à la base de ces fenêtres règne une espèce de triforium simulé, composé d'une suite d'arcades géminées et couronnées d'une balustrade découpée en quatre-feuilles.

La face vers la rue Royale est décorée d'une rose d'un très bel aspect; celle-ci est divisée en douze lobes en plein cintre, reposant sur de jolis pilastres et formant dans le milieu une étoile garnie de petits anneaux et de billettes.

Le dôme est elliptique à l'extérieur; il a une hauteur de 60 mètres et est couronné d'un clocheton doré, ainsi que les nervures et une constellation d'étoiles qui en parsème la surface; puisse le temps donner bientôt à tous ces ors, une patine qui en allégera le chatoiement de mauvais goût.

Le dôme à l'intérieur est hémisphérique et a une hauteur de 42 mètres.

Cette calotte repose sur une série d'arcades géminées surmontant une frise d'un goût déplorable. En effet, les ornements qui décorent celle-ci sur tout le pourtour semblent être sortis d'une boutique de vieux modèles en plâtre.

Les pendentifs reliant la partie octogonale à la calotte sphérique sont ornés de statues de saints.

A l'extérieur, les angles de la nef centrale sont étayés (?) d'arcs-boutants s'appuyant sur de légers clochetons octogones, ornés de deux rangs d'arcatures simulées.

Les trois portiques donnant accès au narthex sont très réussis.

De profondes voussures composées d'une série d'arcs romans en plein cintre surhaussé retombent sur des colonnes à chapiteaux décorés de figures humaines. Ces arcs sont agrémentés de besans, de billettes, de dents de scie, d'étoiles et d'autres ornements du XIIe siècle.

Chacun de ces portiques est surmonté d'un pignon décoré de petits arcs portés sur des corbeaux.

Au milieu du portique central domine une niche, destinée à recevoir la statue de la Vierge et qui par sa lourdeur, enlève l'aspect agréable de cette partie du portique.

La nef centrale est flanquée sur chaque face rectangulaire d'une chapelle débordant extérieurement en abside hémisphérique et éclairée à la naissance des voûtes par une série d'arcades géminées, pareilles à celles du triforium.

La tour, placée à l'extrémité postérieure de l'édifice, est une des parties les plus réussies. Elle est carrée et flanquée à chaque angle d'une tourelle octogonale; elle se compose de trois étages surmontés d'une galerie sur laquelle on a ajouté une espèce de campanile à toit conique qui en gâte tout l'effet.

Ces trois étages sont très différents et dénotent chez l'auteur une grande originalité de conception.

La partie inférieure de la tour est percée d'une rose à huit contre-lobes; à l'étage intermédiaire, trois petites baies en plein cintre décorent chacune des faces d'une manière très heureuse et enfin l'étage supérieur donne le jour par une verrière en plein cintre moins réussie.

La corniche en encorbellement est surmontée d'une rangée de créneaux.

Quant à la décoration intérieure, elle laisse beaucoup à désirer; elle est traitée dans des tons polychromes dont les gammes criardes viennent se heurter désagréablement.

Seul, peut-être, le chœur est d'un aspect général satisfaisant; les arcades sont rehaussées de statues de saints, grandeur nature, en imitation de mosaïques, rappelant celles de Sainte-Sophie et de Saint-Vital, à Ravenne.

Pour conclure, l'église Sainte-Marie est une des constructions modernes les mieux réussies de Belgique; elle fait honneur à son auteur et elle fait naître bien des regrets en songeant combien d'œuvres de mérite celui-ci aurait pu produire, si la mort ne l'avait fauché au début d'une carrière qui promettait d'être si brillante.

DANIEL FRANCKEN.

A propos du palais de Versailles



M. A. Terrade, raconte avec infiniment d'esprit, aux lecteurs de *la Revue illustrée*, l'histoire de Nepveu, l'architecte du palais de Versailles, sous Louis-Philippe Ier, roi des Français, comme il désirait qu'on le nommât.

Nous y trouvons quelques traits charmants qui donnent de pétillants aperçus d'esprit sur les deux personnages que M. Terrade met en scène.

Ils prouveront, en outre, combien Louis-Philippe, et le souverain actuel de Belgique suit les traditions de son aïeul, aimait la bâtisse et savait mettre de bonhomie dans ses relations avec ceux qu'il employait.

Voici deux ou trois traits qui en donneront la preuve :

« Les travaux commencent en 1833; le château est bouleversé de fond en comble; on travaille avec rage, et le roi suit tout avec le plus grand intérêt. Louis-Philippe ne dédaigne pas de venir deux et trois fois par semaine à Versailles; il veut tout voir; il est là dans les galeries, au milieu des ouvriers; tout à l'heure il sera à l'autre bout du château pour voir terminer un travail commandé le mois précédent; stimule l'ardeur de chacun, se fait montrer les plans, fait lui-même des changements, revient à une idée abandonnée tout à l'heure et quelquefois ne craint pas non plus de se tromper royalement.

« Le souverain aimait à venir en simple particulier, sans escorte; il aimait à faire de la popularité et voulait qu'en sa présence les ouvriers continuassent d'aller et venir sans s'occuper de lui. Un jour il demanda à un jeune homme s'il est content de travailler au château? « Oui, sire, d'autant plus « content que c'est aujourd'hui la première fois que je tra- « vaille à mon compte; j'ai fini mon apprentissage hier. » — « Tiens, mon garçon, voici pour boire à ma santé... » Et le roi lui mit dans la main un écu de 5 francs.

« Il était formellement défendu de fumer pendant le travail, le roi ne pouvant supporter l'odeur du tabac. Passant dans une galerie, Louis-Philippe s'arrêta net et, aspirant fortement l'air, il s'écria tout à coup : « Joinville est ici!... » Effectivement, quelques instants avant le passage du roi, le prince, arrivé sans être attendu, venait de traverser la galerie un cigare à la bouche. Seul de tous les enfants du roi, le prince de Joinville avait la permission de fumer; sa qualité d'officier de marine lui assurait l'impunité. Après chaque visite... — « Les visites du roi donnaient lieu chaque « fois à un rapport en triple expédition manuscrite. Ils « forment quatre volumes. Le premier exemplaire est resté « dans la famille d'Orléans; le deuxième est aux archives « nationales et le dernier appartient à M. Favier, héritier « de la bibliothèque d'architecture de M. Nepveu. » —

Après chaque visite, disons-nous, le roi entrait dans le cabinet de l'architecte pour lui exposer les idées, les projets ou les changements qu'il désirait faire opérer. Bien souvent il contremandait ce qu'il avait décidé, et ces changements modifiaient quelquefois les plans arrêtés d'une façon telle, qu'on était obligé de les refaire entièrement. L'anecdote suivante, que nous empruntons en partie à Saint-Marc-Girardin, trouve sa place ici.

« Le roi Louis-Philippe croyait s'entendre aux constructions presque aussi bien, sinon mieux, qu'un architecte, et, autour de lui, beaucoup de personnes étaient de son avis. M. Nepveu n'en était pas toujours et combattait sans hésiter les idées du souverain : « Mais, M. Nepveu, lui dit un jour « le roi, impatienté de ses contradictions, sachez donc que « j'ai beaucoup fait bâtir! » — « Et moi, sire, répondit « M. Nepveu, j'ai beaucoup bâti moi-même. » Le roi ayant un peu d'humeur finit, ce jour-là, sa visite sans parler davantage à son architecte. Cependant, comme il n'aimait pas à laisser mécontents et tristes ceux qu'au fond il aimait, il s'arrêta dans un des vestibules, cherchant à dire quelque chose à M. Nepveu, qui ne ranimât pas la querelle, car ce dernier était homme à la recommencer. Il y avait au plafond des peintures que le roi avait vues plus de cent fois; mais il en demanda l'explication à M. Nepveu : « Quelle est donc, lui « dit-il, cette figure dans l'angle de gauche? » — « Sire, dit « M. Nepveu, c'est une figure allégorique. C'est ce qu'on « appelle la persévérance dans un roi et l'obstination dans un « pauvre architecte. »

« Ces différentes tergiversations, comme on a pu le voir par ce qui précède, agaçaient bien souvent M. Nepveu; mais il se taisait autant qu'il le pouvait, n'osant pas trop critiquer, ou bien, il risquait une observation généralement peu écoutée du roi, très entêté dans ses idées.

« Une fois cependant, nous ne savons plus à propos de quelle modification proposée par Sa Majesté, malgré les observations de son architecte, ce dernier, ne maîtrisant plus son impatience, arrêta court le roi et lui dit, avec ce nasillement dont nous avons parlé plus haut, la phrase suivante, dont nous affirmons l'authenticité :

« Sire, je ne me mêle pas de votre boutique. F.....-moi la « paix. »

« Le roi resta coi; il ne trouva absolument rien à répondre; il prit son chapeau, sortit sans dire un mot, monta dans sa voiture et s'en alla.

« Resté seul, M. Nepveu comprit l'énormité des paroles qu'il venait de prononcer; il comprit aussi que c'en était fait de lui, malgré la vive amitié du roi pour sa personne. Pendant quelques instants il resta littéralement ahuri, abasourdi, sous le coup de massue qu'il venait de s'asséner. Que faire pour réparer une telle injure ?... Tout à coup il pensa à Madame Adélaïde, cette digne et excellente femme que tout le monde, à cette époque, se plaisait, à juste titre, à regarder comme la conseillère éclairée du roi, et à laquelle l'histoire a donné le nom d'*Égérie;* c'est à elle qu'il irait, et c'est par elle qu'il obtiendrait peut-être le pardon de Sa Majesté.

« Une heure après le roi, M. Nepveu partait en voiture pour les Tuileries.

« Arrivé vers huit heures du soir, il fut immédiatement introduit. Madame Adélaïde lui adressant la première la parole, lui dit :

« Votre visite ne me surprend pas, monsieur Nepveu; je « l'attendais même, et je vous fais tous mes compliments; « grâce à vous, le roi est rentré ce soir aux Tuileries dans un « état de fureur que nous ne lui connaissions pas encore; « jamais nous ne l'avions vu ainsi. » — « Ah! Madame, reprit « alors M. Nepveu, je suis un malheureux, un misérable, et « je me suis conduit avec Sa Majesté, pardonnez-moi l'ex« pression, comme un véritable goujat, oui, oui, un goujat; « aussi je n'ai pu rester plus longtemps couvert d'une telle « honte, et je viens vers vous, Madame, vous supplier de « m'introduire auprès de Sa Majesté et solliciter d'Elle mon « pardon. » — « Monsieur Nepveu, le roi, je vous l'ai dit, « est très mécontent; je viens de le quitter tout à l'heure; il « vaut mieux, je crois, laisser passer sa colère; retournez à « Versailles, et demain écrivez-lui une lettre d'excuses. Vous « savez combien j'ai d'amitié pour vous; j'intercéderai en « votre faveur, et j'espère pouvoir peut-être atténuer cette « grosse injure. Au revoir, monsieur Nepveu... Une autre « fois, soyez moins prompt. »

« Rentré chez lui, l'architecte du palais fit, comme bien on pense, ce que la sœur du roi avait conseillé; il écrivit à Louis-Philippe une lettre très digne et, paraît-il, fort bien tournée.

« Quinze jours passent. M. Nepveu n'entend pas plus parler du roi que s'il n'y en avait déjà plus en France; dans le château (personne ne connaissait alors l'incident que nous venons de raconter) on n'y comprenait rien, et tous les jours les entrepreneurs demandaient à l'architecte l'explication de cette énigme. Mais celui-ci se gardait bien de répondre; il savait trop pourquoi le roi ne venait pas, pour en divulguer la cause, et cependant cela n'était pas sans l'irriter fortement de s'entendre tous les jours poser la même question. Cette situation dura encore huit jours, pendant lesquels M. Nepveu se considérait comme l'homme le plus malheureux de la France; perdre sa place n'était rien pour lui, mais perdre la confiance de Louis-Philippe était tout; les idées les plus noires hantaient son cerveau, et ce malheureux homme en serait arrivé certainement aux plus grandes extrémités, quand enfin l'homme de garde de service à la grille d'honneur du palais vint lui signaler l'équipage royal.

« Descendre et plutôt courir que marcher au-devant de Sa Majesté, fut pour lui l'affaire d'un instant, et, le cœur battant bien fort, le voilà devant la voiture.

« Une fois là, M. Nepveu resta coi à son tour; mais le roi, qui vit bien le trouble marqué sur son visage, descendit, lui tendit la main et lui dit : « Monsieur Nepveu, j'ai reçu « hier votre lettre et j'en suis enchanté, car j'ai pu constater « par moi-même combien vous aviez le style plus agréable « que la parole. »

« Le mot était spirituel; aussi la réponse ne se fit pas attendre.

« Sire, reprit l'architecte à la voix nasillarde, excusez-moi, « mais je n'écris pas avec mon nez. »

« Le rire éclata sur la figure du roi; il était désarmé. — Madame Adélaïde comptait encore une bonne action. »



COLLECTIONS ET MUSÉES PUBLICS

Découverte de dessins du Corrège

Des dessins du Corrège « retrouvés » dans..... un musée comme celui du Louvre, c'est chose assez bizarre, mais enfin le fait vient de se produire.

C'est du moins ce que *le Temps*, toujours si bien informé, nous raconte dans son numéro du 27 août.

« M. André Michel a découvert récemment, au cours de quelques recherches aux Archives nationales, une série de documents relatifs à l'acquisition de soixante-cinq morceaux, composant l'ensemble complet de cartons ou plus exactement de calques de la coupole du Corrège de Parme. Ces calques avaient été achetés en 1754 à une demoiselle Basseporti, moyennant la somme de 8,000 francs, payable en quatre annuités de 2,000 francs.

« A la suite de quelques recherches, faites au musée du Louvre, quinze de ces cartons ont été retrouvés par M. Georges Lafenestre, l'un des conservateurs. Ces fragments, dit M. Lafenestre, se juxtaposent assez exactement pour reproduire, sinon la coupole tout entière, du moins le groupe central de la Vierge et des Anges. D'après la disposition des morceaux, le dessin a dû être placé dans un cadre plafonnant; on l'a probablement remis en carton, parce qu'il tombait en ruine.

« Ces morceaux sont en fort mauvais état et portent la trace « d'un repassage au crayon noir. Néanmoins, ce qui reste « visible des dessins a fort grand air encore... »

« L'honorable conservateur se propose de les faire coller sur un châssis, et il croit que l'exposition en présentera un véritable intérêt pour les artistes. On sait que la composition du Corrège est maintenant à peu près invisible dans la cathédrale de Parme. »



LA CONSERVATION DES MONUMENTS

BELGIQUE

Les journaux bruxellois se sont occupés naguère d'une question bien intéressante : c'est celle de la peinture des façades et de ses malencontreux effets pour les monuments.

Voici ce que dit *le Soir :*

La propreté flamande est proverbiale, et la blague française ne prévaudra pas contre elle.

C'est entendu.

Ajoutons même que cette appréciation, passée à l'état d'axiome, nous met dans le cœur une modeste fierté patriotique.

Mais — car il y a un mais — cette propreté poussée à l'excès, dépasse parfois la coquetterie pour tomber dans le ridicule, surtout en ce qui concerne les grandes constructions, présentant un caractère architectural suffisamment artistique pour mériter l'attention des connaisseurs.

La rage de vouloir tout refaire à neuf, fait perdre un peu de l'intérêt que présentent les monuments historiques. C'est ainsi que la *Maison du Roi* n'est plus la *Maison du Roi;* ce ne sont plus les murs derrière lesquels il s'est passé quelque chose.

Au moins là, on a tout refait, en ayant soin de conserver le style et le caractère d'une époque.

Il n'y a que demi-mal.

Il n'est question d'incriminer ici aucune administration communale ou gouvernementale, d'autant plus que les particuliers s'en mêlent, ou plutôt des gens naïvement bien intentionnés s'en mêlent pour eux.

C'est ainsi que l'hôtel du comte de Flandre — un très joli morceau de style Renaissance (1) — vient d'être revêtu de haut

(1) Observons que c'est là une parfaite erreur. Il s'agit non d'un édifice en style de la Renaissance, mais bien en style Louis XVI, et que cette peinture a été faite par suite des obligations qu'imposent les servitudes dont sont frappées les habitations bordant la place Royale. La responsabilité en revient donc aux autorités, qui imposent de pareils travaux.

en bas et de long en large d'une magnifique couche de couleur, qui a transformé ce palais en une vulgaire propriété de commerçant retiré des affaires.

Les entrepreneurs y trouvent leur compte, mais non les gens de goût.

Le temps, bien mieux que la peinture, imprime aux monuments un cachet imposant. Les tons gris accumulés par la succession des années ne font que mieux valoir une construction architecturale et mettent, dans leurs ensembles, une harmonie fort prisée des artistes.

Les délicats sont malheureux,
Rien ne saurait les satisfaire,

a dit le bon La Fontaine. En l'espèce, il semble que ce ne serait pas être trop exigeant que de demander qu'on laisse aux monuments dignes de l'attention des connaisseurs, l'empreinte imposante que le temps seul a pu leur donner.

Si l'on devait persévérer dans cette intention de peinturlurage et de fausse coquetterie à outrance, il n'y aurait pas de raison pour ne pas mettre des gants gris-perle à Godefroid de Bouillon, orner l'hôtel de ville d'une belle couche de rose tendre et gratter les tours de Sainte-Gudule au papier de sable.



Expositions

Voici une note publiée par les journaux quotidiens sur une entreprise très louable, déjà appréciée par nous dans cette revue :

« La première exposition italienne d'architecture, conçue sous le patronage du ministère de l'Instruction publique d'Italie, avec le concours de la province de Turin et de ses communes, des Sociétés artistiques et des architectes les plus distingués de la Péninsule, a été inaugurée solennellement à Turin, le 28 septembre dernier.

« L'intérêt avec lequel on recherche, en Italie, les publications architectoniques, et les études profondes que les monuments italiens ont inspirées aux artistes et aux savants de tout temps et de tous pays, ont déterminé le Comité à recueillir, dans une division spéciale et internationale, les publications architecturales, avec la certitude de rendre par là un vrai service aux éditeurs aussi bien qu'aux artistes.

« Des prix et des médailles seront réservés aux seuls exposants italiens; mais les étrangers pourront recevoir des diplômes d'honneur. »

Conférence de Berlin pour l'unification de méthodes d'examen des matériaux

Le samedi 16 septembre 1890, s'est ouverte à Berlin, une conférence pour l'unification des méthodes d'examen de la construction et des matériaux de construction.

Plus de soixante-dix professeurs et ingénieurs de France, de Suède, d'Autriche, de Hongrie, de Hollande, de Suisse et de Russie y assistaient.

Une grande partie de l'ordre du jour a été épuisée.

La prochaine conférence aura lieu à Vienne en 1892.

CONCOURS

Un concours est ouvert par la Société française des habitations à bon marché, reconnue d'utilité publique par décret du 29 mars 1890, pour l'étude de maisons salubres à un ou deux étages avec jardinet; maisons séparées ou diversement groupées, destinées à être louées (avec ou sans promesse de vente) aux petits employés et aux ouvriers.



Des médailles de 1,000 francs, 600 francs et 400 francs seront décernées aux auteurs des meilleurs projets.

S'adresser, pour tout ce qui concerne ce concours et pour recevoir le programme, à M. Antony Roulliet, secrétaire général (bureaux de la Société, 15, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris).

Édilité et travaux publics

TOURS ET TOURELLES.

Les négociants du Palais-Royal, à Paris, et les commerçants de ce quartier s'efforcent de ramener le public dans les jardins du palais, aujourd'hui un peu désertés.

Il y a quelques mois, le comité du syndicat du Palais-Royal était saisi d'un projet tendant à l'édification sur l'emplacement du bassin du Palais-Royal d'une tour en fer et en cristal de 55 mètres de haut.

M. Bourdais, architecte du Trocadéro, a repris ce projet en le modifiant, et, il y peu de jours, dans les salons du Grand-Véfour, l'a exposé devant un grand nombre d'habitants du quartier du Palais-Royal.

La tour projetée par M. Bourdais aurait, dit *l'Indépendance belge*, qui rapporte ces détails, une hauteur totale de 100 mètres; elle serait en pierres polychromes, le fer exigeant un entretien coûteux et le verre étant, à cause de sa diaphanéité, peu architectural.

Pour permettre l'accès de la tour, même pendant le mauvais temps, celle-ci serait élevée, non au milieu du jardin, mais à 12 mètres de la galerie d'Orléans, dont la séparerait une rue déjà projetée depuis longtemps, et qui doit relier la Bourse du commerce à l'entrée de l'avenue de l'Opéra. Une grande allée centrale remplacerait les deux parterres existant actuellement; enfin, pour dégager le palais au nord, on ferait disparaître la façade de maisons situées actuellement entre la rue des Petits-Champs et la rue de Beaujolais.

La tour, dont M. Bourdais a soumis les plans au syndicat du Palais-Royal, est conçue dans le même style architectural que la galerie d'Orléans. Elle se composera d'un rez-de-chaussée circulaire de 30 mètres de diamètre, élevé de 6m50. Sur ce rez-de-chaussée se dressera une tour cylindrique dont le diamètre serait de 24 mètres, la hauteur de 34 mètres. Elle sera formée de quatre étages, dont le plus élevé constituera une vaste salle pouvant contenir environ 1,200 personnes.

Au-dessus de cette salle s'élèvera une tour qui aura la forme d'un prisme hexagonal de 10 mètres de diamètre, surmontée d'une lanterne à vitraux jaunes, comme ceux du dôme central de l'Exposition, et d'un Génie.

La hauteur totale de cette seconde tour sera de 60 mètres. M. Bourdais propose qu'on installe dans la lanterne un grand phare qui pourrait éclairer les quatre premiers arrondissements de Paris, si sa puissance était d'environ 200,000 carcels.

Ajoutons que des fontaines lumineuses seraient installées devant la face de la tour qui regarde les parterres, et qu'un ascenseur central et un grand escalier donneraient accès aux différents étages.

A la suite de l'exposé de ce projet, l'assemblée a décidé qu'il y avait lieu de poursuivre les études commencées, d'engager M. Bourdais à rédiger un projet définitif avec devis à l'appui, et de charger le syndicat d'assurer la réalisation du dit projet.



JURISPRUDENCE

DROIT CIVIL. — PRIVILÈGE DE L'ENTREPRENEUR. — TRAVAUX FAITS ET TRAVAUX A FAIRE. — EXPERTISE SUR LE TOUT. OUVRAGES SUR LESQUELS PORTE LE PRIVILÈGE.

L'article 27, loi du 16 décembre 1851, exige, pour la création du privilège, que le procès-verbal, constatant l'état des lieux, soit préalable aux ouvrages; les dispositions légales en matière de privilège ne peuvent s'étendre par interprétation.

En requérant l'expertise par rapport à la totalité de l'entreprise pour les ouvrages déjà faits et pour ceux à faire encore, l'entrepreneur se trouve, quant à ces derniers ouvrages, dans les conditions et les termes de l'article 27, au même titre que tout constructeur qui lui aurait succédé, à supposer que lui-même eût laissé l'entreprise inachevée. (Journal des Tribunaux.)

(HOUBAER C. PIERLOT ET CONSORTS.)

JUGEMENT. — « Attendu que l'intervention de Flavien Vanderveken et la reprise de l'instance contre feu Désiré Plaintville sont régulières;

« Attendu que le demandeur poursuit la purge de huit maisons acquises de Vanderveken pour le prix de 40,000 fr.;

« Attendu que le litige porte sur deux objets : 1° la nature de la créance inscrite sur ces immeubles au profit de la veuve et des enfants Plaintville (partie De Bleser); 2° la réalité de la créance pour laquelle est inscrite la Société de banque Auguste Pierlot et Cie, ayant son siège social à Walcourt;

« *En ce qui concerne la créance Plaintville :*

« Attendu que cette créance a pour cause les constructions faites par feu Plaintville sur les terrains de Vanderveken;

« Attendu qu'en vue d'acquérir le privilège que la loi accorde à l'entrepreneur, Plaintville a fait, au cours de ses travaux, constater l'état des lieux par un expert, puis recevoir les ouvrages par un expert après leur perfection;

« Attendu que l'article 27 de la loi du 16 décembre 1851 exige, pour la création du privilège, que le procès-verbal, constatant l'état des lieux, soit préalable aux ouvrages, et les dispositions légales en matière de privilège ne peuvent s'étendre par l'interprétation;

« Que la créance Plaintville n'est donc point privilégiée pour la partie des ouvrages exécutés avant le premier procès-verbal de l'expert Picquet, et évalués par cet expert à 2,576 fr.;

« Mais attendu qu'en requérant l'expertise par rapport à la totalité de l'entreprise, feu Plaintville l'a requise, et pour les ouvrages déjà faits et pour ceux à faire encore;

« Qu'il a exprimé cette division dans ses conclusions tendant à la nomination de l'expert par le juge des référés, et que ce magistrat a prescrit à l'expert de constater spécialement la situation relativement aux ouvrages que l'entrepreneur déclarait avoir dessein de faire;

« Attendu que Plaintville se trouvait donc, quant à ces ouvrages, dans les conditions et les termes de l'article 27 de la loi hypothécaire, au même titre que tout constructeur qui lui aurait succédé, à supposer que lui-même eût laissé l'entreprise inachevée;

« Attendu que, s'il est des cas où la constatation de l'article 27 est impossible au cours des travaux, il n'en a pas été ainsi dans l'espèce; il résulte, en effet, du premier procès-verbal de l'expert que les terrains sur lesquels Plaintville a construit étaient nus, sauf un puits à eau existant, dans l'un d'eux, au moment de l'entreprise;

« Attendu qu'il suit de ces considérations que la famille Plaintville a privilège pour fr. 17,649-23, valeur constatée pour les ouvrages à faire, par le second procès-verbal de l'expert Picquet;

« Attendu que la famille Plaintville prétend, subsidiairement, avoir une hypothèque en garantie de sa créance partielle de 2,576 francs;

« Attendu que l'article 38 de la loi hypothécaire accorde une hypothèque à l'entrepreneur qui a perdu son droit au privilège en négligeant de faire inscrire le second procès-verbal dans le délai légal; mais, dans l'espèce, il n'existe pas de procès-verbal utile pour la valeur de 2,576 francs, et partant la conclusion subsidiaire manque de base;

« Attendu, enfin, que les réclamations accessoires de la partie De Bleser, autres que celle des intérêts dont le rang se conserve par l'inscription, sont inadmissibles, à titre privilégié, le privilège de l'entrepreneur étant limité par la loi au montant de la plus-value immobilière;

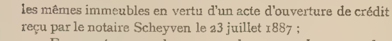
« *En ce qui concerne la créance Auguste Pierlot :*

« Attendu que cette créance est contestée, d'une manière générale, par la famille Plaintville, en sa qualité de créancière chirographaire;

« Attendu que la Société A. Pierlot et Cie justifie de sa créance par la production d'un compte de banque régulier;

« Que la créance n'est d'ailleurs pas sérieusement contestée par le débiteur intervenant, qui s'en réfère à justice, et qu'elle est formellement reconnue par la Société en commandite simple, Pierlot et Cie, inscrite en ordre subséquent;

« Par ces motifs, le Tribunal, de l'avis de M. JOTTRAND, substitut du procureur du roi, recevant l'intervention de Flavien Vanderveken et écartant toutes conclusions plus amples ou contraires des parties, dit pour droit que la créance de la veuve et des enfants Plaintville est privilégiée sur les immeubles soumis à la purge jusqu'à concurrence de fr. 17,649-23 en principal; admet la créance de la Société de banque Auguste Pierlot et Cie, dont le siège est à Walcourt, inscrite sur les mêmes immeubles en vertu d'un acte d'ouverture de crédit reçu par le notaire Scheyven le 23 juillet 1887;



« En conséquence, dit que, sur la somme de 40,000 fr., prix de la vente, le demandeur percevra par privilège les frais de purge et tous dépens de la présente instance, y compris le coût de l'expédition du jugement et de sa signification à avoués, aux parties et au conservateur des hypothèques, et des certifiants constatant qu'il est passé en force de chose jugée;

« Déclare la Société de banque Auguste Pierlot et Cie, ayant son siège social à Walcourt, colloquée au deuxième rang, à titre de l'inscription prise le 28 juillet 1887, vol. 1865, n° 164, 1° pour la somme de 11,500 francs en principal, et 2° pour les intérêts à raison de 5 1/2 pour cent à partir du 23 juillet 1887;

« Déclare la veuve et enfants Désiré Plaintville colloqués en troisième rang, à titre de leurs inscriptions prises les 6 janvier et 1er août 1888, vol. 1889, n° 15 et vol. 1918, n° 97, 1° pour fr. 17,649-23, montant de la plus-value donnée aux immeubles par les derniers ouvrages de leur auteur, et 2° pour les intérêts commerciaux auxquels l'inscription du 1er août conserve le rang du capital;

« Déclare la Société de banque Auguste Pierlot et Cie, ayant siège à Walcourt, colloquée en quatrième rang, à titre de l'inscription prise le 29 juillet 1887, vol. 1866, n° 87, pour la somme de fr. 14,818-18, suivant compte arrêté à la date du 6 mars 1890, et pour les intérêts complémentaires, s'il y a lieu;

« Déclare écartées, comme venant en ordre non utile, la créance hypothécaire inscrite sur les immeubles vendus au profit de la Société en commandite simple, Pierlot et Cie, ayant siège social à Bruxelles, et la créance chirographaire de la famille Plaintville;

« Ordonne la radiation par le conservateur des hypothèques des inscriptions qui grèvent les immeubles, savoir :

« 1° Celle prise le 28 juillet 1887, vol. 1865, n° 164, au profit de la Société de banque Auguste Pierlot et Cie, dont le siège social est Walcourt;

« 2° Celle prise le 29 juillet 1887, vol. 1866, n° 87, au profit de la même Société;

« 3° Celle prise le 6 janvier 1888, vol. 1889, n° 15, au profit de Désiré Plaintville;

« 4° Celle prise le 1er août 1888, vol. 1918, n° 97, au profit de Désiré Plaintville;

« 5° Celle prise le 27 novembre 1888, vol. 1987, n° 54, au profit de la maison de banque « Pierlot et Cie », société en commandite simple, ayant son siège social à Bruxelles, rue du Canal, 53;

« 6° Celle prise d'office au profit de Vanderveken, le 2 mars 1889, vol. 1952, n° 156;

« 7° Celle prise le 20 mars 1889, vol. 1958, n° 63, au profit de la maison de banque « Pierlot et Cie », société en commandite simple par actions, ayant son siège à Walcourt;

« Ordonne, en outre, la radiation de la transcription de l'exploit de l'huissier Charles, en date du 27 février 1889, transcrit le 7 mars 1889, vol. 79, n° 21;

« Dit que tous les dépens seront supportés par le demandeur;

« Déclare le présent jugement exécutoire par provision nonobstant appel et sans caution... » (Du 2 avril 1890.)



LES SOCIÉTÉS SAVANTES

INSTITUT DE FRANCE

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Archéologie préhistorique. — M. Hamy donne quelques détails sur les fouilles que dirige M. le docteur Verneau dans la commune des Mureaux, près Meulan (Seine-et-Oise). Elles



viennent de donner lieu à la découverte d'une allée souterraine composée de matériaux énormes et comprenant une chambre sépulcrale, un vestibule, de nombreux squelettes, dans l'attitude accroupie, entourés d'un mobilier funéraire assez varié, haches polies, grattoirs, vases de terre faits à la main, poinçons en os, perles en silex, pendeloques en schiste, etc. Les enfants ont été inhumés à part contre une des parois du monument. La grosse pierre qui couronnait le portique d'entrée a été enlevée par une voie romaine qui traverse le monument et qui se dirige vers Meulan. On retrouve cette voie plus loin dans la direction de Dreux. Sur son parcours il existe des restes d'un petit édifice carré formé de matériaux polychromes ornés de figures. M. Verneau a recueilli, dans ces ruines, différents objets, parmi lesquels il signale une lame et une lampe en bronze.

Bibliographie. — M. Léopold Delisle lit une note sur le *Traité des remèdes de l'une et de l'autre fortune*, de Pétrarque. Il établit que ce traité a été traduit en français d'abord pour Charles V, vers 1378, puis pour Louis XII, en 1503, et que l'auteur de cette seconde traduction est Jean Daudin, chanoine de la Sainte-Chapelle; c'est à tort qu'on l'avait attribuée à Nicole Oresme.

Histoire locale. — M. Louis Batiffol lit un travail sur la prévôté des marchands de Paris, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. Il démontre qu'à cette époque, par suite de la suppression des libertés communales de Paris, le prévôt des marchands, de 1389 à 1412, ne fut qu'un fonctionnaire remplissant les fonctions de vice-prévôt. Cependant les Parisiens le regardèrent toujours comme le véritable chef du peuple de Paris.

Société archéologique de Tours

—

Séance du 25 juin 1890.

—

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE LE ROULX, PRÉSIDENT,

assisté de MM. de Lasteyrie, délégué du ministère de l'instruction publique, et de M. L. Palustre, président d'honneur de la Société.

Correspondance. — Lettres de MM. Bérard et de Martignac, qui remercient de leur admission.

Publications et ouvrages reçus. — *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par M. Camille Jullian, t. II; *Revue des provinces de l'Ouest*, t. I, nº 2, renfermant un article sur notre exposition rétrospective; *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, janvier-mars 1890; *les Clabault, famille municipale amiénoise* (1349-1539), de l'auteur, M. A. Janvier, qui est présent à la séance, et auquel M. le Président adresse les remerciements de la Société.

M. LE PRÉSIDENT, en se félicitant de l'honneur qui lui est fait de présider cette séance du cinquantenaire, retrace à grands traits l'histoire de la Société depuis sa fondation en 1840, et le rôle joué par chacun de ses présidents.

Il fait ensuite l'historique de nos publications, dont il montre l'intérêt à divers points de vue : l'archéologie, les textes inédits, les travaux d'inventaires, des études plus particulièrement originales ont tour à tour trouvé place dans nos *Mémoires* et dans nos *Bulletins*. La Société a publié 35 volumes de mémoires in-8º, 3 volumes de mémoires in-4º, et 7 volumes de bulletins in-8º, dont l'ensemble forme plus de 21,000 pages de texte et de 230 planches. M. Delaville Le Roulx indique ensuite les points sur lesquels la Société pourra porter, dans l'avenir, son activité scientifique, et trace le tableau des récompenses et des distinctions honorifiques qu'elle a recueillies depuis sa fondation. Il évoque, en terminant, le souvenir de notre premier président, M. H. Gouin, et se félicite de ce que, aujourd'hui comme alors, la courtoisie dans les discussions demeure la règle de nos séances.

Après le discours de M. Delaville Le Roulx, qui a été accueilli par des applaudissements, la parole est donnée à M. de Saint-Venant, inspecteur des forêts à Bourges, qui communique une étude sur les *Instruments en silex originaires de la Touraine.*

M. de Saint-Venant commence par offrir à la Société les dessins de toute une série d'objets similaires, trouvés dans le département du Cher, et très certainement en silex des carrières du Grand-Pressigny, ou de la région voisine; ce sont de très longues lances, pointues au moins à une extrémité, qu'on appelle souvent *têtes de lances;* elles sont façonnées avec grand soin, mais toujours sur un seul côté. Il entre, à cet égard, dans d'intéressants détails pour expliquer les procédés assez compliqués qui ont permis d'obtenir des éclats d'une longueur telle, que le meilleur silex ne saurait les fournir sans travaux préalables; ce sont ces préparations qui ont produit les abondantes et célèbres *livres de beurre, nuclei* ou rebuts, desquels on a retiré les éclats dont les traces sont encore si manifestes sur les blocs. Ce sont donc des armes de luxe, fort rares, mais assez caractéristiques, de la fabrication du Grand-Pressigny, bien qu'on en connaisse en d'autres pays. Mais ce qui constitue vraiment un signe distinctif, comme une marque de fabrique, c'est la nature du silex, de couleur jaune vieille cire, le plus répandu dans la craie micacée du sud de l'Indre-et-Loire.

Déjà, continue M. de Saint-Venant, on a signalé des instruments analogues dans presque toute la France, en Belgique et jusque dans les lacs suisses; mais on n'a peut-être pas toujours suffisamment insisté sur les caractères exacts de la matière qui les forme.

En conséquence, il émet le vœu que l'on recherche partout ces objets, et que l'on concentre à Tours, au siège de la Société, avec les signalements dans leurs traits les plus minutieux et l'indication du lieu de la trouvaille, tous les outils qui semblent provenir du Grand-Pressigny. M. de Saint-Venant donne lui-même l'exemple, en présentant une série de neuf belles lames, formées dans le Cher et atteignant jusqu'à 22 centimètres de long; et en outre le dessin de deux autres, également inédites, qui viennent de Vendôme et de Chevilly (Loiret); il connaît d'autres spécimens, et sera heureux de les signaler. On s'occupe, dit-il en terminant, de reconstituer des mouvements commerciaux ou de migrations, au moyen d'objets en pierres éruptives dont les carrières sont rares ou concentrées dans un seul pays; le silex est très répandu partout, mais celui du Grand-Pressigny jusqu'ici semble seul propre à de pareilles études, qui intéressent plus spécialement la Touraine.

Après cette savante communication, accueillie par d'unanimes applaudissements, le Révérend L. Lewis, du collège *Corpus Christi*, de Cambridge, demande, pour la Société archéologique de Londres, la faveur d'échanger ses publications avec celles de notre Société; l'échange est accordé avec empressement.

Société Historique et Archéologique du Gâtinais

—

Réunion du 28 septembre à Milly

-

La réunion de la Société archéologique du Gâtinais a été favorisée par un temps superbe. Aussi, dès le matin, un certain nombre de membres se sont-ils trouvés réunis à l'Hôtel du Lion d'Or, arrivant de Paris, Pithiviers, Montereau, Etampes, Corbeil, Fontainebleau, etc., etc. M. Sougit, auteur d'un manuscrit fort curieux et des plus intéressant sur Milly, a bien voulu servir de cicerone aux visiteurs et se mettre à leur tête pour leur faire faire, avant l'entrée en séance, une véritable visite archéologique de cette charmante localité qu'il connaît à fond. Ses explications claires et savantes ont donné à cette promenade, un intérêt tout particulier. On a visité les halles, si curieuses, l'église et les inscriptions qu'elle renferme, ainsi que les stalles du chœur; une statue de la Vierge, qu'on dit être le portrait d'Anne de Graville et donnée à cette dernière par la reine Claude, a particulièrement intéressé les membres de la Société auxquels de nombreux habitants de Milly et des environs étaient venus se joindre.

La séance s'est tenue dans l'antique résidence des seigneurs de Milly, gracieusement mise à la disposition de la Société par son propriétaire actuel, M. Usèbe, qui a tenu à en faire lui-même les honneurs avec une courtoisie charmante. On a pu ainsi admirer la porte d'entrée flanquée de deux tourelles, une salle voûtée à nervures et à pilier central, les fossés, le donjon, et dans la cuisine une plaque de cheminée aux armes du président Perrot, l'un des possesseurs du château. Ces armes s'étaient déjà retrouvées dans l'église sur un lutrin, jointes à celles des Du Lau d'Allemand.

Dans l'assistance, composée de 30 à 35 personnes, parmi lesquelles plusieurs dames, nous avons remarqué MM. Usèbe, Sougit, Hédouin, Caudoin, le curé de Milly et son vicaire, Dufour, bibliothécaire, et Laroche, architecte à Corbeil; H. de Clercq, de Cerny; Martellière, Baffoy, de Pithiviers; Bourges, imprimeur à Fontainebleau; Lecesne, imprimeur à Etampes; Quesvers, de Montereau; P. Réveilhac, Lalauze, le graveur bien connu, qui habite Milly, et son fils; Delacourcelle, le vicomte d'Aboville, Allain, architecte, auteur d'une brochure sur Milly; le docteur Casset, propriétaire du château de Chamberjot, etc., etc.

Au bureau prennent place, en l'absence de M. Pallain, pré-

sident, MM. Maxime Legrand, J. Devaux et H. Stein, secrétaire.

Après s'être fait l'interprète de tous pour remercier M. Usèbe de sa gracieuse hospitalité, M. le président donne la parole à M. Léon Marquis, pour la lecture de ses *Recherches historiques sur Milly*.

Dans son avant-propos, il rend hommage à M. Sougit, l'histoire vivante de Milly, suivant l'heureuse expression d'un Milliaçois, car ses *Essais historiques*, qui eurent les honneurs de l'insertion dans les registres des délibérations de Milly en 1844, passeront certainement à la postérité.

M. Marquis énumère ensuite les différents articles qui ont paru sur Milly dans les recueils généraux anciens et modernes, puis la bibliographie des pièces imprimées concernant cette ville et son bailliage.

L'auteur traite ensuite de l'origine de cette ville, qui remonte peut-être à César ou au moins à l'époque mérovingienne, vu les chartes de cette époque et les cercueils mérovingiens qui ont été découverts dans le cimetière Saint-Pierre.

Les seigneurs barons de Milly, au nombre de plus de soixante, depuis Saint-Vulfran, jusqu'à la Révolution, sont ensuite énumérés rapidement.

Les anciens usages locaux et notamment le droit de Roully ou de coutume sont l'objet d'une intéressante dissertation.

Société d'Archéologie de Rambouillet

La Société Archéologique de Rambouillet a offert dimanche 28 septembre, à tous ses membres, l'occasion de faire une promenade délicieuse aux Vaux-de-Cernay, parmi les personnages marquants qui s'étaient rendus à cette invitation, nous avons remarqué M. Frédéric Passy, conseiller général, membre de l'Institut; M. Chatin, membre de l'Institut; M. le comte de Dion; M. Seré-Depain, président de la Société Archéologique de Pontoise; M. Gautherin, maire de Rambouillet; MM. Normand et Léon Duclos, de la Société des Amis et des Monuments; M. Morize, le savant historien de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux-de-Cernay; M. Couard Luys, l'archiviste du département; M. Lorin Légal, secrétaire de la Société Archéologique de Rambouillet; MM. le vicomte et la vicomtesse de Reiset, le comte de Ronceray, etc., etc.

Après avoir parfaitement déjeuné chez Avril, où plusieurs allocutions ont été prononcées, on s'est rendu à l'abbaye des Vaux, qui appartient à la baronne Nathaniel de Rothschild, qui avait mis gracieusement son château et son parc, où l'on peut admirer de nombreux vestiges très bien conservés de cette célèbre abbaye, à la disposition de la Société; la journée s'est terminée par la visite de la carrière des Maréchaux et des Cascades. A 7 heures, on se trouvait de nouveau réuni chez Léopold, pour prendre part à un excellent dîner qui a clôturé dignement cette belle journée passée en promenades, tout aussi agréables qu'intéressantes au point de vue archéologique.

ŒUVRES PUBLIÉES

X. **Palais de justice de Nivelles** (1890). Architecte : M. V. Dumortier.

Planche 31. Plan des souterrains.
» 32. » du rez-de-chaussée.
» 33. » de l'étage.
» 34, 35. Facade principale.
» 36. Coupes.
» 37. Détail.
» 38. »
» 39. »
» 40. »

XI. **Monument commémoratif Wilson** (1889). Statuaire : M. Paul Devigne (1).

Planche 41. (Voir *Émulation*, vol. XV, p. 159).

XII. **Maison, rue Van Moer, à Bruxelles** (1889). Architecte : M. Jean Baes.

Planche 42. Plans.
» 43. Façade.
» 44. Détail de la porte d'entrée.

(1) Une erreur nous a fait dire dans notre nº 10 que ce monument était figuré sur la planche 31.



XIII. **Maison, avenue Louise, à Bruxelles** (1888). Architecte : M. Joseph Devlstel.

Planche 45. Façade et plans.
» 46. Détail de la loggia.

XIV. **Chapelle funéraire de la famille Spreutels** au cimetière d'Ixelles (1890). Architecte : M. Paul Saintenoy.

Planche 47. Face et côtés de la Chapelle.
48. Vue perspective de la Chapelle.

Les Sociétés d'Architectes

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DU MIDI

Nous lisons dans un journal de Bordeaux, *la Petite Gironde :*

« La Société régionale des Architectes du Midi s'est réunie à Toulouse, en séance trimestrielle, le 10 août 1890, sous la présidence de M. Delor, vice-président.

« Cette séance a été presque entièrement consacrée à l'exposé présenté par M. Courau, de Lot-et-Garonne, des travaux de l'assemblée générale de l'Association générale des Architectes français, tenue à Tours du 12 au 15 juin dernier. Cet architecte représentait la Société du Midi devant cette assemblée.

« Il résulte de son exposé que l'Association provinciale, fondée à Bourges le mois d'octobre dernier, a déjà réuni l'adhésion de vingt et une sociétés régionales sur vingt-sept; que les statuts et règlements ont été adoptés; que la situation financière est régulière; que l'alliance de la nouvelle Association avec la Société centrale des Architectes français a été votée et que le bureau définitif, presque entièrement composé de présidents de sociétés régionales, a été constitué sous la présidence de M. Journoud, président de la Société académique d'architecture de Lyon, avec MM. Martenot, de Rennes, Courau, d'Agen, Blondel, de Versailles, et André, de Lyon, comme vice-présidents; M. Gillet, de Châlons, a été nommé secrétaire général, avec MM. Pelletier, de Lons-le-Saulnier, Paugoy, de Marseille, Bunelle, de La Rochelle, et Besnard, de Saint-Quentin, comme secrétaires adjoints; M. Berthelot, de Senlis, a été nommé trésorier et M. Luson, d'Angers, archiviste.

« L'émotion causée aux architectes de province par le récent échec de leurs revendications en vue de la création du diplôme d'architecte n'est pas étrangère au succès de la première assemblée générale de l'Association, qui tend à la décentralisation de l'enseignement architectural; à la limitation du droit d'exercice aux architectes diplômés et à la réalisation de toutes les réformes capables de remédier aux inconvénients de la liberté illimitée et de l'état de désorganisation de la profession d'architecte.

« Il appartient aux sociétés régionales d'unir leurs efforts pour élever l'Association provinciale à un degré de puissance qui lui permette de faire aboutir leurs légitimes revendications.

« L'assemblée générale de Tours a donné son approbation au mémoire par lequel M. Courau s'est attaché à réfuter l'ensemble des arguments qui ont triomphé du diplôme devant la commission ministérielle chargée de l'examen de cette réforme. La publication *in extenso* de ce mémoire dans le prochain *Bulletin* de l'Association provinciale a été votée.

« Après l'intéressante communication de M. Courau, la fin de la séance a été employée à la composition du deuxième bulletin, spécial à la Société régionale du Midi. »

NÉCROLOGIE

Un architecte, dont la longue carrière a été fort bien remplie, M. Lejeune (Amédée-Alphonse), vient de mourir à l'âge de 82 ans.

Né en 1808, il a été pendant trente-trois ans (de 1838 à 1871), architecte titulaire de l'Ordre de la Légion d'Honneur et le titre d'architecte honoraire lui avait été conféré depuis.

Il a exécuté de nombreux travaux dans sa carrière civile, des projets de cités ouvrières, etc., mais son œuvre principale est la restauration qu'il a faite du château d'Ecouen, qui lui a valu la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

Un architecte parisien, M. Alfred-Louis Adam, maire de la commune de l'Etang-la-Ville, dont il habitait le château, vient de mourir à l'âge de 65 ans.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 49.

L'ÉMULATION

Publication mensuelle de la SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XV[e] ANNÉE (1890)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

VIGNETTES DANS LE TEXTE

TEXTE

